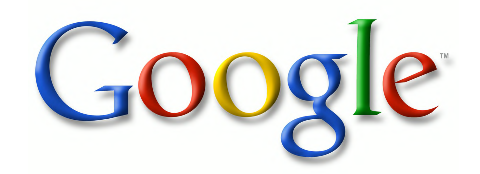
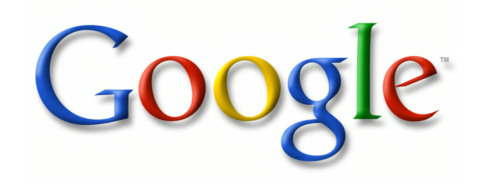
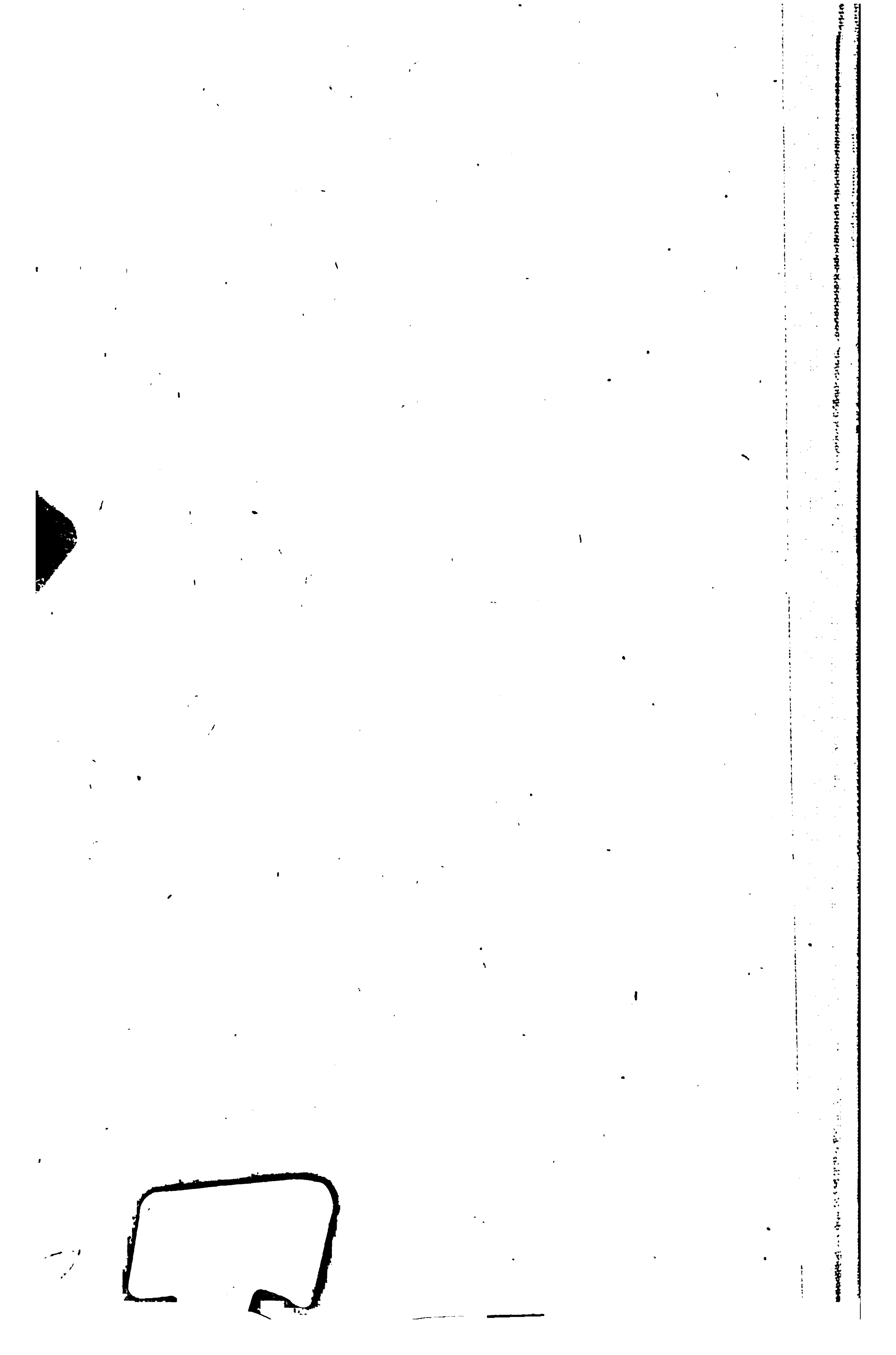



Google



Aulaore
Anc

HISTOIRE

DE PARIS

IMPRIMERIE DE H. FOURNIER ET Cᵉ,
7 RUE SAINT-BENOIT.

HISTOIRE

PHYSIQUE, CIVILE ET MORALE

DE PARIS

PAR J.-A. DULAURE

DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

Septième Édition

AUGMENTÉE DE NOTES NOUVELLES ET D'UN APPENDICE

CONTENANT

Des détails descriptifs et historiques sur tous les Monuments récemment elevés dans la Capitale

PAR J.-L. BELIN, AVOCAT

TOME QUATRIÈME

PARIS

AU BUREAU DES PUBLICATIONS ILLUSTRÉES

58, RUE DE LA HARPE

1842

HISTOIRE

PHYSIQUE, CIVILE ET MORALE

DE PARIS.

PÉRIODE XV.

PARIS SOUS LOUIS XVI.

§ Ier.

Le 10 mai 1774, Louis XVI devint le successeur de Louis XV, son aïeul. Ce règne abonde en événements extraordinaires; mais, soit que le temps ne leur ait pas encore donné la maturité nécessaire, soit que les circonstances présentes ou des considérations puissantes me contraignent, je ne donnerai ici qu'une esquisse rapide des principaux faits qui le concernent.

Une année s'était à peine écoulée depuis que ce roi était monté sur le trône, que des révoltes, qui avaient pour prétexte ou pour cause la cherté et le monopole des grains, éclatèrent en même temps dans presque toutes les parties de la France. Des brigands soudoyés parcouraient les villes et les campagnes, excitant les habitants à la sédition. Les villes de Pontoise, de Poissy, de Saint-Germain-en-Laye, de Versailles, furent en butte à leurs violences, et, le 3 mai 1775, Paris le fut à son tour. Des hommes armés de bâtons, entrés à la même heure par les diverses portes de cette ville, pillèrent sans obstacle les boutiques des boulangers. Ces brigands se portèrent dans les environs de Paris, et pillèrent les fermes, les magasins de blés, les moulins : plusieurs curés furent complices de ces désordres; d'autres travaillèrent à les faire cesser. On emprisonna beaucoup de personnes; et deux hommes, qui ne paraissaient guère coupables, furent pendus à la place de Grève.

Tous les commencements de règne donnent de flatteuses espérances.

Louis XVI, à son avénement au trône, éloigna tous les êtres impurs dont la présence avait souillé la cour de son prédécesseur, et s'environna de personnes probes et éclairées. Le choix de ses ministres fut assez généralement approuvé.

Il rétablit le parlement : celui de Paris fit sa rentrée le 28 novembre 1774. Il fonda dans cette ville un Mont-de-Piété, supprima les corvées, la servitude personnelle dans ses domaines et la torture préparatoire. Il favorisa par de puissants secours l'insurrection des colonies anglaises de l'Amérique : mais cette dernière action lui attira la haine du gouvernement anglais ; et cette haine se manifesta par une guerre ouverte et ensuite par une guerre sourde dont les effets furent bien plus funestes.

L'abîme de la dette publique, qu'avait creusé la folle ostentation de Louis XIV, n'avait été comblé ni par l'espèce de banqueroute qu'avait faite le régent, ni par les moyens palliatifs du règne de Louis XV, ni par quelques économies. Les emprunts de Louis XVI, en retardant par l'artifice l'époque de l'explosion fatale, contribuaient à rendre cette explosion immanquable et plus terrible.

Des ministres qui n'étaient plus ceux qui, au commencement de ce règne, avaient mérité la confiance publique, commandaient, pendant l'orage, une manœuvre qui ne convient qu'aux temps calmes. Ils déclarèrent aux parlements, qui contrariaient leurs projets tyranniques, une guerre intempestive et honteuse pour eux. Le public y prit une part active ; les têtes fermentèrent ; le gouvernement fut humilié et perdit de sa considération.

Dans le même temps, un procès trop fameux, celui du *collier*, où l'on vit figurer des personnes très-éminentes à la cour, un cardinal, des filles publiques, des dupes et des escrocs en communauté d'événements ou d'intérêts, acheva de dissiper le prestige de la royauté.

Ainsi, la haine du gouvernement anglais contre la cour de France, l'extrême désordre des finances, l'impéritie du gouvernement, sa guerre contre les parlements, le procès du collier, furent les principales, mais non pas les seules causes de la révolution qui éclata violemment en 1789.

Les ministres convoquèrent, le 13 janvier 1787, une assemblée des notables : elle s'ouvrit le 22 février avec beaucoup de magnificence : cette assemblée apprit que les emprunts s'étaient élevés à *un milliard six cent quarante-six millions*, et qu'il existait dans les revenus de l'état un déficit annuel de *cent quarante millions.*

Les notables devaient chercher les moyens de réparer cet énorme déficit ; ils découvrirent le mal, laissèrent à d'autres le soin d'y appliquer le remède, et demandèrent la convocation des *états-généraux.*

Une lutte violente s'éleva entre les ministres et le parlement. Plusieurs membres de cette cour furent exilés. M. d'Agoult, dans la nuit du 3 au 4 mai 1788, assiégea le Palais-de-Justice pour y arrêter les conseillers d'Éprémesnil et Goislard, qui furent conduits prisonniers à Pierre-Encise.

Enfin, après plusieurs troubles à Paris et dans les provinces, les ministres convoquèrent, en 1788, une seconde assemblée des notables, qui s'ouvrit le 6 novembre. Elle s'occupa du mode de convocation des états-généraux, qui ouvrirent leur session le 5 mai 1789 dans la ville de Versailles.

Le tiers-état désirait sa réunion avec les deux ordres du clergé et de la noblesse; le roi l'avait ordonnée. Les deux ordres s'y refusèrent. Dans la séance du 17 juin, il se constitua en *Assemblée nationale*. Le 20 juin, le tiers-état ne put s'assembler dans la salle des états : les députés en trouvèrent les portes fermées et le local entouré de gardes françaises; ils se réunirent dans un jeu de paume à Versailles, et y prêtèrent le serment de ne jamais se séparer, jusqu'à ce que la constitution fût achevée.

Le 22, ils tinrent leur séance dans l'église de Saint-Louis; là ils reçurent la majorité du clergé. Le 23, il se tint dans la salle des états une séance royale. Le discours, les propositions du trône ne contentèrent aucun parti. Le roi ordonnait aux députés des trois ordres de se séparer et de se rendre chacun dans leurs chambres respectives. Le tiers-état resta en séance.

Deux partis étaient formés, l'un pour la liberté publique, l'autre pour l'esclavage et les anciens privilèges. Le gouvernement avait cru pouvoir dominer cette assemblée, en retirer les subsides, et la congédier ensuite. Il aurait dû s'apercevoir, d'après les travaux de la première assemblée des notables, qu'un mécontentement général dominait dans presque toutes les classes; que les Français voulaient des comptes, des vérités et des raisons positives; il ne s'en aperçut pas, ou feignit de ne pas s'en apercevoir.

Le mal était trop grand, trop connu, pour que la dissimulation pût agir avec succès. Le gouvernement, dont les opérations attiraient tous les regards, ne pouvait résister à une volonté presque unanime. Chacune de ses tentatives pour contrarier cette volonté devint une défaite.

Les ministres formèrent le projet de dissoudre l'assemblée, et d'employer pour cet effet une force armée imposante. Ils appelèrent les troupes, et bientôt Paris et Versailles se trouvèrent cernés par une armée de trente mille hommes : des ministres qui avaient la confiance publique furent renvoyés, et remplacés par des hommes odieux : l'indignation des habitants fut vive. Les moteurs secrets saisirent ce moment favorable, et donnèrent un nouveau degré d'activité à la fermentation. Le dimanche 12 juillet, les symptômes d'une insurrection prochaine apparaissent; le lendemain lundi, une garde nationale improvisée s'organise; le 14 juillet, on trouve des

armes à l'hôtel des Invalides, on assiége et on prend la Bastille. La révolution commence.

Malheur au chef d'une nation qui, ignorant, dédaignant l'opinion publique, ou lui imposant silence, se livre aux suggestions de ceux qui l'entourent, combat sourdement des principes qu'il a solennellement promis de faire respecter : toutes ses dissimulations sont bientôt connues. Quelques saillies de mécontentement s'exhalent, il les réprime et fait de nouveaux mécontents. Les moyens de répression deviennent plus rigoureux, et l'indignation suit la progression des actes de rigueur. Si alors se présente un homme puissant et ambitieux, fort du mécontentement général, il parvient sans beaucoup de peine à renverser l'édifice d'un gouvernement déjà miné dans sa base et dépourvu de ses plus solides appuis : le peuple sert avec chaleur les projets de l'ambitieux, et croit, en les servant, travailler à son propre affranchissement.

Telle fut, si je ne me trompe, la disposition des esprits dans les premiers actes de la révolution.

Je dois dire que des brigands étrangers, couverts de haillons, qui s'étaient signalés, la veille de la première assemblée des états-généraux, par le pillage de la maison de Réveillon, située au faubourg Saint-Antoine, brigands appelés et soldés on ne sait par qui, se confondirent avec les Parisiens. Tandis que ceux-ci se distinguaient par leur zèle et leur dévouement, ces étrangers s'occupaient à piller, à égorger, à couper des têtes, à pendre à un fer de lanterne les personnes qui leur étaient indiquées.

Quelques jours après la prise de la Bastille, le vendredi 17 juillet, le roi vint à Paris, et trouva les habitants rangés depuis la barrière de la Conférence jusqu'à l'Hôtel-de-Ville. Sa voiture marcha entre deux haies d'hommes armés à la hâte. Ingénieusement harangué par le maire Bailly, le roi ne fit aucune réponse positive ; il prit la cocarde tricolore qu'on lui présenta, et la plaça à son chapeau. Il serait inutile d'expliquer le véritable motif de cette visite qui ne produisit aucun résultat. Elle fut généralement considérée comme un assentiment aux événements des jours précédents.

Le roi, qui, le 11 juillet, avait renvoyé le ministre Necker, le rappela cinq jours après. Ce ministre, déjà sorti de France, y rentra, et sa rentrée fut une marche triomphale.

Le gouvernement, tour à tour menaçant et timide, avait déjà, en plusieurs circonstances, décelé le secret de sa faiblesse.

Des projets de contre-révolution inconsidérés, une guerre sourde, des tentatives partielles, le projet de conduire le roi à Metz, la cocarde nationale insultée à Versailles, produisirent les journées des 5 et 6 octobre 1789 ;

toute la garde parisienne et une multitude effrénée de peuple se portent à Versailles, et ramènent à Paris le roi qui, depuis cette époque, habita le château des Tuileries.

L'assemblée nationale, inséparable du roi, le suivit dans cette ville, et tint d'abord ses séances à l'Archevêché, où elle décréta que les biens du clergé étaient propriétés nationales. Puis elle occupa l'emplacement du manége, contigu à la terrasse du jardin des Tuileries appelée terrasse des Feuillants (1).

Des sociétés populaires s'établissent à Paris; celle qui fut célèbre sous le nom des *Amis de la constitution*, et depuis sous celui des *Jacobins*, fut fondée en février 1790. Dans la suite, plusieurs autres sociétés amies ou ennemies se formèrent.

Je me tais sur divers événements et intrigues sans conséquence, et je passe à la fédération du 14 juillet 1790, fête mémorable, majestueuse, fête dont l'histoire des nations n'offre aucun exemple, n'offre rien qui soit digne de lui être comparé, et où le roi jura librement de maintenir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale.

Je passe sous silence plusieurs événements, plusieurs travaux de l'Assemblée, pour mentionner le départ du roi.

Dans la nuit du 20 au 21 juin 1791, Louis XVI quitta Paris, et y laissa une déclaration dans laquelle il *proteste contre tous les actes émanés de lui pendant sa captivité*. C'est ainsi qu'il qualifie son séjour au château des Tuileries. Il parle ensuite de sa condescendance pour le vœu de la nation, des sacrifices nombreux qu'il a faits; se plaint de plusieurs décrets de l'Assemblée nationale, qui le dépouillent de ses droits et restreignent la puissance royale dans des bornes trop circonscrites; et déclare les administrations nouvelles et l'organisation du royaume inconvenantes à un grand État. Presque toutes les opérations de l'Assemblée nationale sont les objets de sa censure. Il se récrie sur plusieurs attentats très-blâmables; s'appuie sur le passé pour juger le présent; regrette la condition des rois ses ancêtres, et la compare à celle à laquelle on l'a réduit. Le pouvoir absolu est en effet pour les rois le plus doux et le plus commode à exercer, et certainement il est très-pénible pour eux de passer de la jouissance de ce pouvoir à la gêne d'un pouvoir limité par les lois.

Cette déclaration se termine par une défense que fait le roi à ses ministres de signer aucun ordre en son nom, jusqu'à ce qu'ils aient reçu des ordres ultérieurs, et par l'injonction au garde-des-sceaux de les renvoyer dès qu'il en sera requis.

(1) Aujourd'hui, cet emplacement est occupé par une partie de la rue de Rivoli.

Malheureusement cette tentative, comme toutes celles qui avaient précédé, n'eut point le succès désiré.

Le peuple de Paris, instruit, vers les huit heures du matin, de cette évasion du roi, fut agité, et dans son indignation brisa les armoiries royales qui se voyaient sur plusieurs édifices publics, et notamment tous les bustes de Louis XIV qui se trouvaient aux angles de quelques rues.

Après la journée du 14 juillet, plusieurs personnes de la cour, quelques princes et notamment le comte d'Artois, frère du roi, étaient sortis de France. Au 20 juin, le comte de Provence, qualifié de *Monsieur*, et la princesse, son épouse, partirent, prirent une route différente de celle que la famille royale avait suivie, et franchirent sans obstacle la frontière. Ces émigrations furent alors imitées par plusieurs officiers des armées et par plusieurs autres personnes ; elles continuèrent dans les mois suivants.

Le mercredi 22 juin 1791, à dix heures du soir, l'Assemblée nationale fut informée de l'arrestation du roi à Varennes. Il fut reconduit à Paris, et y arriva le 25 juin à sept heures du soir.

Au mois d'août 1791 l'émigration redoubla.

Dans Paris des orateurs de groupes, des auteurs de pamphlets, des troupes armées, sont secrètement organisés et payés pour diriger l'opinion publique en faveur de la royauté. Des journaux, *le Chant du coq*, *le Journal à deux liards*, *le Journal de la cour*, *l'Ami du roi*, forment un parti d'opposition. Le gouvernement paraît vouloir sourdement détruire un ordre de choses que cependant il promet publiquement de maintenir. Il s'élève plusieurs troubles dans les provinces. Les puissances étrangères se préparent à attaquer la France ; les princes frères du roi, le prince de Condé, le vicomte de Mirabeau, sont chacun à la tête d'une petite armée.

Le 3 septembre 1791, la constitution fut terminée. Le 13 du même mois, elle fut présentée au roi, qui écrivit à l'Assemblée nationale qu'il l'acceptait, et joignit à sa lettre les motifs de son acceptation. Le lendemain, 14 septembre, Louis XVI vint solennellement jurer dans l'Assemblée d'être fidèle à la nation et à la loi, d'employer tout le pouvoir qui lui était délégué à maintenir la constitution et à faire exécuter les lois.

Le dimanche 18 septembre, une fête aux Champs-Élysées, de magnifiques illuminations, célébrèrent cette acceptation et ce serment.

Cependant l'émigration redoublait. Les nobles de tout sexe se portaient en foule au-delà des frontières, persuadés que, réunis avec l'étranger, ils subjugueraient sans peine une nation audacieuse qu'ils croyaient sans moyens et sans courage. Paris fut alors le rendez-vous général des émigrants ; ils y trouvaient des secours pécuniaires, et partaient ensuite pour Coblentz.

Le 1er octobre 1791, l'Assemblée nationale constituante ayant, le jour précédent, fermé sa session, fut remplacée par l'*Assemblée législative*.

Pendant le mois d'octobre 1791, le nombre des émigrés s'accroît; tous passent par Paris pour sortir de France. Le 14 de ce mois, proclamation du roi tendante à tempérer la manie de l'émigration et à la désavouer.

Les deux partis qui divisaient alors la France, les *aristocrates* et les *patriotes*, interprétèrent diversement cette proclamation. Les premiers la trouvèrent dans le sens de la plus pure aristocratie. Le *Journal de la cour* portait que la conduite de Louis XVI était un chef-d'œuvre d'*habileté et de tactique*. L'ouvrage périodique intitulé *les Actes des apôtres* contenait une pièce de vers dont le refrain était : *Sire, vous en avez menti*, etc. Les seconds dirent que, par la rédaction amphibologique de cette pièce, le roi se ménageait des moyens de rétractation.

Les nobles qui résistaient au torrent de l'émigration recevaient des billets circulaires où on leur intimait des ordres supérieurs accompagnés des menaces suivantes : « Je dois vous prévenir que, si vous n'êtes pas rendu à l'en« droit indiqué à l'époque susdite, vous serez déchu de tous les privilèges « que la noblesse française va conquérir. » Pour les stimuler et piquer leur amour-propre, on leur faisait passer des gravures représentant des quenouilles et des fuseaux.

Les émigrés se persuadaient qu'une expédition de quinze jours leur suffirait pour conquérir la France, imposer silence au patriotisme, et rétablir l'ancien ordre de choses.

La proclamation de Louis XVI n'ayant produit que peu d'effet, ce roi en fit, le 12 novembre 1791, une seconde qui ne fut pas plus efficace; le 16 du même mois, il adressa aux princes ses frères une lettre dont l'objet était le même. Cette proclamation et cette lettre parurent dans le même temps où Louis XVI refusa de sanctionner le décret contre les émigrés.

Je m'abstiens de mentionner un grand nombre d'événements résultant de la guerre sourde et souvent sanglante que se faisaient, sur presque tous les points de la France, le parti qui avait conquis sa liberté et le parti qui, par cette conquête, perdait ses privilèges. Je passe sous silence l'établissement d'une société des Feuillants qui eut lieu, en juillet 1791, dans les bâtiments du couvent de ce nom, société ministérielle et rivale de celle des Jacobins, et bientôt après dissoute. Je m'arrête sur les discussions qui agitèrent dans le même mois cette dernière société.

Les préparatifs de guerre qui menaçaient la France sur tous les points de ses frontières, firent naître la question de savoir s'il était plus utile aux Français d'attaquer leurs ennemis que d'attendre leurs attaques.

Ce fut pendant cette discussion très-vive que se manifesta ce parti san-

guinaire qui, dans la suite, couvrit la France d'échafauds, de prisons et de terreur, et souilla la révolution de crimes. Ce parti, qui opinait pour la guerre défensive, était évidemment inspiré par les puissances étrangères non encore préparées à la guerre. Je signale ce parti, à la tête duquel se plaça Robespierre.

Louis XVI avait notifié à l'électeur de Trèves son désir de voir les émigrés français expulsés de ses États, et lui avait prescrit un terme fatal pour cette expulsion. L'empereur d'Autriche, à cette nouvelle, prit fait et cause pour l'électeur de Trèves, et chargea le général Bender de porter des secours à l'électeur en cas d'hostilités.

Le 31 décembre 1791, le ministre, au nom du roi, vint annoncer à l'Assemblée législative cette détermination, laquelle équivalait à une déclaration de guerre. Le roi répondit à l'empereur que si, au 15 janvier, l'électeur de Trèves n'avait pas dissipé réellement les rassemblements d'émigrés qui étaient dans ses États, rien ne l'empêcherait d'employer la force des armes pour l'y contraindre.

Dans la même séance où fut faite cette communication, l'Assemblée décréta d'accusation Louis-Stanislas-Xavier (Monsieur), Charles-Philippe (d'Artois), Louis-Joseph (de Condé), princes français ; les sieurs Calonne, ex-contrôleur-général, de Laqueuille aîné et Mirabeau jeune ; et, dans les jours suivants, elle ajouta à ce décret que les ci-dessus nommés seraient traduits à la haute cour nationale, comme prévenus du crime de haute trahison contre l'État. Ce décret fut sanctionné par le roi.

En janvier 1792, la France, surtout le Midi, était troublée par les intrigues et le fanatisme des prêtres qui avaient refusé de prêter le serment à la constitution. Les séductions, les frayeurs, les apparitions, les revenants, les faux miracles, toutes les fourberies en usage dans les siècles de barbarie, furent employés pour soulever le peuple. Les agents des émigrés, tels que François Froment et Descombiers, forment des attroupements et désolent les provinces méridionales. Le *camp de Jalès* s'établit. On répand la division entre les troupes de ligne et les bataillons de volontaires ; plusieurs villes sont le théâtre de scènes de carnage ; des prêtres deviennent recruteurs. La corruption, les pamphlets, la violence, tout est mis en œuvre pour désorganiser la France et neutraliser la résistance que les Français pouvaient opposer aux ennemis de l'État.

Paris participa à cette perturbation générale. Les 14 et 15 janvier 1792, des assassins devaient remplir les tribunes de l'Assemblé nationale ; et des cartes, fabriquées exprès, devaient favoriser leur entrée aux portes. D'autres assassins étaient chargés d'insulter les membres du comité de surveillance lorsqu'ils s'introduiraient dans la salle, et de répondre aux plaintes de ceux-

ci par des coups de poignard. Aux cris des députés frappés, quelques assassins postés dans les tribunes devaient descendre dans la salle et y égorger les députés les plus renommés par leur patriotisme. Des potences devaient être dressées dans Paris pour pendre les patriotes les plus énergiques.

Ce complot, dont le comité de surveillance recueillait chaque jour de nouvelles preuves, fut divulgué peu de jours avant son exécution. Les agents de ce projet changèrent leur plan d'attaque.

Dans la nuit du 20 au 21 janvier 1792, le feu fut mis à la prison de la Force : on arrêta les progrès de l'incendie. Le 22, il se forma des groupes menaçants au faubourg Saint-Marcel : ils furent dissipés par la municipalité. Le 23 du même mois, des attroupements séditieux se montrèrent sur plusieurs points de Paris, dans les rues du Cimetière de Saint-Nicolas-des-Champs, des Lombards, de Saint-Denis, de Beaubourg, Chapon au Marais. Les hommes qui composaient ces attroupements se portaient sur les magasins à sucre placés dans ces rues, et demandaient que cette marchandise leur fût distribuée à raison de 22 sous la livre. On voyait des instigateurs de ces mouvements exciter le peuple à résister à la garde nationale, etc. Le peuple ne répondait que mollement à ces suggestions perfides. Cependant quelques pierres furent, dans la rue Saint Denis, lancées contre la garde. On parvint, sans beaucoup de peine, à dissiper ces attroupements. Le lendemain ils se renouvelèrent avec aussi peu de succès.

Une tentative manquée en faisait naître une autre. Le 30 janvier suivant, on découvrit dans les souterrains de l'hôtel de la guerre, à Versailles, une fabrication clandestine très-active, d'une grande quantité de cartouches pour la nouvelle garde du roi.

L'émigration continuait. Des orateurs payés tentaient de donner à l'opinion publique une direction favorable à la cour. Les partisans de la liberté publique se plaignaient alors de ce que les armées françaises étaient dans un grand dénûment ; de ce qu'on corrompait les journalistes patriotes, les membres les plus influents de la société des Jacobins, et ceux même de l'Assemblée législative. On répandait des pamphlets et des placards. On mit secrètement en jeu une armée de perturbateurs, d'applaudisseurs, de chanteurs, de distributeurs, d'orateurs de groupes, etc., etc. L'existence de ces nébuleux établissements et les sommes considérables qu'ils coûtaient à la liste civile sont attestées par des témoignages irrécusables (1). Les ministres d'alors prétendaient, à force d'argent, changer l'opinion publique et en

(1) Tous ces faits sont détaillés dans les pièces trouvées dans l'armoire de fer, et notamment dans l'*Histoire de la Révolution*, par le ministre Bertrand de Molleville, écrivain qui ne sera pas suspect. (Voyez surtout t. VII, chap. 14, p. 220 et suivantes; t. VIII, p. 76, 311, 324.)

créer une nouvelle. Folle entreprise, moyen toujours fatal à ceux qui l'emploient !

Ces moyens paraîtront innocents, si on les compare à ceux du parti de Coblentz, parti ennemi de celui du roi et que dominait Calonne, parti inspiré par le gouvernement anglais, parti qui ne concevait que des p lans de destruction et de massacres ; mais je m'arrête, pour revenir à diverses scènes dont Paris fut le théâtre.

En février 1792, l'Assemblée législative rend un décret qui ordonne le séquestre des biens des émigrés.

Le 14 février 1792, les femmes du faubourg Saint-Marcel furent excitées à se soulever et à piller un magasin de sucre, situé rue des Gobelins, derrière l'église de Saint-Hippolyte, et appartenant au sieur Moinery. Au moment où ce particulier faisait transporter une partie de cette marchandise, une voiture qui en était chargée fut arrêtée par ces femmes, qui débitèrent quatre barils de sucre à 20 sous la livre.

Le lendemain, nouveau rassemblement de femmes : elles se portent au même magasin, et demandent du sucre au même prix. Un détachement de cavalerie se présente, trouve la rue barricadée ; il force le passage le sabre à la main. Quelques particuliers montent au clocher de l'église Saint-Marcel, sonnent le tocsin. Une foule innombrable accourt ; on bat la générale ; on fait retirer du clocher les sonneurs. Quelques heures après, la porte du clocher est enfoncée, et la cloche fait de nouveau entendre son tintement sinistre. Un détachement d'environ deux cents hommes fait descendre du clocher les sonneurs séditieux. La municipalité s'y rend en force, et parvient à faire restituer le sucre et à dissiper l'attroupement. Il y eut dans ce tumulte plusieurs personnes blessées, et la foule se dissipa.

On apercevait parmi le peuple des particuliers inconnus qui soufflaient le feu de la révolte, répandaient les inquiétudes et les fausses alarmes, excitaient la jeunesse à des violences.

Remarquons que, dans les mêmes jours, les villes de Monthléry, de Noyon et de Dunkerque, de Metz, d'Arras, etc., furent agitées par des séditions semblables.

Le 24 février, une pièce, intitulée *l'Auteur d'un moment*, où se trouvaient des sarcasmes contre Chénier et ses tragédies, jouée imprudemment au théâtre du Vaudeville, faillit allumer un incendie terrible : la prudence et la fermeté en arrêtèrent les progrès : et, le lendemain, un exemplaire de cette pièce fut brûlé sur le théâtre.

Les patriotes de bonne foi abondaient à Paris ; mais ils étaient trompés, agités par divers moteurs.

Par décret du 5 avril 1792, toutes les congrégations séculières, ecclésias-

tiques, telles que les prêtres de l'Oratoire, de la Doctrine chrétienne, de Saint-Joseph, de Saint-Sulpice, de Saint-Lazare, de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, du Saint-Esprit, des Missions étrangères, de Saint-Laurent, du Saint-Sacrement, des sociétés de Sorbonne et de Navarre, des frères des Écoles chrétiennes, des ermites du Mont-Valérien (1), de Senart, des frères tailleurs et cordonniers; enfin toutes les réunions d'hommes et de femmes furent supprimées. Je cite ces suppressions, parce que la plupart d'elles appartiennent à la ville de Paris.

Le 11 mai 1792, on vit dans cette ville le premier exemple d'un prêtre catholique se mariant, et venant solennellement avouer cet acte conforme aux lois de la primitive Église. Le vicaire de Sainte-Marguerite se présenta ce jour à la barre de l'Assemblée législative avec son épouse et son beau-père, et y reçut des applaudissements : il eut beaucoup d'imitateurs.

Les Parisiens, dont la grande majorité, patriote de bonne foi, ne désirait que la liberté et le bonheur public, étaient sans cesse égarés, contrariés, tourmentés par les moteurs des divers partis. Les dissimulations des ministres, les troupes d'écrivains, d'orateurs, d'applaudisseurs mercenaires, que le gouvernement gageait à grands frais pour former une opinion factice et la faire dominer sur celle qui prévalait, produisaient un effet tout contraire. Ces manœuvres, toujours révélées et dénoncées par le moyen de la presse entièrement libre, ne faisaient qu'exalter les têtes et soulever l'indignation publique contre le gouvernement, depuis longtemps discrédité.

Les Parisiens avaient encore à lutter contre les attaques cachées et les fureurs manifestes du parti de l'étranger, qui employait tour à tour toutes les insinuations perfides, les poignards et les torches du fanatisme, pour exciter des émeutes populaires, assassiner les amis de la liberté, allumer partout le feu des guerres civiles, souiller enfin de forfaits la révolution, afin de la rendre horrible et odieuse.

Quelques mécontents étaient paisibles; mais d'autres, animés par l'esprit de parti, par le chagrin d'être dépouillés de leurs vieux priviléges, indignés de se voir sans cesse victimes de leurs propres fautes, de leur orgueil et de leur résistance à la force de l'opinion publique, se livraient en désespérés à tous les excès de la vengeance, et regardaient comme des actes de vertu les crimes qu'ils commettaient pour la satisfaire. Quelques-uns furent les

(1) Les missionnaires de Saint-Lazare s'étaient établis au Mont-Valérien en vertu de lettres-patentes de Louis XIII (1633). Leur congrégation fut supprimée, comme il est dit ci-dessus, par le décret du 5 avril 1792; mais une ordonnance du 3 février 1816 rétablit les lazaristes, et une autre ordonnance du 15 septembre 1822 leur affecta le Mont-Valérien pour soixante années. Cette ordonnance était illégale, puisque le Mont-Valérien, étant un bien domanial, ne pouvait être aliéné qu'en vertu d'une loi. (B.)

agents secrets des puissances étrangères qui redoutaient la contagion révolutionnaire.

Les journaux de cette époque contiennent le récit d'assassinats nombreux commis sur des personnes réputées patriotes, et parlent de fabrication de faux assignats, dans le but de faire tomber les ressources financières de l'État. Dans les premiers mois de l'an 1792, on découvrit plusieurs ateliers de cette fausse monnaie. On découvrit aussi des fabriques de poignards et des projets de massacres.

Le parti de l'étranger se composait encore de cette classe d'hommes immoraux, ruinés par leurs débauches, habitants ou soutiens des tripots, vivant d'actions ignominieuses, et toujours prêts à commettre les crimes qu'on veut leur payer ; individus qui abondent ordinairement dans les grandes villes.

Le nombre de ces divers agents s'élevait, dit-on, dans Paris, à plus de vingt-cinq mille.

D'autre part, le gouvernement faisait, sans discontinuer, une guerre sourde à l'opinion dominante. On accusait les ministres d'être en intelligence avec les ennemis de la France, de favoriser tous leurs projets, et de ne point faire exécuter les lois nouvelles. Ces dernières accusations étaient fondées : un de ces ministres, le sieur Bertrand de Molleville, a eu, dans son *Histoire de la Révolution*, la bonne foi d'en offrir la preuve. Ces ministres furent renvoyés : l'un d'eux, le sieur Delessart, fut, le 11 mars 1792, traduit à la haute cour pour y être jugé. On les remplaça par d'autres ministres qui avaient figuré dans les rangs des patriotes, et qui, dans la suite, furent immolés à la fureur du parti de Calonne.

En avril 1792, les premiers arbres de la liberté furent plantés à Lille, à Auxerre et ailleurs. Paris ne tarda pas à avoir les siens, que Bonaparte fit abattre (1).

Le gouvernement français, d'après les demandes exorbitantes du roi de Hongrie et de Bohême, fut obligé de déclarer la guerre à ce roi. Cette déclaration est du 20 avril 1792. Une nouvelle carrière s'ouvrit à la générosité française. Les dons patriotiques, dont les habitants de Paris avaient déjà donné l'exemple, se multiplièrent; alors une noble émulation s'établit dans toutes les classes de la société. Les départements imitèrent ce dévouement. Les hostilités commencèrent dans les derniers jours d'avril.

Jusqu'alors une heureuse harmonie avait régné parmi les partisans de la

(1) Plusieurs années avant la révolution, un arbre de la liberté fut planté dans les environs de Paris, et dans un des beaux jardins de Franconville, par le comte Camille d'Albon, qui en était propriétaire. Il consistait en un grand mât, à la cime duquel était placé le chapeau, véritable symbole de la liberté. Sur une des faces du socle, on lisait cette inscription : *A la liberté, Camille d'Albon*, 1782.

liberté : ils marchaient d'accord vers le même but. Le parti de l'étranger sentit le besoin de troubler cette harmonie, de diviser les patriotes, de les armer les uns contre les autres, et de les porter à s'entre-détruire : ce moyen n'était pas nouveau. Le gouvernement anglais dépensa des sommes immenses pour arriver à ce but, pour déchirer la France et la couvrir de malheurs et de crimes.

Bientôt, et cette coïncidence est remarquable, commencèrent entre les patriotes une autre guerre et d'autres hostilités dont les suites devinrent très-funestes à la France.

Robespierre, sorti de l'assemblée constituante, après avoir séjourné pendant quelques mois dans Arras, sa patrie, revint à Paris. Sa réputation de patriote sévère et incorruptible le fit nommer à la fonction d'accusateur public. Dès qu'il vit la guerre déclarée, il se démit de cette fonction pour se livrer tout entier aux discussions du *forum* et au nouveau système de conduite qu'il avait adopté. Le 27 avril 1792, il dénonça à la société des Amis de la Constitution tous ceux qui avaient combattu ses opinions dans la discussion sur la guerre offensive et défensive, et les accusa de conspiration et de coalition avec les ennemis de l'État. On lui demanda des preuves; il promit d'en donner dans une séance prochaine.

On les attendait avec une impatiente curiosité. Robespierre, au lieu de preuves, fit l'étalage de ses services, l'apologie de sa conduite. Il voulait qu'on le crût sur parole.

Dès lors cette société fut divisée ; et Robespierre parvint à en dominer une partie, et, dans la suite, à en chasser l'autre.

A la même époque, le hideux Marat, déjà fameux, reparut sur la scène politique, ainsi que son journal corrosif, intitulé *l'Ami du Peuple*. Ce journal, précurseur ordinaire des troubles de Paris, attaquait, par ses dénonciations et ses calomnies, les plus purs amis de la liberté publique.

Une pareille division se manifesta parmi les membres de la commune de Paris.

Ces divisions furent la source de maux innombrables.

Le parti de l'étranger, désespérant d'obtenir des succès par la force ouverte, essayait de détruire le patriotisme des Français par les excès de ce patriotisme.

Robespierre, séduit par ce parti dont il semble avoir été l'agent, entraîna, par l'appât des emplois lucratifs, des hommes déshonorés qui n'avaient d'espoir que dans le désordre ; et, par sa réputation de popularité et ses dénonciations continuelles, des hommes qui étaient de bonne foi, mais qui, dupes de leur tempérament inquiet et emporté, considéraient les exagérations et les moyens violents comme nécessaires ; il entraîna, par des

exemples de terreur, la multitude des faibles : et, ne pouvant dominer les patriotes purs, il les priva de la liberté ou de la vie.

Ainsi, sous le masque de la liberté, le parti de l'étranger, pour avoir droit d'accuser cette même liberté, et de la présenter aux nations comme un horrible épouvantail, commit des crimes énormes et multipliés, alluma le feu des dissensions civiles ; divisa les patriotes pour les affaiblir et les subjuguer, les porta à s'entre-détruire ; excita des séditions dans toutes les parties de la France, et, à Paris, plusieurs émeutes, notamment celle du 20 juin, et la journée sanglante du 10 août qui renversa avec le trône, toutes les statues des rois dans la capitale ; conduisit la famille royale dans la prison du Temple ; souleva les journées plus sanglantes encore du commencement de septembre, journées de massacres, où les prisons de Paris furent inondées du sang français.

Au 21 septembre, la Convention nationale succéda à l'Assemblée législative. Elle abolit la royauté, décréta le gouvernement républicain, mit Louis XVI en jugement. Ce malheureux prince, condamné à mort, fut exécuté le 21 janvier 1793.

§ II. — Établissements religieux et civils.

CAPUCINS DE LA CHAUSSÉE-D'ANTIN. Église, couvent, hospice, puis collége, situé rue Sainte-Croix, n° 5.

Le quartier de la Chaussée-d'Antin devenant de jour en jour plus populeux, il fut ordonné, par lettres-patentes de septembre 1779, qu'on y établirait une chapelle, succursale de Saint-Eustache. On se décida à y transférer les capucins du faubourg Saint-Jacques.

Le sieur Brongniard fut chargé de fournir les dessins et de diriger la construction de cette capucinière. Commencée en 1780, elle fut achevée en 1782, et bénie solennellement, le 21 novembre de cette année, par l'archevêque de Paris.

Le 15 septembre suivant, les capucins de la rue du faubourg Saint-Jacques, sortis processionnellement de leur ancien couvent, vinrent occuper le nouveau.

Cet édifice atteste les progrès de l'architecture et son affranchissement des règles routinières du passé. La façade, simple, convenable à l'humilité séraphique, et dépourvue d'ornements superflus, tire toute sa beauté de l'harmonie des proportions. A ses extrémités figurent deux pavillons, couronnés d'un fronton que surmonte un attique. On entre dans chacun de ces

pavillons par une porte ornée de deux colonnes sans bases. Une troisième porte est au centre de la façade, où l'on remarque huit niches destinées à recevoir les figures des illustres de l'ordre de Saint-François, mais qui sont toujours restées vides. On y voit aussi deux tables renfoncées, chargées de bas-reliefs, dont les sujets étaient relatifs à la première destination de cet édifice, et qui ont disparu dès qu'il en a reçu un autre : ces bas-reliefs étaient sculptés par Clodion.

Le cloître de ce couvent est décoré de colonnes dépourvues de bases, à l'exemple de quelques monuments antiques, et notamment de l'édifice appelé *Pæstum*.

L'église, fort simple, est décorée d'une ordonnance et d'un grand morceau de peinture à fresque, imitant le bas-relief, peint par le sieur Gibelin.

Ce couvent fut supprimé en 1790. Ses bâtiments, pendant plusieurs années, furent affectés à un hospice où étaient soignées les maladies vénériennes. En 1800, le gouvernement y fit exécuter de grandes réparations ; et, en vertu de la loi du 1er mai 1802, on y établit un des quatre lycées de Paris, nommé *lycée Bonaparte*. Ce lycée, dans les premiers jours d'avril 1814, reçut une autre dénomination : celle de *collége royal de Bourbon*, qu'il porte encore.

CHAPELLE BEAUJON, située rue du faubourg du Roule, n° 59. Cet édifice, construit vers l'an 1780, sur les dessins du sieur Girardin, architecte, aux frais de Nicolas Beaujon, receveur-général des finances, est, dans sa petitesse, un chef-d'œuvre de goût ; ce qui confirme mon opinion sur ce que j'ai dit sur les progrès de l'architecture à cette époque.

Le portail est remarquable par sa simplicité et l'heureuse harmonie de ses parties. Deux rangs de colonnes isolées séparent la nef de deux galeries latérales dont les murs présentent des niches élevées sur un stylobate. La voûte est décorée de caissons. La lumière descend dans cette nef par une lanterne carrée.

A l'extrémité de cette nef est une rotonde entourée de colonnes corinthiennes isolées, et qui reçoit le jour d'en haut. Cette manière d'éclairer les monuments est très-favorable aux effets de l'architecture.

Cette chapelle est dédiée à saint Nicolas, patron de son fondateur.

HOSPICE BEAUJON, situé rue du Faubourg du Roule, n° 54. L'opulent fondateur de la chapelle dont je viens de parler fit, quelques années après, en 1784, bâtir par le même architecte, le sieur Girardin, un hospice destiné à recevoir vingt-quatre orphelins des deux sexes. Il donna vingt mille livres de rente pour leur entretien. Dans la suite, cet hospice eut une autre destination, et devint un hôpital pour les malades.

Ce bâtiment a seize toises de face sur vingt-quatre de profondeur : sa

hauteur se compose d'un rez-de-chaussée, de deux étages au-dessus et d'un troisième dans les combles. Il contient cent lits pour les malades des deux sexes. La construction de cet édifice fait honneur aux talents du sieur Girardin. Dans la suite je produirai sur cet hospice les notions administratives qui le concernent.

COLLÉGE ROYAL DE FRANCE, situé n° 1, place Cambrai. François I[er] l'avait fondé sans lui faire bâtir aucun édifice. Henri IV, voulant réparer cette omission, fit commencer des bâtiments pour ce collége ; mais la mort de ce roi en suspendit la construction, comme je l'ai dit ci-dessus. Cette construction ne fut reprise qu'à la fin du règne de Louis XV. Le 22 mars 1774, le duc de La Vrillière en posa la première pierre : trois ou quatre ans après, cet édifice, construit sur les dessins du sieur Chalgrin, fut terminé (1).

Il présente une grande cour entourée de trois côtés de bâtiments. Dans le corps qui se trouve placé en face de la porte d'entrée, est la salle des séances publiques, salle assez vaste, dont le plafond est décoré d'un sujet allégorique peint par Tarraval (2). On y a construit un amphithéâtre, et on l'a ornée d'un tableau de M. Lethiers, représentant la fondation de ce collége par François I[er] (3).

Les bâtiments latéraux contiennent plusieurs salles où se font les cours. On comptait, sous Louis XVI, vingt et un cours auxquels sont attachés vingt et un professeurs. Il y a aujourd'hui vingt-quatre professeurs, qui desservent vingt-quatre cours ; tels sont : les cours d'*astronomie*, de *mathématiques*, de *physique générale et mathématique*, de *physique expérimentale*, de *médecine*, d'*anatomie*, de *chimie*, d'*histoire naturelle*, du *droit de la nature et des gens*, d'*histoire* et de *philosophie morale*, de *langue hébraïque, chaldaïque et syriaque*, de *langue arabe*, de *langue turque*, de *langue persane*, de *langue et de littérature chinoises et tartare-mantchou*, de *langue et de littérature shanscrites*, de *langue et de littérature grecques*, de *langue et de philosophie grecques*, d'*éloquence latine*, de *poésie latine* et de *littérature française*, d'*économie politique*, d'*archéologie* et d'*histoire des législations comparées*.

Les cours étant plus fréquentés qu'autrefois, il résulte que les salles sont souvent insuffisantes (4).

(1) M. Chalgrin ne reconstruisit pas le collége de France. Il n'a fait guère que des réparations aux bâtiments qui existaient auparavant : encore ces réparations n'étaient-elles que superficielles, comme on a pu s'en convaincre récemment lors des derniers travaux qu'on vient d'y faire. (B.)

(2) Ce plafond n'existe plus. (B.)

(3) Ce tableau et celui de M. Thévenin, qui lui faisait face, dans l'amphithéâtre où M. Andrieux faisait autrefois son cours, doivent être placés dans l'amphithéâtre du droit public, dépendant des nouvelles constructions dont il est parlé dans la note suivante. (B.)

(4) Le collége de France n'est plus à présent ce qu'il était à l'époque où Dulaure écrivait cet

École de Chirurgie et de Médecine, située rue de l'École-de-Médecine, n° 14. J'ai parlé de l'ancienne école de médecine, placée rue de la Bûcherie, et qui fut transférée dans la rue de Saint-Jean-de-Beauvais. Il existait aussi un amphithéâtre de chirurgie dans la même rue de l'École-de-Médecine, près de l'ancienne église de Saint-Côme, dont les bâtiments, devenus insuffisants, ont été et sont encore occupés par l'école gratuite de dessin.

Ici je m'occupe d'un autre édifice consacré aux sciences médicales; édifice dont, le 14 décembre 1774, Louis XVI posa la première pierre, et qui fut élevé sur les dessins du sieur Gondouin, et sur l'emplacement de l'ancien collége de Bourgogne. La première thèse y fut soutenue le 31 août 1776.

La façade sur la rue a trente-trois toises de longueur : elle offre une ordonnance d'ordre ionique, composée de seize colonnes, dont quatre d'un côté de la principale entrée, et quatre de l'autre ; elles décorent les extrémités de deux ailes de bâtiments qui s'avancent jusque sur la rue. Les autres colonnes ornent la porte d'entrée au centre, et forment, dans les deux intervalles, un péristyle à quatre rangs, supportant un étage supérieur, et laissant apercevoir une cour entourée de magnifiques bâtiments.

article ; et si nous laissons subsister les détails qu'il en donne, comme indiquant l'état ancien de cet établissement, nous n'en devons pas moins dire quelques mots de son état actuel.

On fait en ce moment, à ce collége, de grands travaux d'agrandissement et de réparations : la direction en est confiée à M. Letarouilly, architecte, qui, bien que gêné par les constructions existantes, peu en harmonie avec le programme qu'il doit suivre, a surmonté habilement toutes les difficultés, et a su approprier ses plans aux exigences des besoins nouveaux. Il lui a fallu changer la plus grande partie des dispositions intérieures, tout en conservant les bâtiments anciens, et rattacher à ces bâtiments de nouvelles constructions, de manière à former du tout un ensemble, où toutes les convenances des différents cours devaient être soigneusement ménagées. Ces conditions ont été fidèlement remplies ; et, quoique les travaux ne soient pas encore terminés, nous pouvons dès à présent donner une description sommaire des nouvelles distributions.

On entre au collége de France par une belle grille qui s'ouvre sur la place Cambrai. Dans l'aile à gauche, au rez-de-chaussée, se trouve un amphithéâtre de chimie avec ses laboratoires et dépendances, et à l'extrémité du même corps de logis, un autre amphithéâtre assez vaste. Au premier étage, on voit une galerie destinée aux collections de produits chimiques : puis une salle de bibliothèque qui doit également servir de salle d'assemblée. Aux étages supérieurs sont des logements pour les professeurs.

Dans l'aile droite, il y a, au rez-de-chaussée, un vestibule, une petite salle pour l'enseignement des langues, de la physique générale et des mathématiques, et sur la rue un amphithéâtre de géologie. Au premier étage se trouve une galerie de physique, fort riche en instruments précieux : au second étage est une galerie de minéralogie et de géologie.

Dans le bâtiment central, au fond de la cour, sont d'abord des vestibules, puis une petite salle de cours, et à droite un amphithéâtre pour les cours de littérature et de droit des gens. De plus, le rez-de-chaussée communique avec un jardin de botanique, situé derrière le principal corps de logis. Au premier étage sont des laboratoires de physique, et un vaste et magnifique amphithéâtre consacré à l'enseignement de cette science. Le deuxième étage est occupé par les logements de professeurs et par un cabinet d'anatomie ; au-dessus s'élève un observatoire et ses dépendances.

Il reste à construire plusieurs bâtiments du côté de la rue Saint-Jacques. Ces bâtiments contiendront, d'un côté, un amphithéâtre pour les cours de droit public; et de l'autre côté, un amphithéâtre d'anatomie, et des salles de dissection. Au milieu s'ouvrira une grande entrée, derrière laquelle sera une cour, et au fond un portique conduisant aux amphithéâtres et galeries.

Tous ces travaux ont été combinés de manière à ce que chaque cours soit à portée de ses dépendances nécessaires, et soit aussi complétement que possible isolé des autres cours.

Nous ne pouvons parler du genre d'architecture qui sera employé dans la construction de ces nouveaux bâtiments, car nous ne connaissons, quant à présent, que le plan des distributions intérieures. (B.)

Au-dessus de la porte d'entrée est un grand bas-relief, ouvrage du sieur Berruer, dont le sujet offre, sous des figures allégoriques, le Gouvernement, accompagné de la Sagesse et de la Bienfaisance, protégeant l'art de la chirurgie, et le Génie des Arts déployant le plan de cette école.

La cour, profonde de onze toises, large de seize, est remarquable par la façade qui se présente en y entrant. Un péristyle de six colonnes d'ordre corinthien, de grande proportion, couronné par un fronton, forme avant-corps et présente l'entrée de l'amphithéâtre. Sur le mur du fond de ce péristyle, et dans la partie élevée, se voient cinq médaillons entourés de guirlandes de chêne, offrant les portraits de Jean Pitard, d'Ambroise Paré, de George Maréchal, de François de La Peyronnie, et de Jean-Louis Petit, célèbres chirurgiens français.

Dans le fronton qui couronne cette ordonnance, est un bas-relief exécuté par Berruer, représentant les figures allégoriques de la Théorie et de la Pratique se donnant la main.

Si l'on entre dans l'amphithéâtre, on jugera que son peu d'étendue ne répond pas à la magnificence de son frontispice. Il peut néanmoins contenir douze cents élèves. Il est décoré de trois grands morceaux de peintures à fresque, exécutés par le sieur Gibelin.

Le premier a pour sujet Esculape enseignant les principes de la médecine et de la chirurgie. Au bas est cette inscription : *Ils tiennent des dieux les principes qu'ils nous ont transmis.*

Dans le second tableau, on voit Louis XVI accueillant son premier chirurgien, La Martinière, et plusieurs autres académiciens et élèves. Devant eux sont déployées des récompenses encourageantes. On y lit cette inscription : *La munificence du monarque hâte leurs progrès et récompense leur zèle.*

Le troisième tableau présente une scène guerrière, où l'on voit des blessés secourus par des chirurgiens, et cette inscription : *Ils étanchent le sang consacré à la défense de la patrie.*

Sur le mur demi-circulaire, au-dessus de la porte du centre, on lit encore ce distique latin :

Ad cædes hominum prisca amphitheatra patebant :
Ut longum discant vivere nostra patent.

Les autres corps de bâtiments contiennent des salles de démonstration, d'administration, et une bibliothèque ; l'étage situé sur la rue est occupé par un vaste cabinet d'anatomie humaine et d'anatomie comparée.

C'est dans ce bâtiment que l'Académie de chirurgie tenait ses séances. La Faculté de médecine l'a remplacée, et vingt-deux professeurs font des cours sur les diverses parties des sciences médicales.

Une académie de médecine a été érigée depuis 1814 ; je n'en parle point, parce que le temps de cette érection est hors des limites que je me suis prescrites (1).

L'École nationale fut, par les soins du comte de Thélis, établie en 1779 à Issi, près de Paris ; vingt-quatre orphelins pauvres y recevaient de l'éducation, travaillaient à la construction des chemins, apprenaient des évolutions militaires, etc. Ces élèves, après avoir confectionné et réparé plusieurs routes dans les environs de Paris, furent, en 1781, transférés dans le Berri.

Cet établissement, qui méritait d'être encouragé par le gouvernement, ne l'ayant été que faiblement, a cessé d'exister.

École des Orphelins militaires. Elle fut établie sous ce règne par le chevalier Pawlet. Les mêmes causes qui avaient ruiné l'école mentionnée dans le précédent article ruinèrent celle-ci.

École royale des Ponts-et-Chaussées, située d'abord Chaussée-d'Antin, vis-à-vis la rue Sainte-Croix. Elle a depuis changé plusieurs fois d'emplacement : elle est aujourd'hui située rue Culture-Sainte-Catherine, n° 27.

Cette école importante, dont les commencements remontent à l'an 1747, ne reçut de la consistance qu'en 1784, par les soins du sieur Perronnet. Elle fut instituée de nouveau par la loi du 19 janvier 1791, et confirmée par celle du 30 vendémiaire an iv : cette dernière loi fixe le nombre des élèves à trente-six. En l'an x, ce nombre fut porté à cinquante, et depuis à quatre-vingts. Ces élèves, depuis l'an iv, furent tous tirés de l'École polytechnique.

L'enseignement de cette école se divise en *études de théorie* et en *études de pratique*, ou exercice. La *théorie* consiste dans l'application du calcul, de la géométrie descriptive, de la mécanique et de la physique, à l'art de l'ingénieur des ponts-et-chaussées ; dans l'architecture civile et la minéralogie.

Les études *pratiques* sont le travail intérieur qui consiste dans l'application des théories dont on vient de parler, et dans le travail extérieur, c'est-à-dire dans l'envoi d'un certain nombre d'élèves employés auprès des ingénieurs chargés de travaux importants dans les départements.

(1) Quelques mots suffisent pour suppléer au silence de Dulaure, et faire connaître l'organisation de cette académie, appelée *Académie royale de médecine*, et située rue de Poitiers, n° 8. Elle se compose de soixante-quinze académiciens titulaires, soixante honoraires, trente associés libres, et quatre-vingts associés ordinaires environ. L'objet principal de ses travaux est de répondre aux questions du gouvernement touchant les épidémies, les épizooties, la médecine légale, la propagation de la vaccine, l'examen des remèdes nouveaux et des remèdes secrets, les eaux minérales naturelles ou factices, etc., etc. Elle se divise en trois sections consacrées à la médecine, à la chirurgie, à la pharmacie.

Les séances ont lieu les premiers mardis de chaque mois.

Des médecins y pratiquent gratuitement la vaccine les mardis et samedis de chaque semaine. (R.)

Trois professeurs enseignent dans cette école, l'un la mécanique, l'autre la stéréotomie, appliquées à des routes, à des ponts et à la navigation intérieure; le troisième, l'architecture civile et la navigation intérieure. La minéralogie est enseignée au cabinet minéralogique de l'hôtel des Monnaies.

École de Minéralogie docimastique, à l'hôtel de la Monnaie. Par lettres-patentes du 11 juin 1778, une chaire de métallurgie et de minéralogie docimastique fut établie à la Monnaie; et le savant Lesage, qui depuis longtemps faisait des cours de chimie, en fut créé professeur.

École des Mines, située d'abord rue de l'Université, n° 61, et aujourd'hui rue d'Enfer, n° 34. Le cardinal de Fleury avait conçu le projet de cette utile institution. Un arrêt du conseil, du 19 mars 1783, le mit à exécution; elle se compose d'un *Conseil des mines*, qui donne des avis au ministre de l'intérieur sur tout ce qui concerne les mines, usines, salines et carrières, et qui a sous sa direction des ingénieurs et des écoles pratiques (1). La curieuse collection de minéralogie contenue dans les salles de cette école est ouverte au public les lundis et jeudis (2).

École royale de Chant, de Déclamation et de Danse, située rue Bergère, n° 2. Elle fut fondée par lettres du 3 janvier 1784, à l'instigation du baron de Breteuil. L'ouverture eut lieu le 1er avril suivant. Le sieur Gossec en fut le premier directeur. Cet établissement a pour objet de perfectionner les dispositions qu'annoncent les jeunes gens des deux sexes pour le théâtre lyrique. Leur éducation y est soignée; on leur enseigne le chant, la musique instrumentale, l'harmonie et la composition musicales, la danse et la déclamation.

Cette école éprouva des vicissitudes pendant la révolution. Napoléon lui procura une consistance nouvelle, et lui imposa le nom de *Conservatoire de musique*, que le public lui donne encore, quoiqu'il soit ordonné de lui restituer son nom ancien.

École de Déclamation pour le Théâtre-Français, fondée en 1786, à l'instigation du duc de Duras. Les acteurs Molé, Dugazon et Fleury en furent les professeurs. C'est dans cette école que se sont développés les talents du célèbre tragédien Talma. Elle ne s'est pas soutenue.

École de Natation, située à la pointe de l'île Saint-Louis, fondée en juin 1785, par le sieur Turquin, le même qui avait établi les Bains-Chinois. En 1786, le prévôt et les échevins de Paris prirent cet établissement sous leur protection. Dans la suite, une autre école plus considérable et plus

(1) Ces écoles concernent la minéralogie, la géologie, la docimasie, l'exploitation des mines, le dessin, la géométrie descriptive, etc. (B.)

(2) Toutes les productions minérales de la France y sont réunies; il y en a deux collections: dans l'une, elles sont classées par départements; dans l'autre, elles sont placées dans leur ordre méthodique relativement aux autres productions minérales de l'univers.

commode fut placée au bas du quai d'Orsay ; elle est toujours en activité (1).

Il fut aussi établi, pendant ce règne, une *école de filature* pour les enfants aveugles, située rue de la Mortellerie ; une *école de boulangerie*, située rue de la Grande-Truanderie, que présidaient les sieurs Parmentier et Cadet de Vaux ; et des *écoles de charité* dans presque toutes les paroisses de Paris.

École ou Institution des Sourds-et-Muets, située rue du faubourg Saint-Jacques, n[os] 254, 256, 258. On avait déjà essayé plusieurs systèmes pour suppléer au défaut de la parole, lorsque l'abbé de L'Épée mit sa méthode en usage : elle prévalut, et obtint seule un succès soutenu. Cet ecclésiastique humble et bienfaisant établit dans sa maison une école où il enseignait aux jeunes personnes sourdes et muettes à lire, à écrire, à comprendre toutes les difficultés de la grammaire, à saisir et à rendre par écrit les idées les plus abstraites de la métaphysique (2).

Persécuté, comme janséniste, par l'archevêque Paris ; inconnu des Parisiens, encore plus du gouverenment, malgré ses vertus, son zèle et son admirable méthode, ce vénérable abbé vivait dans une noble obscurité, lorsqu'en 1777 l'empereur Joseph II, séjournant dans cette ville, vint visiter cette école et admirer les moyens ingénieux qu'employait l'instituteur pour rendre en quelque sorte la parole aux muets. Étonné que le gouvernement laissât cette institution sans encouragement, il en parla à la reine de France, qui voulut voir l'école de l'abbé de L'Épée. Dès lors, la tourbe des imitateurs suivit cet exemple. On s'y porta en foule ; et, le 21 novembre 1778, un arrêt du conseil autorisa cette école, et annonça qu'elle serait établie dans le couvent des célestins supprimés ; mais le gouvernement, lorsqu'il n'était pas poussé par l'intrigue, et surtout lorsqu'il ne s'agissait que d'objets utiles, ne se pressait pas de remplir ses promesses. Ce ne fut que sept ans après qu'il s'en occupa. Par arrêt du conseil du 25 mars 1785, l'école de l'abbé de L'Épée fut transférée dans le bâtiment des célestins, et on accorda à cet établissement une somme annuelle de 3,400 livres.

L'abbé de L'Épée mourut à Paris en 1790 (3). Il fut remplacé par l'abbé Sicard, son élève, que le sieur de Ciré, archevêque de Bordeaux, avait, en

(1) Plusieurs autres écoles de natation ont été, depuis cette époque, établies à Paris. Je citerai les deux écoles à l'usage des hommes, situées, l'une auprès du môle du Pont-Neuf, l'autre à côté du Pont-Royal, et les deux écoles à l'usage des femmes, placées entre ce dernier pont et le Pont-des-Arts. (B.)

(2) Sans autre fortune que 12,000 livres de rente, il réunit dans sa maison quarante sourds et muets, les nourrit, les instruisit, dépensa pour eux tout son bien, s'imposant à lui-même les plus dures privations pour fonder un des plus beaux et des plus philanthropiques établissements dont s'honore la France (B.)

(3) M. de Seine, sourd et muet, son élève, fit ce distique pour être placé sur le buste de cet instituteur :

Il révèle à la fois les secrets merveilleux
De parler par les mains, d'entendre par les yeux.

1785, adressé à l'abbé de L'Épée, pour être enseigné suivant sa méthode. L'abbé Sicard la perfectionna.

Cette institution fut, pendant la révolution, transférée du bâtiment des Célestins dans celui de Saint-Magloire.

Le nombre des pensionnaires est fixé à soixante, et celui des élèves, dont les places sont gratuites, à vingt-quatre (1). Il s'y trouve une école et pension pour les sourds et muets : on leur apprend à lire, écrire et calculer, et divers arts ou métiers.

École ou Institution des jeunes Aveugles, située rue Saint-Victor, n°s 66 et 68. Le sieur Haüy fit, pour les aveugles de naissance, par le sens du toucher, ce que l'abbé de L'Épée avait fait pour les sourds et muets par le sens de la vue. Il s'offrit à la société philanthropique pour enseigner gratuitement les aveugles-nés dont cette société prenait soin. Son procédé n'était pas nouveau ; mais il fut le premier qui le mit en œuvre à Paris, et qui le perfectionna.

Cet enseignement, commencé en 1784, fut distrait de la société philanthropique. Le 19 février 1785, l'école fut ouverte, et l'Académie de Musique donna un concert à son bénéfice. En 1786, le sieur Haüy obtint un local dans le château des Tuileries.

Ces aveugles enfants apprenaient la lecture, l'écriture, le calcul, la musique, la géographie, l'art de composer à la casse et d'imprimer.

Ils enseignaient même à lire à des enfants non privés de la vue. Au mois de décembre 1786, ils firent à Versailles, devant le roi, les exercices les plus étonnants ; mais l'institution n'en fut pas plus protégée, et le sieur Haüy ne jouit point des fruits de son établissement.

Dans un exercice public, qui eut lieu le 26 juillet 1814, les jeunes aveugles travaillèrent à la casse, et, avec des caractères en relief, composèrent les phrases qu'on leur dictait, expliquèrent plusieurs passages de Virgile, et résolurent plusieurs problèmes algébriques. On y vit, pour la première fois, un sourd et muet communiquer avec un aveugle. Une phrase, composée par le premier, fut récitée à haute voix par le second : celui-ci, à son tour, dicta par signes au sourd et muet une phrase, que ce sourd et muet écrivit.

En 1790, cet établissement était situé rue Notre-Dame-des-Victoires ; en l'an IX (1801), il fut réuni à l'hospice des Quinze-Vingts, rue de Charenton ; enfin, par ordonnance du 8 février 1815, il fut séparé de cet hôpital, et fixé rue Saint-Victor, dans les bâtiments de l'ancien collége des Bons-Enfants, ou séminaire Saint-Firmin.

Bureau académique d'Écriture, situé rue Coquillière. Un établisse-

(1) Ce nombre est aujourd'hui beaucoup plus considérable. Les dépenses de cet établissement figurent au budget de l'État. (B.)

ment de cette nature existait déjà ; il était composé d'une communauté d'écrivains-jurés, experts, vérificateurs; sous Louis XVI, on lui donna une nouvelle consistance. Des lettres-patentes, du 23 janvier 1779, organisèrent cet établissement, et le composèrent de vingt-quatre membres, vingt-quatre agrégés et vingt-quatre associés, écrivains et graveurs. On y tenait des séances ; on y formait des élèves, et même il s'y trouvait une pension.

Ce bureau est aujourd'hui représenté par la *Société académique d'écriture.*

Halles et Marchés. Je ne parle ici que de ceux qui furent établis pendant le règne de Louis XVI.

Marché Beauveau, situé entre les rues du Faubourg-Saint-Antoine et de Charenton. On y arrive de la première de ces rues par celle de Le Noir, et de la seconde par celle d'Aligre. Il fut construit, en 1779, sur les dessins de l'architecte appelé Le Noir le Romain. Au centre est une fontaine. Le nom de *Beauveau* lui vient de celui de la dame de Beauveau-Craon, abbesse de Saint-Antoine.

Ce marché, vaste et commode, est le seul de ce faubourg.

Marché de Boulainvilliers, situé entre les rues du Bac, au n° 13, et de Beaune, au n° 4. Il fut établi à la demande du sieur Boulainvilliers, en vertu de lettres-patentes de novembre 1780, enregistrées le 16 janvier 1781, sur l'emplacement de l'hôtel qui servait de logement à la première compagnie des mousquetaires de la garde du roi. Cet hôtel occupait auparavant l'emplacement de la *halle du Pré-aux-Clercs,* ou *halle Barbier.*

Marché Sainte-Catherine, situé sur l'emplacement du couvent des chanoines de Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers. Le 20 août 1783, le sieur d'Ormesson, contrôleur-général des finances, en posa la première pierre. On y arrive par les rues Caron et d'Ormesson.

La Halle au Poisson en détail, située au carreau de la Halle, fut construite, en 1786, sur l'emplacement de l'ancienne Halle aux Blés.

La Halle à la Marée était établie aux Halles, en face du pilori. Des lettres-patentes du 21 août, enregistrées le 3 septembre 1784, portent qu'elle sera transférée sur l'emplacement de la *Cour des Miracles,* près des Petits-Carreaux ; elle fut construite sur les dessins du sieur Dumas. Les marchands de marée refusèrent de l'occuper ; pendant la révolution, on y construisit des forges.

Halle aux Cuirs, située rue Mauconseil, n° 34, et rue Française, n° 5 : elle était auparavant située rue de la Lingerie. En 1784, elle fut transferée sur l'emplacement de l'ancien hôtel de Bourgogne et du théâtre des Italiens. Cet établissement a entraîné le commerce des cuirs dans ce quartier.

Halle aux Draps et Toiles, située entre les rues de la Poterie et de

la Petite-Friperie. Elle fut construite, en 1786, sur les dessins de MM. Legrand et Molinos, sur l'emplacement d'une ancienne halle aux draps. Cette halle en forme deux : l'une destinée au commerce des draps, et l'autre à celui des toiles. Elles ont ensemble quatre cents pieds de longueur, et sont éclairées par cinquante croisées.

Un escalier à double rampe se présente à la principale entrée de cet édifice : cette entrée est placée au milieu de sa longueur ; et une rue percée en face facilite sa communication avec les rues de Saint-Honoré et des Bourbonnais. L'intérieur est remarquable par sa distribution commode et par un caractère de simplicité qui lui convient.

Marché des Innocents, situé sur l'ancien cimetière des Innocents, entre la rue aux Fèvres ou aux Fers, et la rue de la Ferronnerie. Il s'étend depuis la rue Saint-Denis jusqu'au marché aux Poirées et la rue de la Lingerie.

La population, toujours croissante, faisait sentir l'insuffisance des marchés existants, et le besoin d'un emplacement nouveau ; d'autre part, le cimetière des Innocents, voisin de ces marchés, parut propre à leur agrandissement.

Dans son origine, ce cimetière était placé hors des murs de Paris ; par l'effet de l'extension de cette ville, il se trouva au centre de sa partie septentrionale, et, depuis plus de huit siècles, on y enterrait des morts. Dans les derniers temps, ce cimetière était le réceptacle des cadavres de la population de vingt-deux paroisses. Les vapeurs qui s'en exhalaient ne pouvaient qu'être funestes à la santé des vivants. Les habitants des quartiers voisins, en 1724, en 1725, en 1737, portèrent des plaintes contre l'existence de ce cimetière et contre ses exhalaisons dangereuses. En 1746 et 1755, les réclamations recommencèrent. Le parlement avait déjà chargé des chimistes d'en faire leur rapport. En 1780, le lieutenant de police fit faire une nouvelle enquête par les sieurs Cadet de Vaux et Fontane, physiciens, qui se convainquirent que ce cimetière était le plus méphitique de Paris (1). Il fut résolu qu'il serait converti en marché.

Ce cimetière, dont j'ai donné la description, était bordé, des quatre côtés, par une galerie couverte, sombre, humide, peuplée d'écrivains et de marchandes de modes, garnie de tombeaux et d'épitaphes. Dans l'intérieur s'élevaient quelques monuments dont j'ai parlé ; et, vers l'angle formé par la

(1) Au mois de juillet 1780, un habitant de la rue de la Lingerie, dont la maison était contiguë au cimetière des Innocents, descendant dans sa cave, fut frappé d'une odeur si insupportable qu'il ne put y pénétrer. Des personnes plus courageuses, après avoir pris diverses précautions, y entrèrent, et reconnurent que, le mur ayant cédé à l'effort des terres, des cadavres corrompus s'étaient éboulés dans cette cave. La police défendit aux journaux de parler de cet éboulement. Des médecins y furent envoyés.



LA FONTAINE DES INNOCENS.

[illegible]-Denis et la rue [illegible] l'église [illegible] des Innocents [illegible] ces monuments et [illegible]

[illegible] ces travaux [illegible] 1786 [illegible] enlever [illegible] les ossements et la terre du cimetière [illegible] furent transportés [illegible] plusieurs mois dans les carrières [illegible] Paris, et surtout dans [illegible] situées au-dessous de la maison [illegible] exécuté pendant la nuit et [illegible] [illegible] pas [illegible]

[illegible] anciens [illegible] eux ou [illegible] devant [illegible] fut [illegible] exhaussé et [illegible] fontaine [illegible] parler.

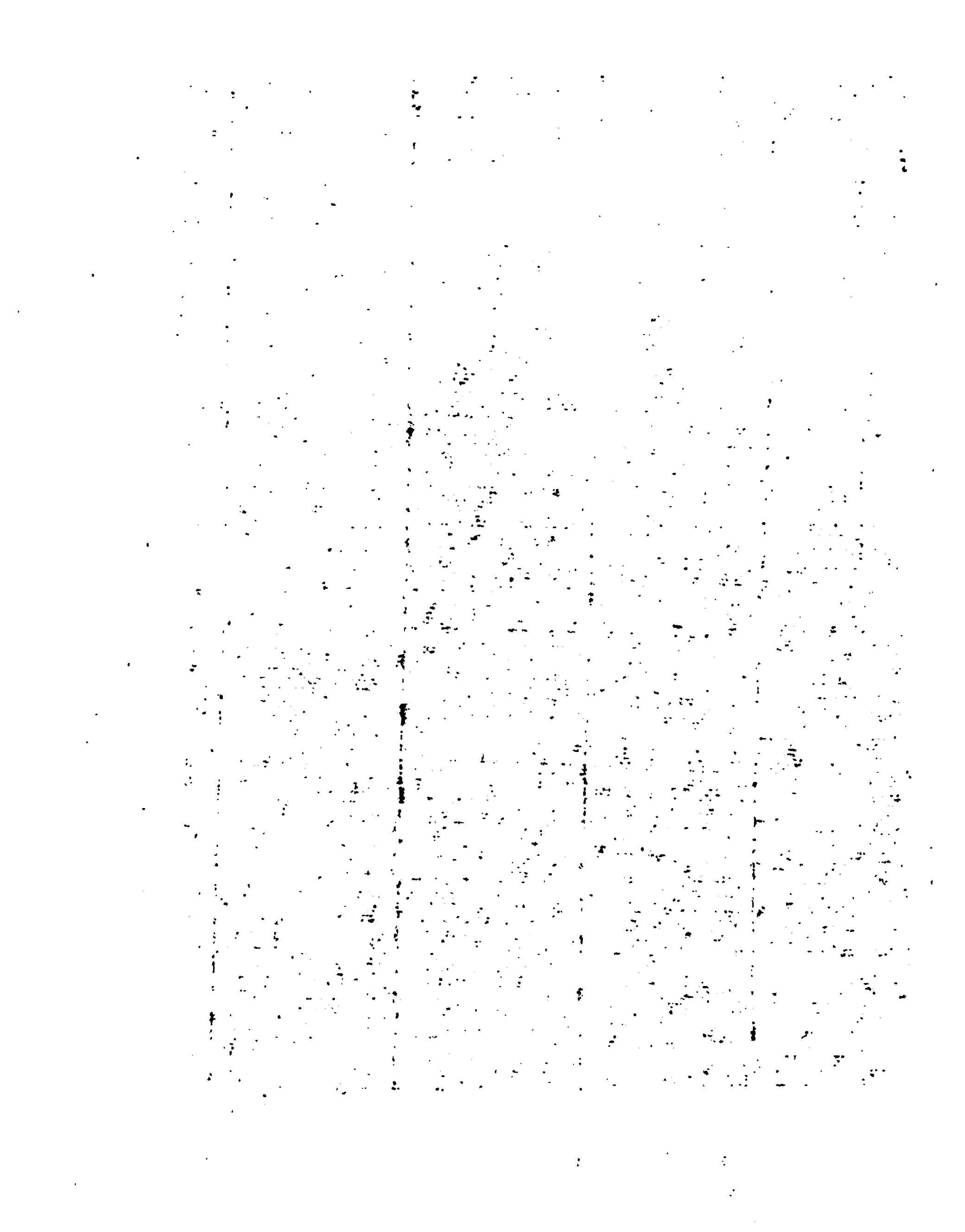
[illegible] 1813 on a construit [illegible] marché des gal[illegible] [illegible] détail [illegible]

[illegible] on vend [illegible] dans [illegible] les [illegible] légumes et les [illegible] dans la journée on revend [illegible]

[illegible] DES INNOCENTS. A l'angle [illegible] rues aux Fers et Saint-Denis, était une fontaine [illegible] chacune composée d'une arcade, accompagnée de pilastres [illegible] et de figures en bas-relief. [illegible] par [illegible] et [illegible] de ces parties, [illegible] sur la rue aux Fers [illegible] construction [illegible] exécutée [illegible] l'ouvrage de Pierre [illegible] et [illegible] célèbre Jean [illegible]

[illegible] un ingénieur [illegible] proposa d'ériger [illegible] marché des [illegible] de l'architecture [illegible] Sa [illegible] les parties [illegible] décoration [illegible] place [illegible] un [illegible] de la [illegible] fontaine [illegible] et [illegible] décoration de la fontaine [illegible] trois faces de la nouvelle. Il [illegible] suppléer à cette [illegible] sui-

[illegible] des flambeaux on chargea une voiture de terre et d'ossements, [illegible] sur la [illegible] singulière. Bientôt des éclats [illegible] à l'épouvante, [illegible] un gros rat qui s'y était logé [illegible] aux dépens de la cervelle [illegible]



rue Saint-Denis et la rue aux Fers, était l'église paroissiale des Innocents. La démolition de ces monuments et édifices fut décidée.

On commença ces travaux en avril 1786 ; on démolit, puis on enleva assez profondément les ossements et la terre du cimetière, qui furent transportés pendant plusieurs mois dans les carrières du sud de Paris, et surtout dans la carrière située au-dessous de la maison dite de la *Tombe-Isoire* (1).

Ce transport, exécuté pendant la nuit et dans les chaleurs de l'été, causa des maladies aux habitants des rues par où les voitures passaient.

Toutes les constructions hideuses et les monuments anciens qui pouvaient intéresser les curieux ou les familles disparurent devant un établissement d'utilité publique. Le sol fut renouvelé, exhaussé et pavé. Au centre de la place s'éleva une fontaine magnifique dont je vais parler.

Vers l'an 1813, on a construit autour de ce marché des galeries en bois, où les marchands en détail sont abrités.

Le matin, souvent avant le jour, on vend en gros, dans ce marché, les fruits, les légumes et les herbages que dans la journée on revend en détail.

FONTAINE DU MARCHÉ DES INNOCENTS. A l'angle formé par la rencontre des rues aux Fers et de Saint-Denis, était une fontaine dont la décoration se divisait en trois parties, chacune composée d'une arcade, accompagnée de pilastres corinthiens et de figures en bas-relief. Cette ordonnance était surmontée par un attique et un fronton. Deux de ces parties, adossées à un bâtiment, avaient leur façade sur la rue aux Fers, et la troisième sur la rue Saint-Denis. Cette construction angulaire, exécutée en 1551, fut, comme je l'ai dit, quant à l'architecture, l'ouvrage de Pierre Lescot, abbé de Clagni, et quant aux sculptures, celui du célèbre Jean Goujon.

On voulait conserver ce monument précieux de la sculpture du seizième siècle : un ingénieur, appelé Six, proposa d'ériger une fontaine au centre du marché des Innocents, et de l'orner de l'architecture et des bas-reliefs dont était enrichie l'ancienne fontaine. Sa proposition fut adoptée.

Toutes les parties qui formaient la belle décoration de cette fontaine furent démolies, transportées et mises en place avec les précautions et les soins que méritait un des chefs-d'œuvre de la renaissance des arts. Suivant le plan nouveau, il fallait composer une fontaine monumentale, isolée ; et les deux faces de la décoration de la fontaine ancienne étaient insuffisantes pour orner les quatre faces de la nouvelle. Il fallait suppléer à cette insuf-

(1) Un soir, pendant qu'à la lueur des flambeaux on chargeait une voiture de terre et d'ossements, on vit une tête de mort s'agiter, faire quelques bonds. A cette vue, les cheveux se dressent sur la tête des intrépides fossoyeurs ; ils reculent d'effroi. On va chercher un prêtre pour faire cesser, par des exorcismes, ce miracle sinistre. Bientôt des éclats de rire succédèrent à l'épouvante, lorsqu'on vit sortir de cette tête un gros rat qui s'y était logé sans doute pour y vivre aux dépens de la cervelle du défunt.

fisance par de nouveaux pilastres, de nouveaux bas-reliefs ; et surtout aux cinq figures de Naïades exécutées avec tant de grâce par Jean Goujon, il fallait ajouter trois autres Naïades dans le même style. Voici comment on a opéré.

Les pierres des deux faces anciennes furent employées à la construction des quatre faces : en leur adjoignant alternativement des pierres nouvelles, on donna aux unes et aux autres une teinte générale, qui fit disparaître la différence de leur couleur. Par cet amalgame d'assises de pierres, et par la teinte commune qu'elles reçurent, l'ensemble du monument fut en accord parfait avec ses parties ; et son architecture conserva son caractère primitif.

Les trois Naïades et les autres bas-reliefs ajoutés sont l'ouvrage du sieur Pajou, qui parvint à imiter son modèle, et même à le surpasser sous le rapport de la correction : mais les attitudes gracieuses et naïves qui caractérisent le ciseau de Jean Goujon pouvaient-elles être exactement reproduites ? On n'imite jamais les grâces.

Voici la description de cette fontaine.

Au centre de la place, au point le plus exhaussé du sol, est, au-dessus de trois gradins, un vaste bassin carré. Du milieu de ce bassin s'élève un soubassement de même forme, aux angles duquel sont placées quatre figures de lions en plomb, moulées à Rome sur les lions de la fontaine de Termini. Sur les faces de ce soubassement sont, en saillies, quatre bassins en plomb, de forme élégante, où viennent se verser par cascades les eaux supérieures.

C'est au-dessus de ce soubassement que s'élève la partie élégante et riche en sculpture. Une construction quadrangulaire est percée sur chaque face par une arcade dont les côtés sont ornés de pilastres corinthiens, cannelés. Entre ces pilastres est une figure de Naïade en grande proportion. L'entablement, richement décoré, est surmonté par un attique orné de bas-reliefs, par un fronton et par une coupole couverte de dalles de cuivre, en forme d'écailles de poisson.

A travers les quatre arcades, sur un piédestal élégant, on voit une vasque, du milieu de laquelle jaillit une gerbe d'eau, qui s'y élève et qui tombe ; puis, de la vasque, l'eau se jette en nappe dans le réservoir, et du réservoir retombe de même dans les quatre bassins en plomb placés en saillie sur les faces du monument. Ensuite, versée par ses chutes abondantes, lancée par les quatre lions placés aux angles, l'eau remplit le grand bassin carré, et va se répandre au dehors par quatre masques qui sont au-dessous des bassins de plomb.

L'exécution de cette fontaine, commencée en 1788, a été confiée aux

talents du sieur Poyet, alors architecte de la ville, et à ceux de MM. Legrand et Molinos, architectes des monuments publics. Des trois nouvelles Naïades qu'ajouta le sieur Pajou, deux sont sur la face méridionale, et une sur la face occidentale. Les sieurs L'Huillier, Mézières et Daujon ont exécuté les ornements et bas-reliefs qui restaient à faire.

Sous Louis XVI, comme sous les rois ses prédécesseurs, les magistrats de Paris faisaient volontiers construire de magnifiques fontaines, sans se mettre en peine de leur procurer de l'eau. Celle-ci, pendant vingt-quatre ans, resta aride et inanimée. Il faut cependant en excepter deux bornes-fontaines placées au bas du monument, qui fournissaient et fournissent encore de l'eau de la pompe de Notre-Dame.

En l'an 1812, la construction de l'égout de la rue Saint-Denis et celle de la conduite provenant de la galerie de Saint-Laurent, fournissant des eaux du canal de l'Ourcq, amenèrent jusqu'à la place du marché des Innocents des eaux abondantes qui alimentèrent la fontaine de ce marché, lui donnèrent la vie, et produisirent les jets et les cascades dont je viens de parler.

Sur l'ancienne fontaine étaient quelques inscriptions : au-dessus des cinq Naïades sculptées par Jean Goujon, on lisait celle-ci sur un tableau en marbre noir : FONTIUM NYMPHIS, *Aux Nymphes des fontaines*. On l'a conservée.

En 1689, on y fit graver ce distique de Santeul :

Quos duro cernis simulatos marmore fluctus
Hujus nympha loci credidit esse suos.

« Les eaux que tu vois ici représentées avec du marbre, imitent si bien « la nature, que la nymphe de ce lieu s'y est trompée, et les a prises pour « celles de sa source. »

Les architectes qui ont exécuté la translation et l'érection de la fontaine actuelle avaient supprimé cette inscription, dont la pensée prouve que Santeul connaissait mieux la poésie que les arts d'imitation. Il loue ce qui est le moins louable dans ce monument, les flots d'eau sculptés, et ne dit rien de ce qui mérite le plus les éloges, de ces figures de Naïades, objet de l'admiration de tous les connaisseurs.

Dans le bureau de la préfecture de Paris, on jugea tout autrement : entraîné par le noble désir de rétablir tout ce qui avait existé autrefois, on fit, sans discernement, au mois de juillet 1819, replacer cette inscription (1).

(1) Dans l'ardeur de cette prétendue restauration, on commit, en grosses lettres d'or, une faute grammaticale assez grave : au lieu de *quos*, on mit *ques*. Cette faute monumentale a subsisté pendant quelques mois. Elle a été relevée par les journaux, alors on l'a fait disparaître.

FONTAINE DE LA CROIX DU TRAHOIR, située à l'angle occidental formé par les rues de l'Arbre-Sec et de Saint-Honoré. Dans les années 1775 et 1776, elle fut reconstruite sur les dessins du sieur Soufflot. J'en ai parlé ailleurs. Elle fournit de l'eau de la pompe Notre-Dame.

FONTAINE DES PETITS-PÈRES, située place des Petits-Pères. Elle est isolée et présente une pile de maçonnerie fort simple. Cette construction éprouva, en 1774, un événement qu'on ne doit pas omettre : elle s'enfonça subitement de la profondeur de treize pouces. La ville adopta le projet de relever sa masse entière par le moyen des machines. Ce tour de force coûta de grands travaux et des sommes plus considérables qu'il n'en eût fallu pour l'abattre et la reconstruire suivant les procédés ordinaires.

Cette fontaine est alimentée par les eaux de la pompe de Chaillot.

FONTAINES MARCHANDES. On commença, en 1774, à construire ces espèces de fontaines dont l'objet était de procurer aux Parisiens une eau plus salubre et plus limpide, et de préserver les porteurs d'eau des dangers qu'ils couraient en allant puiser l'eau dans la Seine. Les premiers établissements de ce genre eurent lieu sur la rive droite de cette rivière, et notamment sur le quai de l'École. Les entrepreneurs percevaient une légère contribution sur les porteurs d'eau. Là les tonneaux, portés sur des charrettes, étaient facilement remplis. Le fisc vint en 1775, comme à l'ordinaire, porter sa main avide sur cet établissement qui prospérait. Il accrut considérablement le prix de cette contribution ; ce qui excita des clameurs. Enfin les prix furent réglés d'une manière plus convenable, et les fontaines se multiplièrent dans la suite, surtout depuis l'existence des pompes à feu dont je parlerai bientôt.

EAUX DE PARIS. Les concessions étaient toujours renouvelées ; les machines hydrauliques, et surtout celles du Pont Notre-Dame, tombaient de vétusté, ou ne donnaient que de faibles produits ; les fontaines publiques restaient stériles. Cette pénurie, toujours croissante, réveilla l'attention des magistrats de la ville. En 1762, le sieur Desparcieux avait proposé de conduire à Paris l'eau de la petite rivière de l'Yvette, ainsi que je l'ai dit (règne de Louis XV) : on abandonna ce projet : puis il fut reproduit sans obtenir plus de succès.

En 1769, le chevalier d'Auxiron proposa l'établissement des pompes à feu, à l'instar de celles d'Angleterre. En 1771, les sieurs Vachette et Langlois mirent en avant un projet de pompes à manéges établies sur des bateaux. La ville restait indécise sur ces projets nouveaux et sur les anciens que l'on reproduisait.

Cependant le besoin d'eau se faisant sentir plus impérieusement, on proposa divers autres moyens. En 1776, le sieur Capron s'offrait, par l'effet

d'une nouvelle machine hydraulique, à élever une masse considérable d'eau de la Seine : la conduite des eaux de l'Yvette fut de nouveau mise en avant. D'autre part, les sieurs Perrier frères renouvelèrent la proposition d'établir des pompes à feu.

Le bureau de la ville, pressé par le besoin d'eau, retenu par les grandes dépenses que nécessitait chacun de ces divers projets, ne décidait rien, lorsque les sieurs Perrier parvinrent à le tirer d'embarras.

Il lui demandèrent l'autorisation de publier un *prospectus*, dans lequel ils se soumettaient à fournir de l'eau dans les maisons de chaque quartier de Paris moyennant une somme désignée, que les propriétaires ne paieraient que lorsque la machine en activité leur amènerait de l'eau. Ce prospectus fut accueilli.

Après plusieurs oppositions, comme en éprouvent ordinairement les nouveautés les plus utiles, les sieurs Perrier, en 1778, formèrent une compagnie de capitalistes; et, autorisés par des lettres-patentes de l'année précédente, ils commencèrent les travaux de leur établissement, dont voici la description.

Pompe a feu de Chaillot, située au bas du village de ce nom, sur le quai de Billy, n° 4. Un bâtiment solide fut construit sur ce quai. Un canal d'un mètre de largeur, pratiqué sous le chemin de Versailles, reçoit l'eau au milieu du cours de la Seine, et conduit sous cette maison, dans un puisard, une quantité suffisante d'eau de cette rivière : cette eau s'élève du puisard par deux pompes, aspirante et foulante, destinées à se suppléer au besoin. Ces pompes sont mises en mouvement par la vapeur qui s'échappe des chaudières construites sur des fourneaux de grande dimension.

Une de ces pompes élève l'eau, au-dessus du niveau moyen de la Seine, à la hauteur de cent dix pieds, et la verse dans quatre réservoirs placés sur la partie éminente du coteau de Chaillot; réservoirs où l'eau se clarifie, et dont chacun contient neuf mille muids. Un tuyau de fonte de fer, d'un pied de diamètre, part de ces réservoirs, passe sous la rue du Faubourg-Saint-Honoré, se prolonge le long du boulevard jusqu'à la porte Saint-Antoine; se divise en plusieurs branches qui suivent la direction des rues principales, puis se subdivisent en moindres branches qui aboutissent aux maisons qui sont abonnées. Ces canaux s'étendent jusqu'aux extrémités du faubourg Saint-Antoine.

Une des deux pompes élève, dans l'espace de vingt-quatre heures, deux cent dix-neuf pouces d'eau, équivalant à quinze mille sept cent soixante-huit muids, ou quatre mille trois cent quarante-deux kilolitres.

Le 8 août 1781, on fit, en présence du lieutenant de police, le premier essai de la pompe à feu : le succès fut complet; et, au mois de juillet 1782,

les eaux de cette pompe furent pour la première fois conduites à la fontaine publique située à la porte Saint-Honoré ; puis de semblables fontaines s'établirent à la Chaussée-d'Antin, à la porte Saint-Denis, ainsi qu'à l'entrée de la rue du Temple.

Cette machine, la première qui ait paru en France, a depuis son établissement, et notamment en 1805, été considérablement perfectionnée. La quantité du combustible nécessaire à l'ébullition des chaudières a diminué de plus d'un tiers.

Pompe a feu du Gros-Caillou, située sur la rive gauche de la Seine, sur le quai des Invalides, au bout de la rue de la Pompe.

Les sieurs Perrier, après avoir établi au bas de Chaillot leur machine hydraulique destinée à fournir de l'eau à la partie septentrionale de Paris, firent établir une seconde pompe à feu sur la rive gauche de cette rivière, pour alimenter les fontaines de la partie méridionale de cette ville. La première pierre en fut posée le 24 juillet 1786 par le prévôt des marchands et les échevins de Paris ; et l'on donna à cette cérémonie puérile un éclat que n'avait pas eu la fondation du premier établissement.

Comme le sol du côté du Gros-Caillou ne présentait point d'éminence pour placer les réservoirs, on fut obligé, dans la construction du bâtiment destiné à cette machine hydraulique, d'ajouter une tour carrée, haute de près de soixante-dix pieds, pour y placer le réservoir des eaux élevées par cette machine.

Cette pompe, qui alimente plusieurs fontaines publiques et particulières de la partie du sud de Paris, produit en vingt-quatre heures soixante-dix pouces d'eau, équivalant à cinq mille quarante muids, ou mille trois cents kilolitres.

Un troisième bâtiment destiné à une pompe à feu fut construit sur la même rive de la Seine, près de la barrière de la Gare. Il présente une tour carrée qui, comme celle du Gros-Caillou, est fort élevée. Ce bâtiment, d'un beau caractère, n'a jamais eu de pompe en activité.

La compagnie des eaux fournissait gratuitement toutes les eaux nécessaires contre les incendies : à cet effet, elle avait établi, dans les rues où passent ses principales conduites, des robinets multipliés.

Les actions émises par cette compagnie devinrent, en 1785 et 1786, un objet de spéculation pour les agioteurs, et le sujet d'une discussion très-vive, où se signalèrent, au premier rang, deux célèbres antagonistes, Mirabeau et Beaumarchais. Toute la classe financière prit intérêt à cette querelle.

Cette vive polémique provenait de l'impuissance évidente où se trouvait cette compagnie de remplir ses engagements envers ses actionnaires. La plupart d'entre eux, par une manœuvre d'agiotage, avaient fait passer dans

le trésor royal, en échange d'autres valeurs, plus des quatre cinquièmes de la totalité des actions des eaux; de sorte qu'à la fin de 1788 le gouvernement se trouva seul propriétaire des pompes à feu et de tous les établissements qui en dépendent. Depuis cette époque, les pompes à feu furent administrées comme une propriété publique.

AUTRES PROJETS SUR LES EAUX DE PARIS. Pendant que la pompe à feu s'établissait, il parut quelques autres projets tendant à une plus ample fourniture d'eau à Paris.

En 1782, le sieur Lefer de La Nouère reproduisit encore le projet du sieur Desparcieux : il demanda l'autorisation de construire un aqueduc pour amener à Paris les eaux de l'Yvette, et offrit de déposer entre les mains du trésorier de la ville une somme de deux cent cinquante mille livres, qui, disait-il, suffirait pour conduire dans Paris cinq cents pouces d'eau de cette rivière.

Les partisans de ce projet furent appuyés puissamment par les antagonistes de la compagnie des pompes, qui éprouva du discrédit.

En 1788, l'aqueduc de l'Yvette fut entrepris ; mais de nombreuses réclamations qui s'élevèrent de la part des propriétaires des terrains sur lesquels passait ou devait passer cet aqueduc, les querelles qui survinrent entre les entrepreneurs et la compagnie des pompes à feu, et enfin les mouvements de la révolution, en arrêtèrent l'exécution.

En 1785, le sieur Brullée mit aussi son projet en avant. Il établissait un canal de navigation, canal qui serait alimenté par les eaux de la rivière de Beuvronne (1), et qui devait en outre fournir assez d'eau pour entretenir quelques fontaines dans Paris. Ce projet fut reproduit en 1790 : une loi du 30 janvier 1791 en autorisa l'exécution, qui fut suspendue par l'effet des circonstances.

Les sieurs Vachette frères proposèrent, en 1797, de fournir une nouvelle distribution d'eau à Paris, et d'alimenter quatorze fontaines nouvelles par le moyen d'une machine hydraulique qu'ils construiraient sur la Seine : ce projet fut rejeté.

Les sieurs Solage et Bossu, auxquels le sieur Brullée avait cédé ses droits, reproduisirent le projet de ce dernier, qu'ils avaient modifié et fort étendu. Au lieu de la rivière de Beuvronne, c'était celle de l'Ourcq, dont ils proposaient de faire dériver une partie, et offraient de procurer à Paris deux mille pouces ou quarante-quatre mille muids d'eau par vingt-quatre heures. Ce projet, repoussé comme impraticable, fut, quelques années après, adopté et mis à exécution, comme je le dirai dans la suite.

(1) Petite rivière qui coule au nord-est de Paris, et se jette dans la Marne, près du village d'Annet.

§ III. — Sociétés et autres institutions.

Société d'Agriculture, dont les séances se tiennent dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville. Elle fut autorisée par un arrêt du conseil du 1er mars 1761. Les famines et le monopole des grains, que le gouvernement de Louis XV n'avait pas rougi de faire, dirigèrent les esprits éclairés et solides vers l'agriculture, et cette société s'occupa de tout ce qui peut produire le perfectionnement de cet art. Elle a survécu aux orages de la révolutions; avantages que n'ont pas eu un grand nombre d'institutions fastueuses (1).

Société libre d'Émulation, *pour l'encouragement des métiers et inventions utiles :* elle doit son existence aux causes qui ont fait naître la société dont je viens de parler. Elle fut établie en 1776, et tint ses premières séances rue Hautefeuille, dans la maison des Prémontrés, puis dans celle des Grands-Augustins, ensuite à l'hôtel de Soubise. Les membres de cette société étaient dans les opinions des économistes, et l'abbé Beaudeau, apôtre célèbre de cette espèce de secte, en fut le secrétaire. Elle distribuait des prix, se signalait par des principes patriotiques qui faisaient la satire des administrations du temps et préparaient à la partie utile de la nation un état meilleur; mais les lumières et la raison ne suffisent pas à un établissement; il faut des finances. Il paraît qu'en 1780 cette société, qui d'ailleurs déplaisait à quelques magistrats satisfaits des vieilles méthodes, fut entièrement dissoute (2).

Société Philanthropique. Cette société, qui tenait ses séances dans une des salles du couvent des Grands-Augustins, fut établie en 1780; elle doit son origine à sept hommes zélés qui entreprirent de soulager les malheureux, et de les secourir sans ostentation. Bientôt ces sept hommes vertueux s'en associèrent d'autres, parmi lesquels on remarque le duc de Charost, dont le nom se trouve toujours uni à tous les actes de bienfaisance de cette époque.

Les secours que répandait cette société furent d'abord très-bornés; mais bientôt, lorsqu'elle fut mieux connue, des personnes distinguées par leurs vertus, leur rang, leur talent, s'empressèrent de participer à ses travaux. Jusqu'en 1783, elle ne pouvait soulager que douze ouvriers octogénaires. En 1787, elle parvint à répandre ses secours sur plus de mille infortunés,

(1) Elle fut cependant supprimée pendant plusieurs années : on la rétablit en 1814. Elle s'assemble deux fois par mois, et chaque année elle distribue des prix et des médailles d'or et d'argent. (B.)

(2) Elle est remplacée aujourd'hui par la *Société d'encouragement pour l'industrie nationale.* (B.)

tels que : ouvriers octogénaires, femmes enceintes et chargées de cinq enfants, veufs et veuves pauvres, ayant six enfants, ainsi que les *enfants aveugles* dont le sieur Haüy était l'instituteur, et dont l'établissement se maintient encore.

Les bons exemples ne restent pas sans imitation : plusieurs sociétés pareilles furent établies dans diverses villes de France. Cette utile société n'a point souffert de la révolution, son administration est toujours en activité, et ses séances se tiennent à l'Hôtel-de-Ville. Tous les deux ou trois ans, la société philanthropique adresse à la Faculté de médecine les demandes des jeunes médecins ou chirurgiens qui désirent s'instruire en s'associant à ses bienfaits. D'après les notes de la Faculté, ces jeunes gens sont admis et attachés aux dispensaires de la société philanthropique, qui leur confie le soin des malades à domicile.

Musée de Paris, société de savants et de littérateurs, instituée le 17 novembre 1780, et dont la première séance publique se tint le 23 décembre de cette année, dans une maison de la rue Saint-André-des-Ars. Elle prit d'abord le titre de *société apollonienne*, titre auquel elle renonça pour s'en tenir à celui de *musée*. Parmi les premiers membres figuraient les noms de Court de Gébelin, de l'abbé Rozier, de Lefèvre Villebrune, de Fontanes, etc.

Ce musée passa de la rue Saint-André-des-Ars dans un hôtel de la rue Dauphine, où l'on donnait des fêtes ; et la première séance qui eut lieu dans ce nouveau local, le 21 novembre 1782, contribua à faire mieux connaître cette société.

La séance du 6 mars 1783 fut célèbre par la présence de l'illustre Francklin.

Un nommé *Colenot* mit le désordre dans cette société ; les chefs se divisèrent ; une scission de ses membres, présidée par le sieur Cailhava, tint ses séances dans une maison de la rue Sainte-Avoie.

Le musée s'établit en 1786 dans le couvent des Cordeliers, et dans la salle dite de Saint-Thomas. L'abbé Cordier de Saint-Firmin, l'homme qui donnait le mouvement à cette machine littéraire, ne la préserva point de sa ruine.

Musée de Pilatre des Rosiers, nommé depuis *Lycée*, et aujourd'hui *Athénée*, situé rue de Valois, n° 2, près le Palais-Royal, autorisé par le gouvernement, et spécialement protégé par Monsieur, frère du roi Louis XVI. Ce musée tint sa première séance le 11 décembre 1781, dans une maison de la rue Sainte-Avoie. L'objet de cette société était le perfectionnement des sciences et des arts relatifs au commerce. On faisait des cours sur diverses parties des sciences. Il s'y trouvait un cabinet de physique.

A la mort du sieur Pilâtre des Rosiers, arrivée le 16 juin 1785 (1), les

(1) Le sieur Pilâtre des Rosiers et le sieur Saint-Romain devaient, avec un aérostat de leur com-

membres de ce musée, endettés, déconcertés, se réunirent, réorganisèrent la société, lui donnèrent le titre de *Lycée*, titre qu'elle a conservé jusqu'en 1803, époque où ce nom ayant été donné aux colléges, elle prit celui d'*Athénée*, qu'elle porte encore. Les savants les plus distingués de la France y ont professé tour à tour. C'est pour cet établissement que La Harpe fit son *Cours de littérature*, Ginguené son *Histoire littéraire de l'Italie*, Fourcroy son *Système des connaissances chimiques*, et c'est encore à l'Athénée que M. Cuvier a fait ses belles leçons d'histoire naturelle et d'anatomie comparée, qui lui ont mérité les suffrages de toute l'Europe.

Cette société continue toujours avec succès ses séances et ses cours. Les femmes y furent longtemps admises; et ce mélange des deux sexes fit naître, en 1786, une chanson qui se trouve dans divers recueils (1).

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET GRATUITE POUR LES SCIENCES ET LES ARTS, instituée par le sieur de La Blancherie. Sans fortune, sans protection, dépourvu des connaissances les plus ordinaires, et ne possédant que de l'audace et des talents pour l'intrigue, cet homme, courant d'antichambre en antichambre, ne put obtenir que des succès éphémères, et son établissement fut suspendu en 1780 : il le rétablit l'année suivante, dans l'hôtel de Villayer, situé rue Saint-André-des-Ars, au coin de celle de l'Éperon. Il y fixa son établissement, y réunit des gens de lettres qui, sous sa direction, composèrent un journal hebdomadaire, intitulé : *Nouvelles de la république des Lettres*. Les artistes y exposèrent leurs productions. On y faisait des lectures, etc. En 1786, le salon de la correspondance générale fut fermé, et le sieur de La Blancherie s'enfuit, ne pouvant payer ses dettes; mais c'est trop s'arrêter sur un établissement qui ne dura que peu d'années.

SOCIÉTÉ ROYALE DE MÉDECINE. Elle prit d'abord le nom de *Société pour l'épizootie*, et fut instituée en vertu d'un arrêt du conseil d'avril 1776, confirmé par lettres-patentes du 1er septembre 1778. Sa première séance se tint le 1er février 1776, dans la grande salle du Collége royal. Le sieur Vicq-d'Azyr en fut nommé secrétaire perpétuel. Dans la suite elle tint ses séances dans une des salles du Louvre.

La Faculté de médecine vit avec peine et jalousie ce nouvel établissement,

position, franchir dans les airs le détroit qui sépare la France de l'Angleterre. Le 15 juin, à sept heures du matin, l'aréostat et les aéronautes s'élevèrent; puis, bientôt après, un vent contraire les repoussa sur les côtes de France : on vit alors cette machine tomber avec rapidité à une lieue de Boulogne. Les deux aéronautes périrent dans la chute.

(1) *Mémoires secrets*, au 27 février 1786.

A l'exemple de cette société, une autre, également protégée par le gouvernement, s'est formée, au commencement de l'année 1820, dans la rue Neuve-Saint-Augustin, n. 17. Elle porta, dès son origine, le nom de *Société des bonnes lettres*, et ne devait exister que trois ans; mais le roi lui ayant conféré, en 1824, le titre de société royale, cette réunion s'est reconstituée pour suivre le cours de ses travaux.

ainsi que la protection spéciale que lui accordait le gouvernement. Elle se crut humiliée, injuriée ; elle s'en plaignit : on ne l'écouta guère. Elle menaça de punir, par l'exclusion, ceux de ses membres qui faisaient partie de la nouvelle société : on lui défendit tout acte à cet égard. La guerre fut allumée entre les membres de l'ancienne et de la nouvelle institution. Les deux partis se lancèrent des libelles, des chansons satiriques, des récits virulents, des comédies, des procès dont je ne parlerai pas. La Société de médecine, forte de la protection royale, s'est maintenue jusqu'au temps où, pendant la révolution, les écoles de médecine ont reçu une organisation nouvelle.

Il existe aujourd'hui une société de médecine, composée de membres de cette faculté : il n'y a point de querelles.

Plusieurs autres sociétés s'établirent à Paris sous ce règne : les unes avaient les arts pour objet, les autres des intérêts particuliers, et plusieurs la politique. Telles étaient le *Concert des amateurs*, qui florissait en 1778 ; les *Enfants de l'harmonie*, en 1782; le *Club des artistes*, en 1785, et plusieurs autres réunions de cette nature.

SOCIÉTÉ DE L'HARMONIE, instituée et présidée, en 1784, par le docteur Mesmer. Son objet consistait dans la révélation du secret du magnétisme. Bientôt après il se forma une scission dans cette société. On se plaignait de ce que Mesmer ne remplissait pas ses engagements : grands débats qui firent naître plusieurs écrits et la dissolution de cette société.

Le CLUB POLITIQUE, établi en avril 1782 par le sieur Boyer, rue Saint-Nicaise ; le *Club des Américains*, en 1785 ; la *Société olympique*, le *Club des Arcades*, et le *Club des étrangers*, qui siégeait au Panthéon, ou Wauxhall de la rue de Chartres, et qui, le 20 mars 1791, fut transféré dans la rue du Mail, n° 19, où l'on enseignait la géographie politique, les langues modernes, etc., et où se donnaient des fêtes, furent tous, au mois d'août 1787, supprimés; on excepta le *Lycée*, c'est-à-dire le musée de Pilâtre, aujourd'hui nommé *Athénée*. Ceux qui dirigeaient ces sociétés conservaient encore l'espérance de les voir rétablies ; mais une lettre du lieutenant-général de police, du mois d'octobre suivant, leur ravit tout espoir. La *Société olympique*, qui ne s'occupait que de franche-maçonnerie, fut autorisée à continuer ses réunions. C'est par de tels moyens que le gouvernement cherchait à détourner l'orage dont il se sentait menacé : mais ces suppressions de sociétés ne supprimèrent point la pensée, l'opinion publique et le mécontentement général.

Dès les commencements de la révolution, il se forma un grand nombre d'autres sociétés politiques. Voici la notice des principales :

SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA CONSTITUTION, séante dans le couvent des

Jacobins de la rue Saint-Honoré. Voici l'origine et la notice de cette société, devenue si fameuse sous le nom *des Jacobins*.

Au mois d'août 1789, plusieurs comités particuliers se formèrent à Versailles, pendant que l'assemblée des états-généraux s'y tenait encore. Parmi ces comités se distinguait celui des députés patriotes de la province de Bretagne. Bientôt un grand nombre de députés d'autres provinces, et même des personnes qui n'étaient point membres de l'assemblée, se réunirent à ce comité, dans lequel fut faite la proposition de constituer les états-généraux en Assemblée nationale : proposition qui, le 17 juin 1789, eut son exécution.

L'assemblée nationale étant, en octobre 1789, transférée à Paris, le comité breton y continua ses séances.

Au mois de novembre, une société établie à Londres, sous le nom de *Club de la révolution de France*, ayant adressé à l'assemblée nationale une lettre pour la féliciter de ses travaux, les membres du comité breton conçurent le projet de former à Paris une société à l'instar de celle de Londres, et de lui donner des bases plus solides et plus étendues que celles de ce comité. En conséquence, ils choisirent et louèrent la salle de la bibliothèque du couvent des jacobins de la rue Saint-Honoré, et nommèrent d'abord leur réunion *Société de la révolution*. Mais au mois de février 1790, ils lui donnèrent le nom de *Société des amis de la constitution*.

Son objet principal, outre ceux de diriger l'opinion publique et de discuter d'avance les questions qui devaient être portées à l'assemblé nationale, consistait à s'assurer des nominations à faire dans l'assemblée, en opérant dans la société des scrutins préparatoires, afin de déterminer la majorité des votes.

Cette société, pendant la durée de l'Assemblée constituante, jouit d'une grande considération ; elle comptait parmi ses membres des ambassadeurs étrangers, des princes ; et, ce qui l'honorait davantage, elle comptait aussi des hommes illustres par leurs talents, célèbres dans la littérature, et des savants qui ont honoré leur siècle.

Bientôt les passions, allumées par l'intrigue et l'esprit de parti, se manifestèrent dans cette société. Il s'y opéra une scission qui se sépara d'elle et forma une autre société, nommée *Club de* 89. La société répara cette perte, fit des règlements nouveaux, et soumit ses membres à une épuration nécessaire. Elle était paisible, lorsque Robespierre vint y semer des germes de discorde et remplir, comme il est vraisemblable, la mission qu'il tenait des étrangers. A la fin de 1792, cette société fut encore en proie à l'intrigue et aux factions d'une infinité d'êtres immoraux, et notamment d'agents de l'étranger. Les gens de bien s'en éloignèrent ou en furent exclus ; et le

parti chargé de rendre la révolution odieuse, de la souiller de crimes, y domina despotiquement.

En 1792, le nombre des membres s'élevait à plus de treize cents; il se serait monté à quinze cents, si le local eût pu les contenir. Plus de trois cents sociétés, établies dans les départements, étaient affiliées à celle des amis de la constitution de Paris, et correspondaient avec elle. La correspondance était immense. Vers les premiers mois de la session conventionnelle, Robespierre s'empara de cette vaste machine politique, et la fit servir à son ambition ou aux projets de ceux dont il était l'agent.

Cette société fut, le 24 juillet 1794, fermée par le député Legendre.

Le lieu des séances a donné à cette société le nom de *Jacobins*, et ce nom a été depuis indistinctement appliqué à toutes personnes ennemies, plus ou moins exagérées, du despotisme et des priviléges.

Il se forma, sous la fin du règne de Louis XVI, vers les années 1790 et 1791, plusieurs autres sociétés politiques dont voici la notice.

Le Club monarchique, ou *Société des amis de la constitution monarchique*. Il fut établi rue de Chartres dans la salle du Wauxhall et du Panthéon. Chassée du lieu de ses séances, cette société se réfugia, en 1791, dans l'église Saint-Louis, rue Saint-Antoine, et n'y demeura pas longtemps. Le public qualifiait ses membres de *monarchiens*.

Club de Richelieu, dispersé le 2 novembre 1791.

Club des Feuillants, ou *Club de* 1789, fondé en juin 1790. Il contenait, comme les précédents, des membres en opposition plus ou moins prononcée contre la société des Jacobins.

Le Cercle social, dont les séances se sont tenues au cirque du Palais-Royal, avait pour objet d'instruire, de discuter et de rechercher la vérité; les membres se qualifiaient de *francs-frères;* quelques-uns rédigeaient un journal intitulé *la Bouche de Fer*.

Il s'établit dans presque toutes les sections de Paris des clubs, dont les plus fameux étaient ceux *des Cordeliers, de la Bibliothèque, des Mathurins, du Faubourg Saint-Antoine*. Ce dernier se composait de plus de huit cents membres.

Rotonde ou Portique du Temple, édifice bâti, en 1781, dans l'ancien enclos du Temple, et sur les dessins de Perrard de Montreuil. Cet édifice n'est ni un hôtel ni un monument public; sa construction a eu pour motif une spéculation financière.

Ce bâtiment isolé a, dans sa longueur, trente-sept toises, et dans sa largeur environ dix-huit. Il se termine à ses deux extrémités par une forme circulaire. Au centre est une cour, longue de vingt-trois toises et large de six. Quarante-quatre arcades, soutenues par des colonnes toscanes, forment

au rez-de-chaussée une galerie couverte, bordée de boutiques et d'entre-sols, à l'instar des galeries du Palais-Royal. Au-dessus des arcades s'élèvent deux étages, et un troisième étage de mansardes.

Cet édifice, peuplé de marchands, de limonadiers, etc., malgré sa forme oblongue et arrondie à ses extrémités, est recommandable par son élégance.

Loteries. Quoique fort anciennes, puisqu'elles existaient du temps des Romains, elles n'en sont pas plus respectables. Elles offrent un piége tendu à l'avarice, à l'avidité inexpérimentées. C'est, a-t-on dit, un *impôt mis sur les mauvaises têtes*; c'est-à-dire que les gouvernements qui établissent des loteries séduisent et dépouillent les hommes faibles et faciles à tromper.

Il y eut à Paris, dès le quinzième siècle, des loteries, sous le nom de *blanque* et de *tontine* (1). Louis XIV mit les loteries à la mode, en gratifiant ses courtisans de divers lots précieux qui ne coûtaient aucune mise de leur part : ce roi s'en servait, aux dépens du trésor public, pour distribuer ses libéralités. Les loteries de toutes espèces furent nombreuses sous ce règne. La cupidité, la galanterie, la dévotion, en usèrent de plusieurs manières.

Sous Louis XV, lorsque des couvents, des églises, manquaient d'argent pour leurs besoins ou pour des constructions, le gouvernement les autorisait à établir une loterie. Le public, dupé par l'espoir du gain, payait les frais désirés.

Louis XVI, par son édit du 30 juin 1776, supprima toutes les loteries, excepté celle des *Enfants trouvés*, de la *Pitié* et la *Loterie royale de France*.

Dans l'organisation de la loterie de France, les combinaisons sont telles, que les chances de la fortune tournent toujours en faveur de l'administration, et sont funestes aux imbéciles qui viennent y porter leur argent. On peut en juger par ses déplorables résultats; par ces familles réduites à la misère, pour devenir riches; par ces personnes qui se privent du plus strict nécessaire, pour jouir pendant quelques jours d'un espoir qui s'évanouit chaque fois qu'il renaît (2).

Le 16 novembre 1794, la Convention supprima les loteries comme immorales. Sous le gouvernement du Directoire, le 30 septembre 1797, la loterie de France fut rétablie. Elle reçut une extension considérable sous celui de

(1) Un Italien appelé *Tonti*, venu à Paris pour faire sa fortune aux dépens de celles des autres, donna ce nom aux loteries.

(2) On raconte qu'en 1777, la duchesse d'Anville, passionnée pour la loterie, rêva qu'un fou était seul propre à deviner les numéros qui devaient sortir au prochain tirage. Elle va à Bicêtre, demande un fou avec qui elle puisse causer sans danger. Le fou arrive; elle lui expose l'objet de sa démarche. Celui-ci prend une plume, écrit les numéros, les présente à la duchesse : *Apprenez-les par cœur*, lui dit-il; puis il divise le papier en trois parties, roule chacune d'elles, les avale, et ajoute : *Madame, allez les prendre; le tirage se fait demain; je vous réponds que ces numéros sortiront, qu'ils vous feront un terne; mais je ne réponds pas que ce soit un terne sec.*

Bonaparte. L'administration était située rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 42. La salle où se faisait le tirage fut construite en 1788. C'était un spectacle intéressant pour l'observateur, que l'altération de la physionomie des assistants à chaque numéro sortant. Les bâtiments du tirage de la loterie sont maintenant abattus (1).

Maisons de Jeux. Henri IV et Louis XIV avaient donné l'exemple du jeu : leurs successeurs les imitèrent. Le lieutenant de police de Sartines autorisa, en 1775, les maisons de jeu, et leur donna une consistance qu'elles n'avaient jamais eue. Pour diminuer l'odieux de cet établissement et de son autorisation, le sieur de Sartines ordonna que les produits qui en résulteraient seraient employés à des œuvres de bienfaisance, à la fondation de quelques hôpitaux. C'était promettre des aumônes à ceux dont on préparait la ruine.

Depuis l'établissement d'un nouveau jeu de hasard appelé *la belle*, on compta dans Paris douze maisons de jeu, lit-on dans les *Mémoires secrets*. Des femmes eurent la permission de donner à jouer deux jours de la semaine. Les banquiers donnèrent chaque jour six louis à chaque maîtresse, et se chargèrent de tous les frais. On leur accorda un troisième jour ; mais les six louis de ce jour furent entièrement pour la police.

On vit des baronnes, des marquises ruinées, solliciter l'avantage de posséder un de ces tripots, qu'elles faisaient exploiter par des subalternes qui partageaient avec elles le prix de cette turpitude. Voici les noms des directeurs, et les quartiers de ces repaires :

Dufour, rue Neuve-des-Mathurins ;
Amyot et Fontaine, rue de Richelieu ;
Deschamps, faubourg Saint-Germain ;
Nollet, rue de Richelieu ;
Andrieux, au Pont-aux-Choux ;
Chavigny, rue Montmartre ;
Delsène, rue Plâtrière (2) ;
Pierry, rue de Cléry ;
Barbaroux, rue des Petits-Pères ;
Herbert, au café de la Régence ;
David et Dufresnoy ;
Odelin, rue Neuve-des-Petits-Champs ;

(1) La loterie est actuellement abolie : à partir du 1er janvier 1838, les maisons de jeu seront également supprimées. (B.)

(2) On raconte que M. de Vaudreuil, impatienté de voir le très-riche et très-élégant Delsène soutenir bon un coup qui ne l'était pas, lui dit : *J'ai vu un temps où vous étiez plus accommodant.* (Il avait été son perruquier.)

Latour, rue Feydeau ;
Bouilleron, à l'Arche-Marion ;
Boyer et Remi, rue de Richelieu.

Ces hommes, presque tous valets de grands seigneurs, avaient pour chef un nommé Gombaud, caissier-général.

Ces repaires privilégiés en firent naître d'autres qui ne l'étaient pas. On en trouvait chez une dame de Selle, rue Montmartre ; chez une dame Champeiron, rue de Cléry ; chez une dame de La Sarre, place des Victoires ; chez la dame de Fontenelle, cour de l'Arsenal, etc., etc. Les joueurs qualifiaient dignement ces maisons en les nommant l'*enfer*.

Ces jeux furent des sources de malheurs et de crimes. Prohibés en 1778, ils trouvèrent un refuge à la cour, où il s'établit des banquiers et des filous, et dans les hôtels privilégiés des ambassadeurs, où la police ne pouvait exercer son ministère. Bientôt les jeux de hasard furent de nouveau rétablis ; et celui qu'on nomme le *biribi* fut en grande faveur.

En 1781, ces jeux, qui avaient ruiné plusieurs familles, causé des suicides et des banqueroutes, et ébranlé le commerce, furent, en février, dénoncés au parlement, qui manda à sa barre le lieutenant de police. De beaux discours furent prononcés ; et comme plusieurs personnes du plus haut rang tenaient elles-mêmes des jeux, le parlement décida qu'il convoquerait les pairs. Il en résulta, le 20 février de cette année, un arrêt réglementaire, sur lequel le roi, se réservant de statuer, rendit, le 1er mars, une déclaration. Cet arrêt, sévère contre les banquiers des jeux, les menaçait du carcan et du fouet.

Les maisons de jeux privilégiées continuèrent avec sécurité ; celles qui ne l'étaient pas continuèrent aussi, mais éprouvèrent des disgrâces. Plusieurs lettres de cachet furent le châtiment des infractions aux règlements. On vit des personnes très-éminentes convaincues de tenir ces tripots. Parmi leurs noms on remarque celui de Genlis.

La contagion gagna jusque dans les sociétés établies au Palais-Royal, sous les titres de *club* ou de *salon :* ce qui fit naître une ordonnance de police de mars 1785, qui interdit les jeux dans ces sociétés.

En 1786, de nouveaux désordres dans les maisons de jeu qui n'étaient que tolérées nécessitèrent de nouvelles mesures prohibitives.

Ces tripots, repaires de filous et d'escrocs, produisirent à la police pendant les six derniers mois de l'an 1785. . . . . 47,761 l.

Pendant l'année entière de 1786. 103,961

En 1787. 103,385

En 1788. 86,714

Pendant la révolution, les maisons de jeu furent fréquemment poursuivies ; mais ces repaires d'escrocs et de dupes, malgré les lois et la vigilance de la police, se recomposaient toujours. Jamais les gouvernements de la révolution ne se sont souillés par l'autorisation de ces infâmes établissements.

Il serait curieux de fouiller dans les greffes des cours criminelles. On y verrait que la plupart des crimes qui ont voué tant de malheureux à l'ignominie et à l'échafaud ont leur source dans la passion du jeu, et dans l'existence de ces maisons infâmes où l'on peut la satisfaire. Elles retentissent encore à mon oreille et à mon cœur ces paroles prononcées par le nommé Warrin, condamné à mort, en 1815, pour avoir assassiné, dans le passage du Panorama, un chapelier, son compatriote et son ami : « *Pourquoi tous « les jeunes gens qui ont le goût du jeu ne peuvent-ils me voir dans l'affreuse « position où je suis ? mon exemple, en les épouvantant, les corrigerait « peut-être.* »

Un quatrain, publié en l'an 1822, donne le portrait bien fidèle des maisons de jeu :

Il est trois portes à cet antre :
L'espoir, l'infamie et la mort.
C'est par la première qu'on entre,
Et par les deux autres qu'on sort.

Voici quelques détails sur l'état présent des jeux de hasard.

Il existait, en 1818, neuf maisons de jeu à Paris.

Quatre au Palais-Royal : au nº 154, sont un trente-et-un et une roulette ; au nº 129, un trente-et-un et une roulette ; au nº 113 (1), deux roulettes, un passe-dix et un biribi ; au nº 9, un trente-et-un, deux roulettes et un creps ;

Au Grand-Salon, un trente-et-un et un creps ;

A Frascati, un trente-et-un, une roulette et un creps ;

Rue Marivaux, une roulette ;

Rue du Temple, près des boulevards, une roulette ;

Rue Dauphine, un trente-et-un et une roulette.

Cette administration corruptrice, organisée comme une administration utile, se composait de vingt-huit tailleurs de trente-et-un, de vingt-huit croupiers, de quatre-vingts tailleurs de biribi et de creps ; de douze inspec-

(1) A la tournure, à la mise de la presque totalité des joueurs qui remplissent ce tripot, on ne croirait jamais qu'ils eussent encore quelque chose à perdre. Un trait suffira pour prouver dans quelles vues il a été ouvert. Pendant longtemps, le samedi, jour où les ouvriers reçoivent le salaire de la semaine, il y avait au nº 113 une table de jeu de plus, pour que ces pauvres victimes fussent expédiées plus promptement. Quelle humaine prévoyance !

teurs, de dix suppléants, de dix chefs de parties dans les grandes maisons ; de trois chefs de parties pour les roulettes, de vingt inspecteurs secrets, d'un inspecteur général, et de cent trente garçons de salle. On y trouvait des rafraîchissements ; et au grand-salon, il se donnait deux dîners par semaine.

Le privilége de ces jeux a été affermé par le gouvernement, en 1818, pour six années, à raison de sept millions par an, et, de plus, un million de pot-de-vin. On évalue les produits de ces jeux à environ neuf millions de francs chaque année ; le total des frais peut s'élever à un million et demi.

On parle de rétablir la morale, et l'on autorise, l'on maintien les sources les plus fécondes de l'immoralité : on fait pis, on en retire un lucre honteux (1).

MONT-DE-PIÉTÉ, situé rue des Blancs-Manteaux, n° 18, et rue de Paradis, n° 7, organisé à l'instar des monts-de-piété d'Italie. Le gouvernement consentit à l'établissement de celui-ci : il fut fondé en 1777. Le but de cet établissement est le prêt sur gage, à un intérêt modéré. On donne à l'emprunteur les deux tiers de l'estimation des objets qu'il met en gage, et pour les matières d'or et d'argent les quatre cinquièmes de la valeur de leur poids.

Un décret du 8 thermidor an VIII (27 juillet 1800) ordonne que l'emprunteur, s'il n'est pas connu, produise un répondant pour les prêts au-dessus de 24 francs.

L'hôtel du Mont-de-Piété est très-vaste. En 1781, on commença à construire une très-grande partie du bâtiment. En 1786, ces travaux furent terminés. En cette année, on y comptait plus de quarante mille montres, et tous les autres gages en proportion. Quinze millions environ y étaient en circulation (2).

(1) Cette observation est maintenant sans objet, du moins quant aux maisons de jeux, puisque, ainsi que je l'ai dit plus haut, une loi a ordonné leur suppression : elles doivent être fermées à dater du 1er janvier 1838. (B.)

(2) Autrefois le Mont-de-Piété de Paris percevait sur les sommes prêtées un droit ou un intérêt de 12 pour cent, que l'on a réduit, depuis 1830, à 9 pour cent. Il a été, jusqu'à présent, reconnu impossible d'abaisser davantage cet intérêt, parce que cette administration, ne possédant rien en propre, et ne recevant aucune subvention, est obligée d'emprunter elle-même l'argent nécessaire à son service. Ses bénéfices annuels ne s'élèvent qu'à 100,000 francs environ, qui forment une des ressources de l'administration des hôpitaux et des bureaux de bienfaisance ; encore ces bénéfices ne sont-ils qu'éventuels, et basés seulement sur le crédit de cet établissement.

Le séjour moyen d'un nantissement dans les magasins est de sept mois vingt jours. La dépense occasionnée à l'administration par l'entrée et la sortie est de 75 cent. par article ; or, les droits perçus à raison d'un prêt de 12 fr. étant de 70 centimes, il est évident que tout prêt au-dessous de 15 fr. est onéreux à l'administration ; et comme, d'après les données de plusieurs années, ces prêts forment les huit onzièmes des opérations du Mont-de-Piété, il en résulte que sur onze millions de prêts effectués par année sur sa caisse (ce qui représente, terme moyen, 20,000,000 d'argent prêté), huit cent mille lui occasionnent une perte. Ainsi s'expliquent la modicité de ses bénéfices et l'impossibilité d'abaisser au-dessous de 9 pour cent l'intérêt de ses prêts.

Sur cent nantissements, plus de trente-cinq sont renouvelés chaque année ; 60 pour cent sont retirés par les emprunteurs, et moins de 5 pour cent sont livrés à la vente. (Voyez les *comptes rendus de l'administration du département de la Seine*, par M. le préfet, 1834, 1836.) (B.)

Vingt-quatre commissionnaires, dont les bureaux sont situés dans divers quartiers de Paris, servent d'auxiliaires à l'administration. Cet établissement a de plus, dans cette ville, deux succursales : l'une rue Vivienne, nº 18; l'autre rue des Petits-Augustins, nº 20.

BUREAU DES NOURRICES, situé rue Sainte-Apolline, nº 18. L'origine de cet établissement utile est peu connue. Il existait, au treizième siècle, sous le nom de *recommanderesses*, si l'on en juge par une rue qui, à la fin de ce même siècle, portait ce nom, et faisait partie de celle de la Vannerie.

On sait qu'en 1785 le lieutenant de police Le Noir s'y rendit pour décerner un prix à la meilleure nourrice. Cette cérémonie se fit avec solennité. Le prix consistait en une médaille d'or portant l'effigie de la reine, et, sur le revers ces mots : *A la bonne nourrice;* et en un gobelet d'argent sur lequel l'historique de ce prix était gravé.

C'est dans ce bureau que des nourrices se rendent, et que des pères et mères en vont chercher pour leurs enfants. Les membres de ces bureaux veillent sur ces femmes de campagne, et répondent, autant qu'il leur est possible, de leur santé et de leur vigilance.

MAISON DE SANTÉ, aujourd'hui MAISON DE RETRAITE, située sur la route d'Orléans, au-delà de la barrière d'Enfer, au Petit-Montrouge. Les religieux de la Charité obtinrent, au mois de mars 1781, par des lettres-patentes enregistrées au parlement le 31 juillet 1782, l'autorisation d'acquérir un local au Petit-Montrouge, et d'y faire construire une *maison de santé en faveur des militaires et des ecclésiastiques*. Le roi, par ces mêmes lettres, donne 10,000 livres de rente pour la construction et l'entretien de cet établissement. L'assemblée du clergé avait déjà accordé pour cet objet la somme de 100,000 livres. Cette maison devait contenir douze lits : six pour les militaires, et autant pour les ecclésiastiques. Les bâtiments furent élevés sur les dessins du sieur Antoine.

Cet établissement changea de destination pendant la révolution ; aujourd'hui, au lieu de douze lits, il en contient cent. J'en parlerai par la suite dans le tableau des hôpitaux civils de Paris.

HÔPITAL NECKER, situé rue de Sèvres, nº 3, au-delà du boulevard. Il fut fondé par la dame Necker, en 1779. J'en parlerai par la suite dans le tableau des hôpitaux civils.

Spectacles.

THÉATRE-FRANÇAIS ou *Odéon*. Pendant que les comédiens de ce théâtre jouaient provisoirement dans la salle des machines du château des Tuileries, on faisait plusieurs projets pour leur construire une salle nouvelle.

On pensa d'abord à élever cet édifice près du lieu qu'il occupe aujourd'hui : ce projet était celui du sieur de Wailly. Le sieur Liégeon, architecte, en avait un autre : il proposait de le bâtir au carrefour Bussy. Ce dernier projet fut fort appuyé. Les comédiens ne voulaient pas de nouveau théâtre, et cabalaient pour obtenir la restauration de l'ancien. Le corps municipal de Paris voulait que le théâtre fût élevé sur l'emplacement de l'hôtel de Condé. Il acheta cet emplacement (1), et chargea son architecte, le sieur Moreau, de fournir des plans : les constructions furent commencées ; mais, bientôt après, on les suspendit. Tous ces projets, qui se détruisaient les uns les autres, avaient été successivement, pendant les années 1769, 1770, 1771, 1772, 1773, autorisés par lettres-patentes du roi, enregistrées au parlement·

Les travaux commencés par l'architecte Moreau avaient déjà coûté cent mille écus, somme dépensée inutilement ; le sieur Turgot, appelé récemment au ministère, fit, en 1774, suspendre les travaux, et sembla favoriser le projet moins dispendieux de Liégeon. L'édifice du théâtre, suivant le projet de Moreau, devait être placé à peu près vers le milieu de la rue de l'Odéon.

Après plusieurs hésitations, et surtout après beaucoup d'intrigues, on adopta, en 1778, le projet du sieur de Wailly. Sur l'emplacement de l'hôtel de Condé, que le roi venait de retirer de la ville pour le donner à Monsieur, et loin des fondations déjà faites, furent jetées celles du nouveau théâtre ; il fut rapproché du palais du Luxembourg, afin que ce prince, qui se proposait d'habiter ce palais, et qui s'était chargé des frais de construction, eût la facilité de s'y rendre par le moyen d'une galerie souterraine.

Les travaux de ce bâtiment furent commencés en 1779, et terminés en mars 1782, par les sieurs de Wailly et Peyre l'aîné. Ce théâtre fut ouvert au public, en cette année, jusqu'à la quinzaine de Pâques, et prit le titre de *Théâtre-Français*, titre auquel ont succédé quelques autres.

La salle présentait dix-neuf cent treize places. Aucune de celles de Paris n'en contenait autant ; aucun théâtre de cette ville n'avait les formes mâles et nobles qui caractérisent celui-ci, aucun n'avait eu encore son isolement, la régularité de ses rues aboutissantes, et n'était placé dans un quartier bâti exprès pour lui.

On trouva beaucoup de défauts dans l'intérieur de cette salle ; il en exis-

(1) L'emplacement de l'hôtel de Condé faisait partie d'un ancien clos Bruneau, dont j'ai parlé, tome Ier. Armand de Corbie fit bâtir une maison de plaisance sur ce clos Bruneau, qu'on nomma *séjour de Corbie*. Jérôme de Gordi, duc de Retz, maréchal de France, l'acheta en 1610. Cet hôtel, agrandi, embelli, fut, en 1612, acquis par Henri de Bourbon, prince de Condé. Son fils, le prince de Condé, l'habita avant d'aller occuper le Palais-Bourbon.

tait quelques-uns; on les répara par la suite. Elle fut la première éclairée par les lampes appelées *quinquets* (1784).

Cet édifice, comme toutes choses, éprouva l'instabilité de la fortune. Il porta d'abord le titre de *Théâtre-Français;* puis, en 1790, celui de *Théâtre de la Nation.*

Il existait parmi les acteurs des dissensions occasionnées par la différence des opinions politiques; elles éclatèrent. Quelques comédiens furent emprisonnés; mais ce ne fut pas le plus fâcheux événement qu'éprouva ce théâtre. En 1793, de nouvelles querelles s'étant élevées entre les acteurs, trois d'entre eux se séparèrent de la troupe; l'autorité fit fermer le théâtre et emprisonner quelques acteurs. Les comédiens erraient de théâtre en théâtre; Talma, Grandménil et Dugazon s'installèrent au Palais-Royal sur le théâtre des Variétés. Les acteurs qui restèrent au faubourg Saint-Germain prirent le titre de *Théâtre de la Nation.*

Le 18 mars 1799, ce dernier théâtre fut détruit par un nouvel incendie. Alors les comédiens du Théâtre-Français jouèrent sur le théâtre du Palais-Royal, qu'on nommait *Théâtre des Variétés.*

Ce théâtre fut en 1807 entièrement réparé sur les dessins du sieur Chalgrin, architecte, et concédé au sénat conservateur. Le sieur Chalgrin, en restaurant cet édifice, y fit plusieurs changements : il surmonta le fronton de la façade par un attique, et du côté de la rue de Vaugirard il prolongea le théâtre en ajoutant un rang d'arcades à l'édifice.

Par le zèle et l'activité de M. Picard, les comédiens prospéraient sur le théâtre du faubourg Saint-Germain, lorsqu'il reçut le nom grec d'*Odéon*, que portait un théâtre d'Athènes. Tout semblait promettre de la stabilité à cet établissement; un événement imprévu fit évanouir les plus flatteuses espérances. Ce fut l'incendie du 18 mars 1799, qui ne laissa que les quatre murailles à cet édifice.

Sous l'empire de Napoléon, ce théâtre joignit au titre d'*Odéon* celui de *Théâtre de l'impératrice.* On y jouait des comédies et des *opéra-buffa.* M. Picard, auteur dramatique distingué, et que ses admirateurs ont nommé le *Molière de notre temps*, parce qu'il a peint les ridicules et les vices de ses contemporains, en était le directeur, et y jouait ses propres pièces.

Le théâtre de l'Odéon, exposé aux événements politiques, quitta en 1814 son titre de *Théâtre de l'Impératrice*, et devint le *second Théâtre-Français.* Il fut occupé par une troupe d'acteurs qui jouaient des comédies, des tragédies anciennes et nouvelles.

J'ai dit que le vendredi 20 mars 1818, un incendie très-violent détruisit, pour la seconde fois, ce théâtre. Tout l'intérieur et la toiture devinrent en peu d'heures la proie des flammes. Le 20 août suivant, sous la direction du

sieur Baraguay, architecte de la Chambre des Pairs, on commença la restauration de ce théâtre, qui, le 1er octobre 1819, entièrement réparé, fut ouvert au public.

Les parties extérieures, n'ayant éprouvé aucun dommage, sont restées dans leur état précédent ; on a intérieurement ajouté quelques constructions propres à préserver cet édifice d'un nouvel incendie, ou plutôt à diminuer les effets d'un pareil désastre.

L'intérieur de ce théâtre était disposé avec beaucoup d'intelligence ; sa décoration ne méritait pas le même éloge : on y a prodigué les dorures, et cette prodigalité, qui sent la barbarie, se faisait surtout remarquer dans la loge du roi.

Ce spectacle rivalisa avec celui de la Comédie-Française. Le jeune Delavigne y a fait admirer les prémices d'un talent qui, dans sa maturité, devait jeter le plus grand éclat. Ses tragédies des *Vêpres siciliennes* et du *Paria* ont entraîné presque tout Paris à l'Odéon (1).

THÉATRE DE LA COMÉDIE-FRANÇAISE, situé rue de Richelieu, n° 6, attenant au bâtiment du Palais-Royal.

L'édifice de ce théâtre, commencé en 1787, élevé sous la direction du sieur Louis, et sur l'emplacement du parterre d'Énée (2), fut achevé dans l'espace de deux années, et ouvert au public le 15 mai 1790. Il était destiné pour les comédiens des *Variétés amusantes*, qui y jouèrent jusqu'en 1799. L'incendie arrivé en cette année à la salle nommée depuis l'Odéon obligea les comédiens français à jouer sur le théâtre de Variétés, théâtre qu'ils firent considérablement réparer par le sieur Moreau, et où ils jouèrent encore longtemps.

Alors les principaux acteurs, Talma, madame Vestris, Grandmesnil et autres, se transportèrent sur le théâtre des Variétés et s'adjoignirent quelques acteurs de ce théâtre, et notamment Michaud. Cet établissement, régénéré, reçut le nom de *Théâtre de la République*, qu'il quitta pour reprendre celui de *Comédie-Française*.

La façade principale de ce théâtre est sur la rue de Richelieu ; elle est décorée de douze colonnes doriques ; au-dessus de cette ordonnance en est une autre composée d'autant de pilastres corinthiens. Tout autour de cet édifice est une galerie couverte et non interrompue.

(1) Depuis cette époque, l'Odéon a éprouvé des fortunes diverses. On y a joué l'opéra, la tragédie, la comédie, le drame ; les théâtres de vaudevilles y ont même fait, de temps en temps, quelques apparitions ; puis, faute de recettes et de subvention, ce théâtre a été fermé. Enfin, il vient d'être confié tout récemment à une nouvelle administration : de grands travaux ont été exécutés dans la salle, qui, en décembre 1837, a été rouverte au public. (B.)

(2) Ainsi nommé parce qu'il était contigu à une galerie du Palais-Royal, appelée *galerie d'Énée* : cette galerie était décorée de peintures, dont les sujets étaient tirés de *l'Énéide*. On dit que le duc d'Orléans, régent, avait contribué à ces peintures.

Le plan du vestibule intérieur est de forme elliptique, entourée de trois rangs de colonnes doriques, accouplées au premier rang, et isolées aux derniers; quatre escaliers, agréablement disposés, aboutissent à ce vestibule dont le plafond, orné de sculptures, a trop peu d'élévation. La décoration de la salle de spectacle et celle du foyer n'ont rien de remarquable. L'avant-scène a trente-huit pieds d'ouverture; le théâtre en a soixante-neuf de profondeur, et autant de largeur.

Opéra ou Académie royale de Musique. Il fut, pendant le règne de Louis XVI, situé au Palais-Royal, et puis sur le boulevard, près de la porte Saint-Martin.

Le 8 avril 1781, le théâtre de l'Opéra, contigu au Palais-Royal, devint, pour la seconde fois, la proie des flammes. Le feu prit à la salle au moment où le spectacle finissait. On ne put parvenir à l'éteindre; il consuma tout. Les réservoirs manquaient d'eau; et, huit jours après, on voyait encore la fumée s'élever de ses ruines, desquelles on tira vingt et un cadavres défigurés.

On s'occupa aussitôt de la construction d'un nouveau théâtre; le sieur Le Noir, architecte, en fut chargé. On choisit, après plusieurs hésitations, un emplacement près de la porte Saint-Martin, où s'élevait autrefois le magasin de la ville. L'architecte s'engagea, par un dédit de vingt-quatre mille francs, à construire ce théâtre assez tôt pour être ouvert au public le 5 octobre suivant. Il fit travailler les ouvriers nuit et jour; et, dans l'espace de soixante-quinze jours, le théâtre fut construit et entièrement décoré.

Un soubassement à refends, orné de huit cariatides, supporte une ordonnance de huit colonnes doriques, entre lesquelles sont les bustes de Quinault, Lulli, Rameau et Gluck; au-dessus est un vaste bas-relief exécuté par Boquet; telle est la décoration de la façade.

Les acteurs de l'Opéra jouèrent sur ce théâtre jusqu'en 1793, époque où ils le quittèrent pour aller établir leur spectacle dans une nouvelle salle élevée dans la rue de Richelieu, vis-à-vis la Bibliothèque royale, et dont je parlerai à cette époque.

Des bouffons italiens jouaient certains jours de la semaine à l'Opéra. Leurs scènes n'amusaient qu'un très-petit nombre de spectateurs. Obéissant à un arrêt du conseil du 25 décembre 1779, et à des lettres-patentes du 31 mars 1780, ils se retirèrent.

Théâtre des Italiens ou Opéra-Comique. Il fut, pendant le règne de Louis XVI, situé d'abord sur l'ancien emplacement de l'hôtel de Bourgogne, rue Mauconseil (1), emplacement occupé aujourd'hui par la

(1) Le théâtre de l'hôtel de Bourgogne est souvent mentionné dans cet ouvrage. (Voyez les volumes précédents.)

halle aux cuirs, et puis sur le boulevard qu'on a nommé des *Italiens*.

Les acteurs de ce théâtre étant mécontents de leur salle qui tombait en ruine, salle beaucoup trop longue et fort incommode au public, quoique richement ornée, il fut arrêté qu'un nouveau théâtre serait construit sur l'emplacement de l'hôtel de Choiseul, situé sur le boulevard. Les travaux commencés en mars 1781, sur les dessins du sieur Heurtier, architecte, furent terminés en 1783, et l'ouverture de ce théâtre se fit le 28 avril par une pièce de circonstance intitulée : *Thalie à la nouvelle salle*.

Cette salle avait des défauts dont on se plaignait beaucoup, des beautés dont on ne parla guère; mais la faute qui parut choquante aux personnes les moins passionnées résulta de l'amour-propre des comédiens qui, pour n'être point assimilés aux acteurs des boulevards, en consentant à ce que leur théâtre fût placé sur cette promenade, exigèrent, dit-on, que quelques bâtiments les en séparassent, et que la façade fût tournée du côté de la ville. Les entrepreneurs des bâtiments qui forment la place et les rues adjacentes se sont prêtés d'autant plus volontiers à cette puérilité, que par cette disposition ces bâtiments acquéraient plus de valeur.

Ainsi, afin de satisfaire à la vanité des uns et à l'intérêt des autres, on a sacrifié un avantage pour ce théâtre, et un embellissement pour le quartier.

Ce théâtre, qui tourne le dos à la promenade, présente sa façade sur une place entourée de bâtiments.. Ces bâtiments, élevés sur le terrain de l'hôtel de Choiseul, forment un nouveau quartier, composé d'une place, de quatre rues et d'une île de maisons, qu'on nomme vulgairement *le pâté*.

La façade, située devant un espace peu vaste, a de la majesté; son style mâle et sévère caractérise peu sa destination ; elle offre six colonnes d'ordre ionique d'une grande proportion, faisant avant-corps; elle est d'ailleurs dépourvue de tout ornement caractéristique et conviendrait mieux à un temple qu'à une salle de spectacle.

En 1784, les nombreux défauts de la décoration intérieure disparurent, non par les soins du sieur Heurtier, mais par ceux du sieur de Wailly, qui y fit des changements heureux.

Les acteurs de ce théâtre y jouèrent jusqu'en 1797, époque où des réparations nécessaires les obligèrent à l'abandonner pour aller occuper celui de la rue Feydeau, qu'ils ont été forcés d'abandonner.

Les comédiens italiens, depuis qu'ils qualifiaient leur théâtre d'*Opéra-Comique*, s'étaient bornés à représenter des pièces chantantes; pour donner un nouvel attrait à leur spectacle, ils entreprirent de jouer des pièces parlantes; en 1779, ils commencèrent à mettre sur leur scène la jolie comédie des *Deux Billets*. Lors de l'incendie de l'Odéon, dont j'ai parlé plus haut,

cette salle fut provisoirement occupée par les acteurs de ce théâtre (1).

Théâtre de Monsieur, nommé plus tard Théâtre Feydeau, situé rue Feydeau, n° 19. Il fut construit pendant les années 1789, 1790, par les sieurs Legrand et Molinos. Il était destiné à une troupe venue d'Italie, qui, le 29 janvier 1789, arriva à Paris sous la protection de Monsieur, frère du roi, et débuta dans la salle de spectacle du château des Tuileries, par un opéra bouffon italien, intitulé *le Vicende amorose*. Cette troupe, qui avait l'espérance de jouir pendant trente ans de son privilége, fut désappointée par l'événement politique des 5 et 6 octobre 1789, qui obligea Louis XVI à occuper les Tuileries. Ces bouffons, forcés de déménager, après vingt-six jours d'inactivité, s'établirent à la foire Saint-Germain, dans la salle de Nicolet, en attendant la construction du théâtre qu'on leur destinait. Ce théâtre ayant été achevé à la fin de l'année 1790, ils y débutèrent, le 6 janvier 1791, par un opéra intitulé *le Nozze di Dorina*.

Cette salle fut bâtie, en peu de temps, dans un emplacement incommode; les architectes, gênés, ne purent déployer leur talent dans sa construction; cependant ils ont, autant qu'il leur était possible, tiré un bon parti du local.

La façade, quoique peu avantageusement située, portait un caractère d'originalité qui ne la faisait ressembler à aucune autre. L'intérieur était décoré avec goût (2).

Les bouffons italiens, après la première vogue, se virent obligés de s'associer des comédiens français qui jouaient alternativement sur ce théâtre. Bientôt ces bouffons disparurent, et les comédiens italiens les remplacèrent.

Théâtre des Variétés amusantes, situé sur le boulevard du Temple, au coin de la rue de Bondi. Le sieur l'Écluse, fameux sur les théâtres forains, après avoir établi ses tréteaux à la foire, protégé par le lieutenant de police Le Noir, fit construire, en 1778, un théâtre sur le boulevard du Temple, à côté du Wauxhall de Torré. Cet acteur voulait faire revivre le genre populaire et les scènes de *Vadé;* il jouait parfaitement les rôles de poissardes.

Ce théâtre fut ouvert en 1779, et, grâce à la protection du lieutenant de police, il devint bientôt le théâtre à la mode. C'est sur ce théâtre que Volange étala ses talents dans les rôles des *Jeannots* et des *Pointus*, etc. Jamais aucune pièce n'avait, à Paris, attiré un concours aussi durable que celle des *Battus paient l'amende*, farce pitoyable, que le talent de Volange faisait seul valoir. Cet acteur mécontent se retira (3).

(1) Ce théâtre est actuellement occupé par l'*Opéra italien*, pendant six mois de l'année, du 1er octobre au 31 mars. (B.)

(2) Cette salle n'existe plus; des maisons particulières s'élèvent sur son emplacement. Le théâtre de l'Opéra-Comique, situé sur la place de la Bourse, exploite le même genre de spectacle que l'ancien théâtre Feydeau. (B.)

(3) Cet acteur, mécontent des directeurs des Variétés, qu'il enrichissait, prit le parti de débuter

Les directeurs perdaient beaucoup par l'éloignement de Volange, et celui-ci, humilié de l'accueil féodal qu'il reçut parmi les Italiens, revint aux Variététés amusantes, et y reçut une augmentation de traitement : la foule l'y suivit.

Les scènes de ce théâtre excitèrent la jalousie du Théâtre-Français, qui en 1785, en attaqua les directeurs par un mémoire auquel ceux-ci répondirent vivement. Protégé par le duc de Chartres et par le lieutenant de police Le Noir, le spectacle des Variétés sortit de la classe des spectacles forains, et, prétendant à la dignité de second théâtre des Français, il vint s'établir dans le centre de la capitale, au Palais-Royal, où, en 1786, on lui fit construire une salle provisoire sur l'emplacement du parterre d'Énée, en attendant l'achèvement d'une salle plus solide et plus convenable.

La construction de cette dernière salle, commencée en 1787, fut achevée en 1790, et prit, en 1791, le titre de *Théâtre-Français de la rue de Richelieu.* La troupe des Variétés y resta jusqu'en 1799, époque où, comme je l'ai dit, les comédiens français, après l'incendie de leur théâtre du faubourg Saint-Germain, vinrent l'occuper ; ils l'occupent encore.

THÉATRE DES GRANDS DANSEURS, ou THÉATRE DE NICOLET, aujourd'hui THÉATRE DE LA GAITÉ, situé boulevard du Temple, n[os] 68 et 70. J'ai parlé, sous le règne de Louis XV, de l'origine de ce théâtre ; sous le règne suivant, les succès d'Audinot, son rival, déterminèrent Nicolet à ajouter un nouveau stimulant à son spectacle, et à faire venir d'Espagne, en 1775, des faiseurs de tours de force très-extraordinaires, qui y ramenèrent la foule.

Nicolet, lorsqu'en 1777 le feu eut consumé toutes les constructions de la foire Saint-Ovide, fut le premier à offrir un exemple honorable : il donna une représentation au profit des incendiés ; Audinot l'imita, et cette imitation fut suivie de plusieurs autres.

Ce théâtre se maintient sous le nom de *Théâtre de la Gaîté* (1). On y joue des mélodrames, des pantomimes et des vaudevilles.

AMBIGU-COMIQUE, ou théâtre d'Audinot, situé sur le boulevard du Temple, n[os] 74 et 76. Le directeur de ce théâtre, homme de beaucoup de talent et de goût pour le genre qu'il avait adopté, fut, en 1776, repris de justice pour avoir, dans des actes, supposé de faux noms. Cette peine infamante ne l'empêcha point de conduire son spectacle, et il en fut paisible

aux Italiens ; il y joua *les Trois Jumeaux vénitiens.* Ce fut le 22 février 1780, jour qui fit événement à Paris : la foule était si grande, que le vieux théâtre des Italiens, la rue de Mauconseil et les rues aboutissantes étaient remplis. Les curieux s'y trouvèrent si fortement comprimés, que plusieurs, sans s'en apercevoir, laissèrent dans ces rues leurs cannes, leurs chapeaux, et des lambeaux de leurs habits.

(1) Voyez, ci-dessus, *Théâtre de Nicolet* ou *des grands danseurs.* — Au mois de février 1835, un incendie consuma de nouveau ce théâtre, qui est maintenant reconstruit avec élégance. (B.)

possesseur jusqu'en 1784. L'Opéra ayant obtenu un arrêt du conseil qui lui accordait les priviléges de tous les petits théâtres, pour les exercer ou les faire exercer à leur gré, les sieurs Gaillard et d'Orfeuille se firent adjuger la direction des théâtres des Variétés et de l'Ambigu-Comique. Audinot ne resta pas tranquille : il s'éleva entre les théâtres forains une guerre, excitée et fomentée par les administrateurs de l'Opéra, qui exerçaient un empire tyrannique sur les spectacles qui leur étaient subordonnés. Cette guerre dura pendant les années 1784 et 1785. Audinot, contraint d'abandonner son théâtre, en dressa un nouveau au bois de Boulogne. Au mois d'octobre de cette dernière année, grâce au changement du lieutenant de police, Audinot fut réintégré dans son théâtre, et s'y est maintenu.

On y joue le même genre de pièces qu'au théâtre de la Gaîté (1).

Théâtre de Beaujolais, situé d'abord au Palais-Royal, puis sur le boulevard de Ménil-Montant. Ce théâtre fut, le 23 octobre 1784, ouvert au public pour la première fois. Il faut dire quelle espèce d'acteurs figuraient d'abord sur ce théâtre : ils étaient de bois ; des mains invisibles les faisaient mouvoir, tandis que des acteurs vivants, cachés dans la coulisse, parlaient pour eux. On permit sans difficulté le spectacle de ces grandes marionnettes ; mais les directeurs sortirent bientôt des bornes qui leur étaient prescrites ; ils introduisirent des acteurs enfants de la hauteur de ces marionnettes, qui dialoguaient avec elles sur le théâtre. Bientôt les acteurs en nature remplacèrent totalement les acteurs de bois. Aux acteurs enfants s'en joignirent de plus grands, qui représentèrent de petites comédies et des opéras-comiques ; mais ils se bornaient à la pantomime, tandis que de la coulisse d'autres acteurs parlaient et chantaient pour eux. Par la simultanéité des gestes de l'un et de la voix de l'autre, l'illusion était complète. Cette licence fut réprimée, et il fut prescrit aux directeurs de n'employer qu'un seul acteur pour le même rôle. Alors ce que ce spectacle avait de piquant et de singulier s'évanouit : il cessa d'attirer la foule.

En octobre 1790, le théâtre de Beaujolais fut cédé à la demoiselle de Montansier, directrice du théâtre de Versailles, dont je vais parler, et les directeurs de Beaujolais vinrent en établir un autre sur le boulevard.

Théâtre de la demoiselle de Montansier, situé au Palais-Royal, à l'extrémité septentrionale de la galerie qui avoisine la rue de Montpensier. La demoiselle de Montansier, directrice du théâtre de Versailles, lorsque Louis XVI vint, en octobre 1789, habiter les Tuileries, déclara qu'à l'instar de l'Assemblée nationale elle *était inséparable de Sa Majesté ;* en consé-

(1) La salle ayant été incendiée, ce théâtre a été transporté, en juin 1828, sur le boulevard de la Porte Saint-Martin, près de la rue de Lancry. Cette nouvelle salle a été construite par M. Hittorf : la façade est décorée d'un porche formant avant-corps, soutenu par des colonnes qui supportent une terrasse de niveau avec le foyer. (B.)

quence elle vint établir son théâtre à Paris, prit des arrangements avec les directeurs du théâtre de Beaujolais, leur fit un procès qu'elle gagna, et occupa leur théâtre qu'elle fit réparer et agrandir. On y jouait avec succès l'opéra-comique et la comédie. Les directeurs du Théâtre-Français et de l'Opéra étaient alors sans force pour opposer à un pareil établissement leurs priviléges discrédités (1).

Il se forma sous le règne de Louis XVI plusieurs petits spectacles destinés aux spectateurs de la classe inférieure ; en voici la notice :

Les élèves pour la danse de l'Opéra, théâtre situé sur le boulevard du Temple. Le sieur Teissier spécula sur les élèves du Conservatoire de l'Académie de Musique, et leur fit, en 1777, construire un théâtre qui fut ouvert au public en octobre 1778. La salle était fort agréable ; quatre-vingts élèves en étaient les acteurs. Ils débutèrent par une pantomime intitulée *la Jérusalem délivrée*. Le sieur Parisot fut ensuite le directeur de ce théâtre qui néanmoins n'eut pas plus de succès. Les entrepreneurs ne payaient ni leurs créanciers ni les acteurs. Un ordre du roi prescrivit, en septembre 1780, la clôture de ce théâtre.

Ce théâtre se releva pendant la révolution, et lorsque celui des Variétés amusantes fut érigé en Théâtre-Français, il prit ce dernier titre. Le 12 prairial an VI (31 mai 1798), la salle fut entièrement détruite par un incendie. On croit qu'une pluie de feu représentée dans une scène du *Festin de Pierre*, fut la cause de l'embrasement de cette salle.

Théâtre des Menus-Plaisirs, situé à l'hôtel des Menus, construit pour les élèves du Conservatoire de l'Académie de Musique. Il fut, en 1781, après l'incendie de l'Opéra, disposé pour y faire jouer les acteurs de ce grand spectacle. Mais la scène n'étant pas assez vaste pour de si pompeuses représentations, le public y renonça (2).

Théâtre des Associés, situé sur le boulevard du Temple. Ce théâtre fut ouvert en 1768, et les comédiens y chantèrent des couplets en l'honneur du sieur Le Noir, lieutenant de police, qui avait autorisé leur établissement. Le sieur Beauvisage fut longtemps le directeur de cette troupe qui, au boulevard comme à la foire Saint-Germain, jouait des comédies, et surtout des tragédies où l'on riait. Le directeur lui-même, qui représentait le rôle d'Orosmane dans *Zaïre*, invitait, d'une voix enrouée, le public à venir à son spectacle par ces mots : *Entrez, messieurs, prenez vos billets, on va commencer* (3). On jouait la parade sur des tréteaux à la porte de ce spectacle.

(1) Ce théâtre a fait place, plus tard, au café de Montansier, qui, lui-même, est remplacé aujourd'hui par le *Théâtre du Palais-Royal*, où l'on joue le vaudeville. (B.)

(2) C'est dans cette salle que se tiennent, chaque hiver, les séances musicales de la *Société des Concerts du Conservatoire*. (B.)

(3) Le sieur Beauvisage jouait les tyrans. Un jour, il remplissait dans le *Joueur* le rôle de Beverley

Les comédiens-français, si fiers, n'avaient pas une origine plus illustre.

Au sieur Beauvisage succéda, dans la direction de ce théâtre, le sieur Sallé qui, au commencement de la révolution, changea la dénomination de ce spectacle, et au titre d'*Associés* substitua celui de *Théâtre patriotique du sieur Sallé*.

Théâtre du Délassement comique, situé boulevard du Temple, hôtel Foulon : autre spectacle que le sieur Valcour aurait fait prospérer, s'il eût eu autant de bonheur que de zèle. Directeur, acteur et auteur, il soutint son petit spectacle pendant deux ans ; mais un incendie détruisit son théâtre et ses espérances ; il fallut le rétablir. Les directeurs des théâtres voisins, jaloux de ses succès, le restreignirent à ne faire paraître à la fois sur la scène que trois acteurs auxquels la parole était interdite. Ils jouaient la pantomime à travers une gaze qui remplissait l'ouverture de la scène. La révolution vint ; les priviléges tombèrent, le voile de gaze fut déchiré, les acteurs recouvrèrent la parole ; mais elle ne rendit pas à ce théâtre les talents et le goût propres à le faire sortir de son infériorité.

Théâtre Français Comique et Lyrique, situé boulevard Saint-Martin, rue de Bondi. C'était le même théâtre qu'avait occupé la troupe des *Variétés amusantes*, et que le directeur fit réparer et embellir. Ce spectacle ne doit pas être rangé dans la classe des deux derniers théâtres dont je viens de parler. Son genre était plus élevé ; il fut, pour la première fois, ouvert au public après la quinzaine de Pâques de l'an 1790. On y jouait des comédies et des opéras-comiques. Ce théâtre fut construit sous une forme très-gracieuse, par un architecte nommé Sobre, jeune homme plein de talents, que la mort a trop tôt enlevé. Cet édifice terminé reçut le titre de *Théâtre des Jeunes-Artistes*, et fut compris dans le nombre de ceux qui, au 8 août 1807, furent supprimés par Bonaparte.

On multipliait sous le règne de Louis XVI, comme sous le précédent, les petits théâtres, afin d'étourdir le peuple sur sa misère, de l'occuper de frivolités pour qu'il ne s'occupât point de politique. Outre les théâtres dont j'ai parlé, et quelques autres que j'ai omis parce qu'ils n'eurent qu'une existence éphémère, il en existait qui ne servaient qu'à des acteurs bourgeois ; tels furent le *théâtre de la rue de Provence*, Chaussée-d'Antin ; le *théâtre des Boulevards-Neufs*, le *théâtre de l'Orme-Saint-Gervais*, le *théâtre de la rue de l'Échiquier*, etc. Paris vit naître sous ce règne plusieurs autres spectacles ou lieux de plaisirs et de réunion : en voici la notice.

et lorsque, tenant fortement dans ses robustes mains le vase qui contenait le prétendu poison, il articula ces mots : *Nature, tu frémis!* le vase se brisa, et la liqueur se répandit sur la table. Sans se déconcerter, il la ramassa, la fit couler dans le creux de sa main et l'avala avec intrépidité. Cette présence d'esprit fut vivement applaudie.

COMBAT DU TAUREAU, situé sur la route de Pantin, hors de la barrière de Saint-Martin. Il s'ouvrit au public, pour la première fois, le 16 avril 1781 : ce spectacle était digne des bouchers ; la police affecta de le prohiber d'abord ; elle le toléra ensuite. On y voyait des femmes d'un certain rang, à l'exemple des dames romaines, prendre plaisir à voir couler le sang, à voir le taureau mis à mort par la fureur des chiens.

WAUXHALL D'ÉTÉ, situé sur le boulevard du Temple, rue Sanson, n° 3. Il fut construit, en 1785, sur les dessins du sieur Mellan. Le Wauxhall de Torré et le Colisée étaient détruits ; le Wauxhall d'hiver de la foire Saint-Germain ne servait que dans cette saison, ou était abandonné ; le spectacle de Ruggieri et la Redoute chinoise étaient trop éloignés : on établit le Wauxhall d'été ; et, le 7 juillet 1785, il fut ouvert au public. Un vaste salon de danse, un café, un jardin, des feux d'artifice, le tout disposé et décoré avec goût, étaient les principaux agréments de ce Wauxhall qui existe encore.

WAUXHALL D'HIVER, nommé PANTHÉON, situé rue de Chartres. Il fut établi pour remplacer le Wauxhall de la foire Saint-Germain, destiné à servir de succursale à l'Opéra, et de salle pour les bals. Il se composait d'une salle de danse, d'un parterre et de deux rangs de loges. L'Opéra y donna des bals qui eurent peu de succès. Cette entreprise ne réussit pas. On loua le Wauxhall à une société dont j'ai parlé, qui prenait le titre de *Club des étrangers*, et y resta jusqu'en mars 1791.

REDOUTE CHINOISE, située à la foire Saint-Laurent, espèce de Wauxhall. Elle fut construite et décorée en 1781 par les sieurs Mellan et Mœnch, architectes et décorateurs, et ouverte au public le 28 juin de cette année. Un café souterrain, un restaurateur, des escarpolettes, un jeu de bague, une salle de danse, un jardin, etc., composaient cet établissement de plaisir qui n'existait plus en 1789.

CIRQUE DU PALAIS-ROYAL, dont je parlerai bientôt. C'était aussi un lieu de réunion où se donnaient des fêtes.

§ IV. — État physique de Paris.

Cette ville, pendant le règne de Louis XVI, éprouva de grands changements et continua à se dépouiller de sa vieille physionomie. Elle vit naître plusieurs établissements nouveaux, les uns utiles ou agréables, et quelques autres attentatoires à la morale publique ; j'en ai déjà parlé.

Paris fut entouré d'une enceinte profitable au ministère, oppressive pour les habitants.

Une foire perpétuelle fut établie au milieu de cette ville; le jardin du Palais-Royal, ses galeries, ses tripots, devinrent le principal rendez-vous des étrangers, un foyer d'industrie, de commerce et de corruption.

Il y eut des quartiers qui s'étendirent d'une telle sorte; que des faubourgs devinrent des parties de la ville, et que de nouveaux faubourgs envahirent la campagne et les villages voisins.

Plusieurs rues furent ouvertes et prolongées.

On commença à démolir les maisons élevées sur les ponts, et un pont nouveau fut jeté sur la Seine. Plusieurs autres changements plus ou moins avantageux s'exécutèrent : je vais les détailler.

Enceinte de Paris. Cette entreprise était toute fiscale. Les fermiers-généraux, pour arrêter les progrès de la contrebande, et assujettir aux droits d'entrée un plus grand nombre de consommateurs, obtinrent, en 1784, du ministre Calonne, l'autorisation de renfermer Paris dans une vaste muraille. Les travaux commencèrent au mois de mai de cette année, du côté de l'hôpital de la Salpétrière. Malgré les oppositions de quelques personnes puissantes dont les intérêts étaient lésés, on continua l'exécution de ce projet, et l'on enserra les boulevards neufs.

Lorsqu'en 1786 l'enceinte du midi de Paris fut terminée, que l'on eut entrepris celle du côté du nord, et qu'on eut englobé les villages de Chaillot, du Roule, de Mousseau, de Clichy, on attaqua le territoire de Montmartre. Les habitants et l'abbesse de ce village firent de vives réclamations qui obligèrent les entrepreneurs à faire subir à la ligne de circonvallation une inflexion, un angle rentrant, qui se remarque entre les barrières de Clichy et de Rochechouart.

Lorsqu'à la fin de cette année on s'occupa de jalonner du côté du village de Picpus, un propriétaire, fils du peintre Restout, s'opposa, tant qu'il put, à cette usurpation : et quand il demanda de quel droit on lui enlevait sa propriété, un maître des requêtes, nommé de Colonia, lui répondit sottement, *le droit canon*. La muraille fut continuée.

Les Parisiens, s'apercevant qu'on les emprisonnait, firent, comme c'était alors leur usage, éclater leur mécontentement par des vers et des jeux de mots : tels que :

Le mur murant Paris rend Paris murmurant.

On fit aussi l'épigramme suivante, qui n'emporta point la pièce ;

Pour augmenter son numéraire
Et raccourcir notre horizon,
La ferme a jugé nécessaire
De mettre Paris en prison.

Les portes et barrières d'entrées, élevées sur les dessins de l'architecte Ledoux, le furent avec une magnificence très-déplacée, parce que pour des bureaux et des commis de barrières il ne faut ni vaste édifice, ni temple, ni palais ; d'ailleurs, cette magnificence était intempestive à une époque où les finances de l'État se trouvaient dans une situation déplorable ; elle devenait insultante pour le peuple qui se voyait forcé de payer les frais des instruments de son supplice, et d'en admirer les formes.

Le ministre Calonne, prodigue au milieu de la disette, laissait l'architecte déployer toutes les ressources de son génie déréglé et dispendieux ; mais, lorsqu'en 1787 un nouveau ministre eut succédé à celui-ci, tout changea de face. On ouvrit les yeux, et l'on fut offusqué du luxe de ces bâtiments et de ces énormes dépenses qui s'élevaient alors à plus de vingt-cinq millions. Un arrêt du conseil, du 7 septembre, ordonna la suspension des travaux de cette enceinte. Le 8 novembre 1787, le sieur de Brienne, archevêque de Toulouse et ministre, accompagné de plusieurs fonctionnaires, vint visiter cette muraille. Dans les premiers mouvements de sa colère, il voulut la faire démolir et en vendre les matériaux ; mais les travaux en parurent trop avancés. Il n'était plus temps de réparer le mal ; et la presque totalité de l'enceinte se trouvait achevée, lorsque le gouvernement s'aperçut de son existence. Le nouveau ministre se borna, par un nouvel arrêt du conseil du 25 novembre de la même année, à suspendre les travaux, à prescrire diverses opérations avant qu'ils fussent continués, et à nommer d'autres architectes et d'autres inspecteurs.

Le 1er mai 1791, les droits d'entrée étant abolis, les barrières et les murailles devinrent inutiles.

Sous le Directoire, vers l'an V, il fut établi une légère perception à l'entrée de Paris ; on répara les barrières en cette circonstance. Cette perception, dont le produit était destiné aux hôpitaux, se nommait *octroi de bienfaisance*. Sous le règne de Bonaparte, on acheva les murailles de Paris, et on perfectionna considérablement la perception des barrières.

Dans le tableau chorographique de cette ville, je décrirai l'étendue de cette enceinte, les dimensions de ses murailles, le nombre et la forme de ses barrières.

Galeries et Jardin du Palais-Royal. C'est la foire perpétuelle, le rendez-vous de tous les étrangers, le centre de beaucoup d'affaires.

L'ancien jardin du Palais-Royal, plus vaste que celui d'aujourd'hui, comprenait, outre le jardin actuel, tout l'emplacement qu'occupent les rues de Valois, de Montpensier et de Beaujolais, et l'emplacement des corps de bâtiments qui entourent les trois côtés du jardin qu'on voit aujourd'hui. Son plus bel ornement était une large allée de marronniers, vieux, touf-

fus, toujours peuplée d'oisifs, de nouvellistes et de filles publiques.

Cet ancien jardin présentait, dans son plan, un parallélograme de 167 toises de longueur sur 72 de largeur. Dans cette étendue, d'après le prospectus des constructions nouvelles, publié en 1781, il fallut prendre sur les côtés et sur le fond des espaces suffisants pour faire place aux rues qui séparent les bâtiments nouveaux des anciennes maisons qui bordaient le jardin, et faire place à ces mêmes bâtiments. La surface du jardin fut diminuée, et n'offrit plus dans sa longueur que 117 toises, et 50 dans sa largeur.

Au 1er août 1781, on commença à porter la cognée sur les arbres antiques de cette promenade, et la désolation dans les cœurs de tous ses habitués. Les propriétaires des maisons dont les façades donnaient sur ce jardin condamné mirent à ce projet des oppositions souvent reproduites et toujours inutiles. Les libelles, les épigrammes, se renouvelaient chaque jour contre le duc de Chartres. En janvier 1782, les fondations des bâtiments nouveaux furent jetées; et, malgré les clameurs publiques, les trois faces des bâtiments qui environnent le jardin furent achevées sur les dessins du sieur Louis. La quatrième face du côté du palais, qui devait être la plus magnifique, resta longtemps à construire; et c'est là qu'on avait établi les constructions provisoires nommées *baraques*.

Les trois façades, quoique parfaitement régulières, ne sont pas sans défaut. Le style de l'architecture est mesquin et peu convenable à un aussi vaste édifice; les cent quatre-vingts arcades qui communiquent de la galerie publique au jardin sont trop étroites, mal exécutées. Le duc de Chartres aurait pu choisir un architecte plus habile.

Cependant le quartier du Palais-Royal fut embelli par ces constructions. Outre les trois rues dont j'ai parlé, il s'opéra des communications nouvelles qui en étaient la conséquence. Une large ouverture facilita l'abord de la rue Vivienne au Palais-Royal, et des rues qui l'entourent; la rue de Valois, après la démolition de l'Opéra, fut étendue jusqu'à la rue Saint-Honoré; une place, devant la partie latérale du Théâtre-Français, favorisa la communication entre la rue de Richelieu et celle de Beaujolais.

Le jardin du Palais-Royal éprouva, en 1787, d'autres changements; le duc de Chartres, devenu duc d'Orléans, le bouleversa presque entièrement pour faire construire au centre un vaste cirque, et s'attira de nouveau les sarcasmes du public.

Le Cirque du Palais-Royal, commencé en avril 1787, et terminé à la fin de l'an 1788, offrait dans son plan un parallélogramme très-allongé. Une partie de sa construction était souterraine et avait treize pieds trois pouces de profondeur. L'autre partie s'élevait au-dessus du sol du jardin, à la hauteur de neuf pieds huit pouces.

La partie souterraine présentait une arène éclairée par en haut, séparée d'une galerie par soixante-douze colonnes doriques cannelées. Cette galerie communiquait à une seconde par des portiques. A l'arène venait aboutir une route en pente douce et tournante, qui partait des bâtiments du palais. Il s'y est tenu des séances de diverses sociétés; on y a joué la comédie. La partie supérieure, qui s'élevait au-dessus du sol du jardin, était décorée de soixante-douze colonnes ioniques et entièrement revêtue de treillages. On avait projeté de placer, le long des faces latérales, des bassins avec des jets d'eau. Cette décoration extérieure devait être ennoblie par les bustes des grands hommes de France. Jamais les eaux n'y jouèrent, jamais les bustes n'y furent placés.

Cet édifice fut, le 25 frimaire an VII, ou 15 décembre 1798, entièrement ruiné par un incendie.

Ce jardin a été planté et replanté souvent. Son plus bel ornement est, aujourd'hui, un bassin circulaire de soixante et un pieds de diamètre, d'où s'élève, par plusieurs tuyaux rapprochés, une gerbe d'eau qui produit un bel effet.

Dans le voisinage, la translation de l'établissement des Quinze-Vingts laissa un emplacement vide, où s'établit un quartier nouveau. Cette translation fut exécutée en 1780; et sur le terrain des Quinze-Vingts, on ouvrit, en 1784, les rues de Chartres et de Valois (1).

ENCLOS DU TEMPLE. Vendu en 1779, par bail emphytéotique, il offrait un vide à remplir. On y construisit, en 1781, la *Rotonde*, ou les *Portiques du Temple*, et, en 1809, la halle au vieux linge.

LE PETIT-CHATELET, démoli en 1782, répandit la lumière dans le bas du quartier Saint-Jacques, et laissa une place assez vaste à l'extrémité méridionale du Petit-Pont.

RUES NOUVELLES. La construction de la *Comédie-Française*, aujourd'hui l'*Odéon*, donna naissance à sept rues : celle de l'Odéon, qui s'ouvre en face de cet édifice, celles de Corneille, de Racine, de Voltaire, de Molière, de Crébillon et de Regnard : toutes ces rues furent établies vers l'an 1782.

La construction du théâtre des Italiens, sur l'emplacement de l'hôtel de Choiseul, fut l'occasion de la création d'un quartier assez considérable, et de la formation des rues Favart, Grétry, Marivaux, d'Amboise, et de la place située devant ce théâtre. Ces constructions, cette place et ces rues furent établies en 1784.

La rue de la Barillerie, située devant le Palais de Justice, rue si étroite

(1) Par lettres-patentes du roi, enregistrées le 31 décembre 1779, la translation des Quinze-Vingts fut ordonnée. Le roi vendit à cet hôpital l'hôtel des mousquetaires noirs, situé au faubourg Saint-Antoine, pour la somme de 440,000 livres.

autrefois, fut élargie considérablement, lorsqu'en 1787 on éleva la façade de ce palais; alors une belle place, demi-circulaire, remplaça dans la Cité des constructions hideuses et barbares.

Un arrêt du conseil, de l'an 1777, ordonne la démolition de la porte Saint-Antoine. Cette porte, vaine décoration qui gênait la circulation dans un quartier très-fréquenté, construite en 1585, réparée en 1670, fut démolie au mois de mai 1778.

Le même arrêt porte que les boulevards Saint-Antoine et du Temple seront pavés, et que les fossés, glacis et contrescarpes, jusqu'à la rue du Calvaire, seront démolis et comblés, afin d'y construire des maisons.

En 1775, on ouvrit la rue Neuve-Saint-Nicolas et celle de Bourgogne en face du palais Bourbon, aujourd'hui palais de la Chambre des Députés.

En 1776, on ouvrit les rues Chauchat et de Provence, et on répara considérablement la cour du Commerce, qui communique de la rue de l'École-de-Médecine à la rue Saint-André-des-Ars. Ce passage, sale et étroit du côté de la rue Saint-André-des-Ars, a été, en 1823, élargi et vivifié par de nouvelles constructions.

Furent ouvertes, en 1777, la rue de Chabannais, qui communique de la rue Neuve-des-Petits-Champs à la rue Sainte-Anne, et celle de Laval, près celle des Martyrs;

En 1778, la rue d'Angoulême du Temple, la rue Étienne, la rue Neuve-de-Berry et la rue Boucher, qui donne dans les rues de la Monnaie et Thibautodé;

En 1779, la rue Le Noir, faubourg Saint-Antoine, et la rue Caumartin, par la rue Basse-du-Rempart;

En 1780, la rue de Miroménil, la rue Neuve-Saint-Jean, faubourg Saint-Martin; les rues de Malte, faubourg du Temple; Martel, faubourg Poissonnière; Amelot, place Saint-Antoine; de la Tour, quartier du Temple; de Trudon, de Beaujolais-Saint-Honoré, d'Astorg et d'Angoulême-Saint-Honoré;

En 1781, la rue Sainte-Croix, Chaussée-d'Antin;

En 1782, les rues des Petites-Écuries, Grétry, Montpensier et de la Pépinière; les rues Pinon, Biron, et la rue Neuve-des-Capucins, nommée en 1800 rue Joubert, parce que le général Joubert y demeurait, en 1799, année de sa mort;

En 1783, la rue Madame, près le Luxembourg;

En 1784, la rue de la Comète, au Gros-Caillou; la rue des Trois-Bornes, la rue Papillon, la rue de Ponthieu, la rue des Quinze-Vingts, la rue Roquepine, la rue de Rousselet, aux Champs-Élysées; la rue de Valois, faubourg Saint-Honoré, la petite rue Verte, et celle de Jarente;

En 1785, les rues de l'Échiquier, d'Enghien et du faubourg du Roule ;

En 1786, les rues du Contrat-Social, le Pelletier et de Tracy ;

En 1788, la rue Lenoir-Saint-Honoré ;

En 1788, la rue Caron, la rue Neuve-du-Colombier, la rue Saint-Jean-Baptiste, la rue Saint-Michel, la rue d'Ormesson, la rue Richer et celle Necker ;

En 1790, la rue du Port-Mahon ;

En 1792, la rue de Lesdiguières.

On s'occupait beaucoup, comme on le voit, de percer des rues nouvelles. On élargissait celles qui étaient trop étroites ; mais il fallait établir des règles à ce sujet : c'est ce que fit la déclaration du roi, du 10 avril 1783. Elle statue qu'il ne sera ouvert aucune rue qu'en vertu de lettres-patentes ; que ces rues nouvelles ne peuvent avoir moins de 30 pieds de largeur ; que celles qui n'auront pas cette largeur seront successivement élargies lors des reconstructions. On y fixe aussi la hauteur que doivent avoir les maisons : cette hauteur doit être de 60 pieds pour les rues de 50 pieds de largeur ; et lorsque les maisons seront bâties en pierre, dans les rues qui auront moins de 30 pieds, la hauteur des maisons sera de 48 pieds, etc.

On conçut plusieurs projets de percements de rues sous le règne de Louis XVI. C'est ainsi qu'en 1781 on proposa d'établir le long du jardin des Tuileries une rue qui, du Carrousel, irait aboutir à la place Louis XV. Ce projet a été exécuté, et cette rue porte le nom de *Rivoli*. En même temps fut proposée une autre rue qui, du jardin des Tuileries, serait perpendiculaire à la première, traverserait la place Vendôme, et irait aboutir au boulevard. Cette rue projetée a été, sans obstacle, ouverte et terminée en 1807, sous les noms de *rue Napoléon* et de *Castiglione*. La partie de cette rue qui portait le nom de *Napoléon* reçut, après 1814, celui de *la Paix*, et l'autre partie a conservé son nom de *Castiglione*. En 1780, on proposa la prolongation de la rue de Tournon jusqu'à la rue de Seine. Cette prolongation s'est effectuée en 1812.

Sous ce règne, on présenta plusieurs autres projets de rues et de places qui ne furent point exécutés.

Plusieurs places furent étendues ou créées. En 1774, la place située devant le Palais-Royal fut agrandie ; on créa des places devant le Palais-de-Justice, devant l'Odéon, devant le théâtre Italien.

On s'occupa aussi des ponts et des maisons qui bordaient leur route. Depuis longtemps l'opinion publique réclamait leur démolition. Un arrêt du conseil, du 14 août 1785, autorise le prévôt des marchands à donner congé aux locataires des maisons appartenant à la ville, situées sur le pont de Notre-Dame et sur le pont au Change, et lui ordonne de faire démolir ces

maisons dans le mois de janvier 1786. On s'occupa de l'exécution de cet arrêt : le pont de Notre-Dame et le pont au Change furent débarrassés, en 1788, des maisons qui bordaient leur route. Les parapets du pont de Notre-Dame furent terminés au mois d'août de cette année.

Un édit du roi, de septembre 1786, ordonne la démolition des bâtiments situés sur les autres ponts.

En 1787, les maisons qui se trouvaient sur le Pont-Marie furent abattues ; et ce ne fut qu'en 1808 que celles dont le pont Saint-Michel était bordé éprouvèrent le même sort. On démolit aussi celles qui, sur les quais aboutissant à ce pont, formaient, du côté de l'Université, la rue de *Hurepoix*, et, du côté du Palais, celle de *Saint-Louis*.

Une compagnie, à la tête de laquelle était le sieur Beaumarchais, obtint, en décembre 1787, des lettres-patentes qui l'autorisaient à faire construire un pont de fer entre le jardin des Plantes et l'Arsenal, avec le droit d'y lever un péage ; mais ce projet ne fut exécuté que quinze années après.

Pont de Louis XVI, situé en face de la place Louis XV et dans la direction de l'axe de cette place.

L'édit du mois de septembre 1787, ordonnant un emprunt de trente millions, dont une partie devait être consacrée aux embellissements de Paris, autorise la construction de ce pont, et affecte à ses frais la somme de douze cent mille livres.

On commença, le 10 juin 1787, à battre les pieux des pilotis de ce pont dont les travaux ont été achevés à la fin de la campagne de 1790. Le sieur Perronnet, premier ingénieur des ponts-et-chaussées, en fournit les dessins : on employa, dans sa maçonnerie, une partie des pierres de la galerie qui n'avaient pas été mises en œuvre, et de celles provenant de la démolition de la Bastille. Il est fondé sur pilotis et grillage, à 2 mètres 75 centimètres au-dessus de la hauteur moyenne des eaux. Il y a cinq arches surbaissées qui offrent une portion de cercle. L'arche du milieu a 31 mètres d'ouverture, ou 96 pieds ; les arches collatérales ont 27 mètres, ou 81 pieds, et les deux autres attenantes aux culées ont chacune 26 mètres ou 78 pieds. La longueur totale entre les culées est de 150 mètres ou 461 pieds.

Chaque pile a 3 mètres ou 9 pieds d'épaisseur, leurs avant-becs et arrière-becs présentent des colonnes engagées qui contiennent une corniche couronnée par une balustrade qui sert de parapet aux trottoirs du pont.

Sur les piédestaux de la balustrade, et à l'aplomb des piles de ce pont, devaient être placées les statues colossales en marbre de douze hommes célèbres dans l'histoire de France (1).

(1) Ces douze statues sont celles de Sully, de l'abbé Suger, de Duguesclin, de Colbert, de Turenne, de Duguay-Trouin, de Suffren, de Bayard, de Condé, de Duquesne, de Tourville, du cardinal de

Le Jardin du Luxembourg, diminué d'un tiers de sa surface, laissa, pendant plus de quinze années, un emplacement stérile, sur lequel on a ouvert des rues qui depuis se sont bordées de maisons.

Le Jardin des Plantes fut considérablement agrandi : avant 1782, la partie principale de ce jardin se bornait vers le milieu de sa longueur actuelle, et se terminait par une muraille au bas de laquelle avait autrefois coulé le canal factice de la Bièvre. Au-delà était un vaste terrain en culture : on a depuis étendu le jardin jusqu'auprès du bord de la Seine ; on l'a aussi agrandi sur une de ses parties latérales, et la belle serre que l'on voit aujourd'hui du côté de la ménagerie, fut élevée sous ce règne.

A mi-côte du monticule riant et pittoresque, ancienne voirie ou dépôt d'immondices, les naturalistes français érigèrent, en 1790, un monument au célèbre Linné.

Dans le même temps, on creusa, entre le bâtiment du Muséum et le cours de la Seine, un bassin carré dont le fond était au niveau des eaux de cette rivière ; ses talus, alors plantés d'arbustes et de plantes aquatiques, étaient protégés par une grille de fer, métal prodigué dans ce jardin, et qui, à beaucoup d'égards, remplace la maçonnerie. D'autres accroissements furent faits aux bâtiments qu'on nommait alors *Cabinet d'histoire naturelle* et qu'on nomme aujourd'hui *Muséum*. On plaça en 1780, à l'entrée de cet édifice, la statue en marbre de l'illustre Buffon, sur le socle de laquelle est cette inscription :

Majestati naturæ par ingenium.

Ces améliorations, ces agrandissements des bâtiments et du jardin sont loin d'égaler ceux qu'on a faits depuis Louis XVI. Les bâtiments ont reçu un accroissement considérable, et l'immense collection qu'ils contiennent leur a valu le titre de *Muséum d'histoire naturelle*. Une bibliothèque et de vastes galeries, contenant les productions les plus rares des trois règnes dans les diverses parties du monde, occupent le vaste édifice du *Muséum*. Un amphithéâtre est placé dans le jardin : on y fait plusieurs cours sur toutes les parties des sciences naturelles. Ce jardin offre, outre des sites

Richelieu ; elles sont dues à MM. Espercieux, Stouf, Briant fils, Milhomme, Gois, Dupasquier, Lesueur, Montoni, David, Roquier, Marin et Ramey.

Elles ont figuré pendant quelque temps sur le pont Louis XVI, appelé aujourd'hui pont de la Concorde ; mais elles étaient d'une trop grande proportion relativement au peu de largeur de ce pont : c'est pourquoi on les a descendues de leurs piédestaux, pour être transportées dans la vaste cour d'honneur du château de Versailles, où elles sont beaucoup mieux placées. Quoiqu'elles ne soient pas toutes exemptes de défauts, elles se recommandent généralement par un beau caractère, et quelques-unes par une exécution vigoureuse.

On ne les a pas encore remplacées sur le pont de la Concorde. (B.)

variés et pittoresques, les plantes de toutes les contrées et une vaste ménagerie composée d'oiseaux et de quadrupèdes. Les animaux morts et empaillés figurent dans le muséum, et les animaux vivants dans la ménagerie. Cet ensemble offre les échantillons de toutes les productions de la terre, et, pour ainsi dire, un abrégé de l'univers. Il faudrait des volumes pour les décrire (1).

On s'occupa aussi de la salubrité de Paris. En 1779, on transféra les cimetières hors de cette ville.

Dans la même année, la police, enfin éveillée par les éboulements nombreux qui se manifestaient sur le sol de Paris, commença à entreprendre la consolidation du ciel des carrières qui se trouvent sous la partie méridionale de cette ville.

Les rues de Paris, depuis un temps immémorial, jouissaient d'une réputation solide et bien méritée de malpropreté. Le lieutenant de police, au mois de janvier 1780, proposa un prix de 600 livres pour l'auteur d'un mémoire qui renfermerait les meilleures vues sur cette partie importante de la salubrité publique. Il en résulta un ordre de choses qui diminua un peu l'excès du mal.

Paris n'était éclairé, la nuit, que pendant les absences de la lumière de la lune ; il l'est, depuis le lieutenant de police Le Noir, en tous les temps de l'année. C'est le même qui fit éclairer le chemin de Paris à Versailles.

On avait, sous Louis XV, substitué les réverbères aux lanternes ; sous Louis XVI, on ajouta quelque chose à ces luminaires et à la commodité publique. En 1785, le lieutenant de police Crosne ordonna qu'il serait placé des réverbères d'une forme particulière devant les maisons des commissaires au Châtelet, nommés à présent commissaires de police, afin que, pendant la nuit, on pût, au besoin et sans embarras, recourir à ces officiers publics.

Ce qui vient d'être exposé suffit pour faire connaître la nature des changements et améliorations qui, pendant le règne de Louis XVI, s'opérèrent dans l'état physique de Paris, et contribuèrent à embellir et assainir cette ville.

§ V. — État civil de Paris.

Depuis le commencement de ce règne jusqu'à l'époque de la révolution,

(1) Cette description d'un des établissements les plus importants de la capitale doit paraître au lecteur bien insuffisante. Je tâcherai de suppléer au laconisme de Dulaure, en donnant dans l'*Appendice* une description aussi complète que possible du *Jardin des Plantes* et du *Muséum d'Histoire naturelle*. (B.)

il ne s'opéra, dans les cours de justice, dans les administrations parisiennes, dans l'état des citoyens, aucun changement notable.

On adoucit la rigueur de quelques lois anciennes, et la féodalité perdit du terrain.

Dans un gouvernement dont l'origine est barbare, il ne faut, pour l'améliorer, que détruire : on détruisit sous Louis XVI.

La question préparatoire, supplice qu'on faisait subir à l'accusé avant qu'il fût convaincu du crime, existait depuis longtemps malgré l'indignation des hommes justes : la cour du Châtelet s'abstenait de l'ordonner. Un édit, enregistré au parlement le 5 septembre 1780, supprima cette question préparatoire.

Un édit, bien honorable pour le ministre qui en est l'auteur, est celui qui supprima, au mois d'août 1779, le droit de mainmorte et de servitude dans les domaines du roi, et dans tous ceux tenus par engagement, et qui abolit le droit de suite sur les serfs et les mainmortables (1).

Mais on ne supprima point, dans la banlieue de Paris, l'usage féodal et désastreux, nommé *les plaisirs du roi*. Une immense quantité de gibier, perdrix, lièvres et lapins, y dévorait chaque année les moissons. On les voyait par troupes de cinquante, de cent, sur un même champ. Il était défendu, sous des peines sévères, de les détruire ; leur conservation était au contraire l'objet des soins du gouvernement. A une distance d'environ cinq cents toises les uns des autres, on avait établi des bouquets de bois appelés *remises*, pour héberger ces animaux destructeurs. En hiver, on y portait du foin ; et en été, de l'eau dans une auge placée à demeure.

Le roi, avec sa suite, venait une fois l'an chasser dans ces plaines ; on lui présentait un fusil tout chargé, qu'il tirait sur la foule de lièvres qu'on faisait passer devant lui. Pendant plusieurs heures, sur toutes les routes, les

(1) La féodalité exerçait encore, sous Louis XV et sous Louis XVI, son odieuse tyrannie. Je lis, dans les papiers du président de Meinières, qu'un habitant d'Auvergne, né dans une terre du marquis de Tournelle (ou plutôt de *Tourzèle*), était poursuivi par ce marquis qui le considérait comme *son serf*. Un arrêt du parlement de Paris, du 17 juin 1760, condamna le marquis.

Les seigneurs mainmortables du Jura, et notamment ceux du chapitre de Saint-Claude, ont eu la barbarie de maintenir leurs sujets dans cet état de servage jusqu'au temps de l'émancipation générale.

Les seigneurs, outre les droits de lods et ventes, les cens, etc., qu'ils percevaient sur tous les héritages de leurs terres, jouissaient encore de prestations ou servitudes d'une origine barbare. Le chapitre de Remiremont, en Lorraine, exigeait des habitants de Fougerolle, chaque année, à la Pentecôte, un plat de neige, et, à son défaut, une paire de bœufs. L'hiver de 1783 ayant été fort doux, ces habitants ne purent fournir de la neige à l'abbesse. Ils imaginèrent de lui présenter un plat d'œufs à la neige, et d'y ajouter les vers suivants

Ce simple mets, par les gourmets vanté,
D'un tribut dû c'est la trop faible image ;
Mais la figure, aux yeux trompés du sage,
Vaut souvent mieux que la réalité.

La dame abbesse se contenta de cette manière de payer la redevance, avec la réserve qu'elle ne tirerait pas à conséquence.

voitures, les cavaliers et les piétons étaient arrêtés ; le service public était suspendu. La révolution fit justice de cette oppression féodale.

Un mandement de l'archevêque, et des lettres-patentes du roi, du mois de février 1778, enregistrées au parlement, supprimèrent *treize fêtes* dans le diocèse de Paris. Ce furent treize jours rendus aux travaux de l'industrie. On fit alors, comme on avait fait sous Louis XIV en la même occasion, des couplets contenant les plaintes des saints dont les fêtes furent supprimées (1).

Prisons. Depuis longtemps on s'indignait de l'insalubrité des prisons, et du sort des prisonniers qui, simplement accusés, étaient traités comme des coupables ; et l'indignation publique avait de l'influence sur le gouvernement de certains ministres.

Le ministre Necker engagea Louis XVI à supprimer les prisons du For-l'Évêque et du Petit-Châtelet ; et une ordonnance du roi, du 30 août 1780, porte que les prisonniers seront transférés dans l'hôtel de la Force, dont le vaste emplacement promettait plus de salubrité aux détenus, et facilitait les moyens d'établir entre eux des séparations et distinctions nécessaires.

Le For-l'Évêque était situé rue Saint-Germain-l'Auxerrois, dans l'emplacement de la maison numérotée 65.

On fit disposer l'hôtel de la Force, près de la rue Saint-Antoine, pour remplacer ces deux prisons ; il fut divisé en huit cours.

On était fort émerveillé de voir s'établir des prisons spacieuses ; et le sieur de Caraccioli fit à ce sujet une pièce de vers, où il manifeste son ravissement pour cette nouveauté (2).

Alors seulement on renonça aux cachots du Grand-Châtelet, et les criminels furent renfermés dans des prisons moins meurtrières.

Par lettres-patentes d'avril 1785, on supprima la prison de Saint-Martin, consacrée spécialement aux filles publiques : elle était fort incommode ; et l'on transféra les prisonnières à l'hôtel de la Force, dans une partie de cet hôtel, séparée de la prison des hommes, et qu'on nomme la *Petite-Force*.

État civil des Protestants. Depuis le règne de François Ier jusqu'à celui de Louis XVI, si l'on en excepte le règne de Henri IV, les protestants n'ont éprouvé, de la part des différents rois, que des persécutions. Brûlés vifs sous les règnes de François Ier et de Henri II ; trahis, égorgés par milliers sous Charles IX ; pendus et poursuivis les armes à la main sous Henri III

(1) Voyez, ci-dessus, les vers composés sous Louis XIV, à l'occasion de la suppression des fêtes. Ceux qui le furent sous Louis XVI se trouvent dans les *Mémoires secrets de Bachaumont*, t. XI, au 19 mars 1778.

(2) Voici les deux premiers vers :

Je l'ai baisé dix fois, cet édit précieux
Qui, sur des malheureux, étend sa bienfaisance, etc.

et sous Louis XIII, ils éprouvèrent, sous Louis XIV, une persécution lente, progressive et savamment combinée ; persécution, sinon plus horrible, certainement aussi criminelle que les précédentes. Elle se continua sous le règne de Louis XV. Les agents de ce roi, indignés de tant de violences et de tant d'iniquités, la ralentirent ; et les lois contre les protestants, par l'effet de leur propre atrocité, commençaient à tomber en désuétude : elles étaient nulles ou faiblement exécutées.

En 1775, on conçut quelques espérances de voir ces lois rapportées, de voir des Français fugitifs ou dépouillés rétablis dans leur patrie et dans leurs droits. On espérait au moins voir leurs mariages validés. L'assemblée du clergé, composée de prélats fanatiques, qui ne s'occupaient que de conserver, d'accroître leur puissance et leurs richesses, et de maintenir le peuple dans un *aveuglement salutaire*, trompa l'attente générale. Le sieur Legouvé avait présenté, en cette année, une requête très-détaillée qui n'eut pas de suite. On y voit que les protestants étaient encore en France au nombre de trois millions. On publia, à cette époque, un *Dialogue entre un évêque et un curé, sur les mariages des protestants*, ouvrage qui fit une grande sensation. Les ministres d'alors, et quelques archevêques, cherchaient à faire cesser le scandale des lois qui obligeaient les persécutés à des impostures et à des profanations continuelles.

En 1778, l'affaire des protestants, ou la validité de leurs mariages, fut portée au parlement. On publia, en cette année, un *dialogue sur l'état civil des protestants*. Il fut suivi d'un autre intitulé *Réflexions d'un catholique sur les lois de France relatives aux protestants*.

Ceux qui désiraient l'abrogation des lois barbares promulguées par Louis XIV ou ses jésuites avaient pour but de restituer les droits d'un grand nombre de Français, de rétablir la morale cruellement outragée par ces lois, de faire cesser les parjures, les profanations de sacrements, auxquels ces lois forçaient les protestants ; ils faisaient aussi valoir l'intérêt de l'État, fort obéré, à qui la ressource de cent mille familles, sorties de France, et qui y rentreraient avec leurs richesses, offrirait des secours plus certains que ceux qui résultaient des emprunts et de l'agiotage.

Mais le temps n'était pas encore venu, et les protestants ne recueillirent alors que des espérances.

En octobre 1786, le baron de Breteuil mit sous les yeux du roi un *Mémoire* ou *Rapport détaillé sur la situation des calvinistes en France, sur les causes de cette situation, et sur les moyens d'y remédier* (1). Ce mémoire, fort de faits et de raisonnements, démontrait tous les vices, tous les résultats

(1) Ce Mémoire est inséré dans le t. II, p. 19, des *Éclaircissements historiques sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes*, etc.

funestes des lois de Louis XIV contre les protestants. Il ne produisit point l'effet qu'on devait en attendre : la majorité des évêques opposait toujours avec succès sa cruelle résistance. L'assemblée constituante fit justice, et restitua à la classe persécutée les droits dont les lois impies de Louis XIV l'avaient dépouillée.

Clergé de Paris. J'ai parlé des moyens employés par les prélats et autres ecclésiastiques pour accroître leurs richesses et leur domination ; j'ai cité ce capitulaire de Charlemagne, qu'aucun historien n'avait encore osé traduire et publier, où cet empereur reproche aux évêques leur avidité insatiable, où il les accuse d'envahir la succession des mourants, en abusant de leur faiblesse, de leur crédulité, en les flattant de l'espoir des béatitudes célestes, en les épouvantant par la perspective des supplices de l'enfer.

J'ai cité les capitulaires qui s'élèvent fréquemment contre les débauches du clergé et contre les prêtres qui ne vivent que *d'iniquités, d'oppressions et de rapines :* capitulaires qui prouvent quel emploi les prêtres faisaient de leurs richesses, la plupart mal acquises.

J'ai souvent eu occasion de parler des nombreuses fourberies de certains ecclésiastiques, de leurs *fraudes pieuses*, de leur fabrication de fausses chartes, de fausses légendes, de leurs faux miracles et des fausses reliques ; fourberies tendantes à augmenter les richesses du clergé. J'ai aussi donné la preuve de la fabrication des trois fausses lois, que des évêques ou leurs partisans interpolèrent à la suite du Code théodosien.

J'ai dit et prouvé que le clergé s'était arrogé le droit de contraindre, sous des peines graves, tous les mourants à faire un legs en sa faveur.

J'ai cité plusieurs exemples de ces ecclésiastiques qui, lorsqu'on leur confiait l'administration des hôpitaux, en excluaient les pauvres, et envahissaient leurs biens.

Mais j'ai dit aussi que, dans chaque siècle, il existait un petit nombre d'ecclésiastiques vertueux qui s'indignaient de ces abus, et qui avaient le courage de les dénoncer, sans avoir le moyen de les faire cesser.

Ces faits et une infinité d'autres que je passe sous silence, l'abus bien connu que la plupart des ecclésiastiques faisaient autrefois de leurs richesses, joints aux besoins de l'État, amenèrent une réforme salutaire et désirée, et déterminèrent l'Assemblée constituante à imiter l'exemple des rois, qui, dans la disette de leurs finances, et avec l'autorisation du pape, faisaient vendre et s'appropriaient une partie des biens du clergé.

Le 2 novembre 1789, pendant que cette Assemblée siégeait au palais archiépiscopal de Paris, les ordres monastiques furent supprimés, et tous les biens du clergé furent déclarés propriété nationale et aliénable.

A cette époque, il se trouvait à Paris *cinquante* paroisses, *dix* églises qui avaient le même droit, *vingt* chapitres ou églises collégiales, *quatre-vingts* églises ou chapelles non paroisses, *trois* abbayes d'hommes, *huit* de filles, *cinquante-trois* couvents et communautés d'hommes, et *cent quarante-six* couvents et communautés de filles (1).

On n'a point le tableau de tous les chapitres et églises collégiales, ni celui des quatre-vingts autres églises ou chapelles, dont l'ensemble des revenus devait être considérable.

MUNICIPALITÉ DE PARIS. Elle siégeait à l'Hôtel-de-Ville. Le prévôt des marchands, les quatre échevins et les vingt-six conseillers de ville cessèrent leurs fonctions après la prise de la Bastille. Les électeurs de Paris les remplacèrent, et exercèrent les fonctions municipales jusqu'au 30 juillet 1789. Un décret de l'Assemblée nationale, du 27 juin 1790, organisa une nouvelle municipalité, composée d'un maire, de seize administrateurs, de trente-deux membres du conseil, de quatre-vingt-seize notables, d'un procureur de la commune, de deux substituts, etc. Tous ces membres étaient élus par les habitants de Paris, divisés en quarante-huit sections.

Cette municipalité comprenait, en outre, un *conseil général de la commune*, qui se composait du maire, des quatre-vingt-seize notables et des trente-deux membres du conseil.

(1) D'après les tableaux qui furent dressés sur les biens des maisons religieuses seulement, et d'après les déclarations des intéressés, les revenus annuels, sans y comprendre les menses abbatiales et prieurales, ni les lieux claustraux, ni les revenus éventuels, étaient, pour les communautés d'hommes, de

	l.	s.	d.
Revenus des communautés d'hommes	2,762,176	17	7
Les charges s'élevaient à	1,763,357	10	»
Reste	998,810	7	7
Pour les communautés de filles, avec les mêmes réserves, les revenus annuels s'élevaient à	2,028,859	7	11
Les charges montaient à	1,001,100	10	5
Reste	1,027,758	17	6
Les revenus de l'archevêque, sans y comprendre ceux des biens situés hors de l'enceinte de Paris, s'élevaient, d'après les déclarations du clergé, à	366,772	7	1
Les charges se montaient à	118,315	8	»
Les revenus de quinze chapitres de Paris montaient à	1,238,427	12	11
Et leurs charges à	854,078	19	5
Les revenus des cinq abbayes et prieurés commendataires montaient à	612,269	2	5
Leurs charges s'élevaient à	56,913	5	10
Total des revenus	2,217,469	2	5
Total des charges	1,029,307	13	1
Reste	1,188,161	9	4
Si l'on joint à cette somme le revenu net des maisons religieuses des deux sexes, celui de l'archevêché, des abbayes et prieurés, on aura un total de	3,214,739	14	5

Cette municipalité ainsi ordonnée, se maintint jusqu'au 10 août 1792 ; elle éprouva divers changements pendant les orages de la révolution, et cessa d'exister après le 9 thermidor an II. Elle fut réorganisée par décret du 14 fructidor suivant. Ensuite, par la loi du 19 vendémiaire de l'an IV (11 octobre 1795), la ville de Paris fut divisée en douze municipalités, et l'est encore (1).

DIVISION DE PARIS EN DISTRICTS. Lorsqu'il fut question de procéder à la nomination des électeurs qui devaient nommer des députés aux états-généraux, la ville de Paris fut divisée en soixante districts : à chaque district on assigna un édifice public pour la réunion des habitants. On n'accorda à chacun de ces districts que vingt-quatre heures pour se réunir, élire les membres du bureau, et nommer des rédacteurs de cahiers ou doléances, et des électeurs.

(1) Chacun de ces arrondissements municipaux comprenait quatre divisions, ainsi qu'il suit :

1er *Arrondissement municipal* : 1° division des Tuileries ; 2° division des Champs-Élysées, y compris Chaillot ; 3° division de la place Vendôme, ci-devant section des Piques ; 4° division du Roule, ci-devant section de la République.

2e *Arrondissement* : 5° division Lepelletier, ci-devant des Filles-Saint-Thomas ou de la Bibliothèque ; 6° division du Mont-Blanc, ci-devant section des Capucins,—Grange-Batelière,—Mirabeau ; 7° division de la butte des Moulins, ci-devant section de Saint-Roch, — de la Montagne ; 8° division du faubourg Montmartre.

3e *Arrondissement* : 9° division du Contrat-Social, ci-devant section des Postes ; 10° division de Brutus, ci-devant section de la Fontaine de Montmorency, — de la Fontaine de Molière ; 11° division du Mail, ci-devant section des Petits-Pères, — de la place des Victoires, — de Guillaume-Tell ; 12° division de la rue Poissonnière.

4e *Arrondissement* : 13° division des Gardes-Françaises, ci-devant section de l'Oratoire ; 14° division des Marchés, ci-devant section de Sainte-Opportune ; 15° division du Muséum, ci-devant section du Louvre ; 16° division de la Halle-au-Blé, ci-devant section de Grenelle.

5e *Arrondissement* : 17° division de Bonne-Nouvelle ; 18° division de Bonconseil, ci-devant section de Mauconseil ; 19° division du Nord, ci-devant section des Filles-Dieu ou du faubourg Saint-Denis ; 20° division de Bondi, ci-devant section des Récollets.

6e *Arrondissement* : 21° division des Lombards ; 22° division des Gravilliers ; 23° division du Temple ; 24° division des Amis-de-la-Patrie, ci-devant section de la Trinité, — du Ponceau.

7e *Arrondissement* : 25° division de la Réunion, ci-devant section de la rue Beaubourg ; 26° division de l'Homme-Armé, ci-devant section des Enfants-Rouges, — du Marais ; 27° division des Droits-de-l'Homme, ci-devant section du Roi-de-Sicile ; 28° division des Arcis.

8e *Arrondissement* : 29° division des Quinze-Vingts ; 30° division de l'Indivisibilité, ci-devant section de la Place-Royale, — des Fédérés ; 31° division de Popincourt ; 32° de Montreuil.

9e *Arrondissement* : 33° division de la Fraternité, ci-devant section de l'Ile-Saint-Louis ; 34° division de la Fidélité, ci-devant section de la Maison-Commune ; 35° division de l'Arsenal ; 36° division de la Cité, ci-devant section de l'Ile-Notre-Dame.

10e *Arrondissement* : 37° division de l'Unité, ci-devant section des Quatre-Nations ; 38° division de la Fontaine de Grenelle ; 39° division de l'Ouest, ci-devant section de la Croix-Rouge, — du Bonnet Rouge ; 40° division des Invalides.

11e *Arrondissement* : 41° division des Thermes, ci-devant section Beaurepaire ; 42° division du Luxembourg, ci-devant section de Mucius-Scévola ; 43° division du Théâtre-Français, ci-devant section des Cordeliers, — des Marseillais, — de Marat ; 44° division du Pont-Neuf, ci-devant section d'Henri IV, — de la Révolution.

12e *Arrondissement* : 45° division du Jardin des Plantes, ci-devant section du Jardin-du-Roi, — des Sans-Culottes ; 46° division de l'Observatoire ; 47° division du Finistère, ci-devant section des Gobelins ; 48° division du Panthéon, ci-devant section de Sainte-Geneviève.

Ce fut le 20 avril 1789 qu'eurent lieu ces brusques et nouvelles réunions, dont plusieurs, ne voulant point reconnaître les présidents que le bureau de la ville leur avait envoyés, en nommèrent un de leur choix.

Le 13 juillet suivant, les habitants de Paris, pressés par les événements, sentant le besoin de se protéger eux-mêmes, et d'agir de concert, se rappelèrent les lieux où, deux mois auparavant, ils avaient été réunis en districts, s'y rassemblèrent spontanément, et conservèrent les officiers qui en composaient le bureau.

Depuis le 13 juillet 1789 jusqu'au 25 juillet 1790, les soixante districts ont gouverné Paris, et ont offert le tableau d'une pure démocratie. Lorsque la majorité des districts exprimait un vœu, ce vœu était porté à la municipalité, qui se chargeait de son exécution. Jamais Paris n'a été plus tranquille, plus libre que pendant l'année où cette ville s'est gouvernée par elle-même ; jamais les propriétés et les personnes n'ont été plus en sûreté.

Un décret de l'Assemblée constituante, sanctionné le 27 juin 1790, changea la division de Paris : aux soixante *districts* (1) succédèrent quarante-huit *sections* : chacune d'elles reçut un nom de localité. Toute la partie septentrionale de Paris était divisée en trente-quatre sections dont les noms suivent :

(1) Les soixante districts de Paris, établis en 1789, prenaient leurs noms des principales églises situées entre leurs limites.

Voici ces noms classés par divisions de la garde nationale :

1re *Division* : 1er district, Saint-Jacques-du-Haut-Pas ; 2e, Saint-Victor ; 3e, Saint-André-des-Arts ; 4e, Saint-Marcel ; 5e, Saint-Louis-en-l'Ile ; 6e, le Val-de-Grâce ; 7e, Saint-Étienne-du-Mont ; 8e, la Sorbonne ; 9e, Saint-Nicolas-du-Chardonnet ; 10e, les Mathurins.

2e *Division* : 11e district, les Prémontrés ; 12e, Henri IV ; 13e, les Cordeliers ; 14e, Notre-Dame ; 15e, Saint-Séverin ; 16e, les Petits-Augustins ; 17e, l'abbaye Saint-Germain ; 18e, les Jacobins-Saint-Dominique ; 19e, les Théatins ; 20e, les Carmes-Déchaussés.

3e *Division* : 21e district, les Récollets, faubourg Saint-Martin ; 22e, Saint-Nicolas-des-Champs ; 23e, la Trinité, rue Saint-Denis ; 24e, Saint-Médéric ; 25e ; les Carmélites, rue Chapon ; 26e, les Filles-Dieu, rue Saint-Denis ; 27e, Saint-Martin-des-Champs ; 28e, les Enfants-Rouges ; 29e, Saint-Laurent ; 30e, les Pères-de-Nazareth, rue du Temple.

4e *Division* : 31e district, Saint-Jacques-de-l'Hôpital ; 32e, Bonne-Nouvelle ; 33e, Saint-Leu, rue Saint-Denis ; 34e, Saint-Lazare ; 35e, Sainte-Opportune ; 36e, Saint-Jacques-de-la-Boucherie ; 37e, les Petits-Pères ; 38e, Saint-Eustache ; 39e, Saint-Magloire, rue Saint-Denis ; 40e, Saint-Joseph, rue Montmartre.

5e *Division* : 41e district, Sainte-Marguerite, faubourg Saint-Antoine ; 42e, les Minimes ; 43e, le Petit-Saint-Antoine ; 44e, Saint-Gervais ; 45e, Saint-Jean-en-Grève ; 46e, Saint-Louis-la-Culture ; 47e, les Blancs-Manteaux ; 48e, Popincourt ; 49e, les Capucins-du-Marais ; 50e, les Enfants-Trouvés, faubourg Saint-Antoine.

6e *Division* : 51e district, l'Oratoire ; 52e, les Feuillants ; 53e, les Filles-Saint-Thomas ; 54e, Saint-Philippe-du-Roule ; 55e, Saint-Germain-l'Auxerrois ; 56e, les Jacobins-Saint-Honoré ; 57e, Saint-Honoré ; 58e, les Capucins-Chaussée-d'Antin ; 59e, les Capucins-Saint-Honoré ; 60e, Saint-Roch.

Chacun de ces districts fournissait un bataillon à l'armée parisienne, qui, par leur réunion, se trouvait forte de 33,000 hommes.

Les Tuileries, *les Champs-Elysées*, le *Roule*, le *Palais-Royal*, la *Place Vendôme*, la *Bibliothèque*, la *Grange-Batelière*, le *Louvre*, l'*Oratoire*, la *Halle-au-Blé*, les *Postes*, la *Place de Louis XIV* (ci-devant place des Victoires); la *Fontaine de Montmorency*, *Bonne-Nouvelle*, le *Ponceau*, *Mauconseil*, le *Marché des Innocents*, rue des *Lombards*, rue des *Arcis*, *Faubourg-Montmartre*, rue *Poissonnière*, rue de *Bondi*, le *Temple*, *Popincourt*, rue de *Montreuil*, les *Quinze-Vingts*, les *Gravilliers*, le *Faubourg-Saint-Denis*, la rue *Beaubourg*, les *Enfants-Rouges*, rue du *Roi-de-Sicile*, l'*Hôtel-de-Ville*, la *Place Royale* et l'*Arsenal*.

L'île de la Cité formait deux sections : celles de *Notre-Dame* et de *Henri IV*.

La partie méridionale de Paris fut divisée en onze sections : les *Invalides*, la *Fontaine de Grenelle*, les *Quatre-Nations*, le *Théâtre-Fançais*, la *Croix-Rouge*, le *Luxembourg*, les *Thermes de Julien*, *Sainte-Geneviève*, l'*Observatoire*, le *Jardin des Plantes* et les *Gobelins*.

Ces réunions étaient considérées comme des sections de la commune ; celles qui portaient des noms un peu monarchiques en changèrent pendant la république, ou en reçurent de plus analogues aux circonstances : elles se maintinrent jusqu'en octobre 1795, époque où Paris fut divisé en douze municipalités, division qui est encore en vigueur (1).

POPULATION. Nous manquons encore de notions suffisantes pour donner

(1) Paris a encore été divisé depuis en huit arrondissements électoraux :

1er Arrondissement électoral. 1er et 4e *Arrondissements municipaux.*	1re section, rue de Grenelle-Saint-Honoré, no 45 ; 2e section, à la Halle aux draps ; 3e section, rue du Faubourg-Saint-Honoré, no 64 ; 4e section, rue Saint-Lazare, no 59.
2e Arrondissement. 2e *Arrondissement municipal.*	1re section, à la Loterie ; 2e section, au théâtre Favart ; 3e section, rue Chantereine, no 48.
3e Arrondissement. 3e et 5e *Arrondissements municipaux.*	1re section, au Vauxhall ; 2e section, au Conservatoire de Musique ; 3e section, aux Petits-Pères.
4e Arrondissement. 6e et 8e *Arrondissements municipaux.*	1re section, au Conservatoire des Arts-et-Métiers ; 2e section, hôtel Saint-Agnan, rue Saint-Avoye ; 3e section, hôtel des Quinze-Vingts.
5e Arrondissement. 7e et 9e *Arrondissements municipaux.*	1re section, Hôtel-de-Ville, salle du Trône ; 2e section, Archives du royaume ; 3e section, Hôtel-de-Ville, salle du Jardin.
6e Arrondissement. 10e *Arrondissement municipal.*	1re section, palais de l'Institut ; 2e section, palais Bourbon.
7e Arrondissement. 11e et 12e *Arrondissements municipaux.*	1re section, rue des Irlandais ; 2e section, rue du Cherche-Midi, no 39 ; 3e section, à la Sorbonne.
8e Arrondissement. *Arrondiss. de Sceaux et de Saint-Denis réunis.*	Hôtel-de-Ville, salle Saint-Jean.

sur cette matière des résultats aussi précis qu'il serait désirable. Voici ce qui existe de plus certain :

Sous Louis XV, l'abbé d'Espilly avait vaguement déterminé le nombre des habitants à.. 600,000
Suivant le célèbre Buffon, il était, en 1776, de........................ 658,000
Suivant le sieur Moheau, en 1778, de........................ 670,000
En 1784, M. Necker évalua la population de Paris à 640,000 et à 680,000, suivant les saisons de l'année : ce qui donne pour terme moyen une population de........................ 660,000
En 1786, les papiers publics donnèrent le résultat des mouvements de la population pendant l'année 1785 *.
Le nombre des *naissances* était de........................ 19,859
Celui des *mariages*, de........................ 5,234
Celui des *enfants trouvés*, de........................ 6,918
Celui des *morts*, de........................ 20,365
Si l'on suit la méthode que le sieur Messance a adoptée pour la population de Paris, et qu'on multiplie la somme des naissances par le nombre trente, il résultera, pour l'année 1785, une population de........................ 595,770
Ce résultat diffère de 65,000 de celui que donne M. Necker.
En 1790, un état de la population fut publié **.
Le nombre des *naissances* était de........................ 20,005
Celui des *mariages*, de........................ 6,576
Celui des *enfants trouvés*, de........................ 5,842
Celui des *morts*, de........................ 19,117
En 1791, le nombre des *naissances* s'élevait à........................ 20,554
Celui des *mariages*, à........................ 7,410
Celui des *enfants trouvés*, à........................ 5,440
Et celui des *morts*, à........................ 17,952
Si l'on compare les états de ces deux dernières années avec ceux de l'année 1785, il résultera que la population, dans les premières années de la révolution, avait obtenu une amélioration sensible.
En comparant les nombres de l'année 1785 et ceux de l'année 1791, il résultera que celui des *naissances* s'est accru de........................ 495
Celui des *mariages*, de........................ 2,176
Que celui des *enfants trouvés* a diminué de........................ 1,478
Que celui des *morts* a diminué de........................ 2,413
Ces résultats incontestables démontrent les bienfaits de la liberté, et devant eux s'évanouissent les faux raisonnements, les déclamations de ses ennemis.
Si l'on applique la méthode de Messance au nombre de naissances de l'année 1791, c'est-à-dire si l'on multiplie le nombre 20,554 par 30, on aura pour la population de Paris, sous Louis XVI, le nombre de........................ 610,620

Consommations de Paris. D'après une vérification faite en 1775, par ordre du ministre Turgot, il entrait à Paris, année commune, prise sur dix années, en nature, de blé ou de seigle, setiers. . . . 14,330,880
Livres de pain, en nature, de farine. 165,457,344
La consommation totale des vivres de pain par année, était alors de. 179,788,224

Pour obtenir une juste appréciation de la quantité de pain consommée à Paris, il faut supposer que la quantité qu'on y introduit du dehors égale celle qui en sort ; c'est-à-dire, il faut que les quantités qu'on apporte des villages voisins dans les marchés de Paris égalent celles que des habitants d'autres villages emportent avec eux, en revenant de vendre leurs denrées.

En 1791, le savant Lavoisier remit au comité d'imposition de l'Assemblée

* *Journal général de France*, n° 16, p. 61, du 7 février 1786.
** État des baptêmes, mariages, mortuaires et *enfants trouvés* de la ville et des faubourgs de Paris, chez Lottin, rue Saint-André-des-Arts, n° 27.

constituante un tableau des objets consommés ou entrés à Paris, chaque année antérieurement à la révolution. C'est l'ouvrage le plus complet qu'on ait sur cette matière. Voici les objets les plus intéressants qu'il contient :

Livres de *pain*	206,000,000
Livres de *riz*	3,500,000
Muids de *vin ordinaire* *	250,000
Muids de *vin de liqueur*	1,000
Muids *d'eau-de-vie* (en supposant que tout entre en eau-de-vie simple, et en évaluant la fraude à un sixième)	8,000
Muids de *cidre*	2,000
Muids de *bière*	20,000
Muids de *vinaigre*	4,000
Bœufs du poids de 700 livres	70,000
Vaches du poids de 360 livres	18,000
Veaux du poids de 72 livres	120,000
Moutons du poids de 50 livres	350,000
Porcs du poids de 200 livres	35,000
Viande en livres	1,280,000
Livres de *poisson de mer*, frais, sec et salé	10,000,000
Nombre de *carpes*	800,000
Nombre de *brochets*	50,000
Nombre *d'anguilles*	56,000
Nombre de *tanches*	30,000
Nombre de *perches*	6,000
Nombre d'*écrevisses*	75,000
Cordes de *bois* **	417,000
Voies de *charbon de bois*	694,000
Voies de *charbon de terre*	10,000
Nombre d'*œufs*	78,000,000
Livres de *beurre frais*	3,150,000
Livres de *beurre salé et fondu*	2,700,000
Nombre de *fromages frais*, de Marolles et autres	424,000
Livres de *fromages secs* faisant partie du commerce d'épicerie	2,000,000
Livres de *cire* et *bougie*	558,000
Livres de *sucre* et *cassonade*	6,500,000
Livres d'*huile* de toute espèce	6,000,000
Livres de *café*	2,500,000
Livres de *cacao*	230,000
Livres de *girofle*	9,000
Livres de *poivre*	75,000
Livres de *pruneaux*	476,000
Livres de *savon*	1,900,000
Livres de *potasse, soude* et *cendres gravelées*	2,300,000
Aunes de *toiles*	6,000,000
Livres de *cuivre*	450,000
Livres d'*acier*	2,500,000
Livres de *fer*	8,000,000
Livres de *plomb*	3,200,000
Livres d'*étain*	350,000
Livres de *vif-argent*	18,000
Livres de *cuirs* et *peaux*	3,700,000
Livres de *pelleteries*	530,000
Bottes de *paille*	11,090,000
Bottes de *foin*	6,388,000
Muids d'*avoine* ***	21,000

* Le muid contient deux cent quatre-vingt-huit pintes de Paris, ou deux cent soixante-quatorze litres.

** En 1782 et 1783, il se fit sentir à Paris une grande disette de bois : on s'occupa beaucoup de cette matière. Le sieur Tellès d'Acosta publia, en 1782, une instruction sur les bois à brûler, d'où il résulte qu'en 1750 on ne consommait à Paris que 366,605 voies de bois, et qu'en 1782 cette consommation s'élevait à 640,920 voies.

Il se faisait plusieurs gaspillages sur ces bois; les marchands ne donnaient que trois quarts de voie pour une voie entière. Le fisc, qui retirait un écu par voie, gagnait à cette fraude, et ne l'empêchait pas. L'administration de la ville montra alors, comme à l'ordinaire, beaucoup d'indifférence pour l'approvisionnement de Paris.

*** Le muid de Paris était, pour les grains, de douze setiers; le setier comprenait douze boisseaux : le muid équivant à dix-huit hectolitres.

Muids de *vesce* et *grenailles*	1,400
Muids d'*orge*	8,800
Pieds cubes de *bois carré* propre à bâtir	1,600,000
Pieds cubes de *pierres de taille dures*	620,000
Pieds cubes de *pierres de taille de Saint-Leu*	950,000
Toises cubes de *moellons de meulière* et autres	64,000
Muids de *plâtre* contenant chacun trente-six sacs	120,000
Muids de *chaux*	8,000
Nombre d'*ardoises fortes*	5,717,098
Nombre d'*ardoises fines*	432,000
Nombre de *tuiles*, grand moule	3,496,000
Nombre de *tuiles*, petit moule	597,000
Nombre de *briques*	975,000
Pavés, sans compter ceux qui sont destinés au pavage de Paris	1,360,000

A ce tableau le sieur Lavoisier en joint un autre qui offre l'évaluation en argent de toutes les denrées et marchandises mentionnées dans le premier : d'où il résulte que la consommation annuelle de Paris s'élevait à environ 260 millions. Ensuite, estimant par approximation les bénéfices et économies de la partie industrieuse des habitants de Paris à 40 millions, ce savant en conclut que l'ensemble des habitants doit avoir en revenus 300 millions; sur lesquels le fisc retirait environ un cinquième.

Un tableau pour les années 1786 et 1787 donne à Paris la consommation suivante pendant les carêmes de ces deux annés :

	EN 1786.		EN 1787.	
Morues, en poignées	179,845		206,569	
Saumon, en barils	414		354	
Maquereaux, en barils	608		1,560	
Harengs secs, en barils	220		820	
Harengs blancs, en barils	2,093		3,000	
Poissons d'eau douce	649,000		605,000	
Beurre salé et *fondu*. liv	167,043		125,993	
Fromage, liv	314,807		417,645	
Riz, liv	215,858		360,298	
Pruneaux, *figues*, *raisins*, etc., liv	334,673		405,868	
	m.	s.	m.	s.
Pois, muids et setiers	60	5	97	1
Haricots et *fèves*, idem	874	3	596	11
Lentilles, idem	655	11	398	6

Ces tableaux sont du nombre de ceux que le lieutenant de police venait, chaque année, offrir au parlement (1).

CONTRIBUTIONS. Le ministre Necker parle ainsi des contributions imposées aux habitants de Paris :

« Les droits perçus à l'entrée de la capitale, soit pour le compte du roi, « soit au profit de la ville et des hôpitaux, s'élèvent aujourd'hui à plus de « 36 millions... Les impôts à la charge de cette grande ville s'élèvent de « 77 à 78 millions.

(1) *Police de Paris dévoilée*, t. I, p. 8 et 9.

« Le roi tire plus de revenus de sa capitale que les trois royaumes « ensemble de Sardaigne, de Suède et de Danemark, ne paient de tributs à « leur souverain.

« Les principales manufactures de Paris consistent en bijoux de toute « espèce, en montres, en vaisselle, en modes, en galons, en broderies, en « chapeaux, etc. Les manufactures des Gobelins et de la Savonerie sont « célèbres par leurs ouvrages en tapis et en tapisseries, etc (1). »

§ VI. — Tableau moral de Paris.

Je renonce ici à ma méthode accoutumée : je garde le silence sur les personnes les plus éminentes de la cour, sur ces modèles en matière de moralité, et je ne parle que de leurs imitateurs, que de ceux qui n'ont eu sur les mœurs qu'une influence secondaire. On sent les motifs de ma retenue. Les événements sont trop récents pour avoir atteint la maturité historique : et l'on pourrait s'égarer en cédant à l'entraînement de l'esprit de parti. D'ailleurs, il vaut mieux omettre les faits que de s'exposer à les retracer inexactement ; il vaux mieux taire la vérité que la montrer à demi voilée, que l'outrager en employant des formes circonspectes, des ménagements et des mensonges officieux.

Plusieurs vices de la barbarie, plusieurs désordres dominaient encore à la cour de Louis XVI : ils provenaient des antécédents ; mais ces vices, autorisés par l'usage, embellis par une politique raffinée, par le luxe et l'éclat de la magnificence, étaient à peine aperçus du vulgaire, qui se contente souvent des apparences, et qui juge bon ce qui lui paraît beau (2).

Les hommes du règne de Louis XV vivaient sous Louis XVI : le mal était invétéré ; et, quoique modifié par la civilisation, il se maintenait et faisait des ravages.

La superstition insultait encore à la raison, et la féodalité à la justice : il

(1) *De l'Administration des Finances de France*, t. I, p. 275, 276 et 277.

(2) Il serait désirable que la jeunesse s'accoutumât de bonne heure à résister à la séduction du luxe, des cérémonies, de la magnificence et des titres pompeux, et qu'elle se prémunît contre les piéges que l'opulence tend à son inexpérience, à ses sens novices ; qu'on lui apprît à soumettre à l'analyse la valeur de ces mots vides de raison, *représentation*, *préséance*, *magnificence*, *splendeur*, *cérémonial*, *étiquette*, *naissance illustre*, etc. Ces mots et les choses qu'ils signifient, restes de notre vieille barbarie, seront des objets de ridicule lorsque la civilisation sera plus avancée.

Il faudrait établir une espèce de gymnase moral où l'on accoutumerait les jeunes gens à voir de vastes et riches appartements sans éprouver un stupide respect, une prévention favorable pour celui qui les habite ; de riches habits, tous les insignes de la puissance, sans être intimidés ni pénétrés de vénération pour celui qui les porte ; à voir de fastueux équipages sans estimer davantage celui qui croit en avoir besoin ; et à entendre prononcer des titres pompeux sans éprouver pour ceux qui les portent d'autres sentiments de considération que ceux qu'inspire un simple particulier, sans leur accorder avant de les connaître aucune supériorité sur les autres hommes. Ceux qui se parent des titres d'*excellence*, de *grandeur*, ne sont pas toujours des hommes excellents ni de grands hommes.

A cette école, on n'accorderait de l'estime qu'à ceux qui la mériteraient ; la raison, la morale, la liberté y gagneraient. Les gouvernements despotiques n'en établiront jamais de semblables.

aurait fallu tout réformer pour prévenir une réforme violente ; pour se préserver de la catastrophe, il aurait fallu ne pas craindre de déplaire à certaines classes, depuis longtemps en possession de partager avec la cour la substance du peuple et le profit des abus : il aurait fallu braver les vieilles habitudes, avoir de la force ; et le gouvernement, par la mobilité de ses principes, par les fréquents changements de ministres, avait donné le signal de sa faiblesse (1).

Chargé des funestes résultats de l'orgueil, de la dévotion peu éclairée, et des profusions immenses de Louis XIV ; chargé des résultats des mœurs corrompues et des désordres de la cour de Louis XV, le char du gouvernement continua donc à rouler dans ses vieilles ornières. Il continua à éblouir par sa magnificence les yeux du peuple déjà étourdi par les jeux, les spectacles ; mais, vers la fin du règne de Louis XVI, les lumières, qui avaient fait de grands progrès, éclairèrent plus que jamais les abus du gouvernement. Ces abus, quoique moins grands que ceux des règnes précédents, étaient beaucoup mieux aperçus. De plus, des événements imprévus jetèrent de la déconsidération sur les personnes de la cour : *l'affaire du Collier*, comme je l'ai dit, fit évanouir le prestige du pouvoir.

On calcula mal la force de l'opinion publique ; le ministère crut facilement la dominer. Il fallait la seconder. On la méprisa, on la combattit ; elle devint la maîtresse.

Les finances étaient depuis longtemps épuisées et les emprunts leur donnaient un faux air de prospérité. Dès qu'elles furent confiées au dissipateur Calonne, le mal s'accrut si brusquement, qu'il fallut recourir aux grands remèdes ; et l'on appela le médecin quand la maladie était incurable. Voilà, je crois, quelques-unes des causes de la ruine de ce gouvernement ; mais il y en eut d'autres.

Les mœurs suivaient la marche des lumières ; elles s'épurèrent. Dans le paragraphe précédent, en offrant les tableaux des naissances, des morts, des mariages et des enfants trouvés, j'ai produit une preuve irréfragable de leur épuration. En comparant l'état de ces mouvements de la population en 1785 avec celui des années 1791, 1792, il résulte que le nombre des mariages s'accrut, et que celui des enfants trouvés diminua. De pareils résultats parlent plus haut que toutes les déclamations.

Le caractère national acquit plus de gravité ; et le goût pour la vie dis-

(1) Il aurait fallu supprimer les pensions secrètes, ces récompenses souvent accordées à l'inutilité, à la bassesse, et qui sont mentionnées dans le *livre rouge*. On nommait ainsi trois volumes in-4°, reliés en maroquin rouge, où se trouvaient consignés toutes les pensions, gratifications secrètes, et tous les subsides payés à différents souverains, etc., accordés depuis 1750 jusqu'en 1788. A l'ouverture du second volume et à l'année 1766, je trouve cet article : « A monsieur l'évêque d'Orléans, à « compte de ce qu'il lui a été promis par le roi pour le mariage de ses nièces, *cent mille livres*. »

sipée, pour l'ivrognerie, la débauche et les frivolités, qui depuis longtemps déshonorait les Francais, s'affaiblit rapidement. Il n'en restait que de faibles traces au commencement de la révolution. On ne chantait guère, la presse n'était pas libre, et le mécontentement public, ne s'exhalant plus par des chansons et par des bons mots, se concentra et fit explosion.

Telles furent quelques autres causes de la révolution, qui éclata avec l'aide d'un parti d'hommes puissants. Quand la majorité d'une nation est mécontente, il ne faut, pour renverser le trône de celui qui la domine, qu'une occasion ou un ambitieux.

Les seigneurs féodaux, malgré les progrès de la raison, conservaient encore, sous ce règne, leur insolence antique, continuaient à se croire fort supérieurs aux hommes utiles, et même supérieurs aux lois. Ils étaient encore nombreux dans les provinces, mais moins que sous les règnes précédents. Je ne parlerai que des actes qui eurent lieu à Paris.

Le mercredi saint de l'an 1780, le prince de L...., grand-officier de France, son frère et madame la princesse de V......, parcouraient la rue Saint-Antoine dans un carrosse à six chevaux : alors des prêtres de la paroisse Saint-Paul se trouvaient dans cette rue, portant le saint sacrement à un malade; le cortége religieux n'a pas le temps d'éviter la rapidité de la voiture; un des prêtres est renversé et blessé. Les seigneurs rient de sa chute, le peuple s'en indigne, et la voiture disparaît (1).

C'est aussi un prince de V......., qui, refusant de payer une somme qu'il devait à un fournisseur, et piqué des reproches qu'il en reçut, déchira le titre de son créancier, l'accabla de coups, et le mit en danger de mort (2).

En février 1783, le sieur de Ch...... M......, en cabriolet, accroche une voiture de place, et punit de sa maladresse le cocher de cette voiture, en lui assénant vingt coups de canne; le cocher battu riposte avec son fouet. Le jeune seigneur fait sortir alors le dard de sa canne, et en perce à plusieurs reprises le malheureux cocher, qui tombe mourant. La cour, sans l'intervention des lois, se chargea de punir le seigneur assassin (3).

En septembre 1782, le prince de Guéménée, grand-chambellan de France, fit une banqueroute de trente-trois millions, qui désola et réduisit à la misère une infinité de familles parisiennes; plusieurs personnes ruinées moururent de chagrin. La qualité de marchand l'eût dégradé; banqueroutier, il ne cessa point d'être noble.

Quelques membres de la famille de Rohan furent très-affligés de cette

(1) *Mémoires secrets*, au 2 avril 1780.

(2) *Idem*, au 6 avril 1786.

(3) C'était un usage des gens de bon ton de menacer, de battre les cochers des voitures de place. Ces mauvais traitements restaient impunis; les cochers étaient toujours considérés comme coupables.

turpitude ; d'autres s'en firent gloire. Le cardinal de Rohan, grand-aumônier de France, disait : *Il n'y a qu'un roi ou un Rohan qui puisse faire une pareille banqueroute ; c'était*, disait-il aussi, *une banqueroute de souverain* (1).

Cette famille de Rohan a obtenu d'autres titres à une honteuse célébrité. Le cardinal de ce nom, dont je viens de parler, accusé et mal justifié d'avoir commis des déprédations criantes dans l'administration des biens des Quinze-Vingts, convaincu d'une sotte crédulité envers l'imposteur Cagliostro, s'est encore scandaleusement illustré dans *l'affaire du Collier*, affaire tissue de détails honteux et dignes des tripots du Palais-Royal.

D'après la banqueroute du prince de Guéménée, et les basses intrigues de son frère le cardinal de Rohan, quelle famille roturière voudrait participer à la prétendue illustration de celle-ci ?

La régularité des mœurs de Louis XVI, et les soins qu'il apportait à réprimer les désordres de sa cour, n'en exclurent pas la débauche ; et les infamies des jeunes courtisans de Henri III, de Louis XV et du régent, se continuèrent jusque sous son règne. En 1784, ce roi, pour ne pas donner trop d'éclat à leurs goûts honteux, et pour ménager l'honneur des personnes d'un rang éminent, se vit forcé de renoncer aux châtiments juridiques, et de se borner à exiler quelques seigneurs (2).

On plaisantait sur les désordres ; on cherchait à leur prêter des charmes. Voici un échantillon de la morale d'un des roués de ce temps :

De Louvois suivant les leçons,
Je fais des chansons et des dettes ;
Les premières sont sans façons,
Et les secondes sont bien faites.
C'est pour échapper à l'ennui
Qu'un homme prudent se dérange ;
Quel bien est solide aujourd'hui ?
Le plus sûr est celui qu'on mange.

On peut considérer ces vers comme une licence poétique, un jeu d'esprit ; mais les suivants de la même pièce sont d'une immoralité grave :

Vieux parents, en vain vous prêchez ;
Vous êtes d'ennuyeux apôtres :
Vous nous fîtes pour vos péchés,
Et vous vivez trop pour les nôtres.

On trouve quelques traits pareils dans les comédies de Molière ; mais le temps où il écrivait les rendait excusables.

(1) Cette banqueroute n'est pas entièrement le fait de ce prince ; ses alentours y contribuèrent, et il faut aussi l'attribuer en grande partie à une cause que je ne dois pas dévoiler ici.

(2) *Mémoires secrets*, aux 4 et 31 décembre 1784.

On fit publier, en 1780, un recueil de toutes les productions inspirées par la licence et la débauche du dix-huitième siècle; on assure que ce recueil, ramas d'obscénités, et qu'on nommait *Sotisier*, obtint le privilége d'être imprimé au Louvre, et qu'il était destiné à orner la bibliothèque d'une maison de campagne située près de Paris.

On jouait à la cour de Louis XVI, et on avait pour cet objet établi des banquiers. Les sieurs de Chalabre et Poinçot remplissaient ces fonctions. En 1778, pendant le jeu de Marly, un homme de qualité substitua un rouleau de louis faux à un rouleau de lois véritables. Les duchesses, à ces jeux, filoutaient comme du temps de Louis XIV et de celui de Louis XV. On raconte que *Madame* disait aux banquiers : *On vous friponne bien messieurs* (1). Ces banquiers, pour obvier aux escroqueries dont ils étaient les dupes, imaginèrent de border la table de jeu d'un ruban, et de déclarer que l'on ne regarderait comme engagé pour chaque coup, que l'argent mis sur les cartes au-delà du ruban. Cette précaution indiquait le mal, mais ne le détournait pas entièrement.

Quand on se livre à ces turpitudes, quand, avec de la fortune et de l'éducation, on se place au-dessous de ceux qui ne peuvent en avoir, on est sans excuse, et l'on n'a droit de se prévaloir d'aucune supériorité sur les autres classes de la population.

Mais, j'aime à le déclarer, parmi les hommes que la naissance plaçait dans les premiers rangs, il s'en trouvait un grand nombre qui, dédaignant les préjugés de leurs aïeux, cherchèrent dans la culture des sciences, des lettres, des arts, et dans la pratique des vertus, une gloire plus solide que celle qui n'est appuyée que sur les parchemins : ils illustrèrent la noblesse. Jamais elle n'avait encore produit tant d'éclat. Riches de leur propre mérite, ces hommes n'eurent pas besoin, pour acquérir de la considération, d'emprunter le prétendu mérite des autres, celui de leurs aïeux morts.

Les sciences, la littérature, reçurent un accroissement sensible par le concours d'une partie de la noblesse; et cette caste, jadis dévouée à l'ignorance, à l'inutilité, aux désordres, fit briller des talents inattendus dans les discussions de l'Assemblée constituante.

Ce règne fut signalé par des découvertes dans les sciences, dans les arts; je vais indiquer celles qui firent le plus de bruit à Paris.

Franklin, ambassadeur des États-Unis de l'Amérique à Paris, fit adopter les *paratonnerres* (2). Cette invention trouva, dans la vieille ignorance, dans

(1) *Mémoires secrets*, au 18 novembre 1778.

(2) A ce sujet fut composé ce vers latin, attribué au ministre Turgot :

Eripuit cœlo fulmen sceptrumque tyrannis.

C'est-à-dire que ce savant :

Ravit la foudre aux cieux et le sceptre aux tyrans.

les partisans de la barbarie, des oppositions dont elle a aujourd'hui pleinement triomphé. C'est le sort de toutes les découvertes utiles (1).

Un docteur allemand, appelé *Mesmer*, vint en France, et publia, en 1780, un ouvrage où il établissait l'existence du *magnétisme animal*. Il trouva, parmi les médecins et les savants, beaucoup de contradicteurs et peu de partisans. Le docteur Deslon fut au nombre de ces derniers. La Faculté de médecine, irritée contre ce membre réfractaire, lui interdit pendant deux ans l'entrée de ses assemblées. Mesmer survint, désavoua son disciple, prétendit qu'il entendait mal sa doctrine, et voulut lui seul la faire valoir. En conséquence, il ouvrit une souscription, prit l'engagement de communiquer le secret de sa découverte à ceux qui déposeraient cent louis.

La curiosité fit des dupes : de ce nombre fut le savant Bertholet, qui, moyennant cette somme, eut l'honneur d'être admis aux séances du magnétisme. Mécontent de cette doctrine, il publia, en mai 1784, un avis très-défavorable à l'empirique. Celui-ci n'en fut point déconcerté ; il forma une société, appelée de l'*Harmonie*, où il établit ses baquets ou réservoirs du magnétisme.

Le roi, le 12 mars 1784, avait chargé des commissaires de faire un rapport sur cette découverte. Ce rapport, attendu avec impatience, parut le 11 août suivant. Il porte que l'imagination est le grand moteur du magnétisme ; que, sans elle, son prétendu fluide ne peut agir ; que le magnétisme est inutile, et même dangereux, à cause de l'imitation dont la nature nous a fait une loi. C'est cette loi qui engendra les convulsionnaires dont j'ai parlé ci-dessus.

La Faculté et la Société de médecine, longtemps divisées, furent d'accord sur ces principes, et y souscrivirent.

L'opération du magnétisme s'exécutait ainsi : le malade était assis ; l'opérateur, avec une baguette de fer, ou seulement avec un doigt tendu, parcourait, sans le toucher, la direction de ses parties nerveuses, et lui faisait éprouver des extases, des crises.

Un baquet rempli d'eau, réservoir du fluide magnétique, avait la faculté de transmettre ce fluide aux malades qui l'entouraient et se mettaient en contact avec ce réservoir.

Le magnétisme animal donnait prise au ridicule ; il en devint la proie. On composa contre lui des épigrammes, des satires, des comédies, qui ne prouvaient rien, mais qui faisaient justice d'un nouveau genre de charlatanisme.

(1) Le sieur de Boisvalé, ayant établi un paratonnerre sur sa maison, fut, par les échevins de Saint-Omer, condamné à l'abattre ; et le conseil supérieur d'Artois, après avoir entendu le plaidoyer d'un jeune avocat dont le nom a depuis acquis une affreuse célébrité, rendit, le 31 mai 1783, un jugement qui infirme celui de Saint-Omer. Ce jeune avocat était *Robespierre*.

Cependant la doctrine de Mesmer conserva des partisans ; plus enthousiastes qu'instruits, ils prirent sa défense ; et, parmi ces avocats du magnétisme, on distinguait le sieur Bergasse.

En 1785, le magnétisme produisit le *somnambulisme;* et c'est au sieur de Puységur qu'on doit ce perfectionnement. Il parvenait à endormir ceux ou celles qui se soumettaient à l'opération, leur faisait des questions auxquelles les dormeurs inspirés répondaient par des paroles qui étaient reçues comme des oracles ou des prophéties.

Un autre empirique, être prétendu surnaturel, qui possédait des secrets merveilleux et correspondait avec des esprits, *Joseph Balsamo*, fameux sous le nom de *Cagliostro*, était à Strasbourg, et y attendait, pour venir à Paris commencer son rôle, que Mesmer eût fini le sien et qu'il fût descendu de ses tréteaux.

Cet homme, qui avait parcouru toutes les cours de l'Europe, était, dit-on, âgé de deux cents ans, et guérissait toutes les maladies. Après avoir séduit quelques princes, et notamment le cardinal de Rohan, qui, pourvu d'immenses richesses de l'Église, n'en fut ni plus raisonnable ni plus édifiant, il vint à Paris, où il fit beaucoup d'autres dupes. Il y fonda des loges maçonniques, *du rit égyptien*, *d'adoption ;* il s'annonçait comme possédant le secret de rajeunir les vieillards (1), et celui de régénérer le moral et le physique.

Compromis dans la fameuse affaire du collier, Cagliostro fut mis à la Bastille, se plaignit d'avoir été dépouillé de ses bijoux par le gouverneur de cette forteresse ; puis, s'étant retiré à Londres, il y publia une *Lettre au peuple français*, dans laquelle on trouve cette prophétie, inspirée par la connaissance qu'il avait acquise à Paris de l'état de l'opinion publique, prophétie qui s'est vérifiée : *la Bastille sera détruite, et deviendra un lieu de promenade.*

Une découverte moins mystérieuse, qui satisfait la curiosité sans ajouter beaucoup aux connaissances humaines, est celle des aérostats ou ballons. Le sieur Jacques-Étienne Montgolfier les inventa en 1783.

Les sieurs Charles et Robert perfectionnèrent cette découverte ; le 27 août 1783, ils firent élever, au Champ-de-Mars, un ballon de taffetas gommé, qui alla tomber du côté de Gonesse, où son apparition causa une grande surprise aux habitants. Le gaz qui enflait ce ballon était produit par un procédé différent de celui de M. Montgolfier.

Le 19 septembre de la même année, il se fit une expérience à Versailles.

(1) On trouve dans l'*Histoire du Grand-Orient* le détail des épreuves à subir pour arriver au rajeunissement. Je ne crois pas qu'aucune personne raisonnable, après en avoir pris connaissance, soit tentée de s'y soumettre.

Les expériences aérostatiques se multipliaient. Le gaz dont M. Montgolfier enflait et animait son ballon provenait de l'air raréfié par la chaleur que produisait la paille mouillée ; et celui dont le sieur Charles remplissait le sien était du gaz hydrogène.

Le sieur de Montgolfier eut plusieurs partisans, notamment Pilâtre des Rosiers. Le sieur Charles eut aussi les siens, et notamment les sieurs Robert et Blanchard, ses collaborateurs (1).

En octobre 1783, dans le jardin de la maison de M. Réveillon, M. Pilâtre des Rosiers se fit enlever; mais cette ascension eut peu de succès.

Le 21 novembre, nouvelle expérience plus audacieuse et plus notable que les précédentes. Deux particuliers, le marquis d'Arlandes et Pilâtre des Rosiers, s'élevèrent, du parc de la Muette, dans une espèce de galerie qui pendait au ballon de la montgolfière. La machine traversa la partie méridionale de Paris, et s'abattit au-delà de la barrière d'Italie. C'était le premier voyage aérien qui méritait d'être noté : les voyageurs n'éprouvèrent aucun accident. Mais cette expérience, et plusieurs autres, ne peuvent être comparées à celle qui se fit le 1er décembre 1783, dans le parterre du jardin des Tuileries.

Le temps était serein et doux ; à une heure et quarante minutes, on vit s'élever un ballon parfaitement sphérique, divisé en côtes rouges et blanches, au bas duquel pendait une nacelle, élégamment ornée, dans laquelle étaient assis les sieurs Charles et Robert. Accoutumés à voir les corps en mouvement descendre en obéissant aux lois de la gravitation, les spectateurs éprouvèrent une sensation inconnue, en voyant cette volumineuse masse s'élever rapidement, et se perdre dans les airs. Ce ballon, à trois heures trois quarts, s'abattit dans la prairie de Nesle, à environ neuf lieues de Paris. Cette expérience remplit les habitants de Paris d'admiration et d'hilarité. Elle fut suivie de plusieurs autres qui prouvèrent la supériorité des procédés du sieur Charles sur ceux du sieur Montgolfier, lequel conserva néanmoins l'honneur de l'invention.

Je laisse beaucoup à dire, et je termine par une notice sur quelques hommes qui se distinguèrent à Paris, pendant ce règne, par leurs talents, la singularité, l'originalité de leur conduite, ou par des événements extraordinaires.

Un individu, connu sous le nom de *chevalier d'Eon*, militaire, diplomate, auteur, habile et hardi à l'escrime, avec la force d'âme d'un homme énergique, se trouva, dit-on, n'être qu'une demoiselle. Il fut contraint de quitter ses habits militaires, de prendre ceux du sexe féminin et le nom de *cheva-*

(1) Le sieur Blanchard avait projeté de s'enlever dans les airs sur un char volant de sa façon ; il y renonça dès qu'il connut la découverte des ballons.

lière d'Éon. La diplomatie ou la haute police voulut le faire croire; mais il est prouvé que cet individu était du sexe masculin. Il était né à Tonnerre, et il mourut aux environs de Londres, le 21 avril 1810. Le chirurgien Copeland, en présence du père Élysée, de MM. André et Wilson, vérification faite, attesta sa masculinité.

Un avocat, le sieur *Linguet*, célèbre par son talent, par ses plaidoyers, sa détention à la Bastille, ses ouvrages périodiques, ses paradoxes, son ambition, son éloquence, et par son défaut de jugement, fit beaucoup plus de bruit qu'il n'inspira d'intérêt.

Beaumarchais, dévoré par la soif des richesses et de la renommée, à force d'esprit, de souplesse et d'intrigues, et par quelques illustres galanteries, parvint à satisfaire ces deux passions; ses mémoires, ses pièces de théâtre, ses heureuses spéculations commerciales, sa maison, en firent, sinon un des particuliers les plus respectables, au moins un des plus renommés de ce règne.

Le marquis *de Brunoy* était passionné pour les cérémoniees religieuses, et se ruinait à faire de magnifiques processions. Il ordonna la fabrication d'un grand nombre de chapes très-riches, dont il revêtait les paysans du village de Brunoy et du voisinage, qui, lors des solennités de l'église, rangés sur deux lignes, marchaient gravement, suivis du curé. Ses parents, en 1779, voulurent le faire interdire comme insensé; il y eût à ce sujet un procès ridicule qui fit beaucoup de bruit.

Le sieur *Grimond de la Reynière* avait des singularités dans le caractère, de la bizarrerie dans sa conduite, des talents, et des principes d'égalité qu'il mettait sans cesse en pratique. On parlait de ses déjeuners et de ses soupers étranges et funèbres (1). Sa querelle avec le poëte Saint-Ange. et sa détention dans une prison d'État, occupèrent, pendant les années 1783 et 1786, les bouches de la Renommée : il s'acquit une réputation qu'il a soutenue depuis par son *Almanach des gourmands*.

Dans cette galerie de portraits, je ne dois pas oublier le sieur *Métra*, le plus célèbre nouvelliste de Paris; il tenait ses séances journalières au jardin des Tuileries, sur la terrasse des Feuillants. Au centre d'un groupe immense d'amateurs, on le reconnaissait à son chapeau sulpicien, bordé d'or, à son nez rubicond et très-saillant, à des papiers qu'il tenait en main, et qu'il lisait à tous venants. Lorsque des nouvelles importantes de la guerre étaient arrivées, Louis XVI demandait ordinairement : *Que dit Métra ?*

Un chevalier de Saint-Louis acquit un sobriquet fameux à Paris : celui

(1) Les billets d'invitation avaient la forme des billets d'enterrement; et la salle à manger, tendue en noir, était décorée de têtes de morts.

de *chevalier Tape-Cul*. Son occupation journalière était de parcourir les rues, places et jardins de Paris, et de frapper furtivement le derrière de chaque femme qu'il rencontrait. Sa rouge trogne, ses cheveux blancs, sa gibbosité, sa croix de Saint-Louis qui se dessinait sur un habit blanc couvert de taches, le faisaient reconnaître de loin. Une de ses mains était armée d'une canne qu'il agitait; et l'autre, placée derrière son dos, était destinée à l'exécution de ses coups inattendus. Au milieu de la grande allée du jardin du Palais-Royal, vous eussiez vu toutes les femmes, dont il était fort connu, se ranger, s'éloigner au-devant du chevalier Tape-Cul, et laisser un espace de plusieurs toises entre elles et lui. C'est ainsi que fuit la timide volatille à l'approche de l'oiseau de proie.

La femme frappée par ce chevalier ne manquait point de se plaindre ou de lui adresser des injures. Quelquefois sur ses larges épaules tombaient des coups de canne lancés par l'homme qui accompagnait la femme insultée; le chevalier recevait les injures et les coups avec une résignation exemplaire, et s'éloignait paisiblement sans détourner la tête.

Quel était ce nègre de petite stature qu'on voyait sans cesse le chapeau sous le bras, vêtu d'un habit noir, de la poche duquel sortait à demi un rouleau de papier blanc, qui portait l'épée au côté, à ses souliers des talons rouges de marquis, et qui, en cet équipage, trottait dans les rues de Paris? C'était un prince, héritier présomptif d'un royaume des Moluques. Pourquoi se trouvait-il à Paris?

Son père, roi de Timor et de Solor, avait accueilli dans ses États des moines dominicains qui y prêchaient le christianisme, et confié l'éducation de son fils aîné à un de ces religieux, nommé *le père Ignace*. Celui-ci, sous prétexte de faire, avec plus de solennité, administrer au jeune prince, son élève, le sacrement de la première communion, engagea le roi, son père, à le lui confier pour le conduire à Macao, résidence d'un évêque. Le père y consentit, et donna un grand nombre d'esclaves et beaucoup de richesses à son fils.

Le moine conduisit son pupille à Macao, de là à Canton, où ils s'embarquèrent sur un bâtiment français, appelé *le Duc de Béthune*. Là, le père Ignace endoctrina son élève, lui peignit les Français comme des monstres qui ne parcouraient les mers que pour détruire les rois et les princes, et se nourrir de leur chair. En conséquence il lui recommanda de ne pas se faire connaître pour fils de roi. Il le dépouilla de ses riches habits, et le revêtit très-simplement. On arrive en Portugal, de là au port de Lorient. Le moine débarque seul, et après s'être emparé des richesses du jeune prince, il le laisse sur le navire, accablé d'inquiétudes et de besoins. Il est obligé de faire, pour vivre, le métier d'aide de cuisine. Le sieur Chevalier, médecin

du roi, lui donna un asile à Paris. Enfin ce malheureux prince, pendant près de quinze ans, sollicitait auprès du gouverment la faveur d'être transféré dans son pays. Il l'obtint fort tard (1).

Voilà la face superficielle, ridicule ou intéressante du règne de Louis XVI; mais ce régne, envisagé sous un autre côté, offrait des pronostics de sa prochaine décadence. J'en ai donné une esquisse rapide au commencement de ce chapitre. Je dois ajouter que sa chute fut annoncée par de fréquents changements de ministres et de systèmes, par des actes de vigueur et de sévérité qui ne se soutenaient pas, par des entreprises commencées avec éclat, et terminées sans gloire comme sans succès. On fit la guerre au parlement, on l'exila ; on fit le siége du Palais, siége où le sieur d'Agout, qui le commandait, déploya de grands talents militaires qui malheureusement ne furent pas honorés de l'assentiment public. On fit une insurrection au faubourg Saint-Antoine : on brûla la maison du riche manufacturier Réveillon ; on fit et on défit, suivant les volontés qui se succédaient. On voulait cacher son impuissance sous l'appareil de la sévérité ; mais on décelait sa faiblesse, mais on cédait aux passions. De faute en faute, le gouvernement accélérait l'événement de sa chute.

Usages. Les usages étaient à peu près les mêmes sous Louis XVI que sous le règne précédent. Les gens de la cour s'occupèrent beaucoup, pendant les années 1776, 1777 et suivantes, des courses de chevaux. On essaya, pendant l'hiver de 1777, de se faire voiturer en *traîneaux* richement ornés. Cette mode n'était qu'une fantaisie de cour, qui n'eut pas de suite.

Les modes changeaient toujours de formes. Les coiffures des femmes s'élevaient à une hauteur exorbitante ; elles interceptaient la vue des spectateurs dans les théâtres, ce qui causait de fréquentes querelles.

Le sieur de Visme, directeur de l'Opéra, fit en novembre 1778, un règlement particulier pour l'amphithéâtre, suivant lequel on ne pouvait s'y placer qu'avec une coiffure d'une hauteur modérée. Ce règlement et des caricatures plaisantes, que l'on publia contre ces ridicules coiffures, ne les firent point baisser ; mais, en 1780, les cheveux de la reine étant tombés par suite d'une couche, cette princesse porta une coiffure basse, appelée *coiffure à l'enfant.* Toutes les femmes de la cour répondirent à ce signal ; et la hauteur des coiffures, réduite à Versailles, le fut bientôt à Paris, puis en province.

En octobre 1784, les dames portaient des chapeaux *à la caisse d'escompte,* chapeaux *sans fond,* comme cette caisse.

Les dames avaient encore leurs vastes et embarrassants paniers ; elles les

(1) Voyez la *Requête au Roi pour Balthazar-Pascal Celse, fils aîné du roi, et héritier présomptif des royaumes de Timor et de Solor, dans les Moluques,* 1768; par l'avocat Lethinois.

abandonnèrent ensuite, ou du moins elles en diminuèrent le volume, et les remplacèrent par de petits paniers, appelés *poches,* qui leur donnaient des hanches énormes. Enfin elles s'affublèrent d'une autre espèce de paniers, indécemment appelés *culs,* qui les faisait ressembler à la *Vénus hottentote.* Les souveraines de l'empire des modes, ainsi que leurs sujettes, manquaient de goût. Au lieu de faire ressortir les belles formes de la nature, elles les défiguraient. Elles cachaient les beautés qu'elles avaient, pour montrer des défauts qu'elles n'avaient pas : elles se tourmentaient, se ruinaient pour paraître difformes. On fit des vers sur ces modes et sur leur ridicule ; en voici quelques-uns :

Que, folles de leur coiffure,
Nos charmantes de la cour
Imaginent chaque jour
De quoi gâter la nature :
Eh! qu'est-c' qu' ça m' fait à moi, etc.

Qu'en chenille carmélite
Un magistrat chez Laïs,
Coure donner son avis
Sur le pouff et la lévite, etc.

La lévite, vêtement de femme, commença son règne en 1780 ; et, pour en célébrer l'usage, on composa un poëme intitulé *la Lévite conquise.*

Quant aux hommes, voyez-les courant chez leurs protecteurs, l'épée au côté, le chapeau sous le bras, vêtus de l'habit français galonné ou brodé ; leurs cheveux, sur leur dos, sont réunis dans un sac de taffetas noir qu'on appelait *bourse;* leur tête est enfarinée de poudre ; leur toupet élevé est accompagné de chaque côté de trois ou quatre boudins symétriques ou en ailes de pigeon. Ils sont chaussés de minces souliers, couverts d'une vaste fibule qui ressemble aux boucles des harnais de voiture ; deux chaînes de montre, terminées par une infinité de breloques, s'agitant avec bruit, descendent fort bas sur l'une et l'autre cuisse. Dans les rues, dans les jardins publics, ces hommes, ainsi équipés, ont l'air fier, grave, occupé : mais tout change dans l'antichambre ; leur dos devient d'une souplesse merveilleuse ; et sur leurs lèvres sévères succède le souris de la complaisance ; leurs discours deviennent ceux de l'adulation et de la bassesse.

Lors de la révolution, il s'opéra dans les vêtements, les modes et les usages, un changement presque subit. Tous ces ridicules s'évanouirent, l'étiquette et le cérémonial perdirent beaucoup de leur ascendant sur les actions des hommes.

En 1791, on voit les Parisiens préférer la redingote à l'habit, des cordons

aux larges boucles des souliers ; on les voit porter leur chapeau sur la tête et non sous le bras, renoncer à la poudre, au supplice d'une belle coiffure, se contenter de leur chevelure naturelle, et ne porter l'épée que pour la défense de leur pays.

Les femmes prirent des chapeaux, eurent le bon esprit de se soustraire à la gêne de leurs talons hauts, et de porter des souliers plats qui donnèrent plus d'aisance à leur démarche. Le rouge dont elles s'enluminaient encore le visage disparut insensiblement ; il ne fut plus employé que sur la scène, et pour cacher les rides et la pâleur de la vieillesse. La nature, en peu d'années, reprit une partie de ses droits.

A Paris, on dînait à deux heures, le spectacle commençait à cinq, et se terminait à neuf. Cet ordre de choses fut dérangé par un changement introduit dans les administrations. Les employés travaillaient dans leurs bureaux, depuis neuf heures jusqu'à midi, y rentraient à trois heures pour y rester jusqu'à neuf. On jugea que le travail du soir était plus dispendieux qu'utile : on le supprima, et on établit une seule séance, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures après midi. Ce changement en amena d'autres auxquels la généralité de la population se conforma bientôt. On dîna à quatre heures, à cinq et même à six heures. Les spectacles commencèrent à sept, et finirent à onze heures ou à minuit. Le déjeuner se fit à l'heure du dîner, et le dîner à l'heure du souper (1).

L'esprit d'indépendance s'étendit aux formules épistolaires : à ces mots vils et mensongers de *votre très-humble et très-obéissant serviteur*, on substitua des *salutations amicales*, des *assurances d'estime et de considération ;* le *respect* fut réservé pour les femmes et les personnes âgées ou constituées en hautes dignités.

Le cérémonial, les culottes courtes, l'épée au côté, l'habit français, les courbettes, les formules avilissantes, discrédités, reparurent à la cour de Bonaparte, et ne furent point imités par le public. La cour n'exerça plus sur les usages l'empire qu'elle avait autrefois ; elle n'a pas encore ressaisi le sceptre de la mode.

(1) Du temps de François Ier, on dînait à neuf heures du matin et l'on soupait à cinq heures du soir, suivant cette rime :

Lever à cinq, dîner à neuf,
Souper à cinq, coucher à neuf,
Fait vivre d'ans nonante et neuf.

Sous Louis XII, on dînait à huit heures du matin ; mais, pour plaire à sa dernière femme, ce roi changea son régime et dîna à midi ; et, au lieu de se coucher à six heures du soir, il se couchait souvent à minuit. Ce régime nouveau ne fit pas fortune à la cour de France : on continua, après la mort de ce roi, à dîner à neuf ou dix heures du matin, et à souper à cinq ou six heures du soir.

Sous Henri IV, la cour dînait à onze heures du matin ; sous Louis XIV, à la même heure. Ainsi aujourd'hui on déjeune à l'heure à laquelle on dînait autrefois, et l'on dîne à l'heure du souper.

PÉRIODE XVI.

PARIS SOUS LA CONVENTION.

§ Ier.

Le 21 septembre 1792, s'ouvrit la session de l'assemblée conventionnelle. Les factions qui, dans les premiers jours de ce mois, avaient suscité les massacres des prisonniers, factions composées d'étrangers et de nationaux corrompus, attaquèrent à diverses reprises et par tous les moyens imaginables, la majorité de cette Assemblée. A force de renouveler leurs coups, ces factions réunies parvinrent, dans la journée du 2 juin 1793, à faire arrêter les membres les plus influents de cette majorité, à les faire décréter d'accusation et traduire au tribunal révolutionnaire. Puis, le 3 octobre suivant, d'après le rapport d'Amar, elle décréta pareillement quarante-quatre autres députés, et ordonna l'arrestation de soixante-onze, obligea plusieurs à se retirer, à se cacher. Ainsi elle diminua la majorité de plus de cent cinquante de ses membres : la minorité devint la majorité.

Alors un des chefs de ces attentats, Robespierre, espérant en retirer tous les fruits, et ne trouvant plus d'obstacles à ses projets ambitieux, devint dictateur de fait, soumit tout à sa volonté, et régna par la terreur : la crainte accrut sa férocité naturelle. Pendant quatorze mois, il opprima cruellement les habitants de la France, et en fit périr un très-grand nombre. A Paris seulement on abattait par jour trente, quarante ou soixante têtes. Enfin la journée du 9 thermidor an II (27 juillet 1794) vit tomber ce tyran farouche et ses complices : la France fut affranchie d'un joug insupportable.

A la désolation générale, aux souffrances, aux alarmes succéda la joie la plus vive : les nombreuses prisons s'ouvrirent ; l'instrument de mort s'arrêta.

La Convention, libre et tranquille, fut bientôt troublée par les manœuvres des factions étrangères. Elle sortit victorieuse des journées du 12 germinal, des 2 et 3 prairial et du 13 vendémiaire ; elle donna une constitution à la France ; et le 23 brumaire an IV, ou le 26 octobre 1795, elle termina sa session.

§ II. — Établissements et Institutions de la Convention nationale.

L'Assemblée conventionnelle, en guerre contre tous les États de l'Europe, en guerre contre des Français de quelques provinces de l'ouest, ayant le sein déchiré par les sourdes manœuvres des agents de l'étranger, au milieu de la tourmente dont une grande partie de ses membres et trop de Français furent victimes, ne laissa pas d'encourager les sciences, les arts utiles, les arts d'agrément, et de fonder des établissements publics d'une haute importance (1).

(1) Le rapport fait, en l'an III, par le savant Fourcroy, au nom du comité de salut public, *sur les arts qui ont servi à la défense de la république*, me fournit les passages suivants :

« En neuf mois, douze millions de livres de *salpêtre* remplissent les magasins de la république, « tandis qu'avant la Révolution, à peine chaque année voyait-elle un million de sel sortir de quel- « ques points de son sol.

« Un procédé propre à faire de la *poudre* en quelques heures, avec des machines simples qu'on « trouve partout, est inventé, exécuté presque en même temps.

« Il n'y avait dans toute la république qu'une seule *fabrique d'armes blanches*, à Klingensthal... « Il s'est formé un grand nombre d'ateliers où l'on fabrique aujourd'hui la quantité d'armes nécessaire.

« La France avait, jusque-là, été tributaire des nations voisines pour la *fabrication de l'acier*. « L'Angleterre et l'Allemagne lui en fournissaient dans les temps ordinaires pour environ quatre « millions par an. Plusieurs manufactures sont élevées dans des lieux où cet art était inconnu. Les « préjugés sur le charbon et les mines, que l'on croyait autrefois peu propres à la préparation de « l'acier, disparaissent.

« On a perfectionné les procédés, en faisant par des machines les diverses pièces de fusil.

« Le *cuivre* manquait en France ; le métal des cloches est devenu, par de nouveaux procédés chi- « miques, une immense mine de cuivre à exploiter, et plusieurs ateliers, consacrés à ce travail, sont « aujourd'hui en pleine activité. Les ateliers où l'on fond le canon se sont multipliés : le cuivre tiré « des cloches sert à l'armement des vaisseaux. L'art de couler les canons de fer fondu a fait établir « un grand nombre d'usines et de fonderies.

« Les *pièces de canon*, dont la lumière était évasée par le tir fréquent, étaient transportées à grands « frais dans nos arsenaux. On inventa l'art de placer des grains de lumière dans les parcs d'artillerie « et au milieu même de nos camps.

« La *machine aérostatique* est devenue un instrument de guerre.

« Le *télégraphe*, nouveau courrier révolutionnaire.

« Les *lunettes achromatiques* et l'art de fabriquer le *flintglass* occupent aussi le comité de salut « public.

« La France tirait à grands frais du nord de l'Europe les *bois*, les *chanvres* et le *goudron*. A l'aide « d'une nouvelle industrie, son sol offre presque toutes les ressources nécessaires à ce genre de « travaux.

« *Conseil des mines* organisé.

« *Établissement* à Meudon.

« Aux moyens de multiplier le *salin* et la *potasse* par l'incinération des herbes, on ajouta ceux de « se procurer de la soude.

« Fabrication de *savon*.

« Fabrication de *crayons de mine de plomb*.

« L'*École centrale*, dite *Polytechnique*.

« L'*École normale*.

« Trois *Écoles de Santé*.

« La *Commission d'Agriculture*.

« Les *poids et mesures*.

« L'achat des *chaussures* de tous les citoyens de la république, en ne portant qu'à deux paires de « souliers la consommation de chaque individu, forme une dépense annuelle d'un milliard.

« Nos armées en dépensent pour 140,000,000. Il faut, pour tous les citoyens de la république, quinze « cent mille peaux de bœufs, douze cent vingt mille peaux de vaches, dix millions de peaux de veaux. « Pour nos armées, il faut cent soixante-dix mille peaux de bœufs, cent mille peaux de vaches, un « million de peaux de veaux.

« L'art du *tannage* était lent. Le sieur Séguin découvrit un procédé par lequel, en peu de jours,

Il faut être juste, et distinguer la Convention enchaînée sous la tyrannie de Robespierre, de la Convention affranchie et rendue à elle-même. Il ne faut pas non plus parler des circonstances extrêmement périlleuses et irritantes où ses nombreux ennemis l'avaient placée. Il faut la considérer au milieu des dangers les plus imminents, aux prises avec l'Europe entière, tirant de son propre fonds des ressources immenses et jusqu'alors inconnues. Il faut enfin verser le blâme sur les individus qui l'ont mérité ; car les crimes de quelques-uns de ses membres n'ont déshonoré qu'eux. La majorité de cette Assemblée a détesté et puni ces crimes. Admirable dans les moyens de défense qu'elle s'est créés, elle fut toujours grande, courageuse, brillante de vertus civiques, et ne parut jamais plus majestueuse que dans les dangers.

Pendant qu'une partie de la Convention, dirigée par nos ennemis, démolissait les hommes et les choses, une autre partie, dirigée par l'amour des

« on peut tanner les peaux les plus fortes, qui exigent ordinairement des années de préparation.
« Une manufacture de tannage fut établie à Sèvres par le sieur Séguin, et autorisée par le gouver-
« nement. »

Je n'ajouterai au récit du savant Fourcroy que quelques nouveaux faits :

L'uniformité des poids et mesures. Depuis longtemps le besoin en était senti. Plusieurs capitulaires et ordonnances des rois avaient prescrit cette uniformité, sans pouvoir l'exécuter ; la féodalité était l'obstacle insurmontable pour arriver à ce bienfait. L'Assemblée conventionnelle, par un décret du 1er août 1793, ordonna cette conformité, et, par son décret du 18 germinal an III (7 avril 1795), fixa l'époque où elle deviendrait obligatoire. C'est au savant Prieur (de la Côte-d'Or) qu'est dû cet immense travail.

La Convention créa les écoles primaires, secondaires et centrales, l'école des mines ; elle agrandit, enrichit le Jardin des Plantes, le Muséum d'histoire naturelle, les bibliothèques, les musées et les jardins botaniques des départements.

Au milieu des désordres de l'anarchie, son comité d'instruction publique ne négligea rien pour conserver les dépôts sacrés des sciences et des arts, et souvent il fit violence au gouvernement pour en obtenir des lois protectrices. Un membre de ce comité, M. Grégoire, ancien évêque de Blois, indigné des dégradations et destructions que l'ignorance ou la méchanceté exerçaient dans les départements, fit plusieurs rapports pour en arrêter le cours, inventa le mot *vandalisme* pour qualifier ces destructions et les faire détester, et obtint des décrets qui rendaient les autorités constituées responsables de la conservation des dépôts littéraires et des monuments.

Ainsi, au milieu des dissensions civiles et d'une guerre contre presque toute l'Europe, le comité d'instruction publique protégeait, stimulait tous les arts de la paix, et favorisait les progrès des sciences, qui font la gloire la plus solide des empires.

La Convention, par son décret du 9 messidor an III (15 juillet 1795), institua, à l'Observatoire, le *bureau des longitudes*.

Par sa loi du 5 brumaire an IV (26 octobre 1795), la Convention organisa l'instruction publique, et fonda l'*Institut de France*.

La Convention supprima, par décret du 28 vendémiaire an II (19 octobre 1793), toutes les *loteries*, excepté celle de France ; par décret du 25 brumaire an II (15 novembre 1793), cette assemblée supprima toutes les loteries sans aucune exception.

Elle supprima les *maisons de jeu*, ainsi que le bureau secret de la poste aux lettres. Elle eut la justice, que n'ont pas eue les gouvernements passés et ceux qui sont venus depuis, d'accorder aux accusés reconnus innocents des indemnités proportionnées au temps de leur détention.

Le 21 frimaire an III (11 décembre 1794), elle décréta l'acquisition de plusieurs maisons et terrains, pour accroître l'étendue du jardin du *Muséum* d'histoire naturelle. Dans les derniers temps de son existence, elle conclut l'acquisition de plusieurs propriétés pour opérer l'ouverture de la magnifique avenue qui met en communication l'édifice de l'Observatoire avec le palais du Luxembourg ou de la Chambre des Pairs.

Voilà une partie du bien que fit la Convention. J'en parle, parce qu'on a toujours affecté de le passer sous silence.

Quant au mal qu'elle fit, qu'elle fut forcée de faire, ou que ses ennemis firent en son nom, je n'en parle pas, il est assez connu : ce mal lui a été suffisamment reproché.

sciences, des arts et de la patrie, construisait, et faisait faire des progrès rapides aux connaissances humaines.

Au premier rang des actes utiles de cette assemblée, on doit placer l'amélioration des hôpitaux de Paris.

Hôpitaux et hospices.

En l'année 1787, époque où le misérable état de ces asiles de la misère parut intolérable, on proposa de remplacer l'Hôtel-Dieu par quatre hôpitaux, qui seraient établis sur les dehors de Paris. Les auteurs du rapport qui fut fait alors sur ce projet en adoptèrent une grande partie (1). Les habitants de cette ville s'étaient empressés, par des dons et des souscriptions, de concourir à ces actes de bienfaisance. Ce projet eut un commencement d'exécution ; mais, les sommes déposées étant dissipées par un ministre déprédateur, et la révolution ayant engagé les citoyens dans d'autres intérêts, il ne fut point suivi. Néanmoins, le projet de diviser l'Hôtel-Dieu, et d'établir quatre hôpitaux à Paris, ne fut point oublié. La Convention, par son décret du 16 juillet 1793, ordonne à l'administration du département de Paris de faire transférer sans délai, dans les maisons nationales qu'elle jugera le plus convenables, une partie des malades placés dans les hospices de Paris (2).

Par décret du 25 brumaire an II (15 novembre 1793), elle réunit à l'Hôtel-Dieu le palais archiépiscopal de Paris, et, en attendant l'organisation générale des hôpitaux, elle autorisa la municipalité de Paris à disposer provisoirement des bâtiments de ce palais, afin que chaque malade fût seul dans un lit, et que les lits fussent séparés l'un de l'autre par la distance de trois pieds.

Un autre décret, du 7 fructidor an II (24 septembre 1794), attribua à seize membres de la Convention la surveillance des hôpitaux et hospices.

Par le décret du 28 nivôse an III (17 janvier 1795), la Convention établit deux nouveaux hospices, l'un dans la maison Beaujon, l'autre dans les bâtiments neufs de l'abbaye Saint-Antoine ; ordonna que le premier de ces hospices contiendrait quatre-vingts lits, et le second cent soixante ; et que l'hospice Saint-Jacques (hospice Cochin), qui ne contenait que quarante lits, serait porté à quatre-vingts (3).

Alors, sans avoir besoin de construire de nouveaux édifices, on trouva dans ceux qui existaient déjà et dans les maisons religieuses, déclarées

(1) Voyez tome I, *art.* HÔTEL-DIEU.
(2) *Procès-verbaux de la Convention nationale*, t. LII, p. 214.
(3) *Ibid.*

propriétés nationales, des moyens suffisants pour remplir les conditions du projet de 1787 (1). On perfectionna même ce projet en affectant certains hospices à des maladies spéciales, comme on le verra.

On améliora dans la suite les hôpitaux et hospices, et on les soumit à une administration générale dont je vais parler.

L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES HÔPITAUX ET HOSPICES CIVILS, située parvis de Notre-Dame, en face de l'Hôtel-Dieu, fut installée au mois de février 1801, sur un plan plus vaste que celui des administrations antécédentes qui avaient le même objet, plan conçu par M. Chaptal, ministre de l'intérieur. Elle fut composée d'un conseil général et d'une commission administrative. Tous les hospices et hôpitaux civils furent dans ses attributions, et on y réunit diverses institutions qui s'y rapportent.

Cette administration a la surveillance des archives de tous les hôpitaux de Paris, anciens et nouveaux, réunies dans le même lieu. Elle a sous sa dépendance le *bureau central d'admission*, établi dans le bâtiment destiné autrefois aux *enfants trouvés*, bâtiment situé sur le parvis de Notre-Dame.

Elle surveille aussi les écoles de charité et autres établissements dont je vais parler.

Pour donner une idée des travaux de cette administration et du nombre des malades admis chaque année dans tous les hôpitaux civils, j'expose le tableau suivant :

ANNÉES.	MALADES.	ANNÉES.	MALADES.
En 1806.	28,225	En 1810.	35,240
En 1807.	29,982	En 1811.	32,506
En 1808.	29,359	En 1812.	37,667
En 1809.	31,878	En 1813 (2).	35,214

Les hôpitaux pour les maladies ordinaires sont au nombre de huit : *l'Hôtel-Dieu*, *la Pitié*, son annexe ; *la Charité*, *l'hôpital Saint-Antoine*, *l'hôpital Necker*, *l'hôpital Cochin*, *l'hôpital Beaujon* et *l'hôpital des Enfants*.

Trois hôpitaux sont destinés à des maladies spéciales : tels sont *l'hôpital de Saint-Louis*, où l'on traite la gale, la teigne, etc. ; *l'hôpital des Véné-*

(1) On eut, outre les hôpitaux placés dans le centre de Paris, quatre hôpitaux dans les faubourgs de cette ville : un dans le faubourg Saint-Antoine, un autre au faubourg de Sèvres, un troisième au faubourg Saint-Jacques, et un quatrième au faubourg du Roule.

(2) En 1835 (Voy. *Compte-rendu de l'administration des hospices*), il est entré dans les hôpitaux de Paris, 66,099 malades. On en comptait, le 1er janvier 1835, 4,353 : pendant l'année, 59,853 ont été guéris ; 5,952 sont morts ; et le 31 décembre il en restait dans les hôpitaux 4,647. Si ces chiffres sont si élevés, en comparaison de ceux des années que Dulaure cite dans le tableau ci-dessus, il faut attribuer cette augmentation non-seulement à l'accroissement de la population, mais aux mesures administratives, aux fondations diverses, à l'agrandissement des hôpitaux, etc., qui permettent au gouvernement de prendre soin de plus de malades qu'autrefois. (B.)

riens et *la maison de Santé*, consacrés au traitement de la maladie vénérienne ;

Trois hospices pour l'enfance : *l'hospice de l'Accouchement*, *l'hospice de l'Allaitement* et *l'hospice des Orphelins ;*

Deux hospices pour la vieillesse : *l'hospice de la Salpêtrière* et *l'hospice de Bicêtre;*

Deux hospices pour les incurables, celui des *Incurables-Femmes*, rue de Sèvres ; et celui des *Incurables-Hommes*, faubourg Saint-Martin ;

Deux hospices où l'on traite les fous ou aliénés : à *la Salpêtrière* sont les folles, et à *Bicêtre* les fous ;

Quatre établissements hospitaliers, où l'on n'est reçu qu'en payant : *l'hospice des Ménages*, *la maison de retraite de Montrouge*, *l'institution de Sainte-Périne* et *la maison de Santé* du faubourg Saint-Denis.

Voilà vingt-quatre maisons placées sous la surveillance de l'administration générale des hôpitaux civils (1).

De plus, cette administration dirige les *secours à domicile*, qui se composent de secours donnés à des indigents et à divers établissements de charité ; les *maisons de secours*, distribuées dans les douze arrondissements de Paris ; les *écoles de charité*, qui, à la fin de 1814, étaient au nombre de 50 ; un *établissement de filature* en faveur des indigents ; *le bureau de la direction des nourrices ;* la *pharmacie centrale* et la *boulangerie générale*.

Je vais parler de ces divers établissements ; je puiserai la plupart des notions les plus récentes dans le rapport qu'a publié, en 1816, le conseil général des hospices (2).

(1) Il faut ajouter l'hospice de Villas, récemment fondé.

M. de Villas est né, en 1748, à Quissac, département du Gard. Il entra fort jeune dans le commerce, et fut l'un des fondateurs de l'entrepôt de Bercy. Cette carrière, qu'il parcourut honorablement, lui fit acquérir une fortune assez considérable. Resté veuf, sans enfants, il conçut le projet de consacrer au soulagement des pauvres le fruit de ses longs travaux. En conséquence, par son testament, en date du 16 octobre 1832, il institua sa légataire universelle l'administration des hospices civils de Paris, à la condition expresse d'établir dans sa maison, rue du Regard, nº 17, un hospice pour y recevoir des vieillards, hommes et femmes, ayant au moins soixante-dix ans, atteints d'infirmités incurables et inscrits sur le contrôle des pauvres.

Cette acceptation était à la charge de legs particuliers, parmi lesquels on remarque le suivant :

Il fit don à la commune de Quissac, lieu de sa naissance, de tous les biens-fonds et maisons situés sur le territoire de cette commune, et de 4,000 fr. de rente perpétuelle, à la charge, par elle, d'établir dans sa maison, située quartier de Vieillè, à Quissac, un hospice pour y recevoir dix ou douze pauvres malades indigents. Il voulut que l'inscription suivante fût posée au-dessus de la porte de la maison : *Les maux qu'a soufferts le fondateur lui ont inspiré le devoir de soulager de pauvres malades*.

M. de Villas mourut le 22 octobre 1832, et la fortune qu'il laissa pour accomplir ses dernières intentions s'élève, déduction faite des charges, à la somme de 1,124,000 fr.

Des difficultés, qu'il est inutile de signaler ici, ont empêché l'administration d'établir définitivement l'hospice dans la maison de Paris indiquée par le fondateur. Toutes les dispositions prises pour que cet hospice fût ouvert promptement, l'ont été à moins de frais possible. Le 27 juillet 1835, quinze hommes et quinze femmes, vingt-quatre catholiques et six protestants, réunissant les conditions imposées par le fondateur, ont été admis dans l'hospice de Villas. (B.)

(2) Voici l'état des consommations annuelles de l'administration générale des hôpitaux, tel que l'a publié cette administration, pour le service de la pharmacie de l'année 1819.

25,000 litres de vin du Languedoc et du Midi, 200 litres de vin de Malaga, 6,000 litres de vinaigre,

Hôtel-Dieu, le plus ancien hôpital de Paris, situé au parvis de Notre-Dame. Son origine, son accroissement, son état passé et présent ont été décrits.

Hôpital Saint-Antoine, rue du faubourg de ce nom, établi sur l'emplacement et dans les bâtiments de l'ancienne abbaye de femmes, nommée *Saint-Antoine-des-Champs*. Cette abbaye, dont j'ai parlé, supprimée en 1790, fut, par un décret de la Convention du 28 nivôse an III (17 janvier 1795), convertie en hôpital qui devait alors contenir 160 lits. Le nombre de ces lits et les salles où ils se trouvaient étant insuffisants, on commença, en 1799, la construction d'une aile de bâtiment, qui depuis a été interrompue, et que l'on se propose de continuer.

Le principal bâtiment a 264 pieds de long sur 45 de large ; les ailes ont environ chacune 180 pieds. En 1802, on fit dans cet hôpital plusieurs réparations très-importantes, qui ont amélioré le service et le sort des malades.

Le nombre des lits s'élève à 250. Depuis 1811, le service est confié aux estimables sœurs hospitalières de l'ordre de Sainte-Marthe.

Le terme moyen de la mortalité, calculé sur dix années, depuis le 1er janvier 1804 jusqu'au 31 décembre 1814, est d'un sur cinq et demi.

Hôpital de la Charité, rue des Saints-Pères. J'ai parlé, sous le règne de Philippe-Auguste, de la chapelle de *Saint-Pierre*, dont on a fait *Saint-Père*, et enfin *Saints-Pères*. Cette chapelle devint dans la suite une église paroissiale. En 1602, *Marie de Médicis*, seconde femme de Henri IV, appela à Paris cinq frères de l'ordre de *Saint-Jean-de-Dieu*, ou *frères de la Charité*. Ces frères s'établirent d'abord dans la rue des Petits-Augustins. La fondation d'un couvent qu'y fit la reine *Marguerite*, première femme de Henri IV, les obligea, en 1607, à céder la place ; ils vinrent s'établir près

20,000 kilogrammes de sucre terré de la Martinique, et 1,200 kilogrammes de sucre en cassonnade et en pains ; 10,000 kilogrammes de miel, 50 kilogrammes d'ipécacuanha, 940 kilogrammes de quinquinas divers, 500 kilogrammes de manne en sorte, et 40 kilogrammes de manne en larmes ; 75 kilogrammes d'opium, 250 kilogrammes de mercure, 5 kilogrammes de vipères sèches, 10,500 kilogrammes de farine de lin, 150 kilogrammes de violettes, et 1,000 de chiendent.

25,000 sacs de farine pour la boulangerie, 24,000 kilogrammes de fromage de Comté, 36,000 kilogrammes de fromages de Marolles, 600,000 œufs frais, 600 kilogrammes de beurre frais, 65,000 kilogrammes de raisiné, 3,000 doubles hectolitres de charbon de bois, 50,000 balais de bouleau.

Les farines employées dans les hospices de Paris s'élèvent communément de 15 à 18,000 sacs de 325 livres ou 159 kilogrammes (par an), le sac produisant 100 pains de 2 kilogrammes ou de 4 livres.

En 1816, la consommation des hôpitaux a été de 15,300 sacs, ou de 6,120,000 livres de pain.

En 1817, elle a été de 15,598 sacs, ou de 6,258,000 livres de pain.

(Ces calculs sont sans doute erronés : car aujourd'hui, que la population des hôpitaux et des hospices est beaucoup plus considérable, nous voyons que, par exemple en 1835, il n'a été consommé que 3,851,579 livres de pain. L'erreur vient peut-être de ce que Dulaure compte comme exclusivement destinée à la fabrication du pain la totalité des sacs de farine fournis par année aux hôpitaux et hospices ; tandis qu'une grande partie de cette farine est employée aux assaisonnements, etc. (B.).

Il a été employé, pour le pain distribué aux indigents par les bureaux de bienfaisance ou de charité des douze arrondissements municipaux :

En 1816, 6,105 sacs de farine, représentant 2,442,000 livres de pain.

En 1817, 7,804 sacs de farine, représentant 3,121,600 livres de pain.

de la chapelle de *Saint-Pierre*, dite *Saints-Pères*, autour de laquelle étaient alors de vastes jardins.

Ces cinq frères de la Charité devaient, suivant leurs règlements, être chirurgiens et pharmaciens, et soigner eux-mêmes leurs malades. *Marie de Médicis* leur fit construire, près de cette chapelle, un hôpital et une maison, et les dota. Cette maison de Paris devint le chef-lieu de tous les couvents du même ordre établis en France ; et le nombre des religieux s'y éleva bientôt à soixante.

Peu de temps après cette fondation, l'église fut reconstruite, et le portail élevé, en 1722, sur les dessins de *Cotte*. Cette église était ornée de plusieurs tableaux : on remarquait surtout celui de la *Résurrection de Lazare*, par *Galloche*, dont toutes les figures étaient des portraits de la femme, des filles, de la domestique et du porteur d'eau de ce peintre : l'*Apothéose de Saint-Jean-de-Dieu*, de *Jouvenet*, etc. On y voyait aussi une *Vierge* de marbre, sculptée par *Le Pautre*.

Les salles de l'hôpital offraient d'autres tableaux précieux. Dans celle de Saint-Louis, Testelin avait peint ce roi soignant les malades ; et Restout, deux sujets tirés de l'Évangile. Dans la salle Saint-Michel, Lebrun avait représenté la *Charité* sous l'emblème d'une femme qui répand de l'eau sur un brasier enflammé.

En 1784, on construisit une nouvelle salle et un porche, orné de colonnes de l'ordre du *pestum*, qui sert d'entrée à l'hôpital.

Cet hôpital, pendant la révolution, porta le titre d'*hospice de l'Unité ;* il a repris, depuis 1815, la dénomination d'*hôpital de la Charité*.

Les religieux de cette maison en occupaient une grande partie, et le nombre des lits destinés aux malades serait resté au même état qu'il était lors de la fondation, si la piété de quelques particuliers n'était venue les augmenter. Au commencement du dix-septième siècle ils s'élevaient à 150, et en 1786 à 208. Il était le même en 1791 ; aujourd'hui il est porté à environ 350 : 100 pour les femmes, et 250 pour les hommes, qui, autrefois, étaient les seuls admis dans cet hôpital.

L'espace vaste et aéré des salles, et l'usage de placer chaque malade seul dans son lit, ont toujours donné, à l'égard de la mortalité de cet hôpital, des résultats satisfaisants. Diverses réparations et améliorations, exécutées depuis quelques années, en accroissent encore les avantages.

Un tableau du nombre des malades et des morts, depuis 1804 jusqu'en 1814, donne sur la mortalité de cet hôpital le résultat suivant :

Pour les hommes, d'un sur 7,41.
Pour les femmes, d'une sur 5,66.

La mortalité moyenne est d'un sur 7,13 (1).

L'École clinique interne fut établie, en l'an x (1801), dans l'hôpital de la Charité : les élèves y suivent la marche de la maladie, sa cure et son terme, au lit du malade, sous les yeux du médecin, qui leur fait ensuite un rapport historique de la maladie : les faits sont vérifiés, en cas de mort, par l'ouverture du cadavre.

Il existe encore une autre *école clinique*, située dans les bâtiments des anciens Cordeliers, rue de l'Observance (2), dont je parlerai bientôt.

Hospice des Orphelins, situé rue du Faubourg-Saint-Antoine, n°s 124 et 126, nommé précédemment Hôpital des Enfants-Trouvés.

L'édifice fut bâti en 1669, et la première pierre de son église posée en 1676.

On y plaça des *orphelines*, qui habitèrent seules cette maison ; mais, dans la suite, on y réunit les orphelins de l'hôpital de la Pitié. Voici la cause de cette réunion.

Pour assainir l'Hôtel-Dieu et les quartiers voisins, et améliorer le sort des malades, on démolit quelques bâtiments de cet hôpital, et on lui adjoignit, pour lui servir d'annexe, l'hôpital de la *Pitié*, occupé par des orphelins. Ces orphelins furent, en conséquence, transférés, en 1809, dans l'hospice de Saint-Antoine, où se trouvaient les orphelines. On disposa les bâtiments de manière à recevoir ces nouveaux venus, sans les confondre avec les anciennes habitantes.

Cette maison peut contenir environ 750 enfants, séparés par sexe, dans chacune des deux ailes du bâtiment. Les distributions sont bien ordonnées : on y trouve quatre cours distinctes, deux pour les garçons, et deux pour les filles. L'église et les jardins, dont la contenance est d'environ trois arpents et demi, sont pareillement divisés, afin d'éviter les communications qui pourraient amener des désordres.

On fait apprendre à ces enfants des métiers ; à l'âge de onze ans et au-dessus, on les met en apprentissage. L'hospice ne les abandonne qu'à leur majorité.

En 1809, il est entré dans l'hospice 1,010 enfants, dont 668 garçons et 342 filles.

En 1810, 1,084 enfants, dont 644 garçons et 440 filles ;

En 1811, 1,249 enfants, dont 805 garçons et 444 filles ;

En 1812, 1,357 enfants, dont 848 garçons et 509 filles ;

(1) Cette moyenne s'est améliorée depuis cette époque. Ainsi, en 1853, la mortalité a été de 1 sur 9,69 ; en 1854, de 1 sur 10,66 ; en 1855, de 1 sur 10,95. (B.)

(2) L'entrée des bâtiments de cette école clinique s'ouvre actuellement sur la place de l'École-de Médecine, à l'emplacement même de l'ancienne fontaine. (B.)

En 1813, 1,325 enfants, dont 872 garçons et 454 filles (1).

Pendant ces cinq années, il est sorti temporairement de cet hospice, et par chaque année, 3,075 enfants, dont 1,774 garçons, et 1,301 filles. Les uns ont été mis en apprentissage ; les autres, pour cause de maladies et d'incommodités graves qui les rendaient incapables d'être placés chez des maîtres, on été envoyés dans d'autres maisons.

Le nombre de ceux qui sont sortis volontairement pendant ces cinq années est de 2,834, savoir : 2,081 garçons et 753 filles.

Hôpital Necker, ci-devant Couvent des Bénédictines de Notre-Dame-de-Liesse, rue de Sèvres, n° 3, au-delà du boulevard. Des religieuses bénédictines étaient établies à Rethel, diocèse de Reims : les guerres leur firent abandonner leur monastère; elles vinrent, en 1636, se réfugier à Paris, et s'établirent d'abord, avec l'autorisation de l'abbé de Saint-Germain, rue du Vieux-Colombier ; puis, en 1638, *Anne de Montafié*, comtesse de Soissons, les gratifia de 2,000 livres de rente, et se rendit fondatrice. En 1645, ces religieuses furent transférées dans une autre maison du faubourg Saint-Germain, dont l'emplacement était nommé *Jardin d'Olivet*, où se trouvaient déjà une chapelle et des bâtiments destinés à l'instruction des jeunes filles. Quoiqu'on eût réuni à cette communauté plusieurs autres personnes, elle se trouva, en 1657, réduite à trois ou quatre religieuses qui furent transférées dans la rue de Sèvres, où, en 1663, elles firent bâtir une église.

Ce couvent était supprimé en 1779, lorsque madame *Necker* en loua l'emplacement et y fonda un hôpital. Louis XVI concourut à cet établissement utile qui porta d'abord le nom d'*Hospice de Saint-Sulpice et du Gros-Caillou*. Tous les ans on publiait un compte des dépenses, des recettes, des améliorations et de la mortalité de cet hospice. En 1784, le tableau de la mortalité donnait, sur 2,068 malades, 172 morts ; en 1785, sur 2,035 malades, il en mourut 307.

Pendant la révolution, cette maison reçut le nom d'*Hospice de l'Ouest;* et depuis quelques années elle porte celui de sa fondatrice.

Cet hôpital, dans son origine, contenait cent vingt lits. En 1792, ce nombre fut porté jusqu'à cent vingt-huit, dont soixante-huit furent destinés pour les hommes, et soixante pour les femmes. Ces lits étaient distribués en huit salles : quatre au rez-de-chaussée et quatre au premier étage. Deux salles de cet étage appartinrent aux convalescents des deux sexes.

Les bâtiments primitifs n'étant point construits pour un hôpital, il en est résulté plusieurs inconvénients contraires à la salubrité ; inconvénients

(1) En 1835, il est entré dans cet hospice 612 enfants, dont 345 garçons et 267 filles. Ce résultat, comparé à ceux des années ci-dessus citées, prouve l'amélioration du sort des classes pauvres. (B.)

qu'on a fait en partie disparaître dans les années 1802 ou 1803, et dont quelques-uns subsistent encore, malgré les améliorations nombreuses qu'on y a exécutées.

Aujourd'hui le nombre des lits est de cent trente-six : quatorze pour les blessés, et douze pour les blessées ; douze pour les convalescents, et quinze pour les convalescentes ; trente-six pour les malades ordinaires, hommes, et quarante-quatre pour les femmes.

Pendant dix années, la mortalité moyenne, sans distinction de sexe, s'est trouvée d'un sur 6 environ (1) ; celle des hommes a été beaucoup moins forte que celle des femmes. Sur 1,862 morts en dix années, on a compté 790 hommes.

HÔPITAL COCHIN, rue du Faubourg-Saint-Jacques, près de l'Observatoire. Il porta d'abord le nom d'*Hospice de Saint-Jacques-du-Haut-Pas* ; sa construction fut commencée en 1780, et terminée en 1782. Sa fondation est due à la bienfaisance de M. Cochin, ancien curé de *Saint-Jacques-du-Haut-Pas*. Le conseil des hospices a donné à cet établissement le nom de son fondateur, dont il a fait placer le buste en marbre dans la salle principale.

Les bâtiments, qui ne sont pas anciens, présentent tous les caractères de la solidité : la grande entrée est ornée de deux colonnes doriques de grande dimension, et de son entablement ; entre cet entablement et le fronton est un espace où on lit ce verset :

Pauper clamavit, et Dominus exaudivit eum.

En novembre 1820, on a placé dans la frise une table de marbre blanc, portant cette inscription en lettres dorées : *Hôpital Cochin, fondé en* 1780.

Cet hôpital est bien aéré ; la propreté y règne ; il est desservi, depuis 1810, par des sœurs de Sainte-Marthe, recommandables par leur activité et par l'exactitude de leur service ; il est composé de quatre salles, deux au premier étage et deux au second.

Il ne fut d'abord destiné que pour trente-huit malades. Il en eut bientôt quarante : la Convention nationale porta ce nombre à quatre-vingts, maintenant il contient cent vingt lits environ.

La proportion des morts aux malades, prise d'après un tableau de dix années, depuis 1804 jusqu'en 1814, est d'un sur 7 ou 8 (2).

HÔPITAL BEAUJON, situé rue du Faubourg-du-Roule. Il fut fondé, en 1784,

(1) Voici la moyenne de trois années récentes. En 1833, la mortalité a été de 1 sur 8,80 ; en 1834, 1 sur 10,65 ; et en 1835, 1 sur 8,50. (B.)

(2) La moyenne, pour les trois années déjà citées dans les notes précédentes, a été, pour cet hôpital, de 1 sur 10,17, en 1833 ; du 1 sur 11,04, en 1834 ; et de 1 sur 12,35, en 1835. (B.)

par le sieur Beaujon, receveur-général de finances, pour vingt-quatre orphelins de la paroisse du Roule : douze garçons et douze filles. En outre six places avaient été destinées aux enfants qui annonçaient d'heureuses dispositions pour le dessin. Le sieur Girardin a fourni les dessins de cet édifice, qui porta d'abord le nom d'*Hospice Beaujon*. Un décret de la Convention, du 17 janvier 1795, changea le nom et la destination de cette maison. Elle fut nommée *Hôpital du Roule ;* et, au lieu d'être un hospice pour les orphelins, elle devint un hôpital pour les malades. Le conseil général des hospices lui a restitué son premier nom, mais non sa destination primitive.

Quelques améliorations nécessaires ont été faites à cet établissement, qui est remarquable par la salubrité et la propreté qui y règnent. Il est bien aéré; les bâtiments où sont les salles des malades sont placés entre cour et jardin.

Depuis 1813, cet hôpital est desservi par les sœurs de Sainte-Marthe ; il est pourvu de cent cinquante lits environ, dont trente pour les blessés des deux sexes, et le reste pour les autres malades.

Sur 2,511 morts pendant dix ans, on compte 1,356 hommes et 1,155 femmes. La proportion générale de la mortalité, pendant ce nombre d'années, comparée au nombre des malades, donne à peu près un sur cinq et demi (1).

HÔPITAL DES ENFANTS, ci-devant COMMUNAUTÉ DES FILLES DE L'ENFANT-JÉSUS, OU DES FILLES DU CURÉ DE SAINT-SULPICE, situé rue de Sèvres, n° 9, au-delà du boulevard. Le sieur Languet, curé de Saint-Sulpice, pour procurer de l'éducation à un petit nombre de filles nobles et indigentes de sa paroisse, fonda, en 1735, cette maison qui, dans la suite, fut convertie en *hospice d'orphelins*.

Au mois de juin 1802, le conseil général des hospices destina cette maison à des *enfants malades*. D'abord on ne put y recevoir que ceux qui étaient affligés de maladies aiguës, et trois cents lits furent établis pour eux : il fut impossible de faire mieux, vu l'état des bâtiments, qui, restés longtemps sans réparations, en réclamaient de très-urgentes.

Le nombre des lits, depuis 1803, s'accrut toujours; et, de trois cents, il s'éleva successivement jusqu'à près de six cents.

On a fait dans les bâtiments des constructions et des améliorations tendant à les consolider et en assainir l'intérieur.

Les enfants attaqués de maladies qui paraissent contagieuses sont placés dans des bâtiments isolés, et séparés de l'hôpital par de grands jardins.

(1) En 1833, la mortalité a été de 1 sur 7,06; en 1834, de 1 sur 7,46; et en 1835, de 1 sur 8,88. (B.)

Il y a deux cent douze lits pour ceux qui sont atteints de maladies aiguës : cent vingt-neuf pour les garçons, et quatre-vingt-trois pour les filles. Pour les maladies qui réclament les secours de la chirurgie, il y a soixante-dix lits, dont quarante pour les garçons, et le reste pour les maladies chroniques, pour la gale, la teigne et les scrofules.

Malgré les soins et les précautions employés pour traiter les enfants, la mortalité a toujours été forte dans cette maison. La proportion générale entre les personnes mortes et les personnes malades, depuis le 1er janvier 1804 jusqu'au 31 décembre 1814, est du quart au cinquième.

La mortalité moyenne a été d'un sur 4,37 (1). Celle des garçons, prise isolément, offre le résultat d'un sur 4,75 ; la mortalité a, par conséquent, été plus considérable sur les filles.

Hôpital Saint-Louis, situé rue du Carême-Prenant, entre le faubourg du Temple et celui de Saint-Martin. Il fut fondé, en 1607, par Henri IV, et bâti, dans l'espace de quatre années, sur les dessins de *Claude Villefaux.*

En 1619, cet hôpital fut ouvert aux malades ; il n'est formé que d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage. L'architecte a rempli parfaitement l'objet du fondateur, qui avait intention d'y placer les personnes atteintes de maladies contagieuses. Il a établi une double enceinte de murailles, lesquelles sont entourées de doubles cours qui interceptent toute communication avec la ville ; plusieurs autres parties du plan de cet hôpital concourent vers le même but.

Cet hôpital était le plus beau de Paris. Le nombre des malades ne s'y trouvait pas cependant en proportion avec son étendue et ses ressources. Il n'était ordinairement peuplé que de six à sept cents individus : en 1787, on n'y comptait que trois cents lits ; deux malades et quelquefois trois partageaient la même couche.

Pendant quelques années de la révolution, il fut nommé *Hospice du Nord ;* il a depuis repris le nom de *Saint-Louis*. Dans les années 1801, 1802 et suivantes, on a exécuté dans les bâtiments des réparations urgentes, des améliorations considérables et appropriées aux nouvelles méthodes. Vingt-quatre baignoires en cuivre ont été substituées à quelques vieilles baignoires en bois. On peut y prendre deux cents bains par jour ; on y a aussi établi des douches. Les eaux y arrivent avec plus d'abondance ; on a agrandi les fenêtres en les baissant.

(1) Cependant depuis cette époque la mortalité semble diminuer. En 1854, elle a été de 1 sur 6,18 ; et en 1855, de 1 sur 5,22. Ces résultats sont dus, sans doute, aux progrès et aux améliorations du régime intérieur de cet établissement. (B.)

Un pavillon de cet hôpital avait été assigné aux soldats de la garde de Paris ; il contenait cent soixante lits.

Cet hôpital est destiné aux maladies chroniques, à la teigne, à la gale, aux dartres et à la maladie vénérienne.

Sept cents lits sont affectés aux galeux : quatre cents pour les hommes, et trois cents pour les femmes ; et, sur les sept cents, quatre cent cinquante sont pour les gales simples, deux cent cinquante pour les gales compliquées.

Les nourrices galeuses ont un établissement séparé. Deux cents lits sont occupés par ceux qui sont affligés d'ulcères, de dartres, de cancers et de blessures : cent vingt pour les hommes, et quatre-vingts pour les femmes. Deux cents lits sont destinés aux scrofuleux, aux teigneux et aux fiévreux.

Dans l'espace de dix années, depuis le 1er janvier 1804, jusqu'au 31 décembre 1813, il est entré dans l'hôpital de Saint-Louis 56,934 individus ; savoir : 35,081 hommes, 18,324 femmes, 1,748 garçons, 1,781 filles ; et pendant cet intervalle de temps, il est mort 2,138 individus, dont 1,399 hommes, 536 femmes, 85 garçons, et 118 filles.

Pendant les mêmes dix années, la mortalité moyenne a été d'un sur 26,33 ;

Pour les femmes, en particulier, elle a été d'une sur 35,66.

Pour les filles, elle s'est élevée à une sur 15,67 (1).

M. le docteur Alibert y a fait longtemps une excellente clinique sur les maladies cutanées en général.

Hôpital des Vénériens, rue et ancienne maison des Capucins, quartier de l'Observatoire. J'ai parlé, sous le règne de Charles VIII, de la première manifestation du mal vénérien en France, et, à l'article *Hôpital des Petites-Maisons*, des moyens employés pour en arrêter les progrès et guérir ceux qui s'en trouvaient affligés. Sous Louis XIV, on envoyait à Bicêtre les malades vénériens.

Voici comment ces malades y étaient traités :

Ils couchaient jusqu'à huit dans le même lit ; ou plutôt les uns restaient étendus par terre depuis huit heures du soir jusqu'à une heure du matin, et faisaient alors lever ceux qui occupaient le lit, pour les remplacer. Vingt ou vingt-cinq lits servaient ordinairement à deux cents personnes, dont les deux tiers mouraient. Ce n'est pas tout : les malades devaient être, d'après les arrêtés de l'administration, châtiés et fustigés avant et après leur traitement. Cet horrible état de choses subsistait au dix-huitième siècle, et

(1) La mortalité, dans cet hôpital, a été, pour l'année 1833, de 1 sur 13,95 ; pour 1834, de 1 sur 16,24 ; et pour 1835, de 1 sur 17,88. (B.)

M. Cullerier cite une délibération de l'an 1700, qui renouvelle expressément l'ordre de fustiger ces malades (1).

On traita ensuite cette maladie à l'Hôtel-Dieu et à la Salpêtrière. Les enfants nés d'une mère infectée de ce mal furent reçus avec leur mère dans l'hospice de Vaugirard.

En 1784, on destina l'ancien couvent des Capucins du faubourg Saint-Jacques à servir d'hôpital pour les vénériens. Cet emplacement vaste, bien aéré, a huit ou neuf arpents de superficie, dont la moitié forme les jardins de la maison. Il donne des deux côtés sur la campagne. La maison fut réparée suivant les besoins de sa nouvelle destination. En 1785, on y transféra d'abord les vénériens de Bicêtre, puis les nourrices et les enfants de l'hospice de Vaugirard.

En 1792, le nouvel hôpital fut en état de recevoir tous les malades qui lui étaient destinés. Dans les années 1802 et 1803, on fit dans cette maison un grand nombre de réparations nécessaires ; on les continua en 1804 et 1805. Dans cette dernière année, on établit une salle de rechange de cinquante lits, et, en 1806, une salle pour les femmes, contenant quarante lits.

Voici une partie du rapport du conseil général des hospices : « Un « tableau de la mortalité, depuis la fondation de l'hôpital, qui embrasse « environ dix années, offre, en négligeant les fractions, un mort sur 47 « malades pour les hommes, et un sur 48 pour les femmes. Le nombre des « femmes entrées dans cet intervalle est de plus de 12,000 ; celui des « hommes ne s'élève pas au-delà de 9,342. La mortalité est beaucoup « plus forte depuis 1801 ; elle fut l'année suivante (1802) de 154 sur 2,275 ; « et, l'anné suivante encore (1803), de 167 sur 2,536. Les dix années, « du 1er janvier 1804 au 31 décembre 1813, ont amené à l'hôpital des Véné- « riens 27,576 malades, dont 13,638 hommes, 12,163 femmes, et, pour les « adultes et pour les enfants, 794 garçons, 981 filles. Les quatre dernières « de ces dix années ont été beaucoup plus considérables que toutes les « autres. »

Voici le résultat de ces quatre années 1810, 1811, 1812, 1813 : il est entré dans cet hôpital 13,365 individus, dont 7,184 hommes, 5,773 femmes, 337 garçons, 471 filles.

Le total des morts, dans ces dix années, a été de 1,170 ; c'est presque

(1) On ne croirait pas à cette horrible manière de soulager l'humanité souffrante ; on croirait que ce fait est tiré des annales du douzième siècle, ou de quelques peuplades barbares, s'il n'était attesté par le rapport du conseil général des hospices, publié en 1816, p. 80 et 81.

A côté de la magnificence de la place Vendôme, du faste de Versailles, de Marly, de l'Opéra et des pompes et fêtes de Louis XIV, etc., placez *Bicêtre* et ses horribles abus, et jugez du gouvernement de ce roi.

un sur 24 (1). Si l'on sépare les enfants des adultes, la proportion change beaucoup : pour les enfants des deux sexes, elle est d'un sur 2 et demi ; pour les adultes mâles, elle n'est que d'un sur 56 à peu près ; pour les adultes femelles, d'un sur 67 environ.

Il se fait dans cet hôpital un *traitement externe et gratuit*, traitement dont l'exercice a commencé avec régularité en 1808.

Le nombre de malades admis à ce traitement s'est accru chaque année : en 1809, il s'est monté à 978 ; en 1810, à 1,227 ; en 1811 à 1,400 ; en 1812, à 1,421 ; en 1813, à 1,509.

Le conseil général des hospices donne un tableau curieux des hommes de chaque profession qui, pendant les années 1811, 1812 et 1813, ont eu recours à ce traitement externe et gratuit. Il en résulte que les professions les plus sujettes au mal vénérien sont celles des *cordonniers* et des *tailleurs* ; après eux viennent les *boulangers*, les *charpentiers*, les *menuisiers*, les *tisserands* et les *maçons*. Ceux qui paraissent moins accessibles à cette maladie sont les *porteurs d'eau*, les *perruquiers* et les *vitriers*. En 1811, on compta 161 cordonniers, 131 tailleurs, 55 boulangers, 49 charpentiers, 59 menuisiers, 25 tisserands ; tandis qu'en cette même année, on n'y trouve que 5 porteurs d'eau, 10 perruquiers et 11 vitriers.

L'année 1812 fournit 142 cordonniers, 100 tailleurs, 31 boulangers, 70 menuisiers ; tandis que cette même année ne fournit que 6 porteurs d'eau, 9 perruquiers et 4 vitriers.

En 1813, on trouve 171 cordonniers, 125 tailleurs, 55 boulangers, 29 charpentiers, 58 menuisiers ; tandis qu'on n'y voit que 12 porteurs d'eau, 10 perruquiers et 7 vitriers.

Je laisse à juger si cette différence provient de ce qu'il existe un plus grand nombre d'ouvriers cordonniers ou tailleurs, etc., occupés dans la capitale, ou si elle résulte de la nature de leurs travaux (2).

Maison de santé pour les maladies syphilitiques, située rue du Faubourg-Saint-Jacques, nº 17. Avant 1790, l'hospice des Petites-Maisons avait un local particulier, destiné aux gardes-suisses et aux gardes-françaises atteints de la maladie vénérienne ; les premiers, pour 15 francs, les seconds pour 30, et quelques autres personnes pour une somme plus modique, y étaient soignés et nourris.

En 1809, à l'instar de cet établissement, on en forma un nouveau sur un plan plus général et mieux ordonné. On loua une maison, rue du Faubourg-

(1) La mortalité diminue de jour en jour dans cet hôpital. En 1833, elle a été de 1 sur 42,48 ; en 1834, de 1 sur 57,38 ; et en 1835 de 1 sur 107,76. (B.)

(2) Voyez du reste, sur ce sujet, le savant et consciencieux ouvrage de M. Parent-Duchâtelet, intitulé : *De la Prostitution dans la ville de Paris*. On y trouve des renseignements statistiques fort curieux et de la plus grande exactitude. (B.)

Saint-Jacques, attenant à l'Hôpital des Vénériens ; et, le 1[er] juillet de cette année, elle fut mise en état de recevoir les malades. Elle est composée de 25 chambres et de 6 cabinets.

Le prix pour les chambres particulières est aujourd'hui de 5 francs par jour ; pour les chambres de 2 à 3 lits, de 2 francs 50 centimes, et pour les cabinets où l'on est seul, de 3 francs 50 centimes. Les malades ne sont assujettis à aucune autre rétribution.

Ils sont fournis de linge de table et de nuit, de médicaments, et traités avec beaucoup de soins et d'égards.

Le nombre des lits est de 60, savoir : 48 dans 19 chambres qui en ont 2 ou 3 ; 14 dans les chambres ou cabinets qui n'en ont qu'un seul.

En 1813, le nombre des malades s'élevait à 269 ; il en est mort quatre.

L'Hospice de l'Accouchement, situé aujourd'hui rue de la Bourbe, portait, avec celui de l'Allaitement, le nom d'Hospice de la Maternité. Ces deux établissements occupaient, dès l'an 1801, deux maisons séparées : celle de l'institution de l'Oratoire, rue d'Enfer, et celle de l'abbaye de Port-Royal, rue de la Bourbe (1). Dans la maison de la *Maternité*, rue d'Enfer, étaient les élèves de l'école d'accouchement, et dans la maison de la *Maternité*, rue de la Bourbe, logeaient les femmes près d'accoucher, ainsi que leurs enfants nouveau-nés. On y plaça aussi dans la suite des enfants trouvés.

Cet ordre de choses est totalement changé depuis l'an 1814 : ces deux maisons, toujours distinctes, ne portent plus la même dénomination, ont chacune leur régime, une destination particulière, et sont indépendantes l'une de l'autre.

Les femmes enceintes, les femmes en couches, et les élèves sages-femmes, sont réunies dans la maison de l'ancienne abbaye de Port-Royal, rue de la Bourbe, et les enfants trouvés ont été transférés dans la maison de l'Oratoire de la rue d'Enfer, n° 74.

Les femmes pauvres accouchaient autrefois à l'Hôtel-Dieu ; il y avait pour elles 106 lits, plus grands les uns que les autres ; les plus grands contenaient souvent jusqu'à quatre femmes en couches. D'après ce fait, on peut apprécier leur état.

Toutes les femmes enceintes sont, après leur huitième mois de grossesse, admises dans l'hospice de l'accouchement ; néanmoins on admet celles qui, étant pauvres, ou qui, sans être arrivées au terme exigé, sont sur le point d'accoucher. Elles peuvent faire ou ne pas faire leur déclaration. Si elles la

(1) Pendant le régime de la terreur, la maison de Port-Royal reçut le nom de *Port-Libre*, et fut convertie en prison pour les *suspects*, ensuite pour les militaires.

font, on respecte leur secret ; mais, en entrant, elles sont soumises à une visite.

Le nombre des lits est tel, que chaque femme a le sien. Les femmes y sont occupées aux travaux qu'elles peuvent faire, et on leur en paie le prix. On leur fournit du linge, et même des vêtements, si elles en manquent.

Huit jours après leur accouchement, elles sortent de l'hospice, à moins que le médecin n'ordonne un plus long séjour.

Pendant dix ans, depuis le 1er janvier 1804 jusqu'au 31 décembre 1813, il est entré dans l'hospice 21,053 femmes. Sur ce nombre, pendant les dix années, 859 femmes sont mortes (1) ; et, dans le même intervalle, 18,367 enfants sont nés vivants, et 865 sont nés morts. Plus des deux tiers des femmes admises à l'hospice ne sont point de Paris, mais viennent des départements.

Cet hospice a environ 450 lits et 55 employés.

Les quatre premiers mois de l'année sont ceux où il entre le plus de femmes.

École d'Accouchement, située dans la maison de l'hospice d'Accouchement, établi en 1802 dans la maison rue d'Enfer, et aujourd'hui dans la maison rue de la Bourbe. Les préfets doivent chaque année y envoyer une ou plusieurs élèves, suivant les fonds dont ils peuvent disposer. Les élèves, pour être admises, doivent être âgées de dix-huit ans au moins, et de trente-cinq au plus. La pension est de 600 francs payés par les préfets. Les élèves peuvent être reçues sans une nomination préalable, et à leurs frais. Chaque élève reçoit en arrivant une somme suffisante pour acheter des livres indispensables, et, de plus, trois francs par mois pour son blanchissage ; elles sont logées, nourries, éclairées, chauffées, fournies de linge de lit et de table, etc.

Le nombre de celles qu'on a envoyées à l'école depuis le 22 décembre 1802, jour où cette école fut ouverte, jusqu'en l'année 1814, se monte à 1,270.

A la fin de l'année, les élèves subissent un examen devant un jury de médecins et de chirurgiens. Ce jury décerne des prix : ce sont des médailles d'or, d'argent, et des livres.

Hospice de l'Allaitement ou des Enfants-Trouvés, situé rue d'Enfer, n° 74, dans l'ancienne maison de l'*Institution de l'Oratoire.*

Vincent de Paul, aussi bienfaisant que pieux, recueillit, en l'an 1640, 312 enfants délaissés, intéressa les mères opulentes en leur faveur, fonda le

(1) La mortalité, à l'hospice de l'*Accouchement*, a été, en 1833, de 1 sur 26,52 ; en 1834, de 1 sur 37,24 ; et en 1835, de 1 sur 34,99. Pendant cette dernière année, on y a reçu 2,935 femmes enceintes. (B.)

premier un hospice pour les recevoir, et institua les sœurs de la Charité pour le desservir. J'ai parlé ailleurs de l'hôpital du faubourg Saint-Antoine, et de celui qui était situé en face de l'église Notre-Dame.

Les enfants-trouvés, dont l'hôpital était sur le parvis de Notre-Dame, furent déplacés et transférés dans les maisons de la Bourbe et de la rue d'Enfer.

L'hospice des *Enfants-Trouvés* n'étant que pour ceux qui ont moins de deux ans, si on en apporte un plus âgé il est aussitôt envoyé à l'hospice des Orphelins : les pères et mères qui veulent retirer leurs enfants paient, avant que les recherches en soient faites, trente francs pour les frais d'éducation.

En recevant les nouveau-nés, on les lave, puis on les pèse ; si le poids d'un de ces enfants est de moins de six livres, on a peu d'espérance de le conserver. En 1803, sur 1,445 enfants entrés dans l'année, 623 ne pesaient pas les six livres.

Les enfants sont soignés par des berceuses, sous les ordres d'une surveillante en chef ; deux tiers de ces berceuses servent le jour, et un tiers la nuit.

Plusieurs salles, qu'on nomme *crèches*, sont garnies de berceaux séparés les uns des autres.

Le nombre des enfants amenés à l'hospice dans les trente années qui suivirent sa fondation, et précédèrent l'an 1670, ne s'était jamais élevé au-dessus de 500 par an. En 1674, il s'accrut, et dans la suite il monta jusqu'à 1,000, jusqu'à 2,000. A la fin du dix-septième siècle il excéda une fois 3,000.

Dans les trente premières années du dix-huitième siècle, le nombre des enfants trouvés ne s'éleva pas au-dessus de 2,525.

Voici le tableau des enfants trouvés reçus, de dix ans en dix ans, et puis chaque année dans cet hospice, depuis 1670 jusqu'en 1770.

ANNÉES.	Nombre d'enfants admis.	ANNÉES.	Nombre d'enfants admis.
1670	312	1741	3,388
1680	890	1742	3,163
1690	1,504	1743	[illegible],190
1700	1,738	1744	3,034
1710	1,698	1745	[illegible]
1720	1,441	1750	3,789
1730	2,401	1760	5,032
1740	[illegible]	1770	6,918

En 1771 et en 1772, le nombre des enfants augmenta encore ; depuis 1773 jusqu'en 1777, 31,951 enfants entrèrent à l'hospice, sur lesquels 21,985 périrent dans le premier mois, et 3,491 dans le reste de la première

année (1771). Dans la seconde année (1772), il en mourut 1,325. A la fin de 1777, de ces 31,951 enfants, il n'en restait que 4,711 vivants.

La totalité des enfants exposés depuis 1741 jusqu'à 1790 a été de 268,465. C'est par année moyenne 5,269 à 5,270.

Depuis et compris l'an 1789 jusqu'au 31 décembre 1813, ont été reçus à l'hospice 109,650 enfants; il en est mort, dans l'intérieur de cet hospice, 39,330; ce qui donne, année moyenne, 4,386 enfants reçus par an, et 1,572 morts aussi par an.

Il est remarquable que pendant les années de la révolution, depuis 1793 jusqu'en l'an 1801, le nombre d'enfants envoyés à l'hospice ne s'est guère élevé au-dessus de 3,000, tandis que dans les années précédentes, notamment en 1790, il s'est élevé jusqu'à 5,840, et que, dans les années suivantes, et notamment en 1812, il se trouva porté à 5,394 (1).

Ce qui est aussi digne de remarque, c'est que si, dans ces mêmes années, les enfants reçus à l'hospice ont été en moins, les enfants morts ont été en plus. En l'an 1797, il a été reçu 3,716 enfants, et il en est mort 3,108.

Je n'entrerai pas dans les détails qui concernent les *nourrices* et les *meneurs* : je dirai seulement que dans la maison il existe un dortoir pour les nourrices, et que les meneurs ont un local qui leur est particulier.

Dans l'espace de dix ans, depuis 1804 jusqu'en 1814, on a employé 36,468 nourrices; ce qui donne pour une année le terme moyen de 3,646.

Hôpital de la Pitié, situé rue Copeau, n° 1, au coin de la rue du Jardin-des-Plantes. J'ai déjà parlé de cette maison, où furent placés des orphelins des deux sexes, orphelins que pendant la révolution on nomma *les Élèves de la Patrie*.

En janvier 1809, les orphelins de la Pitié furent transférés dans l'établissement du faubourg Saint-Antoine, et leur maison fut destinée à servir d'annexe à l'Hôtel-Dieu. On fixa provisoirement à 200 le nombre de lits qu'on devait y placer; on fit ensuite plusieurs réparations qui permirent d'augmenter ce nombre.

Cet hôpital a maintenant 600 lits placés dans 23 salles. Chaque malade est couché seul.

D'après le terme moyen donné pendant cinq années, la mortalité annuelle est d'un sur 5 et un quart environ, c'est-à-dire que sur vingt personnes il en est mort cinq (2).

Hospice de la Salpêtrière, connu auparavant sous le nom d'Hôpital

(1) En 1835, le nombre des enfants-trouvés a été de 4,877. Sur ce nombre, 144 sont présumés légitimes, et 4,833 sont supposés naturels; ils étaient tous nouvellement nés, à l'exception de 131. La mortalité moyenne a été, pendant cette année 1835, de 1 sur 4,84. (D.)

(2) En 1833, la mortalité a été de 1 sur 12,02; en 1834, de 1 sur 12,72; et en 1835, de 1 sur 11,53. (D.)

GÉNÉRAL, situé rue Poliveau, au-delà de l'ancien boulevard de l'Hôpital; il fut, comme il a été dit, fondé en 1656 et 1657.

Cet hôpital contenait, avant la révolution, sept à huit mille femmes indigentes, et autant de détenues à titres de correction ou de sûreté; des femmes et des filles enceintes, des nourrices avec leurs nourrissons, des enfants mâles depuis l'âge de sept à huit mois jusqu'à celui de quatre à cinq ans; des jeunes filles de toute sorte d'âge; des vieilles femmes et des vieux hommes mariés; des folles furieuses, des imbéciles, des épileptiques, des paralytiques, des aveugles, des estropiées, des teigneuses, des incurables de toute espèce, des enfants scrofuleux, etc., etc.

Au centre de l'hôpital il existe une maison de force qui comprenait quatre prisons différentes, savoir : le *commun*, lieu destiné aux filles les plus dissolues; la *correction*, contenant les filles qui donnaient des espérances de repentir; la *prison*, réservée aux personnes détenues par ordre du roi; et la *grande force*, aux femmes flétries par la justice.

D'après ce qu'on vient d'exposer, on doit juger de l'étendue des bâtiments : elle est immense; et un grand nombre de villes ne contiennent point chacune une population aussi nombreuse que celle de cet établissement. C'est le plus vaste qui existe en Europe; la superficie des bâtiments, cours et jardins, contient plus de soixante mille toises carrées.

Livré, en 1802, aux soins de l'administration des hospices, ce vaste établissement a, depuis cette époque, éprouvé des changements heureux et des améliorations considérables; je n'en offrirai point les détails, ni ceux de la partie administrative, ce qui m'écarterait trop de mon sujet. Je dirai seulement que le service est distribué en cinq grandes divisions, savoir :

1° Les *reposantes*, ou femmes qui ont vieilli dans le service;

2° Les *indigentes* aveugles, paralytiques, infirmes et octogénaires;

3° Les femmes *septuagénaires*, les *gâteuses*, les *cancérées* et autres femmes attaquées de plaies incurables;

4° L'*infirmerie*, composée de 400 lits, dont le bâtiment est séparé des autres;

5° Les aliénées, les épileptiques; elles sont traitées à la Salpêtrière ainsi qu'à Bicêtre, d'après la même méthode et par les mêmes médecins.

Le nombre des femmes aliénées entrées à la Salpêtrière est à peu près de 2,804.

Voici les causes de leur aliénation :

Cent soixante de ces femmes sont folles par hérédité; 98 le sont de naissance, ou après les convulsions de l'enfance; 167 par le désordre des règles, 227 par la suite des couches, 164 par l'effet du temps critique, 32 par la suite des fièvres graves, 41 par épilepsie, 68 par paralysie, 38 par hys-

térie, 65 par libertinage, 101 par ivresse, 27 par opinion politique, 35 par l'effet de la conscription et de la guerre, 127 par chagrin provenant de perte de fortune et de misère, 343 par chagrins domestiques ; 166 par amour contrarié, 32 par religion exagérée, 35 par colère, 89 par frayeur, et 794 pour causes inconnues.

En 1790, la mortalité dans cet hospice était d'environ un dixième. Dans l'espace de temps qui s'est écoulé entre le 1er janvier 1804 et le 31 décembre 1814, on a compté 13,691 femmes qui y sont entrées, 6,900 qui en sont sorties avec pension (1) ou par congé, et 6,017 qui y sont mortes. Le terme moyen de la mortalité, calculé sur ces dix années, est d'un sur 7,26 (2).

Hospice de Bicêtre, abstraction faite de la prison de ce nom (3), dont je ne m'occupe pas ici, et dont je parlerai ailleurs, situé hors de Paris, à une demi-lieue de la barrière d'Italie, à peu de distance de la route de Fontainebleau, et sur une éminence qui domine de vastes campagnes. Cette situation semblait assurer à Bicêtre une salubrité constante ; mais le grand nombre de pauvres qu'on y entassait, et le placement de l'infirmerie au milieu des chambres ordinaires, infectaient l'air et propageaient les maladies.

En 1801, au moment où l'on a institué l'administration générale des hospices, Bicêtre contenait des valides, des aveugles, des paralytiques, des épileptiques, des gâleux, des vénériens, des scrofuleux, des incurables, des fous et des enfants. Les sexes, les âges, les infirmités y étaient confondus. Il y avait alors 1,505 lits où les malades couchaient seuls; 262 où ils couchaient deux; 144 à double cloison, qui séparaient les pauvres couchés ensemble; 172 lits à seul, scellés dans les murs, pour les fous; 126 lits appelés *auges*, pour les gâteux, et 33 lits de sangles placés au besoin dans les dortoirs. On venait de supprimer les lits à quatre, qui occasionnaient

(1) Les femmes vieilles et infirmes peuvent renoncer au droit de leur admission, et se retirer dans leur famille, si elle y consent : l'hospice, alors, leur paie une pension représentative de la place dont elles jouissaient. Cette pension est de 120 francs par an pour les valides, et de 180 francs pour les infirmes.

(2) La partie de cet hôpital consacrée aux aliénées a reçu; depuis quelques années, de grandes améliorations. Une des mesures les plus utiles est la séparation établie entre les divers degrés de folie. Un quartier particulier pour le classement des malades placées sous le poids d'une condamnation, ou dont le paroxisme exige l'isolement, ou qui, par de continuelles tentatives d'évasion, demandent une surveillance plus active, manquait dans la division des aliénées. Sur un emplacement ménagé à son centre, entre les deux sections du traitement et des convalescentes, on a construit quatre pavillons carrés, divisés en seize petites cellules.

Cette construction et celle commencée en 1836, de quatorze petites cellules sous la forme de chalets suisses, offrent des localités dont le besoin se faisait sentir dans le traitement des maladies mentales.

Voyez le *Compte-rendu de l'Administration des Hospices*, 1855. (B.)

(3) Il n'y a plus de prison à Bicêtre. (B.)

entre les coucheurs de violentes querelles qui se terminaient souvent par des blessures.

J'ai dit ailleurs qu'avant la révolution il existait des lits dont un seul servait à huit personnes, et que quatre coucheurs veillaient la moitié de la nuit, tandis que quatre autres sommeillaient pendant l'autre moitié (1).

Depuis la révolution, et notamment depuis 1803, de nombreux et utiles changements ont été opérés dans l'hospice de ce vaste établissement. Plusieurs constructions, réparations, agrandissements, plantations d'arbres, y ont été exécutés. Des mesures de propreté, relatives aux salles et aux individus; un accroissement et une amélioration de nourriture, ont un peu tempéré le malaise des malades, et le sentiment d'horreur qu'a toujours inspiré, dans Bicêtre, la réunion de toutes les misères et de tous les vices de l'humanité.

Plusieurs habitués de cette maison sont occupés à divers travaux, métiers et arts. Il n'y a que la caducité et l'infirmité qui soient oisifs. Les ouvrages sont payés par l'administration.

Le nombre des travailleurs était, vers la fin de 1813, de 680, dont 556 pris parmi les indigents ordinaires, et 124 parmi les fous et les épileptiques. Au nombre de ces travailleurs on comptait alors 59 cordonniers ou savetiers, 58 faiseurs de fossets, 31 cardeurs et fileurs de laine, 47 tailleurs, 44 faiseurs de boutons, 22 faiseurs de chapeaux de paille, 20 dévideurs de soie, fil et laine, 19 barbiers, 18 faiseurs de jouets d'enfants, 12 bourreliers, 12 serruriers, limeurs et polisseurs, 11 matelassiers, 12 faiseurs de charpie, 10 rapeurs de corne, 10 menuisiers en bâtiment ou ébénistes, 10 buandiers, 9 faiseurs de clous pour les poêliers, 9 écrivains, 8 batteurs et peigneurs de nerfs, 7 effileurs de soie, 7 jardiniers, 6 découpeurs de cartes pour veilleuses, 5 épingliers en bois; les autres sont en plus petit nombre; 89 servent dans les salles, au chantier, au cimetière, à la pharmacie, au balayage des cours, etc.; 55 sont journellement et successivement occupés au puits de Bicêtre.

« On donnait autrefois le nom de *bons pauvres*, dit l'auteur du rapport « du conseil-général des hospices, aux indigents admis à Bicêtre. Cette « dénomination est utile à conserver : en rappelant le malheur, elle rap- « pelle l'intérêt qu'il doit inspirer; elle empêche de confondre dans sa « pensée l'infortuné qui habite une partie de cette maison et le coupable « qui habite l'autre. Le mot de *Bicêtre* est devenu si effrayant! »

En 1801, la population de l'hospice de Bicêtre était de trois mille individus; elle a été réduite; elle se montait, en 1814, à 2,500 personnes. Chaque infirmité a sa salle, et chaque malade son lit.

(1) Voyez ci-dessus, *Hôpital des Vénériens*.

En 1812, l'administration des hospices a fait construire, dans l'enceinte de Bicêtre et dans la partie la plus reculée de cet hospice, un bâtiment destiné aux fous, qui auparavant étaient placés dans des loges humides. Ce bâtiment se divise en six salles ; chaque salle peut contenir 28 lits. Les étages supérieurs sont pour les fous tranquilles, et le rez-de-chaussée pour ceux dont on espère la guérison. Les fous incurables sont dans un local particulier, et séparés du promenoir des fous tranquilles par une grille de fer. Ce promenoir est planté de tilleuls.

A l'extrémité orientale d'une allée est une salle destinée aux femmes âgées réduites à un état de démence.

La partie de l'hospice consacrée aux aliénés peut contenir environ 800 personnes. Les loges sont au nombre de 349. Il y a, en outre, 10 dortoirs qui contiennent 321 lits. Il en existe 66 dans les salles de l'infirmerie. De plus on a ajouté un nouveau bâtiment qui contient 150 lits : 500 folles couchent sur des matelas, dont 320 dans les dortoirs, et 180 dans les loges. D'autres couchent sur la paille. Les convalescentes occupent un dortoir de 44 lits ; et les mélancoliques, au nombre de 100, en occupent un second.

Près de 400 femmes ou filles, tranquilles, travaillent à des ouvrages de couture qui leur sont payés.

Chaque degré d'aliénation a ses cours particulières, ses loges ou ses dortoirs.

Les fous furieux ne sont plus enchaînés.

Pendant dix années, depuis le 1er janvier 1804 jusqu'au 31 décembre 1813, il est entré à Bicêtre 2,167 fous : 106 pour cause d'ivrognerie, 69 de naissance, 49 par excès de travail de corps et d'esprit, 39 par l'effet de l'âge, 58 par accidents, 157 par suite de maladies, 118 par épilepsie, 20 par suite de mauvais traitement de la part des père et mère ou de leurs maîtres, 19 par vice de conformation du crâne, 27 par émanation de substance malfaisante, 21 par l'onanisme, 55 par religion, 78 par ambition, 37 par amour, 116 par infortunes, 24 par les événements politiques, 99 par chagrin 21 qui ont simulé l'aliénation par esprit de fainéantise ou pour se soustraire à la conscription, et 1,054 pour causes inconnues.

La population de cet hospice, pendant dix ans, depuis le 1er janvier 1804 jusqu'au 31 décembre 1813, peut être déterminée par les résultats suivants : 19,472 individus y sont entrés ; 14,952 en sont sortis avec pension ou par congé. Il en est mort 4,205. Le terme moyen, pris sur ces dix années, donne par an 1,647 individus entrés, 1,495 sortis, et 420 morts. La mortalité y est d'un sur 5,43.

Il faut remarquer qu'il se trouve parmi les habitants de Bicêtre qualifiés

de *bons pauvres*, plusieurs octogénaires ; et que, dans chacune des dix années ci-dessus énoncées, on a compté au moins 162 et au plus 193 vieillards de cet âge.

Je reproduis ici les souhaits que fait le conseil-général dans son rapport : « On a souvent exprimé le désir, y est-il dit, de voir séparer l'*hospice* de la « *prison*. L'hospice n'en deviendrait pas seulement plus vaste : il en devien- « drait plus salubre, d'une surveillance plus facile, d'une police plus exacte « et plus sûre. On verrait aussi diminuer insensiblement cette mauvaise « renommée, si juste quand elle s'attache à un lieu de condamnation, si « injuste et si désolante quand elle s'attache à un asile offert au malheur « par la piété publique (1). »

Hospice des Incurables-Hommes, rue du Faubourg-Saint-Martin, n° 166. Autrefois il n'existait à Paris qu'une seule maison d'Incurables, fondée en 1637, rue de Sèvres. Cette maison, où les hommes et les femmes étaient réunis, existe encore au même lieu : on l'a réservée pour les femmes ; j'en parlerai à la suite de cet article.

L'hospice fondé par saint Vincent de Paul, en faveur de quarante vieillards des deux sexes, et une maison voisine, ancien couvent de récollets, qu'en 1795 on avait adjointe à cet hospice, devinrent l'emplacement où fut établi, en 1802, l'hospice des Incurables-Hommes. Les bâtiments tombaient en ruine ; il y existait plusieurs causes d'insalubrité : on a fait des réparations et des changements considérables pour assainir, pour égayer cette triste demeure.

Les enfants, au nombre de 50, y ont un établissement particulier ; on fait travailler et instruire, dans diverses professions, ceux à qui leurs infirmités permettent ces occupations : on y a établi une infirmerie. Le nombre des incurables-hommes, admissibles, ne peut excéder 450 ; et, de leurs 450 places, 50 sont réservées pour les enfants.

Pendant le cours de dix années, depuis le 1er janvier 1804 jusqu'au 31 décembre 1813, il est entré dans cet hospice 983 individus ; il en est sorti 345, et il en est mort 573. Le terme moyen des morts, pendant chaque année, est d'un sur 6,82.

En 1804, la mortalité a été de moins d'un onzième ; en 1812, elle a été beaucoup plus funeste, puisqu'elle s'est portée presque au cinquième.

Hospice des Incurables-Femmes, situé rue de Sèvres, n° 54, dans l'ancien établissement des Incurables. J'ai parlé de sa fondation et de son état antécédent.

(1) L'hospice de Bicêtre a pris, depuis un an environ, un accroissement considérable par la suppression de la prison qui, auparavant, attenait à cet établissement, et qui est aujourd'hui transportée dans la rue de la Roquette. On a donc réalisé de cette manière les souhaits dont parle Dulaure à la fin de cet article. (B.)

Les principales salles de cet hospice ont cent pieds de long sur vingt-quatre pieds de large ; elles se divisent, s'étendent en forme de croix, et aboutissent à un centre commun, ce qui rend les communications et la surveillance faciles. Deux corps de bâtiments, unis entre eux par une église, étaient destinés, l'un aux femmes, et l'autre aux hommes. Les femmes, aujourd'hui, occupent seules ces deux corps de bâtiments. Deux cours vastes, bien aérées, et un promenoir, rendent cet hospice très-sain.

Les bâtiments furent négligés pendant les temps de la révolution : ils ont été réparés, améliorés depuis 1802 ; et, pour l'aisance des malades et la salubrité de cette maison, on y ajouta plusieurs constructions. A l'exemple de ce qui s'est fait à l'hospice du faubourg Saint-Martin, on a affecté un quartier séparé pour les enfants incurables.

En 1790, il existait 440 lits ; leur nombre aujourd'hui s'élève à 500.

Une grande partie des femmes jouit de l'avantage d'avoir des cabinets particuliers et fermés.

On était autrefois très-facile dans les admissions aux Incurables. Une difformité accidentelle, la phalange d'un doigt de la main coupée, et autres légères incommodités, étaient des titres pour être admis. On est plus sévère aujourd'hui, à ce que disent les auteurs du rapport du conseil général des hospices : on exige que les femmes qui aspirent à l'admission aient vingt ans, et soient affligées de diverses maladies très-incurables, dont je ne transcrirai pas la longue énumération.

Pendant dix années, depuis le 1er janvier 1804 jusqu'au 31 décembre 1813, il est entré dans cet hospice 1,516 individus femmes ; il en est sorti 992, et il en est mort 524 ; ce qui donne par année, 151 entrées, 99 sorties et 52 morts.

La mortalité, pendant ces dix années, a été d'un sur 8,58.

En l'année 1813, il est mort 55 femmes, dont 12 dans le seul mois de janvier.

Hospice des Ménages, ci-devant nommé *hôpital des Petites-Maisons.* J'ai parlé, sous le règne de Henri II, de l'origine, de l'état passé et présent de cette maison.

Maison de Retraite, située au Petit-Montrouge, à quelque distance de la barrière d'Enfer, sur la grande route d'Orléans ; commencée en 1781, elle fut achevée en 1783.

On nomma d'abord cet établissement *Maison royale de Santé ;* et on la destina à des militaires et des ecclésiastiques pauvres et malades. Pendant la révolution, elle changea de destination et de nom ; elle fut réservée aux malades de Bourg-la-Reine et des villages voisins, et reçut le nom d'*Hos-*

pice national. En 1796, cette maison fut affectée aux indigents de l'un et de l'autre sexe, attaqués d'infirmités incurables.

En 1802, elle fut convertie en un asile pour les personnes qui, manquant de moyens suffisants à leur existence, pouvaient cependant payer une pension annuelle de 200 francs. Cette pension varie selon l'âge et l'état de santé de celui qui se présente. Elle est fixée à 200 francs pour les sexagénaires, et elle est augmentée jusqu'à 250 francs, si, de plus, ils ont des infirmités qui exigent des soins. On peut encore y être admis en donnant une somme une fois payée. Elle se règle aussi suivant l'âge et les infirmités. De 20 à 30 ans, les infirmes et les incurables paient 3,600 francs; de 60 à 65 ans, 1,600 francs; et, au-dessus de 80 ans, 700.

Le nombre des lits, dans cette maison, fut d'abord de 12, puis 22. En 1796, il fut porté à 100; en 1802, à 131 : 69 pour les hommes, et 62 pour les femmes; et depuis on a encore ajouté 20 lits. Ces lits seraient bien plus nombreux si l'on pouvait admettre tous ceux qui se présentent et qui se font inscrire.

Cette maison, située au milieu des champs, est riante et bien bâtie : elle se trouve entre une vaste cour plantée d'arbres et un plus vaste jardin.

Dans les années 1823 et 1824, on a construit une aile de bâtiment parallèle à celui qui existait auparavant. Par ce moyen, on a pu accroître le nombre des lits. Cette maison porte aujourd'hui le titre d'*Hospice de La Rochefoucauld*.

Depuis le 1er janvier 1804 jusqu'au 31 décembre 1813, 118 hommes et 152 femmes ont été admis dans cette maison. Il en est mort, pendant cet intervalle de temps, 270. Le terme moyen, par chaque année, est de 27. La mortalité, pour les hommes, a été d'un sur 6,14; pour les femmes, d'une sur 4,57.

Institution de Sainte-Périne, ou Hospice des Vieillards, située rue de Chaillot, quartier des Champs-Élysées. Cette maison était celle d'un ancien monastère où s'établirent, en 1659, des chanoinesses de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Paix, auxquelles on adjoignit, en 1746, des religieuses de Sainte-Périne de la Villette : elles furent supprimées en 1790, et la maison fut louée à des particuliers.

En 1801, on destina cette maison à un hospice pour les vieillards des deux sexes, d'après le plan de M. Chamouset; mais cet établissement n'était qu'une spéculation particulière. Un décret du 17 janvier 1806 soumit cet hospice à la surveillance du gouvernement, ainsi que les autres institutions de ce genre. Elle contenait alors 275 personnes.

Un autre décret, du 10 novembre 1807, chargea l'administration des

hospices de régir l'institution de Sainte-Périne. La maison contenait alors 235 personnes, en y comprenant 22 employés ; et les revenus étaient loin d'être proportionnés aux dépenses. Au mois de juillet 1813, il n'y restait plus que 104 personnes précédemment admises. Le nombre était encore diminué au 1er janvier 1814, et se trouvait réduit à 74.

On n'avait point établi une juste proportion entre l'admission des nouveaux pensionnaires et les décès des anciens. Aujourd'hui on exige que les pensionnaires ne soient reçus qu'à l'âge de soixante ans, et que ceux qui se présentent pour être admis gratuitement fournissent la preuve de leur impossibilité de payer la pension, qui est de 600 francs.

On a fait, dans cet hospice, les réparations et constructions les plus urgentes.

Maison royale de Santé, rue du Faubourg-Saint-Denis, n° 112, en face de Saint-Lazare, ci-devant faubourg Saint-Martin. Elle fut établie, en 1802, par l'administration des hospices, en faveur des personnes malades qui, sans être dénuées de ressources, ne sont pas assez fortunées pour se faire traiter et soigner chez elles. On y plaça d'abord 88 lits, dont les prix sont réglés de la manière suivante :

Dans les chambres communes, un lit est taxé à 2 francs par jour ; dans les cabinets, à 3 francs ; dans les chambres particulières, à 4 francs ; et dans d'autres chambres particulières et plus commodes, à 6 francs. En entrant, on dépose la somme nécessaire pour quinze jours.

Par l'affluence des malades, l'administration fut bientôt obligée d'agrandir l'emplacement, et d'accroître le nombre des lits. Elle acquit deux maisons contiguës, où 37 lits furent placés. En 1815, l'administration a établi une maison plus vaste, et qui doit suffire au nombre des malades qui se présentent.

Dans les salles communes de 12 à 14 lits, on paie 2 francs 50 centimes par jour ; dans les chambres de 2 à 3 lits, 3 francs 50 centimes ; dans les chambres à un lit pour femmes, 5 francs ; dans les chambres à un lit pour hommes, 6 francs.

Dans ces prix sont compris tous les frais de garde et de pansement, la nourriture, les médicaments, le linge, le chauffage. La plus grande propreté règne dans cette maison, qui est accompagnée d'un vaste et beau jardin. Deux médecins et deux chirurgiens soignent les malades. En outre, quatre élèves en médecine et en chirurgie sont chargés des pansements. On y reçoit des femmes en couches.

Pendant les dix années qui se sont écoulées depuis le 1er janvier 1804 jusqu'au 31 décembre 1813, il est entré dans cette maison 10,686 malades ; 8,537 ont été guéris, et 2,113 morts, dont 1,293 hommes et 820 femmes.

La mortalité, pendant ces 10 années, a été, pour chacune d'elles, d'un sur 5,08.

Les maladies incurables ou contagieuses ne sont point traitées dans cette maison.

MAISONS DE SECOURS. Un assez grand nombre de ces maisons existent à Paris, et sont distribuées dans les douze arrondissements de cette ville. Chacune est placée sous la surveillance des bureaux de bienfaisance : toutes renferment une marmite à la Rumfort, un fourneau pour les soupes, une pharmacie, une école destinée aux filles ; et toutes sont desservies par plusieurs sœurs de la Charité ou de Sainte-Marthe. Quelques-unes ont des écoles de filles et de garçons ; quelques autres ont des lits où couchent des femmes vieilles et infirmes ; c'est dans ces petits hospices qu'elles attendent le moment d'être admises dans les grands. Telles sont les maisons situées rue Notre-Dame-des-Victoires, rue du Crucifix-Saint-Jacques, rue du Cloître-Saint-Merri, rue des Poitevins, etc. ; il en est où sont établis des *ateliers de couture ;* telle est la maison de secours située rue Saint-Antoine, passage Saint-Pierre, et celle du cul-de-sac Férou.

ÉCOLE DE CHARITÉ. Il existait diverses écoles de charité. Une seule avait survécu aux orages de la révolution : c'était celle des jeunes ouvrières de la paroisse Saint-Paul. On en a depuis multiplié le nombre (1). Dans plusieurs, on a, depuis quelques années, adopté la méthode de l'enseignement mutuel, d'après les principes de la société formée à Paris pour l'amélioration de l'enseignement élémentaire.

MAISON D'ÉDUCATION, rue Saint-Antoine, passage Saint-Pierre. Elle était anciennement connue sous le nom de *petite communauté des ouvrières indigentes de Saint-Paul;* elle avait été établie, vers l'an 1760, par un curé de Saint-Paul. En 1791, il s'y trouvait quarante élèves : douze qui payaient des pensions, et douze des demi-pensions ; vingt-quatre places étaient gratuites. Le nombre des élèves est aujourd'hui fixé à quarante-huit.

PHARMACIE CENTRALE, située rue de la Tournelle, n° 5, douzième arrondissement. Elle était d'abord dans le bâtiment des Enfants-Trouvés, au parvis Notre-Dame ; en 1822, elle fut transférée dans l'emplacement de l'ancienne communauté des Miramiones, rue et quai de la Tournelle. Là se préparent et se distribuent tous les médicaments dont les maisons hospitalières ont besoin. On divise cet établissement en deux sections : l'une comprend le laboratoire où se font les remèdes, et l'autre le magasin où on les conserve, et où sont rassemblées les drogues destinées à les préparer. Au

(1) L'instruction primaire gratuite a reçu, à Paris, de grands développements depuis quelques années. On compte aujourd'hui dans la capitale 120 écoles primaires, 24 écoles ou asiles destinées à la première enfance, 26 classes d'adultes ; ce qui donne un total de 170 établissements d'instruction primaire, où environ 31,484 individus sont reçus. (B.)

rez-de-chaussée, sont les laboratoires, les étuves, les magasins pour la conservation et la distribution des médicaments. Dans les étages supérieurs se trouvent les magasins pour les drogues simples, les plantes sèches ; une salle pour la conservation de la matière médicale et des productions chimiques et pharmaceutiques ; un amphithéâtre destiné aux cours qui s'y font pour les élèves, etc.

SECOURS A DOMICILE. Ces secours ont existé avant et pendant la révolution, sous le nom de *bureau de bienfaisance*. Il s'en trouvait un dans chaque arrondissement. En 1803, on mit entièrement ces bureaux sous la direction de l'administration générale des hospices. Voici un résumé des tableaux classés par années, que me fournit l'administration, du nombre, de l'âge, du sexe et des professions des indigents qui sont dans les douze arrondissements de Paris.

En 1803, le nombre total des indigents était de 86,936. Le troisième arrondissement a fourni alors le moindre nombre : il est de 2,225. Le douzième arrondissement a fourni le plus fort nombre, celui de 17,018. Sous le rapport des professions, celles des blanchisseuses, des brodeuses, des cardeurs, des charretiers, des chiffonniers, des domestiques, des couturières, des faiseuses de ménages, des fileuses, des gaziers, des imprimeurs, des journaliers, des maçons, des cordonniers, des manœuvres, des marchandes de fruits, des menuisiers, d'ouvriers sans désignation, des ravaudeuses, des revendeuses, des savetiers, des serruriers, des tailleurs et des terrassiers, offrent une plus grande quantité d'indigents.

Les départements qui fournissent le plus de pauvres à Paris sont ceux de la Côte-d'Or, du Cantal, du Doubs, de la Marne, de la Seine, de Seine-et-Oise et de l'Yonne.

En 1813, le total des indigents était de 102,806. Les arrondissements de Paris qui, en cette année, ont le plus abondé en pauvres sont : le sixième qui en a produit 11,910; le huitième, 17,271, et le douzième, 17,413.

En 1813, les métiers où l'on comptait le plus de pauvres étaient les chiffonniers et les chiffonnières ; les cordonniers, dont le nombre des pauvres s'est élevé, en cette année, à 1,373 ; les couturières, les dévideuses, les faiseuses de ménages, les fileuses, dont le nombre s'est porté à 1,162 ; les journaliers pauvres étaient au nombre de 2,182; les journalières à celui de 2,439. Les laveuses, les marchandes de fruits et de légumes, les ouvriers en tabac, les ouvrières en linge, les peintres, les porteurs d'eau, les serruriers, les terrassiers et les tisserands, paraissent les plus nombreux d'entre les indigents.

Les départements qui, pendant cette année, ont fourni le plus de pauvres à Paris sont le Cantal, qui en a donné 1,156; la Côte-d'Or, 1,129 ; le Doubs.

600 ; l'Eure, 962 ; le Loiret, 623 ; la Marne, 1,063 ; la Mayenne, 910 ; la Meurthe, 736 ; le Mont-Blanc, 1,280 ; la Moselle, 1,285 ; le Nord, 666 ; l'Oise, 786 ; l'Orne, 621 ; le Pas-de-Calais, 1,155 ; le Puy-de-Dôme, 2,002 ; Saône-et-Loire, 1400 ; la Sarthe, 1,433 ; la Seine, 20,863 ; la Seine-Inférieure, 900 ; Seine-et-Marne, 1,001 ; Seine-et-Oise, 2,187.

Les étrangers pauvres, pendant cette année, étaient au nombre de 60,479, et les individus sans désignation de lieu de naissance, de 36,120.

Le nombre des pauvres était à Paris,

En 1804, de.	86,936
En 1805, de.	90,705
En 1806, de.	94,062
En 1807, de.	97,914
En 1808, de.	116,704
En 1809, de.	118,202
En 1810, de.	121,891
En 1811, de.	116,670
En 1812, de.	93,886
En 1813, de.	102,806

Il résulte de ce tableau une vérité dont les partisans du pouvoir absolu ne se prévaudront point : plus on s'éloigne du régime de la liberté, plus le nombre des pauvres augmente.

Dans les recherches statistiques de la ville de Paris, publiées en 1823, on voit la population indigente de cette ville s'élever, en 1819, à 65,150 individus secourus ; en 1820, à 86,870 (1).

(1) On lit dans le *Compte-rendu de l'Administration du département de la Seine* (janvier 1837) p. 180, les détails suivants sur les secours à domicile :

« Le chiffre des secours à domicile s'est élevé, pour 1835, à 1,417,514 fr., distribués à 62,539 indigents.

« L'administration fait faire tous les trois ans le recensement à domicile de la population indigente. Le recensement opéré en 1835 a constaté que le chiffre de cette population était de 28,969 ménages, composés de 62,539 individus. Si l'on compare ces résultats avec la population indigente au 31 décembre 1834, suivant les états rédigés par le bureau de bienfaisance, on trouve une diminution de 18,711 individus. Les radiations opérées par suite de ce recensement ont été d'un quart dans les 1er, 2e, 4e et 10e arrondissements, d'un cinquième dans les 3e et 7e ; d'un sixième dans les 5e, 8e et 11e ; d'un huitième dans le 9e, et d'un douzième seulement dans le 12e arrondissement.

« Si on rapproche les résultats du recensement de 1835 de ceux du recensement de 1832, on trouve une diminution de 6,447 individus ; mais l'année 1832 est une année exceptionnelle qui ne peut servir de base à aucune comparaison ; si l'on remonte jusqu'au recensement de 1829, on trouve une différence, en moins, de 1,392 ménages. Cette comparaison exercée sur la population indigente de tout âge donnerait une idée inexacte de la diminution de cette population, puisqu'il n'en ressortirait qu'une différence, en moins, de 466 individus ; mais, en opérant séparément sur les adultes et les enfants, on trouve que le nombre des indigents adultes a diminué de 2,551, tandis que celui des enfants a augmenté de 2,185 : cette dernière augmentation peut être considérée comme une amélioration, en ce qu'elle prouve que les enfants ont fréquenté les écoles en plus grand nombre. Cette diminution sera plus sensible si l'on veut tenir compte de l'accroissement successif de la population de Paris depuis 1829.

« Le rapport de la population indigente à la population générale de Paris, est d'un indigent sur

BOULANGERIE GÉNÉRALE DES HÔPITAUX, située dans une maison appelée *de Scipion*, à cause de Scipion Sardini qui la fit bâtir ; maison dont j'ai parlé précédemment.

Il s'y fabrique, pour les hôpitaux, environ sept millions de livres de pain par année.

BUREAU DE LA DIRECTION DES NOURRICES, situé rue Sainte-Apolline, sixième arrondissement. Il est aussi dans les attributions du conseil général des hospices, et il y fut mis au mois d'avril 1801. L'objet de cet établissement a été déjà exposé (1).

Depuis les derniers mois de l'an 1801 jusqu'à la fin de 1813, 57,878 enfants ont été enregistrés dans ce bureau ; 16,222 sont morts la première année de leur naissance.

Outre ces *institutions*, il en est d'autres qui ont le même objet, et qui, étrangères à l'administration générale des hôpitaux, sont administrées séparément. Je vais donner la notice des plus remarquables.

LA MAISON DE CHARENTON, destinée aux fous ou aliénés, est située hors Paris, à l'extrémité du village de Charenton. En l'an X, on établit dans cette maison 40 lits d'hommes et 20 de femmes, pour les indigents attaqués de folie, qui sont à la charge des hospices de Paris. Quand l'espoir de guérison est perdu, les aliénés sont alors transférés dans les hospices de Bicêtre ou de la Salpêtrière.

On a, pendant l'année 1815, compté dans cette maison 158,831 journées (2).

HÔPITAL DES QUINZE-VINGTS, J'en ai parlé en détail.

INSTITUTION DES SOURDS ET MUETS. J'en ai parlé en son lieu. J'ajouterai que, pendant l'an 1815, on a compté dans cette maison 21,613 journées.

douze habitants trente-deux cinquièmes. Il est, dans le 12e arrondissement, d'un indigent sur six habitants quatre-vingt-deux centièmes ; dans le 2e arrondissement, d'un indigent sur vingt-huit habitants vingt-six centièmes.

« Pour résumer le nombre des personnes sur lesquelles les bienfaits de l'administration se sont étendus, dans le cours de l'année 1835, nous rappellerons :

Qu'elle a soigné dans les hôpitaux	70,4[illegible]	malades.
Qu'elle a entretenu dans les hospices	12,447	personnes.
Qu'elle a pourvu à l'entretien de	21,288	enfants-trouvés.
	1,676	orphelins.
Qu'elle a secouru à domicile	62,539	indigents.
Total	168,402	individus.

Tel est, sur cette matière importante, l'ensemble des détails statistiques fournis par les documents administratifs les plus récents.

Ajoutons ici un détail qui n'est pas sans intérêt.

On sait qu'une partie de la recette des théâtres est affectée aux hospices et aux secours des indigents. Cette recette s'est élevée, pour 1836 (non compris les guinguettes), à la somme de 775,891 f 24 c. En 1835, elle n'avait été que de 711,950 f. 04 c. (B.)

(1) Voyez, ci-dessus, *Bureau des Nourrices*.

(2) J'ai donné précédemment la signification de ce mot *journée*

HÔPITAL CIVIL DE SAINT-DENIS. En 1815, on y a compté 9,224 journées.

HOSPICE CLINIQUE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE, situé place de l'École de Médecine. En l'an 1805, on comptait dans cet hospice 8,634 journées; et, en 1815, ce nombre s'est élevé jusqu'à 14,886. J'ai exposé, à l'article de l'École clinique établie à l'*hôpital de la Charité*, l'objet de cette école.

MAISON DE SECOURS DU QUARTIER SAINTE-AVOYE. En 1815, on y a compté 2,644 journées.

HOSPICE DE LA MAISON DE BIENFAISANCE, rue des Poitevins, fondée au dix-huitième siècle par M. Dubois de Rochefort, curé de Saint-André-des-Ars, en faveur des pauvres de cette paroisse. On y a, pendant l'année 1815, compté 400 journées.

MAISON D'ÉDUCATION DES JEUNES-ÉLÈVES, située passage Saint-Pierre, rue Saint-Antoine. On y a, pendant l'année 1815, compté 16,105 journées.

HOSPICE DE SAINT-MERRI, situé cloître Saint-Merri. L'ouverture en fut faite le 15 décembre 1783 (1). Il n'y eut d'abord que 4 lits, maintenant il en existe 12 : 6 pour les hommes, et 6 pour les femmes. Les malades y sont soignés par les sœurs de la Charité. Pendant l'année 1815, on y a compté 2,798 journées.

HÔPITAUX MILITAIRES. Ils sont, à Paris, au nombre de trois; en voici la notice :

HÔPITAL MILITAIRE, situé rue Saint-Dominique, au Gros-Caillou. Il fut, en 1765, fondé par le duc de Biron ; en 1792, il contenait 264 lits. Pendant 1815, on y a compté 101,084 journées de malades.

HÔPITAL DE MONTAIGU, situé rue des Sept-Voies, n° 26. Il occupe les bâtiments d'un ancien collége de ce nom, qui s'est maintenu en exercice jusqu'au temps des vacances de l'an 1793. Ce collége a, depuis, été converti en hôpital et en prison militaire (2). Pendant l'année 1815, on a compté dans l'hôpital 126,678 journées de malades.

HÔPITAL DU VAL-DE-GRACE. Cette maison, située au faubourg Saint-Jacques, entre les n°s 277 et 279, était un ancien monastère de filles que j'ai décrit. Pendant la révolution il a été converti en hôpital militaire; il est garni d'environ 1,000 lits. Pendant l'année 1815, on y a compté 225,035 journées de malades.

ÉCOLE NORMALE, établie en vertu de la loi du 9 brumaire an III (30 novembre 1795), dans l'amphithéâtre du Jardin des Plantes. L'objet de la Convention nationale, dans cette institution, était de former des professeurs et d'apprendre l'art d'enseigner. Elle fut organisée par des représentants du peuple commis à cet effet; et, en conséquence de leur arrêté du 2 nivôse

(1) Il a été fondé par M. Viennet, curé de cette paroisse. (B.)

(2) Voyez précédemment *Collége de Montaigu*, et, ci-après, *Prison de Montaigu*.

an III (13 janvier 1795), l'ouverture en fut faite le 1er pluviôse suivant (20 janvier 1795).

Les savants Lagrange, Laplace, Monge, Haüy, Daubenton, Berthollet, Thouin, Buache, Mentelle, Volney, Bernardin de Saint-Pierre, Sicard, Garat, La Harpe, professaient et enseignaient à professer les sciences qui leur étaient le plus familières; leurs cours n'étaient point écrits; ils les prononçaient de vive voix; mais des sténographes les recueillaient, puis on les faisait imprimer et publier. On en usait de même dans des discussions qui s'établissaient entre les professeurs et les élèves. Ces cours, très-suivis, et les discussions qu'ils firent naître, forment treize volumes qui ont eu une seconde édition, et qui méritent de tenir une place distinguée dans les bibliothèques.

Cette institution eut des commencements illustres et brillants; mais, après une existence de plusieurs mois, elle fut supprimée. Quelques années après, lorsqu'on fonda une Université pour toute la France, il fut créé une École normale fort différente de la première (1); elle consistait en un pensionnat, destiné à un nombre déterminé de jeunes gens qui étaient entretenus pendant trois ans et instruits dans l'art d'enseigner les autres. Cet établissement était situé rue des Postes, n° 26 (2).

École Polytechnique, située rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, n° 55, établie dans les bâtiments de l'ancien collége de Navarre.

Un décret de la Convention nationale, du 21 ventôse an II (11 mars 1794), en créant la *commission des travaux publics*, créa aussi l'*école centrale* : c'est le nom qui fut d'abord donné à cette école. Un décret du 15 fructidor an III (1er septembre 1795) attribue à cette école le nom de *Polytechnique*, et règle ce qui est relatif à l'admission et à l'examen des élèves. Un autre décret du 7 vendémiaire an III (29 septembre 1795) donne un nouveau degré d'activité à cette école, en la plaçant sous l'autorité de la commission des travaux publics, et en déterminant le mode d'appel des élèves. Les événements politiques mirent plusieurs entraves à la marche des travaux de cette école, dont les leçons commencèrent le 1er nivôse an III (21 décembre 1794).

D'après le rapport du représentant *Prieur* de la Côte-d'Or, du 30 prairial an III (18 juin 1795), la Convention nationale décréta que cette école cesserait d'être sous la surveillance des trois comités du gouvernement, et que la commission des travaux publics serait entièrement chargée d'en maintenir l'organisation et d'en entretenir le service.

(1) Cette nouvelle École normale fut créée par le décret impérial du 17 mai 1808. (B.)

(2) Il a été réorganisé et occupe maintenant l'ancien collége du Plessis. Voyez, ci-dessus, *Paris sous Philippe V*, article *Collége du Plessis*. (B.)

Le 15 fructidor an III (1er septembre 1795), cette école subit quelques changements dans son organisation.

Elle était, dès son origine, destinée à former des élèves pour remplir les places d'officiers du génie, d'ingénieurs des ponts-et-chaussées, d'ingénieurs géographes, d'ingénieurs des mines et d'ingénieurs constructeurs pour les vaisseaux.

La loi du 30 vendémiaire an IV (22 octobre 1795) mit cette école sous l'autorité du ministre de l'intérieur, et fixa le nombre des élèves à 368, et à trois ans le cours complet des études de cette école. Les places dans les diverses classes du génie furent données au concours, et l'on ne pouvait être admis dans aucune de ces classes qu'après avoir passé à l'École Polytechnique.

Tels furent l'origine et l'état de cette école sous les gouvernements conventionnel et directorial. Des professeurs habiles, et notamment le savant Monge, étendirent, dans cette école, la sphère des sciences physiques et mathématiques. Ce professeur perfectionna éminemment la géométrie applicable aux constructions, et en fit une science nouvelle qu'il nomma *géométrie descriptive.*

Sous le gouvernement impérial, l'École Polytechnique subit quelques altérations : le nombre des élèves fut réduit à 290, et le temps des études à deux ans.

L'école a deux divisions : la première est destinée au premier degré d'enseignement ; la seconde, où les élèves ne sont admis qu'après avoir subi un examen, les met en état d'être reçus dans les écoles de service public.

Par ordonnance du roi, du 4 septembre 1816, l'École Polytechnique reçut une nouvelle organisation dont voici les principaux articles : les candidats, pour être admis, doivent être âgés de seize ans au moins et de vingt ans au plus. Chaque élève paie une pension de 1,000 francs. Le roi y a institué vingt-quatre bourses qui sont à sa nomination. L'école est mise sous la surveillance de deux conseils, celui de perfectionnement et celui d'inspection ; on y a de plus établi un conseil d'instruction, et un autre d'administration (1).

ARCHIVES NATIONALES, depuis ARCHIVES DE L'EMPIRE, enfin ARCHIVES DU ROYAUME, situées successivement dans les bâtiments des Capucins, dans ceux des Tuileries, au Palais-Bourbon, enfin à l'hôtel de Soubise.

Quoique ces archives eussent été établies sous l'Assemblée constituante, par décret des 4 et 7 septembre 1790, je place cependant cet établissement sous la convention, parce que c'est de cette assemblée gouvernante qu'il

(1) L'École Polytechnique est dans les attributions du ministère de la guerre. (B.)

reçut une consistance qu'il n'avait pas encore obtenue. A la tête des archives fut placé le sévère et savant Camus, rigide observateur de l'ordre et devant qui s'éloignaient tous les abus.

Ces archives furent d'abord établies dans le couvent des Capucins de la rue Saint-Honoré; elles y restèrent jusqu'en septembre 1793, époque où elles furent transférées dans le bâtiment des Tuileries.

La Convention rendit plusieurs lois pour l'organisation des archives nationales, et notamment celle du 12 brumaire an II (2 novembre 1793), qui met sous la surveillance immédiate de l'archiviste de la république deux sections nommées, l'une *archives judiciaires*, et l'autre *archives domaniales*.

Les *archives judiciaires* furent déposées dans trois longues salles situées au-dessous de la voûte de la grande salle du Palais de Justice, où elles existent aujourd'hui.

Les *archives domaniales* étaient au Louvre; le décret du 3 brumaire an III (24 octobre 1794) ordonna l'accroissement du local de ce dépôt, qui fut dans la suite réuni aux archives du royaume.

La loi du 7 messidor an III (25 juin 1795) avait réglé tout ce qui devait être déposé aux archives, et établi le *triage des titres*. Quelques autres lois accrurent la surveillance générale de ces dépôts.

Lorsque, dans les premiers jours de nivôse an IV (fin de décembre 1795), Camus fut de retour de sa captivité en Bohême (1), il publia, le 1er plairial an V (20 mai 1797), un rapport détaillé de l'état des archives, rapport qui contient plusieurs faits historiques fort curieux.

Les archives du royaume, proprement dites, se composent de l'ancien *Trésor des Chartres*, d'environ quatre-vingts volumes in-folio manuscrits, contenant les actes de différents règnes, depuis et y compris celui de Philippe-Auguste (2); d'une infinité de pièces provenant de diverses archives du royaume; du *dépôt topographique*, des *archives domaniales*, d'une bibliothèque, etc.

Quelques jours après le 9 brumaire an VII (9 novembre 1798), Bonaparte ordonna que les archives et la bibliothèque du Corps-Législatif seraient transférées du Palais des Tuileries au Palais-Bourbon (3); elles y restèrent

(1) Camus, Baucal, Lamarque et Quinette, envoyés auprès de Dumouriez pour examiner la conduite de ce général soupçonné de trahir les intérêts qu'il était chargé de défendre, furent arrêtés par ses ordres et livrés à l'Autriche. Ils y restèrent longtemps prisonniers, et ne sortirent de leur prison rigoureuse que lorsque le Directoire les eut échangés avec la duchesse d'Angoulême. Camus fut, en son absence, dignement remplacé à la tête des archives par son collègue Baudin.

(2) Les archives du royaume, antérieures au règne de Philippe-Auguste, furent perdues au combat de Bellefoge, en 1194. A cette époque, les rois avaient l'étrange et imprudente coutume de porter partout avec eux, même à la guerre, les titres les plus précieux de leur couronne. L'accident de Bellefoge fit réformer cet abus, et c'est de cette époque que peut dater la formation du Trésor des Chartres. (B.)

(3) Bonaparte, sitôt qu'il fut nommé consul provisoire, envoya l'ordre de déménager dans trois jours la bibliothèque et les archives établies aux Tuileries. Camus n'obéit point à cet ordre militaire,

jusqu'en 1810, époque où un décret du 6 mars de cette même année ordonna leur translation à l'hôtel de Soubise, où elles sont encore. Ces archives furent considérablement accrues de celles des puissances vaincues par les armes de Bonaparte; trésor qu'il fallut bientôt restituer lorsque la victoire cessa de nous être favorable.

Toutes les archives du royaume sont sous la dépendance de celles de Paris.

C'est dans cet immense dépôt que sont cachées les vérités de l'histoire, les secrets de la monarchie, les excès de la féodalité; source féconde où nos historiens modernes ne se sont guère mis en peine d'aller puiser.

INSTITUT DE FRANCE, situé dans les bâtiments du ci-devant collége Mazarin, quai de la Monnaie. Le lieu de ses séances est l'ancienne église de ce collége.

La Convention, tant qu'elle fut dominée par les factions de Robespierre et de l'étranger, établit peu et détruisit beaucoup. Débarrassée pour quelque temps de ces factions, elle s'occupa de restaurations. Les sociétés savantes ou littéraires établies sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV, sous la dénomination devenue vulgaire d'*académies*, étaient dissoutes ou désertées. La convention, rendue à elle-même, s'occupa de les organiser sur un meilleur plan.

Dans la constitution de l'an III, promulguée le 1er vendémiaire an IV (23 septembre 1795), on lit au titre X : « Il y aura pour toute la république « un Institut national, chargé de recueillir les découvertes, de perfectionner « les arts et les sciences. »

La loi du 3 brumaire suivant (25 octobre 1795), sur l'instruction publique, offre dans son titre IV l'organisation de l'Institut : il fut alors divisé en trois classes : la première, *sciences physiques et mathématiques;* la seconde, *sciences morales et politiques;* la troisième, *littérature et beaux-arts.*

La première classe était composée de 60 membres et 60 associés, la seconde de 36 membres et 36 associés, la troisième de 48 membres et 48 associés.

Les voyages à faire pour les progrès des sciences, les concours, les encouragements, le compte-rendu des travaux de chaque classe, sont aussi réglés par cette loi. L'Institut tint sa première séance au Louvre.

En l'an XI (1803), Bonaparte apporta quelques changements à cet ordre de choses. Il divisa l'Institut en quatre classes; la première classe

et fit réponse qu'une loi ayant établi les archives aux Tuileries, il fallait une autre loi pour les transférer ailleurs. Bonaparte céda à cette raison, et fut forcé d'attendre une loi. Je tiens ce fait de Camus lui-même.

comprit les sciences physiques et mathématiques, et fut composée de 63 membres.

La seconde, qui eut pour objet la langue et la littérature françaises, se composa de 40 membres.

La troisième, celle de l'histoire et de la littérature anciennes, fut composée de 40 membres, 8 associés étrangers et 60 correspondants.

La quatrième classe, relative aux beaux-arts, contenait 20 membres, 8 associés étrangers et 60 correspondants.

Tous les gouvernements ont voulu introduire leurs innovations dans cette société de savants et de littérateurs. En 1815, on lui conserva son nom d'*Institut;* mais on donna aux quatre classes leurs vieilles dénominations; la première classe fut nommée *Académie des Sciences*, la seconde *Académie Française*, la troisième *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, et la quatrième *Académie de Peinture et de Sculpture* (1).

Bureau des Longitudes, établi à l'Observatoire. Il fut créé, d'après le rapport du représentant du peuple Grégoire, par la loi du 7 messidor an III (25 juin 1795), qui met dans ses attributions l'Observatoire de Paris et celui de l'École-Militaire, et le charge de rédiger la *Connaissance des temps*, de faire chaque année un cours d'astronomie, de perfectionner les tables de cette science, les méthodes des longitudes, et de publier des observations astronomiques et météorologiques. Le bureau des longitudes fut alors composé de deux grands géomètres, MM. Lagrange et Laplace;

De quatre astronomes: les sieurs Lalande, Cassini, Méchin et Delambre,

De deux anciens navigateurs: les sieur Borda et Bougainville;

D'un géographe: le sieur Buache;

Et d'un artiste: le sieur Carochez.

Le bureau était autorisé à nommer quatre astronomes adjoints pour travailler, sous sa direction, aux observations et aux calculs; à nommer aux places vacantes et à faire un règlement qui, de plus, oblige les membres à publier tous les ans un *Annuaire* extrait de la *Connaissance des temps*, etc.

En 1821, le bureau des longitudes était composé de trois géomètres: les sieurs Laplace, Legendre et de Prony;

De quatre astronomes: les sieurs Delambre, Bouvard, Lefrançais de Lalande et Burckhard;

De deux anciens navigateurs: les sieurs Rossel et Rosily-Mesros;

D'un géographe: le sieur Buache;

De cinq astronomes adjoints: les sieurs Biot, Arago, Poisson, Mathieu, Sedillot.

(1) Depuis la révolution de 1830, on a rétabli l'ancienne classe des *Sciences morales et politiques*. L'Institut se trouve donc composé aujourd'hui de cinq classes. (B.)

Les artistes adjoints étaient les sieurs Lenoir, Breguet et Lerebours (1).

MUSÉE DES TABLEAUX DE LA GALERIE DU LOUVRE. Cette galerie, dont j'ai décrit l'extérieur, en indiquant les époques diverses de sa construction, était antérieurement restée imparfaite. Elle contenait, sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV, des plans en relief de diverses places fortes du royaume. En l'an 1773, un particulier proposa de transférer ces plans à l'École-Militaire, et d'établir dans la galerie du Louvre des tableaux, des statues et objets d'arts qui étaient entassés dans la salle des antiques. Ce projet fut accueilli, mais ne fut pas exécuté. On se borna, en 1784, à transférer les plans en relief à l'hôtel des Invalides. La Convention, par son décret du 27 juillet 1793, ordonna l'établissement d'un *Musée national*, et fixa son ouverture publique au 10 août suivant. On y réunit divers objets dont on pouvait disposer ; et 537 tableaux des plus grands maîtres de diverses écoles y furent provisoirement exposés. On y joignit plusieurs bronzes, bustes, vases, tables de marbre, porcelaines, pendules et autres objets, au nombre de 124.

Le 6 messidor an II (24 juin 1794), la Convention établit un concours et un jury pour la restauration des tableaux, statues, etc.

Une partie de la longueur de cette galerie reçut ces productions des arts. L'autre partie n'était encore ni parquetée ni terminée.

En l'an VI on y joignit un grand nombre de tableaux conquis dans les diverses contrées de l'Europe ; et l'exposition publique de ces nouvelles richesses fut faite pour la première fois le 18 germinal an VII.

En l'an IX, tous les travaux étant achevés, le public put jouir de la totalité de cette magnifique galerie et de la riche collection qu'elle contenait.

On y admire l'escalier qui conduit à ce musée, escalier très-pittoresque, exécuté sur les dessins de M. Fontaine, composé de quatre rampes ornées de vingt-deux colonnes de marbre, et conduisant d'un côté au *salon d'exposition*, et de l'autre à la *galerie d'Apollon*.

Arrivé à travers deux salles jusqu'au salon d'exposition, salon vaste, carré, éclairé par le comble, on trouve à gauche une porte qui s'ouvre sur la *galerie d'Apollon*, dont je parlerai, et à droite une autre porte par laquelle on entre dans la longue *galerie des tableaux*.

(1) MM. Delambre et Breguet étant morts, le premier fut remplacé par M. Arago. Voici la liste actuelle des membres composant le *Bureau des Longitudes* :

GÉOMÈTRES. MM. Poisson, le baron de Prony.
ASTRONOMES. MM. Bouvard, Lefrançais de Lalande, Arago et Biot.
ANCIENS NAVIGATEURS. MM. de Freycinet, le baron Roussin.
GÉOGRAPHE. M. Beautemps-Beaupré.
ARTISTE. M. Lerebours.
ASTRONOMES ADJOINTS. MM. Mathieu, le baron Damoiseau, Savary, Largeteau.
ARTISTE ADJOINT. M. Gambey.
Voyez l'*Annuaire pour l'année* 1836. (B.)

Plusieurs tableaux recueillis à Venise, à Florence, à Turin et à Foligno, furent restaurés et exposés au public le 18 ventôse an x (9 mars 1802) dans le grand salon du Musée, et placés ensuite dans la grande galerie.

Ces tableaux, au nombre de 85, étaient dans le plus déplorable état de dégradation ; et leur transport en France en a sauvé la plupart d'une entière et prochaine destruction. L'art de restaurer les anciennes peintures a opéré en cette circonstance de véritables prodiges (1).

La galerie de peinture, ornée de ces tableaux et d'un bien plus grand nombre d'autres, se compose d'une seule pièce en droite ligne, longue de 222 toises. Elle est éclairée par des croisées et par des jours pratiqués dans le comble. Elle se divise en neuf parties, et cette division est marquée par des portiques décorés de colonnes de divers marbres précieux, entre lesquels sont placés les bustes des peintres les plus célèbres des écoles anciennes et de l'école moderne. Des tables en marbre, en mosaïque, riches par leur matière et leurs dessins, étaient autrefois placées de loin en loin, dans la longueur de cette galerie.

La première de ces divisions, contiguë au grand salon d'exposition, contenait les tableaux de l'école française, au nombre de 107, parmi lesquels on remarquait 25 tableaux du Poussin, 8 de Lesueur, 9 de Lebrun, et 8 de Vernet.

Les seconde, troisième, quatrième et cinquième de ces divisions étaient occupées par les tableaux des écoles allemande, flamande et hollandaise, qui composaient ensemble 647 tableaux de toutes dimensions ; 53 tableaux de Rubens ou de son école ; 34 de Vandick, 10 de Jordaens, 5 de Lairesse, 7 de Vander-Meulen, 33 de Wouvermans, 15 d'Holbein, 32 de Rembrandt, 10 de Paul Potter, 7 de Breughel de Velours, 7 paysages de Ruisdael, 7 de Vanhuysum, 17 de David Teniers, 16 des deux Miéris, père et fils, 17 de Gérard Dow, etc.

Les quatre dernières parties de la galerie étaient remplies de tableaux

(1) Je ne citerai ici que l'exemple du tableau dit la *Vierge au donataire*, peint par Raphaël et tiré d'une église de Foligno. Les commissaires hésitèrent de l'envoyer à Paris, tant il était dégradé ; la peinture s'écaillait, se détachait du fond en bois sur lequel elle était appliquée. Ce bois blanc avait éprouvé une grande fente d'écartement ; sa surface, piquée de vers, était d'ailleurs inégale. Cette peinture sur bois fut, avec le plus grand succès, transportée sur une toile. Ce chef-d'œuvre de Raphaël fut préservé de sa ruine, et parut brillant de tout l'éclat qu'il devait avoir lorsqu'il sortit des mains de cet excellent peintre. Je me borne à rappeler cette merveilleuse opération, dont la gloire en grande partie appartient à M. Hacquin, et dont on sentira les difficultés et le mérite, si l'on pense à la ténacité extrême d'une couche de peinture adhérente à une planche dont il a fallu la détacher pour la transporter sur une toile.

Les détails des procédés longs et ingénieux imaginés alors pour le succès de cette opération, sont consignés dans le rapport des membres de l'Institut chargés de la surveiller ; et ce rapport est contenu dans la *Notice des tableaux recueillis à Venise, Florence, Turin et Foligno, exposés le 18 ventôse an X.*

M. Fouque, depuis la création du Musée jusqu'à sa mort, a rentoilé, avec le même succès, plusieurs tableaux précieux, tels que le *Martyre de sainte Agnès*, du Dominiquin ; le *Martyre de saint Pierre*, du Guerchin ; le *Repas chez Lévi*, de Paul Véronèse ; plusieurs grands tableaux de l'école française. Son fils a hérité du talent de son père.

des différentes écoles italiennes, au nombre de 470, dont 20 tableaux de l'Albane, 7 d'André del Sarto, 41 des Antoine, Annibal, Augustin et Louis Carrache ; 9 du Corrége, 15 du Guerchin, 24 du Guide (Guido Reni), 3 de Carle Maratte, 16 de Paul Véronèse, 28 de Raphaël d'Urbin, 10 du Tintoret, 24 du Titien, etc.

Depuis les plus grandes compositions historiques jusqu'aux tableaux de chevalet, jusqu'aux portraits, tous ces ouvrages étaient autant de chefs-d'œuvre ou des productions de choix et de curiosité. La médiocrité était bannie de cette excellente collection qui, en 1814, suivant la notice de cette année, s'élevait au nombre de 1224 tableaux. Il n'existait point en Europe de galerie aussi vaste, aussi magnifiquement meublée, contenant des richesses aussi variées, ni qui offrît aux artistes des modèles plus parfaits. En 1815, elle a été dépouillée d'un grand nombre de ses tableaux les plus précieux (1).

Musée des dessins : galerie d'Apollon. Cette galerie a deux entrées, comme je l'ai dit; elle porta les noms de *petite galerie du Louvre*, de *galerie des Peintres* et de *galerie d'Apollon* ; elle fut bâtie sous le règne de Henri IV.

Le 6 février 1661, au moment où on y préparait un théâtre sur lequel Louis XIV devait danser avec toute sa cour, un incendie en détruisit une grande partie. Ce roi la fit réparer ; et le plafond fut peint d'après les dessins du célèbre Lebrun, qui n'eut pas le temps d'achever cet ouvrage. On donna à cette galerie le nom d'Apollon à cause des sujets de peinture qu'offre son plafond.

Sous le Directoire elle fut destinée à contenir des dessins originaux, esquisses, gouaches, pastels, émaux, miniatures, vases étrusques et curiosités.

Les objets précieux de cette galerie se composaient des collections de Jabach, de Lanoue, de Montarsis, de Le Brun, de Crozat, de Mariette, etc. ; collections qui, depuis plus d'un siècle, renfermées dans un local étroit, restaient presque inconnues. Le nombre de ces dessins s'élevait à environ 11,000.

Le 28 thermidor de l'an v (15 août 1797), on exposa pour la première fois aux yeux du public 415 de ces dessins, et plusieurs autres objets de curiosité. Chaque année, on fit de pareilles expositions ; mais les conquêtes des armées françaises ayant procuré de nouvelles richesses à cette collection, on en fit une exposition solennelle au mois de messidor an x (juillet 1802).

(1) Malgré ces pertes à jamais regrettables, le Musée du Louvre est encore la plus belle collection de peinture qui existe dans le monde entier. Le roi Louis-Philippe vient de l'accroître récemment par l'adjonction de plusieurs galeries, consacrées, les unes aux tableaux de Vernet, les autres à ceux de Le Sueur, d'autres aux chefs-d'œuvre de l'école espagnole, d'autres enfin à la collection des cartons et des dessins des grands maîtres etc. etc. (B.)

Elle contenait alors 531 pièces nouvelles, tant dessins qu'objets d'érudition ou de curiosité, classés méthodiquement.

L'école italienne fournissait 282 articles parmi lesquels on distinguait un dessin de l'Albane, 7 d'André del Sarto, 15 d'Annibal, 3 d'Augustin et 6 de Louis Carrache, 9 du Corrége, 1 de Pietro de Cortone, 7 du Dominiquin, 8 du Guerchin, 7 du Guide, 16 de Jules Romain, 5 de Labelle, 8 de Léonard de Vinci, un de Carle Maratte, 3 de Michel-Ange, 2 de Pannini, 1 de Paul Véronèse, 3 du Pérugin, 8 du Primatice, 22 de Raphaël, dont l'École d'Athènes, 7 du Tintoret, 4 du Titien, et les autres appartenant à plusieurs maîtres célèbres.

Les écoles flamande, hollandaise et allemande composaient 86 dessins, dont 3 de Paul Bril, 2 de Champagne, 5 d'Albert Durer, 3 de Vandick, 1 de Vanhuysum, 7 de Vander-Meulen, 1 de Rembrandt, 16 de Rubens, 1 de Ruisdael, 4 de Teniers, etc.

Les dessins de l'école française se montaient au nombre de 74. On y distinguait 6 dessins de Le brun, 2 de Sébastien Leclerc, 6 de Claude-le-Lorrain, 26 du Poussin, 3 du Pujet, 6 de Lesueur, 2 pastels de la Tour.

Un cadre contenait 45 portraits de diverses personnes, en miniature et en émail, peints par Petitot, et d'autres émaux exécutés par les peintres de Limoges.

On y voyait en outre plusieurs tables et tableaux de la manufacture de Florence, exécutés en pierres fines, au nombre de dix, et dix-sept vases antiques, dits *étrusques*, ornés de peintures curieuses, la plupart d'une grande dimension.

Dans la suite cette collection fut enrichie de plusieurs cartons de Jules Romain et du Dominiquin, d'une infinité de bronzes antiques, tels que vases, figurines, lampes, etc.; et dans le salon situé à l'extrémité de cette galerie, se voyait un grand nombre d'objets rares, précieux, et de curiosités, parmi lesquels je ne citerai que le casque d'Attila. Ce musée, en 1815, a été en partie dépouillé comme le précédent (1).

MUSÉE D'ARTILLERIE, situé dans l'ancien bâtiment des Jacobins de la rue Saint-Dominique, dont l'entrée était sur la place de l'église Saint-Thomas-d'Aquin, puis dans la rue de l'Université, n° 13 (2). Ce musée, qui est composé d'une grande partie des armes contenues tant au garde-meuble de la couronne que dans le cabinet des armures du château de Chantilli et dans d'autres dépôts, renfermait une immense quantité d'armes de toute

(1) Une notable partie des objets d'art, ci-dessus détaillés, a été réunie dans les salle du Louvre qu'on avait destinées, il y a dix ou douze ans, aux séances du conseil d'état, et dans d'autres salles y attenantes et situées au-dessus des appartements du gouverneur du Louvre; d'autres sont placés dans les salles de l'aile du Louvre qui fait face au pont des Arts. (B.)

(2) Le bâtiment situé rue de l'Université, par où on entrait dans ce musée, est aujourd'hui destiné au dépôt de la marine.

espèce, de tous les temps, de tous les pays; on y voyait plusieurs armures des rois de France, des armures de femmes, parmi lesquelles on distinguait celle qui a, dit-on, appartenu à Jeanne d'Arc, dite la *Pucelle d'Orléans* (1).

Cette curieuse et riche collection, outre des milliers de fusils, sabres, épées, poignards, masses d'armes ou assommoirs, etc., offrait en outre divers objets rares et singuliers. J'y ai remarqué notamment une forme d'heures ou livre de prières qui contenait dans son intérieur un petit pistolet, et qui, sous les apparences de la dévotion, permettait à un homme d'en tuer facilement un autre.

Ce musée, en 1815, a éprouvé un désastre qui l'a presque entièrement anéanti. En partie encaissé et transporté, en 1814, au-delà de la Loire, il fut rétabli pendant les cent jours; et bientôt après il devint la proie des Prussiens, nos alliés, qui en ont emporté, à ce qu'on m'assure, près de cinq cent quatre-vingts caisses. Des soldats étrangers en ont enlevé, vendu à vil prix, et détruit plusieurs objets. Un particulier s'en est formé une collection qu'il montrait à Londres comme un objet de curiosité. Si un ministre n'avait pris des mesures promptes et adroites pour soustraire les pièces les plus précieuses de cette collection à l'avidité des alliés, il n'en resterait presque rien. Cette perte est difficile à réparer; mais on y travaille. Ce qui est échappé à nos alliés est encore très-curieux; on peut accroître successivement cette collection, et espérer de la voir bientôt reparaître, mais non aussi riche qu'elle était (2).

MUSÉE DES MONUMENTS FRANÇAIS, établi dans les bâtiments du couvent des Petits-Augustins, rue des Petits-Augustins, n° 16. Lorsqu'en 1790 l'Assemblée constituante eut déclaré les biens du clergé propriétés nationales, on s'occupa de la conservation des bâtiments contenus dans les édifices religieux. Une *commission des monuments*, composée de savants et d'artistes, fut spécialement chargée de ce soin. Les bâtiments des Petits-Augustins furent choisis pour recevoir les tableaux et les monuments de sculpture. Le sieur Alexandre Lenoir, le 4 janvier 1791, en fut nommé conservateur. Cet artiste s'occupa de ranger les monuments par ordre des temps.

Plusieurs décrets de la Convention nationale, sollicités par la commis-

(1) Les formes du sein n'étaient point marquées sur ces armures de femmes; une seule protubérance du poitrinal en fer emboîtait sans goût leurs deux mamelles. Dans la partie inférieure de la cuirasse, près de l'enfourchure, on voyait une forme proéminente, à charnière, qui s'ouvrait à volonté; voici son usage. Quand ces dames allaient en guerre, et qu'un besoin naturel les pressait, elles ne descendaient pas de cheval pour le satisfaire; mais une éponge, placée dans la cavité de cette proéminence, recevait le liquide épanchement; puis ces dames retiraient l'éponge, l'exprimaient avec leurs mains, en répandaient le liquide, et la replaçaient jusqu'à de nouveaux besoins. Telle était la propreté de nos héroïnes du bon vieux temps.

(2) Ce musée a encore fait de grandes pertes lors de la révolution de 1830. Les armes qu'il contenait ont servi aux combattants de juillet. Quelques-unes ont depuis été rendues; mais d'autres ont été perdues pour toujours. (B.)

sion d'instruction publique, contribuèrent à donner à cet établissement une consistance et une organisation qu'il n'avait pu obtenir encore. Parmi ces décrets, il faut citer celui du 3 brumaire an II (24 octobre 1793), qui défend de détruire, de mutiler et d'altérer les monuments des arts, sous prétexte d'en faire disparaître les signes de féodalité.

Tout étant disposé par les soins de M. Lenoir, le 15 fructidor an III (1er septembre 1795), cette précieuse réunion des monuments nationaux fut offerte aux yeux du public.

On vit des productions de l'antiquité, du moyen âge, des temps modernes, classées par siècles et par conséquent de la manière la plus instructive, la plus propre à faire reconnaître l'état des arts, leur marche progressive ou rétrograde.

Depuis l'an 1795 jusqu'à l'an 1814, cette vaste collection s'est continuellement enrichie d'objets intéressants. Toutes les parties des bâtiments des Augustins, l'église, le chœur, le cloître, la cour, et le jardin, nommé *Élysée*, à cause des tombeaux qu'on y avait placés, en furent remplis et décorés.

Le sieur Lenoir, ayant fait une ample collection et n'ayant pas pu tout soumettre à la méthode heureuse qu'il avait adoptée, plaça dans la nef de l'église plusieurs monuments qui appartiennent à des temps différents. Il nomma cette nef *salle d'introduction*. Là se voyaient des monuments celtiques, des monuments grecs et romains, des monuments français de divers siècles, même des seizième et dix-septième.

La salle d'introduction contenait surtout les plus remarquables monuments sépulcraux de l'église des Célestins de Paris ; les trois Grâces de Germain Pilon, et des colonnes funèbres en marbre. On y admirait le tombeau superbe de Diane de Poitiers, ceux de François Ier, de Richelieu, de Montmorenci ; les pierres de l'autel érigé à Jupiter dans la cité de Paris, sous le règne de Tibère, et dont j'ai donné la description et la gravure ; plusieurs tombeaux de rois, de leurs maîtresses, de leurs ministres, etc., curieux par leur forme, mais dont les noms de ceux auxquels on les a élevés ne réveillent, pour la plupart, que des souvenirs pénibles. Que nous veulent Henri II, Charles IX, Henri III, Catherine de Médicis, Diane de Poitiers, Richelieu ? Pourquoi la mémoire de ces morts odieux, parée du prestige des beaux-arts, vient-elle importuner les vivants, et solliciter auprès de la postérité indignée des hommages qu'elle leur refuse ?

Le sieur Lenoir, dans la distribution des autres monuments, adoptant un meilleur ordre, l'ordre chronologique, a servi plus utilement l'histoire des arts et des mœurs. Cinq salles séparées contenaient les productions des arts

de cinq siècles. Cette division commençait au treizième siècle, et se terminait au dix-huitième.

Le chœur de l'église des Augustins servait à la salle du treizième siècle. Ce lieu sombre, qui a le caractère d'une chapelle sépulcrale, contenait les monuments suivants :

Le tombeau de *Clovis*, tombeau qui, ruiné par les Normands, fut rétabli par un abbé de Sainte-Geneviève ; la figure couchée de Clovis II, celle de Charles Martel, de Pepin et de son épouse Berthe, de Carloman, de Louis-le-Bègue et d'Eudes. Ces tombeaux des princes de la seconde race provenaient de l'abbaye de Saint-Denis. Quelques-uns sont du règne de Louis IX, qui les fit rétablir.

On voyait, dans la même salle, les tombeaux ou cénotaphes des princes de la troisième race : de Hugues Capet, de Robert, de Philippe, fils aîné de Louis VI, etc., etc., et plusieurs bas-reliefs d'un goût barbare.

Le cloître du couvent des Augustins était rempli d'objets curieux, et la première salle latérale qu'on trouvait était consacrée aux productions des arts du quatorzième siècle : on y voyait les monuments de Philippe-le-Bel, de Louis X, de Charles IV dit le Bel, de Philippe de Valois, de Jean, de Charles V, de plusieurs princes de la famille royale, de plusieurs seigneurs, parmi lesquels on distinguait le tombeau de Bertrand du Guesclin, etc.

La salle du quinzième siècle renfermait des monuments de Louis XI, de Comines, de Charles VII, de Charles VIII, de la pucelle d'Orléans, quelques bas-reliefs, notamment celui qui représente une réparation publique faite par des sergents aux Augustins et à l'Université.

La salle du seizième siècle était riche en productions des arts : c'était l'époque de la renaissance. Plusieurs objets contenus dans cette salle, et notamment les tombeaux de Louis XII et d'Anne de Bretagne, son épouse, prouvent que la sculpture, avant François Ier, marchait fermement vers sa perfection, et se serait passée de la protection de ce dernier roi. Je ne parle point d'un grand nombre d'autres monuments qui appartiennent à cette époque fameuse.

La salle du dix-septième siècle contenait les monuments érigés sous Henri III, sous Henri IV et son successeur. Les arts de sculpture et d'architecture se dégradèrent alors, et ne furent restaurés que sous le règne de Louis XIV, ou sous le ministère de Colbert. Les productions de cette dernière époque enrichissaient cette salle. Elles étaient nombreuses, bien conçues, et remarquables par la pureté de leurs dessins.

La salle du dix-huitième siècle n'était pas moins riche en productions de diverses espèces. On remarquait tout à la fois le talent, le style maniéré

et le faux goût de cette époque, vices qui dominèrent dans les arts pendant tout le règne de Louis XV, et ne disparurent que sous celui de son successeur.

La cour de ce musée offrait plusieurs objets curieux ; mais le plus remarquable, qui s'y voit encore, est une portion considérable du château de Gaillon, construit en 1501 par le cardinal d'Amboise. Ce bâtiment, qui occupe en partie la largeur de la cour du Musée, montre la magnificence et le genre d'architecture en usage à la fin du quinzième siècle, genre tout différent de celui qu'on suivait au commencement de ce siècle. Les pierres de cet édifice démoli furent, pendant les années 1811 et 1812, soigneusement transférées de Gaillon à Paris, et rétablies dans leur position primitive.

Dans la même cour, on voit une façade qui a pareillement été transférée du château d'Anet.

Le jardin appelé l'*Élysée*, qui, quoique la circonscription de ses limites le rendît peu digne de ce nom, était néanmoins disposé avec art, contenait un grand nombre de monuments précieux, parmi lesquels se faisait remarquer un groupe de marbre blanc, représentant Diane de Poitiers sous les emblèmes de la divinité de ce nom : elle y était représentée accompagnée de deux chiens, et s'appuyant sur un cerf. Ce groupe devait servir à l'ornement d'une fontaine dans le parc d'Anet.

Le tombeau d'Anne de Montmorenci, connétable de France, tel qu'il se voyait dans l'église de Montmorenci.

On y trouvait le tombeau de Dagobert Ier. Ce monument n'est point du temps de ce roi. Détruit par les Normands, il fut rétabli, au treizième siècle, par ordre de Louis IX. Il représente un sépulcre surmonté de plusieurs scènes en relief, qui attestent la stupidité de nos aïeux. L'âme de ce roi Dagobert, chargée de crimes énormes, est représentée sur une nacelle conduite par des diables qui la dirigent vers le manoir de Vulcain, *in vulcania loca*, c'est-à-dire en Enfer, et la maltraitent pendant la traversée. Mais saint Denis, saint Martin et saint Maurice viennent promptement au secours de cette âme malheureuse, mettent les diables en fuite, et la livrent aux mains de deux anges qui doivent la transporter dans le sein d'Abraham (1).

Entre plusieurs autres monuments qui décoraient ce jardin, je ne dois

(1) Ce monument prouve qu'à l'époque où il a été construit ou réparé, les chrétiens n'avaient sur l'enfer que des idées empruntées du paganisme : c'était l'antre de Vulcain, dieu du feu. Un ermite, Jean, habitant de la Sicile, avait eu une vision : il aperçut sur la mer l'âme du roi Dagobert, maltraitée par les diables et secourue par les saints. Il raconta cette vision à Ansoalde, qui la transmit à saint Ouen, et celui-ci aux moines de Saint-Denis. (Voyez *Gesta Dagoberti*, cap. 44; *Aimoini monachi de Gestis Francorum*, lib. 4, cap. 34, etc.)

Voici le sens moral ou immoral de cette fable : de quelques crimes que vous soyez coupables, si vous fondez des monastères en l'honneur des saints, si vous enrichissez les moines, vous êtes sûrs d'être sauvés par eux. Voilà les idées que répandaient les moines de cette époque sur la justice divine.

pas omettre le tombeau d'Abélard et d'Héloïse. Ce monument forme une enceinte entourée de colonnes dans le goût du temps, qui supportent une toiture sous laquelle sont deux tombeaux et les figures des deux amants. Il fut construit par Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, ami d'Abélard. Les deux figures couchées ne sont pas du temps, et paraissent avoir été rétablies au seizième siècle.

Ce monument a été transféré au cimetière du Père Lachaise.

Ce musée, très-intéressant, qui s'accroissait toujours par de nouvelles acquisitions, perdit quelques monuments de peinture et de sculpture, lorsque, par suite du concordat du 9 avril 1802, on donna une organisation nouvelle au culte catholique. Plusieurs églises réclamèrent des objets qu'elles avaient possédés, ou qui ne leur avaient jamais appartenu. Il y eut même quelques pièces qui en furent tirées pour orner certains jardins particuliers. Ces pertes étaient peu sensibles, et le Musée des antiquités nationales offrait encore une des plus nombreuses et des plus intéressantes collections de la capitale ; mais, en 1815, la suppression de ce Musée fut décidée. Une grande partie des richesses qu'il contenait fut enlevée et dispersée. Toutes celles qui étaient relatives aux princes et princesses des familles royales, tombeaux, statues, bas-reliefs, etc., dont le nombre se montait, en 1820, à 140 articles, furent transférées dans l'église de l'abbaye de Saint-Denis. Diverses églises ou maisons religieuses, plusieurs familles, sollicitèrent quelques parties de cette précieuse collection, qui perdit dès-lors la qualification de *Musée*, et reçut celle de *Dépôt de monuments d'art* (1).

(1) Voici, sur ce musée, une note aussi détaillée que possible. (Je la dois à l'obligeance de M. A. Lenoir.) Elle complétera l'énumération faite par Dulaure des principaux objets d'art que possédait le Musée des Monuments français, en même temps qu'elle fera connaître ce que sont devenus ces objets depuis la suppression de ce musée.

OBJETS RENDUS OU DONNÉS AUX ÉGLISES.

A Notre-Dame. — Un groupe en marbre, représentant une Descente de croix, par Coustou; un bas-relief en bronze, même sujet, par Girardon ; les statues, à genoux et en marbre, de Louis XIII et de Louis XIV ; la statue, en marbre et colossale, de la Sainte Vierge, attribuée au Bernin ; la statue, aussi en marbre, de saint Denis, par Sarrasin ; la statue, en plâtre, de saint Christophe, par Gois ; un lutrin, orné de figures et d'arabesques, venant des Chartreux ; un crucifix, sculpté en bois, par Sarrasin ; un squelette, en albâtre, attribué à François Gentil ; les statues, à genoux, de Juvénal des Ursins et de Michelle de Vitry, sa femme ; plus un tableau de cette famille ; une statue en pierre, représentant Adam ; le mausolée et les statues de Pierre de Gondi, évêque de Paris, et d'Albert de Gondi, maréchal ; le mausolée du maréchal d'Harcourt.

A Saint-Roch. — La Nativité de Jésus, groupe en marbre, de trois figures de grandeur naturelle, par Anguier ; un Crucifix colossal, en marbre, par le même ; la Force et l'Espérance, statues en pierre, par le même ; Jésus agonisant, statue en pierre, par Falconet ; saint Jérôme, statue colossale, en marbre, par Adam ; le Baptême de Jésus-Christ, groupe en marbre, par J.-B. Lemoine ; une autre statue, par le même ; le buste, en marbre, d'André Le Nostre ; le mausolée du cardinal Dubois ; celui de Pierre Mignard ; les médaillons, en marbre, du marquis d'Asfeld et de Maureau de Maupertuis ; le mausolée de Charles de Créqui, acheté à un marbrier, porte Sainte-Antoine.

Au collége de Juilly. — La statue, à genoux, du cardinal de Bérulle : elle était accompagnée d'un prie-dieu orné d'un bas-relief qui représentait Jonas sortant du corps d'une baleine, par Jacques Sarrasin.

Aux Carmélites, rue d'Enfer. — Le buste, à mi-corps, du cardinal de Bérulle, en marbre, par

Une ordonnance du 24 avril 1816 porte qu'il sera établi dans son emplacement une *École royale des beaux-arts ;* qu'au 15 octobre 1819, cette école occupera la totalité des bâtiments du Musée, et qu'il sera construit sur la place du jardin un édifice destiné à cette école. Le 3 mai 1820, le ministre

Anguier (le reste de la statue avait été supprimé); l'Apothéose d'Élie, bas-relief en bois, par Flamen; Jésus au tombeau, bas-relief sous glace, par Duret; l'Assomption de la Vierge, modèle, par Adam; une statue en pierre de Tonnerre; la statue du cardinal de Bérulle et son piédestal, orné de bas-reliefs, sculptés par Sarrasin.

A Saint-Thomas-d'Aquin. — Une statue colossale de la Sainte Vierge, par Desjardins; deux autres statues allégoriques, du même auteur; un petit mausolée en marbre, sculpté par Broche.

A Saint-Méry. — Une Descente de croix, groupe en marbre blanc; la Sainte Vierge, sculptée en pierre, par Vassé; un tableau en mosaïque, représentant la Sainte Vierge, l'enfant Jésus et des anges; plus, les marches en marbre de l'autel de la communion.

A l'église d'Arpajon. — Un devant d'autel en marbre; deux groupes en terre cuite, par Pilon, représentant Jésus au tombeau et la Résurrection; plus les marbres nécessaires à la réparation du maître autel.

A Saint-Sulpice. — Saint Jean prêchant dans le désert, statue en marbre, par Boizot; une statue de la Sainte Vierge et les six Apôtres, sculptée par Bouchardon; le mausolée de Languet de Gergy, celui de madame de Lauragais, par Bouchardon; un baptistaire garni de cuivre.

A Saint-Germain-des-Prés. — Un baptistaire en cuivre rouge, orné de bronze doré; un médaillon en marbre, représentant une Mère de douleur; la Sainte Vierge, statue en marbre, sculptée en 1430; une statue en marbre blanc, représentant sainte Marguerite, sculptée par Bourlet; saint François Xavier, statue en marbre blanc, par Coustou; les statues de Childebert et de la Sainte Vierge; un tombeau en marbre, cru celui de Charibert, roi de Paris; le mausolée de Guillaume et de Jacques de Douglas; le mausolée de Casimir, roi de Pologne; l'épitaphe, sur marbre, de Bernard Cherin; plus, les corps de René Descartes, de Boileau, de Mabillon et de Montfaucon.

A l'église de Magny. — La Sainte Vierge, statue en marbre blanc, sculptée en 1420; deux colonnes de douze pieds, en marbre noir; le mausolée de la famille de Villeroy; le mausolée du curé Dubuisson, élevé par M. Bettencourt, son neveu.

A l'église de Saint-Thomas. — Le mausolée de Lully.

A l'église de Sceaux. — Le Baptême de Jésus-Christ, groupe en marbre, par Tuby; deux bas-reliefs en marbre, par le même.

A l'église de Choisy. — Une statue de la Sainte Vierge; saint Louis et saint Maurice, statues en marbre, par Boursault.

A la Chapelle royale de l'École royale de Saint-Cyr. — Une Mère de douleur, en terre cuite, de grandeur naturelle, par Germain Pilon; un Crucifix, de grandeur naturelle, en terre cuite, par Sarrasin; dix Apôtres, en pierre de Tonnerre, par Boudin; un Calvaire, bas-relief en albâtre; un buste de Louis XIV; deux petites figures en pierre, par Prieur.

A Saint-Étienne-du-Mont. — La Sainte Vierge, statue, par Duret; celle de saint Joseph, par le même; le mausolée du cardinal de La Rochefoucauld; le cénotaphe de Descartes, et de plus, la totalité des vitraux qui garnissent les croisées de la galerie appelée les *Charniers.*

A Saint-Paul. — Une statue colossale, en marbre, représentant Jésus au moment de sa résurrection, par Germain Pilon; une Mère de douleur, aussi en marbre, par le même; Jésus à la colonne, en terre cuite, par le même; la Sainte Vierge, en marbre, par Coïzevox; Pierre d'Orgemont, statue à genoux; médaillon, en marbre, du buste de Mansard, architecte; le mausolée du chancelier Birague et de Balbiani, sa femme; la statue du chancelier est en bronze, et celle de sa femme en marbre.

A Sainte-Marguerite, rue Saint-Antoine. — Une Descente de croix, grand relief en marbre blanc, qui servait de tombeau au célèbre Girardon, premier sculpteur de Louis XIV; le médaillon, en marbre, de Vaucanson.

A l'église Notre-Dame de Cléry. — Le tombeau, en marbre, du roi Louis XI, orné de sa statue et de plusieurs colonnes.

A Saint-Germain-l'Auxerrois. — Le mausolée de Louis Deponcher, en marbre et en albâtre; la statue, à genoux, de la femme Cœur (marbre curieux); les bustes, en marbre, de la famille Montholon; les bustes, aussi en marbre, de la famille Bellièvre.

A l'Oratoire Saint-Honoré. — Un grand bas-relief en pierre de Tonnerre, représentant la Justice soutenant le buste en médaillon d'Antoine d'Aubray, lieutenant civil. Ce bas-relief a été donné depuis à Saint-Germain-l'Auxerrois.

A Saint-Eustache. — Un bas-relief en pierre, représentant Jésus au tombeau; trois panneaux de marbre, peints par Sauvage; le mausolée de Cureau de La Chambre, médecin de Louis XIV; le

de l'intérieur vint poser solennellement la première pierre de ce bâtiment, qui s'est élevé sur les dessins du sieur Debret, architecte. Ainsi cessa le *Musée des antiquités nationales*, et commença l'*Ecole des arts* (1).

CONSERVATOIRE DES ARTS ET MÉTIERS, situé rue Saint-Martin, n[os] 208 et 210, dans les bâtiments de l'ancienne abbaye de Saint-Martin.

« L'idée de rassembler dans un seul lieu les nombreuses séries des *moyens* « que l'industrie emploie pour produire, est, sans contredit, une des plus « heureuses conceptions de l'*administration* industrielle. » Tel est le début de la notice sur ce conservatoire, publiée par M. Christian, qui en est actuellement le directeur. On s'attendait à le voir offrir ensuite à la reconnaissance publique le nom de celui à qui l'on doit cette conception *des plus heureuses*. M. Christian est, à ce sujet, d'une discrétion remarquable.

On s'attendait aussi à trouver dans cette notice l'historique de la fondation de cet utile établissement. On n'y trouve rien qui puisse à cet égard satisfaire la curiosité du lecteur. Je vais suppléer à cet oubli.

M. Grégoire, ancien évêque de Blois, à qui les arts et les institutions scientifiques doivent tant de reconnaissance, provoqua le premier, au comité d'instruction publique de la Convention nationale, la création du Conservatoire des arts et métiers; il fut chargé d'en faire un rapport, d'après lequel cette assemblée gouvernante, le 19 vendémiaire an III (10 octobre 1794), en ordonna l'établissement. La commission temporaire des arts, composée de cinquante artistes ou savants des plus distingués de Paris, et souvent présidée par M. Grégoire, commission qui a rendu de si grands services, fut chargée de l'exécution (2).

mausolée de Colbert, composé de trois figures en marbre blanc, et d'un sarcophage en marbre noir; un bas-relief en bois, figurant le martyre de Sainte-Barbe; le médaillon et l'épitaphe, en marbre blanc, de François de Chevert.

A Saint-Séverin. — Le mausolée de la famille de Thou, qui était à Saint-André-des-Arts, composé de la statue, en marbre, de Jacques-Auguste de Thou et de ses deux femmes; d'un bas-relief en bronze, représentant l'Histoire écrivant, accompagnée des Génies des sciences et des arts, par Michel Anguier (le buste en marbre de Christophe de Thou, qui faisait partie de ce mausolée, a été porté au musée du Louvre); un bas-relief en marbre, par Girardon, qui figure Tobie faisant enterrer les morts; l'épitaphe, en marbre, de Winclow, célèbre anatomiste.

A Saint-Nicolas-du-Chardonnet. — Le mausolée de Jérôme Bignon, composé de son buste, en marbre, d'un bas-relief figurant saint Jérôme en prière, et de deux figures en pierre de Tonnerre, le tout par Anguier; le mausolée, en marbre, de Charles Le Brun, premier peintre de Louis XIV, composé de son buste, en marbre, par Coïzevox, et des figures de la Peinture et de la Sculpture, par le même; le mausolée, aussi en marbre, de la mère du même Charles Le Brun, où elle est figurée au moment de la résurrection, par Tuby et Collignon; un bas-relief en bronze, représentant saint Charles Borromée guérissant des pestiférés, par Girardon.

On a également rendu à la Sainte-Chapelle de Vincennes les vitraux peints par Jean Cousin, qui la décoraient, et aussi d'autres peintures sur verre pour remplir la totalité des croisées.

Quelques-uns des objets détaillés dans cette note ont été transportés, depuis, au musée de Versailles. (B.)

(1) Il sera parlé, dans l'*Appendice*, de l'École royale des Beaux-Arts. (B.)

(2) M. Christian est fort mal informé lorsqu'il dit que cette commission était composée de cinq membres: elle l'était de cinquante. Il ne se montre pas plus instruit lorsqu'il dit que M. Grégoire était adjoint à la commission. M. Grégoire étant membre de la Convention nationale et du comité d'instruction publique, ne pouvait y figurer comme adjoint.

Trois dépôts de machines furent le noyau du Conservatoire des arts et métiers.

Au Louvre étaient celles que le sieur Pajot d'Orzembray avait données à l'Académie des sciences et celles qu'y avait ajoutées cette compagnie.

Un autre dépôt, situé rue de Charonne, hôtel Mortagne, se composait de plus de cinq cents machines léguées, en 1782, au gouvernement par le célèbre Vaucanson.

Le troisième dépôt existait rue de l'Université, et se faisait remarquer par un grand nombre de machines relatives aux travaux agricoles et d'instruments aratoires de diverses contrées.

C'est à M. Grégoire, ancien évêque de Blois, et depuis membre de l'Institut, que l'on doit, comme je l'ai dit, la mise en activité et l'organisation définitive de cet établissement; et c'est surtout d'après son rapport, fait dans la séance du 17 floréal an VI (6 mai 1798), que le conseil des Cinq-Cents décréta qu'une grande partie des bâtiments de l'abbaye supprimée de Saint-Martin-des-Champs serait destinée au Conservatoire des arts et métiers.

Cet établissement avait éprouvé quelques oppositions au conseil des Anciens. Le représentant Alquier, membre de ce conseil, fit, le 27 nivôse an VI (16 janvier 1798), un rapport très-intéressant ; on y remarque ces passages :

« Dans cette vaste collection, qui n'aura point d'égale en Europe, où « l'histoire des découvertes de l'esprit humain sera écrite parmi les instru- « ments de tous les arts, de toutes les professions, depuis les outils du « *vannier* jusqu'au métier où sont tissues les étoffes les plus somptueuses ; « depuis le simple levier jusqu'à la machine à diviser de Ramsden, on dis- « tinguera ces modèles ingénieux et savants dont nous ont enrichis nos con- « quêtes. Ce sont de nobles et glorieux monuments de nos victoires, que les « produits nombreux de cette contribution levée par nous en Hollande, en « Allemagne, en Italie, sur le génie et l'invention des peuples que nous « avons vaincus ; mais, en se rappelant qu'on les doit à l'intrépidité de nos « armées et aux talents de nos généraux, on n'oubliera pas qu'ils sont aussi « le fruit des recherches savantes et du goût éclairé de plusieurs Français « recommandables par leurs talents, et les noms de Faujas de Saint-Fond, « de Thouin, de Wailly, de Monge, de Moitte et de Barthélemy, déjà si « distingués dans les sciences et dans les arts éminents, seront reconnus « encore et bénis dans l'atelier de l'artisan et chez l'habitant des campagnes, « dont leurs soins auront perfectionné l'industrie et augmenté les jouis- « sances.

« Hâtons-nous d'encourager et de favoriser nos artistes, si nous voulons « n'avoir pas à redouter les ouvrages perfectionnés de nos voisins. Cette « industrie dont se vantent les Anglais, ils nous la doivent, du moins quant

« à plusieurs objets d'une haute importance. Ils ont souvent profité, pour « s'enrichir, de nos découvertes, des refus impolitiques qu'a faits, à diffé« rentes époques, l'ancien gouvernement, d'accueillir les inventions les plus « utiles. Ainsi le *métier à bas*, inventé à Nîmes, le *balancier à frapper les « médailles*, une *nouvelle matrice pour la monnaie*, un *nouveau métier à « gaze*, et *l'art de teindre le coton en rouge*, leur furent portés par des inven« teurs découragés dans notre patrie. »

L'année suivante, le décret proposé par M. Grégoire au 17 floréal an VI (6 mai 1798), eut son entière exécution, et les machines furent réunies dans le nouveau local de Saint-Martin-des-Champs, rue Saint-Martin.

Divers changements furent opérés dans l'administration de cet établissement. En 1810, on y fonda une école gratuite dont l'objet est de former des jeunes gens à devenir des artistes habiles et instruits, et des professeurs distingués. On y enseigne le dessin de la figure, de l'ornement, de l'architecture et des machines ; on y enseigne de plus l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la géographie descriptive, et l'application de ces diverses branches des mathématiques aux tracés de charpente, à la coupe des pierres et au calcul des machines.

En 1819, on y créa trois chaires, l'une d'économie industrielle, et les deux autres de chimie et de mécanique appliquées aux arts.

Si des artistes ont fait quelques inventions utiles et qu'ils manquent de moyens pour les faire valoir, le conseil les met en rapport avec des capitalistes qui s'entendent avec eux pour les leur fournir.

Par la loi du 17 vendémiaire an VII (8 octobre 1798), ceux qui ont obtenu des brevets d'invention sont tenus de déposer au Conservatoire des arts et métiers les originaux de leurs dits brevets, les descriptions, plans, dessins, modèles qui y sont relatifs ; et ce Conservatoire est autorisé à faire imprimer ces descriptions, graver ces dessins, et à les publier.

En 1817, on renouvela l'organisation de ce Conservatoire, et on y établit un conseil d'amélioration composé de savants distingués.

Voici la description succincte de l'état de cet établissement en 1818.

Quatorze pièces, galeries, vestibules ou salles, servent à contenir tous les objets de ce précieux dépôt.

La *Galerie d'entrée*, au rez-de-chaussée, offre 105 machines en grand : jougs, charrues, semoirs, moulins à battre le blé, scies, machines à élever l'eau, pompes, voitures, treuils, crics, etc.

Salle d'Agriculture; elle contient principalement des modèles, et on y compte 504 pièces, telles que bêches, pioches, pelles, charrues, semoirs, machines à battre le blé, à cribler, moulins à eau, à vent, machines à vapeur pour élever l'eau, pompes, ruches, etc.

La *Salle de Filatures*, divisée en deux parties, offre 78 machines en grand, telles que tours à tirer la soie, moulins, dévidoirs, métiers, cardes, etc.

La *Grande Galerie* renferme 530 modèles relatifs à la coupe des pierres, et instruments propres à l'architecture.

Dans la *Galerie des Échantillons*, on voit 365 pièces, tant de modèles que de métiers, de grandeur naturelle ; on y voit des appareils de distillation, diverses espèces de fourneaux, fours, cheminées, poêles, lampes, machines à dégraisser la laine ; tours, dévidoirs, rouets, calandres, et tout ce qui peut concerner la fabrication des étoffes ; de plus, un grand nombre de modèles relatifs à l'art de la serrurerie.

Dans la *Salle de Vaucanson* sont étalées 129 pièces : outils, laminoirs, machines à tailler les vis, planches pour l'impression des toiles, plusieurs modèles qui appartiennent à l'art de l'imprimerie, stéréotype et polytype, presses, etc.

La *Salle de l'Éventail* offre 272 pièces : modèles de roues pour engrenage, et plusieurs autres relatifs aux poids et mesures, machines arithmétiques, instruments de mathématiques, modèles de télégraphes.

La *Salle des Tours* contient 45 modèles de tours de diverses formes.

Salle latérale sur le Jardin. Elle contient 138 pièces qui se rapportent à l'optique, à la cosmographie, et à diverses parties de la physique, comme machines à dessiner les paysages, miroirs, lunettes, microscopes, chambre noire, machines pneumatiques, aimants, machines électriques, planétaires, sphères, calendriers astronomiques.

Salle des Outils. Elle a 210 articles, comprenant des outils tranchants, battants, perçants, fendants, pour diverses professions.

Salle de l'Horlogerie. Elle contient 274 articles, offrant tous les outils propres à l'horlogerie, des pendules astronomiques, des horloges marines, des machines à diviser les instruments astronomiques.

Cabinet de Physique. Ce cabinet, un des plus précieux de l'Europe, se divise en neuf parties.

Celle qui est consacrée à la *mécanique* a 108 articles, parmi lesquels on remarque un billard de marbre, destiné à la démonstration des diverses lois de la mécanique ; plusieurs machines d'*Atwood* ; machine dite de *Bulfinger* ; sphère de *Grenet* ; balance de *Sanctorius* ; la vis d'*Archimède*, etc.

La partie consacrée à l'*hydrostatique* contient 35 pièces : plusieurs balances hydrostatiques, machines pour la démonstration de la pression, niveaux d'eaux, aréomètres, etc.

La partie *pneumatique* se compose de 86 pièces, dont diverses machines pneumatiques, des hydromètres, des fontaines intermittentes, des siphons, des baromètres et thermomètres, etc.

La partie destinée à l'*acoustique* offre 27 pièces : sonomètres, timbres, instruments de musique, cornets acoustiques, *tamtam*, *ougon*, instrument indien.

Celle qui appartient à la *pneumatochimie* se compose de 40 pièces : de cuves destinées aux expériences des gaz, de boîtes, de matras, de cornues, de fourneaux, d'alambics, de pyromètres, d'un globe aérostatique, d'une montgolfière, de divers eudiomètres, de pompes à feu, de marmites de Papin, de diverses lampes, etc.

La place que l'*électricité* occupe dans ce cabinet est remplie par 84 pièces : plusieurs machines électriques, des condensateurs, des bouteilles de Leyde, des électrophores, etc.

Le *galvanisme* tient son rang dans ce cabinet. On y voit des piles galvaniques, des condensateurs, et plusieurs autres objets propres à la démonstration des effets de cette partie de la physique ; les pièces sont au nombre de 9.

On trouve ensuite 29 pièces consacrées à démontrer les divers phénomènes de l'*aimant*.

La partie consacrée à l'*optique* offre 167 pièces : des réflecteurs, héliostats, miroirs de plusieurs espèces, des loupes, prismes, polyprismes, chambres noires, des yeux artificiels, des mégascopes, microscopes, lunettes achromatiques, etc.

On voit aussi dans ce cabinet plusieurs autres objets, comme tables précieuses par leurs matières, poêles, guéridons, colonnes, lampes, outils de menuisier, cages circulaires ; et ces objets sont au nombre de 42.

Salle des Dessins. Elle contient une suite nombreuse de dessins placés dans des tiroirs. Les dessins qui se rapportent à l'hydraulique sont au nombre de 48 ; les dessins de machines, instruments, outils concernant l'agriculture, au nombre de 66 ; ceux de voitures, chariots, traîneaux, cabestans, treuils, etc., au nombre de 28. On compte 58 dessins d'échelles à incendie et autres, de mécanisme élémentaire, de moutons, de machines à battre ou recéper les pieux, et des ponts de diverses espèces ; 61 dessins de machines relatives au travail du coton, de la laine, de la soie ; de métiers à tisser les étoffes et autres objets analogues ; 73 dessins de machines de différents genres, et de divers outils ; 27 dessins de machines propres à la fabrication des aiguilles et des assignats, aux poids et mesures, et à l'imprimerie ; 30 dessins de cheminées, cuisines, poêles, fourneaux, appareils pour le blanchiment, appareils distillatoires et salines ; 32 dessins de fours, fourneaux, fonderies et foreries de canons ; 26 dessins relatifs à l'artillerie et aux machines de guerre ; 39 dessins relatifs à la fabrication des armes, poudre à canon, etc. ; 37 dessins d'objets propres à la navigation, à la fabri-

cation du papier, aux aérostats, aux instruments de mathématiques, d'optique, de musique et d'horlogerie; 13 dessins de lampes, quinquets et autres objets, et 86 planches gravées sur les arts et métiers. Le Conservatoire est en outre enrichi d'une belle bibliothèque, composée principalement de livres relatifs aux sciences et aux arts qui y sont enseignés.

Il serait difficile de trouver en Europe une collection plus complète, plus utile aux arts, à l'industrie, mieux distribuée, plus riche en modèles et plus honorable pour ceux qui en ont conçu l'établissement et qui l'ont amélioré. Cette belle collection s'augmente de jour en jour.

Cet établissement est ouvert au public les dimanches et les jeudis, et tous les autres jours aux étrangers qui présentent leurs passe-ports.

Administration des Télégraphes, rue de l'Université, n° 9. Le sieur Chappe, neveu du savant abbé Chappe d'Auteroche, découvrit un moyen de communiquer promptement à de grandes distances avec des signaux. Ce moyen n'était pas nouveau. César parle des Gaulois qui, dans l'espace de douze heures, parvinrent à faire connaître un avis parti de la position de *Genabum* (Orléans), jusqu'à celle de *Gergovia* (des Arvernes), distantes l'une de l'autre de 160 milles, environ 60 lieues (1).

Végèce atteste aussi l'usage des correspondances par signes entre des assiégés et des partisans éloignés ; voici ses expressions : « Quelques-uns, « sur le haut des tours des forteresses et des villes, suspendent des pièces « de bois qui, en s'élevant et s'abaissant, font connaître les besoins de ceux « qui s'y défendent (2). »

Linguet, pendant sa prison à la Bastille, inventa un moyen de correspondre promptement et au loin. Ce moyen ne fut pas mis à exécution.

Le savant auteur de l'*Origine des Cultes*, Dupuis, en 1778, correspondait avec un de ses amis, de Belleville à Bagneux, lieux distants l'un de l'autre de plus de trois lieues, en ouvrant et fermant, en tout ou en partie, suivant ce qui était convenu, telle ou telle autre fenêtre qui pouvait être vue des deux positions.

Il y a certainement bien loin de ces inventions à l'état de nos télégraphes, qui se font remarquer par la promptitude, l'étendue et le secret des communications.

Cette découverte, quoique très-ancienne et renouvelée dans des temps modernes par de faibles essais ou par des projets inexécutés, n'ôte rien au mérite de celui qui a su lui donner une extension vaste, la porter au plus haut degré de perfection, la faire adopter par un gouvernement, et qui enfin a obtenu l'avantage de plus de trente années de succès.

(1) *Cæsar, de Bello Gallico*, lib. 7, cap. 3.
(2) *Vegetius*, lib. 3, n° 30.

Le 1er avril 1793, le sieur Chappe proposa sa découverte à la Convention nationale, qui en ordonna l'essai. Il en fut fait un rapport favorable ; et, le 24 juillet suivant, cette assemblée admit les télégraphes, et accorda à l'inventeur le titre d'*Ingénieur télégraphe*, avec les appointements de lieutenant du génie.

Le sieur Chappe associa son frère à ses travaux : tous les deux furent administrateurs de l'établissement télégraphique.

On compte à Paris cinq télégraphes :

1° Le télégraphe central établi sur les bâtiments de l'administration ;

2° Un télégraphe placé sur le comble de l'édifice du ministère de la marine : il sert à la ligne télégraphique de Brest (1) ;

3° Le télégraphe de l'église des Petits-Pères, qui sert à la ligne télégraphique de Lille ;

4° et 5°. Deux télégraphes sur les deux tours de l'église de Saint-Sulpice : celui de la tour du nord communique à Strasbourg, et celui de la tour du sud communique à Lyon et en Italie.

On reçoit à Paris, point central, des nouvelles en 3 minutes de Calais, par le moyen d'une ligne composée de 27 télégraphes ;

En 2 minutes, de Lille, par 22 télégraphes ;

En 6 minutes et demie, de Strasbourg, par 46 télégraphes ;

En 8 minutes, de Lyon, par 50 télégraphes ;

Et en 8 minutes, de Brest, par 80 télégraphes ;

Les télégraphes, inventés pour les intérêts de la liberté, servent aujourd'hui aux gouvernements libres comme à ceux qui ne le sont pas.

Théâtres.

Les priviléges des comédiens français et de ceux de l'Opéra étant anéantis par l'effet de la révolution, il s'établit à Paris plusieurs théâtres de diverses espèces, qui prirent la couleur de l'opinion dominante. Parmi ces nouveaux établissements figurait le *théâtre de Marat*, situé rue de l'Estrapade. Il s'en trouvait un, construit en bois, sur la place de Louis XV ; le plus considérable était le *théâtre de Molière*.

LE THÉATRE DE MOLIÈRE, situé rue Saint-Martin, entre les nos 105 et 107, fut établi en 1792, et dirigé par le sieur Boursaut, qui en était propriétaire, directeur et acteur.

Ce théâtre était orné avec goût et recherche : des glaces formaient le

(1) Ce télégraphe fut d'abord établi au-dessus du dôme quadrangulaire du vieux Louvre. On le déplaça lorsqu'on entreprit la restauration de tous les bâtiments de ce palais.

fond des loges. Plusieurs troupes de comédiens y ont joué; mais il fut avec plusieurs autres supprimé par un décret de Bonaparte, du 8 août 1807 : il n'en est resté que le nom qu'a reçu le passage contigu à son emplacement, et qui communique de la rue Saint-Martin à celle de Quincampoix (1). On l'appelle *Passage de Molière*.

Théâtre du Vaudeville, situé rue de Chartres-Saint-Honoré, entre les nos 14 et 16, et rue Saint-Thomas-du-Louvre, entre les nos 13 et 15. Il fut fondé, en 1792, par les sieurs Piis et Barré. Ce théâtre a un genre particulier qui l'a préservé de la proscription prononcée par Bonaparte. De petites pièces, mêlées de couplets sur des airs connus, ont fait la fortune de ce spectacle, qui s'est soutenu avec distinction, quoiqu'il ait éprouvé les vicissitudes de la fortune, la vogue et l'indifférence des Parisiens.

En août 1817, on exécuta dans l'intérieur de ce théâtre, peu commode, plusieurs changements avantageux. La scène fut agrandie; on établit aux premières une galerie et un rang de loges.

Théâtre de Louvois, situé rue Louvois, n° 8. Il fut construit, en 1791, sur les dessins de l'architecte Brongniart. On en fit l'ouverture le 1er juillet 1793, par la première représentation des *Trois Gascons* et de *la Fille mal gardée*. Ce théâtre, après avoir été fermé pendant quelque temps, réparé sur les dessins de MM. Peyre et Clément, fut, le 17 floréal an IX (7 mai 1801), rouvert au public par un prologue intitulé *la Petite Maison de Thalie*. Picard en était le directeur. L'incendie de l'Odéon l'avait forcé d'y transporter ses acteurs et ses talents. On y a joué jusqu'en 1808. Depuis, le Théâtre-Italien y fut établi.

Après l'événement fatal d'où est résultée, en 1820, l'interdiction de l'édifice de l'Opéra, les acteurs de ce dernier théâtre ont donné quelques représentations sur le théâtre de Louvois, qui est aujourd'hui fermé.

Opéra ou Académie royale de Musique, situé rue de Richelieu, n° 75, et aujourd'hui rue Pelletier, sur l'emplacement de l'hôtel de Choiseul.

J'ai parlé de la salle de l'Opéra, contiguë aux bâtiments du Palais-Royal, et qui, le 8 juin 1781, fut consumée par le feu. J'ai dit que ce spectacle fut transféré dans une salle *provisoire*, bâtie sur le boulevard près de la porte Saint-Martin : il s'y maintint jusqu'en 1794, époque où il fut placé dans un édifice récemment construit, situé rue de Richelieu. Voici les causes de ce changement.

La demoiselle de Montansier, déjà directrice d'un théâtre à Paris, avait fait construire, en 1793, dans la rue de Richelieu, sur les dessins de l'ar-

(1) La salle de ce théâtre existe toujours. Il y a quelques années, une troupe de comédiens y a donné, pendant quelque temps, des représentations. Elle ne sert plus aujourd'hui qu'à un bal public d'hiver. (B.)

chitecte Louis, un vaste théâtre qui fut intitulé *Théâtre National*, puis *Théâtre des Arts*. Elle y fit jouer des pièces nouvelles, dont le succès éveilla, dit-on, la jalousie de quelques autres théâtres. Cette directrice, accusée d'avoir fait bâtir cet édifice en face de la Bibliothèque nationale, exprès pour incendier ce précieux dépôt, fut emprisonnée. Devenue libre, elle réclama longtemps des indemnités et son théâtre, dont les acteurs de l'Opéra étaient déjà en jouissance. Les débats furent terminés le 5 messidor an III (25 juin 1795). Un décret de ce jour porte que la nation française devient propriétaire de ce théâtre, moyennant la somme de huit millions en assignats.

Cette vaste salle, isolée, commode, et dont le voisinage était dangereux pour la Bibliothèque, a continué néanmoins à servir aux représentations de l'Opéra, jusqu'au 13 février 1820, époque d'un événement affreux. Ce jour, à onze heures du soir, le duc de Berri, sortant de ce spectacle et conduisant la duchesse son épouse à sa voiture, fut assassiné par un nommé Louvel. Transporté dans une des salles de ce théâtre, ce prince mortellement blessé, expira le lendemain à six heures du matin.

Cet édifice, innocent du crime, fut fermé, condamné à l'inactivité, ensuite à la démolition. En son lieu est une place, où un monument devait attester l'événement et la destruction de l'édifice (1).

Ce spectacle fut transféré au théâtre de Louvois, situé dans le voisinage, puis au théâtre Favart ; et on s'occupa aussitôt de la construction d'une salle *provisoire*. On choisit l'emplacement des jardins de l'hôtel de Choiseul, situé rue Grange-Batelière ; et les travaux, commencés au mois d'août 1820, sur les dessins et sous la conduite du sieur Debret, ont été achevés le 15 août 1821.

La décoration extérieure de cet édifice est simple (2) ; l'intérieur est commodément distribué ; la scène, aussi large que dans la précédente salle, a vingt pieds de plus en profondeur ; le foyer est vaste. Les abords de ce théâtre sont faciles, et les piétons peuvent entrer et sortir sans courir le danger des voitures.

L'architecte s'est plus occupé de la commodité des spectateurs que de la magnificence de l'édifice ; il a fait sagement. Ce théâtre a été ouvert au public par l'opéra des *Bayadères* et par le ballet du *Retour de Zéphire*.

Il est éclairé par le gaz hydrogène.

(1) Ce monument, qui devait être une chapelle expiatoire, était déjà élevé en 1830 ; il restait à y faire les travaux d'ornement, à l'intérieur et à l'extérieur. La révolution de juillet changea la destination de cette place : on abattit cette chapelle, qui n'aurait perpétué que de tristes souvenirs, et on travaille à la remplacer par une fontaine monumentale. La place a été plantée d'arbres, décorée de trottoirs, et convertie ainsi en un lieu de promenade. (B.)

(2) La façade de ce théâtre est située sur la rue Lepelletier. (B.)

Cour Batave, située rue Saint-Denis, n° 124, et communiquant au passage de Venise.

On donne ce nom à une cour entourée de bâtiments élevés sur l'emplacement de l'ancienne église du Saint-Sépulcre et de ses dépendances, dont j'ai déjà parlé ailleurs.

Une compagnie de Hollandais ou de Bataves acheta, en 1791, le terrain et les bâtiments de cette église; quelques années après, elle y fit élever les constructions que l'on voit aujourd'hui, et qui reçurent le nom de la nation des acquéreurs, celui de *Cour Batave*.

La façade sur la rue Saint-Denis a 28 toises de longueur, et la profondeur de l'édifice est de 68 toises.

Cette construction, dirigée par les sieurs Sobre et Happe, est faite avec goût et même avec luxe. Sur le sommet d'une petite campanille élevée sur le corps de bâtiment du fond, campanille qui contient une horloge, est placé Mercure, dieu du commerce.

La principale cour, dont le plan est un parallélogramme, est entourée de portiques et d'une galerie couverte bordée de boutiques. De cette cour et sur la même ligne on apercevait à travers un espace pratiqué entre deux bâtiments, et au fond d'une seconde cour, dans une vaste niche, un bassin d'où s'élevait, sur un piédestal, une figure dans le goût égyptien, couleur de bronze, et tenant de chaque bras une corne d'abondance, décoration qui donnait à l'ensemble de l'édifice un caractère monumental. Une boutique occupe aujourd'hui l'emplacement de ce bassin. Plusieurs parties de ces constructions prouvent que les propriétaires les auraient encore enrichies de quelques autres ornements, et auraient achevé les édifices de cette cour, si des événements imprévus n'eussent pas suspendu l'exécution de leurs projets. La propriété fut vendue à la Banque territoriale.

Outre les deux cours que j'ai mentionnées, il en existe une troisième que l'on trouve à droite de la niche dont j'ai déjà parlé; elle est entourée de bâtiments réguliers et construits avec goût. Cette cour, suivant le plan, devait communiquer par un passage à la rue Aubri-le-Boucher.

Marché de Saint-Joseph, situé rue Montmartre, et sur l'emplacement de la chapelle *Saint-Joseph*, où furent inhumés deux illustres littérateurs, Molière et La Fontaine (1). Ce marché, commencé en 1793, fut achevé l'année suivante. Il est commode et ouvert tous les jours. On y vend des comestibles de toute espèce.

J'indiquerai, mais je ne décrirai pas quelques monuments élevés par l'esprit de parti et qui n'eurent qu'une existence éphémère, tels que l'espèce de *sacellum* dédié à *Marat*, sur la place du Carrousel; et ce monument en

(1) Voyez *Chapelle Saint-Joseph*.

plâtre qu'on établit sur l'esplanade des Invalides, où l'on voyait le parti de Robespierre ou de la montagne, sous la forme d'Hercule, frappant à coups de massue les crapauds du marais, c'est-à-dire les ennemis du régime de la terreur ; mais je dois m'arrêter ici.

FIGURE DE LA LIBERTÉ, élevée sur le piédestal de la statue de Louis XV, au centre de la place de ce nom. Elle fut érigée pour la cérémonie de l'acceptation de la constitution de 1793, célébrée le 10 août de cette année.

La liberté, dans des proportions très-colossales, était représentée assise, coiffée mal à propos du bonnet phrygien, s'appuyant d'une main sur une haste, et tenant de l'autre le globe terrestre. Cette figure, ouvrage du statuaire Lemot, est restée en place jusqu'au 20 mars 1800, époque où un arrêté de Bonaparte ordonna sa démolition, pour y substituer une prétendue colonne départementale dont on n'a vu que l'image en charpente recouverte de toile peinte.

PÉRIODE XVII.

PARIS SOUS LE DIRECTOIRE ET LES DEUX CONSEILS.

§ Ier.

Avant de parler de ce gouvernement et de ses institutions, il convient d'indiquer en peu de mots les événements qui l'ont précédé.

Le 9 thermidor an II (27 juillet 1794), jour mémorable, déconcerte les partis étrangers et anéantit Robespierre et sa tyrannie : les nombreuses prisons s'ouvrent, les têtes cessent de tomber sur les échafauds, le calme et l'espérance succèdent à la terreur, et les chants d'allégresse à un morne silence : on bénit le courage de ceux qui ont délivré la France de cette affreuse tyrannie.

La Convention, affranchie, travaille à réparer les maux de ce régime épouvantable ; elle s'occupe à donner une constitution à la France.

Le parti étranger est alarmé ; il renoue ses intrigues, sème le trouble dans plusieurs lieux, en soulève les habitants, affame Paris, produit les mouvements du 1er et du 12 germinal an III (21 mars et 1er avril 1795), et l'émeute plus déplorable encore des trois premiérs jours de prairial suivant (20, 21 et 22 mai 1795).

Ces manœuvres ne produisaient que des crimes et des malheurs. Le parti qui les avait tentées, n'en retirant aucun profit, et voyant de plus l'ordre près de succéder aux agitations, résolut de réunir tous ses moyens de corruption et de force pour détourner la source d'un bonheur futur et prévenir l'établissement d'un ordre de choses plus stable. Les intrigues furent plus que jamais mises en jeu ; et l'or, destiné à corrompre les uns, à soulever les autres, fut répandu avec profusion.

Pendant qu'une partie des Parisiens faisait entendre encore les chants de reconnaissance dont la Convention, libératrice des Français, était l'objet, une autre partie, séduite, aveuglée ou impure, s'armait contre cette assemblée gouvernante.

Le général Danican, chef de cette expédition souleva la plupart des

sections de Paris rassemblées pour les élections, et arma quarante mille hommes qui furent dirigés contre le gouvernement.

La Convention, prise au dépourvu, trahie par quelques-uns de ses membres, n'avait qu'environ quatre mille hommes de troupes réglées et du canon à opposer à ces forces. Alors Barras, en qualité de général, fut chargé de sa défense. Il nomma pour son second un officier qui depuis a rempli l'univers de sa renommée. Cet officier était *Bonaparte*, et les événements de vendémiaire an IV commencèrent sa fortune.

La Convention, vivement attaquée, fut défendue de même : elle triompha, et usa de sa victoire avec beaucoup de modération (1).

Vingt-deux jours après ce combat, le 6 brumaire an IV (28 octobre 1795), la constitution fut mise en activité, et le gouvernement du Directoire et des deux conseils commença. Ce gouvernement, que Bonaparte avait puissamment contribué à établir, fut, quatre ans après, renversé par ce même général, dans la séance tenue à Saint-Cloud le 19 brumaire an VIII (10 novembre 1799).

Le gouvernement directorial, occupé de guerres contre une grande partie de l'Europe, occupé à réprimer des trahisons de toute espèce, à se débattre contre un gouvernement occulte organisé dans l'intérieur de la France ; en butte à une infinité de manœuvres sourdes et d'attaques à force ouverte, n'a pu, pendant les quatre années d'une existence fort troublée, faire dans Paris des établissements qui ne prennent naissance que dans les temps de paix et de prospérité.

Il a organisé toutes les administrations de France, et procuré à ses habitants un calme dont ils n'avaient pas joui depuis plusieurs années, et dont les gouvernants ne jouissaient pas eux-mêmes ; il a conservé le dépôt précieux de la liberté, qui n'a pas été respecté par les gouvernements qui lui ont succédé. Il a, sans secousse, fait disparaître de la circulation les assignats, et leur a substitué le numéraire métallique.

Pour la première fois, en l'an V, la Porte Ottomane envoya à Paris un ambassadeur chargé de résider auprès du Directoire.

Voici la notice des établissements faits sous ce gouvernement de courte durée.

PALAIS DU CONSEIL DES CINQ-CENTS, puis du CORPS LÉGISLATIF, enfin de la CHAMBRE DES DÉPUTÉS. La constitution de l'an III avait établi un Directoire exécutif et deux conseils, l'un nommé *des Cinq-Cents*, l'autre *des*

(1) Le 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795), à quatre heures un quart du soir, commença l'attaque des sections de Paris ou de l'armée de Danican. Le combat continua toute la nuit, et se termina à sept heures du matin. Les sections furent dissoutes. Le portail de Saint-Roch et les colonnes du Théâtre-Français éprouvèrent pendant le combat quelques dommages par l'effet de l'artillerie de la Convention. Il y eut beaucoup de blessés et peu de morts.



Rouargue frères del & sc

LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Publié par Furne, Paris.


THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

Anciens. Le Directoire exécutif fut logé dans l'hôtel du petit Luxembourg ; le conseil des Anciens dans la salle du château des Tuileries qu'avait occupée la Convention nationale, et le conseil des Cinq-Cents dans la salle dite du *Manége*, près la terrasse des Feuillants. Cette salle, où l'Assemblée constituante siégea pendant son séjour à Paris, où l'Assemblée législative la remplaça, et qu'occupa la Convention nationale pendant les premiers mois de sa session, était incommode et sans dignité. On s'occupa, dès l'an IV, de donner au conseil des Cinq-Cents un lieu plus convenable. Le Palais-Bourbon, propriété nationale, fut choisi.

Cet édifice, bâti en 1722, quoique construit avec recherche et magnificence, se sentait du mauvais goût de cette époque : élevé d'un seul étage, il était couronné par une balustrade dont les acrotères servaient de piédestaux à des groupes d'enfants. La façade du côté de la Seine, ornée de ces groupes et de colonnes corinthiennes, offrait de nombreux ressauts, et avait le caractère mesquin et tourmenté de l'architecture de ce temps. Cette partie du Palais-Bourbon n'était pas entièrement achevée, et n'avait jamais été habitée.

La façade du côté de la ville, à laquelle on a fait depuis quelques changements, offre plus de grandeur et moins de défauts.

Pendant les années IV, V (1795, 1796), l'architecte Gisors fit exécuter dans ce bâtiment les travaux nécessaires à sa nouvelle destination.

Le milieu de la façade du côté du cours de la Seine correspond avec l'axe du pont de Louis XVI, avec ceux de la place Louis XV et de l'édifice de Sainte-Madeleine. Des vues économiques dirigèrent l'architecte dans la composition de cette façade : il conserva quelques parties de l'ancienne construction, mura les croisées, et ajouta au centre un avant-corps décoré de six colonnes. Cette ordonnance était surmontée par un énorme et lourd attique, que couronnait un vaste fronton, orné d'un bas-relief, où l'on voyait la Loi punissant les Crimes et protégeant l'Innocence.

En l'an VII (1798), le conseil des Cinq-Cents vint prendre possession de sa nouvelle salle. Son plan demi-circulaire était, comme il est aujourd'hui, disposé en amphithéâtre. Le fauteuil et le bureau du président, précieux par leur forme et leur matière, furent placés au centre et en face des banquettes en gradins. En avant de ce bureau était la tribune, ornée d'un beau bas-relief en marbre, représentant l'*Histoire*, exécutée par Lemot (1).

Le jour qui descendait du comble éclairait parfaitement cette salle. Ses

(1) Le premier ambassadeur de la Porte qui ait résidé à Paris alla voir ce bas-relief dans l'atelier du sculpteur. Voulant donner une preuve de son admiration pour cet ouvrage, il promena *son chapelet* sur les figures. La plupart des peuples de l'Orient ont fait usage du chapelet bien avant que cet instrument de prières fût introduit parmi les chrétiens.

parois, en stuc vert antique, présentaient des assises dont tous les joints étaient recouverts de lames de cuivre.

On fut obligé dans la suite de revêtir de draperies les parois de cette salle, afin d'amortir l'éclat de la voix, qui faisait écho.

Dans six niches, trois de chaque côté de la tribune, on plaça les statues de six orateurs ou législateurs de l'antiquité.

Plusieurs pièces, vastes et ornées, précédaient et suivaient cette salle des séances.

En 1807, un autre gouvernement moins économe fit construire à cette salle une façade plus convenable, sur les dessins du sieur Poyet, architecte.

Au-devant de cette façade, un vaste perron de 6 mètres ou 18 pieds d'élévation, contenant un escalier divisé en deux rampes, annonce majestueusement l'édifice. Cet escalier a 32 mètres ou près de cent pieds de largeur. Au bas, et sur des piédestaux, sont les statues colossales de la Justice et de la Prudence ; on voit aussi en avant de cet escalier les figures assises, également colossales, de Sully, de Colbert, de L'Hôpital et de d'Aguesseau.

Ces figures paraissent en marbre et sont en pierre couverte d'un enduit.

Au-dessus de cet escalier, la façade présente sur la même ligne douze colonnes corinthiennes, de grande proportion, qui supportent un entablement et un fronton orné d'un bas-relief : ce bas-relief a pour sujet la Loi sur un char dont les chevaux sont dirigés par un génie. Il est l'ouvrage du sieur Fragonard (1).

Trois grands bas-reliefs ornaient le mur du porche, formé par les douze colonnes : ils ont été effacées depuis 1815.

Dans la cour d'honneur on remarquait deux statues représentant la Sagesse et la Force : la première était l'ouvrage de Bridan, la seconde celui de d'Espercieux ; elles étaient enduites comme celles qui décorent la façade du côté de la Seine.

Ces embellissements furent exécutés sous Napoléon, qui nomma cet édifice *Palais du Corps-Législatif ;* il donna aux députés un costume brillant de broderies en or, et leur ôta en même temps la faculté de parler.

En 1814, cet édifice reçut le nom de *Palais de la Chambre des Députés*, et le conserve encore.

EXPOSITION PUBLIQUE DES PRODUITS DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE. Ce fut sous ce gouvernement qu'on vit la première *exposition publique des produits des manufactures et de l'industrie française*. Elle eut lieu au Champ-de-Mars, à la fête de la fondation de la république, le 1er vendémiaire an VII (22 septembre 1798) ; elle dura jusqu'au 10 vendémiaire.

(1) Le sieur de Puymaurin, député, proposa, en mars 1817, de faire enlever la figure de *la Loi* et d'y substituer celle du roi.

Le 28 germinal an IX (18 avril 1801), le ministre Chaptal écrivit aux préfets des départements, pour qu'ils déterminassent les manufacturiers et fabricants à porter à l'exposition des produits de leur industrie. Cette exposition eut lieu, pendant les jours complémentaires (à la fin de septembre), dans le Louvre.

Les gouvernements qui sont venus ensuite ont adopté cette institution. En 1802 et 1806, ces expositions se sont reproduites sur l'esplanade des Invalides et dans de longues suites de magasins ornés et construits en bois, dans les bâtiments de l'administration des ponts-et-chaussées, au petit hôtel de Bourbon et dans la cour du Louvre. A la fin d'août 1819, on a vu une magnifique *exposition des manufactures du département de la Seine, et de toute la France* dans les salles et galeries du premier étage du Louvre, en vertu d'une ordonnance du 13 juillet de cette année, qui porte que pareille exposition sera faite en l'année 1821. Un jury fut institué à l'instar de celui qui, pour le même objet, existait en 1806, afin de juger, d'après les produits, quels artistes ou manufacturiers méritaient des récompenses et des encouragements. L'exposition de 1823, dans les salles et galeries du Louvre, fut très-remarquable (1).

Je me tais sur quelques autres institutions administratives; je parlerai d'un établissement fiscal et d'une secte religieuse qui prospéra sous ce gouvernement directorial.

Octroi de bienfaisance. Le Directoire exécutif sentit la nécessité de pourvoir aux besoins des hôpitaux de Paris, dont les biens étaient en grande partie vendus comme propriétés nationales; il était à la veille de soutenir une guerre nouvelle contre une puissante coalition; il demanda une contribution pour l'entretien des hôpitaux et hospices et pour les dépenses communales. Le Corps-Législatif, par une loi du 27 vendémiaire an VII, autorisa cette contribution indirecte. Les barrières de Paris furent réparées, et le 1er brumaire suivant (22 octobre 1798), la perception commença. Elle était faible et peu onéreuse; elle devint, sous Bonaparte, aussi forte, aussi gênante qu'elle l'était sous l'ancien régime (2).

(1) Il n'y a pas à Paris d'édifice spécialement affecté à l'exposition des produits de l'industrie. En 1834, cette exposition eut lieu sur la place de la Concorde, dans quatre bâtiments en charpente construits exprès, et qui depuis ont été démolis. (B.)

(2)

L'hectolitre de vin de toute espèce (105 pintes) payait	5 fr.	50 c.
L'eau-de-vie ou esprit, l'hectolitre	16	50
Bœuf, par tête	15	»
L'avoine, l'hectolitre	»	25
Charbon de bois, par sac	»	25
Bois de chauffage, par stère ou demi-voie	4	»

Et les autres matières étaient imposées à proportion. Dans la suite, cette perception s'est considérablement accrue.

LES THÉOPHILANTHROPES (1). En l'an V (1796) on vit éclore une secte nouvelle, secte plus morale que religieuse, secte tolérante, qui s'interdisait toute atteinte contre les religions existantes et les respectait.

Dans ses réunions, toujours publiques, on prêchait les devoirs des hommes envers leurs semblables, les devoirs des enfants envers leurs parents, des pères envers leurs enfants ; les devoirs réciproques des époux ; et on faisait entendre des témoignages de reconnaissance pour l'Être des êtres.

La première séance des *théophilanthropes*, ou *amis de Dieu et des hommes*, se tint, le 26 nivôse an V (15 janvier 1797), dans une maison de la rue Saint-Denis, au coin de celle des Lombards, maison qui servait à l'institution des aveugles.

La salle consacrée à ces réunions offrait sur ses murs, et dans des tableaux écrits en gros caractères, des maximes relatives aux vertus sociales, à la bienfaisance, à la justice : maximes touchantes, principes de sociabilité, qui contenaient des règles de conduite pour tous les peuples, pour tous les temps, pour tous les âges.

Voici quelles étaient ces inscriptions :

Nous croyons à l'existence de Dieu et à l'immortalité de l'âme.

Adorez Dieu, chérissez vos semblables, rendez-vous utiles à la patrie.

Le bien est tout ce qui tend à conserver l'homme et à le perfectionner.

Le mal est tout ce qui tend à le détruire ou à le détériorer.

Enfants, honorez vos père et mère, obéissez-leur avec affection, soulagez leur vieillesse; pères et mères, instruisez vos enfants.

Femmes, voyez dans vos maris les chefs de vos maisons, et rendez-vous réciproquement heureux.

Un autel sur lequel était une corbeille de fleurs ou de fruits, symbole de la création et du développement végétal, était, avec ces maximes, les uniques objets offerts à la contemplation des assistants. Un orateur, dans un costume simple, mais dont la forme s'écartait des vêtements communs, développait les avantages d'une vie régulière, des actions bienfaisantes et des actes de vertus.

Après le discours, on chantait des hymmes auxquels les assistants mêlaient leurs voix ; la poésie et la musique étaient composées pour la solennité. Sur le visage de quelques assistants on voyait les signes de l'émotion et les larmes couler.

Voici quelques fragments de leurs hymmes :

(1) Ce fut un frère du célèbre physicien Haüy, qui fonda la société des Théophilanthropes. Voyez *Histoire de la Révolution française*, par M. Thiers, t. IX. p. 2, troisième édition. (B.)

Dans les sentiers de l'orgueil et du vice
Si nous avons la faiblesse d'errer,
Tu nous donnas au bord du précipice
Un guide sûr, prompt à nous éclairer :
A la raison que le cœur obéisse,
Et son flambeau ne pourra l'égarer.

Blâmons l'erreur, mais plaignons le coupable :
Le Ciel a seul le droit de le punir.
De la douceur que l'éloquence aimable,
En instruisant, pardonne sans haïr.
L'art d'être heureux est d'aimer son semblable :
Ah! quel devoir est plus doux à remplir !

La prière à Dieu ne doit être dédaignée par aucune religion ; en voici la dernière strophe :

O toi! qui du néant, ainsi qu'une étincelle,
Fis jaillir dans les airs l'astre éclatant du jour;
Fais plus... verse en nos cœurs ta sagesse immortelle,
Embrase-nous de ton amour.

Les théophilanthropes faisaient de nombreux prosélytes. Leur premier local ne put contenir la foule qui s'y portait. Ils sollicitèrent la permission de tenir leurs séances dans quelques églises de Paris qui n'étaient point occupées, ou qui, l'étant, pouvaient leur servir sans nuire au culte catholique, en tenant leurs assemblées à des heures où ce culte n'était point célébré. Ils s'établirent successivement dans les temples de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, de Saint-Sulpice, de Saint-Thomas-d'Aquin, de Saint-Etienne-du-Mont, de Saint-Médard, de Saint-Eustache, de Saint-Germain-l'Auxerrois, etc.

Aucune plainte ne s'éleva contre ces réunions, parce qu'elles n'attaquaient aucun intérêt, ne contrariaient aucune opinion.

La théophilanthropie, en faveur à Paris, s'étendit dans les départements, y fit des progrès, et franchit même les limites de la France ; mais, pour se soutenir, pour subjuguer les esprits du vulgaire, il lui fallait produire de fortes émotions, il lui fallait du spectacle, des mystères et du merveilleux : elle était dépourvue de tous ces moyens de déception. Elle parlait plus au cœur qu'à l'imagination, elle touchait plus qu'elle n'étonnait ; elle suffisait aux gens raisonnables, et n'attachait pas assez le commun des hommes. Une persécution violente aurait pu lui donner de la force ; mais, dénuée du fanatisme qui fait prospérer les sectes persécutées, elle céda à l'ascendant du pouvoir par défaut de protection et aux coups du ridicule.

Bonaparte, en s'emparant de l'autorité, vit avec inquiétude une réunion d'hommes qui suivaient un cours de morale, et qui, par son influence, pou-

vaient contrarier ses projets ambitieux. Il retira d'abord aux théophilanthropes les faibles secours que leur accordait le gouvernement auquel il venait de succéder ; il envoya, dans les lieux où ils s'assemblaient, des agents chargés d'y exciter du trouble, et d'y tourner en dérision les choses et les paroles. Ce fut alors qu'on fit circuler, parmi la classe ignorante, ce misérable jeu de mots où l'on qualifiait les *théophilanthropes* de *filous en troupe*.

Cette société morale, trouvant dans un gouvernement nouveau que fortifiait le prestige de la gloire, au lieu d'appui, une opposition manifeste, n'étant soutenue que par la raison, dut succomber ; mais sa chute ne fut pas sans éclat.

Les théophilanthropes, qui jouissaient alors de quatre temples dans Paris, ceux de Saint-Nicolas-des-Champs, de Saint-Germain-l'Auxerrois, de Saint-Sulpice et de Saint-Gervais, résistèrent aux insultes et aux sarcasmes, en ne leur opposant qu'une modération constante, résultant de leurs principes, modération qui, chez eux, ne s'est point démentie.

Le gouvernement consulaire, par son arrêté du 12 vendémiaire an X (4 octobre 1801), mit fin à leur existence, en défendant aux théophilanthropes de se réunir dans les édifices nationaux, et en refusant ensuite de leur donner acte de leur déclaration, lorsqu'ils louèrent un local particulier pour y tenir leur assemblée. Les théophilanthrophes se bornèrent à se plaindre dans quelques écrits qu'ils publièrent alors (1).

Ainsi, après cinq ans de prospérité, la théophilanthropie succomba sous une persécution froide, dédaigneuse et négative : et sa destruction, opérée sans trouble, fut supportée, par ses membres opprimés, avec une résignation exemplaire, qui prouve que l'existence de cette association n'était nullement dangereuse à la tranquillité publique.

Le gouvernement directorial, comme à l'ordinaire, fut blâmé, insulté et méprisé par celui qui le renversa. Cependant il avait soutenu avec succès l'effort des puissances étrangères, fait jouir les Français d'une liberté qui ne fut limitée que par les lois, et organisé toutes les administrations. On peut, à quelques égards, lui reprocher de la faiblesse ; mais cette faiblesse n'était que l'effet des circonstances que la constitution ne lui permettait pas de maîtriser : placé au milieu des conspirations d'une espèce de gouvernement occulte, et de généraux qui lui donnaient de l'inquiétude, il avait toute la force, mais n'avait pas la liberté nécessaire pour les réprimer. On peut aussi lui reprocher d'avoir établi la *loterie de France*, à laquelle on a donné ensuite une extension désastreuse ; d'avoir rétabli aussi une perception aux entrées des barrières de Paris ; mais les produits de cette percep-

(1) Voici le titre de deux de ces ouvrages : *Sur l'interdiction du culte de la Religion naturelle ou théophilanthropique. — Qu'est-ce que la Théophilanthropie ?*

tion, appelée *octroi de bienfaisance*, étaient destinés aux besoins des hôpitaux de Paris. Néanmoins, ce gouvernement donna l'initiative de cette contribution, qui devint, sous celui de Bonaparte, très-onéreuse aux Parisiens.

Sous le Directoire, le palais du Luxembourg fut ragréé : on y construisit une aile de bâtiment, située à l'ouest, dans l'alignement de la façade du jardin, aile qui fut abattue sous Bonaparte ; et on commença les travaux de la grande avenue de ce jardin.

Le Muséum d'histoire naturelle reçut un accroissement considérable. Plusieurs quais furent rétablis, et surtout une grande partie du mur du quai qui longe le Cours-la-Reine.

Il s'établit aussi quelques théâtres à Paris pendant la durée de ce gouvernement.

Théâtre de la Cité, situé sur la place du Palais-de-Justice, et sur l'ancien emplacement de l'église de Saint-Barthélemi (1).

Une partie des acteurs des *Variétés amusantes* vint s'établir sur ce théâtre et s'y associa le sieur Franconi, qui donnait le spectacle des exercices équestres et des tours de force.

En l'an 1807, ce théâtre, abandonné, fut transformé en salles de danse et de spectacles, appelées *la Veillée*, et depuis le *Prado*.

Théâtre olympique, situé rue Chantereine, n° 30. Ce théâtre, élevé en 1796, sur les dessins du sieur Dumène, offrait une construction très-gracieuse. L'Opéra-Buffa l'a occupé pendant quelques années. Il a ensuite été remplacé par diverses troupes de comédiens. Ce théâtre fut frappé d'interdiction par le décret du 8 août 1807. Depuis il a servi aux concerts, et on l'a nommé *Salle olympique*. Enfin l'édifice a été consacré à des bains.

Théâtre des Victoires nationales, situé rue du Bac, construit sur l'emplacement de l'église des Récolets. On y jouait la tragédie, la comédie, le vaudeville et la pantomime. Ouvert le 25 messidor an VI (13 juillet 1798), il fut, avec plusieurs autres, supprimé en 1807 par Bonaparte.

(1) Voyez sur cette église, t. I, p. 196.

PÉRIODE XVIII.

PARIS SOUS NAPOLÉON BONAPARTE.

§ Ier.

D'ABORD *général et membre de l'Institut*, Napoléon, revenu d'Égypte à Paris, ayant renversé, dans la journée du 19 brumaire an VIII (10 novembre 1799), le gouvernement existant, devint *troisième consul provisoire* de la république française (1). En vertu de la constitution du 22 frimaire suivant il fut élevé au rang de *premier consul*. Selon cette constitution, le consulat ne devait durer que dix ans. Bonaparte, le 14 juillet 1802, lui porta la première atteinte, en se faisant proclamer *consul à vie*. Enfin, le 18 mai 1804, il se fit déclarer *empereur*.

Que de choses à dire sur les vices et les vertus, sur les actes déplorables, utiles et imposants, de cet homme extraordinaire ! Il possédait le génie, l'audace et les talents propres à faire prospérer son ambition dévorante. Il vengea la France de ses éternels ennemis, et la trompa en s'attribuant les profits de la victoire. Il triompha pour asservir la nation qui avait contribué à son triomphe; il triompha pour étouffer la liberté dont il était la créature. Il mit la gloire militaire à la place du patriotisme, de vaines décorations, de vains honneurs à la place du véritable honneur. Il se trompa lui-même, et décela le peu d'étendue de ses vues politiques, en dédaignant les plus solides appuis du pouvoir, la justice et la liberté publique. Aveuglé par sa passion pour les conquêtes, il en poursuivit inconsidérément le cours, vit enfin sa fortune l'abandonner, plusieurs de ses protégés le trahir : il fut réduit à terminer dans l'exil sa glorieuse et turbulente carrière (2). Napoléon, préférant la gloire ternie de César à la gloire impérissable de Washington, séduisant pour enchaîner, dissimulant pour envahir, opprimant

(1) Il ne fut alors que *troisième consul*, comme le prouve le supplément à l'Almanach national qu'il fit imprimer après la révolution du 19 brumaire.

(2) Napoléon voulait cacher son despotisme sous une enveloppe de dissimulation, de feintes et de ressources corruptrices; tout le monde était dans le secret de ce manége. Cependant, il faut l'avouer, son despotisme n'était point abject comme celui de tant d'autres; il y mêlait une sorte de grandeur qu'il devait à sa puissance et à ses succès. Il avait les vices des ambitieux : il n'eut point ceux des petites âmes; la vengeance, la haine, la superstition étaient étrangères à son caractère.

avec prudence, condamnant en public les actes d'oppression qu'il avait ordonnés en secret, voulant cacher et cachant très-mal ses déportements sous l'éclat de ses victoires, Napoléon, blâmé par les historiens, loué par les poëtes, laissera de grands et douloureux souvenirs; il figurera dans la postérité comme ces héros antiques et désastreux qui, heureusement pour l'humanité, ne paraissent que rarement sur la scène du monde.

Mais je ne dois considérer cet homme colossal que dans ses rapports avec la capitale de son vaste empire. Paris lui doit beaucoup : par ses soins, cette ville fut réparée, embellie; il y fit exécuter un grand nombre de travaux et d'établissements dont les uns sont *utiles*, les autres *fastueux*. Je parlerai des premiers avant de m'occuper des seconds.

Au premier rang des établissements d'utilité publique, il faut placer les marchés, les dépôts ou magasins de comestibles et de boissons; il en existait plusieurs, la plupart très-incommodes, et leur nombre était insuffisant.

§ II. — Halles, Marchés, Entrepôts, Greniers de réserve, etc.

MARCHÉ AUX FLEURS ET AUX ARBUSTES, situé dans toute la longueur du quai Desaix, entre les extrémités méridionales du pont au Change et du pont Notre-Dame. Il fut établi dans les années 1807 et 1808, et transféré du quai de la Mégisserie où il était depuis longtemps et où il gênait les communications. Son emplacement, outre les trottoirs, la route du quai et la rue de la Pelleterie, contient un espace régulier, planté de quatre rangs d'arbres, et orné de deux fontaines ou bassins qui, les jours où se tient le marché, les mercredis et les samedis, fournissent de l'eau provenant de la pompe Notre-Dame.

MARCHÉ DES JACOBINS, OU DE SAINT-HONORÉ, établi, en 1810, sur l'emplacement du couvent des Jacobins. Ce marché, qui se tient tous les jours, est traversé par une rue portant son nom, et communiquant de la rue Saint-Honoré à la rue Neuve-des-Petits-Champs. Il est vaste et commode; des hangars couverts en ardoises et supportés par des colonnes en bois, abritent les vendeurs; il est enrichi de deux fontaines dont les eaux proviennent de la pompe à feu de Chaillot.

HALLE AU VIEUX LINGE. Cette halle, très-vaste, située rue et enclos du Temple, commencée, en 1809, sur les dessins de M. Molinos, fut achevée en 1811; elle est construite en bois, et se compose de quatre vastes nefs et d'environ 1,800 boutiques. C'est un tableau assez piquant que la vue des marchandises de toutes couleurs, de toutes dimensions, étalées sous cette halle.

Halle et marché à la volaille et au gibier, dite vulgairement *la Vallée*, située sur le quai, au coin de la rue des Grands-Augustins, et sur l'emplacement de l'église et d'une partie du cloître des religieux de ce nom. Ce marché, qui se tenait sur le quai, était incommode aux marchands exposés aux injures de l'air, et incommode aux passants dont les marchands, leur marchandise et leur étalage obstruaient le chemin.

La première pierre de cette halle a été posée le 17 septembre 1809. Elle se compose de trois galeries, divisées par des rangs de piliers, liés entre eux par des grilles de fer. La galerie du centre sert aux voitures et aux marchés en gros; la première galerie, destinée à la vente en détail, offre de petites boutiques élégamment construites et placées à égale distance. La longueur de cet édifice a 62 mètres, et sa largeur 46 mètres.

La façade de cette halle, du côté du quai, présente onze arcades, et sa façade sur la rue des Grands-Augustins en a douze. L'architecture est dans le style convenable à la destination de l'édifice; elle fait l'ornement du quai (1).

Marché de l'Abbaye Saint-Martin, situé sur une partie du jardin de cette abbaye, entre une autre partie de ce jardin, les rues du Vertbois, de la Croix et le précédent marché, qui, quoique construit assez récemment, n'en était pas moins incommode.

Le nouveau marché, commencé en 1812 et terminé en 1817, se compose de deux corps de halle, qui ont chacun 60 mètres de longueur sur 20 de largeur. Ces deux édifices, solidement construits sur les dessins du sieur Petit-Radel, sont éclairés par les arcades de leurs façades.

Entre ces deux corps de bâtiments, on voit une fontaine élevée sur les dessins du sieur Gois fils; elle présente une vasque d'où l'eau doit jaillir et retomber en nappe. Cette espèce de vase est supporté par un groupe de trois génies allégoriques qui représentent la pêche, la chasse et l'agriculture, dont les produits remplissent ce marché.

Ce marché étant voisin du Conservatoire des arts et métiers, on a donné aux rues nouvelles qui viennent y aboutir les noms des personnes signalées par leurs découvertes dans les arts, ou par des services éminents rendus à l'industrie française : tels sont ceux de Borda, de Montgolfier, de Conté, de Vaucanson.

Marché des Blancs-Manteaux, situé sur l'emplacement du couvent des Filles hospitalières de Saint-Gervais, n° 60. On y entre par la vieille rue

(1) On a fait, pendant ces dernières années, de grands travaux d'agrandissement et de réparation dans le marché de la Vallée. Les anciennes boutiques en bois ont été remplacées par des boutiques en fer, beaucoup plus propres et construites uniformément. Sur le derrière de ce marché, c'est-à-dire du côté de la rue du Pont-de-Lodi, on a construit des espèces de basses-cours et des cages pour les animaux. (B.)

du Temple. Ce marché, commencé en 1811, fut ouvert au public le 24 août 1819 ; on voit une halle bien construite, qui présente six arcades de face, et une autre halle destinée à la boucherie, qui est séparée de la première par une rue d'environ trente pieds de largeur. Ce marché est peu étendu ; il contient néanmoins 168 places louées chacune à raison de 20 centimes par jour. Aux côtés de la porte d'entrée on a établi deux fontaines, dont chacune offre une tête de taureau en bronze ; de ces têtes jaillit de l'eau qui se verse dans deux cuvettes.

Marché Saint-Germain, situé sur l'emplacement de l'ancienne foire de ce nom, entre les nouvelles rues de Félibien, Mabillon, Lobineau et Clémencé. La construction de ce marché fut commencée en 1811. On détruisit une infinité de baraques en bois, contenues dans une enceinte appelée *Foire Saint-Germain*, lesquelles, depuis la suppression de cette foire, servaient à des marchands de vieux meubles, et on en exhaussa le sol d'environ douze à quinze pieds.

Ce marché est le plus vaste, le plus beau, le mieux construit de tous ceux de Paris, et même de la France ; son architecture simple, solide et majestueuse, à ces caractères essentiels aux monuments uniquement consacrés à l'utilité publique, réunit l'avantage de se trouver dans une situation commode qui laisse beaucoup de facilité à la circulation. L'architecte, le sieur Blondel, a eu le bonheur de ne rencontrer aucun obstacle qui pût le gêner dans ses conceptions.

Le plan de cette halle offre un parallélogramme régulier de 92 mètres de longueur, sur 75 mètres de largeur. Les faces des deux grands côtés ont chacune vingt-deux ouvertures, portes ou fenêtres, en forme d'arcades ; les deux faces des deux petits côtés en ont dix-sept ; chacune des quatre faces a cinq entrées fermées par des grilles en fer : trois à leur milieu, et deux vers leurs extrémités.

L'intérieur présente quatre nefs éclairées par les arcades, par des ouvertures ménagées entre elles et la toiture, et par des jours pratiqués entre les deux rangs du comble.

Entre ces quatre nefs est une cour spacieuse, au centre de laquelle on a placé, en 1825, la fontaine monumentale qu'on avait élevée sur la place de Saint-Sulpice.

Cet édifice est entouré de trottoirs et de quatre larges rues qui ont reçu les noms de bénédictins célèbres par leurs travaux littéraires (1). La rue située au midi de la halle porte le nom de Lobineau, et celle du côté de l'est celui de Félibien, deux religieux auteurs d'une histoire de Paris ; le

(1) L'emplacement de cette halle appartenait aux Bénédictins de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

rue qui est à l'ouest, et s'étend depuis celle du Petit-Bourbon jusqu'à la rue du Four a le nom du savant Mabillon. La rue du côté du nord porte le nom de Clémencé.

Sept rues viennent aboutir à ce marché, deux desquelles portent aussi des noms de bénédictins : l'une, qui part du carrefour formé par la rencontre des rues des Boucheries, de Bussi, de Sainte-Marguerite et du Four, a reçu le nom du savant bénédictin Montfaucon ; et une autre, qui part de la rue de Seine, celui de Toustain.

Le bâtiment destiné aux boucheries, situé au sud de la halle, n'en est séparé que par la rue Lobineau. Il a les mêmes formes que ce principal édifice, excepté qu'une partie des arcades n'est que figurée ; on y pénètre par trois portes d'entrée ornées de grilles. La principale, placée au milieu de la façade, correspond à l'axe de la halle. En face de cette entrée, on voit une fontaine adossée au mur ; elle est décorée par une figure allégorique de l'Abondance, que représente une femme assise. La face de son piédestal offre une bouche qui fournit de l'eau provenant de la pompe à feu de Chaillot.

Les travaux de serrurerie qu'on a exécutés pour les étaux des bouchers sont immenses.

Sous cette boucherie sont pratiquées des caves, divisées en 150 cases fermées et séparées par des grilles, qui forment autant de serres, dans lesquelles les marchands peuvent déposer les denrées non vendues, et s'abriter lors des rigueurs de l'hiver.

Le 1er juin 1817, le gouvernement ayant cru nécessaire de faire bénir ces travaux par des prêtres, la cérémonie de cette bénédiction fut célébrée avec solennité : et le lendemain, 2 juin, on livra au commerce les nefs orientale et méridionale qui étaient alors achevées. En 1820, la construction de cet édifice, les trottoirs et les pavés des rues environnantes, et autres accessoires, furent entièrement terminés.

Marché des Carmes, établi sur l'emplacement du couvent des Carmes, dans la rue des Noyers qui, sur ce point, a été fort élargie, et sur les rues des Carmes et de la Montagne-Sainte-Geneviève. Il remplaça le marché fort incommode de la place Maubert dont il est voisin. La première pierre de ce marché fut posée le 15 août 1813. Une grande partie a été construite depuis et ouverte au public en février 1819.

Ce marché, qui n'est ni aussi vaste ni aussi heureusement situé que celui de Saint-Germain, est construit dans le même goût. Il présente, sur la rue des Noyers, onze arcades, dont deux servent de portes d'entrée, fermées par des grilles de fer. Du côté de la rue des Carmes, cet édifice offre quatorze arcades, dont trois forment portes d'entrée, et sont pareillement fer-

mées par des grilles de fer. Il en est de même de la partie de cet édifice située du côté de la Montagne; cette partie est destinée à la boucherie. Au centre des quatre nefs est une cour qui offre sept arcades dans sa longueur et cinq dans sa largeur. On y voit deux rampes conduisant à des salles souterraines qui servent de magasins. La charpente de la toiture diffère un peu de celle du marché Saint-Germain; mais son système est le même, et le jour pénètre dans l'intérieur par de semblables ouvertures. Cet édifice fait honneur à son architecte, le sieur Vaudoyer.

MARCHÉ A LA VIANDE, situé entre les rues des Deux-Écus, du Four et des Prouvaires. Commencé en 1813, il a été terminé en 1818.

Il existait une ancienne halle à la viande, située entre les rues de la Fromagerie, de la Cordonnerie et de la Tonnellerie; son emplacement, devenu insuffisant, est aujourd'hui destiné au *marché aux légumes*.

Pour construire la nouvelle halle, on a démoli plusieurs maisons et hôtels entre les rues du Four et des Prouvaires. Cette démolition a laissé un espace assez vaste, puisque ce marché a 112 mètres de longueur sur 53 de largeur.

L'établissement actuel n'est que *provisoire* : il devait, suivant le plan adopté sous le règne de Napoléon, offrir une vaste halle en maçonnerie; les événements de 1814 n'ont pas permis l'exécution de ce projet. On s'est borné à y construire, en attendant mieux, des hangars en bois.

Ce marché se divise en deux parties.

La première, située au nord et du côté de Saint-Eustache, contient le parc aux charrettes, les écuries et la triperie, enclos de murs.

La seconde partie, placée au sud, contient la halle à la viande, qui, sur la rue des Deux-Écus, offre huit hangars construits en bois de chêne, lesquels ont chacun cinq mètres et demi de largeur sur dix-neuf de longueur. Elle contient en outre douze hangars, placés entre les rues du Four et des Prouvaires, longs chacun de quinze mètres et demi : et quatre autres de dix-neuf mètres de longueur sur quatre de largeur. Enfin elle contient en avant un petit édifice qui sert de bureau.

Ce marché, entouré de bornes, est partagé du nord au midi par une large rue qui s'étend de la rue des Prouvaires jusqu'à celle du Four, et par une autre rue qui traverse la première.

Six bornes-fontaines rafraîchissent et purifient ce marché.

GRENIER DE RÉSERVE, situé sur le boulevart Bourdon, et sur une partie de l'emplacement du jardin de l'Arsenal. Sa première pierre fut posée le 26 décembre 1807 ; dans les années suivantes, l'édifice s'éleva sous la conduite du sieur Delannoy.

Cet édifice devait avoir cinq étages ; mais les événements de 1814 arrêtèrent l'exécution du premier projet. On borna son élévation aux deux étages

existants, et on y fit une toiture *provisoire* avec le bois qui avait servi aux échafauds de l'arc de triomphe de l'Étoile.

Cet édifice tronqué, terminé en 1817, est d'une étendue considérable; il a près de trois cent cinquante mètres, ou mille soixante-dix-sept pieds de longueur; il s'élève, depuis le sol jusqu'au comble, de vingt-trois mètres. Sa longueur est divisée par cinq avant-corps ou pavillons percés chacun de trois arcades; et la façade tout entière offre, dans le même étage, soixante-sept arcades, portes ou fenêtres. Entre la toiture et les arcades se trouve un étage éclairé par de petites fenêtres carrées.

Les salles de l'intérieur sont d'une étendue qui frappe d'admiration celui qui y pénètre pour la première fois. Un étage est destiné à recevoir les blés et farines; les étages souterrains servent de dépôt aux vins, aux huiles, etc.

Entrepôt et halles aux vins et eaux-de-vie, situés quai Saint-Bernard. Il existait, depuis le règne de Louis XIV, une halle aux vins au coin de ce quai et de la rue des Fossés-Saint-Bernard, halle qui subsiste encore; elle est aujourd'hui comprise dans l'emplacement du nouvel entrepôt, qui est beaucoup plus vaste.

Cette ancienne halle fut établie, en 1662, sur un terrain que traversait un canal factice de la rivière de Bièvre (1).

Les seigneurs de la cour de Louis XIII et de Louis XIV s'occupaient beaucoup de spéculations financières. Un particulier imaginait un établissement lucratif, et cédait son projet pour quelque argent à un seigneur qui en obtenait le privilége et le bénéfice. Les exemples de pareilles entreprises étaient alors fort communs.

En 1656, les sieurs Chamarane et de Baas, maréchal-de-camp, obtinrent du roi l'autorisation d'établir une halle aux vins. Ce projet rencontra des oppositions de la part des administrateurs de l'Hôpital général, qui, en 1662, consentirent à son établissement, à condition qu'ils recevraient la moitié des bénéfices. Cette halle fut construite, et on y joignit une chapelle de *Saint-Ambroise*.

Depuis longtemps l'insuffisance de ce local était sentie. Un décret impérial du 30 mars 1808 ordonna la construction d'une nouvelle halle sur un plan beaucoup plus vaste. En voici les principales dispositions :

« Art. Ier. Il sera formé dans notre bonne ville de Paris un marché et un « entrepôt franc pour les vins et eaux-de-vie, dans les terrains situés sur le « quai Saint-Bernard entre les rues de Seine et des Fossés-Saint-Bernard.

« II. Les vins et eaux-de-vie conduits à l'entrepôt conserveront la faculté « d'être réexportés hors de la ville sans acquitter l'octroi.

(1) Voyez ci-dessus *Canal de Bièvre*.

« III. Cette exportation ne pourra avoir lieu que par la rivière ou par les « deux barrières de Bercy ou de la Gare.

« Dans ce dernier cas, les transports devront suivre le quai et sortir en « deux heures.

« IV. Les vins destinés à l'approvisionnement de Paris n'acquitteront les « droits d'octroi qu'au moment de la sortie de l'entrepôt.

« V. L'entrepôt sera disposé pour placer, tant à couvert qu'à découvert, « jusqu'à cent cinquante mille pièces de vin, etc. »

Dès que ce décret et les plans y annexés furent rendus publics, il se présenta une compagnie sous les noms d'*Hérail* et *Bélanger*, qui publia un mémoire, accompagné de plans et de dessins, où sont énumérés plusieurs inconvénients résultant de la position du nouvel entrepôt, et où l'on proposa de placer cet établissement plus loin et au-delà du cours de la Bièvre, dans l'emplacement appelé *la Gare*. Ces propositions ne changèrent rien à la détermination prise. Les travaux furent commencés sur les dessins et sous la direction de M. Gaucher, architecte ; et le 15 août 1811, on posa la première pierre de l'édifice.

Cet établissement se compose de cinq grandes masses de constructions, et de deux bâtiments destinés à l'administration, sans y comprendre les petits celliers établis dans la partie irrégulière que laisse la rue de Seine.

Des cinq masses de constructions, deux, placées au centre de l'établissement, servent au marché des vins. Des trois autres masses, placées du côté des rues de Seine, de Saint-Bernard, de Saint-Victor, deux contiennent chacune vingt et un celliers, et la troisième en contient quarante-neuf.

Sur chacune de ces cinq masses sont élevés des magasins ; et les magasins de celle du milieu, du côté de la rue Saint-Victor, sont destinés aux eaux-de-vie.

Les travaux, d'abord poussés avec activité, se ralentirent un peu pendant les années 1815, 1816 et 1817 ; mais ils ont été repris depuis.

Le 30 mai 1812, on posa la charpente d'un des marchés ; et, le 27 décembre suivant, le commerce des eaux-de-vie put jouir de deux halles d'un des marchés. Le 5 août 1813, quatre halles de l'autre marché furent livrées au commerce. Les celliers situés du côté de la rue de Seine ont été commencés pendant l'année 1813 ; et, le 6 novembre de l'année suivante, cinq celliers, qui sont du côté du quai, furent ouverts aux marchands de vin.

Cette masse de constructions n'a pu être achevée qu'en l'an 1818.

Depuis cette époque, on s'est occupé de la fondation de la masse de constructions située du côté de la rue Saint-Victor ; on y compte vingt-trois celliers, ainsi qu'un magasin supérieur, et un magasin destiné aux eaux-de-vie.

11.

Les rues de Saint-Victor, de Seine, le quai Saint-Bernard, la rue des Fossés-Saint-Bernard, sont les limites de l'espace destiné à l'entrepôt des boissons. Cet espace contient les emplacements de l'ancienne halle aux vins, de l'abbaye de Saint-Victor, d'une partie de la terre d'Alez, et d'une infinité de maisons particulières. L'architecte, le constructeur, y admirent la disposition heureuse et commode de toutes les parties de cet entrepôt, ses bâtiments d'un beau style, ses charpentes hardies et solides, et la facilité des abords et des moyens de communication. Tout le monde est frappé de l'immense étendue de l'emplacement, de la largeur de ses rues, de la régularité des bâtiments. Une ville du quatrième ordre, et ses faubourgs, seraient aisément placés dans l'enceinte de cet entrepôt.

Cet établissement peut contenir *cent soixante-quinze mille hectolitres de vins* (1).

Dépôt de laines et lavoir public, situé au port de l'Hôpital, n° 35. Cet établissement, fondé en 1813, est placé sous la surveillance de plusieurs membres du conseil général d'agriculture. Il a reçu depuis une nouvelle organisation qui fut mise en activité au 1er janvier 1820. Les plus grandes précautions sont prises pour mettre les intérêts des dépositaires à l'abri de toute atteinte, et pour conserver aux laines travaillées dans l'établissement la réputation dont elles jouissent.

Abattoirs, ou bâtiments destinés aux tueries des bestiaux. Avant ces établissements, les bouchers conduisaient les bœufs qu'ils avaient achetés dans les marchés de Sceaux ou de Poissy (2), à travers les rues de Paris, et exposaient les habitants à plusieurs dangers. Ces animaux et les tueries contribuaient en outre à y salir les rues, à les embarrasser, à corrompre l'air qu'on y respirait. On souhaitait depuis longtemps que les bestiaux n'entrassent plus dans cette ville, et que les tueries fussent portées hors de ses murs.

Un décret de Napoléon, rendu le 9 février 1810, porte qu'il sera fondé à Paris cinq abattoirs, savoir : trois sur la rive droite de la Seine, et deux sur

(1) Au moyen de plusieurs chemins de fer en pente douce, qu'on a construits dans cet entrepôt, on peut faire monter les voitures jusqu'aux étages supérieurs; ce qui facilite beaucoup les chargements et l'emmagasinage. (B.)

(2) Il existait à Poissy un marché de bestiaux du temps de saint Louis. Colbert, ministre de Louis XIV, propriétaire de la terre de Sceaux, y fit transférer le marché de Poissy. Cette injustice, qui n'est pas la seule qu'on ait à reprocher à ce ministre célèbre, fut en partie réparée avant sa mort. Dans la suite, le duc du Maine, propriétaire de Sceaux, ne s'opposa point à ce que les habitants de Poissy recouvrassent leur marché, qui fut rétabli par lettres-patentes de l'an 1704; mais il ne voulut point se dessaisir du marché de Sceaux. Ce marché est situé loin du village de ce nom et à l'extrémité méridionale du Bourg-la-Reine.

Les marchés de Sceaux et de Poissy approvisionnent Paris de bestiaux. La *Caisse de Poissy*, fameuse par les discussions qu'elle a fait naître, paie comptant aux marchands de bestiaux le prix de ceux qu'ils vendent aux bouchers de Paris et du département de la Seine, et avance à ces bouchers le montant de leurs achats, jusqu'à concurrence du crédit ouvert à chacun d'eux par le préfet de ce département.

la rive gauche. Les trois abattoirs de la rive droite, dit ce décret, seront : l'un de 24 échaudoirs, le second de 18, et le troisième de 12. Les deux abattoirs de la rive gauche seront de 18 échaudoirs. Ces cinq établissements sont, au nord de cette ville, ceux du *Roule*, de *Montmartre* et de *Popincourt*, et, dans sa partie méridionale, ceux d'*Ivry* et de *Vaugirard*. Ces établissements occupent chacun un vaste espace, et contiennent plusieurs cours et corps de bâtiments.

L'*Abattoir du Roule*, situé dans la plaine de Monceaux, au bout de la rue Miroménil, fut construit sur les dessins et sous la conduite du sieur Petit Radel, architecte. Les travaux commencèrent en 1810. Cet édifice se compose de quatorze corps de bâtiments et de plusieurs cours. L'espace qu'il occupe a 202 mètres de longueur sur 118 de largeur.

L'*Abattoir de Montmartre* est situé entre les rues Rochechouart, de la Tour d'Auvergne et des Martyrs, et les murs de Paris. Cet établissement fut commencé, en 1810, sur les dessins et sous la conduite du sieur Poitevin, architecte. L'emplacement qu'il occupe a 350 mètres de longueur sur 127 mètres de largeur. Il contient quatre bergeries, quatre bouveries, et autres corps de bâtiments.

L'*Abattoir de Popincourt*, situé entre l'avenue Parmentier, les rues des Amandiers, Saint-Maur et Saint-Ambroise, fut commencé en 1810. Les sieurs Happe et Vautier, architectes, ont contribué à la construction de cet immense édifice, qui a sept bergeries, sept bouveries, etc.

L'*Abattoir d'Ivry*, situé près de la barrière d'Italie, entre les boulevards intérieurs et extérieurs, fut commencé, en 1810, sur les dessins du sieur Leloir, architecte. Il occupe un espace considérable, quoiqu'il se compose de bâtiments moins étendus que les abattoirs dont je viens de parler.

L'*Abattoir de Vaugirard*, situé entre l'avenue de Saxe, la place et l'avenue de Breteuil, la rue des Paillassons et le chemin de Ronde de la barrière de Sèvres, a été commencé en 1811, sur les dessins du sieur Gisors. Cet abattoir est composé, comme les autres, de plusieurs cours et bâtiments.

Ces cinq abattoirs ont été terminés en 1818, et une ordonnance de police du 11 septembre de cette année fixa au 15 de ce mois l'époque où ils seraient ouverts et livrés aux bouchers de Paris, et ordonna qu'à partir de ce même jour les bestiaux ne pourraient plus être conduits dans l'intérieur de cette ville aux étables et abattoirs particuliers.

Ponts et Quais.

Une loi du 24 ventôse an IX (15 mars 1801) ordonne la construction de trois ponts à Paris : l'un en face du Jardin des Plantes, l'autre pour servir

de communication de l'île Saint-Louis à celle de la Cité, et remplacer l'ancien Pont-Rouge, et le troisième en face du Louvre et du collége des Quatre-Nations. Voici la notice de ces trois ponts :

Le *pont d'Austerlitz* ou *du Jardin des Plantes* communique à son extrémité septentrionale aux quais Morland et de la Râpée, et à son extrémité méridionale aux quais de l'Hôpital et de Saint-Bernard, et au boulevard de l'Hôpital.

Ce pont, commencé en 1802, fut, le 1er janvier 1806, ouvert aux piétons; et, le 5 mars 1807, aux voitures ; il reçut le nom d'*Austerlitz*, en mémoire de la célèbre bataille gagnée, le 2 décembre 1805, par les Français, sur les Russes et les Autrichiens. Il a été construit sous la direction du sieur Lamandé, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, d'après les dessins du sieur Becquey-Beaupré, aux frais d'une compagnie qui doit, pendant soixante-dix ans, l'entretenir et percevoir un péage.

Les culées et les piles de ce pont sont construites en pierres de taille et fondées sur pilotis. Cinq arches en fer fondu présentent chacune une portion de cercle ; leur dimension moyenne est de 25 mètres ; la largeur entre les têtes est de 12 mètres, et la longueur totale du pont, entre les culées, est de 130 mètres.

Ce pont est le second à Paris dont les arches aient été construites en fer. Sa construction est curieuse, et sa solidité à toute épreuve. Il est destiné à supporter les plus lourdes voitures. Si l'on excepte les masques en métal qui ornent les extrémités des solives de sa route, il ne présente d'autre ornement que la beauté de ses proportions.

Le *pont de la Cité* sert de communication entre l'île Saint-Louis et celle de la Cité; il est situé sur le bras de la Seine qui sépare ces deux îles; il remplace l'ancien Pont-Rouge, qui, fort irrégulier, était placé à environ vingt-cinq toises plus bas. Cet ancien pont, entièrement en bois, fut emporté par un débordement dans les premières années de la révolution.

La construction du nouveau pont de la Cité, commencée en 1801 et terminée en 1804, fut entreprise par une compagnie qui y perçoit un péage. Ses deux culées et son unique pile sont en maçonnerie et fondées sur pilotis ; ses deux arches en charpente de chêne, doublées en cuivre et goudronnées, portaient un plancher destiné aux cabriolets et aux gens de pied.

Voici ses dimensions. Le diamètre des arches était de 31 mètres 3 centimètres ; sa largeur, entre les têtes, de 10 mètres 27 centimètres; sa longueur, entre les culées, de 64 mètres 56 centimètres.

Ces deux arches étaient extrêmement surbaissées, et cette forme, vicieuse aux yeux des hommes les moins instruits en architecture, présageait leur

ruine prochaine. Bientôt ces arches surbaissées éprouvèrent un affaissement très-sensible ; la route du pont fut interdite aux voitures et aux chevaux ; les bois de cette route furent enlevés, et on ne permit qu'aux piétons de passer sur un des trottoirs. Ces arches ont été reconstruites en 1819. Elles sont moins surbaissées, et ont reçu d'ailleurs des soutiens qui paraissent garantir leur solidité. La route, plus étroite qu'avant cette restauration, ne peut recevoir que des piétons.

Une rue, ouverte entre le jardin de l'archevêché et des maisons particulières, se présente à l'entrée de l'île de la Cité et à l'extrémité de ce pont; elle se nomme rue *Bossuet*.

Le *pont des Arts* traverse le cours entier de la Seine, et communique du Louvre au palais de l'Institut, ci-devant collége des Quatre-Nations, ou de Mazarin. Sa direction est celle de l'axe de ces deux édifices correspondants. Son nom lui vient du Louvre, qui portait le titre de *palais des Arts* avant qu'on l'eût appliqué à l'édifice des Quatre-Nations.

Ce pont, qui ne sert qu'aux piétons, fut commencé en 1802 et terminé en 1804. Il a été bâti aux frais de la compagnie qui a entrepris les ponts dont je viens de parler. On y perçoit un péage. Ses culées et ses piles, en pierres de taille, sont fondées sur pilotis. Il a neuf arches en fer fondu supportant le plancher qui sert de route. Ce plancher est bordé par une balustrade en fer.

Le diamètre moyen des arches est de 16 mètres 18 centimètres; la largeur, entre les têtes, est de 10 mètres, et la longueur totale de ce pont, entre les culées, est de 166 mètres 59 centimètres.

Ce pont est, à Paris, le premier dont les arches furent construites en fer.

Le *pont d'Iéna*, situé en face de l'édifice de l'École-Militaire et du Champ-de-Mars, communique, de ce champ et des quais placés à ses extrémités, à la route de Versailles, au bas de Chaillot, et près de la barrière de Passy.

Ce pont, tout construit en pierres de taille, et dont les piles et culées sont fondées sur pilotis, fut commencé en 1809 et achevé en 1813, sous la direction de MM. Lamandé et Dillon. Il se compose de cinq arches à plein cintre, dont le diamètre moyen est de 28 mètres ; la largeur, entre les têtes, est de 12, et la longueur totale, entre les culées, est de 140 mètres. A chaque extrémité des parapets sont quatre piédestaux en marbre de Château-Landon, destinés à porter des statues. Au-dessus de chaque pile, et dans l'intervalle des arches, étaient sculptés des aigles entrelacés de couronnes. Ces sculptures ont été effacées depuis l'établissement du gouvernement royal, et d'autres y ont été substituées.

Le détail estimatif, arrêté le 10 octobre 1809, porte la totalité des dé-

penses de la construction de ce pont, y compris l'acquisition du terrain des abords, à la somme de 6 millions 175 mille 128 francs 75 centimes.

La dénomination d'*Iéna* fut donnée à ce pont en mémoire de la bataille de ce nom, gagnée, le 14 octobre 1806, sur les Prussiens. Lorsqu'en 1814, dans le temps des revers, l'armée prussienne vint à Paris, son chef voulut faire sauter ce pont. Quelques tentatives furent faites sans succès. On négocia avec lui, et il fut convenu que le pont serait conservé, mais qu'il changerait de nom ; le roi, par ordonnance de juillet 1814, lui appliqua celui de *pont des Invalides* (1).

Les travaux de ce pont, le terrain énorme qu'il a fallu entasser pour former une culée du côté du Champ-de-Mars, les murs de terrasse des abords, ne sont pas les seuls qui furent entrepris sur cette rive par Bonaparte. Les quais élevés aux deux extrémités de ce pont, et prolongés du côté d'amont comme du côté d'aval sur les deux rives de la Seine, sont encore plus considérables. En face, sur l'axe du pont et sur le penchant de la montagne de Chaillot, fut commencé le *palais du roi de Rome*. Aux deux côtés de l'extrémité occidentale du Champ-de-Mars, et dans le voisinage de ce pont, devait s'élever, du côté de Paris, le *palais des Archives*, et du côté de la barrière, un édifice destiné à des casernes. Ces constructions projetées, et dont l'exécution était commencée, ont été abandonnées par l'effet des événements de 1814. On y a depuis établi une route bordée d'arbres.

Quai d'Orsai, situé entre le Pont-Royal et le pont Louis XVI. Il portait anciennement le nom de *la Grenouillère*. Il doit son nom au prévôt des marchands, Boucher d'Orsai, qui, en 1708, en fit commencer une partie. Il fut, sous Bonaparte, dans les années 1808 et 1809, entièrement reconstruit ; il porta d'abord le nom de *quai Bonaparte ;* en 1814, on lui redonna son ancien nom de *quai d'Orsai*.

Le *quai des Invalides* est à la suite du quai d'Orsai, et commence au-delà du pont Louis XVI ; il borde, dans toute la longueur de la rive, le quartier du Gros-Caillou jusqu'au pont d'Iéna.

La première pierre de ce quai fut posée le 13 messidor an x (2 juillet 1802).

En 1814 les travaux en furent suspendus ; ils ont été repris depuis, et ce quai a complétement été achevé jusqu'au pont d'*Iéna*.

Quai Debilly, situé au bas de Chaillot, sur la rive droite de la Seine, qui sépare ce quai de celui des Invalides. Ce quai portait indistinctement les noms *de la Conférence*, *de Chaillot* et *des Bons-Hommes*. Par décret du

(1) Il a repris son premier nom depuis longtemps. (B.)

10 janvier 1807, il reçut le nom du général Debilly, tué à la bataille d'Iéna.

Le quai Debilly fait partie de la route de Paris à Versailles. Cette route, autrefois fort étroite, reçut, pendant qu'on construisit le pont d'Iéna, une largeur depuis longtemps désirée. On porta le mur de terrasse de ce quai au milieu du cours de la Seine, dont on déploya le lit aux dépens de la rive opposée. Ce mur de terrasse vient se rattacher à la culée du pont d'Iéna et facilite ses abords.

Le *quai de la Conférence* longe les Champs-Élysées et le Cours-la-Reine. Son mur de terrasse, entrepris sous le gouvernement du Directoire, laissait encore un assez long espace vide ; il fut continué sous le règne de Bonaparte et est terminé maintenant.

Le *quai du Louvre*, qui s'étend depuis le Pont-Royal jusqu'au pont des Arts, fut considérablement réparé sous ce règne. Le mur de terrasse, ses parapets, ses trottoirs, furent construits en 1803. On éleva la route de ce quai, entre le Louvre et le pont des Arts, à la hauteur de la route de ce pont ; et sur le bord de la Seine, au bas de ce quai, au *port Saint-Nicolas*, on construisit un *bas-port* très-solide et très-commode au commerce.

Quai Desaix, situé entre le pont de Notre-Dame et le pont au Change, sur la rive gauche de la Seine. Il occupe l'ancien emplacement de la rue de la Pelleterie. Il est bordé, du côté de la Cité, par le *Marché aux Fleurs*.

Le 18 avril 1788, un arrêt du conseil avait arrêté le projet de ce quai, mais alors on projetait et on n'exécutait guère. Ce quai, en 1802, fut complétement construit.

Le *quai de la Cité* commence au pont de la Cité et à la rue Bossuet, et se termine au pont de Notre-Dame et à la rue de la Lanterne. Un arrêt du gouvernement, du 29 vendémiaire an XII (22 octobre 1803), ordonne l'ouverture de ce quai et la construction de son mur de terrasse. Les travaux furent achevés en 1813. Sur l'emplacement de ce quai étaient autrefois des maisons hideuses, et les rues étroites, dites *Basse-des-Ursins* et d'*Enfer*, qui menaient à la rivière.

Quai Catinat. Il commence au pont de la Cité et à la rue Bossuet, et finit au pont au Double et à la rue de l'Évêché. Ce quai, ordonné par décret du 29 mars 1809, fut terminé en 1813. Il contourne l'ancien jardin de l'archevêché, et occupe une partie du lieu appelé le *Terrain* ou la *Motte aux papelards*, et une partie des jardins des chanoines et de l'archevêché.

Le *quai Montebello*, ou *Bignon*, aujourd'hui *quai Saint-Michel*, commence au pont Saint-Michel et finit au Petit-Pont. Bignon, prévôt des marchands, avait, en 1772, projeté sa construction ; mais alors il y avait loin du projet à l'exécution. Il fut commencé en 1811 et achevé en 1813. Il est placé sur une partie du derrière des maisons de la rue de la Huchette.

et sur une partie des ruelles dites des *Trois Chandeliers* et *du Chat qui Pêche*.

L'île de la Cité serait entièrement entourée de quais, si les bâtiments de l'Hôtel-Dieu n'y mettaient obstacle.

Le *Quai Morland* s'étend le long du petit bras de la Seine qui le sépare de l'île Louvier. Il occupe l'emplacement d'un ancien *Mail*, auquel succéda un chemin bordé de cabarets. On lui donna, en 1806, le nom qu'il porte, en mémoire de Morland, commandant des chasseurs à cheval de la garde, tué, le 2 décembre 1805, à la bataille d'Austerlitz.

Quai nouveau de la Tournelle. Il s'étend depuis le pont au Double jusqu'au port aux fruits. Il fut terminé en 1819.

Les quais qui bordent la Seine au nord du cours de cette rivière ont éprouvé, dans les années 1830 et suivantes, de notables améliorations. Les uns reconstruits, élargis aux dépens du lit de la Seine ; d'autres alignés, nivelés ; tous, rendus plus commodes, offrent, au lieu de ces étroits passages où les piétons se pressaient, se heurtaient, où les voitures s'embarrassaient, offrent, dis-je, aujourd'hui de magnifiques abords, des promenades, des places spacieuses et des communications faciles et dignes d'une grande cité.

§ III. — Eaux de Paris.

Canal de l'Ourcq. J'ai dit que les sieurs Solage et Bossu avaient, en 1799, proposé la dérivation des eaux de la rivière de l'Ourcq et leur conduite à Paris, en prenant les eaux de cette rivière aux environs du village de Lisy. On jugea qu'ils ne les prenaient pas assez haut ; on parlait de remonter jusqu'au village de Crouy, lorsqu'un décret du 29 floréal an x (19 mai 1802) mit fin à cette discussion. Il porte : « Il sera ouvert un canal de dérivation « de la rivière de l'Ourcq, qui amènera cette rivière dans un bassin près de « la Villette. » Le 25 thermidor suivant, un autre décret prescrit le commencement des travaux au 1er vendémiaire an xi (23 septembre 1802), assigne les fonds qui leur sont nécessaires sur les produits des octrois établis aux entrées de Paris, charge le préfet du département de la Seine de l'administration générale de ces travaux, et les ingénieurs des ponts et chaussées de leur exécution.

La prise d'eau, dans l'Ourcq, fut fixée au bief supérieur du Moulin de Mareuil, distant de la barrière de Pantin de 96,000 mètres, ou 24 lieues.

Ce canal a plusieurs objets d'utilité : le premier consiste à amener dans le bassin de la Villette un assez grand volume d'eau pour suffire aux besoins

de Paris, et procurer de l'embellissement à cette ville ; le second à établir, par cette conduite d'eau, une communication navigable entre la rivière d'Ourcq et Paris ; le troisième à former, au nord de Paris, un canal de la Seine à la Seine, composé de deux branches navigables, alimentées par le bassin de la Villette : l'une dirigée de Saint-Denis à ce bassin, et l'autre de ce même bassin aux fossés de l'Arsenal ; et le quatrième, à disposer du superflu des eaux pour former des usines dans Paris, et principalement sur les deux rives du canal de la Seine à la Seine.

Je vais parler des diverses parties, embranchements et ramifications de ce canal.

LE BASSIN DE LA VILLETTE, commencé en 1806 et terminé en 1809. Il présente un parallélogramme dont la plus grande dimension est de 800 mètres, et la moindre de 80. Il reçoit au nord les eaux du canal de l'Ourcq. Ce bassin, bordé de quatre rangs d'arbres, et dont la surface est animée par des barques ornées de banderoles, acquiert un nouvel ornement de l'édifice magnifique et pittoresque qu'offre la barrière de Pantin. L'axe de cette vaste pièce d'eau correspond parfaitement avec celui de cet édifice. Ce bassin est revêtu en maçonnerie sur toutes ses faces.

Aux deux angles de son extrémité, du côté de la ville, ses eaux ont deux issues, dont l'une, partant de l'angle occidental, alimente l'aqueduc de Ceinture dont je vais d'abord parler.

AQUEDUC DE CEINTURE. L'eau qui sert aux besoins et aux embellissements d'une partie de Paris sort d'un des angles du bassin de la Villette, parcourt l'*aqueduc de Ceinture*, long de 4,350 mètres, et qui s'étend de ce bassin jusqu'à Monceaux. De cet aqueduc partent deux branches ou galeries, l'une appelée de *Saint-Laurent*, et l'autre des *Martyrs*. Ces deux galeries, dont la première à 900 mètres de longueur, l'autre 800, parties de l'aqueduc de Ceinture, se terminent au grand égout. Elles ont des ramifications de moindres dimensions, ainsi que des tuyaux en fonte de fer de 9,700 mètres de longueur, qui alimentent les bornes-fontaines de la rue Saint-Denis et d'autres rues adjacentes, les fontaines des Innocents, du Ponceau, et la belle fontaine située sur le boulevard de Bondi, et qui alimentaient la *fontaine de la Place Royale*, avant que cette belle fontaine fût détruite.

L'issue de l'angle oriental du bassin de la Villette est destinée à fournir de l'eau au canal Saint-Martin.

LE CANAL SAINT-MARTIN, appelé d'abord *Canal de navigation*, partant du bassin de la Villette, et aboutissant à la *gare des fossés de l'Arsenal* ; cette distance est de 3,200 mètres. Sa largeur est de 19 mètres au fond et de 20 au sommet ; il a 2 mètres de hauteur d'eau ; il est revêtu en maçonnerie et bordé, sur ses deux côtés, de chemins de halage, plantés d'arbres et

pavés sur une largeur de 12 mètres. Ce canal passe entre l'hôpital Saint-Louis et le boulevard extérieur, traverse le faubourg du Temple, la rue Ménilmontant, celle du Chemin-Vert, et arrive à la place de la Bastille. Sa pente totale, de 25 mètres, est répartie entre dix écluses, non compris l'écluse de garde de la gare.

Le 3 mai 1822, M. le préfet de la Seine a posé, dans les fossés de la Bastille, la première pierre de l'écluse de Seine, pour le canal Saint-Martin.

La gare de l'Arsenal, à laquelle aboutit le canal Saint-Martin, est d'une utilité incontestable. Établie sur les fossés de l'Arsenal, élargis et débarrassés de leurs vieilles constructions, cette gare a en longueur 586 mètres et en largeur environ 58 mètres ; elle ne peut contenir que 70 à 80 bateaux, parce que son milieu doit être laissé libre aux bateaux entrants ou sortants. Un pont en biais est élevé au-dessus de l'écluse de garde, au point où les eaux de la Gare communiquent à la Seine.

Les fossés de l'Arsenal et l'emplacement de la Bastille doivent à l'exécution de ces travaux immenses, de notables embellissements.

Le canal Saint-Martin sert de complément au canal de communication de la Seine à la Seine, en traversant des quartiers de Paris ; communication dont le canal de Saint-Denis est la première partie.

Canal de Saint-Denis. Il commence près de la ville de Saint-Denis et du lieu de la Briche, au point où la petite rivière du Rouillon se jette dans la Seine, et se termine au canal de l'Ourcq, à une pièce d'eau en demi-lune, située au-dessus du bassin de la Villette, et à une distance d'environ 800 mètres de ce bassin.

Depuis longtemps on avait senti la nécessité d'établir un canal de Saint-Denis à Paris ; en 1725, le comte de Jumelle offrit au conseil d'état un projet de ce canal, projet qui fut examiné, approuvé, mais non exécuté. Ce gouvernement n'était pas expéditif.

Un décret du 24 février 1811 ordonna la construction de ce canal, et les travaux commencèrent la même année.

Ce canal, après avoir contourné, dans une longueur d'environ 2,000 mètres, les dehors de la ville de Saint-Denis, du côté de Paris, se dirige en une ligne droite, d'environ 3,800 mètres, jusqu'au canal de l'Ourcq. La longueur totale de ce canal est de 6,600 mètres ; la différence des niveaux, ou sa pente depuis le canal de l'Ourcq jusqu'au point où il s'ouvre sur la rive de la Seine, est de 28 mètres 40 centimètres. Cette pente est rachetée par douze écluses. Trois ponts sont construits sur sa longueur : deux sur les deux routes qui de Paris mènent à Saint-Denis, et le troisième à l'extrémité septentrionale du village de la Villette.

Du point où commence le canal, il fallait aux bateaux, en parcourant les

sinuosités de la Seine, trois jours pour arriver à Paris : il ne faut que huit heures, ou tout au plus une journée, pour qu'ils arrivent au bassin de la Villette.

Ce canal fut achevé en 1821, et l'ouverture en fut célébrée, le dimanche 16 mai de cette même année, par des cérémonies qui n'ajoutèrent rien à son utilité.

Fontaines de Paris.

Sous ce règne les fontaines se multiplièrent dans cette ville ; celles qui, depuis des siècles, étaient frappées de stérilité ou qui n'avaient qu'une activité intermittente, reçurent une nouvelle vie ; de plus, de nouvelles fontaines furent créées. Je vais en donner la notice suivant l'ordre chronologique.

La *fontaine monumentale de Desaix*, située au centre de la place Dauphine, fut élevée en 1802, sur les dessins de M. *Percier*, à la mémoire du général Desaix, tué le 25 prairial an VIII, à la bataille de Marengo. Ce monument est composé d'un cippe qui porte le buste de ce général, couronné par la France militaire. Le Pô et le Nil, fleuves témoins de ses exploits, sont représentés avec leurs attributs sur le bas-relief circulaire. Deux Renommées gravent sur des écussons, l'une *Thèbes* et les *Pyramides*, l'autre *Kehl* et *Marengo*.

Là sont plusieurs inscriptions : l'une contient les dernières paroles que ce général prononça, dit-on, en expirant (1), et l'autre le dénombrement des lieux où il signala son courage ; on y remarque ces mots : *Les ennemis l'appelaient le Juste.*

Une troisième inscription apprend qu'il naquit à Ayat, département du Puy-de-Dôme, le 17 août 1768, et que ce monument lui fut élevé en l'an X. Au-dessous, sur une plinthe en marbre, sont les noms de tous ceux qui ont contribué à l'exécution de ce monument.

Quatre têtes de lions en bronze jettent, dans un bassin circulaire, des eaux d'abord provenues de la pompe de la *Samaritaine*, et aujourd'hui de l'aqueduc d'Arcueil.

Fontaine du Lion-Saint-Marc, située au milieu de l'Esplanade des Invalides. Elle était composée d'un piédestal de forte dimension, surmonté d'un socle sur lequel était le lion ailé qui décorait la place de Saint-Marc à Venise : c'est là un des fruits de nos conquêtes en Italie. Ce lion, en bronze, de proportion colossale, était un monument de nos victoires, mais non un modèle

(1) « Allez dire au premier consul que je meurs avec le regret de n'avoir pas assez fait pour la postérité. » (B.)

de bon goût ; il a été rendu à ses anciens propriétaires : cette perte n'est pas regrettable. Cette fontaine, construite en 1804, fournit de l'eau de la pompe du Gros-Caillou (1).

La *fontaine de l'École de Médecine*, située sur la place de ce nom, était adossée à l'ancien bâtiment du couvent des cordeliers ; elle fut construite, pendant les années 1805 et 1806, sur les dessins de M. *Gondouin*. Elle présentait quatre colonnes doriques cannelées, supportant un vaste entablement sur lequel était l'inscription suivante, qui fut effacée en 1814 :

NAPOLIONIS. AUGUSTI. PROVIDENTIA.
DIVERGIUM SEQUANÆ.
CIVIUM COMMODO. ASCLEPIADEI. ORNAMENTO.
MDCCCVI.

A travers ces colonnes, on voyait un enfoncement dont le plan demi-circulaire offrait une forme de niche, au bas de laquelle était un vaste bassin : d'une ouverture placée à la partie supérieure sortait quelquefois assez abondamment, souvent avec parcimonie, de l'eau qui, comme une cascade, tombait dans le bassin.

Le bassin de cette fontaine n'était pas assez élevé au-dessus du pavé ; les eaux, à défaut d'une pente suffisante, s'écoulaient difficilement, et la place en était toujours inondée (2).

Lorsqu'on achevait de construire la fontaine de l'École de Médecine, parut un décret impérial, du 2 mai 1806, portant que soixante-cinq fontaines existant à Paris seraient mises en état de fournir de l'eau, et qu'il en serait construit quinze nouvelles : il ajoute que,

« LA POMPE DE NOTRE-DAME continuera d'alimenter vingt-neuf fon-
« taines, ainsi dénombrées :

« La *fontaine Maubuée*, au coin de la rue de ce nom et de la rue Saint-
« Martin ;

« La *fontaine Sainte-Avoie*, rue de ce nom ;

« La *fontaine Saint-Leu*, rue Salle-au-Comte ;

« La *fontaine Grenetat*, au coin de la rue de ce nom et de la rue Saint-
« Denis ;

« La *fontaine Saint-Denis*, rue de ce nom, près celle de Sainte-Foi ;

« La *fontaine Saint-Martin*, rue de ce nom, près l'ancienne abbaye ;

(1) Cette fontaine a été reconstruite, dans ces dernières années, sur un dessin nouveau, fort simple, et qui n'a rien de monumental. Elle est décorée du buste du général Lafayette. (B.)

(2) La fontaine de l'École de Médecine n'existe plus telle qu'elle vient d'être décrite ; sur son emplacement s'élève un portique donnant entrée aux *Cliniques de l'École de Médecine*, établies dans l'ancien cloître des Cordeliers. De chaque côté de ce portique on a construit une borne-fontaine, pour remplacer l'ancienne fontaine aujourd'hui supprimée. (B.)

« La *fontaine Saint-Côme*, au coin des rues des Cordeliers et de La Harpe « (elle a été supprimée depuis)

« La *fontaine Saint-Severin*, au coin de la rue de ce nom et de la rue « Saint-Jacques,

« La *fontaine Saint-Benoît*, place Cambrai;

« La *fontaine Sainte-Anne*, cour de la Sainte-Chapelle;

« La *fontaine de la place Maubert;*

« La *fontaine de la rue des Fossés-Saint-Bernard;*

« La *fontaine Saint-Victor* (dite d'*Alexandre*), au coin de la rue de « Seine, rue Saint-Victor;

« La *fontaine du marché Saint-Jean;*

« La *fontaine des Blancs-Manteaux*, rue de ce nom;

« La *fontaine des Audriettes*, au coin de la rue de ce nom et de la rue du « Chaume;

« La *fontaine du marché Saint-Martin*;

« La *fontaine du Temple*, près du palais de ce nom;

« La *fontaine de l'Échaudé*, près de la rue de ce nom;

« La *fontaine des Enfants-Rouges;*

« La *fontaine Boucherat*, au coin de la rue de ce nom et de la rue « Charlot, au Marais;

« La *fontaine Sainte-Catherine* (ou de *Birague*), rue Saint-Antoine;

« La *fontaine Saint-Louis*, rue de Turenne, au Marais;

« La *fontaine des Tournelles*, au coin de la rue de ce nom et de la rue « Saint-Antoine;

« La *fontaine Trogneux*, au coin de la rue de Charonne, rue du Fau- « bourg-Saint-Antoine;

« La *fontaine Bas-Froid*, au coin de la rue de ce nom et de la rue de Cha- « ronne;

« La *fontaine du marché Lenoir*, faubourg Saint-Antoine;

« La *fontaine de la Petite-Halle*, rue du Faubourg-Saint-Antoine, à l'en- « trée de la rue de Montreuil;

« La *fontaine du Ponceau*, au coin de la rue de ce nom et de la rue Saint- « Denis.

« LA POMPE DE LA SAMARITAINE continuera d'alimenter :

« La *fontaine de la Croix-du-Trahoir*, au coin de la rue de l'Arbre-Sec « et de la rue Saint-Honoré.

« Elle n'alimentera plus :

« La *fontaine de Desaix*, place Dauphine;

« La *fontaine du Diable*, située à l'angle de la rue de l'Échelle et de la « petite rue Saint-Louis.

« Les pompes a vapeur de Chaillot fourniront de l'eau aux fontaines « ci-après désignées :

« La *fontaine* ci-devant des *Capucins*, rue Saint-Honoré ;

« La *fontaine de la butte Saint-Roch*, au coin de la rue des Moineaux et « de celle des Moulins (dite *fontaine d'Amour*) ;

« La *fontaine de Richelieu*, rue de ce nom, au coin de la rue Traver- « sière ;

« La *fontaine Colbert*, rue de ce nom ;

« La *fontaine d'Antin*, à l'extrémité de la rue Neuve-Saint-Augustin, et « au coin de celle de la Fontaine ;

« La *fontaine Montmartre*, rue de ce nom, près le boulevard ;

« La *fontaine* ci-devant *des Petits-Pères*, rue de ce nom ;

« La *fontaine des Innocents*, au milieu du marché de ce nom ;

« La *fontaine du Pilori*, dans la halle au beurre ;

« La *fontaine de Médicis*, à la colonne attenante à la halle aux blés.

« Les pompes a vapeur du Gros-Caillou fourniront journellement de « l'eau aux fontaines ci-après désignées :

« La *fontaine de l'Esplanade des Invalides* (ou du *Lion-Saint-Marc*) ;

« La *fontaine de Grenelle*, rue de ce nom ;

« La *fontaine de la Charité*, rue Taranne ;

« La *fontaine de la ci-devant abbaye de Saint-Germain-des-Prés* ;

« La *fontaine des Cordeliers*, rue de ce nom. »

Après quelques dispositions relatives à l'entretien et à l'amélioration des pompes à vapeur, le décret porte que :

« Les eaux de Belleville et du Pré-Saint-Gervais continueront « d'alimenter les fontaines ci-dessous nommées :

« *Fontaine du Pré-Saint-Gervais*, hors des barrières ;

« *Fontaine de Sainte-Périne* de Chaillot ;

« *Fontaine du Chaudron*, à l'extrémité du faubourg Saint-Martin ;

« *Fontaine des Récollets*, rue du Faubourg-Saint-Martin ;

« *Fontaine de Saint-Lazare*, vis-à-vis la maison de détention ;

« *Fontaine de Saint-Maur*, rue du chemin Saint-Denis, faubourg du « Temple.

« Les eaux de l'aqueduc d'Arcueil continueront d'alimenter les quatre « fontaines suivantes :

« La *fontaine Saint-Michel*, place de ce nom ;

« La *fontaine de Sainte-Geneviève*, vers la partie supérieure de la rue de « la montagne Sainte-Geneviève ;

« La *fontaine du Pot-de-Fer*, au coin de la rue de ce nom et de la rue « Mouffetard ;



Rouargue frères del & sc

FONTAINE DU PALMIER, PLACE DU CHÂTELET.

« La *fontaine des Carmélites*, rue du Faubourg-Saint-Jacques. ».

Il faut ajouter au dénombrement une fontaine omise par le rédacteur du décret, et qui provient d'une dérivation de la fontaine des Carmélites :

La *fontaine de la rue d'Enfer*, près des Carmélites.

Ce dénombrement présente un total de *soixante-six fontaines* existantes à Paris avant l'an 1806. Dans ce nombre ne sont point comprises les fontaines établies dans les palais et dans leurs jardins.

Le même décret porte que, dans la ville de Paris, il sera érigé quinze fontaines nouvelles, et qu'elles seront établies dans les emplacements ci-après désignés :

Fontaine du marché des Jacobins, dit aujourd'hui *Marché Saint-Honoré*. Cette fontaine est alimentée par les eaux de la pompe à feu de Chaillot.

Château-d'Eau, place du Palais-Royal. Ici, rien ou presque rien n'était à construire, il n'y manquait que de l'eau; j'en ai donné la description.

Fontaine de l'École, sur la place de ce nom; elle est composée d'un piédestal sur lequel est posé un vase de forme simple et pure. L'eau qui jaillit de quatre masques en bronze est reçue dans un bassin circulaire. Cette eau provient de la pompe Notre-Dame.

Fontaine du Palmier, située au centre de la place du Châtelet, à l'extrémité septentrionale du Pont-au-Change. Par sa forme, son isolement et par ses inscriptions, qui conservent la mémoire des victoires des armées françaises, cette fontaine mérite le titre de *monumentale;* elle fut construite en 1807. Au milieu d'un bassin circulaire de vingt pieds de diamètre, est un piédestal qui porte une colonne de cinquante-deux pieds de hauteur, son fût a la forme d'un palmier et son chapiteau en offre les rameaux. De là est provenue la dénomination de cette fontaine.

Sur le piédestal sont quatre statues symboliques plus grandes que nature, et sculptées par M. Boisot; elles représentent *la Loi*, *la Force*, *la Prudence*, *la Vigilance*. Unies entre elles par la jonction de leurs mains, elles forment un cercle autour de la base de la colonne, dont le fût est divisé par des anneaux de bronze doré, sur lesquels sont inscrits les noms des victoires remportées par les Français. Aux quatre angles du piédestal sont placées quatre cornes d'abondance dont les parties inférieures se terminent par des têtes de poissons marins qui lancent de l'eau. La face du piédestal qui regarde le Pont-au-Change, et la face opposée, sont décorées d'une large couronne de lauriers en relief, au centre de laquelle est une aigle éployée.

Au-dessus du chapiteau de la colonne on voit une portion sphérique en bronze doré, d'où s'élance une figure de même métal; c'est celle de la Victoire, aux ailes éployées, élevant et tenant de chaque main une couronne.

Cette fontaine est alimentée par les eaux de la pompe Notre-Dame.

Le même décret indique ensuite une fontaine à construire *au pied du regard de Saint-Jean-le-Rond*, adossé à une des faces latérales de l'église de Notre-Dame, et destinée à fournir les eaux de la pompe Notre-Dame.

Une autre *fontaine au pied du regard des Lions-Saint-Paul*, doit produire les mêmes eaux.

Fontaine de Popincourt, située dans la rue de ce nom, vis-à-vis la caserne. Elle est décorée d'un bas-relief représentant la Charité qui assiste un enfant et donne à boire à plusieurs autres ; elle est alimentée par la pompe de Chaillot.

Fontaine de l'Hospice militaire du Gros-Caillou, située rue Saint-Dominique. Elle est isolée, et offre une construction carrée, ornée de huit pilastres et d'un entablement dorique. Sur une de ses faces est un bas-relief représentant *Hygie* donnant un breuvage à un guerrier épuisé ; dans les entre-pilastres sont des vases dont chacun est entouré par le serpent, symbole du dieu de la médecine. Cette fontaine fut terminée en 1809 ; ses eaux proviennent de la pompe à feu du Gros-Caillou.

Fontaine du palais des Arts ou *de l'Institut*, quai Conti. Cette fontaine ne consiste point en un monument isolé ; aux côtés du perron de la façade du palais des Arts on a construit deux bassins, chacun desquels est rempli par quatre jets d'eau, sortis des gueules de quatre lions. Ces quatre lions, en fer fondu et d'un beau style, proviennent de la célèbre fonderie du Creuzot, village situé au bas du Mont-Denis, département de Saône-et-Loire.

Cette fontaine est alimentée par les eaux d'Arcueil.

Fontaine Égyptienne, rue de Sèvres, située entre les nos 58 et 60 ; elle est adossée aux maisons. L'architecture et la statue placée dans une niche carrée portent le caractère égyptien ; les deux bras de cette statue sont collés le long de son corps, et de ses mains elle tient deux cruches qui répandent de l'eau provenue de la pompe du Gros-Caillou.

Au-dessus, en bas relief, au lieu d'un ibis, on voit une aigle éployée (1).

Fontaine de la rue de Vaugirard ou *de Léda*, situé à l'angle de la rue de ce nom et de celle du Regard. Elle n'est point isolée, mais adossée à l'angle de ces rues. On y remarque un vaste bas-relief en pierre, qui représente Léda caressant Jupiter métamorphosé en cygne ; à côté est une figure de l'Amour qui contemple le mystère. C'est du bec en métal de ce cygne que sort l'unique jet de cette fontaine qui fournit de l'eau d'Arcueil.

Fontaine de la place Saint-Sulpice. Elle était située au centre de cette place. Au-dessus de trois gradins est un bassin carré, du milieu duquel

(1) En 1816 et 1817, des réparations à faire à cette fontaine suspendirent momentanément l'activité de ses eaux ; on y a suppléé par une bouche d'eau placée dans le voisinage.

s'élève une construction quadrangulaire, dont chaque face est couronnée par une frise et un fronton. Deux tuyaux, l'un sur la face orientale, l'autre sur la face opposée, versent l'eau dans deux coquilles, d'où elle se répand, par six filets, dans deux bassins carrés placés au-dessous ; elle sort ensuite par quatre tuyaux des faces latérales de ces deux bassins, et retombe dans le grand bassin. Quatre bas-reliefs en marbre, sculptés par le sieur d'Espercieux, et des inscriptions indicatives de leur sujet, décorent les faces de cette fontaine. Celui de la face opposée à l'église de Saint-Sulpice est dédié *à la Paix*, les trois autres représentent *l'Agriculture*, *le Commerce*, *les Sciences et les Arts*.

Les dimensions de cette fontaine n'étant point en proportion avec l'étendue de la place, ni avec l'élévation du portail de Saint-Sulpice, elle se trouvait rapetissée par ce qui l'environnait. Elle fournit l'eau de la pompe du Gros-Caillou.

Cette fontaine, démolie en 1824, a été rétablie l'année suivante au centre de la cour du marché Saint-Germain, où elle se trouve beaucoup mieux proportionnée aux objets qui l'entourent ; elle a été, dans sa nouvelle place, entièrement ragréée.

Fontaine du Lycée ou *du Collége Bourbon*, établie rue Sainte-Croix, Chaussée-d'Antin. Elle est alimentée par la pompe de Chaillot.

Fontaine de la rue Censier, située au coin de cette rue et de la rue Mouffetard. On y remarque la figure, à mi-corps, d'un Satyre ou Bacchant, qui tient sous son bras et presse une outre, d'où, au lieu de vin, sort de l'eau qui provient de l'aqueduc d'Arcueil.

Fontaine au carrefour qui termine la rue du Jardin des Plantes. Cette fontaine isolée est d'un style pur. Son élévation présente un massif de maçonnerie dont la partie supérieure se termine en forme cintrée ; une large couronne de lauriers, au centre de laquelle était une aigle éployée, qu'on a fait disparaître, et un masque en bronze d'après l'antique, de la bouche duquel sort un jet, sont les principaux ornements de cette fontaine, qui se dessine avantageusement sur la verdure de quelques peupliers plantés derrière. Elle donne de l'eau d'Arcueil.

Telles sont les fontaines nouvelles dont la construction fut ordonnée par le décret de 1806. Elles ont été exécutées depuis, ainsi que quelques autres dont ce décret ne fait pas mention ; je vais parler des plus remarquables de ces dernières.

Fontaine de Tantale, adossée aux maisons qui forment la *pointe Saint-Eustache*. Dans une niche est un vase qui reçoit l'eau sortie d'une coquille au-dessus de laquelle est une tête couronnée de fruits, qui, la bouche ouverte, semble s'efforcer, mais vainement, de se désaltérer avec l'eau dont

cette coquille est pleine. C'est en partie le sujet de la fable de Tantale, et la cause du nom donné à cette fontaine. Cette fontaine fournit de l'eau provenue de la pompe du pont Notre-Dame.

Fontaine de la place des Vosges, dite aujourd'hui *place Royale*. Du centre du bassin situé au milieu de cette place, ou plutôt de ce jardin, s'élevait une gerbe d'eau composée de plusieurs jets, qui produisait un très-bel effet. Cette belle fontaine, pareille à celle du jardin du Palais-Royal, et dont l'eau provenait du canal de l'Ourcq, a été détruite en 1819; elle est remplacée par la statue équestre de Louis XIII.

Fontaine de la rue du Ponceau. Un jet d'eau, situé à l'angle rentrant que forme cette rue, s'élançait à la hauteur de dix à douze pieds du milieu d'un bassin. Ce jet était alimenté par les eaux du canal de l'Ourcq.

Fontaine du marché aux Fleurs, sur le quai Desaix. Elle consiste en deux bassins séparés qui ne se remplissent que les jours de marché ; alors on voit jaillir de chacun de leurs centres, et d'une calotte sphérique percée de plusieurs trous, des jets divergents. Ces eaux proviennent de la pompe de Notre-Dame.

Fontaine ou *Château-d'Eau du boulevard Bondi*. Elle fut terminée en 1810. Sa beauté ne peut être comparée qu'à celle de la fontaine du marché des Innocents : si elle est moins riche en sculpture, ses eaux sont plus abondantes, et leur effet plus imposant et plus pittoresque. Elle est située sur l'esplanade du boulevard Bondi, entre la porte Saint-Martin et la rue du Temple.

Le plafond de son bassin est à 12 mètres au-dessous du niveau moyen des eaux du bassin de la Villette, par lesquelles cette fontaine est alimentée.

Sa construction et le jeu de ses eaux présentent une forme pyramidale, dont la base, qui est celle du bassin inférieur, a 13 mètres de rayon, et dont le sommet s'élève au-dessus du sol du boulevard à la hauteur de 5 mètres.

Une gerbe volumineuse jaillit d'une cuvette supérieure, y retombe, puis ses eaux se versent dans une seconde cuvette, d'où elles sont versées dans une troisième, et enfin dans le bassin ; ainsi le jet supérieur se reproduit par trois cascades circulaires, et ses eaux se déploient plus largement à mesure qu'elles se rapprochent du bassin qui les reçoit.

D'autres ornements embellissent cette fontaine et en varient les effets. Quatre socles divisent le bassin circulaire ; sur chacun de ces socles sont posés deux lions en fer fondu, qui de leur gueule lancent huit jets dans ce bassin.

Les arbres du boulevard mêlent leur verdure à l'éclat brillant de ces eaux, et l'ensemble de cette fontaine et de ce qui l'entoure est un spectacle d'au-

tant plus admirable, que l'œil des habitants n'y était point accoutumé. Elle a été réparée en 1825.

Fontaine de l'Éléphant, située sur l'emplacement de la Bastille, entre le canal Saint-Martin et la nouvelle gare. Le décret qui ordonne sa construction est du 9 février 1810 ; il porte qu'il sera élevé sur cette place une fontaine sous la forme d'un éléphant en bronze, fondu avec les canons pris sur les Espagnols insurgés. Cet éléphant sera chargé d'une tour, et l'eau jaillira de sa trompe. Cette fontaine, qui, suivant ce décret, devait être terminée au plus tard le 2 décembre 1811, ne l'est pas encore en 1837, et les fondations furent posées en l'an 1810. Elle devait être magnifique et se présenter sous les formes que je vais décrire.

Une voûte à plein cintre, déjà construite en pierres dures et ouverte sur le canal, devait porter un socle surmonté de la figure colossale d'un éléphant en bronze, haut de plus de 24 mètres, y compris la hauteur d'une tour placée sur son dos : cet éléphant devait lancer l'eau par sa trompe.

On aurait monté à la tour, placée sur le dos de cet animal, par un escalier à vis pratiqué dans l'intérieur d'une de ses jambes, et chaque jambe aurait eu 2 mètres de largeur. Cette fontaine devait être décorée de vingt-quatre bas-reliefs en marbre représentant les sciences et les arts.

En parlant des fontaines les plus récentes, je dois rappeler celle du *marché Saint-Martin*, qui n'a été terminée qu'en 1817, et celle du *marché Saint-Germain*, située dans le milieu de la galerie destinée aux boucheries de ce marché. J'ai décrit l'une et l'autre.

Il est, à Paris, plusieurs autres fontaines que j'ai déjà mentionnées ; plus simples, moins magnifiques, elles n'en sont pas moins utiles. Je me bornerai à dire que, sans y comprendre les nombreuses concessions faites aux palais, hôtels et maisons particulières, les distributions aux tonneaux, les *fontaines marchandes*, constructions placées dans diverses places publiques et sur les quais, et les bouches d'eau pour le lavage des rues, il se trouve cent vingt-sept fontaines ou regards publics dans l'intérieur de Paris (1).

Pour faire connaître la quantité d'eau distribuée à ces fontaines pendant vingt-quatre heures, je joins le tableau suivant :

(1) Dans ce calcul n'entrent point les bornes-fontaines construites, depuis ces dernières années, dans tous les quartiers de Paris; et on sait qu'elles sont déjà en très-grand nombre, et qu'elles se multiplieront encore. (B.)

EAUX FOURNIES EN VINGT-QUATRE HEURES.	MUIDS.	KILOLIT.
Par le canal de l'Ourcq.	972,000	26,082,000
Par le Pré Saint-Gervais.	648	17,388
Par Belleville et Mesnilmontant.	432	11,592
Par l'aqueduc d'Arcueil.	3,600	96,600
Par la pompe Notre-Dame.	3,600	96,600
Par la pompe de Chaillot	15,768	423,108
Par la pompe du Gros-Caillou.	5,040	135,240
Et par les établissements particuliers (1).	720	19,320
TOTAL.	1,001,808	26,881,848

A ces détails, fort abrégés, je vais en joindre quelques autres qui résultent de l'analyse des eaux qui remplissent le canal de l'Ourcq, et l'analyse des autres eaux dont s'abreuvent les habitants de Paris.

ANALYSE DES EAUX DE PARIS. Le 14 août 1816, une commission de savants fut nommée pour procéder à cette analyse importante. Les opérations les plus minutieuses, les plus propres à donner des résultats certains, furent employées. On prit des quantités égales de ces diverses eaux ; quinze litres de chacune d'elles furent puisés et renfermés dans des vases de grès ; puis, soumises à l'ébullition et entièrement évaporées, elles laissèrent chacune un résidu dont je vais faire connaître la composition.

Mais avant il convient de dire que les eaux du canal de l'Ourcq se composent de celles de la rivière de ce nom, puis de celles des rivières de la Collinance, de la Gergogne, de la Thérouenne, de la Beuvronne, prise à Claye, etc.

Les eaux de la *rivière de l'Ourcq*, qui fournit au canal 5,480 pouces, ont donné le résidu suivant :

	gram.	cent.
Sulfate calcaire.	0	202
Carbonate de chaux.	2	362
Sels déliquescents.	0	208
Sel marin.	0	115
Matière végétale et eau.	1	051
Poids total du résidu.	3	938

L'eau de la *Collinance*, qui fournit 592 pouces, a donné le résidu suivant :

(1) Les établissements particuliers consistent dans les pompes épuratoires, eaux filtrées, etc.

	gram.	cent.
Sulfate calcaire.	0	269
Carbonate calcaire.	2	882
Sels déliquescents.	0	095
Sel marin.	0	144
Matière végétale et eau.	0	368
Poids total du résidu.	3	758

L'eau de la *Gergogne*, qui fournit 838 pouces, a donné :

Sulfate calcaire.	0	221
Carbonate calcaire.	2	703
Sels déliquescents.	0	223
Sel marin.	0	129
Eau et matière végétale.	1	447
Poids total du résidu.	4	723

L'eau de la *Thérouenne*, qui fournit 598 pouces, a donné :

Sulfate calcaire.	0	304
Carbonate calcaire.	3	925
Sels déliquescents.	0	541
Eau et matière végétale.	1	032
Poids total du résidu.	5	802

L'eau de la *Beuvronne*, qui fournit 977 pouces, a donné :

Sulfate calcaire.	3	050
Carbonate calcaire.	3	855
Sels déliquescents.	1	275
Eau et matière végétale.	1	097
Poids total du résidu.	9	217

Les eaux de ces cinq rivières, mêlées dans le canal de l'Ourcq, ont aussi été soumises à la même analyse.

L'eau du *canal de l'Ourcq* a donné :

Sulfate calcaire.	0	257
Carbonate calcaire.	2	993
Sels déliquescents.	0	417
Sel marin.	0	114
Eau et matière végétale.	1	344
Poids total du résidu.	5	125

On a soumis à la même analyse les autres eaux de Paris, afin d'avoir des objets de comparaison. Voici les résultats de cette opération :

L'*eau du Pré Saint-Gervais*, puisée à la fontaine du Chaudron, au coin du chemin de Pantin, a donné :

	gram.	cent.
Sulfate de chaux.	6	655
Carbonate de chaux.	3	540
Sels déliquescents.	6	647
Sel marin.	0	439
Eau retenue par les sels.	4	000
Poids total du résidu.	21	281

Les *eaux de Belleville et de Mesnilmontant*, puisées au regard de Saint-Maur, ont donné :

Sulfate de chaux.	17	040
Carbonate de chaux.	3	830
Sels déliquescents.	3	518
Sel marin.	0	347
Eau retenue en combinaison.	2	338
Poids total du résidu.	27	073

L'*eau d'Arcueil*, puisée à la fontaine du palais de l'Institut, offrait un résidu très-compacte et très-adhérent à la capsule ; il attirait fortement l'humidité ; sa partie supérieure était en écailles blanches. Il a donné :

Sulfate calcaire.	2	528
Carbonate calcaire.	2	536
Sels déliquescents.	1	646
Sel marin.	0	290
Eau.	1	835
Poids total du résidu.	8	835

L'*eau de la Bièvre*, prise avant son entrée à Paris, a donné :

Sulfate calcaire.	3	758
Carbonate calcaire.	2	047
Sels déliquescents.	1	638
Sel marin.	0	169
Eau.	2	212
Poids total du résidu.	9	824

L'*eau de la Seine*, prise au-dessus de l'embouchure de la Bièvre, a donné :

	gram.	cent.
Sulfate calcaire.	0	761
Carbonate calcaire.	1	494
Sels déliquescents.	0	171
Matière végétale.	0	365
Poids total du résidu.	2	791

L'*eau de la Seine*, prise au-dessous de Paris, a donné :

Sulfate calcaire.	0	295
Carbonate calcaire.	1	940
Sels déliquescents.	0	378
Matière végétale.	0	308
Poids total du résidu.	2	921

Les principaux résultats de ces expériences sont que l'*eau de la rivière de l'Ourcq* est plus pure que celle du canal de ce nom, qu'elle approche de très-près de celle de la Seine par sa pureté ;

Que l'*eau du canal de l'Ourcq*, celle de la Collinance et de la Gergogne, s'écartent peu de cette pureté ;

Que l'*eau de la Thérouenne* s'en éloigne davantage, son impureté étant double de celle de la Seine ;

Que l'*eau de la Beuvronne*, encore plus impure, n'est à cet égard surpassée que par l'eau de la Bièvre ; que son eau, prise à la fontaine du Ponceau, à Paris, est environ quatre fois plus impure que l'eau de la Seine, et trois fois plus impure que l'eau du canal de l'Ourcq ;

Que l'*eau du pré Saint-Gervais* est sept fois plus impure que l'eau de la Seine, quatre fois plus impure que l'eau du canal de l'Ourcq ;

Que les *eaux de Belleville et de Mesnilmontant* sont sept et neuf fois plus impures que l'eau de la Seine, quatre et six fois plus impures que les eaux mélangées du canal de l'Ourcq.

Ajoutons que les eaux de la Beuvronne, de la Bièvre, et surtout celles de Belleville et de Mesnilmontant, sont les plus impures, les moins propres à dissoudre le savon, et les moins promptes à cuire les légumes ; que les eaux de la Thérouenne, de la Seine sous Paris, et celles de l'Ourcq, sont celles qui les cuisent le plus promptement.

En dernière analyse, les eaux de la Seine sont meilleures que les eaux de l'Ourcq ; les eaux de l'Ourcq sont meilleures que celles d'Arcueil, du pré Saint-Gervais, de Belleville et de Mesnilmontant.

Les événements de 1814 et de 1815 interrompirent les travaux du canal de l'Ourcq ; mais ils ont été repris dans la suite. Une loi, du 20 mai 1818, autorise la ville de Paris à emprunter une somme de sept millions pour

l'achèvement du canal de l'Ourcq ; et un traité, conclu le 19 avril précédent, entre le préfet de la Seine et les sieurs Saint-Didier et Vassal, garantit la continuation et l'achèvement de ces travaux. Par ce traité, la compagnie s'engagea à exécuter à ses frais tous les travaux et ouvrages d'art nécessaires à la confection du canal Saint-Denis ; et il lui fut accordé, pendant 99 ans, à dater du 1er janvier 1823, un droit de navigation sur ce canal. Cette compagnie s'est engagée, de plus, à fournir à la ville de Paris quatre mille pouces d'eau, et à terminer tous les travaux à faire pour l'achèvement du canal de dérivation de l'Ourcq, depuis la prise d'eau à Mareuil jusques et y compris le bassin de la Villette, moyennant la somme de 7,500,000 fr. Les travaux du *canal Saint-Martin* et de la *Gare* de l'Arsenal ne furent point compris dans cette entreprise.

Le 13 novembre 1821, ces derniers travaux ont été définitivement adjugés à la compagnie Saint-Didier et Vassal, pour la somme de 4,470,000 francs.

Depuis ce traité, les travaux ont été repris et continués sans relâche. Ils sont terminés aujourd'hui.

Le canal de Saint-Denis a, comme je l'ai dit, été terminé en mai 1821.

Égouts de Paris.

La Seine et la Bièvre, dans la partie méridionale de Paris, la Seine et le ruisseau de Mesnilmontant (1), dans la partie septentrionale de cette ville, recevaient l'écoulement des eaux pluviales. Lorsqu'on eut creusé des fossés autour des murailles de Paris, ces fossés servirent d'égouts. Quelques parties, aujourd'hui voûtées, conservent encore la direction des fossés : telle est notamment la partie de l'égout qui, de la rue de l'École-de-Médecine, se jette dans la Seine, au-dessus de l'Institut ou du Collége Mazarin.

Hugues Aubriot, prévôt de Paris vers l'an 1370, fut le premier qui fit couvrir de maçonnerie une partie de la rigole qui se jetait dans le ruisseau de Mesnilmontant, et qui se trouvait enserrée dans l'enceinte que fit construire Charles V.

Avant 1412, il existait un égout couvert sous la rue Saint-Antoine, qui versait ses eaux dans les fossés de la Bastille. Cet égout, appelé *Pont-Perrin*, répandait une odeur insupportable pour les habitants de l'*Hôtel de Saint-Paul*, alors séjour ordinaire des rois de France. On le détourna en cette année, et on le dirigea à travers la culture Sainte-Catherine, par la rue des

(1) Ce ruisseau est certainement le même qui, dans un diplôme de Childebert Ier, est nommé *Savara*. Ce roi, entre plusieurs dons qu'il fait à l'église de Saint-Vincent, lui cède toutes les pêcheries qui sont sur la Seine, depuis le pont de la Cité jusqu'au point où le ruisseau appelé *Savara* se jette dans cette rivière. *Cum piscatoriis omnibus in ipso alveo Sequanæ sumentque initium a ponte Civitatis, et sortiuntur finem ubi alveolus veniens SAVARA præcipitat se in flumine.* (*Diplomata, chartæ* de Bréquigny, t. I, p. 54.)

Égouts et celle de Saint-Louis, à l'extrémité de laquelle on le retourna à l'ouest parallèlement aux murs de l'enclos du Temple. Arrivé à la porte de ce nom, il traversait le fossé de la ville par un canal en maçonnerie, et parvenait au ruisseau de Mesnilmontant ; là, il recevait dans sa direction un autre égout qui venait de la rue Saint-Denis, suivait la rue du Ponceau et celle du Vertbois, jusqu'à son entrée dans le fossé.

Ces deux égouts étaient à découvert ; on établissait de petits ponts aux endroits où le passage public l'exigeait ; et la rue du Ponceau doit son nom à un de ces ponts.

Les eaux du quartier des halles se rendaient au ruisseau de Mesnilmontant, en suivant la rue actuelle du Cadran. L'égout voûté de la rue Montmartre traversait les fossés de la ville sur un canal en bois, et se versait dans le ruisseau de Mesnilmontant, nommé alors le *grand égout de la ville*.

Les choses restèrent en cet état jusqu'en 1605 : à cette époque, François Miron, prévôt de Paris, fit, à ses dépens, voûter l'égout du Ponceau, depuis la rue Saint-Denis jusqu'à la rue Saint-Martin ; ses successeurs n'apportèrent pas le même zèle pour la salubrité publique. Les égouts étaient encombrés d'immondices stagnantes, dont les exhalaisons faisaient craindre des maladies contagieuses. On en ordonna le nettoiement en 1610. Plusieurs projets, pour débarrasser Paris de ces cloaques putrides, furent présentés sous le règne de Louis XIII, et non exécutés ; on se borna, en 1663, à les nettoyer. La longueur totale des égouts voûtés était de 1,207 toises, et celle des égouts découverts de 4,121 toises.

Dans l'intervalle de 1663 à 1671, on s'occupa plus sérieusement que jamais de la salubrité de Paris ; on fit voûter quelques égouts ; le prévôt des marchands et les échevins furent chargés de faire, chaque année, une visite dans leur étendue totale. On construisit l'égout de l'Hôtel des Invalides, qui traverse l'esplanade et se jette dans la Seine.

En 1714, on répara l'égout de la vieille rue du Temple ; en 1718, on reconstruisit celui de la rue Saint-Louis ; en 1722, les quartiers du Louvre, de Saint-Honoré, de la butte Saint-Roch, prenant de l'accroissement, on sentit la nécessité de reculer, de ce côté, les limites de la ville, et de les porter entre les rues d'Anjou, de la Ville-l'Évêque et du faubourg Montmartre. On accordait des priviléges à ceux qui voudraient y bâtir ; mais le voisinage de l'égout et ses exhalaisons étaient un grand obstacle à l'établissement de nouvelles habitations. On ordonna, en cette même année, le creusement d'un grand égout entre le Calvaire et le Ponceau de Chaillot ; mais cette ordonnance ne fut point alors exécutée : ce ne fut que dans les années 1737 et 1740 que les travaux du *grand égout* furent commencés et achevés ; il fut revêtu de murs et voûté.

En 1734, on avait voûté la partie inférieure de l'égout Montmartre ; en 1754, on exécuta celui de l'École-Militaire, à travers le Champ-de-Mars, et ceux de la rue Saint-Florentin et de la place Louis XV. Ceux qui entourent le Palais-Royal datent du temps où fut construit cet édifice ; ils se jettent dans l'égout de la place du Carrousel, reste des fossés de l'enceinte de Charles VI.

Maintenant, tous les égouts de l'intérieur de Paris, si l'on en excepte l'égout du Ponceau, qui est encore à découvert au faubourg Saint-Denis, sont, dans une longueur de 103 mètres, revêtus de maçonnerie et voûtés.

Le grand égout commence vieille rue du Temple ; depuis ce point, il entoure une grande portion de la partie septentrionale de Paris, et se prolonge, en suivant l'extrémité des Champs-Élysées, jusqu'au quai Debilly, au bas de Chaillot, où il se jette dans la Seine. Dans son cours, il reçoit un grand nombre d'égouts moins considérables, dont je ne parlerai pas.

L'égout de Rivoli s'étend depuis le palais des Tuileries jusqu'à la rue Saint-Florentin, en suivant la direction de la rue de Rivoli. Ses travaux sont immenses et d'une grande solidité ; ils ont été achevés en 1807.

L'égout de la rue Saint-Denis, dont la voûte sert de base à l'aqueduc dit *Galerie de Saint-Laurent*, a été terminé en 1800.

L'égout de la rue Montmartre, qui sert de base à la conduite des eaux du canal de l'Ourcq, a été terminé en 1812.

L'égout de la rue du Cadran a été terminé en 1813.

Les égouts de la partie méridionale de Paris, de la Cité et de l'île Saint-Louis, sont moins considérables ; je n'en parlerai pas ; je me bornerai à donner la totalité de l'étendue en mètres de tous les égouts et de leurs embranchements :

	mètres.
Dans la partie septentrionale de Paris.	21,020
Dans la partie méridionale.	4,708
Iles de la Cité et Saint-Louis.	282
Total.	26,010 (1)

Bains.

Dans les temps même de barbarie, les bains étaient fort en usage à Paris :

(1) Depuis que cet article est écrit, le nombre des égouts s'est considérablement accru. En 1830, on évaluait leur étendue à environ 40,000 mètres, dont la dépense peut être estimée, en comptant le mètre à 300 fr., à la somme de 12,000,000 de francs. La longueur des nouveaux égouts, construits depuis 1830 jusqu'en 1836, est de 41,100 mètres, pour lesquels on a dépensé plus de six millions ; en sorte que la longueur totale des égouts de Paris était à la fin de 1836, d'environ 81,000 mètres, et la dépense de 18,000,000 de fr.

(Voyez le *Compte-rendu de l'Administration du département de la Seine, pendant* 1836. Janvier 1837, p. 119.) (B.)

on les nommait *étuves*. Plusieurs rues et impasses de cette ville en ont porté ou conservé le nom : telles sont la rue *des Vieilles-Étuves-Saint-Martin*, qui s'est nommée aussi rue *Geoffroy-des-Bains ;* la rue *des Vieilles-Étuves-Saint-Honoré*, la ruelle *des Étuves*, près la rue *de la Huchette*, qui porte aujourd'hui le nom de rue *du Chat qui Pêche ;* le cul-de-sac *des Peintres*, qui portait, au quatorzième siècle, le nom des *Étuves ;* le cul-de-sac *des Étuves*, rue Marivaux ; la ruelle dite *Arche-Marion*, qui portait autrefois le nom d'*Étuves-aux-Femmes*. Le défaut de linge rendait les bains nécessaires.

Chaque matin, au treizième siècle, des crieurs parcouraient les rues de Paris pour avertir les habitants que les bains étaient préparés. C'est ce que prouve la pièce intitulée *les Crieries de Paris.*

Seignor, car vous alez baingnier
Et étuver sans délaier ;
Li baing sont chaut, c'est sans mentir (1).

L'usage général était de se baigner avant le repas ; et, chaque fois qu'on donnait une fête ou qu'on se livrait à quelque partie de débauche, on commençait toujours par prendre des bains.

Les barbiers, au dix-septième siècle, étaient étuvistes, et on allait se baigner chez eux.

Aujourd'hui, il existe à Paris plusieurs établissements de ce genre ; voici les plus remarquables :

Bains Saint-Sauveur, où l'on entre par la rue Saint-Denis, construits sur l'emplacement de l'église de ce nom. Ces bains se distinguent de plusieurs autres par la propreté et la commode distribution des cabinets de bains.

Bains Chinois. Construction pittoresque et bizarre, faite pour attirer les yeux et les pratiques, exécutée d'après les dessins de M. Lenoir le Romain, et située sur le boulevard des Italiens : outre ces bains commodes, on y trouve un restaurateur et un café.

Bains Montesquieu, situés dans la rue de ce nom, près le Palais-Royal. Établissement nouveau dans une rue nouvelle : façade imposante au dehors, luxe et commodité dans l'intérieur (2).

Bains Turcs, rue du Temple. Ils sont aussi très-recommandables par la propreté et l'agrément.

Bains de la rue Taranne, en face de celle du Dragon, tenus par M. Deruez, pharmacien, avec élégance et propreté.

(1) *Fabliaux et Contes*, par Barbazan, deuxième édition, t. II, p. 277.

(2) Ces bains n'existent plus. Leur emplacement a été depuis occupé par une salle de concerts, ensuite par un bazar, et maintenant par un bal public. (B.)

Bains de la rue du Bac, au coin de celle de la Planche. Ils sont commodes, agréables et très-fréquentés.

Bains de la rue Chantereine, n° 30, dans l'emplacement du théâtre Olympique.

Il en existe encore plusieurs autres dont je ne parlerai pas (1).

Paris souterrain

Catacombes, dont la principale entrée est dans la cour du pavillon ouest de la barrière d'Enfer ou d'Orléans.

Avant de parler de cet ossuaire souterrain, il convient de donner quelques notions sur les causes de l'étendue des vastes excavations dont il occupe une partie.

Les pierres des anciens édifices de Paris furent anciennement tirées des carrières ouvertes sur les bords de la rivière de Bièvre, au faubourg Saint-Marcel, à l'emplacement des Chartreux et du Mont-Parnasse. Il paraît qu'au commencement du quatorzième siècle, on entreprit d'exploiter les bancs calcaires des carrières situées sous le faubourg Saint-Jacques et sur les territoires de Mont-Souris et de Gentilly (2).

Ces exploitations, pendant plusieurs siècles, se firent sans surveillance, sans méthode, sans respecter les limites des propriétés, et au gré des entrepreneurs, qui fouillèrent fort avant dans la campagne, et même fort avant sous la ville. L'Observatoire, le Luxembourg, l'Odéon, le Val-de-Grâce, le Panthéon, l'église de Saint-Sulpice, les rues Saint-Jacques, de la Harpe, de Tournon, de Vaugirard, etc., fondés sur le vide de ces carrières immenses, sont, pour ainsi dire, suspendus sur des abîmes.

Le gouvernement, indifférent sur le désordre et les dangers de ces fouilles qu'il ne dirigeait ni ne surveillait, le fut aussi longtemps sur les accidents nombreux qu'elles occasionnaient, sur les éboulements, les affaissements de terrain, et sur les alarmes qu'ils répandirent. Des plaintes multipliées attirèrent enfin son attention. Ces accidents s'étaient surtout manifestés en 1774, et ce ne fut qu'à la fin de 1776 qu'on ordonna une visite générale, et la levée des plans de toutes les excavations. Cette visite procura la certitude, dit M. Héricart de Thury, « que les temples, les palais, et la plupart

(1) Parmi les bains nouvellement construits, je ne citerai, comme dignes de remarque, que les bains de Tivoli. (B.)

(2) Ces notions sont extraites d'un procès-verbal sur la nature et l'origine des pierres qui ont servi à la construction de divers édifices de Paris ; procès-verbal commencé le 11 juillet 1678, et terminé le 18 avril 1679, fait par ordre de Colbert, et que M. Héricart de Thury a publié dans sa Description des Catacombes, p. 138.

« des voies publiques des quartiers méridionaux de Paris étaient près de « s'abîmer dans des gouffres immenses ; que le péril était d'autant plus « redoutable, qu'il se présentait sur tous les points (1). »

En 1777, fut créée une compagnie d'ingénieurs, spécialement chargée de consolider toutes les excavations, ainsi qu'une *administration générale des carrières*. Le sieur Charles-Alexandre Guillaumot en fut nommé inspecteur-général. Le jour même de son installation, une maison de la rue d'Enfer fut engloutie à 28 mètres au-dessous du sol de sa cour.

Depuis 1777, on n'a point suspendu les travaux souterrains qui continuent encore. On a vu de temps en temps quelques affaissements se manifester, et deux assez récemment : l'un à la porte occidentale du jardin du Luxembourg, et l'autre dans la rue des Catacombes ; mais on a l'espoir que ces accidents deviendront très-rares, et enfin cesseront entièrement.

Ce n'est point ici le lieu de décrire l'immensité des travaux opérés par l'administration des carrières ; je dirai seulement que chaque galerie souterraine correspond à une rue de la surface du sol, et que les numéros des maisons ont en bas des numéros qui leur correspondent en haut ; de sorte que, s'il arrive un éboulement, on sait aussitôt à quel endroit des carrières doit se faire la réparation.

C'est dans une partie de ces souterrains qu'à l'exemple des villes de Rome, de Naples, etc., on a établi des *Catacombes* ou ossuaires composés de tous les ossements du cimetière des Innocents et d'autres cimetières de Paris. Voici les causes de cet établissement :

Le cimetière de l'église des Innocents servait à plus de vingt paroisses de Paris ; depuis près de mille ans les générations venaient successivement s'y engloutir (2). Le voisinage en était infecté ; les habitants des rues adjacentes, pendant plus de deux siècles, portaient des plaintes aux gouvernants, qui, pleins de respect pour la routine et pour les morts, leur sacrifiaient les vivants.

En 1780, un accident arriva dans les caves des maisons de la rue de la Lingerie, par le voisinage d'une fosse qui devait contenir près de deux mille corps ; les vives réclamations des habitants de cette rue, un mémoire que publia, en 1783, le sieur Cadet-de-Vaux, inspecteur-général de la salubrité, où ce savant faisait fortement sentir les dangers de conserver plus longtemps ce cimetière dans le centre de Paris, déterminèrent enfin le conseil-d'état à s'occuper de cet objet ; il ordonna, par un arrêt du

(1) *Description des Catacombes de Paris*, p. 144.

(2) M. Héricart de Thury a calculé que, pendant sept siècles seulement, ce cimetière a dû dévorer un million deux cent mille cadavres.

9 novembre 1785, que l'emplacement de ce cimetière changerait de destination et serait converti en marché public (1).

L'archevêque de Paris, par un décret de 1786, consentit à ce que le cimetière des Innocents fût supprimé, ordonna que le terrain serait défoncé à la profondeur de cinq pieds, la terre passée à la claie, et que les ossements seraient transportés dans le nouveau cimetière souterrain (2).

(1) Voyez ci-dessus, *Eglise*, *Cimetière*, *Fontaine* et *Marché des Innocents*.

(2) Les fouilles exécutées à cette époque ont fait découvrir un phénomène assez étrange pour que nous en parlions ici. Voici un extrait du compte qu'en rend M. Thouret dans son *Rapport sur les exhumations du cimetière et de l'église des Saints-Innocents*, lu dans la séance de la société royale de Médecine, tenue au Louvre, le 3 mars 1789 :

« Dans ces vastes dépôts, formés par les fosses communes, la destruction avait établi un ordre de
« choses particulier. Là, comme dans les sépultures éparses à la surface du sol, elle ne semblait point
« dérober ses traces. Tout annonçait, au contraire, qu'elle s'y était occupée à les multiplier et à les
« fixer. Les cercueils conservés dans toutes leurs dimensions et leur solidité, la terre qui les environ-
« nait empreinte d'une couleur noire très-intense, attestaient la lenteur de la décomposition dernière.
« A l'exception de cette teinte dont elles étaient salies extérieurement, les bières avaient conservé
« leur fraîcheur. A l'intérieur, on reconnaissait la couleur naturelle de la substance dont elles étaient
« formées. Le même degré de conservation se remarquait sur les linceuls. Les corps eux-mêmes,
« n'ayant rien perdu de leur volume, et paraissant enveloppés de leur voile, sous la forme de larves,
« ne semblaient avoir éprouvé aucune altération. En déchirant l'enveloppe funèbre, on voyait que
« leurs chairs s'étaient conservées; le seul changement qu'on y apercevait consistait en ce qu'elles
« étaient comme changées en une masse ou matière mollasse, dont la blancheur, encore relevée aux
« lumières par la teinte noire du sol, paraissait plus éclatante. La première idée qui s'offrit, à cette
« vue, fut de penser qu'une couche de chaux avait été répandue sur ces corps; mais, en examinant
« leur état avec attention, cette erreur fut promptement dissipée; et l'on reconnut toutes les parties
« molles converties en une substance pulpeuse, le plus souvent très-solide, d'une blancheur plus ou
« moins pure, déjà connue sous le nom de *gras*, par les fossoyeurs; n'ayant plus de tissu fibreux,
« s'écrasant sous les doigts, où elle paraît onctueuse et comme savonneuse au toucher; se durcissant
« à l'air sec, où elle prend quelquefois un poli luisant et une sorte d'éclat métallique; susceptible de
« se ramollir à l'air humide, où elle se couvre de moisissures très-abondantes, et qui offrent les cou-
« leurs les plus vives et les plus variées, formée à l'extérieur par la peau, dont on reconnaît le tissu
« grenu, et embrassant toute l'épaisseur du corps adipeux, ou de la couche de graisse placée au-
« dessous, qui se change en gras de la plus grande blancheur, d'une consistance serrée et compacte;
« offrant ensuite une masse alvéolaire, quelquefois très-rare, très-spongieuse, très-légère, qui paraît
« correspondre au tissu cellulaire, et dans l'épaisseur de laquelle on distingue longtemps toutes les
« couches des muscles, toutes les divisions des faisceaux qui les forment, toutes les directions de
« leurs fibres, comme empreintes et ombrées, en traces fugitives et légères, d'un brun rougeâtre
« très-clair. En général, ces masses ont tous les contours des membres; elles en présentent toutes les
« formes. C'est une sorte de modification d'une espèce nouvelle et très-remarquable, qui rend, à
« l'aide de quelques soins, les corps susceptibles de se conserver. Parmi ceux que l'on a trouvés le
« plus parfaitement transformés, et qui font partie de la collection réunie pour conserver l'histoire
« de ce phénomène, plusieurs se sont gardés, depuis trois ans, sans avoir éprouvé d'altération. *Ces
« momies mémorables offrent tous les linéaments de la figure, tous les traits de la physionomie
« et du visage. Les yeux y sont conservés, ainsi que le volume, l'embonpoint, les cheveux, les
« cils, les sourcils, les paupières.* Ce n'est point un changement borné à la surface; il a lieu dans
« toute l'épaisseur des chairs, il se remarque également dans toutes les cavités, où l'on voit la plu-
« part des viscères conservés sous la même forme. La même substance s'offre aussi à l'intérieur des
« os, où elle occupe tous les épanouissements, toutes les divisions de la membrane médullaire, et
« jusqu'aux cellules du tissu alvéolaire ou du diploë.

« Cependant, quelque active, quelque profonde que paraisse cette transmutation, elle trouve
« plusieurs parties réfractaires : tels sont les cheveux, les ongles, qui se conservent intacts; les os,
« dont les cellules les plus minces, les lames les plus délicates restent inaltérables et pures, au milieu
« de ce changement qui fond les muscles, les ligaments, les tendons, et qui dénature jusqu'aux
« cartilages. Tels sont encore certains principes colorants, tels que celui de la bile, celui des glandes
« bronchiques, le pigmentum de la choroïde, la partie rouge du sang, et peut-être aussi la substance
« propre des muscles, dont on retrouve, ainsi que des autres principes que nous venons de nommer,
« la couleur longtemps durable, et quelquefois même survivant à la matière du gras, dans les masses
« de cette substance que ces principes peuvent pénétrer de la teinte qui leur est propre. Mais cette
« partie exceptée, cette transformation soumet en entier toutes les autres : la peau, le corps adipeux,
« les membranes, les muscles et les organes, en plus ou moins grande partie, les cartilages, les
« parties glanduleuses, tendineuses, ligamenteuses et aponévrotiques; enfin la matière même des
« fluides. »

Déjà les carrières souterraines de la plaine de *Mont-Souris* étaient choisies pour recevoir les ossements de ce cimetière ; la maison de la *Tombe-Isoire*, située au même lieu, était acquise pour servir d'entrée aux Catacombes ; et, par l'activité des travaux, on était parvenu à consolider les ciels des galeries souterraines, à disposer les lieux pour leur nouvelle destination.

Plusieurs grands-vicaires, docteurs en théologie, les desservants de plusieurs paroisses, etc., vinrent, le 7 avril 1786, avec toute la pompe sacerdotale, bénir et consacrer dans toutes les règles le cimetière souterrain.

Pour opérer le transport des ossements de celui des Innocents, on n'avait attendu ni le consentement de l'archevêque ni la cérémonie de la bénédicion. Les inscriptions des Catacombes attestent que la première translation se fit dans les mois de décembre 1785, janvier, février, mars et avril 1786 ; la seconde, dans les mois de décembre 1786 et mars 1787 ; la troisième dans le mois d'août 1787, jusque dans celui de janvier 1788.

Les ossements des cimetières supprimés de Saint-Eustache et de Saint-Étienne-des-Grès y furent transférés en mai 1787. Dans la suite, pendant et après les orages révolutionnaires, les corps des personnes tuées dans les troubles, et les ossements des cimetières des autres paroisses et maisons religieuses de Paris, y furent successivement déposés.

Le cimetière des Innocents avait encore de nouvelles richesses à fournir aux Catacombes. En 1808, lors des premiers travaux exécutés sur son emplacement pour l'aqueduc du canal de l'Ourcq, on fit encore des découvertes sépulcrales. Les ossements furent transférés aux Catacombes, et les cercueils au cimetière de Montmartre.

En 1809, les mêmes travaux produisirent une nouvelle découverte de fosses jusqu'alors inconnues ; elles accrurent la triste collection des Catacombes.

En 1811, en construisant les halles qui entourent le marché des Innocents, et en fouillant la terre jusqu'à cinq mètres de profondeur, on découvrit encore des fosses funèbres et des ossements qui furent partagés entre les cimetières de Montmartre et du Père-Lachaise ; ce qui revint aux Catacombes y fut transporté du 19 janvier au 19 mars 1811, et déposé dans une fosse particulière : dépôt qui forme une masse de 70 mètres cubes.

Je laisse les détails de divers autres transports faits aux Catacombes, et je passe à leur état actuel.

On doit à M. Frochot, préfet de la Seine, le bienfait d'avoir rendu intéressantes, presque agréables, de vastes et sombres cavernes tapissées de têtes et d'ossements humains. Ce fut pendant les années 1810 et 1811 qu'il s'occupa de familiariser ainsi la vie avec la mort.

On descend aux Catacombes par plusieurs portes (1); la plus généralement fréquentée est située dans la cour du pavillon ouest de la barrière d'Enfer ou d'Orléans. Après avoir descendu 90 marches, on se trouve dans une galerie de 19 mètres 14 centimètres d'élévation; puis on arrive dans une autre galerie de l'ouest qui est à l'aplomb de la rangée occidentale des arbres de la route d'Orléans, route en cet endroit entièrement excavée. Après plusieurs détours on aperçoit les constructions faites pour empêcher la contrebande souterraine, et les grands ouvrages commencés, en 1777, pour la consolidation de l'aqueduc d'Arcueil. Puis on parcourt des galeries longues et sinueuses, et on descend, par un escalier, dans une exploitation inférieure que reconnut, en 1777, un militaire vétéran, nommé *Décure*, ouvrier de l'inspection. Cet ouvrier, se rappelant sa longue détention dans les casemates du *Port-Mahon*, exécuta, pendant cinq années, à ses heures de loisir, un plan en relief de cette place, et construisit un vestibule en silex. Voulant pratiquer un escalier commode dans la masse, il causa un éboulement dont il fut mortellement blessé.

Près de là on voit d'anciennes exploitations, un grand pilier taillé dans la masse calcaire, qui offre des traces évidentes d'un couvent souterrain; un autre pilier en pierres sèches, couvert d'une incrustation d'albâtre calcaire, gris et jaunâtre; enfin à 80 mètres de ce pilier, on arrive au vestibule des Catacombes, et on y lit ces inscriptions :

Has ultrà metas requiescunt beatam spem expectantes.

« Arrête, c'est ici l'empire de la mort. »

On en lit plusieurs autres, et peut-être dans ce lieu, comme dans le reste des Catacombes, y sont-elles répandues avec une prodigalité qui en diminue l'effet.

En entrant est un cabinet particulier qui contient une *collection minéralogique;* elle offre une série complète de tous les échantillons des bancs de terre et de pierre qui constituent le sol de la *Tombe-Isoire* ou des Catacombes.

Dans un ancien carrefour de ces souterrains, entre quatre murs de consolidation, M. Héricart de Thury a fait établir aussi un *cabinet de pathologie*, où sont classées avec méthode toutes les espèces d'ossements déformés par quelques maladies.

(1) On a le projet d'établir, pour les Catacombes, une entrée plus convenable, sur le flanc d'un terrain enfoncé appelé *la Fosse-aux-Lions*, non loin du boulevard extérieur, entre les barrières Saint-Jacques et de la Santé. Une avenue de 200 mètres au moins, plantée en cyprès, conduirait depuis le boulevard jusqu'à la partie inférieure de cette fosse, où l'on ouvrirait une entrée à la grande galerie des Catacombes. Cette entrée serait ornée d'architecture, portant un caractère convenable. Sur le boulevard, et en tête de l'avenue, seraient élevés deux pavillons, l'un destiné au logement du concierge, et l'autre servant d'abri aux personnes qui se présenteraient et seraient obligées d'attendre pour être introduites.

Un ancien et vaste atelier de carrière a été choisi pour recevoir les corps qui, en novembre 1804, furent exhumés du cimetière supprimé de Saint-Laurent ; l'entrée de cette crypte est décorée de pilastres d'ordre du pestum ; et au fond est un piédestal construit en ossements, dont les moulures se composent de tibias de la plus grande dimension ; au-dessus est une tête de mort.

L'autel des Obélisques fut construit en 1810, et sa construction masque des travaux de consolidation faits pour soutenir le ciel de la carrière, dont les affaissements annonçaient une ruine prochaine. Cet autel et ses obélisques ont des formes imitées de l'antique, et des piédestaux, placés aux deux côtés de l'autel, sont construits avec des ossements.

D'autres travaux de consolidation ont reçu la forme d'un monument sépulcral, et sont connus sous le nom du *Sarcophage du Lacrymatoire* ou *tombeau de Gilbert*, à cause des vers suivants composés par ce poëte :

Au banquet de la vie, infortuné convive,
J'apparus un jour et je meurs ;
Je meurs ; et sur ma tombe, où lentement j'arrive,
Nul ne viendra verser des pleurs.

Le piédestal de la lampe sépulcrale est encore un de ces objets qui rompent la monotonie lugubre de ces souterrains et de leurs longues murailles, toutes tapissées de têtes de morts. Ce monument se compose d'une lampe antique et du piédestal qui la supporte ; près de là est le pilier du *Memento*.

La *fontaine de la Samaritaine* est un épisode du voyage. Des eaux éparses ont été recueillies dans un bassin que l'on a entouré d'un mur qui sert d'appui à la double rampe de l'escalier : on la nomma d'abord la *Source du Léthé ou de l'Oubli ;* on lui a donné ensuite le nom de *Samaritaine*, à cause d'un verset de l'Évangile qu'on y a gravé.

En novembre 1813, on jeta, dans ce bassin, quatre poissons rouges ou dorades chinoises : ils y vivent et prospèrent, mais ne s'y reproduisent pas.

Au-delà se voient les ossements des victimes de diverses scènes sanglantes qui se manifestèrent à Paris pendant la révolution :

Celle *des combats de la place de Grève, de l'hôtel de Brienne, et de la rue Meslée, chez le commandant du guet, les* 28 *et* 29 *août* 1788 ;

Du combat de la manufacture de papiers peints de M. Réveillon, faubourg Saint-Antoine, le 28 *avril* 1789 ;

Du combat du château des Tuileries, le 10 *août* 1792 ;

Des journées des 2 *et* 3 *septembre* 1792.

On descend aux *Catacombes basses* par un escalier sous lequel on a con-

struit un aqueduc qui conduit les eaux d'une source voisine dans le puits de la *Tombe-Isoire;* puis on voit un pilier de forte dimension, élevé pour soutenir le ciel de la carrière, qui, fendu, lézardé en plusieurs endroits, faisait craindre un éboulement. Les inscriptions de ce pilier sont quatre strophes, tirées des *Nuits Clémentines*, composées sur la mort du pape Ganganelli : cette construction a reçu le nom de *Pilier des Nuits Clémentines.* On sort ensuite des Catacombes ; on remonte aux galeries supérieures ; on parcourt un vestibule, un long corridor ; enfin on arrive au bas d'un escalier bâti, en 1784, sur le bord du chemin qui conduit du hameau de Mont-Souris au Petit-Montrouge, chemin nommé depuis quelques années *rue des Catacombes*. Cet escalier a 17 mètres 53 centimètres de hauteur.

On revoit avec joie la lumière du jour, et, en quittant cette sombre région des morts pour retourner dans celle des vivants, on semble renaître. Si l'on sort sans regret de ces souterrains funèbres, ce n'est pas sans avoir éprouvé des émotions inconnues, reçu des leçons salutaires sur le néant des vanités humaines et sur le pouvoir invincible de la mort, qui met au même niveau et la tête de celui qui commande le plus absolument et celle de l'esclave le plus soumis, celle du noble, du riche et de l'utile citoyen. Les têtes des assassins aux gages de Charles IX, de Catherine de Médicis et du cardinal de Lorraine, restent en paix à côté de celles de leurs nombreuses victimes: les têtes qui furent animées par une aveugle intolérance, par un fanatisme sanguinaire, reposent tranquillement auprès de celles des hommes éclairés par le savoir, conduits par la raison.

Quels abondants sujets d'étude pour les physionomistes, s'ils pouvaient connaître le génie, la moralité et les habitudes des personnes, d'après les formes des crânes qui sont ici rassemblés !

En sortant des Catacombes, on présente à ceux qui les ont parcourues, un registre où chacun est invité à exprimer les sensations qu'il a éprouvées. Ce registre est chargé d'inscriptions offrant des traits d'esprit ou de sentiment, des sentences morales, les unes en vers, d'autres en prose : on les trouve partout ; mais elles sont ici à leur place. Quel sujet, tout triste qu'il soit, peut échapper à la gaieté française ? Elle s'est exercée sur ces Catacombes ; et le registre dont je viens de parler en contient plusieurs preuves ; je ne citerai que les deux suivantes :

Disciples de Rancé, ces lieux sauront vous plaire;
Un silence éternel et la nuit en plein jour
Y favorisent la prière.
Venez-y. Quant à moi, je le dis sans détour,
J'aime mieux en plein vent admirer la lumière,
Et fêter tour à tour
Bacchus et la gaîté, mes amis et l'amour.

Qu'on se moque de moi, que partout on me glose:
Je me rends, et je crois à la métempsychose.
Oui, le fait est certain, après l'instant fatal,
Chacun de nous devient arbre, plante, animal.
Ici j'ai reconnu la sœur de mon grand-père.
Mon oncle, mon cousin, ma nourrice et mon frère.
Mais, grand Dieu! qu'ils étaient changés!
Ils étaient tous en *os rangés* (orangers).

Cimetières ou Champs du repos.

L'Assemblée constituante défendit, en 1790, d'enterrer les morts dans l'intérieur des églises. Par arrêté de la préfecture du département de la Seine, du 21 ventôse an IX (12 mars 1801), il est ordonné que trois enclos de cimetière seront établis hors de la ville de Paris.

Le premier, situé au nord, fut affecté aux 1er, 2e, 3e et 4e arrondissements;

Le second, à l'est, aux 5e, 6e, 7e et 8e arrondissements;

Le troisième, au sud, aux 9e, 10e, 11e et 12e arrondissements.

En 1804, Napoléon renouvela la défense d'enterrer dans les églises, et ordonna que quatre cimetières seraient établis hors de l'enceinte de Paris. Il est inutile d'exposer ici la nécessité de cette détermination. Ces cimetières sont, au nord de Paris, ceux de *Montmartre*, du *Père-Lachaise* ou de *Mont-Louis;* et au sud de cette ville, ceux de *Vaugirard* et de *Sainte-Catherine*.

Les Parisiens ont une prédilection particulière pour le cimetière du *Père-Lachaise*, et semblent dédaigner les trois autres, qui cependant méritent aussi de les intéresser.

CIMETIÈRE DE MONTMARTRE, d'abord nommé *Champ-de-Repos*. Il est situé hors du mur d'enceinte près de la barrière Blanche et de celle de Montmartre. Il fut établi sur l'emplacement d'une ancienne carrière à plâtre. Son étendue était fort circonscrite: en 1819, il fut agrandi, et sa surface est aujourd'hui de 30 arpents. L'inégalité de son sol produit des points de vue pittoresques. On voit plusieurs tombeaux plus ou moins simples, ornés d'arbustes et de fleurs, et la plupart enrichis d'inscriptions attendrissantes.

On y remarque ceux de Barthélemi-Pierre-Lecouteulx, neveu du sénateur de ce nom; de Gabriel-Marie-Jean-Baptiste Legouvé, auteur du poëme sur le mérite des femmes, et de son épouse Élisabeth Sauvan-Legouvé.

On voit le tombeau d'Adrienne Chameroy, actrice distinguée, à laquelle

les prêtres de sa paroisse refusèrent les honneurs funèbres, qui ne lui furent rendus que par des ordres supérieurs.

En parcourant les vallons de cette enceinte, on trouve les monuments de plusieurs personnes célèbres, tels que ceux de J.-H.-J. Thomas de La Tour-du-Pin, de J.-F. Saint-Lambert, de Dazincourt, acteur des Français et professeur au Conservatoire, etc. Les inscriptions les plus touchantes sont celles qui peignent la douleur d'une mère pour une fille chérie. Ceux qui se plaisent à nourrir leur imagination de pensées mélancoliques pourront se satisfaire dans ces lieux qui offrent aux yeux le tableau d'un jardin pittoresque, et à l'âme de douces émotions.

CIMETIÈRE DE L'EST, DE MONT-LOUIS ou du *Père-Lachaise*, situé au nord-est et hors de l'enceinte de Paris, à quelque distance de la barrière des Amandiers et dans la commune de Charenton.

François de Lachaise, jésuite, confesseur de Louis XIV, depuis 1676 jusqu'au 20 janvier 1709, époque de la mort de ce prêtre, suivant les témoignages très-accrédités, fut plus qu'il ne convenait à un religieux, et surtout à un confesseur du roi, l'ami du luxe et des plaisirs. Il obtint de la munificence de ce roi, sujet des jésuites, la propriété de Mont-Louis, et fit construire une maison de campagne qu'on voyait encore avant 1820, époque de sa démolition.

L'enclos de Mont-Louis, destiné à être un des cimetières de Paris, fut ouvert aux morts le 1er prarial an XII (21 mai 1804); sa surface était de 51 arpents 45 perches. Son site est heureux et varié : une partie, en plaine, occupe la hauteur du plateau; l'autre partie, en pente, descend jusqu'au bas du coteau, et forme plusieurs inégalités pittoresques. La vue dont on y jouit s'étend sur une grande partie de Paris et sur les campagnes environnantes. Ces divers avantages ont fait la fortune de ce cimetière, et les affections respectables des parents pour la mémoire de leurs morts l'ont transformé en un véritable *Élysée* : tous ceux qui le parcourent désirent l'avoir pour dernier asile (1).

Les cimetières de Paris, jusqu'alors hideux, repoussants, devenaient pour cette ville des foyers de corruption : loin d'attirer les vivants, ils leur inspiraient de l'horreur. Ici la mort se présente sous une face gracieuse, et ne réveille que des sentiments moraux ou attendrissants : la nature est appelée à embellir ses propres ravages, et les roses de la jeunesse couvrent souvent la tombe des vieillards.

Les monuments sépulcraux, qui déjà ont envahi une grande partie de l'enclos, se présentent sous des formes et des matières différentes. Les uns

(1) Les *Champs-Elysées*, le *Séjour des bienheureux*, les *Champs sacrés*, etc., des anciens, n'étaient que des cimetières destinés aux âmes vertueuses.



Rouargue frères del & sc

CIMETIÈRE DU PÈRE LACHAISE.

ont de la grandeur, beaucoup d'apparence et de richesse ; d'autres sont simples et humbles. Ces premiers ont la forme de temples, de chapelles sépulcrales, de caveaux funèbres, de pyramides, d'obélisques, de cippes, de colonnes. Les seconds sont en bois et ont la forme d'une croix inscrite. Ceux qu'on peut ranger dans la classe moyenne, et ce sont les plus nombreux, se composent d'une table de pierre ou de marbre, terminée en forme circulaire ou en forme d'autel antique, plantée verticalement en terre, inclinée, ou couchée horizontalement.

Chaque tombeau est protégé par une enceinte en bois ou en fer plus ou moins vaste : les unes sont spacieuses ; les autres n'ont à peu près que les dimensions de la fosse. A l'exception des tombeaux les plus somptueux qui restent stériles, la plupart sont ornés de fleurs, d'arbustes en pleine terre ou placés dans des vases ; quelques tombeaux sont couverts de roses ; la fleur des orangers répand son parfum sur quelques autres : un vase rempli d'eau, un arrosoir sont placés là pour entretenir leur verdure. Ce devoir, imposé par de pieuses et douces affections, est religieusement observé. Là sont aussi un ou deux siéges où les amis, les parents viennent se reposer auprès de la cendre des amis, des parents dont ils regrettent la perte ou honorent la mémoire.

Sur les monuments de cette classe moyenne, on voit souvent appendus des bouquets, des couronnes de fleurs ; on y voit les inscriptions les plus touchantes.

Les portions de terrain concédées le sont temporairement ou à perpétuité. Malheur aux parents dont la fortune met des bornes à leur sensibilité !

Parmi les monuments les plus considérables, il faut citer le tombeau d'Héloïse et d'Abélard (1), placés à droite en entrant dans le cimetière : tombeau qui, après avoir souvent changé de place, trouvera sans doute en ce lieu un asile stable. Il faut citer dans la même catégorie une chapelle sépulcrale, située sur la hauteur du coteau, construite au dix-neuvième

(1) Abélard, inhumé au prieuré de Saint-Marcel de Châlons-sur-Saône, fut ensuite, le 21 avril 1143, furtivement transféré au Paraclet. En 1163, le corps d'Héloïse fut réuni à celui de son amant ; alors on construisit le monument que l'on voit. En 1497, on transféra ce monument, de la chapelle du Petit-Moutier dans la grande église ; on sépara les ossements des deux personnes, on leur érigea un tombeau à chacun. Ces deux tombeaux furent placés de chaque côté du chœur.

En 1630, Marie de La Rochefoucauld, abbesse du Paraclet, fit placer les deux tombes dans la chapelle de la Trinité.

En 1792, les deux corps furent transportés dans l'église de Nogent-sur-Seine, et déposés dans un caveau particulier. Ces corps étaient alors dans un même cercueil, et séparés par une lame de plomb.

En 1800, ces corps et le monument furent transférés dans les jardins du Musée des Antiquités nationales. En 1814, ce monument fut placé dans la seconde cour de ce Musée ; en 1815, dans l'église de Saint-Germain-des-Prés, de là dans une chambre de la maison du P. Lachaise ; et en 1817, le 6 novembre, on le transporta à la place qu'il occupe aujourd'hui. Ainsi, Abélard et Héloïse ont été unis, séparés, et ont beaucoup voyagé après leur mort.

Voyez sur Abélard, au tome Ier, et sur son tombeau, ci-dessus, art. *Musée des monuments français.*

siècle dans le style du quatorzième, par un artiste italien, sur le modèle de la *Santa-Casa*, ou chapelle de *Notre-Dame-de-Lorette*.

D'autres monuments sont ornés de colonnes de marbre et ont la forme de chapelles sépulcrales. Dans quelques-uns, tel que celui de mademoiselle Raucourt, se voit le buste des défunts.

Les amis des arts verront avec intérêt le tombeau d'un époux, situé à mi-côte, devant lequel est la figure d'une femme dans l'attitude de la douleur. Cette figure en marbre, plus grande que nature, est représentée assise, les coudes appuyés sur ses genoux et le visage couvert par ses deux mains.

Les symboles les plus fréquemment employés dans ces monuments funèbres sont le hibou, le sablier, la torche ardente renversée, les lacrymatoires, les vases cinéraires.

L'orgueil féodal s'est ici peu manifesté : les armoiries de famille sont rares ; et parmi plusieurs milliers de monuments, j'en ai vu peu chargés de blasons.

Plusieurs guerriers, célèbres par les services qu'ils ont rendus à leur patrie, ont des monuments dans cette enceinte. Je ne parlerai que de celui du maréchal Masséna, érigé en 1817. Il offre, sur un piédestal de cinq pieds de haut, un obélisque de vingt pieds. Sur une de ses faces est le portrait de ce guerrier, qui n'avait pas besoin du bâton de maréchal de France pour être illustre.

Plusieurs tombeaux sont magnifiques et ornés d'inscriptions élégantes ; mais ni le marbre, ni les belles épitaphes ne sont des titres à l'illustration des morts. Ce faste, employé à revêtir le néant, fait naître des réflexions peu favorables aux vieilles opinions des vivants. On s'éloigne bientôt de ces monuments de l'orgueil pour s'arrêter devant ceux du mérite modeste.

De ce nombre est le tombeau simple, remarquable par sa matière et son objet, de Jean-François Gautier de Biauzat, avocat à Clermont-Ferrand, député à l'Assemblée des notables, ensuite aux états-généraux, qui, après avoir dignement exercé plusieurs fonctions dans la magistrature, mourut conseiller à la Cour d'appel de Paris, le 22 février 1815. Ces lignes expriment la tendresse et les regrets de ses enfants, partagés par ses amis :

Au meilleur des pères,
ami dévoué,
citoyen courageux,
magistrat intègre ;
ses enfants,
reconnaissants de sa bonté,
honorés de ses vertus,
sensibles à sa perte.

Les fils, filles et gendre du défunt ont fait transporter une pierre de lave d'Auvergne pour former ce monument, afin de réunir les affections du pays natal à la tendresse filiale.

Dans ce nouvel Élysée, on voit plusieurs tombeaux d'hommes qui ne sont renommés que par leurs emplois, leurs dignités ou leur opulence ; il en est qui le sont par leurs talents. Je me bornerai à désigner quelques-uns de ces derniers. Les monuments élevés à Molière et à La Fontaine ont une enceinte commune.

Ailleurs sont groupés ceux de Delille, de Chénier, de Boufflers, de Parny, de Ginguené, de Suard, de Vincent, peintre; de Brongniard, architecte. Sur le vaste tombeau du premier, on ne lit que ces mots : *Jacques Delille.*

L'urne cinéraire consacrée à Boufflers porte cette inscription : *Mes amis, croyez que je dors.*

Les inscriptions de ces tombeaux inspirent généralement de l'intérêt. Il en est en vers français : on ne croit guère à la sincérité d'une douleur métriquement exprimée. Celles qui sont en prose agissent plus fortement sur l'âme du lecteur, surtout lorsqu'elles peignent les regrets des pères, des mères pour leurs enfants chéris : rien n'est plus touchant que ces élans de leur douleur. Je cite les suivantes à cause de leur précision :

Notre Émile est là.

Ici repose mon meilleur ami : c'était mon frère.

On trouve, parmi les nombreuses épitaphes, ces mots fréquemment répétés : *Bon père, bon époux, bonne mère, bonne épouse.* Ces répétitions donnent, si je ne me trompe, la mesure des progrès de la morale publique : on les croit propres à honorer la mémoire du mort. Autrefois on aurait cru mieux le louer en étalant, non ses vertus, mais des titres, des dignités et des signes de sa puissance.

Si l'inégalité des fortunes a banni l'égalité parmi ces tombeaux, la force de l'opinion publique y a maintenu la tolérance : elle règne dans ce séjour des morts. Le protestant repose en paix non loin du catholique, et le philosophe près du dévot. A côté de l'expression du sentiment ou d'une pensée de haute sagesse, on lit quelquefois ces formules de l'église : *Priez pour lui ; De profundis.*

Les israélites ne sont pas confondus avec la foule des morts ; ils reposent dans une portion particulière de ce jardin sépulcral ; peut-être les israélites ont-ils eux-mêmes désiré cette ségrégation de mauvais exemple.

On a construit en 1820 la porte d'entrée de ce cimetière ; elle s'ouvre sur le boulevard d'Aulnay.

Cimetière de Vaugirard, situé hors de la barrière et à l'entrée du village de ce nom. Il n'a point l'étendue des cimetières dont je viens de parler, il n'est pas non plus aussi riche en monuments funèbres et fastueux ; il est plutôt le cimetière des pauvres que celui des morts opulents. Cependant il s'y voit plusieurs monuments remarquables par leur beauté et leur recherche. De ce nombre sont les tombeaux de l'épouse du sieur Détrez, médecin ; de Zélia, fille du sieur Lenoir, administrateur du Musée des monuments français, etc.

On y voit aussi les tombeaux de Leris-Clairon-de-Latude, actrice célèbre ; de Jean-François de La Harpe, membre de l'Institut national, fort connu par ses talents et l'instabilité de ses opinions ; d'Alphonse Leroi, professeur de l'École de Médecine, etc.

Plusieurs autres monuments fort simples se font remarquer par des inscriptions que le cœur a dictées, et qui parlent au cœur de ceux qui s'y arrêtent.

Cet emplacement est circonscrit dans des bornes trop étroites pour la nombreuse population destinée à y être engloutie. Depuis 1819 on avait senti son insuffisance : en conséquence, on a établi un autre cimetière hors et près de la barrière du Mont-Parnasse, qui comprend le Moulin-Moliniste, et s'étend jusqu'à la chaussée du Maine. L'emplacement, environné de hauts murs, est très-vaste. Le hameau du Mont-Parnasse, composé de guinguettes, d'une salle de spectacle et de salons de danse, avoisine et égaie le séjour des morts.

Cimetière de Sainte-Catherine ; il est situé au quartier Saint-Marcel, à côté de l'ancien cimetière de Clamart, qui, encombré de cadavres, ne pouvait plus être en usage, et fut fermé en 1793 (1).

Le nouveau cimetière est déjà presque entièrement occupé par les tombeaux et les vastes fosses où l'on jette pêle-mêle les corps dont ce quartier abonde.

C'est dans ce cimetière que reposent les restes d'un homme dont la gloire fut longtemps associée à celle des généraux français qui combattirent avec succès pour la liberté de leur patrie... Respectons sa cendre et son dernier asile. Voici l'inscription de son tombeau :

Ici reposent les cendres de Charles Pichegru, *général en chef des armées françaises, né à Arbois, département du Jura, le 14 février 1761, mort à Paris le 5 avril 1804.*

Ce monument fut élevé par la piété filiale d'Élisabeth Pichegru.

Parmi un grand nombre de monuments plus ou moins fastueux, et dont

(1) Le nom de ce cimetière abandonné vient d'un ancien hôtel de *Clamart*, situé près de son emplacement, hôtel qui existait encore en 1646.

les inscriptions sont plus ou moins dignes d'être citées, je choisis la suivante, gravée en lettres d'or sur une colonne en marbre noir : *Ci-gît Charles Devillers, maître en chirurgie, décédé le 30 juillet* 1812. Son fils Charles lui érigea ce monument où on lit aussi ce quatrain un peu satirique :

> Du fond de son cercueil vous que Charles contemple,
> Gens opulents, qui n'êtes bons à rien,
> Prosternez-vous, et suivez son exemple :
> Il ne fut jamais riche et fit toujours du bien.

Ce cimetière, placé dans l'enceinte de Paris, sera sans doute, comme les autres, transféré au dehors de cette ville.

Cette insuffisance des cimetières, et le besoin de les renouveler, de les étendre, fait craindre que, dans les temps futurs, le séjour des morts n'envahisse celui des vivants.

Cette matière fait naître d'autres réflexions. Les anciens cimetières, hideux, attristants, objet de répugnance et d'horreur, étaient fuis par les vivants. Les cimetières nouveaux attirent une infinité de curieux, ont le charme de beaux jardins. Les inscriptions des tombeaux, au lieu de tristes *De Profundis*, d'images sinistres et affligeantes, offrent les expressions touchantes et les regrets naïfs et sincères de l'amour maternel. On y voit, et j'aime à le redire, ce qu'on n'avait jamais vu : les tombeaux environnés de roses au printemps, d'autres fleurs et d'arbustes en d'autres saisons, soignés, arrosés par les parents et les amis du défunt. De lugubres sépulcres sont changés en parterres fleuris ; et, à la faveur d'une consolante illusion, la vie semble se familiariser avec la mort.

L'abolition de quelques vieilles entraves, la faculté laissée aux Parisiens de manifester, dans un lieu convenable, leur attachement religieux envers leurs amis et leurs parents, ont suffi pour opérer cette métamorphose : signe incontestable des progrès de la civilisation.

Musée ou Galerie des Antiques, au Louvre. Ce musée fut composé, en grande partie, de statues et autres monuments, fruit des conquêtes de l'armée d'Italie en 1797, et recueillis, conformément au traité de *Tolentino*, par les sieurs Bertholet, Moitte, Monge, Thouin et Tinet, commissaires nommés par le gouvernement pour la recherche des objets de sciences et d'arts. C'est aux soins scrupuleux que ces artistes et savants ont apportés dans l'encaissement et le transport de ces objets précieux, que l'on doit leur heureuse conservation. Le sieur Raymond, membre de l'Institut et architecte du palais du Louvre, fut chargé de disposer et d'embellir les salles du Vieux-Louvre, destinées à recevoir dignement ces chefs-d'œuvre d'antiquité.

Ce musée fut, pour la première fois, ouvert au public le 18 brumaire an IX (9 novembre 1800). Deux jours auparavant, on y avait célébré l'inauguration de l'*Apollon Pythien*, et consacré, par une inscription qui sera citée, le placement de cette précieuse statue.

Au-dessus et à l'extérieur de la porte du Musée, on plaça le buste colossal de Bonaparte.

Les plafonds, les colonnes et autres ornements accessoires de ce musée, étaient décorés comme ils le sont aujourd'hui.

Vestibule.

Statues. La belle Diane chasseresse, qui était à Versailles. Une autre colossale de Bacchus et une de Marc-Aurèle.

Bustes colossaux de Sérapis, de Minerve, d'Hadrien, d'Antinoüs, d'Antonin Pie, de Lucius Vérus; bustes ordinaires d'Esculape et de Domitien.

Siéges : l'un consacré à Cérès, l'autre à Bacchus.

Un grand *candélabre* en marbre, le plus grand qui nous reste de l'antiquité.

Salle des Empereurs.

Les statues colossales de Minerve, dite la Pallas de Velletri, celles de Cérès, de Melpomène et de Néron, etc.

Statues de proportion ordinaire. Celle de Julien que les chrétiens ont nommé l'*Apostat;* de Septime Sévère: de Pupien ; une que l'on croit être d'Othon; celle de Domitien, d'Antinoüs en Hercule, d'Auguste, etc.

Têtes en bronze de Tibère et de Claude; les bustes en bronze de Claude et de Titus; les bustes en marbre d'Élius César, fils adoptif d'Hadrien; les bustes de Lucius Vérus, de Commode, de Septime Sévère, de Caracalla, de Gordian d'Afrique le père, de Pupien, etc.

Le *Trépied du Capitole*, en marbre pentélique, d'un seul bloc.

Deux *sarcophages* ornés de bas-reliefs; ceux de l'un représentant des Néréides, et ceux de l'autre les Muses, etc.

Salle des Saisons.

Les *statues* d'Esculape, de deux Faunes avec la Panthère, une autre d'un Faune en repos, d'une Bacchante, de Vénus sortant du bain; deux Cupidons, l'un en fragment; celles d'Hygie, de Vénus Génitrix, de Cérès, d'une Nymple, d'Ariadne, de Flore, d'un Génie funèbre, etc.

Groupe d'Apollon avec le Griffon.

Les *bustes* de Trajan le père, de Philippe le père, de Lucius Vérus jeune, de Matidie, de Plautille, de Vibius Volusianus, d'Émilien, d'un inconnu, de Néron, d'une femme romaine, de Lucius César, etc.

Les *bas-reliefs* : l'un représentant la procession des Panathénées, l'autre une Bacchanale, etc.

Salle des Hommes illustres.

Un Philosophe inconnu, Démosthènes, Trajan vêtu en philosophe : ces figures sont assises, ainsi que celles de Ménandre, de Posidippe et de Sextus de Chéronée ; un Guerrier debout que l'on a pris pour Phocion ; une statue de Minerve dont les bras sont modernes.

Les *hermès* d'Alcibiade, de Mercure Énagonios, d'Hippocrate et de Q. Hortensius, etc.

Salle des Romains.

La *statue* d'un orateur romain qu'on a pris pour Germanicus : elle porte une inscription grecque qui apprend qu'elle a été sculptée par Cléomène, fils de Clémonène, Athénien ; statue de Cérès, belle figure que l'on croit devoir attribuer à la muse Clio ; celle qu'on a nommée Mars ; celles d'Auguste, du Sacrificateur, modèle d'exécution pour les draperies ; d'un Héros grec, d'une Prêtresse d'Isis, dite la *Vestale du Capitole ;* de Julie, femme de Septime Sévère, très-bien-conservée ; le Guerrier blessé, dit le *Gladiateur mourant*, superbe statue ; une Vestale, l'Antinoüs du Capitole, belle figure ; Vénus au bain, jeune fille romaine ; Tibère, fragment d'une statue d'Hercule, dite le *Torse du Belvédère*, sculptée par Apollonius, fils de Nestor, Athénien.

Les *bustes* d'Hadrien, de Marcus Junius Brutus, meurtrier de César ; de Lucius Junius Brutus, fondateur de la république romaine ; du Faune à la tâche, de Palémon, de Septime Sévère ; bustes en bronze de Faune, et d'un jeune homme avec diadème, etc.

Salle du Laocoon.

Statues. Jason, dit *Cincinnatus*, belle statue de marbre pentélique ; une Amazone, Adonis, Discobole se préparant au jeu, autre Discobole, un ministre de Mithra, connu sous le nom de *Pâtris ;* une petite statue de Bacchus ; la statue dite la *Vénus de Médicis*, chef-d'œuvre d'élégance et de grâce, exécutée en marbre de Paros, et l'un des objets les plus précieux de cette collection. L'heureuse attitude de cette figure a sans doute excité

l'admiration des anciens qui en ont fait diverses copies ; je l'ai trouvée représentée jusque sur des fragments de vases romains. Les modernes l'ont aussi plusieurs fois copiée (1).

Groupes. Méléagre et son chien, l'Amour et Psyché ; le Laocoon, dont le sujet pathétique est composé avec un rare talent ; c'est un chef-d'œuvre de dessin et d'expression. La tête de Lacoon est admirable. Ce groupe est un des ouvrages les plus parfaits qu'ait produits le ciseau des antiques statuaires (2).

Hermès. La Tragédie, la Comédie, Dieu marin, appelé l'*Océan*.

Une figure en bronze qui représente un jeune homme assis, nommé le *Tireur d'épines*.

Bustes de Jupiter colossal, de Lucius Vérus, de Commode, de Claudius Albinus, de Galba ; portraits de deux personnages dits *Caton* et *Porcie*.

Salle d'Apollon

Statues. Mercure, dit l'*Antinoüs du Belvédère*, une des plus parfaites qui soient restées des temps antiques ; deux statues de Mars vainqueur : une d'Uranie ou l'Espérance, et d'Apollon Pythien : cette statue sans égale est le sublime du beau idéal. Dans cette riche collection on trouve de belles figures d'hommes ou de femmes : celle-ci nous représente un dieu. L'art n'a rien produit d'aussi parfait.

Sur une table de bronze, placée entre la plinthe et le piédestal de cette statue, fut gravée l'inscription suivante : « La statue d'Apollon qui s'élève « sur ce piédestal, trouvée à Antium sur la fin du quinzième siècle, placée « au Vatican, par Jules II, au commencement du seizième siècle, conquise, « l'an v de la république, par l'armée d'Italie, sous les ordres du général « Bonaparte, a été fixée ici le 21 germinal an VIII, première année de son « consulat (3). »

Cette statue, placée au fond de la salle dans une niche flanquée de deux colonnes venues d'Aix-la-Chapelle, se détachait sur un fond de marbre sombre, et recevait un jour très-favorable. Elle était accompagnée d'ornements dignes de sa haute importance, et de deux sphinx de granit rouge oriental, placés aux deux côtés des marches du perron sur lequel était posé le piédestal de la statue. Ces marches étaient en marbre précieux, et au centre on voyait cinq carreaux de mosaïque antique ; d'un côté était la

(1) Cette belle statue a été enlevée en 1815.

(2) Il a été enlevé en 1815.

(3) Cette statue, chef-d'œuvre de l'art, a été enlevée en 1815.

Vénus d'Arles, monument national trouvé dans la ville de ce nom; et de l'autre, Isis Salutaire.

Les autres statues de cette salle sont celles de Bacchus Indien, ou le barbu; d'Apollon Lycien, d'Antinoüs égyptien, en marbre pentélique; d'un autre Antinoüs, en marbre rouge, presque colossale; celles de Bacchus en repos, de Mercure, de Junon, dite la *Junon du Capitole;* de Bacchus, l'une des plus belles que l'on connaisse de ce dieu; la figure assise d'un dieu égyptien, en albâtre.

Des *petites figures:* celles d'Apollon Sauroctone, ou Tueur de lézards; de Mercure, de Mars, le Torse d'Apolline ou jeune Apollon; la figure d'Apollon delphique, d'Antinoüs, d'Isis, de Junon, de Minerve, d'une autre Minerve avec le géant Pallas, etc.

Les *groupes* de Leucothoée et de Bacchus, son nourrisson; d'Hercule et Télémaque, dit l'*Hercule Commode*.

Les *bustes* de Rome, de Caracalla, de Commode, de Macrin, de Nerva, de Trajan, de Tibère, de Vitellius, de Faustine la mère, de Faustine la jeune, d'Antinoüs, de Julie Mammée, de Démosthènes, un des plus beaux portraits de cet orateur athénien, de Néron et de Gallien, bustes très-rares, et celui du Soleil, dit l'*Alexandre du Capitole.*

Les *têtes* d'Ariadne, dite du *Capitole,* superbe tête d'Antinoüs; celles de Minerve, d'Alexandre Sévère, de Pâris, l'amant d'Hélène; d'Omphale et de Bacchus indien.

Les *bas-reliefs* du trône de Saturne, d'un sacrifice appelé *Suovetaurilia;* d'une Conclamation, cérémonie pratiquée aux funérailles des Romains, et des Danseuses.

Un *autel triangulaire*, avec des bas-reliefs très-élégants.

Deux *grands siéges*, en rouge antique, destinés à l'usage des bains, et qui ont servi de chaire pontificale dans la basilique de Saint-Jean-de-Latran.

Deux *candélabres* ornés de sculptures.

Salle de Diane.

Tous les objets antiques contenus dans cette salle résultent des conquêtes de la grande armée pendant les campagnes de 1806 et 1807.

Deux *statues* d'Hygie, déesse de la santé; celles d'Apollon Lycien, d'Antinoüs, d'Atys, de Minerve: la draperie et autres détails de cette dernière sont d'un travail exquis; elle appartient à l'école de Praxitèle; celles d'un Athlète, de Sabine, épouse d'Hadrien, de deux Muses, de Thésée, d'un Athlète, de Vertumne, de l'empereur Didius Julien, de Marc-Aurèle, d'un Athlète et d'Apollon.

Les *bustes* de Plotine, épouse de Trajan ; de Matidie, sa nièce ; de Marciana, sa sœur ; d'un Athlète, et de Livie, femme d'Auguste.

Les *têtes* de Septime Sévère, de Marc-Aurèle jeune, de Périclès, de Claude et d'Hercule.

Un *bas-relief* représentant Bacchus, dieu des Saisons.

Ce musée contenait encore plusieurs autres belles productions de l'antiquité, que le rédacteur de la notice de 1814 a arrangées dans un supplément ; en voici la nomenclature.

Hermaphrodite, statue couchée. Un Paysan qui éventre un chevreuil ; l'Enfant à l'oie ; figure d'Auguste en marbre de Paros ; un jeune Athlète en bronze de grandeur naturelle ; une Minerve pacifique.

Un *groupe* représentant Messaline tenant dans ses bras le jeune Britannicus, son fils.

Bustes : d'un personnage inconnu, de Scipion l'Africain l'ancien ; trois bustes de femmes romaines inconnues ; ceux de Minerve, de l'empereur Gallien, de Gordien Pie, de Faune.

Deux *hermès* de Socrate, ceux d'Homère, d'Euripide, de Miltiade, de Thémistocle, à ce qu'on présume, enfin celui d'Alexandre. On y voit une inscription grecque portant ces mots : *Alexandre Macédonien, fils de Philippe*. C'est le portrait le plus authentique de ce conquérant ; trouvé près de Tivoli en 1779, il fut donné, en 1803, par le chevalier d'Azara, au chef du gouvernement français.

Les *têtes* de Ménélas, de Claudius Drusus, de Bacchus, de Crispine en bronze ; celle de Germanicus, très-belle ; celle d'Hippocrate et celle de Virgile, venue de Mantoue.

Les *bas-reliefs* d'Antinoüs, du festin de Bacchus et des forges de Vulcain.

Cippes d'Amemptus, de Fundanius Velinus.

Autel rond, orné de huit figures en bas-relief, représentant les Suivants de Bacchus.

Urne cinéraire d'Aurélius Orestes, de Cornélia Épitycha. Autre de porphyre avec son couvercle : elle avait servi de monument funèbre à M. de Caylus, dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Vases : un en marbre de Paros, dans la forme des vases étrusques ; autour on voit huit figures qui représentent les Suivants de Bacchus ; l'autre est de basalte et de forme très-élégante : il a servi à des fonts baptismaux à Naples.

Trépied d'Apollon en marbe pentélique ; Lion en basalte vert.

Inscriptions athéniennes, composées de deux tables de marbre pentélique, contenant les noms des guerriers athéniens morts en divers combats, dans l'année 458 avant notre ère vulgaire.

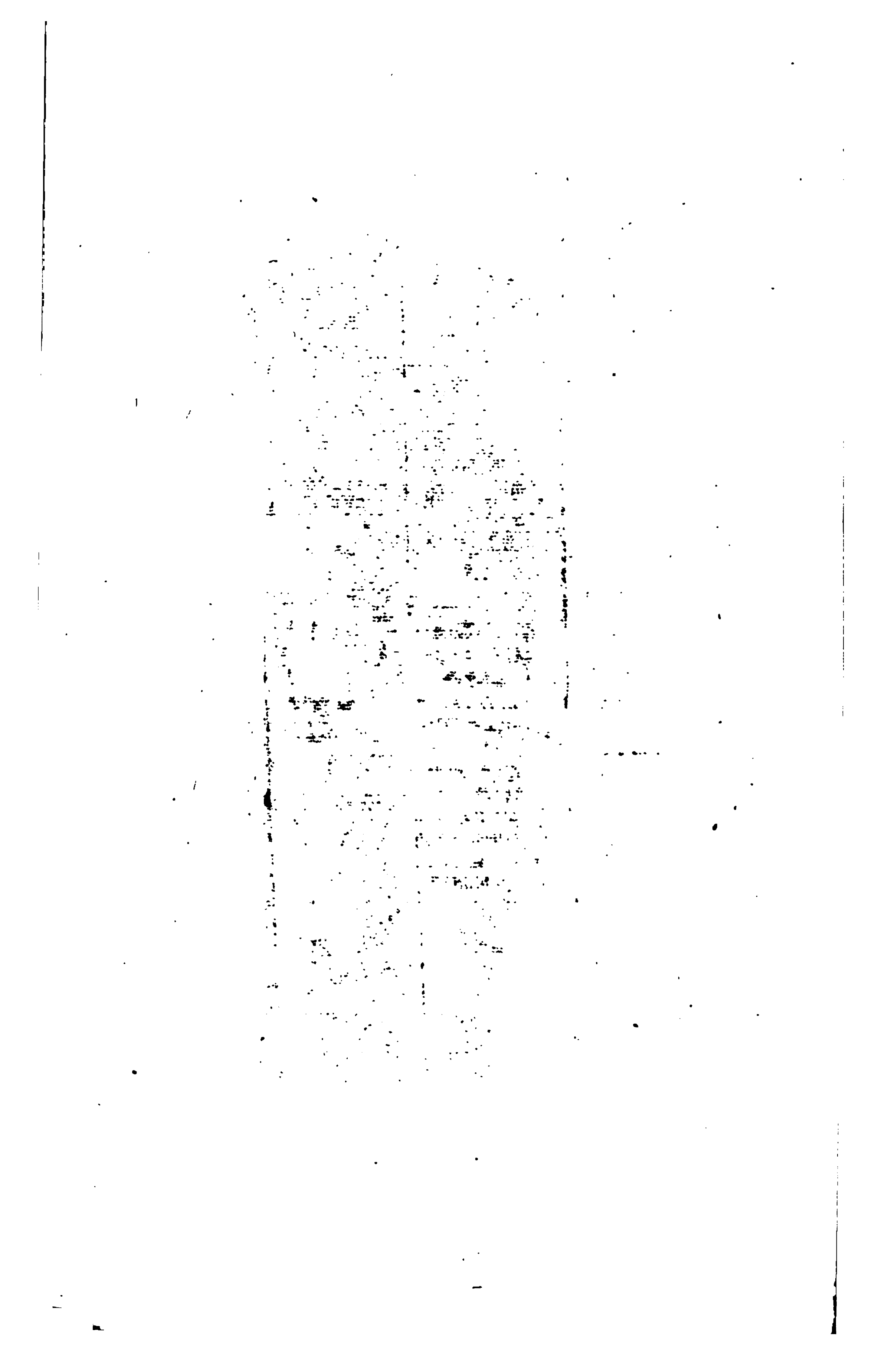
Ce musée, dont je ne puis ici caractériser et expliquer toutes les parties,



Rouargue frères del & sc

LA BOURSE.

[illegible]



ni indiquer le degré de beauté, la matière de tous les sujets, se composait, au commencement de l'an 1814, de deux cent cinquante-quatre pièces.

En 1815, les objets les plus précieux de cette collection en furent enlevés. Mais il reste encore un grand nombre d'articles intéressants, auxquels on a eu soin d'ajouter plusieurs autres qui furent acquis depuis cette époque.

Société royale des Antiquaires de France, située rue des Petits-Augustins, n° 16, dans les bâtiments des ci-devant Petits-Augustins, ou de l'ancien Musée des Monuments français. Le premier établissement de cette société portait la dénomination d'*Académie Celtique*. Le 9 germinal an XIII (30 mars 1805), elle tint sous ce nom, sa première séance générale au Louvre, puis occupa une salle de l'hôtel de Bullion, rue J.-J. Rousseau. Le 9 juin 1806, ses séances furent transférées dans le chœur de l'église des Petits-Augustins, ou du *Muséum* des Antiquités nationales, puis dans une des salles de cet établissement.

Cette société publia, en 1807, le premier numéro de ses Mémoires : on y remarque une série de questions adressées aux savants de l'Europe, sur les anciens usages qui sont en vigueur dans différents cantons de France (1) ; et en publia seize numéros, ornés de gravures, qui forment cinq volumes.

En 1812 et 1813, cette société, désunie, ne tenait plus de séances. En 1814, elle se réorganisa sous le nom de *Société des Antiquaires de France*, fit d'autres règlements, réunit ses membres épars qui, ne voyant plus les objets qui avaient causé leur éloignement, concoururent avec zèle à ses travaux et à sa réorganisation. Elle obtint dans la même année un diplôme de *Société Royale*. Elle a depuis publié douze volumes de ses Mémoires sur les mœurs et antiquités nationales.

Le Palais de la Bourse, situé rue Vivienne, entre les rues des Filles-Saint-Thomas et de Feydeau. La Bourse de Paris était établie dans une partie de l'ancien palais Mazarin, et dans l'édifice anciennement occupé par le Trésor Royal ; pendant la révolution, elle fut transférée dans l'édifice des Petits-Pères, ensuite au Palais-Royal, dans la galerie de Virginie.

Il convenait que la Bourse eût un édifice spécial, digne de la capitale d'un grand État et du commerce considérable qui s'y fait aujourd'hui. Ce besoin fut senti ; et le sieur Brongniart, architecte, fut chargé de fournir les dessins d'un nouvel édifice de la Bourse. La première pierre fut posée le 24 mars 1808 ; les travaux commencèrent alors, et ne furent suspendus qu'en 1814, par l'effet des événements politiques ; ils ont été repris depuis cette époque, et achevés en 1826.

Cet édifice, destiné aux assemblées des négociants, à tous leurs acces-

(1) L'Académie des Inscriptions s'est emparée d'une grande partie de cette série de questions, et l'a publiée comme son ouvrage.

soires, destiné de plus au tribunal de commerce, est élevé sur l'emplacement du couvent des Filles de Saint-Thomas. Voici ses dimensions : son plan offre un parallélogramme dont la longueur est de 69 mètres ou 212 pieds. et la largeur de 41 mètres ou 126 pieds. Son élévation présente un péristyle parfait, et à ses quatre faces une ordonnance de colonnes corinthiennes élevées sur un soubassement haut de 8 pieds environ. Ces colonnes sont au nombre de 66, et ont un mètre de diamètre et dix de hauteur.

Ce péristyle supporte son entablement et un attique, et forme autour de l'édifice une galerie couverte, à laquelle on arrive par un perron qui occupe toute la largeur de la face occidentale ; il est composé de seize marches. Des bas-reliefs ornent cette galerie, et leurs sujets sont relatifs aux opérations du commerce.

Un grand vestibule communique à droite aux salles particulières des agents et courtiers de change, et à gauche au tribunal de commerce situé au premier étage.

La salle de la Bourse est au rez-de-chaussée et au centre de l'édifice ; sa longueur est de 38 mètres ou 116 pieds ; sa largeur de 25 mètres ou 76 pieds ; elle peut contenir deux mille personnes, et la lumière dont cette vaste pièce est éclairée descend du comble.

En 1813, pendant la construction de cet édifice, son architecte, le sieur Brongniart, mourut ; le sieur Labarre le remplaça (1) ; il a achevé son ouvrage. La construction de ce bel édifice a fait éprouver au quartier qui l'environne d'heureux changements (2).

La rue Vivienne a été prolongée jusqu'au boulevard ; du côté de la rue de Notre-Dame-des-Victoires, une rue de 60 pieds de largeur doit être percée, et aboutir jusqu'à la rue Montmartre (3) ; grâce à ces changements, ce quartier s'est fort amélioré.

TEMPLE DE LA GLOIRE. J'ai parlé de l'église de la Madeleine, de ses diverses constructions, commencées, démolies et recommencées, et long-

(1) Le 8 juin 1813 expira le sieur Brongniart ; son convoi funèbre fit une station devant l'édifice qu'il avait élevé. Aussitôt tous les ouvriers avertis descendirent de leurs échafauds, se rangèrent en haie la tête découverte, et, par leur contenance respectueuse, rendirent hommage aux qualités et aux talents de leur défunt maître.

(2) Voici le total des sommes qui ont été dépensées pour l'érection de ce monument :

Par le gouvernement	3,789,386 fr.
Par la ville de Paris	2,266,180
Par le commerce de Paris	2,093,626
	8,149,192 fr.

On admire les grisailles qui ornent la salle de la Bourse. Le plafond de la salle d'audience du tribunal de commerce est aussi décoré de belles peintures. (B.)

(3) En face du palais de la Bourse, une rue spacieuse a été ouverte, qui conduit à la rue de Richelieu, en traversant la rue des Colonnes, autrefois triste et obscure, aujourd'hui gaie et claire. De chaque côté de ce palais, plusieurs rangées d'arbres offrent une belle promenade. Enfin la place de la Bourse s'est embellie de magnifiques maisons particulières, qui en font un des quartiers les plus admirables de Paris. (B.)

temps inachevées. La position de cet édifice, élevé sur l'axe de la place Louis XV, et qui lui sert de perspective du côté du nord, détermina des architectes à proposer au gouvernement plusieurs projets pour l'achèvement de cette construction. Ces projets inspirèrent à Bonaparte l'idée d'en faire un temple dédié *à la gloire des armées françaises*. En 1806, un programme fut publié ; en voici les conditions :

Ce temple devait être intérieurement décoré des statues des maréchaux de France et des généraux dont les services étaient le plus dignes de mémoire, et de tables d'or, d'argent, de bronze et de marbre, sur lesquelles on se proposait de graver, selon le mérite de leurs actions, les noms des braves de nos armées.

Plus de cent vingt projets parurent : de ce nombre, on en choisit quatre, dont les auteurs furent assemblés pour discuter le mérite respectif de leurs ouvrages. On dressa procès-verbal de cette discussion, qui fut expédié à Bonaparte, alors en Prusse. Le projet préféré fut celui de M. P. Vignon. Cet architecte fit toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de ses desseins.

A l'exception des fondations, et de quelques constructions commencées, tout fut démonté ou démoli. Ce temple est un périptère entouré de cinquante-deux colonnes corinthiennes, de six pieds de diamètre, ou un mètre quatre-vingt-quatorze centimètres; sa longueur, hors d'œuvre, a trois cent sept pieds dix pouces ou cent mètres; sa largeur, aussi hors d'œuvre, cent vingt-neuf pieds deux pouces, ou quarante-deux mètres.

Après les démolitions, la construction fut commencée et continuée jusqu'en 1814, époque où on ordonna la suspension des travaux. Les grandes colonnes se trouvaient élevées jusqu'à leurs astragales, d'autres constructions étaient avancées.

En 1816, deux ordonnances royales vinrent changer la destination de cet édifice, et le Temple de la Gloire fut converti en une église; alors l'architecte fut obligé de faire de cet édifice une église paroissiale. Une ordonnance du 6 mai 1818 lui prescrivit d'y placer des monuments commémoratifs de Louis XVI, Louis XVII, Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France, et de la princesse Élisabeth.

L'édifice de la Madeleine conserva, à l'extérieur, toute la beauté, toute la magnificence du Temple de la Gloire. L'intérieur seul a subi les changements nécessaires à sa nouvelle destination. Le péristyle, de cinquante-deux colonnes corinthiennes, repose sur un stylobate de quatre mètres de hauteur. Au nord et au midi de l'édifice sont deux vastes perrons; celui qui fait face à la place Louis XV a trente marches, et offre la principale entrée. On arrive à un vestibule extérieur, puis à un autre vestibule intérieur

qui, à droite et à gauche, présente deux chapelles, l'une destinée aux baptêmes, et l'autre aux mariages.

De ce vestibule on entre dans la nef par une arcade haute de vingt-cinq mètres quatre-vingt-onze centimètres, ou à peu près de quatre-vingts pieds, et large de quatorze mètres quatre-vingt-treize centimètres, ou près de quarante-trois pieds. Cette nef est décorée de deux ordres, l'ionique et le corinthien, élevés sur le même stylobate.

Elle a six chapelles, trois de chaque côté; elle communique au chœur par une arcade semblable à celle du vestibule intérieur; le plan de ce chœur est demi-circulaire.

Cet édifice, dont je ne décris pas toutes les parties intérieures, doit être, par la grandeur et la majesté de ses proportions, par la beauté, la richesse de ses formes, placé au rang des plus beaux monuments de ce genre dont la France et la ville de Paris doivent s'honorer.

SAINTE-MADELEINE DE LA VILLE-LÉVÊQUE. Je reviens sur cet article dont j'ai, à plusieurs reprises, entretenu mes lecteurs, pour ajouter que M. Vignon, architecte, dont les dessins obtinrent la préférence, fut chargé de la continuation de ces travaux; et qu'en 1834, lors de l'exposition des produits de l'industrie, la façade de cet édifice, débarrassée de ses échafaudages, fut mise à découvert. Cette vue étonna et excita le plus vif enthousiasme. Cette façade fut jugée comme un chef-d'œuvre, comparée à celles des plus beaux édifices connus à Paris et en France, qu'elle surpasse en magnificence et en beauté. On a tout lieu de croire que la décoration de l'intérieur répondra dignement à celle de la façade extérieure; qu'elle excitera la même admiration et ajoutera encore à la gloire de l'architecte et à l'embellissement de la capitale (1).

Spectacles.

Bonaparte, on ne sait d'après quelle inspiration, jugea convenable de réduire le nombre des théâtres de Paris; par son décret du 8 août 1807, il en supprima plusieurs et n'en conserva que huit : les quatre grands théâtres furent maintenus; parmi les théâtres inférieurs, le théâtre de la *Gaieté*, établi en 1760; celui de l'*Ambigu-Comique*, établi en 1772, boulevard du Temple; le théâtre des *Variétés*, boulevard Montmartre; le *Vaudeville*, furent pareillement conservés. Il fut ordonné que tous les autres seraient fermés au 15 août suivant. J'ai donné, dans ce volume et dans les précédents, de suffisantes notices sur ces divers théâtres; je n'y reviendrai pas.

(1) Nous consacrerons à ce beau monument quelques pages de l'*Appendice*. (B.)

Quelques années après, la sévérité du gouvernement se relâcha en faveur d'un établissement dramatique appelé les *Jeux Gymniques :* on lui accorda la salle de la Porte Saint-Martin où, depuis l'an 1781 jusqu'en 1794, avait joué l'Opéra, salle abandonnée depuis cette dernière époque. Le 1er janvier 1810, fut solennisée l'ouverture de ce nouveau spectacle qui se maintient encore. Le public n'a pas admis sa dénomination savante de *Jeux Gymniques*, et ne lui donne que celle de *théâtre de la Porte Saint-Martin*.

Plusieurs autres *spectacles spéciaux* furent en vigueur ou s'établirent à Paris sous ce gouvernement. Au premier rang il faut placer le *Cirque-Olympique*, qui, d'abord situé au Mont-Thabor et rue Saint-Honoré, n° 355, ensuite dans la rue du Faubourg-du-Temple, et actuellement sur le boulevard de ce nom, existait du temps du Directoire : c'est un théâtre d'exercices d'équitation, de pantomimes et de mimodrames, dirigé par les sieurs Franconi. Là, les chevaux sont les principaux acteurs ; là, on admire le pouvoir de l'éducation sur ces animaux, et le talent de celui qui les a élevés.

Le *Spectacle pittoresque et mécanique* du sieur Pierre, rue du Port-Mahon, depuis transféré dans une maison de la rue Montesquieu, spectacle curieux et surprenant par l'exacte imitation de la nature. Il n'existe plus.

Les *Panoramas* (1), situés sur le boulevard Montmartre et sur le boulevard des Capucines. Ici les sites les plus intéressants, les plus historiques, étaient offerts, dans l'exactitude la plus rigoureuse, aux yeux du spectateur placé au centre du tableau (2).

Je ne parle pas du *Cosmorama*, ni du spectacle du sieur *Comte*, dont les tours d'adresse offrent toujours de nouveaux sujets d'étonnement.

Sous le gouvernement qui a succédé à celui de Bonaparte, deux nouveaux théâtres se sont établis à Paris : le *Gymnase dramatique*, situé sur le boulevard de Bonnes-Nouvelles, entre les nos 4 et 10, fut ouvert le 23 décembre 1820 ; l'édifice du théâtre fait honneur à son architecte, le sieur de Rougevin.

(1) L'invention de ce spectacle est due à Robert Barker, natif d'Edimbourg, qui, le 19 juin 1787, en obtint le brevet. Trois années après, il fit l'ouverture du premier *Panorama* qui représentait la ville de Londres. Ce nom se compose de deux mots grecs qui signifient *vue de la totalité*. Robert Fulton, citoyen des États-Unis, ingénieur mécanicien, introduisit le premier en France cette ingénieuse manière de représenter la nature ; il obtint, au mois de nivôse an VII (janvier 1799), un brevet d'importation, que peu de mois après il céda à son compatriote James. Le premier Panorama dirigé par Fulton représentait la ville de Paris ; le second représenta la vue de Toulon et de ses environs, vue qui parut exécutée avec plus de supériorité que celle de Paris. On peignit depuis beaucoup d'autres vues. Le spectateur paraît placé au centre d'un vaste paysage dont il voit autour de lui toutes les parties.

(2) Il n'existe plus de *Panorama* sur le boulevard Montmartre. Les seuls spectacles de ce genre qu'il y ait à Paris, sont le *Diorama*, rue Samson, près le Château-d'Eau ; le *Néorama*, rue Saint-Fiacre, et le *Panorama*, rue des Marais, faubourg du Temple. (B.)

Le *Panorama dramatique*, situé sur le boulevard du Temple, fut ouvert le 14 avril 1821. Ce théâtre n'existe plus (1).

Prisons de Paris sous le dix-neuvième siècle (2).

Bonaparte créa, par un décret impérial du 3 mars 1810, *huit prisons* illégales, qu'il qualifia, comme dans l'ancien régime, de *prisons d'état.* Ainsi, la prison du Temple (3) succéda à la Bastille, et celle de Vincennes eut son ancienne destination. Quant aux prisons légales, il prescrivit, par un arrêté du 23 nivôse an IX (13 janvier 1801), qu'il ne serait fourni par jour aux détenus dans les maisons d'arrêt, de justice et prisons, d'autres comestibles qu'une ration de pain et de soupe ; cet arrêté ajoute qu'ils pourront améliorer leur sort par le travail ; du reste, il n'opéra aucun changement notable dans les prisons légales. Néanmoins, pour compléter cette histoire, je vais offrir le tableau de l'état des prisons pendant son règne, et indiquer celles qui ont été supprimées.

CONCIERGERIE. Cette prison, la plus ancienne, la plus formidable de toutes, et qui fait partie des bâtiments du Palais de justice, ancien palais des rois, conserve encore le caractère hideux des temps féodaux. Ses tours, son préau, le corridor obscur par lequel les prisonniers y sont introduits, portent dans l'âme la tristesse et l'effroi. Malheur à celui qui, condamné à y séjourner, n'est pas assez pourvu de resssources pécuniaires pour pouvoir payer ce qu'on appelle *la pistole*, c'est-à-dire la location d'un lit. Il est logé dans des pièces obscures et humides, couché sur la paille, et confondu avec beaucoup d'autres infortunés, innocents ou criminels : le sommeil ne peut guère calmer ses inquiétudes.

Une cour assez vaste, appelée *Préau*, moitié construite au treizième siècle, moitié reconstruite dans des temps modernes, et dont le sol se trouve enfoncé au-dessous du niveau des rues voisines, sert de promenade aux prisonniers, promenade dont on ne leur permet de jouir que depuis huit heures du matin, et dont ils sont privés à six heures du soir en été, et à quatre heures en hiver.

(1) Les théâtres ouverts plus récemment sont : le *théâtre des Nouveautés*, place de la Bourse, dont la salle est occupée aujourd'hui par l'*Opéra-Comique* ; le *théâtre Ventadour*, rue Neuve-des-Petits-Champs, dont la salle magnifique servit quelque temps à l'*Opéra-Comique*, puis au *spectacle nautique*, et ensuite au *Théâtre-Italien*, après l'incendie qui dévora (le 14 janvier 1838) la *salle Favart*, est maintenant occupée par le *théâtre de la Renaissance*; le *théâtre des Folies-Dramatiques*, sur le boulevard du Temple ; le *thétreâ du Palais-Royal*, situé dans l'ancienne salle Montansier ; le *théâtre du Panthéon*, dans la rue Saint-Jacques, et sur l'emplacement de la petite église Saint-Benoît ; et enfin le *théâtre de la Porte-Saint-Antoine*. Parmi les théâtres d'une moindre importance, je ne citerai que les *théâtres du Mont-Parnasse* et *du Luxembourg*. (B.)

(2) Il est bon de dire ici, en commençant ce paragraphe, que l'état des prisons s'est, depuis quelques années, sensiblement amélioré.

(3) La prison dite la Tour du Temple fut démolie en 1805.

Cette maison communique au tribunal, où les accusés sont conduits pour y entendre leur sentence de vie ou de mort.

La tour de Montgomery, qui servit de prison au seigneur de ce nom, et après lui à Ravaillac et à Damiens, fut démolie en 1778, lorsqu'on s'occupait de la reconstruction du Palais de justice ; cette tour gênait les plans de l'architecte.

PRISONS DU GRAND CHATELET. Ces prisons furent détruites, en 1802, avec l'édifice du Châtelet, elles étaient très-meurtrières.

LA TOURNELLE, située sur la rive de la Seine, au-dessus du pont de ce nom, ancienne forteresse qui faisait partie de l'enceinte de Philippe-Auguste, et où, dans les derniers temps, on déposait les prisonniers condamnés aux galères, fut démolie en 1790.

PRISON DE L'ABBAYE, située rue Sainte-Marguerite. Elle offre un bâtiment très-solide et isolé ; elle était celle de la justice du seigneur abbé de Saint-Germain ; elle est depuis longtemps destinée aux militaires ; mais, pendant la révolution, on y introduisit des hommes qui ne l'étaient pas. Les cachots de cette prison monacale sont horribles ; un prisonnier s'y tient à peine debout, et n'y peut vivre longtemps : on ne s'en sert plus.

Les prisonniers qui n'ont pas le moyen de *prendre la pistole* sont réduits au pain de munition, à un bouillon peu nourrissant et à la paille. Ils y attendent leur sort, qui est prononcé par jugement d'un conseil de guerre.

PRISONS DE LA FORCE (1). On distingue sous ce nom deux prisons qui sont contiguës sans se communiquer, la *Grande* et la *Petite-Force*. Ces deux prisons doivent également leurs noms à l'emplacement de l'*hôtel de la Force*, qui existait au treizième siècle, avait appartenu à Charles, roi de Naples et de Sicile, frère de saint Louis, et qui, dans la suite, eut pour propriétaire le duc de la Force. Une partie de l'emplacement de cet hôtel fut distraite de l'autre, et l'on y reconstruisit l'*hôtel de Brienne ;* c'est cette dernière partie qui forme aujourd'hui *la Petite-Force*. L'autre partie conserva le nom primitif et devint la prison appelée la *Force* ou la *Grande-Force*.

Le gouvernement, en 1754, acheta ces deux hôtels, dans le dessein d'y établir une école militaire. Ce projet n'eut point de suite : un autre emplacement fut choisi pour cette école.

Le ministre Necker, voulant établir des prisons plus commodes, plus salubres, proposa la suppression de deux prisons corruptrices, au physique comme au moral, celles du *For-l'Évêque* et du *Petit-Châtelet*, et l'établis-

(1) Le conseil-général du département de la Seine s'occupe de remplacer les prisons de la Force par une maison d'arrêt, qui sera construite dans le quartier de l'hôpital général, et qui aura son entrée sur la place circulaire de l'hôpital de la Salpêtrière. Cette prison pourra contenir 1,300 détenus. Ce projet présente une dépense de plus de trois millions. On pense que la construction de cette maison d'arrêt pourra être terminée en 1840. (B.)

sement d'autres prisons plus saines et plus vastes. Il en résulta une déclaration du roi, du 30 août 1780, qui ordonne l'établissement d'une prison à l'hôtel de la Force, et la suppression de deux prisons que celle-ci devait remplacer.

L'hôtel de la Force fut alors disposé pour y recevoir des prisonniers, et ils y furent transférés au mois de janvier 1782.

Cette prison, dont l'entrée est placée rue du Roi-de-Sicile, n° 2, fut alors divisée en six départements : le premier destiné au geôlier, au guichetier et autres employés ; le second aux prisonniers détenus par défaut de paiement des mois de nourrices de leurs enfants ; le troisième aux débiteurs civils ; le quatrième aux prisonniers de police, le cinquième aux femmes prisonnières, et le sixième au dépôt de mendicité. Cet ordre de choses éprouva des changements.

Le bâtiment neuf est le plus remarquable de cette prison. Situé entre deux cours plantées d'arbres, on y arrive par une ruelle obscure : c'est là que logent les prisonniers qui sont assez riches pour *prendre la pistole*.

Ce bâtiment est construit de pierres de taille unies entre elles par des liens de fer. Ses quatre étages sont voûtés, et contiennent de vastes salles munies de lits de camp. Les parloirs sont à double grille. Les cachots, ténébreux et humides, servent à renfermer les personnes dont on redoute l'évasion.

Voici le tableau que M. Delaborde a tracé de cette prison : « A la Grande-« Force, sont encombrés dans une salle basse, tenant lieu de chauffoir, « 150 ou 200 malheureux, la plupart sans bas, sans souliers, couverts de « haillons, ne recevant pour nourriture que du pain et de l'eau, et une cuil-« lerée de soupe à la Rumfort, appelée communément *pitance d'oisifs* ; « n'ayant qu'un retrait commun, qu'il est impossible de nettoyer, et qui « exhale une odeur fétide. Il en est à peu près de même du troisième « corps de logis (appelé *bâtiment du centre*), donnant sur la cour, nommée « *le Préau* ; du *bâtiment neuf*, où sont 200 détenus qu'on entasse la nuit, « soixante ensemble, sur un lit de bois, sur des paillasses puantes, et dans « des salles qui n'ont pas été blanchies depuis qu'elles existent. Un baquet « leur sert de latrines communes ; et dans les longues nuits de l'hiver, pen-« dant quinze à seize heures de suite, ces malheureux, qui ne sont que pré « venus, respirent un air empesté.

« L'administration, au lieu de réparer leur triste demeure, élève devant « eux des chapelles somptueuses.

« Plus loin, dans une cour séparée (*la nouvelle infirmerie*), sont 15 ou « 20 enfants de dix à douze ans, la plupart les pieds nus, et ne recevant des « bas et des habits que de la charité publique. Ils sont abandonnés à eux-

« mêmes et livrés aux plus honteux exemples, sans que personne s'occupe « de leur sort (1). »

PRISON DE LA PETITE-FORCE (2), ci-devant hôtel de Brienne, contiguë à celle de la Grande-Force, et dont l'entrée, remarquable par un portail caractéristique, bâti par l'architecte Desmaisons, est située rue Pavée-Saint-Antoine, n° 22.

Lorsqu'en 1785 on eut aboli la prison Saint-Martin, où les filles publiques étaient renfermées, on transféra ces filles dans l'hôtel de Brienne, dite *la Petite-Force*, hôtel qu'on avait disposé pour les recevoir, et qui fut uniquement destiné à punir, non la prostitution, mais les délits qui peuvent en résulter.

Voici ces délits punis par la prison : si ces filles mécontentent leurs matrones, ou les agents de la police qui les gouvernent; si elles outrepassent, dans les rues qu'elles parcourent, les limites qui sont prescrites à chacune d'elles; si elles occasionnent du tumulte, elles sont arrêtées.

A leur entrée dans ce lieu de détention, elles éprouvent une métamorphose presque totale. Tout le mérite qu'elles doivent à leur ajustement disparaît, elles reçoivent l'uniforme de la prison; le taffetas, le linon, sont remplacés par la bure grossière, les chapeaux fleuris par une coiffe de grosse toile, et les souliers élégants par des sabots,

Elles s'y enivrent, se caressent, se querellent, se battent, fument la pipe, et pour se réchauffer en hiver, dansent des rondes.

On les occupe à des travaux grossiers, à filer, à coudre. Il est dans la société, même dans les hauts rangs, des professions plus infâmes que la leur; mais il n'en est pas, je crois, de plus malheureuses que celle des femmes livrées à la prostitution.

PRISON DE SAINT-ÉLOI, siutée rue Saint-Paul : elle n'existe plus.

PRISON DE SAINT-LAZARE, située rue du Faubourg Saint-Denis, n° 117. Cette ancienne léproserie, dont j'ai parlé, était, dès le dix-septième siècle, une maison de correction où l'on renfermait des jeunes gens de mœurs déréglées, des prêtres qui mécontententaient leurs supérieurs, etc. Aujourd'hui elle est uniquement destinée à renfermer les femmes en prévention ou condamnées, et les filles publiques détenues par mesure de police (3).

On y occupe ces femmes à coudre, à broder, et à filer de la laine et du coton; travail avantageux à la maison, qui préserve les détenues de l'ennui, du désespoir, et qui leur procure un petit profit.

(1) *Mémoire sur les Prisons*, par M. Delaborde.

(2) Voyez la note de l'article précédent. (B.)

(3) Les jeunes filles détenues par forme de correction paternelle étaient renfermées autrefois dans cette prison. Depuis 1828, on les a transférées au couvent de la Madeleine. (B.)

On remarque dans ces prisonnières, comme dans celles de *la Petite-Force*, des affections désordonnées, des passions féminines qui, contenues par la surveillance, n'en sont que plus violentes. De là naissent des jalousies, des haines, qui éclatent avec une fureur que la crainte des châtiments ne peut pas toujours arrêter. Tranquilles en apparence pendant leur travail, leurs animosités ou leurs passions amoureuses se manifestent aux heures de la promenade, aux jours de dimanche après la messe et le sermon : elles s'invectivent, se déchirent ou se caressent, et offrent l'image des Bacchantes enivrées.

Cependant il est des condamnées qui, douées d'une certaine éducation, s'éloignent de ces furies dont elles ne partagent ni les emportements ni les désirs impies : elles sont laborieuses, soumises, et s'appliquent à faire oublier la cause de leur détention. Quelques-unes obtiennent, par leur bonne conduite, la faveur d'être chefs d'ateliers (1).

Prison des Madelonnettes, autre prison de femmes, située rue des Fontaines, entre les nº 14 et 16. J'ai parlé de ce couvent de religieuses *pénitentes*, qui a été converti en prison pour des personnes qui ne le sont guère. On y enferme des femmes prévenues de quelques délits : elles y attendent leur jugement, qui doit les rendre à la liberté, ou les envoyer à la Conciergerie. Cette maison sert aussi à la réclusion des femmes condamnées par le tribunal correctionnel. Dans des bâtiments séparés sont détenues des femmes arrêtées pour dettes.

Les jeunes filles détenues dans cette maison par l'effet de la puissance paternelle, étaient, en 1819, au nombre de neuf : la plus âgée avait dix-neuf ans, et la plus jeune treize : le nombre moyen est de neuf à douze ; elles travaillent pendant l'hiver dans une pièce commune. Une seule était attaquée de la maladie vénérienne.

En 1817, on y a construit une chapelle dont le projet fut approuvé le 7 août 1816.

On a établi dans cette maison des ateliers où les prisonnières sont assujetties au travail (2).

Sainte-Pélagie, située quartier du Jardin des Plantes, rue de la Clef, nº 14. J'ai parlé de l'origine de cette maison, qui fut bientôt convertie en prison destinée aux femmes de mauvaise vie, et où les pères faisaient enfer-

(1) Cette prison a été augmentée, depuis quelques années, d'une chapelle, de deux bâtiments affectés spécialement à la détention des filles publiques, avec séparation pour les enfants au-dessous de 16 ans ; d'une grande infirmerie et de deux magasins pour la literie des prisons.
Cette maison contient également les services généraux des prisons de la Seine.
L'administration s'occupe d'appliquer à cette prison le régime cellulaire qui forme la base de tout système pénitentiaire. (B.)

(2) Cette prison a servi depuis de maison de correction pour les jeunes enfants qui, actuellement, sont renfermés dans la prison-modèle, rue de la Roquette. (B.)

mer leurs filles, et les époux leurs femmes dont la conduite était déréglée. Aujourd'hui elle contient des jeunes gens détenus par l'autorité paternelle, des débiteurs et des prévenus pour délits politiques (1).

M. Delaborde parle ainsi de cette prison : « Le corps de logis destiné aux « prisonniers pour dettes dans la maison de Sainte-Pélagie, et qui n'est dis- « posé que pour contenir cent détenus, en a cent vingt et quelquefois cent « cinquante. Il consiste en trois étages, composés chacun d'un corridor « étroit dont les chambres ne reçoivent le jour que par des espèces de sou- « piraux placés sous le toit sans mansardes. Aucune de ces chambres n'a « de cheminée; il règne un froid cruel dans les unes et une chaleur « asphyxiante dans les autres. Ces chambres, qui ne peuvent contenir que « trois personnes, en renferment ordinairement cinq à six, et la malpro- « preté y est partout révoltante. Ces malheureux n'ont pour se promener « qu'un corridor qui n'a pas quatre pieds de large, et le *Préau* qui n'a pas « trente pieds carrés. Ils ont inutilement demandé, pendant des années, « qu'on établit des courants d'air et des ventilateurs dans le plafond.

« Renfermés dès huit heures du soir, en hiver, jusqu'à sept heures du « matin, sans qu'il soit possible à aucun d'eux de sortir dans le corridor « pour satisfaire à ses besoins, souvent cinq ou six individus sont obligés « de souffrir douze heures de suite l'infirmité d'un seul.

« L'infirmerie est plus sale, plus mal tenue que tout le reste de la maison. « Le mauvais usage de faire coucher les galeux, deux ou souvent trois « ensemble, prolonge cette maladie, et la communique à d'autres pré- « venus. »

Les prévenus de délits politiques ne jouissent ni de plus d'aisance ni de plus de salubrité : ils préfèrent le séjour de la Grande-Force à celui de Sainte-Pélagie.

« Le régime de cette prison, dit encore M. Delaborde, est assez mauvais, « et rien n'excuse la malpropreté qui y règne. Les murailles n'ont pas été « blanchies depuis vingt ans, et tout accuse à la fois l'incurie de la haute « administration et la négligence des subordonnés (2).

Les enfants détenus à Sainte-Pélagie par l'effet de la puissance paternelle étaient, au mois de juin 1819, au nombre de dix-neuf : le plus âgé avait dix-neuf ans, et le plus jeune neuf ans. Leur nombre moyen est de quinze à vingt. Chacun de ces enfants a sa chambre et son lit : ils tra-

(1) Cette prison est spécialement consacrée aujourd'hui aux prisonniers politiques. Les prisonniers pour dettes sont détenus dans une nouvelle prison située rue de Clichy, auprès du jardin de Tivoli ; la construction de cette prison a coûté onze cent mille francs. (B.)

(2) *Mémoires de M. Alexandre Delaborde.*

vaillent à faire des cardes, et sont entièrement séparés des autres prisonniers (1).

Les enfants filous, détenus d'abord à la Force après leur jugement, passent à Sainte-Pélagie ; les plus coupables sont envoyés à Bicêtre.

On a construit dans cette prison une chapelle dont le projet fut approuvé le 7 août 1816.

BICÊTRE. J'ai parlé ailleurs de l'*hospice* de cette maison ; je ne l'envisage ici que sous le rapport de *prison* (2).

Six corps de bâtiments à plusieurs étages, et dont les fenêtres sont garnies de barreaux de fer, composaient les prisons de Bicêtre. Ces bâtiments, pour l'avantage des prisonniers, se sont augmentés dans la suite.

Cette maison est administrée par deux autorités distinctes : la préfecture de police et la préfecture de la Seine. La première, très-active, a sous sa direction tout ce qui tient à la sûreté : le greffe, la conciergerie, les guichetiers, etc. La seconde, calme et passive, dirige et nomme les régisseurs, les commis, les officiers de santé, l'aumônier et les hommes de peine.

Une compagnie de vétérans, logée dans les bâtiments de la prison, sert à y maintenir l'ordre.

La prison de Bicêtre est instituée pour contenir quatre cents prisonniers, et sa population moyenne était, en 1817, d'environ huit cents.

Dans la prison, on a établi un appareil semblable à celui de l'hôpital Saint-Louis, pour le traitement des maladies de la peau par les fumigations sulfureuses. Les médicaments sont fournis par la pharmacie centrale des hôpitaux.

Il manquait à Bicêtre une lingerie : le transport du linge se faisait une fois par semaine, ce qui était sujet à beaucoup d'inconvénients, et causait parfois des retards dans le service. On changeait de draps une fois par mois ; mais le linge de ces draps, comme celui des chemises, est, dit M. Pariset dans son rapport, formé d'une toile brune et grossière, et d'une dureté presque métallique. Les prisonniers, pour user les aspérités de cette toile, et la rendre plus flexible, la courbent sur l'angle de leur bois de lit, et la frottent vigoureusement jusqu'à ce qu'elle paraisse plus assouplie. Le linge, par ce frottement, est bientôt usé, et l'économie qu'on a voulu atteindre se trouve trompée. Le même médecin nous apprend, dans son

(1) *Rapport* fait à la Société royale pour l'amélioration des prisons, le 8 juin 1819.

(2) J'ai déjà dit plus haut que Bicêtre ne contenait plus aujourd'hui de prison : cet établissement est maintenant consacré en entier aux malades, aux infirmes, aux vieillards. Les prisonniers qui autrefois étaient détenus à Bicêtre, sont actuellement renfermés dans la prison nouvellement construite rue de la Roquette, non loin du cimetière du Père-Lachaise. Nous laissons néanmoins subsister la description de Dulaure, comme indiquant l'état ancien de Bicêtre. (B.)

rapport, que les draps et les chemises sont souvent délivrés aux prisonniers dans un état d'humidité et mal lavés (1).

En 1823, on a paré à ces inconvénients en établissant dans cette maison une belle lingerie.

Dans les infirmeries on donne aux malades du linge blanc et plus fin.

M. Pariset signale, dans le régime de cette prison, plusieurs abus, plusieurs vices, et propose des réformes utiles, qui, on doit l'espérer, seront adoptées. On voit avec plaisir cet éloquent écrivain, sans cesser d'être juste sur la rigueur des peines, plaider la cause des malheureux qui les subissent. Il fait sentir la nécessité de leur procurer une nourriture plus abondante et plus substantielle. « Le pain, dit-il, est généralement amer, aigre, mat : « étant mal conditionné, il passe vite, et ne nourrit pas ; il fatigue l'estomac, il use ses forces, et ne les répare point... Il est naturel que le prisonnier prenne en haine qui le nourrit mal. De là vient que la morale « trouve son cœur fermé. Comment serait-il touché de vos préceptes, « lorsque vous ne l'êtes point de sa misère? Et que reste-t-il à un homme « qui se croit le rebut des autres, que le souhait de mourir en les détestant? « Aussi est-il d'observation que, pressés par le supplice d'une faim toujours « allumée et toujours mal satisfaite, des prisonniers ont voulu se pendre, et « que d'autres, pour abréger une vie malheureuse, se sont précipités avec « fureur dans les dépravations les plus révoltantes. Par toute la terre, la « faim est le plus dangereux de tous les conseillers. Si vous voulez que le « prisonnier soit disciplinable, ne l'irritez pas par la faim ; et, si vous voulez « épargner à lui cette torture, et à vous cette indignité, n'hésitez pas, donnez-« lui de bons aliments (2). »

Le même médecin, avec sa verve et son talent connus, fait des observations d'une haute importance. Ce qu'il dit sur les mauvais traitements qu'on fait éprouver aux prisonniers devrait servir de règle à tous ceux qui ont de l'autorité sur eux. Il dénonce formellement les abus de ce qu'on appelle la cantine ; abus qui deviennent une source de vexations contre les prisonniers, et de fortune pour le concierge. « Le concierge, dit-il, a intérêt de vendre, « puisque cette vente fait son gain : il vend à des prix immodérés, le pri-« sonnier qui se plaindrait serait mal reçu, peut-être serait-il mis au cachot « peut-être aux fers... Le prisonnier sobre n'est pas vu de meilleur œil... « C'est un désordre impossible à concilier avec le salutaire projet d'amé-« liorer le moral des détenus, que l'existence d'un ordre de choses où le « concierge, qui, par la nature de ses fonctions, doit avoir une autorité

(1) *Rapport* fait dans la séance du 8 juin 1819.

(2) *Rapport* fait au conseil-général des prisons, dans les séances des 25 mai et 8 juin 1819.

« presque absolue sur les prisonniers, ait, par la cantine, la faculté de les « voler, de les corrompre, et de leur faire dissiper d'avance la réserve de « leurs travaux ; et où le détenu est toujours sous le coup de l'injustice (1). »

Des abus plus graves encore existaient avant l'établissement de la Société royale pour l'amélioration des prisons, et doivent être aujourd'hui entièrement réformés. Voici des désordres que M. Pariset n'a point révélés, sans doute parce qu'ils n'existaient plus.

Les deux administrations, en présence l'une de l'autre dans cette maison, se nuisent réciproquement. L'administration de la préfecture départementale se fait remarquer par un calme qui ressemble à la faiblesse; celle de la préfecture de police se distingue par une activité excessive, quoique bien intentionnée : ses agents trouvent avec facilité, sans employer la provocation, des prisonniers empressés à devenir les dénonciateurs d'autres prisonniers, moins criminels qu'eux, ou auteurs de crimes pour lesquels ils n'avaient pas encore été condamnés. Ces dénonciations, trop facilement accueillies peut-être par les agents de la police, étaient la source d'une foule de stratagèmes, d'intrigues, de séductions, et la matière des rapports que ces agents adressaient journellement à la préfecture de police : la malheureuse victime de ces manœuvres était plongée dans les cachots! Voilà comment on plaçait les détenus sur la voie de la morale.

Le concierge, sans en instruire l'autorité, les guichetiers, pour des causes très-légères, mettaient arbitrairement les détenus dans les cachots. Ce n'est point par des iniquités et des abus de pouvoir qu'on peut ramener les criminels à la vertu.

La loi défend les distinctions entre les condamnés, et de prélever sur eux des rétributions. Le concierge continuait d'enfreindre la loi en faveur des condamnés payants; cent et tant de détenus portaient, pour leur argent, des vêtements distingués; et, moyennant six ou dix livres par mois, ils couchaient seuls, avaient une table payée trente sous par mois, et une chaise douze sous.

Ce ne sont là que les moindres abus existants dans cette maison. Des condamnés se jouaient des devoirs de la religion, qu'on leur avait imposés depuis quelques années ; ils se prêtaient à toutes les pratiques extérieures, même les plus sacrées du culte, et n'en continuaient pas moins leurs détestables habitudes. La pédérastie en faisait périr un grand nombre.

La surveillance de la police était poussée à un tel excès, et les dénonciateurs étaient si favorisés, que la méfiance, l'inquiétude, le dégoût, troublaient les travailleurs jusque dans leurs ateliers, désertés par un grand

(1) *Rapport* fait au conseil-général des prisons, dans les séances des [illegible] mai et 6 juin [illegible].

nombre. Cette surveillance s'étendait jusque sur les employés de la maison.

Il faut certainement de la sévérité parmi ces hommes vieillis dans le vice ; mais, si elle dépasse les bornes de la justice, elle ne corrige point, elle irrite, elle révolte, ou engendre de nouveaux vices dans l'âme de ces criminels.

Ces abus et plusieurs autres, dont la description m'entraînerait dans de trop longs détails, ont été réformés depuis 1818 : ils étaient connus du docteur Pariset, puisque, dans son rapport, on lit cette phrase consolante. « J'ai « vu Bicêtre à deux époques différentes : dans l'une, Bicêtre rivalisait l'enfer « des poëtes ; dans l'autre, qui est l'époque actuelle (1819), il s'administre « comme un couvent (1). »

Le nombre des prisonniers s'est élevé, en 1818, à près de 1,100, et a dépassé constamment celui de 1,000. En cette dernière année, on y comptait 238 condamnés à la détention, 418 à la réclusion, 304 aux fers, 3 à la déportation, et 43 *suspects*. La police donne cette qualification à des gens soupçonnés de crimes, et qu'elle fait enfermer pour des motifs connus d'elle seule : en général ce sont des voleurs adroits.

A l'exception de ces *suspects*, des condamnés aux fers et des infirmes, tous les prisonniers sont astreints au travail ; et, dans les années 1817, 1818 et 1819, on s'est occupé de nouvelles constructions pour les ateliers de Bicêtre.

Le produit des travaux est ainsi réparti : le gouvernement retient un tiers et deux centimes par franc, pour se défrayer du coucher et des vivres.

Un tiers est payé chaque semaine aux travailleurs ; le troisième tiers reste en fonds de réserve, comme masse, pour être rendu à l'individu lors de sa sortie de Bicêtre.

Les non-travailleurs ont, par jour, une livre et demie de pain, un demi-litre de bouillon à la Rumfort ; ils couchent sur une paillasse que l'on renouvelle une fois l'an, ou plus souvent, s'il y a extrême besoin ; ils ont de plus un traversin en balle d'avoine, une couverture et une couchette ; ils couchent deux dans le même lit.

Les travailleurs ont, par jour, une livre et demie de pain, un demi-litre de bouillon ordinaire, un demi-litre de haricots ou lentilles apprêtés, et, deux fois par semaine, quatre onces de viande désossée. Ils couchent deux dans un lit composé d'une paillasse, d'un matelas, de draps, d'une couverture et d'un traversin de balle d'avoine.

Les infirmes couchent seuls, et sont nourris comme les travailleurs.

Le nombre des prisonniers malades traités dans les infirmeries forme le dixième de la population de Bicêtre. Deux vastes salles, l'une pour la méde-

(1) *Rapport* de M. Pariset fait au conseil-général des prisons, dans les séances des 25 mai et 8 juin 1819, p. 54.

« presque absolue sur les prisonniers, ait, par la cantine, la faculté de les « voler, de les corrompre, et de leur faire dissiper d'avance la réserve de « leurs travaux ; et où le détenu est toujours sous le coup de l'injustice (1). »

Des abus plus graves encore existaient avant l'établissement de la Société royale pour l'amélioration des prisons, et doivent être aujourd'hui entièrement réformés. Voici des désordres que M. Pariset n'a point révélés, sans doute parce qu'ils n'existaient plus.

Les deux administrations, en présence l'une de l'autre dans cette maison, se nuisent réciproquement. L'administration de la préfecture départementale se fait remarquer par un calme qui ressemble à la faiblesse ; celle de la préfecture de police se distingue par une activité excessive, quoique bien intentionnée : ses agents trouvent avec facilité, sans employer la provocation, des prisonniers empressés à devenir les dénonciateurs d'autres prisonniers, moins criminels qu'eux, ou auteurs de crimes pour lesquels ils n'avaient pas encore été condamnés. Ces dénonciations, trop facilement accueillies peut-être par les agents de la police, étaient la source d'une foule de stratagèmes, d'intrigues, de séductions, et la matière des rapports que ces agents adressaient journellement à la préfecture de police : la malheureuse victime de ces manœuvres était plongée dans les cachots! Voilà comment on plaçait les détenus sur la voie de la morale.

Le concierge, sans en instruire l'autorité, les guichetiers, pour des causes très-légères, mettaient arbitrairement les détenus dans les cachots. Ce n'est point par des iniquités et des abus de pouvoir qu'on peut ramener les criminels à la vertu.

La loi défend les distinctions entre les condamnés, et de prélever sur eux des rétributions. Le concierge continuait d'enfreindre la loi en faveur des condamnés payants ; cent et tant de détenus portaient, pour leur argent, des vêtements distingués ; et, moyennant six ou dix livres par mois, ils couchaient seuls, avaient une table payée trente sous par mois, et une chaise douze sous.

Ce ne sont là que les moindres abus existants dans cette maison. Des condamnés se jouaient des devoirs de la religion, qu'on leur avait imposés depuis quelques années ; ils se prêtaient à toutes les pratiques extérieures, même les plus sacrées du culte, et n'en continuaient pas moins leurs détestables habitudes. La pédérastie en faisait périr un grand nombre.

La surveillance de la police était poussée à un tel excès, et les dénonciateurs étaient si favorisés, que la méfiance, l'inquiétude, le dégoût, troublaient les travailleurs jusque dans leurs ateliers, désertés par un grand

(1) Rapport fait au cons [illegible] ans les séances des 25 mai et 8 juin 1819.

[illegible]bre. Cette surveillance s'étendait jusque sur les employés de la [illegible]

Il faut certainement de la sévérité parmi ces hommes vieillis dans le [illegible] ; mais si elle dépasse les bornes de la [illegible] de révolte [illegible] engendre de nouveaux [illegible] dans l'âme de ces [illegible]

[illegible]

cine, l'autre pour la chirurgie, reçoivent 90 à 100 malades. En 1818, on y comptait 33 fiévreux, 18 vénériens, 10 blessés, 8 teigneux, 9 scrofuleux, 4 scorbutiques et 82 galeux.

Les galeux, nourris comme les travailleurs, ne sont pas considérés comme malades, et habitent une salle particulière.

Dans un rapport fait, en 1819, au conseil-général des prisons, la population des prisonniers, en 1818, se montait à 820 personnes, et le nombre des malades était de 80. Il y a eu des jours où le nombre des malades a été de 113, et celui des galeux de 108. Tous les lits de la salle de médecine, qui en contient 47, étaient occupés pendant l'été de 1819.

Tous les malades couchent seuls sur une couchette garnie d'une paillasse, de deux matelas, de draps, d'un traversin en plume et de deux couvertures. Des poêles chauffent les salles en hiver, à dix degrés de Réaumur. Leur nourriture consiste en une livre de pain blanc, six onces de viande désossée, un demi-litre de bouillon, un double centilitre de vin. Ils peuvent, en remplacement de la viande, demander des pruneaux, des œufs durs ou à l'oseille, une côtelette, du riz ou du vermicelle au lait ou au gras, des haricots, des lentilles, suivant leur goût.

En été comme en hiver, les détenus sont vêtus en toile noire et blanche; on leur donne une veste tous les deux ans, un pantalon tous les ans, une paire de bas de laine tous les six mois, une paire de sabots tous les six mois. On accorde des souliers à ceux dont les infirmités les leur rendent nécessaires. On a essayé, dans ces derniers temps, de les habiller d'étoffes de laine en hiver; ils étaient dévorés par la vermine.

On accorde des permis à ceux qui demandent à prendre des bains.

Maison de Charenton-Saint-Maurice, destinée aux aliénés, fondée en 1641. Elle est moins une prison qu'un *hospice* : j'en ai parlé ci-dessus sous ce dernier rapport. Ses bâtiments peuvent contenir quatre cents personnes insensées; on n'y reçoit que celles dont on peut espérer la guérison : il y a des pensions de plusieurs prix. Le sieur de Coulmiers, ancien directeur de cet établissement, avait cherché à ramener les aliénés par de la musique et des spectacles où les pensionnaires jouaient leurs rôles.

Dans cette maison, qui était aussi maison de détention, fut renfermé, puis mourut en 1813, ce profond scélérat nommé *marquis de Sades!* qui, par ses exemples atroces, et ses écrits non moins horribles, s'est montré l'apôtre de tous les crimes, de l'assassinat, du poison, et l'ennemi de tout ordre social: ce monstre a passé une grande partie de sa vie dans les prisons, et son titre de *marquis* l'a vingt fois sauvé de l'échafaud.

Telles étaient les prisons qui existaient avant la révolution, et dont quelques-unes, pour avoir changé de destination, n'ont pas cessé

d'être en activité. Je vais y joindre la notice des prisons établies depuis.

Pendant la révolution, on s'occupa beaucoup de l'amélioration du sort des prisonniers. Le 22 juillet 1791, une loi ordonne l'établissement des *maisons de correction* destinées aux jeunes gens âgés de moins de vingt et un ans, et aux personnes condamnées par voie de police correctionnelle; elle prescrit la séparation des personnes des deux sexes et le travail des prisonniers.

La loi du 29 septembre de la même année établit des *maisons d'arrêt* pour y détenir ceux qui y seront envoyés par mandat d'officiers de police, et des *maisons de justice* près de chaque tribunal criminel.

Celle du 21 octobre 1791 établit des maisons *de justice municipale* pour les individus pris en flagrant délit.

Sous le régime de la terreur, il fut établi à Paris un grand nombre de prisons extraordinaires, dans la plupart des édifices nationaux (1); elles n'eurent qu'une existence passagère, et s'ouvrirent à la mort de Robespierre. Le 1er juillet 1808, le gouvernement attribua au préfet de police de Paris la surveillance des *prisons, maisons de dépôt, d'arrêt, de justice, de force* et de *correction*. Ce préfet conserve encore ces attributions.

PRISON DE DÉPÔT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE OU PRISON MUNICIPALE située dans les bâtiments de la Préfecture de police. Cette prison se divise en deux parties principales :

La première, composée de chambres particulières et assez commodes, porte le nom de *Salle Saint-Martin* : elle est destinée aux personnes qui peuvent fournir aux frais de leur logement et de leur nourriture.

La seconde partie consiste en un ancien bâtiment à trois étages, dont chacun se compose d'une pièce longue, étroite et obscure, de sombres cabinets pour les prisonniers mis au secret, et de quelques cachots.

Au premier étage sont logées les filles publiques, au second des prévenus, et au troisième ceux qui paraissent les moins coupables. Voici les observations de M. Delaborde sur cette partie de la prison municipale,

« Un honnête homme qui serait accusé par la malveillance, ou suivi dans « la rue au moment d'une émeute ou d'une voie de fait, ou saisi par mé« garde, est amené au dépôt de la préfecture de police, et confondu avec « ce que la crapule, la malpropreté, le vice, ont de plus odieux, dans un « local infect, qui n'est jamais blanchi ni purifié, à moins que l'extérieur « de cet homme ne le fasse connaître pour quelqu'un au-dessus de la classe « commune, et cela n'a guère lieu pendant la nuit : il pourrait rester dans « ce cloaque assez de temps pour y contracter toutes sortes de maladies

(1) Voyez *Almanach des prisons*, le *Tableau des prisons de Paris sous le règne de Robespierre*, etc., etc.

« contagieuses. Il en est de même pour les femmes, qui, dans les premiers « moments, peuvent se trouver avec ce qu'il y a de plus abject... Si l'homme « arrêté n'est pas connu, ou qu'on juge à son extérieur qu'il mérite moins « d'égards, ou seulement si les salles *Saint-Martin* sont occupées, il est « renfermé dans une salle commune d'une malpropreté révoltante ; il est « confondu avec ce que Paris offre de plus honteux : les voleurs, les vaga- « bonds, les mendiants, la plupart couverts de vermine et d'éruptions cuta- « nées, et entassés l'un près de l'autre comme des bêtes ; et quelquefois on « reste cinq à six jours sans y être examiné (1). »

Cette cruelle insouciance pour les malheureux, ces dangers ont sans doute cessé ou cesseront bientôt par la sollicitude des membres de la société pour l'amélioration des prisons.

Voici, suivant M. Delaborde, le nombre des prévenus entrés dans cette maison pendant l'espace de cinq années :

En 1813 furent conduits à la prison de la préfecture de police.	10,737 personnes.
En 1814.	12,659
En 1815.	14,414
En 1816.	17,049
En 1817.	18,182
En 1818.	14,547
Total.	88,138

Toutes les personnes arrêtées par mandats du préfet de police ou par ordre des commissaires sont conduites dans cette prison municipale : là elles attendent la liberté ou bien une autre prison.

Prison militaire de Montaigu, située rue des Sept-Voies. Elle occupait une partie des bâtiments de l'ancien collége de Montaigu, qui, dès l'an 1792, fut converti en hôpital et en prison militaire. On y renfermait pour peu de temps ceux qui s'étaient rendus coupables de quelques infractions contre la discipline ; les soldats qui, casernés hors de Paris, se rendaient sans permission dans cette ville, et autres soldats de la place convaincus de légers délits. Le régime de cette maison de correction était assez doux (2).

Hôtel de Besancourt, maison de détention, située quai Saint-Bernard, destinée aux délinquants de la garde nationale parisienne. Par une décision du ministre de l'intérieur, du 9 mars 1819, cette prison devait avoir une

(1) *Mémoire sur les Prisons*, par M. Alexandre Delaborde. *Constitutionnel* du 12 juin 1819

(2) Cette prison n'existe plus. Elle a été remplacée par la prison pénitentiaire de Saint-Germain-en-Laye. (B.)

autre destination, et être disposée pour y recevoir les accusés de délits politiques, qu'il était inconvenant, sous tous les rapports, de laisser renfermés dans les prisons ordinaires (1).

PRISON D'ESSAI, située au quai de l'Hôpital, au-delà du Jardin des Plantes. Cette prison, établie par ordonnance du roi, du 18 août 1814, est destinée à contenir des jeunes gens corrompus, mais susceptibles d'être ramenés à des principes de morale. Ce sont des prêtres qui sont chargés de les convertir et de leur inculquer ces principes : le but de cette institution est très-louable.

Les enfants placés entre la contrainte, les châtiments et l'espoir d'obtenir leur liberté et un sort meilleur, doivent nécessairement suivre la route qui leur est prescrite ; mais ce moyen pourra-t-il agir efficacement sur tous les détenus ? Les habitudes seront-elles effacées ! N'est-il pas à craindre que ces jeunes gens ne paraissent renoncer au vice de leur éducation que pour y joindre un vice nouveau, celui de l'hypocrisie, qui en ferait des scélérats plus dangereux ? Si j'en crois certains rapports, ces craintes ne sont pas sans fondement. Il est reconnu que les sujets sur lesquels on opérera, si on ne leur donne pas une instruction solide, un métier ou moyen d'existence, ne changeront point ; on ne parviendra jamais qu'à convertir leur audace en dissimulation (2).

MAISON DES DAMES DE SAINT-MICHEL, couvent et lieu de correction, situés rue Saint-Jacques, n° 193. Dans ce couvent sont détenues, en vertu d'ordres de la police, des filles et femmes d'une conduite déréglée. On y renferme aussi de petites filles qui n'ont pas encore atteint l'âge de puberté, et qu'on croit nécessaire de punir.

DÉPÔTS DE SAINT-DENIS ET DE VILLERS-COTTERETS. Ces dépôts dépendent de Paris, et sont destinés à recevoir les mendiants, vagabonds, gens sans aveu qui se trouvent dans cette ville. Je ne connais aucun rapport sur ces dépôts, dont les habitants n'ont point fixé l'attention des amis de l'humanité, et dont le sort est moins connu que celui des prisonniers de Paris. Les prisonniers y obtiennent du pain au prix de leur liberté, et subissent la peine de leur défaut d'éducation et de fortune. Chacun de ces dépôts est divisé en deux parties : l'une pour les femmes, l'autre pour les hommes. On y avait établi des ateliers ; les hommes travaillaient à polir des glaces ; les femmes à filer et à coudre ; mais les événements des années 1814 et 1815 interrompirent ces travaux, qui procuraient aux détenus une distraction

(1) Les condamnés de la garde nationale sont aujourd'hui détenus dans une maison située rue des Fossés-Saint-Bernard. (B.)

(2) Cette prison n'existe plus ; mais on en a établi une autre, dite *Prison-modèle*, située rue de la Roquette, non loin du cimetière du Père-Lachaise, et qui sert également de maison de correction pour les jeunes détenus. (B.)

utile et des moyens d'améliorer leur sort. Ces travaux ont sans doute été depuis remis en vigueur.

« En examinant l'état des prisons de Paris, et le régime qui s'y observe, « dit M. Delaborde, on est surtout frappé d'une chose qui choque autant « le bon sens que la justice : c'est que les détenus sont plus maltraités en « raison de leur moindre culpabilité; c'est-à-dire que le condamné aux « galères a une existence tolérable; le réclusionnaire une condition moins « bonne; l'accusé, au moment de son jugement, une situation beaucoup « plus cruelle, et qu'enfin le simple prévenu est dans un abandon affreux, « et traité comme le dernier des scélérats, sans aucun moyen d'adoucir son « sort; de sorte que beaucoup d'individus peuvent regretter de n'être pas « plus coupables (1).

Nous avons l'espoir que ces abus cesseront, que le gouvernement ne méritera plus les reproches que lui adressent les amis de la justice et de l'humanité. L'ordonnance du roi, du 9 avril 1819, qui établit une *société royale pour l'amélioration des prisons*, et un *conseil-général des prisons*, chargés spécialement de présenter des vues sur leur régime, leur salubrité et l'instruction des détenus, paraît tendre à une amélioration nécessaire; elle confirme le préfet de police dans ses attributions sur les prisons de Paris, en outre le charge seul de tout ce qui est relatif au régime administratif et économique de ces prisons, des maisons de répression de Saint-Denis, et du dépôt de mendicité du département de la Seine.

La *Société pour l'amélioration des prisons*, créée au mois de mai 1819, installée le 14 juin suivant, nomma un *conseil spécial* d'administration, et chaque membre fut chargé de la surveillance d'une de ces prisons.

Compagnie d'assurance contre les Incendies. C'est au mois de septembre 1810 qu'une société de capitalistes a publié le prospectus de ses statuts et règlements; depuis, d'autres compagnies se sont constituées pour le même objet. Ces établissements, résultat d'une idée ingénieuse qui concilie l'intérêt des actionnaires avec l'intérêt public, ont parfaitement prospéré.

Palais de la Légion-d'Honneur, situé rue de Bourbon, nº 70. Il fut bâti, en 1786, sur les dessins du sieur Rousseau, architecte, pour le prince de Salm, et porta le nom d'*hôtel du prince de Salm* jusqu'en 1802, qu'il fut affecté à cette nouvelle institution.

Bonaparte, encore consul, sembla dire à ses partisans dévoués : « Je vais « porter la première atteinte à l'égalité sociale; laissez-moi faire; favorisez « les progrès de mon despotisme, je flatterai votre vanité, et j'accroîtrai « vos richesses. » S'il ne le dit pas, il le fit; il tendit ce piége à la faiblesse

(1) *Mémoire sur les prisons de Paris*, par M. Delaborde.



COLONNE DE LA PLACE VENDOME.

Publié par Furne à Paris

ns
1).
u-
y
où
tte

19,
nts
vé-

155
res;
110
més

us à
e de
l'une
plois
aint-
dou-

à la
; et,
, elle
e fut

ur est
de 4

elle; que
r le ser-
on. Tels
membre
s qu'elles
généreux

tière aux
rtie très-
rares et

raverse la
en ligne
tion, et va





humaine, et ces hommes s'y laissèrent prendre. Les rubans, les cordons devinrent des chaînes qui les attachèrent aux intérêts de l'envahisseur (1).

Par la loi du 19 mai 1804, la Légion-d'Honneur fut créée, et son inauguration célébrée le 14 juillet 1804. On choisit l'hôtel de Salm pour y placer l'administration de cette nouvelle institution : hôtel magnifique où sont prodiguées toutes les richesses de l'architecture. Le chef de cette administration porte le titre de *grand-chancelier*.

Depuis l'établissement de la Légion-d'Honneur jusqu'au 15 mars 1819, on a compté 59,875 membres de cette légion, nommés dans les différents grades; 13,285 morts; 5,381 étaient devenus étrangers par suite des événements de 1814 et 1815.

La Légion-d'Honneur, en 1819, se composait de 79 grands-croix, 155 grands-officiers, 658 commandeurs, 3,963 officiers et 36,364 légionnaires; ce qui donne un total de 41, 209 membres, dont 27,568 militaires, et 1,110 civils, nommés avant la Charte, et 10,015 militaires et 2,516 civils, nommés depuis.

Tant que cette marque distinctive sera le prix d'utiles services rendus à la patrie, tant qu'on ne l'accordera qu'au vrai mérite, il sera honorable de la porter; mais si elle est le fruit des sollicitations importunes ou d'une protection partiale, si elle est le prix de services honteux et d'emplois infamants, il lui arrivera ce qui autrefois est arrivé à la croix de Saint-Louis; elle ne vaudra plus à celui qui la porte qu'une considération douteuse (2).

COLONNE DE LA PLACE VENDÔME, ou *colonne triomphale*, érigée à la gloire de la grande armée. Elle s'élève au centre de la place Vendôme; et, par la vaste ouverture des belles rues de *Castiglione* et de *la Paix* (3), elle s'aperçoit du boulevard des Capucines et du Jardin des Tuileries; elle fut fondée en 1806, et terminée en 1810.

Elles surpasse en hauteur les édifices qui l'environnent; cette hauteur est de 43 mètres ou 132 pieds, y compris le piédestal; son diamètre est de 4

(1) Il est consolant d'annoncer que le tribunat résista fortement à cette institution nouvelle; que la loi ne passa qu'à une faible majorité; que quelques hommes eurent l'honneur de refuser le serment d'obéissance au gouvernement de Bonaparte, serment exigé en recevant la décoration. Tels furent le savant et très-peu opulent *Anquetil-Duperron*, membre de l'Institut; M. *Riols*, membre du tribunal de cassation, et *Révellière-Lépeaux*. Ils renoncèrent à leurs places, aux avantages qu'elles leur procuraient; mais ils ne trahirent point leur conscience. Honneur immortel à ces généreux Français!

(2) La plupart de ceux qui ont reçu cette décoration depuis l'an 1814 l'étalent tout entière aux yeux du public. Ceux qui l'avaient reçue avant cette époque ne laissent paraître qu'une partie très-exiguë du ruban. Parmi ces derniers, il en est qui ne la portent que dans des occasions rares et nécessaires.

(3) La rue de *Castiglione*, qui part du milieu de la longueur du jardin des Tuileries, traverse la rue de Rivoli, s'étend jusqu'à celle de Saint-Honoré qu'elle traverse aussi, et communique en ligne droite au centre de la place Vendôme. La rue de *la Paix* continue dans la même direction, et va aboutir au boulevard des Capucines.

mètres ou 12 pieds. Sa fondation a 30 pieds de profondeur ; elle a été assise sur le pilotis établi pour la statue équestre de Louis XIV, qu'elle remplace.

Le piédestal de la colonne a 7 mètres ou 21 pieds et demi d'élévation. Il est entouré par un pavé et trois gradins en marbre blanc. Ce piédestal, le fût de la colonne, son chapiteau et son amortissement, bâtis en pierres de taille, sont extérieurement revêtus de fortes lames de bronze, chargées de bas-reliefs. Ce bronze provient des douze cents pièces de canon prises sur les armées russes et autrichiennes, pendant la glorieuse campagne de 1805 (1).

Les quatre faces du piédestal présentent, en bas-relief, des trophées d'armes, composés de canons, mortiers, obusiers, boulets, carabines, timbales, drapeaux, casques, et de vêtements militaires. Au-dessus du piédestal, et sur une espèce d'attique, se dessinent des festons de chêne, soutenus aux quatre angles par autant d'aigles en bronze, pesant chacun 500 livres.

A l'imitation de la fameuse colonne d'Antonin, le fût de celle-ci est couvert d'une suite de tableaux en bas-relief et en bronze, disposés en spirale, et dont les sujets représentent, par ordre chronologique, les principaux exploits qui signalèrent la campagne de 1805, depuis le départ des troupes du camp de Boulogne jusqu'à la conclusion de la paix après la bataille d'Austerlitz.

Les bandes de bronze sur lesquelles sont ces tableaux en bas-relief, et qui contournent la colonne, depuis sa base jusqu'à son chapiteau, ont trois pieds huit pouces de haut, et sont séparées entre elles par un cordon sur lequel est inscrite l'action représentée dans le tableau placé au-dessus.

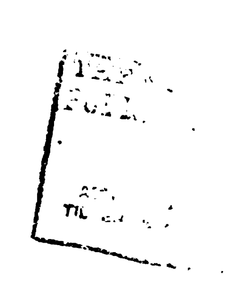
Dans l'intérieur de cette colonne, on a pratiqué un escalier à vis; on y parvient par une porte ouverte sur une des faces du piédestal. Par cet escalier, composé de 176 marches, on monte à une galerie placée au-dessus du chapiteau de la colonne.

Au-dessus de ce chapiteau s'élève une forme circulaire, ou espèce de calotte. Sur la partie de cette calotte qui fait face aux Tuileries, on lit l'inscription suivante :

Monument élevé à la gloire de la grande armée, commencé le 25 août 1806, terminé le 15 août 1810, sous la direction de M. Denon, directeur-général, de M. G.-B. Levère et de M. Gondouin, architectes.

C'est sur cette calotte qu'était placée la statue pédestre de Napoléon Bonaparte. Cette statue qui, vue du sol de la place Vendôme, paraissait

(1) Le bronze employé à revêtir cette colonne pèse un million huit cent mille livres.





PLACE DU CARROUSEL.

[illegible]

frêle et exiguë, avait néanmoins 10 pieds de hauteur, et pesait 5,112 livres.

Cette statue resta pendant cinq ans sur le faîte de cette colonne; mais au mois de mai 1814, les événements politiques l'en firent descendre (1).

Elle a été remplacée par une fleur de lis à quatre faces, haute de 8 pieds, portée par une flèche de 18 pieds d'élévation, à laquelle est adapté un drapeau blanc (2).

Place du Carrousel. Cette place fut, sous ce règne, embellie et fort agrandie. Un événement terrible contribua beaucoup à cet agrandissement. Le 3 nivôse an IX (24 décembre 1802), à huit heures et demie du soir, et pendant que Bonaparte se rendait en voiture à l'Opéra, une *machine infernale*, cachée sur une charrette, dans la rue Saint-Nicaise, fit une explosion épouvantable : elle blessa, frappa de mort plusieurs personnes, brisa les glaces de la voiture de ce chef du gouvernement, qui, grâce à la vitesse de ses chevaux, parvint à échapper à ce coup foudroyant dont il était l'objet (3).

Cette explosion rompit les portes, les fenêtres du voisinage, et ébranla tellement les maisons de la rue Saint-Nicaise qu'elles furent abandonnées et condamnées à la démolition. Par ce désastre, par les réparations et agrandissements qui en résultèrent, cette rue disparut presque entièrement, et la place du Carrousel, très-inégale, acquit de l'étendue et de la régularité.

Bonaparte ajouta à la décoration de cette place, en faisant construire la grille du château des Tuileries, et surtout l'édifice de la *nouvelle galerie du Louvre*. Cet édifice fut commencé en 1808; mais, en 1814, par l'effet des événements politiques, la construction de cette galerie fut suspendue.

En 1808, on ouvrit la rue du Carrousel, pour établir la communication de la place de ce nom à celle du Vieux-Louvre; et, pour la première fois, de la façade du château des Tuileries, on put, à travers cette rue, apercevoir celle du Vieux-Louvre.

(1) Je lis dans un ouvrage moderne que des royalistes entraînés par leur zèle, à la tête desquels figuraient M. de M........ et M. S....... de la R.........., se disposèrent à traîner ou faire traîner cette statue dans les rues de Paris; que le dernier de ces messieurs lui passa la corde au cou; mais cette statue était d'un poids supérieur à leurs forces et à celle des vagabonds qu'ils avaient soudoyés pour cette expédition triviale. (*Mémoire pour servir à l'Histoire de la vie privée et du retour de Napoléon*, par M. Fleury de Chaboulon, t. I, p. 310.)

On rapporte que le nommé Gouju, maçon, qui s'était emparé de la figure de la Renommée que la statue de Bonaparte tenait en sa main, à cause de cette action fut maltraité par ses camarades, qui refusèrent de l'associer à leurs travaux.

(2) Depuis la révolution de juillet 1830, une nouvelle statue de Bonaparte a été placée au sommet de la colonne de la place Vendôme.

On a reconstruit en granit de Corse le soubassement et les gradins sur lesquels s'élève ce beau monument. (B.)

(3) Les sieurs de Saint-Régent et Carbon furent, le 15 germinal suivant (5 avril 1803), condamnés à mort comme auteurs de cet attentat.

La place du Carrousel, suivant le plan adopté par Bonaparte, ne devait avoir de bornes que les édifices des deux galeries, et ceux du Louvre et des Tuileries; tous les bâtiments intermédiaires étaient destinés à la démolition; mais les événements de 1814 arrêtèrent l'exécution de ce projet. Cette place restera encore longtemps dans l'état où elle se trouve. Son plan présente un parallélogramme irrégulier, dont la plus grande dimension a 280 mètres ou 861 pieds, et dans la plus grande largeur 210 mètres ou 648 pieds. Elle a été encore agrandie récemment.

L'ancienne galerie du Louvre, qui borde cette place du côté du midi, était fort dégradée par le temps; elle fut, à l'extérieur comme à l'intérieur, convenablement restaurée.

Du côté du couchant, cette place est avantageusement limitée par une vaste grille, qui la sépare de la cour des Tuileries et laisse voir la face orientale de ce château. Cette grille a trois entrées dans cette cour : deux de ces entrées offrent, à chacun de leurs côtés, un vaste piédestal portant une figure colossale assise; la troisième entrée, placée au milieu, est décorée par un édifice qui mérite une description particulière.

ARC DE TRIOMPHE DE LA PLACE DU CARROUSEL. Ce monument, placé à la principale entrée de la cour des Tuileries, fut fondé en 1806 et construit sur les dessins du sieur Fontaine.

Cet arc de triomphe, élevé à la gloire des armées françaises, a quarante-cinq pieds de hauteur; sa largeur est de soixante, et son épaisseur de vingt et demi. Il présente de face trois arcades, dont celle du centre a quatorze pieds d'ouverture; ses arcades latérales ont huit pieds et demi. Les flancs de cette construction sont percés, chacun, par une arcade dont la direction se correspond de l'un à l'autre, et traverse celle des trois arcades de face.

Chacune des deux faces est ornée de huit colonnes corinthiennes de marbre rouge de Languedoc, dont les bases et chapiteaux sont en bronze. A l'aplomb de ces colonnes et au-devant de l'attique, sont placées autant de statues de militaires français de diverses armes. L'attique est surmonté par un double socle, sur lequel s'élevait un quadrige ou char de triomphe, en plomb doré et de forme antique, ouvrage du sieur Lemot. A ce char étaient attelés les quatre chevaux de bronze, jadis dorés, conquis à Venise, transférés à Paris et nommés *chevaux de Corinthe;* ils paraissaient dirigés par deux statues allégoriques, en plomb doré et de grande proportion : la Victoire et la Paix. Ce char vide attendait la figure de Napoléon; les événements n'ont pas permis de l'y placer.

Six bas-reliefs en marbre ornent les faces de ce monument, dont les sujets sont relatifs à la campagne de 1805.

Du côté de la place du Carrousel, à gauche, un de ces bas-reliefs représente la *capitulation devant Ulm*, sculptée par le sieur Castelier.

A droite, la *victoire d'Austerlitz*, sculptée par le sieur Espercieux.

Sur le côté de l'édifice, est l'*entrée à Vienne*, par le sieur Deseine.

Sur la face qui regarde les Tuileries, l'*entrée à Munich*, par le sieur Claudion.

Sur la même face, l'*entrevue des deux empereurs*, par le sieur Ramey.

Sur le côté à droite, la *Paix de Presbourg*, par le sieur Lesueur.

Cet arc de triomphe, bâti avec un soin extraordinaire, enrichi de sculptures et de matières précieuses, fut imité de celui de Septime Sévère qui se voit à Rome.

Mais cette construction semble étrangère à tout ce qui l'entoure : son architecture n'a aucun rapport avec celle du château des Tuileries; ses dimensions sont trop faibles pour l'étendue de la place du Carrousel; elle est placée sur l'axe du château des Tuileries, mais ne se trouve point sur celui du palais du Louvre; et par le défaut de parallélisme dans les lignes de ces deux édifices, il résulte un grand désavantage pour la position de cet arc de triomphe : ce n'est pas la faute de l'architecte, c'est la faute des localités. Enfin ces défauts, ces inconvénients ne permettent de considérer cette construction que comme un riche et précieux hors-d'œuvre.

L'année 1815, fatale à plusieurs édifices terminés ou commencés, le fut à cet arc de triomphe : on le dépouilla des quatre chevaux antiques, du char et des deux figures qui les dirigeaient. Il fut aussi dépouillé des six bas-reliefs en marbre que j'ai indiqués (1); mais les huit statues de militaires, placées au-dessus de l'entablement, sont restées à leur poste.

ARC DE TRIOMPHE DE L'ÉTOILE, situé hors de la barrière de Neuilly et au centre de la vaste place circulaire appelée l'*Étoile*.

Le sieur Chalgrin, architecte, a fourni les dessins primitifs de cet édifice qui a coûté des travaux et des sommes immenses. La première pierre en fut posée le 15 août 1806.

Quelques-unes de ses parties s'élevaient à peine au-dessus du sol, lorsque, le 1er avril 1810, Marie-Louise, fille de l'empereur d'Autriche, dont le mariage avec l'empereur Napoléon avait été conclu le 7 février de cette année, fit son entrée solennelle à Paris.

Pour recevoir dignement cette princesse et lui donner une grande idée de la capitale de l'empire français, on fit faire à son cortége un long détour :

(1) Ces six bas-reliefs ont repris leur ancienne place sur cet arc de triomphe, après la révolution de 1830.

Depuis 1828, ce monument est surmonté par un char attelé de quatre chevaux de bronze, ouvrage de M. Bosio. (B.)

parti du château de Saint-Cloud, ce cortége traversa le bois de Boulogne et prit la route de Neuilly. L'arc triomphal parut alors, par le moyen des charpentes et des toiles peintes, avec toute la magnificence qu'il devait avoir lors de son entier achèvement.

Les fondations de ce monument retardèrent son élévation. Les couches calcaires du sol n'offraient point de solidité. On fut obligé, après avoir creusé à 24 pieds de profondeur, de former un sol factice qui pût supporter sans danger l'énorme poids de cette construction ; ce sol factice fut composé de plusieurs assises en pierres de taille de grande dimension ; chacune de ces assises était disposée de manière à ce que les joints des pierres de l'une ne correspondaient point avec ceux des assises qui lui étaient inférieures et superposées. Les pierres de ces assises présentaient des formes irrégulières, de manière que les angles saillants des unes étaient reçus dans les angles rentrants des autres. Ce sol, dans un sens horizontal, offrait l'image des constructions antiques et verticales, nommées *pélagiennes* ou *cyclopéennes*.

Sur cette base solide s'éleva l'arc triomphal, un des plus colossaux que l'on ait entrepris.

Les événements de 1814, que Bonaparte aurait dû prévoir, et que ses invasions successives sur les droits de la nation française et sur les États étrangers avaient amenés, arrêtèrent les travaux de ce monument d'orgueil qu'il s'élevait à lui-même. Les échafauds furent abattus, et leur bois servit à la toiture du grenier de réserve. On a établi un belvédère sur la hauteur d'un des massifs de maçonnerie (1).

Napoléon Bonaparte opéra, dans les administrations de Paris et de la France, plusieurs changements qu'il jugea nécessaires à ses desseins. Lorsqu'il démolissait pièce à pièce les bases de la république, il en employait les matériaux à construire l'édifice de son despotisme. Fort du dévouement de ses agents civils et militaires, qu'il avait enchaînés à ses intérêts par l'ascendant de sa renommée, et en leur prodiguant des titres, des décorations, des richesses, il brava sans crainte l'opinion publique et le blâme des gens de bien. Il travailla à faire rétrograder la civilisation, en rétablissant les institutions de la barbarie ; en faisant revivre les vieilles habitudes des cours, l'étiquette, le cérémonial, les préséances, et ces titres d'*altesse*, de *grandeur*, d'*excellence*, qui ne rendent ni plus grands ni meilleurs ceux qui les portent, et en créant une noblesse héréditaire, institution immorale, outrageante pour la majorité de la nation, et dont l'existence fut la cause principale de la révolution française.

(1) Nous consacrerons, dans l'*Appendice*, un article spécial à l'arc-de-triomphe de l'Étoile. (B.)

La loterie, les contributions directes et indirectes, les perceptions aux entrées des villes, la conscription, etc., reçurent des extensions qui accablèrent la population française. On le tolérait, on avait l'air de l'admirer, parce qu'on ne pouvait faire mieux, parce qu'il présentait la seule digue qui pût contenir le torrent d'une contre-révolution qu'on redoutait.

Toutefois, il ne méprisa pas assez son siècle et la France pour se croire dispensé d'acquérir des titres à la vraie gloire; il conçut et fit exécuter dans son empire des travaux d'une grande utilité, et, à cet égard, Paris lui doit beaucoup de reconnaissance. Il aspira à l'honneur d'être législateur; et, s'il ne composa pas le Code civil, il ordonna qu'il fût fait.

Il n'était gouverné ni par ses ministres ni par des partis; il les gouvernait, il gouvernait seul; il leur demandait des conseils, et faisait sa volonté.

Mais, pour satisfaire à la soif de son ambition, et se maintenir dans la fausse route où elle l'avait engagé, il prodigua le sang français, et on évalue à plus d'un million le nombre d'hommes qu'il a sacrifiés à cette passion. Par la vertu de l'organisation politique, chaque année des cent milliers de Français étaient forcés de marcher à sa défense, à la victoire ou à la mort.

Il fut un homme de génie, un grand conquérant, et, si l'on veut, un héros; mais ses vues étaient bornées, ou plutôt son jugement fut égaré par le désir d'accroître sa domination; il ne put apercevoir l'effet de ses conquêtes. Napoléon n'était point un souverain *national;* aussi, lors de ses revers, il n'eut que son armée pour le défendre; il fut abandonné par une nation qu'il avait opprimée et dépouillée de ses droits (1).

(1) Napoléon cachait son oppression sous le prétexte de la nécessité et de la gloire nationale. Il rejetait publiquement l'odieux de ses actes despotiques sur ses ministres, et les en applaudissait en secret. Il obligeait ses orateurs à célébrer la vigueur de la liberté française dans le moment où il la faisait expirer sous des coups mortels.

Il donna le premier au mot *libéral* une acception qu'il n'avait pas encore eue. Ce mot avait signifié jusqu'alors *généreux* ou *prodigue;* mais, dans un arrêté qu'il rendit dans les premiers temps de son consulat en faveur des anciens nobles dont il voulait fortifier son parti, il lui fit signifier *indulgent*, *tolérant*. Un député (Pons de Verdun) fit alors ce quatrain :

Qu'est-ce que ce mot *libéral*
Que des gens d'un certain calibre
Vous fourrent partout bien ou mal?
C'est un diminutif de *libre*.

Ce mot *libéral* se prend aujourd'hui dans un sens différent : il signifie un ennemi des anciens priviléges, le partisan d'une liberté forte et légale.

L'Académie Française, dans son Dictionnaire, n'oubliera pas de marquer les changements d'acception que ce mot a éprouvés et les causes de ces changements.

STATISTIQUE DE PARIS.

§ Ier. — Chorographie de Paris.

Boulevards. Paris est environné de deux boulevards plantés d'arbres, qui s'unissent en quelques parties, notamment depuis la barrière d'Italie jusqu'à la barrière d'Enfer. On les divise en *boulevards intérieurs* et *boulevards extérieurs*. Ces deux boulevards se subdivisent en vingt-deux autres qui ont chacun leur dénomination.

Ces deux *boulevards* sont, par le cours de la Seine, divisés en deux partie : le *boulevard du nord*, et le *boulevard du midi*.

Le *boulevard intérieur du nord*, nommé *grand boulevard*, fut en partie planté, en 1668, sur l'emplacement des fossés creusés en 1536. Ce boulevard a 2,400 toises de longueur. Ses diverses parties portent différents noms : les boulevards de *Bourdon*, *de Saint-Antoine*, *des Filles-du-Calvaire*, *du Temple*, *de Saint-Martin*, *de Saint-Denis*, *de Bonne-Nouvelle*, *Poissonnière*, *de Montmartre*, *des Italiens*, *des Capucines* et *de la Madeleine*.

Le *boulevard intérieur du midi*, entièrement terminé en 1761, a 14,490 mètres de longueur ; il se divise en parties différemment nommées : les boulevards *de l'Hôpital*, *des Gobelins*, *de la Glacière*, *de Saint-Jacques*, *d'Enfer*, *du Mont-Parnasse* et *des Invalides*. Ces boulevards sont plantés de quatre rangs d'arbres qui forment une route et deux contre-allées.

Boulevards extérieurs. Ils furent établis par suite de la construction d'un nouveau mur d'enceinte, ordonnée par Louis XVI, le 13 janvier 1783. Ce mur d'enceinte, qui n'avait pour objet que les intérêts du fisc, et dont les barrières trop magnifiques qui l'accompagnent ont été bâties sur les dessins de Ledoux, fut presque entièrement achevé en 1789. Quelques parties, notamment celles qu'on nomme *boulevard Saint-Jacques* et *des Gobelins*, ont été terminées en 1813 et 1814. Quatre rangées d'arbres plantées au-delà de ce mur d'enceinte, forment le *boulevard extérieur*.

Barrières. Soixante barrières (1) décorent ce mur d'enceinte, et offrent autant d'entrées à la ville de Paris.

(1) Cinq de ces barrières (trois au nord, celles de *Riom*, des *Vertus* et des *Réservoirs* ou *Bassins* ; deux au midi, celles des *Paillassons* et de *Croulebarbe*) ayant été murées, il ne reste plus que cinquante-cinq barrières effectives.

Je commence la description de ce boulevard, de ce mur d'enceinte et de ces barrières, de leur distance de l'une à l'autre, par la partie nord de Paris, en partant du point le plus oriental de la rive droite de la Seine.

La barrière de la *Râpée*, située sur la rive droite de ce fleuve, donne entrée au quai de la Râpée; de ce point, le mur d'enceinte et le boulevard s'étendent jusqu'à la barrière de *Berci*. La distance de l'une à l'autre est de 200 mètres ou 103 toises;

De la barrière de *Berci* à celle de *Charenton*, 800 mètres ou 410 toises;

De la barrière de *Charenton*, route de Provins, Troyes, Bâle, à celle de *Reuilly*, 500 mètres ou 257 toises;

De la barrière de *Reuilly* à celle de *Picpus*, 350 mètres ou 179 toises;

De la barrière de *Picpus* à celle de *Saint-Mandé*, 650 mètres ou 235 toises;

De la barrière de *Saint-Mandé* à celle de *Vincennes*, 400 mètres ou 205 toises;

De la barrière de *Vincennes*, autrefois barrière du *Trône*, route de Lagny et de Vitry-le-Français, à celle de *Montreuil*, 400 mètres ou 205 toises;

De la barrière de *Montreuil* à celle de *Fontarabie* ou de *Charonne*, 680 mètres ou 348 toises;

De la barrière de *Fontarabie* ou de *Charonne*, à celle des *Rats*, 520 mètres ou 267 toises;

De la barrière des *Rats* à celle d'*Aunai*, 180 mètres ou 98 toises;

De la barrière d'*Aunai* à celle des *Amandiers*, 320 mètres ou 164 toises;

De la barrière des *Amandiers* à celle de *Mesnilmontant*, 320 mètres ou 164 toises;

De la barrière de *Mesnilmontant* à celle des *Trois-Couronnes*, 600 mètres ou 307 toises;

De la barrière des *Trois-Couronnes*, à celle de *Riom* (murée), 300 mètres ou 154 toises;

De la barrière de *Riom* ou de *Ramponneau* à celle de *Belleville*, 200 mètres ou 103 toises;

De la barrière de *Belleville* à celle de la *Chopinette*, 290 mètres ou 150 toises;

De la barrière de la *Chopinette* à celle du *Combat*, 600 mètres ou 307 toises;

De la barrière du *Combat* à celle de la *Boyauderie*, 10 mètres ou 5 toises;

De la barrière de la *Boyauderie* à celle de *Pantin*, 500 mètres ou 257 toises;

De la barrière de *Pantin*, route de Meaux et de Mayence, à celle de la *Rotonde-Saint-Martin*, 100 mètres ou 51 toises;

De la barrière de la *Rotonde-Saint-Martin* à celle de la *Villette*, 100 mètres ou 51 toises;

De la barrière de la *Villette* ou de *Saint-Martin* à celle des *Vertus* (murée), 300 mètres ou 154 toises;

De la barrière des *Vertus* à celle de *Saint-Denis*, 360 mètres ou 185 toises;

De la barrière de *Saint-Denis*, route de Pontoise, de Rouen, du Havre et d'Amsterdam, à celle dite *Poissonnière*, 900 mètres ou 462 toises;

De la barrière *Poissonnière* à celle du *Télégraphe* ou de *Rochechouart*, 200 mètres ou 103 toises;

De la barrière du *Télégraphe* ou de *Rochechouart* à celle des *Martyrs*, 500 mètres ou 257 toises;

De la barrière des *Martyrs* à celle de *Montmartre*, 200 mètres ou 103 toises;

De la barrière *Montmartre* à la barrière *Blanche*, 450 mètres ou 232 toises;

De la barrière *Blanche* à celle de *Clichy*, 480 mètres ou 246 toises;

De la barrière de *Clichy* à celle de *Mouceau*, 800 mètres ou 410 toises;

De la barrière de *Mouceau* à celle dite *Rotonde-de-Chartres*, 780 mètres ou 403 toises;

De la barrière dite *Rotonde-de-Chartres* à celle de *Courcelles*, 600 mètres ou 307 toises;

De la barrière de *Courcelles* à celle du *Roule*, 580 mètres ou 298 toises;

De la barrière du *Roule* à celle de *Neuilly*, route de Saint-Germain, Poissy, etc., 420 mètres ou 215 toises;

De la barrière de *Neuilly* à celle des *Réservoirs* ou des *Bassins* (murée), 500 mètres ou 257 toises;

De la barrière des *Réservoirs* ou des *Bassins* à celle de *Longchamp*, 700 mètres ou 359 toises;

De la barrière de *Longchamp* à celle de *Sainte-Marie*, 500 mètres ou 257 toises;

De la barrière de *Sainte-Marie* à celle de *Franktin*, 550 mètres ou 285 toises;

De la barrière de *Franklin* à celle de *Passy*, 360 mètres ou 185 toises. Cette dernière barrière est située sur le bord de la Seine, et sur la route qui conduit à Versailles, à Bayonne, etc.

Ici, le cours de cette rivière interrompt la continuité de l'enceinte et du boulevard.

La barrière située sur la rive opposée est nommée barrière de la *Cunette*; elle ne se trouve point en face de celle de Passy, mais plus bas qu'elle; elle en est distante de 300 mètres ou 154 toises.

De la barrière de la *Cunette* à celle de *Grenelle*, 500 mètres ou 257 toises;

De la barrière de *Grenelle* à celle de l'*École-Militaire*, 750 mètres ou 388 toises;

De la barrière de l'*École-Militaire* à celle des *Paillassons* (murée), 300 mètres ou 154 toises;

De la barrière des *Paillassons* à celle de *Sèvres*, 450 mètres ou 232 toises;

De la barrière de *Sèvres* à celle de *Vaugirard*, 300 mètres ou 154 toises;

De la barrière de *Vaugirard* à celle des *Fourneaux*, 300 mètres ou 154 toises;

De la barrière des *Fourneaux* à celle du *Maine*, 650 mètres ou 333 toises;

De la barrière du *Maine* à celle du *Mont-Parnasse*, 460 mètres ou 235 toises;

De la barrière du *Mont-Parnasse* à celle d'*Enfer*, route d'Étampes, d'Orléans, etc, 1,100 mètres ou 564 toises;

De la barrière d'*Enfer* à celle d'*Arcueil*, 500 mètres ou 257 toises;

De la barrière d'*Arcueil* à celle de la *Santé*, 480 mètres ou 246 toises;

De la barrière de la *Santé* à celle de l'*Oursine*, 220 mètres ou 115 toises;

De la barrière de l'*Oursine* à celle de *Croulebarbe* (murée), 220 mètres ou 115 toises;

De la barrière de *Croulebarbe* à celle d'*Italie*, 680 mètres ou 348 toises;

De la barrière d'*Italie*, route de Fontainebleau, Lyon, Rome, à celle d'*Ivry*, 400 mètres ou 205 toises.

De la barrière d'*Ivry*, à celle des *Deux-Moulins*, 300 mètres ou 154 toises.

Et de la barrière des *Deux-Moulins* à celle de la *Gare*, 1,600 mètres ou 820 toises. Cet ordre de choses a changé pour ces dernières barrières. En 1817, et dans les années suivantes, a été construite depuis la barrière d'Italie jusqu'à la rive de la Seine, une portion d'enceinte qui enserre dans les murs de Paris l'abattoir de Villejuif, le vaste emplacement de l'hôpital de la Salpêtrière, et deux hameaux composés de guinguettes, et formés au-delà des barrières précédentes : l'un situé hors de la barrière des *Deux-Moulins*, porte le nom de cette barrière; l'autre, qui s'est établi près de la Gare, est appelée d'*Austerlitz*, nom du pont placé dans le voisinage (1).

Cette nouvelle construction ne change presque rien à la distance respective des barrières de cette nouvelle portion de l'enceinte.

Ici le cours de la Seine interrompt la continuation du mur d'enceinte et du boulevard, et se termine leur description métrique. J'ajouterai qu'entre cette dernière barrière et celle de la *Râpée*, située sur la rive opposée, la distance est de 300 mètres ou de 154 toises.

(1) Il se forma, dès que les droits d'entrée furent établis à Paris, de pareils hameaux au-delà de toutes les barrières.

Au milieu de la largeur de la Seine est fixé entre ces barrières un grand bateau, appelé *patache* , sur lequel sont établis des bureaux pour la perception des droits d'entrée; il en est de même à l'autre extrémité de Paris; entre les barrières de *Passy* et de la *Cunette*.

L'étendue totale de cette enceinte ou boulevard extérieur est de 24,100 mètres ou 12,364 toises, ou environ six lieues de 25 au degré.

Les barrières de cette enceinte sont construites avec plus ou moins de magnificence, suivant l'importance et la fréquentation de la route. Les barrières qui, du côté du nord, se font le plus distinguer par la singularité ou la pompe de leurs formes, sont :

La *barrière de Reuilly*, qui offre une rotonde pareille à celle que les anciens consacraient aux temples de Vénus;

La *barrière du Trône* ou *de Vincennes*, qui se compose de deux vastes bâtiments symétriques , imposants par leur caractère monumental, et de deux colonnes de 75 pieds de hauteur, dont les piédestaux servent de guérites ;

La barrière de *Saint-Martin*, remarquable par ses formes pittoresques, semble plutôt convenir à un temple qu'à un bureau de percepteurs des droits d'entrée. Cette barrière se trouve sur la ligne de l'axe du bassin de la Villette , et l'observateur, qui se place à l'extrémité de ce bassin, voit cette riche perspective heureusement terminée par ce pompeux édifice.

Les autres barrières remarquables sont celles de Montmartre, du Roule, de Neuilly, au bout de l'avenue des Champs-Élysées.

Du côté du midi, on remarque celles du Maine, d'Enfer et d'Italie.

Toutes ces constructions, tantôt élégantes, tantôt excessivement solides, tantôt bizarres et quelquefois ridicules, diffèrent de caractère, quoiqu'elles ne diffèrent point d'objet.

Superficie de Paris. L'espace contenu dans cette enceinte extérieure est calculé d'après les 72 cartes du plan de Paris, par M. Verniquet. On évalue la superficie des boulevards extérieurs à 72 hectares; la superficie des rues, quais, rivières, places, marchés, l'avenue des Tuileries et le Cours-la-Reine, à 706 hectares ;

La superficie des emplacements des maisons, des cours et jardins qui en dépendent, est évaluée à 2,661 hectares.

Enfin la superficie totale de Paris est de 3,439 hectares 68 ares, ou 34,396,800 mètres carrés, ou *dix mille soixante arpents et soixante-dix-sept perches*, l'arpent étant de 100 perches et la perche de 18 pieds ; ou bien, en lieues carrées de 25 au degré, environ *une lieue et soixante-quatorze centièmes de lieue.*

La totalité de cette superficie, encadrée par l'enceinte extérieure, est

divisée, par le cours de la Seine, en deux parties inégales en grandeur, la partie septentrionale étant d'une étendue à peu près double de la partie méridionale.

Cette superficie se divise idéalement par la ligne méridienne et par une autre ligne perpendiculaire à cette méridienne.

La ligne méridienne se dirigeant du sud au nord, d'un point de la clôture méridionale à un autre point de la clôture septentrionale, et en passant par le milieu du bâtiment de l'Observatoire, a de longueur, en mètres, 5,505, et en lieues de 25 au degré, une lieue et 24/100 de lieue, à peu près une lieue et un quart.

La ligne perpendiculaire à la méridienne, qui se dirige de l'est à l'ouest, de la barrière de Charonne à celle des Bons-Hommes, a, de longueur, en mètres, 7,809, et en lieues de 25 au degré, une lieue 78,100 environ.

ILES DE LA SEINE. Cette rivière, vers le tiers de son cours dans cette enceinte, forme trois îles : l'*île Louvier*, l'*île Saint-Louis* et l'*île de la Cité*. Ces deux dernières sont couvertes de maisons ; la première n'est point habitée, et sert de chantier de bois à brûler.

QUAIS. Les deux bords de cette rivière, ainsi que ceux des deux îles habitées, sont aujourd'hui, si l'on en excepte la partie de ces bords occupée par les bâtiments de l'Hôtel-Dieu, partagés en quais, en ports et en abreuvoirs.

On comptait 33 quais (1) : 14 sur la rive droite de la Seine, 11 sur la rive gauche, 4 dans l'île Saint-Louis et 4 dans l'île de la Cité (2).

PORTS *sur la rive droite de la Seine.*

Port de la Râpée, établi en 1812, pour les pierres à plâtre, le bois flotté et le bois neuf, etc.

Port de l'île Louvier, pour le bois flotté, le bois neuf, les fagots et les cotrets.

Port Saint-Paul, pour les coches qui remontent la Seine ; les pavés, les fers et les charbons de terre.

Port aux Blés, le long du quai de la Grève, pour le charbon de bois, le charbon de terre et le sel.

Port de l'École, pour le sel, le charbon de bois, les cotrets et les fagots.

Port Saint-Nicolas, quai des Tuileries, solidement établi en 1804, pour les pavés, cidres et vins. C'est sur ce port qu'arrivent et sont déposées les marchandises venant de Dieppe, du Havre, de Rouen, de Provence, de Hollande, etc., telles que huiles, savons, oranges, poivre, café, cidres, eaux-de-vie, vins étrangers, liqueurs, marée, etc.

(1) Il y a deux autres quais, qui longent le canal Saint-Martin, depuis la barrière de Pantin jusqu'à la place de la Bastille : l'un s'appelle *quai Jemmapes*, et l'autre *quai Valmy*. (B.)

(2) J'en ai parlé dans le cours de cet ouvrage.

Ports *sur la rive gauche de la Seine.*

Port de l'Hôpital, sur le quai de ce nom, pour les pavés.

Port Saint-Bernard, sur le quai de ce nom, pour les vins, les bois flottés, les bois neufs.

Port de la Tournelle ou *des Miramionnes*, pour les charbons de bois, tuiles, ardoises, fruits.

Port des Quatre-Nations, pour les charbons de bois et de terre.

Port d'Orsay, ci-devant dit *port de Bonaparte*, et plus anciennement *la Grenouillère*, construit en 1808, pour diverses marchandises venues de Rouen ou ailleurs.

Port des Invalides, pour le bois.

Sur les deux rives de la Seine et sur celles des deux îles habitées, il existe vingt-un *abreuvoirs* et douze *puisoirs*, endroits désignés pour puiser de l'eau dans cette rivière.

Hauteurs des eaux de la Seine. J'ai déjà fourni des notions sur cette matière, et parlé à diverses époques des inondations de cette rivière. *Le mémoire sur les inondations, par M. P. Egault*, ingénieur, publié en 1814, me procure l'avantage de rectifier quelques erreurs, de rétablir des notions omises et de reproduire le tableau suivant :

Hauteurs des inondations aux différents ponts.

MOIS.	ANNÉES.	Pont de la Tournelle.		Pont-Royal.		Pont de Louis XVI.	
		m.	c.	m.	c.	m.	c.
Janvier	1649	7	65	7	94	»	»
Janvier	1651	7	80	8	45	»	»
Mars, 1er	1658	8	80	8	87	»	»
	1690	7	50	7	82	»	»
Mars	1711	7	55	7	84	»	»
Décembre, 25	1740	7	90	8	12	»	»
Janvier	1751	6	70	7	33	»	»
Novembre, 14	1764	7	60	7	45	»	»
Mars, 4	1784	6	66	7	50	»	»
Janvier, 3	1802	7	45	7	78	7	75
Mars, 3	1807	6	66	7	50	7	25

Le fond de la Seine ne s'exhausse point. Dans les grandes eaux, sa pente est plus rapide que dans les eaux moyennes.

Le zéro de l'échelle du pont de la Tournelle a été fixé à la hauteur des basses eaux de 1719 ; mais dans la suite les eaux ont baissé au-dessous de ce zéro. La différence entre les basses eaux de 1767 et les grandes eaux de 1658 est de 9 mètres 7 centimètres, ou 28 pieds.

PONTS. Pour la communication entre les diverses parties de Paris, séparées par la Seine ou par les bras de cette rivière, il a été, en divers temps, établi seize ponts (1) que je vais dénombrer, en partant du pont le plus oriental de Paris et continuant jusqu'au pont le plus occidental.

Pont d'Austerlitz ou *du Jardin des Plantes*, sur la totalité de la Seine ;

Pont de Grammont, sur un bras de la Seine, entre l'île Louvier, et le quai Morland ;

Pont de la Tournelle, sur le bras méridional de la Seine, entre l'île Saint-Louis et le quai Saint-Bernard ;

Pont Marie, sur le bras septentrional de la Seine, entre l'île Saint-Louis et le quai des Ormes ;

Pont de la Cité, sur le bras méridional de la Seine, entre l'île Saint-Louis et l'île de la Cité.

Pont au Double, occupé en partie par l'Hôtel-Dieu, sur le bras méridional de la Seine, entre l'île de la Cité et la rue de la Bûcherie ;

Pont Saint-Charles, occupé tout entier par l'Hôtel-Dieu, sur le même bras de la Seine ;

Le *Petit-Pont*, sur le même bras de la Seine, entre l'île de la Cité et la rue Saint-Jacques ;

Pont Notre-Dame, sur le bras septentrional de la Seine, entre l'île de la Cité et les quais de Gesvres et Pelletier ;

Pont Saint-Michel, sur le bras méridional de la Seine, entre l'île de la Cité et les quais des Augustins et Bignon ;

Pont-au-Change, sur le bras septentrional de la Seine, entre le palais de la Cité et la place du Châtelet ;

Pont-Neuf, divisé en deux parties par la pointe de l'île de la Cité au confluent des deux bras de la Seine, entre les quais des Augustins et des Orfèvres d'une part, le quai de l'Horloge et les quais de la Mégisserie et de l'École de l'autre ;

Pont des Arts, sur la totalité de la Seine, entre le Louvre et le Palais des Arts, aujourd'hui l'Institut ;

Pont Royal, sur la Seine tout entière, entre les quais Voltaire et d'Orsay et les quais du Louvre et des Tuileries de l'autre ;

Pont de la Concorde, sur la rivière tout entière, entre les quais d'Orsay et des Invalides d'une part, et les quais des Tuileries et de la Conférence de l'autre ;

(1) On en compte aujourd'hui cinq de plus : ce sont les ponts *d'Arcole*, *de l'Archevêché*, *du Carrousel*, *Louis-Philippe*, et *d'Antin* ou *des Invalides*. On a construit de plus deux passerelles pour les piétons à la pointe orientale de l'île Saint-Louis, l'une allant du quai des Célestins au quai de Béthune, et l'autre du quai de Béthune au quai Saint-Bernard. On peut même ajouter à ce nombre le pont de Bercy, qui, bien que hors barrières, est trop près de Paris pour être omis ici. (B.)

Et le *pont d'Iéna*, sur la Seine tout entière, entre le Champ-de-Mars et le quai Debilly.

Les *ponts* ou *ponceaux* établis sur la petite rivière de Bièvre sont au nombre de six : 1° sur le boulevard des Gobelins, près la barrière de Croulebarde ; 2° rue Saint-Hippolyte ; 3° rue Mouffetard ; 4° rue du Jardin des Plantes ; 5° boulevard de l'Hôpital ; 6° quai de l'Hôpital (1).

Rues de Paris. Vers la fin du treizième siècle, Guillot de Paris, dans sa pièce intitulée *le Dit des rues de Paris*, comptait dans tous les quartiers de cette ville *trois cent neuf rues*. Au commencement du règne de Louis XV, on comptait *neuf cent quatre-vingt-neuf rues*. Aujourd'hui on en compte *mille quatre-vingt-quatorze*.

On compte aussi dans Paris dix cloîtres, ceux de *Saint-Benoît*, des *Bernardins*, de *Saint-Germain l'Auxerrois*, de *Saint-Honoré*, de *Saint-Jacques-de-l'Hôpital*, de *Saint-Marcel*, de *Saint-Merri*, de *Notre-Dame*, de *Sainte-Opportune*, de *Saint-Severin*.

Plus vingt-deux cours (2) : celles de l'*Arsenal*, *Batave*, des *Cloches*, des *Coches*, du *Commerce*, du *Dragon*, des *Fontaines*, de *François* Ier, de *Saint-Guillaume*, de la *Juiverie*, de *Lamoignon*, du *Mai*, deux *cours des Miracles*, des *Morts*, *cour Neuve du Palais*, *du Palais-Royal*, *du Puits de Rome*, de *Rohan*, de la *Sainte-Chapelle*, *cour Royale*, *cour des Salpêtres*.

Sept enclos : ceux de l'*Abbaye Saint-Antoine*, de l'*Abbaye Saint-Germain-des-Prés*, de la *Foire Saint-Laurent*, de *Saint-Jean-de-Latran*, de *Saint-Martin-des-Champs*, du *Temple*, de la *Trinité*.

Quarante-sept halles ou marchés, cent trente-trois impasses, cent soixante-six passages, quatre-vingt-seize places, vingt-sept ruelles, trente-sept carrefours et quarante-six chemins de ronde.

A l'égard des *mille quatre-vingt-quatorze rues*, il faut rabattre sur ce nombre, par la raison suivante : on compte bien mille quatre-vingt-quatorze noms, mais non pas autant de rues, parce qu'il y a plus de noms que de rues, et que la même rue porte plusieurs noms.

Deux longues rues, presque parallèles, traversent tout Paris dans une même direction, du midi au nord ; une de ces rues porte à son commencement le nom d'*Enfer*, puis ceux de *La Harpe*, de la *Vieille-Bouclerie*, de la *Barillerie*, enfin celui de *Saint-Denis*, qu'elle conserve dans tout le reste de son étendue. Voilà une seule rue comptée pour cinq, parce qu'elle porte cinq noms.

L'autre rue parallèle porte d'abord, dans un long espace, le nom de *rue*

(1) Il existe encore à Paris plusieurs autres ponts ; ce sont les ponts tournants construits sur le canal Saint-Martin. (B.)

(2) On en compte aujourd'hui une trentaine. (B.)

Saint-Jacques ; puis, à l'endroit où elle est coupée par les rue Galande et Saint-Severin, elle quitte ce nom pour recevoir celui de *rue du Petit-Pont.* En traversant l'île de la Cité, elle prend ceux de *rue du Marché-Palu*, de la *Juiverie* et de la *Lanterne ;* puis, au-delà de la rivière, celui de *rue des Arcis ;* enfin elle est nommée *rue Saint-Martin*, nom qu'elle conserve jusqu'à la barrière; ainsi voilà une autre rue qui porte sept noms.

Chaque nom ne désigne pas toujours, surtout dans les plus longues rues de Paris, une voie publique dans toute son étendue, mais une portion de cette voie, à laquelle les circonstances ou des interruptions ont donné un nom particulier; ainsi le nombre de mille quatre-vingt-quatorze rues désigne celui des noms et non pas celui des rues.

Mais ce n'est ici qu'une exception à la règle générale : les rues d'une moyenne longueur ne portent ordinairement qu'un seul nom.

La plupart des rues doivent leur nom aux institutions religieuses, civiles ou populaires qui s'y trouvaient, aux personnes qui y avaient formé un établissement remarquable, aux enseignes des maisons, etc.

Les rues sont plus spacieuses, mieux bâties, et leurs noms sont moins barbares à mesure qu'elles s'éloignent du centre de Paris.

Les rues contenues dans l'enceinte extérieure ne sont pas encore toutes bâties; de ce nombre sont les rues éloignées du centre et peu fréquentées.

Éclairage de Paris. En 1817, les rues et places de Paris étaient éclairées par 10,500 becs de réverbères, établis dans 4,521 lanternes.

Les maisons administratives étaient éclairées par 320 becs de réverbères, placés dans 73 lanternes.

Les galeries du Palais-Royal étaient éclairées par 121 becs de réverbères, placés dans 51 lanternes.

Ce qui donnait 10,941 becs de lumière, placés dans 4,645 lanternes.

La dépense de cet éclairage se montait à 646,028 francs 83 centimes (1).

Dans les *Recherches statistiques sur la ville de Paris*, publiées en 1821, ce nombre de luminaires est augmenté. On y trouve que les rues et places de Paris sont éclairées par 4,553 lanternes et 12,672 becs de lumière; et les établissements publics par 482 lanternes et 668 becs de lumière : ce qui donne, dans l'espace de cinq ans, une augmentation de 390 lanternes et de 2,399 becs (2).

(1) Comptes d'administration des dépenses du préfet de police, p. 8, 9, 10.

(2) Il serait difficile d'établir aujourd'hui une statistique précise sur l'éclairage de Paris, parce qu'on s'occupe activement de remplacer l'ancien système par celui de l'éclairage au gaz. Cette réforme est en cours d'exécution, et déjà le gaz éclaire la plupart des quartiers de Paris, et surtout ceux du centre. (B.)

	mètres.	cent.
PAVÉS. La superficie des rues et places de l'intérieur de Paris qui sont pavées s'élève à.	2,470,834	32
La superficie pavée des boulevards intérieurs est de. .	102,151	51
La superficie pavée des boulevards extérieurs est de.	131,947	27
Total de toutes les superficies pavées. . .	2,704,933	10
La superficie des chaussées en cailloutis des boulevards intérieurs est de.	29,866	98
Celle des chaussées en cailloutis des boulevards extérieurs est de.	5,940	»
La superficie des accottements des boulevards intérieurs est de.	106,506	90
Celle des accottements des boulevards extérieurs est de.	193,254	62
La superficie des contre-allées des boulevards intérieurs est de.	139,959	76
Celle des contre-allées des boulevards extérieurs est de.	168,109	»
La superficie des fossés des boulevards intérieurs est de.	2,366	»
Celle des fossés des boulevards extérieurs est de. . .	9,291	»
Il résulte que la superficie totale des boulevards intérieurs et extérieurs s'élève à	655,294	26

Pour l'entretien des rues de Paris on emploie chaque année environ *un million de pavés*, dont *quarante milliers* pour les boulevards intérieurs, et *quarante-huit milliers* pour les boulevards extérieurs.

NOUVEAU NUMÉROTAGE DES MAISONS. Pour la première fois, en 1728, sous la prévôté de M. Turgot, les rues de Paris furent désignées par des noms inscrits au coin de chacune d'elles. Le numérotage actuel a fait disparaître le désordre de l'ancien, et mérite qu'on en fasse connaître le système : il fut effectué en 1806. Chaque rue, impasse, quai, boulevard, offre d'un côté une série de numéros pairs, et de l'autre une série de numéros impairs.

Les rues *longitudinales*, parallèles, ou à peu près, au cours de la Seine, se distinguent par des inscriptions et des numéros rouges, et la série de ces numéros commence toujours au point le plus élevé du cours de la Seine.

Dans les rues *transversales* ou perpendiculaires au cours de cette rivière,

ou à peu près, la série des numéros commence toujours à leur extrémité la plus voisine du cours de la Seine, et les numéros sont noirs (1).

ARRONDISSEMENTS ET QUARTIERS. Paris éprouva plusieurs divisions dont j'ai parlé dans le cours de cet ouvrage. En 1702, Louis XIV divisa cette ville en vingt quartiers. Cette division était tombée en désuétude. Lorsqu'en 1789 il fallut procéder à la nomination des électeurs aux états-généraux, le bureau de la ville divisa Paris en *soixante districts* ou assemblées primaires. Au 13 juillet suivant, l'insurrection appela les habitants de Paris dans ces centres de réunion. Le 25 juillet 1790, autre division : aux soixante districts furent substituées *quarante-huit sections*.

Par un décret de la Convention, du 19 vendémiaire an IV, Paris fut divisé en *douze municipalités* ou *mairies*, et chacune fut composée de quatre quartiers. Cet ordre de choses s'est maintenu : voici la description de ces douze arrondissements ou municipalités et de leur subdivision en quartiers.

Premier arrondissement. Il est limité au nord-est et à l'ouest par le mur d'enceinte, depuis la barrière de Passy jusqu'à celle de Clichy ; à l'est, par les rues de Clichy, de la Chaussée-d'Antin, de Louis-le-Grand, et par la place Vendôme jusqu'à la rue Saint-Honoré : la limite remonte cette rue jusqu'à la rue Froidmanteau, et de là traverse le Carrousel et aboutit à la rive de la Seine. Cette rivière, depuis ce point jusqu'à la barrière de Passy, borne cet arrondissement du côté du sud.

Le chef-lieu de cette municipalité est rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 11.

Cet arrondissement est divisé en quatre quartiers : ceux du *Roule*, des *Tuileries*, des *Champs-Élysées* et de la *Place Vendôme*.

Deuxième arrondissement. Il est, à l'ouest et au sud, limité par le premier arrondissement ; au nord par le mur d'enceinte, depuis la barrière de Clichy jusqu'à celle du Télégraphe ; et, à l'est, par la rue du Faubourg-Poissonnière, le boulevard Poissonnière, les rues Montmartre, Notre-Dame-des-Victoires, des Filles-Saint-Thomas, Vivienne, Neuve-des-Petits-Champs, Neuve-des-Bons-Enfants jusqu'à la rue Saint-Honoré, qui sert de limite au premier arrondissement.

Le chef-lieu de cet arrondissement est rue Pinon, n° 2, en face de la rue Grange-Batelière.

Ses quatre quartiers sont : ceux de la *Chaussée-d'Antin*, de *Feydeau*, du *Palais-Royal* et du *Faubourg-Montmartre*.

(1) Ce système de numérotage est exposé avec une heureuse précision dans les vers suivants, composés en 1807 par M. Binet, proviseur au collége nommé aujourd'hui *Royal-Bourbon*:

Dividit hanc urbem duplici nota picta colore;
Nigra fugit flumen, sequitur rubra fluminis undam
Partitis numeris ; par dextra imparque sinistra
Limina designat ; numerus dum crescit eundo,
Idem decrescens reditum indicat ordine verso.

Troisième arrondissement. Il est limité à l'ouest par l'arrondissement précédent; au nord, par le mur d'enceinte, depuis la barrière du Télégraphe jusqu'à celle de Saint-Denis; à l'est par la rue du Faubourg-Saint-Denis; puis, faisant un retour sur le boulevard de Bonnes-Nouvelles, la limite suit la direction des rues du Petit-Carreau et Montorgueil, traverse la place de la Pointe-Saint-Eustache, suit la rue de la Tonnellerie; puis, en retour, la rue Saint-Honoré, jusqu'à la rue du Four, prend, en retour, la direction de cette rue, puis suit les rues Coquillière, Croix-des-Petits-Champs, la place des Victoires, les rues de la Feuillade, Neuve-des-Petits-Champs, jusqu'à la rue Vivienne, où elle se confond avec la limite du précédent arrondissement.

Le chef-lieu de cet arrondissement est dans les bâtiments des Petits-Pères, près la place des Victoires.

Quatre quartiers divisent cet arrondissement : ceux du *Faubourg Poissonnière*, de *Montmartre*, de *Saint-Eustache* et du *Mail*.

Quatrième arrondissement. Il est limité par la rue Froidmanteau, depuis le guichet jusqu'à la rue Saint-Honoré, par les rues des Bons-Enfants et Neuve-des-Bons-Enfants, de la Feuillade, par la place des Victoires, par les rues Croix-des-Petits-Champs, Coquillière, du Four, Saint-Honoré et de la Tonnellerie; par la Halle, par les rues Pirouette, Mondétour, de la Chanvrerie, Saint-Denis, jusqu'au Pont-au-Change, et, par la rive de la Seine, jusqu'au guichet Froidmanteau.

Son chef-lieu est place du Chevalier-du-Guet, n° 4.

Ses quatre quartiers sont ceux de *Saint-Honoré*, de la *Halle*, du *Louvre* et de la *Banque de France*.

Cinquième arrondissement. Il est limité à l'ouest par la rue Montorgueil, par le boulevard de Bonnes-Nouvelles, par la rue du Faubourg-Saint-Denis; au nord et au nord-est, par le mur d'enceinte, depuis la barrière Saint-Denis jusqu'à la barrière de Belleville. La limite, partant de ce dernier point, suit la direction de la rue du Faubourg-du-Temple, puis s'étend par le boulevard Saint-Martin jusqu'à la porte Saint-Denis, par les rues Saint-Denis, de la Chanvrerie, Mondétour, Pirouette, de la Tonnellerie, la Pointe-Saint-Eustache, les rues Comtesse d'Artois, Montorgueil, du Petit-Carreau et Poissonnière, jusqu'au boulevard; le boulevard jusqu'à la porte Saint-Denis, et la rue du Faubourg-Saint-Denis jusqu'à la barrière.

Le chef-lieu de cet arrondissement est rue de Bondy, n° 20.

Les quartiers de cet arrondissement sont ceux de *Bonnes-Nouvelles*, du *Faubourg-Saint-Denis*, du *Faubourg-Saint-Martin* et de *Montorgueil*.

Sixième arrondissement. Sa limite commence rue Saint-Denis, au point où aboutit, dans cette rue, celle de Saint-Germain-l'Auxerrois, se dirige,

par la rue Saint-Denis, jusqu'à la porte ou arc de triomphe Saint-Denis ; par les boulevards Saint-Martin et par la rue du Faubourg-du-Temple, jusqu'à la barrière de Belleville. De ce point, elle suit le mur d'enceinte jusqu'à la barrière de Mesnilmontant, suit la rue de Mesnilmontant jusqu'au boulevard du Temple, puis celle des Fossés-du-Temple, des Filles-du-Calvaire, de Bretagne, de la Corderie, du Temple, Chapon, du Cimetière-Saint-Nicolas, Saint-Martin, des Arcis et Saint-Jacques-de-la-Boucherie.

Le chef-lieu de cet arrondissement est à l'abbaye Saint-Martin, rue Saint-Martin, n°s 208 et 210.

Ses quartiers sont ceux du *Temple*, des *Lombards*, de la *porte Saint-Denis* et de *Saint-Martin-des-Champs*.

Septième arrondissement. Sa limite, en partant du coin de la rue Culture-Sainte-Catherine, suit les rues Saint-Antoine, de la Tixeranderie, du Mouton, la place de l'Hôtel-de-Ville, les quais Pelletier et de la Grève, la place du Châtelet, les rues Saint-Jacques-de-la-Boucherie, des Arcis, Saint-Martin, du Cimetière-Saint-Nicolas, Chapon ; puis celles de la Corderie, de Bretagne, Vieille-du-Temple, des Francs-Bourgeois et Culture-Sainte-Catherine jusqu'à la rue Saint-Antoine.

Le chef-lieu de cet arrondissement est rue des Francs-Bourgeois, n° 21.

Ses quartiers sont ceux des *Arcis*, de *Sainte-Avoye*, du *Mont-de-Piété* et du *Marché Saint-Jean*.

Huitième arrondissement. En partant de la rue Saint-Antoine, la limite de cet arrondissement suit la direction de la rue Culture-Sainte-Catherine, de celle des Francs-Bourgeois, du Temple ; et, après avoir traversé le boulevard, elle se prolonge par la rue de Mesnilmontant jusqu'à la barrière de ce nom. Depuis cette barrière jusqu'à celle de la Râpée, située sur la rive droite de la Seine, le mur d'enceinte, sans exception, sert de limite à cet arrondissement. Cette limite prend la direction du cours de cette rivière jusqu'au point où viennent se vider les anciens fossés de l'Arsenal. Alors, laissant en dehors ce fossé et la place de la Bastille, elle suit la rue Contrescarpe, puis tourne dans la rue Saint-Antoine jusqu'à la rue Culture-Sainte-Catherine.

Son chef-lieu est place Royale, n° 14.

Ses quartiers sont ceux des *Quinzé-Vingts*, de *Popincourt*, du *Faubourg-Saint-Antoine* et du *Marais*.

Neuvième arrondissement. Il comprend dans ses limites deux îles de la Seine, l'île Louvier et l'île Saint-Louis; et la partie orientale de l'île de la Cité que la rue de la Barillerie sépare de l'autre partie. La ligne de démarcation suit cette rue, en partant du pont Saint-Michel, et aboutissant au Pont-au-Change ; de ce point, elle remonte le cours de la Seine jusqu'à la

place de Grève. Là, l'arrondissement s'étend sur la partie du continent située au nord de ces îles et dans les limites suivantes : la ligne de démarcation longe la façade de l'Hôtel-de-Ville, se dirige comme les rues du Mouton, de la Tixeranderie, la place Beaudoyer, la rue Saint-Antoine, la rue Contrescarpe inclusivement, et revient joindre le cours de la Seine.

Le chef-lieu est rue Geoffroy-l'Asnier, n° 25.

Les quartiers de cet arrondissement sont ceux de la *Cité*, de l'*Arsenal*, de l'*île Saint-Louis* et de l'*Hôtel-de-Ville*.

Dixième arrondissement. Il est situé dans la partie méridionale : sa limite, en commençant à la barrière de la Cunette, placée sur la rive gauche de la Seine, s'étend le long de cette rive jusqu'au Pont-Neuf. Le cours de cette rivière fait limite. Du Pont-Neuf, cet arrondissement a pour limites les rues Dauphine, des Fossés-Saint-Germain, des Boucheries, du Four, Cherche-Midi, du Regard, de Vaugirard jusqu'à la barrière de ce nom, et depuis cette barrière jusqu'à celle de la Cunette.

Le chef-lieu est rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 7.

Les quartiers de cet arrondissement sont ceux des *Invalides*, de la *Monnaie*, de *Saint-Thomas-d'Aquin* et du *Faubourg-Saint-Germain*.

Onzième arrondissement. Il est limité, du côté du nord-ouest, comme le dixième arrondissement, depuis le commencement de la rue Dauphine, le bas du Pont-Neuf jusqu'à la barrière de Vaugirard. De cette barrière, la limite suit le mur d'enceinte jusqu'au-delà de la barrière du Mont-Parnasse, le longe, en suivant la direction du boulevard d'Enfer, jusqu'au point où une ruelle vient aboutir sur ce boulevard. Sans suivre la direction de cette ruelle, la limite laisse en dehors les bâtiments de l'hospice des Enfants-Trouvés, ci-devant de la Maternité, va joindre l'extrémité orientale du boulevard Mont-Parnasse. Là, elle traverse la grande avenue qui, du Luxembourg ou du Palais des Pairs, conduit à l'Observatoire, suit la direction du mur à l'orient de la place formée au dehors de la grille de cette avenue, se dirige vers la rue de l'Est. Au bout de cette rue, elle vient rejoindre la grande avenue du palais des Pairs, laisse en dehors tous les bâtiments qui se trouvent à l'orient de cette avenue et du jardin de ce palais jusqu'à la grille du jardin qui s'ouvre sur la rue d'Enfer. Là, elle suit la direction de la rue Saint-Dominique jusqu'à la rue Saint-Jacques. Depuis ce point jusqu'au Petit-Pont, la rue Saint-Jacques limite cet arrondissement. Le cours de la Seine, depuis le Petit-Pont jusqu'au pont Saint-Michel, trace la ligne de démarcation. Cette ligne pénètre dans l'île de la Cité, la traverse en suivant la rue de la Barillerie jusqu'au grand bras de la Seine, et enserre toute la partie occidentale de cette île, où sont situés le Palais de Justice et la place Dauphine, tourne jusqu'à sa partie extrême, où s'élève la statue

équestre d'Henri IV. De là, elle revient se terminer à la rue Dauphine (1).

Le chef-lieu a deux entrées : l'une rue Garancière, n° 10, et l'autre rue Servandoni, n° 17.

Les quartiers qui divisent cet arrondissement sont ceux du *Luxembourg*, du *Palais de Justice*, de l'*École de Médecine* et de la *Sorbonne*.

Douzième arrondissement. Il est limité du côté de l'ouest par le onzième arrondissement. Du point où une ruelle vient de la rue d'Enfer au boulevard de ce nom, sa limite s'étend jusqu'à la barrière de ce nom, suit le mur d'enceinte jusqu'à la barrière de la Gare située sur la rive gauche de la Seine ; puis, côtoyant le cours de cette rivière, se termine au Petit-Pont et à l'extrémité septentrionale de la rue Saint-Jacques.

Le chef-lieu est rue Saint-Jacques, n° 262.

Les quartiers de cet arrondissement sont ceux de l'*Observatoire*, de *Saint-Jacques*, du *Jardin du Roi* et de *Saint-Marcel*.

§ II — Institutions contenues dans les douze arrondissements de Paris.

INSTITUTIONS CIVILES ET DE POLICE. Dans chacun des douze arrondissements sont une municipalité ou mairie, présidée par un maire, et une justice de paix.

Dans chacun des quartiers de chaque arrondissement est un commissaire de police.

Il résulte que dans l'ensemble des douze arrondissements il existe douze maires, douze juges de paix et quarante-huit commissaires de police. Le préfet de police, dont l'hôtel est situé île de la Cité, rue de Jérusalem, quai des Orfévres, exerce la police municipale : il est chargé de la sûreté publique et de tous les objets de salubrité : il délivre les cartes et les passeports, etc.

Le *corps des sapeurs-pompiers*, dont le chef-lieu est quai des Orfévres, n° 20, a trois *casernes*, situées rue du Vieux-Colombier, n° 15, rue de la Paix, n° 4, ci-devant de Napoléon ; et rue Culture-Sainte-Catherine, n° 9.

Boîtes fumigatoires pour les noyés : on a établi à Paris 24 dépôts de ces boîtes.

Administration des pompes funèbres, rue du Pas-de-la-Mule.

INSTITUTIONS JUDICIAIRES. Le garde des sceaux est le chef de la justice : les cours et tribunaux que renferme Paris sont :

La *justice de paix*, qui se tient au chef-lieu de chaque mairie ;

Le *tribunal de première instance*, au Palais-de-Justice ;

(1) La limitation de cet arrondissement est très-compliquée. L'administration a certainement eu de puissants motifs pour adopter une marche aussi tortueuse, et pour lui préférer les bornes simples que présentent les grandes routes et les avenues de Paris.

Le *tribunal de commerce*, séant au palais de la Bourse;

La *cour royale*, au Palais-de-Justice;

La *cour d'assises*, idem;

La *cour de cassation*, idem;

La *cour des comptes*, dans l'enclos du Palais;

Le *conseil des prises*, maison de l'Oratoire-Saint-Honoré; il a existé jusqu'en 1814.

PRISONS. J'en ai parlé avec détail (1).

INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES de Paris :

Le *conseil d'état*, rue Saint-Dominique-Saint-Germain;

Préfecture du département de Paris, à l'Hôtel-de-Ville, place de Grève;

La *commission des contributions directes*, idem;

L'*administration des tontines*, rue de Grammont;

L'*administration du canal de l'Ourcq et des eaux de Paris et du département*, à l'Hôtel-de-Ville;

La *grande voirie*, idem (2);

INSTITUTIONS DE BIENFAISANCE, vingt-sept hôpitaux et hospices civils et militaires (3).

Bureau de bienfaisance, dans chaque arrondissement;

Société philanthropique, à l'hôtel de la préfecture;

Hospice central de la vaccine gratuite, rue du Battoir-Saint-André.

LES INSTITUTIONS MILITAIRES de Paris sont :

Etat-major divisionnaire, rue de Bourbon, n° 1;

Etat-major de la place, place Vendôme, n° 7;

Etat-major de la garde nationale, place du Carrousel;

Conseil de guerre, rue du Cherche-Midi, n° 34;

Direction de l'artillerie, place Saint-Thomas-d'Aquin;

Direction du génie, quai Voltaire, n° 7;

Direction des lits militaires, île Saint-Louis;

Manutention des vivres, rue du Cherche-Midi;

Magasin d'habillement et équipement de l'armée, rue de Vaugirard;

Magasin de fourrages, rue Bellechasse;

Pharmacie centrale pour les hôpitaux militaires, quai de la Tournelle;

L'*Intendance de la première division*, rue de Verneuil;

Administration des poudres et salpêtres, rue de la Cerisaie;

Direction générale des subsistances, quai Debilly;

(1) Voyez ci-dessus, *Paris sous Napoléon*.

(2) Je ne parle point d'autres institutions établies à Paris : elles se trouvent dénommées dans l'Almanach royal, dans l'Almanach du commerce et ailleurs.

(3) Voyez ci-dessus, *Hospices et Hôpitaux*.

Infanterie de ligne : aux casernes de la Courtille, de Popincourt, du Vieil-Arsenal, de l'Ave-Maria, de l'Oursine, de Mouffetard, du collége de Lisieux et du collége Gervais, etc.

Vétérans sédentaires : aux casernes des Petits-Pères, du Jardin-du-Roi et du séminaire Saint-Louis, rue de Vaugirard.

Gendarmerie de Paris : aux casernes des Minimes, de la rue du Faubourg-Saint-Martin, de la rue des Francs-Bourgeois, de la rue de Tournon, et aux barrières de Neuilly, de Saint-Martin, de Vincennes et d'Enfer.

Sapeurs-Pompiers : état major, quai des Orfèvres ; casernes, quai des Orfèvres, rue Culture-Sainte-Catherine, rue du Vieux-Colombier, rue de la Paix, etc.

Hôpitaux militaires : hôpital du Val-de-Grâce ; hôpital de Picpus, succursale du Val-de-Grâce ; hôpital du Gros-Caillou.

Prison militaire : l'Abbaye, rue Sainte-Marguerite.

INSTITUTIONS RELATIVES AUX SCIENCES, AUX ARTS ET A L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Administration des travaux publics, rue du Bac ;

Hôtel du Cadastre de France, rue de Cléry ;

Bureau central des télégraphes, rue de l'Université ;

Direction générale des mines, rue d'Enfer ;

Observatoire et bureau des longitudes, à l'Observatoire, faubourg Saint-Jacques ;

Faculté de théologie, rue de Sorbonne ;

Faculté de droit, place du Panthéon ;

Faculté de médecine, rue de l'École-de-Médecine ;

Faculté de pharmacie, au Jardin des Plantes ;

Faculté des sciences, rue de Sorbonne ;

Faculté des lettres, rue de Sorbonne ;

Collége de France, place Cambrai ;

École normale, rue Saint-Jacques, dans l'ancien collége du Plessis ;

Collége de Louis-le-Grand, rue Saint-Jacques ;

Collége Henri IV, place Saint-Étienne-du-Mont ;

Collége de Bourbon, rue Sainte-Croix, Chaussée-d'Antin ;

Collége d'Harcourt, dit depuis *collége Saint-Louis*, rue de la Harpe ;

Collége Charlemagne, rue Saint-Antoine ;

Collége Stanislas, rue Notre-Dame-des-Champs ;

Collége Rollin, rue des Postes, n° 34 ;

Colléges des Irlandais, Anglais et Écossais, rue des Irlandais ;

École des mines, hôtel des Monnaies ;

École des Beaux-Arts, rue des Petits-Augustins ;

École Polytechnique, rue Descartes ;

École gratuite de dessin, rue de l'Ecole-de-Médecine ;

École de natation, quai d'Orsay ;

Ecole des ponts-et-chaussées, rue Culture-Sainte-Catherine, hôtel Carnavalet ;

École vétérinaire, à Alfort, près Charenton :

Écoles élémentaires de l'enseignement mutuel établies à Paris : il existe dans cette ville cent soixante-dix établissements d'instruction primaire gratuite ;

École élémentaire et normale, rue Saint-Jean-de-Beauvais, dans l'ancien collége de Lisieux : elle est la première école de cette méthode fondée à Paris ; les autres sont rue *Popincourt*, rue de *Fleurus*, rue des *Billettes ;* rue *Saint-Dominique*, rue du *Coq*, rue du *Pont-de-Lodi*, à la *Halle aux draps*, rue de la *Chanvrerie*, rue du *Petit-Musc*, rue *Carpentier*, *cloître Saint-Jacques-de-l'Hôpital*, rue de *Pontoise*, quartier Saint-Bernard, rue de *Grenelle-Saint-Honoré*, à l'ancien hôtel des Fermes, etc. ;

École des frères de la doctrine chrétienne : il s'en trouve une ou plusieurs dans chacun des douze arrondissements ;

École d'accouchement, rue d'Enfer ;

École gymnastique ou *gymnase normal*, militaire, civil et orthopédique, place Dupleix ;

École d'équitation, ci-devant établie rue Saint-Honoré, n° 359, a été transférée rue Cadet, n° 19 ;

École d'équitation, établie en 1823 à l'extrémité et au dehors du jardin du Luxembourg, du côté de la rue Madame (il en existe plusieurs autres à Paris) ;

Administration générale des haras, *de l'agriculture et du commerce*, rue des Saints-Pères, n° 13 ;

Bibliothèque royale, *cabinet d'antiquités*, *dépôt des manuscrits*, *des estampes*, rue de Richelieu ;

Bibliothèque Mazarine, au palais des Beaux-Arts ;

Bibliothèque du Panthéon, au collége d'Henri IV, ancienne maison de Sainte-Geneviève ;

Bibliothèque de l'Arsenal, à l'Arsenal ;

Bibliothèque de la ville, à l'Hôtel-de-Ville ;

Archives de France, hôtel de Soubise ;

Archives de la Couronne, galerie du Louvre ;

Archives, aux Minimes de la Place-Royale ;

Archives judiciaires, dans les bâtiments du Palais-de-Justice et dans l'ancienne église des Barnabites ;

Institut royal de France : Académie des sciences, des inscriptions et belles-lettres, de peinture et de sculpture, des sciences morales et politiques, et Académie Française, au palais de l'Institut, quai des Quatre-Nations ;

Société royale académique des sciences de Paris, à l'Hôtel-de-Ville ;

Athénée, rue de Valois, n° 5 ;

Athénée des arts, à l'Hôtel-de-Ville ;

Société philotechnique, idem ;

Société pour l'encouragement de l'industrie nationale, rue du Bac, n° 42 ;

Musée des antiques, au Louvre ;

Musée des tableaux, au Louvre ;

Musée des médailles, rue Guénégaud ;

Musée d'artillerie, rue Saint-Dominique, près de l'église de ce nom ;

Musée d'histoire naturelle, au Jardin des Plantes ;

Conservatoire des arts et métiers, rue et maison Saint-Martin ;

Conservatoire de musique, rue Bergère ;

INSTITUTION DU CULTE CATHOLIQUE à Paris. Il existe dans cette ville douze églises paroissiales, une dans chaque arrondissement. Chaque église paroissiale a plus ou moins de succursales, suivant le plus ou moins de population de l'arrondissement. Par le concordat du 26 germinal an X (9 avril 1802), la circonscription fut établie ainsi qu'il suit :

PREMIER ARRONDISSEMENT. Église paroissiale de l'*Assomption*, dite aujourd'hui de *Sainte-Madeleine*, rue Saint-Honoré, entre les n°s 369 et 371. Ses succursales sont au nombre de trois :

Saint-Louis de la Chaussée-d'Antin, rue Sainte-Croix, église des ci-devant Capucins ;

Saint-Philippe-du-Roule, rue du Faubourg-du-Roule ;

Sainte-Pierre de Chaillot, rue de Chaillot ;

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT. Église paroissiale de *Saint-Roch*, rue Saint-Honoré. Elle n'a qu'une succursale :

L'église de Notre-Dame-de-Lorette, à l'extrémité septentrionale de la rue Laffitte.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT. Église paroissiale de *Saint-Eustache*; elle a deux succursales qui sont :

L'Église de *Notre-Dame-des-Victoires*, ci-devant église des Petits-Pères, passage des Petits-Pères, n° 11 ;

L'Église de *Notre-Dame-de-Bonnes-Nouvelles*, rue Beauregard, n° 21 ;

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT. Église paroissiale de *Saint-Germain-l'Auxerrois ;* elle n'a point de succursale.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT. Église paroissiale de *Saint-Laurent*, rue du Faubourg-Saint-Martin ; elle a pour unique succursale ;

L'église de *Saint-Lazare*, rue du Faubourg-Saint-Denis, n° 117, démolie et remplacée par la petite église de Saint-Vincent-de-Paul, rue Montholon.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT. Église paroissiale de *Saint-Nicolas-des-Champs*, rue Saint-Martin, entre les n°s 200 et 202 ; elle a deux succursales ; savoir :

L'église de *Saint-Leu et Saint-Gilles*, rue Saint-Denis, entre les n°s 182 et 184 ;

L'église de *Sainte-Elisabeth*, rue du Temple, entre les n°s 107 et 109.

SEPTIÈME ARRONDISSEMENT. Église paroissiale, de *Saint-Merri*, rue Saint-Martin, entre les n°s 2 et 4 ; elle a trois succursales :

L'église de *Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux*, rue des Blancs-Manteaux, entre les n°s 12 et 16 ;

L'église de *Saint-François-d'Assise*, rue du Perche, n° 13 ;

L'église du *Saint-Sacrement*, rue Saint-Louis, au Marais, entre les n°s 50 et 52.

HUITIÈME ARRONDISSEMENT. Église paroissiale de *Sainte-Marguerite*, rue Saint-Bernard. entre les n°s 26 et 30 ; elle a deux succursales :

L'église de *Saint-Antoine-des-Quinze-Vingts*, rue de Charenton, n° 38 ;

L'église de *Saint-Ambroise*, située rue Popincourt, à l'église ci-devant des Annonciades du Saint-Esprit.

NEUVIÈME ARRONDISSEMENT. L'église métropolitaine et cathédrale de *Notre-Dame*, située île de la Cité ; elle a trois succursales :

L'église de *Saint-Louis-en-Ile*, dans l'île Saint-Louis ;

L'église de *Saint-Gervais*, rue du Monceau ;

L'église de *Saint-Louis et Saint-Paul*, rue Saint-Antoine.

DIXIÈME ARRONDISSEMENT. Église paroissiale de *Saint-Thomas-d'Aquin*, rue Saint-Dominique et du Bac ; elle a trois succursales :

L'église de l'*Abbaye-aux-Bois*, rue de Sèvres, n° 16 ;

L'église des *Missions-Etrangères*, rue du Bac, n° 120 ;

L'église de *Sainte-Valère*, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 142 ;

ONZIÈME ARRONDISSEMENT. Église paroissiale de *Saint-Sulpice*, place de ce nom ; elle a deux succursales :

L'église de *Saint-Germain-des-Prés*, place de l'Abbaye de ce nom ;

L'église de *Saint-Severin*, rue de ce nom ;

DOUZIÈME ARRONDISSEMENT. L'église paroissiale de *Saint-Etienne-du-Mont*, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, et place de ce nom ; elle a pour succursales :

L'église de *Saint-Nicolas-du-Chardonnet*, rues Saint-Victor et des Bernardins ;

L'église de *Saint-Jacques-du-Haut-Pas*, rue Saint-Jacques, entre les nos 252 et 254;

L'église de *Saint-Médard*, rue Mouffetard, entre les nos 161 et 163.

Outre ces douze églises paroissiales, et ces vingt-cinq églises succursales, il existe quelques autres établissements du culte catholique; tels sont :

La chapelle du *Saint-Sacrement*, rue de Vaugirard;

Les Hospitalières de *Saint-Thomas-de-Villeneuve*, rue de Sèvres;

Les *Sœurs de la Charité*, rue du Bac;

La maison de *Prêtres séculiers écossais*, rue des Fossés-Saint-Victor;

Couvent de *Religieuses anglaises*, rue des Fossés-Saint-Victor;

Les *Filles* ou *Dames de la Croix*, rétablies en 1817, rue de Charonne;

Les *Carmélites* de la rue d'Enfer.

Le couvent des *Religieuses de Saint-Michel;* maison de détention pour les filles et femmes de mauvaise conduite, rue Saint-Jacques, n° 193.

On pourrait citer quelques autres réunions de religieux et de religieuses peu connues et vivant obscurément.

Séminaires. On n'en connaît que deux dans Paris : le *séminaire Saint-Sulpice*, rue du Pot-de-Fer, et le *séminaire Saint-Nicolas*, rue Saint-Victor,

Cimetières de Paris. Ils étaient au nombre de cinq : ceux de *Montmartre* ou du *Nord*, de *Mont-Louis* ou du *Père-Lachaise*, ou de l'*Est*, de *Sainte-Catherine*, de *Saint-Marceau* ou du *Sud*, et de *Vaugirard*. Ils sont réduits à trois : ceux du *Sud*, du *Nord* et de l'*Est*.

INSTITUTION DU CULTE PROTESTANT. Ce culte a deux temples dans Paris :

Le *temple de l'Oratoire*, rue Saint-Honoré;

Le *temple de Sainte-Marie*, rue Saint-Antoine;

Le *temple de Panthemont*, rue de Grenelle, sert aujourd'hui de magasin d'habillement pour les troupes.

CULTE LUTHÉRIEN, dit *confession d'Augsbourg* : son temple est rue des Billettes.

CULTE HÉBRAIQUE :

Une *synagogue*, rue du Temple.

AUTORITÉS SUPRÊMES. Paris contient toutes les institutions, tous les établissements qui appartiennent à un chef-lieu de département et à une cité très-populeuse; cette ville jouit de plus de la haute prérogative d'être la capitale d'un grand État et la résidence des premières autorités du gouvernement français, circonstance qui produit un grand concours de régnicoles et d'étrangers, accroît le luxe, et y multiplie les mouvements.

Le roi habite les Tuileries; son conseil d'État siége actuellement rue Saint-Dominique-Saint-Germain.

La Chambre des Députés tient ses séances au palais du Corps-Législatif, dit *Palais-Bourbon.*

La Chambre des Pairs siége dans le palais du Luxembourg, dit *Palais des Pairs.*

Le ministre de l'intérieur a son hôtel rue de Grenelle-Saint-Germain;

Le ministre des affaires étrangères, au coin de la rue Neuve-des-Capucines, hôtel Wagram;

Le ministre de la guerre, rue Saint-Dominique-Saint-Germain;

Le ministre des finances, rue de Rivoli;

Le ministre de la justice et des cultes, place Vendôme;

Le ministre de l'instruction publique, rue de Grenelle-Saint-Germain;

Le ministre du commerce, rue de Varenne-Saint-Germain;

Le ministre de la marine, rue Royale, place Louis XV.

Palais. On en compte neuf à Paris :

Le palais des *Tuileries*, place du Carrousel;

Le palais du *Louvre*;

Le palais du *Luxembourg*, dit *palais de la Chambre des Pairs*, rue de Vaugirard;

Le *Palais-Royal;*

Le *Palais-Bourbon*, ou *palais de la Chambre des Députés;*

Le palais de la *Légion-d'Houneur*, rue de Lille;

Le *Palais-de-Justice*, dans la Cité;

Le palais de l'*Elysée-Bourbon*, rue du Faubourg-Saint-Honoré;

Le palais des *Beaux-Arts*, rue des Petits-Augustins.

Jardins publics, places plantées d'arbres et avenues.

Le Jardin des *Tuileries*, le jardin du *Luxembourg*, le jardin du *Palais-Royal*, le *Jardin-des-Plantes*, les *boulevards*, l'*Avenue de Neuilly*, les *Champs-Elysées*, le *Cours-la-Reine*, la *place Royale* ou *des Vosges*, le *Champ-de-Mars*, les avenues de *Saxe*, de *Lowendal*, de *Ségur*, de *Villars*, se dirigeant vers l'École-Militaire ou aux Invalides; *l'esplanade des Invalides*, l'avenue de l'*Observatoire*, le *Marché aux fleurs*. Il existe à Paris vingt-quatre avenues bordées d'arbres, sans compter les nouveaux quais.

Fontaines publiques. On peut compter au moins cent vingt-sept fontaines publiques à Paris (1).

(1) Voyez ci-dessus, *Eaux de Paris, Canal de l'Ourcq, Fontaines.*

Ce nombre s'est beaucoup accru dans ces derniers temps, par l'établissement de bornes-fontaines. On voit, dans le *Compte-rendu de l'administration du département de la Seine* (Janvier 1837), que

Population de Paris.

J'ai donné, sous les gouvernements précédents, l'état de la population de cette ville, et j'ai approché, autant qu'il m'a été possible, de l'exactitude désirable dans cette partie importante de la statistique. On a vu précédemment qu'en adoptant la méthode de Messance, en multipliant le nombre des naissances par celui de trente, la population de Paris, à la fin du règne de Louis XVI, en 1791, s'élevait à 610,620 habitants.

La révolution, l'émigration, le régime de la terreur, ont dû causer une diminution considérable dans ce nombre; aussi voit-on, même à une époque où ces causes avaient cessé d'agir, dans les tables de l'état civil dressées ou reproduites par le bureau des Longitudes, une variété de résultats sur la population de Paris, qui indique l'incertitude. En l'an VI (1798), cette population est marquée de 640,504. Il en est de même pour l'an VII (1799 et suivantes); mais en l'an X (1802), on éleva cette population, *par estime*, à 672,000; puis, en 1806, elle est réduite à 632,000.

Un recensement fait dans les années 1806, 1807, 1808, donne à la ville de Paris une population beaucoup moindre. Il est vrai que les militaires n'y sont point compris. Cette population se trouve subitement rabaissée à 580,609 (1).

On verra dans la suite, à l'article *recensement des habitants de Paris*, des résultats plus certains sur le nombre de ces habitants; mais je dois faire précéder ces résultats par des tableaux sur le mouvement annuel de la population.

En l'an IX (1801), les naissances étaient ainsi qu'il suit : mâles, 5,843; femelles, 5,209; enfants trouvés, 564. L'état civil a, depuis cette époque, éprouvé des changements.

En 1813, l'*Annuaire* donne pour la première fois le relevé des actes de

Le nombre total des bornes-fontaines qui seront nécessaires au lavage complet des rues de Paris sera de 1500. Voici l'état de celles qui sont déjà établies :

On en comptait avant 1830	200
Voici le nombre de celles construites depuis cette époque :	
En 1830	31
1831	35
1832	64
1833	45
1834	25
1835	156
1836	60
Total	616

Il reste donc à construire encore 884 bornes-fontaines. (B.)

(1) Voyez l'Annuaire du bureau des Longitudes, depuis l'an VII jusques et y compris l'an XII.

l'*état civil* de Paris, ou le mouvement de la population pour l'an 1812; voici cet état :

ANNÉE 1812.

Naissances.

Masculines	10,779
Féminines	10,356
Total	21,135

Mariages.

4,518.

Décès.

Masculins	8,508
Féminins	8,293
Total	16,801

Nota. — Enfants morts de la petite-vérole.

En 1811	418
En 1812	280

ANNÉE 1813.

Naissances.

Masculines	10,342
Féminines	9,877
Total	20,219

Mariages.

6,585.

Décès.

Masculins	9,555
Féminins	9,121
Total	18,676

Nota. — Les enfants morts de la petite-vérole étaient :

En 1812, de	259
En 1813, de	207

ANNÉE 1814.

Naissances.

Masculines	10,814
Féminines	10,433
Total	21,247

Mariages.

4,188.

Décès.

	Masculins	8,263
	Féminins	8,154
Dans les hôpitaux civils	Masculins	7,581
	Féminins	3,817
	Total	27,815 (1)

Nota. — Enfants morts de la petite-vérole 534

(1) L'accroissement considérable du nombre de morts et la diminution de celui des mariages, en 1814, résultent des événements de cette année.

ANNÉE 1815.

Naissances.

A domicile	en mariage	garçons	6,907
		filles	6,473
	hors de mariage	garçons	2,245
		filles	2,260
Aux hôpitaux	en mariage	garçons	144
		filles	106
	hors de mariage	garçons	2,241
		filles	2,236
		Total	22,612

Mariages.

Garçons et filles	4,509
Garçons et veuves	541
Veufs et filles	509
Veufs et veuves	217
Total	5,576

Décès.

A domicile	masculins	5,645
	féminins	6,478
Aux hôpitaux	masculins	4,041
	féminins	3,859
Déposés à la morgue (1)	masculins	334
	féminins	99
	Total	20,456

Le nombre des naissances en 1815, comparé à celui de 1814, présente un excédant de 1,361 individus ; c'est plus d'un vingtième.

Le nombre des enfants nés hors mariage, en 1815, comparé au nombre total des naissances, est dans un rapport un peu au-dessous de 2 à 5.

Les décès de 1814 se sont élevés à 27,815 ; les décès de 1815 ne s'élèvent qu'aux deux tiers de ce nombre.

Le nombre des mariages, en 1815, comparé à celui de 1814, est dans le rapport de 11 à 8, à peu de chose près ; les divorces se sont élevés à 32, dans chacune de ces deux années.

La petite-vérole, en 1815, a enlevé 416 personnes.

ANNÉE 1816.

Naissances.

A domicile	en mariage	garçons	6,922
		filles	6,378
	hors de mariage	garçons	2,404
		filles	2,215
Aux hôpitaux	en mariage	garçons	141
		filles	127
	hors de mariage	garçons	2,206
		filles	2,065
		Total	22,458

(1) Edifice situé au Marché-Neuf, près de l'extrémité septentrionale du pont Saint-Michel, où l'on porte, pour y être exposés, les cadavres des personnes tuées, noyées ou suicidées.

Naissances	des garçons	11,673
	des filles	10,785
	Total	22,458

Total des enfants naturels	8,890

Mariages.

Garçons et filles	5,629
Garçons et veuves	402
Veufs et filles	596
Veufs et veuves	242
Total	6,869

Décès.

A domicile	masculins	5,250
	féminins	5,702
Aux hôpitaux	masculins	3,966
	féminins	3,947
Déposés à la Morgue	masculins	218
	féminins	66
	Total	19,128

Le nombre des naissances de 1816, comparé à celui de 1815, présente une diminution de 451 individus.

Le nombre des enfants nés hors mariage, en 1816, comparé au nombre total des naissances, est à peu près dans un rapport de 11 à 28.

Les décès de 1815 se sont élevés à 20,456, y compris les militaires morts dans les hôpitaux; les décès de 1816 s'élèvent à 19,128; la mortalité, en 1816, a diminué de 1,328.

Le nombre des mariages, en 1815, était de 5,576, et le nombre de ceux de l'an 1816, de 6,869 : ce qui donne un excédant de 1,293.

La petite-vérole, en 1815, enleva 416 personnes à Paris; en 1816, elle n'a enlevé que 251 individus, dont 124 garçons et 127 filles.

Le nombre des personnes vaccinées gratuitement s'est monté, en 1816, à 816.

ANNÉE 1817.

Naissances.

A domicile	en mariage	garçons	7,395
		filles	7,028
	hors de mariage	garçons	2,216
		filles	2,213
Aux hôpitaux	en mariage	garçons	148
		filles	141
	hors de mariage	garçons	2,360
		filles	2,258
		Total	23,759

Naissances	des garçons	12,119
	des filles	11,640
	Total	23,759

Enfants naturels	reconnus	garçons	1,075
		filles	1,037
	abandonnés	garçons	3,303
		filles	3,434
		Total des enfants naturels	8,847

Total des naissances 23,759

Mariages.

Garçons et filles	5,171
Garçons et veuves	355
Veufs et filles	605
Veufs et veuves	251
Total	6,382

Décès.

A domicile	masculins	5,805
	féminins	6,379
Aux hôpitaux	masculins	3,941
	féminins	4,073
Militaires français		602
Dans les prisons		83
Déposés à la Morgue	masculins	205
	féminins	67
	Total	21,124

Décès pour cause de petite-vérole : 740, dont 402 mâles et 338 femelles. Ils sont compris dans le total des décès.

ANNÉE 1818.

Naissances.

A domicile	en mariage	garçons	7,352
		filles	7,147
	hors de mariage	garçons	2,158
		filles	2,043
Aux hôpitaux	en mariage	garçons	263
		filles	214
	hors de mariage	garçons	1,977
		filles	1,941
		Total	23,067

Naissances	des garçons	11,752
	des filles	11,315
	Total	23,067

Enfants naturels	reconnus	garçons	1,069
		filles	935
	abandonnés	garçons	3,075
		filles	3,019
		Total des enfants naturels	8,098

Total des naissances 23,067

Mariages.

Garçons et filles	5,476
Garçons et veuves	342
Veufs et filles	625
Veufs et veuves	203
Total	6,646

Décès.

A domicile	masculins	6,234
	féminins	7,160
Aux hôpitaux	masculins	3,738
	féminins	4,572
Militaires français		564
Dans les prisons	masculins	43
	féminins	55
Déposés à la Morgue	masculins	191
	féminins	55
	Total	22,421

Les décès pour cause de petite-vérole, compris dans le total précédent, s'élèvent à 993, dont 507 masculins et 486 féminins.

ANNÉE 1819.

Naissances.

A domicile	en mariage	garçons	7,803
		filles	7,300
	hors de mariage	garçons	2,197
		filles	2,166
Aux hôpitaux	en mariage	garçons	220
		filles	180
	hors de mariage	garçons	2,187
		filles	2,094
		Total	24,344

Naissances	des garçons	12,407
	des filles	11,937
	Total	24,344

Enfants naturels	reconnus	masculins	947
		féminins	1,040
	abandonnés	masculins	3,441
		féminins	3,216
		Total	8,641

Enfants morts-nés	masculins	757
	féminins	595
	Total	1,352

Mariages.

Garçons et filles	5,025
Garçons et veuves	348
Veufs et filles	671
Veufs et veuves	225
Total	6,256

Décès.

A domicile	masculins	6,385
	féminins	7,258
Aux hôpitaux	masculins	3,724
	féminins	4,289
Militaires français		737
Dans les prisons	masculins	25
	féminins	34
Déposés à la Morgue	masculins	186
	féminins	40
	Total	22,671

Morts de la petite-vérole, compris dans le total précédent : 351, dont 199 mâles et 152 femelles.

ANNÉE 1820.

Naissances.

A domicile	En mariage	garçons	7,953	15,633
		filles	7,680	
	hors de mariage	garçons	2,290	4,479
		filles	2,189	
Aux hôpitaux	en mariage	garçons	177	355
		filles	178	
	hors de mariage	garçons	2,233	4,391
		filles	2,158	
			Total	24,858

Naissances	des garçons	12,653
	des filles	12,205
	Total	24,858

Enfants naturels	reconnus (1)	masculins	1,067	2,091
		féminins	1,024	
	abandonnés	masculins	3,156	6,779
		féminins	3,623	
			Total	8,870

Décès.

A domicile	masculins	6,148	13,216
	féminins	7,068	
Aux hôpitaux	masculins	3,783	8,293
	féminins	4,510	
Militaires			611
Dans les prisons	masculins	42	98
	féminins	56	
Déposés à la Morgue	masculins	196	246
	féminins	50	
		Total	22,464

Enfants morts-nés	masculins	754
	féminins	593
	Total	1,347

Décès par suite de la petite-vérole, compris dans le total précédent : 105, dont 59 mâles et 46 femelles.

Mariages.

Garçons et filles	4,725
Garçons et veuves	296
Veufs et filles	656
Veufs et veuves	200
Total	5,877

ANNÉE 1821.

Naissances.

A domicile	en mariage	garçons	7,983	15,660
		filles	7,677	
	hors de mariage	garçons	2,388	4,630
		filles	2,242	
Aux hôpitaux	en mariage	garçons	172	320
		filles	148	
	hors de mariage	garçons	2,317	4,546
		filles	2,229	
			Total	25,156

(1) Ils sont compris dans les naissances précédentes.

Naissances	des garçons	12,860	
	des filles	12,296	
	Total	25,156	

Enfants naturels	reconnus	masculins	1,093	2,113
		féminins	1,020	
	abandonnés	masculins	3,612	7,063
		féminins	3,465	
			Total	9,476

Décès.

A domicile	masculins	6,733	14,155
	féminins	7,422	
Aux hôpitaux	masculins	3,778	7,799
	féminins	4,021	
Militaires	masculins	630	634
	féminins	4	
Dans les prisons	masculins	26	60
	féminins	34	
Déposés à la Morgue	masculins	234	269
	féminins	35	
		Total	22,917

Enfants morts-nés	masculins	797
	féminins	617
	Total	1,414

Décès par suite de la petite-vérole, compris dans le total précédent : 272, dont 147 mâles et 125 femelles.

Mariages.

Garçons et filles	5,234
Garçons et veuves	296
Veufs et filles	704
Veufs et veuves	231
Total	6,465

ANNÉE 1822.

Naissances.

A domicile	en mariage	garçons	8,516	16,841
		filles	8,325	
	hors de mariage	garçons	2,469	4,986
		filles	2,517	
Aux hôpitaux	en mariage	garçons	155	288
		filles	133	
	hors de mariage	garçons	2,422	4,765
		filles	2,343	
			Total	26,880

Naissances	des garçons	13,562	
	des filles	13,318	
	Total	26,880	

Enfants naturels	reconnus	masculins	1,126	2,270
		féminins	1,144	
	abandonnés	masculins	3,765	7,481
		féminins	3,716	
			Total	9,751

Décès.

A domicile	masculins	6,955	14,320
	féminins	7,365	
Aux hôpitaux	masculins	3,882	7,855
	féminins	3,973	
Militaires			797
Dans les prisons	masculins	43	83
	féminins	40	
Déposés à la Morgue	masculins	209	257
	féminins	48	
		Total	23,282

Enfants morts-nés	masculins	795
	féminins	626
	Total	1,421

Décès par suite de la petite-vérole, compris dans le total précédent : 1,084, dont 585 mâles et 499 femelles.

Mariages.

Garçons et filles	5,935
Garçons et veuves	329
Veufs et filles	683
Veufs et veuves	210
Total	7,157 (1)

Ces états du mouvement de la population donnent lieu à quelques observations. Comment se fait-il qu'en 1816 le nombre des morts de la petite-vérole ne soit que de 251, tandis qu'en 1817 il est de 740, en 1818 de 993, et en 1822, de 1,084? Il y a donc eu, pendant ces dernières années, dans la pratique de la vaccination, une négligence extraordinaire, ou bien des causes inconnues ont agi sur les individus susceptibles de cette maladie.

Si l'on voit naître chaque année dans les hôpitaux trois, quatre et cinq mille enfants naturels, on ne doit point l'imputer à ces établissements; les femmes enceintes, et en outre malades, y sont reçues et y accouchent pendant leur maladie.

Les mois de mars, d'août et d'octobre sont ceux où il naît le plus d'enfants, et leur nombre s'élève à plus de deux mille par chacun de ces mois.

Les mois de janvier, de mars, de septembre et de décembre sont le plus féconds en mortalité; il meurt à Paris, pendant chacun de ces mois, dix-neuf cents ou deux mille personnes.

Ces tableaux donnent l'état civil de Paris, les rapports entre les naissances, les décès et les mariages; ils peuvent, par le moyen d'une méthode

(1) Voici le mouvement de la population en 1835 :

Total des naissances	garçons	15,003	29,320
	filles	14,317	
Total des décès	masculins	12,554	24,792
	féminins	12,238	
	Différence en plus des naissances		4,528

Voyez l'*Annuaire du Bureau des Longitudes* pour l'année 1837. (B.)

douteuse, fournir des résultats approximatifs; mais on ne peut obtenir des données certaines sur la population de Paris que par le recensement général dont je vais parler.

Un des articles qui, dans ces tableaux, doit le plus intéresser les moralistes, est celui des enfants nés hors mariage :

En 1817, leur nombre était de.	8,847
En 1818, de.	8,098
En 1819, de.	8,641
En 1820, de.	8,870
En 1821, de.	9,176
En 1822, de.	9,751 (1).

Cette progression peut avoir deux causes : la première, l'augmentation de la population, indiquée par l'accroissement du nombre des naissances. En effet, le nombre des naissances était

En 1817, de.	23,759
En 1818, de.	23,067
En 1819, de.	24,344
En 1820, de.	24,858
En 1821, de.	25,156
En 1822, de.	26,880 (2).

Mais l'accroissement du nombre de naissances n'est pas en rapport avec celui du nombre des enfants naturels; et l'accroissement du premier nombre est à l'accroissement du second comme 1 est à 3. La différence entre le nombre des naissances d'une année et le nombre de celles de la suivante est d'abord en plus d'environ deux cents, puis surpasse trois cents. Enfin cette différence entre les années 1821 et 1822 est de 555.

La seconde cause de cette rapide progression consiste, si je ne me trompe, dans l'accroissement du nombre des jeunes gens qui, par leur état, sont exclus du mariage.

RECENSEMENT DES HABITANTS DE PARIS. L'année 1816, année extraordinairement pluvieuse, fut très-funeste à la récolte (3). Il en résulta une disette qui fit affluer à Paris un grand nombre de pauvres ou de gens manquant de vivres. Dans cet état de détresse, Paris était menacé d'une famine; on sentit le besoin d'un recensement général des habitants de cette ville : opération difficile, d'une haute importance, et dont on ne connaît, depuis

(1) En 1855, le nombre des enfants nés hors mariage a été de 10,775. (B.)

(2) En 1855, le nombre des naissances a été de 29,320 (B.)

(3) On eut recours à une pratique religieuse appelée *Prière des quarante heures*; la pluie continua.

le commencement de la monarchie, qu'un seul exemple, celui que donna Colbert ; encore son opération fut-elle très-incomplète.

Le recensement opéré en 1817 par M. le préfet du département donne la population du Paris, telle qu'elle se trouvait au 1er mars de cette année. Il a été, avec plusieurs autres notions, publié, en 1821, sous le titre de *Recherches statistiques sur la ville de Paris et sur le département de la Seine*, et je me trouve heureux de pouvoir offrir à mes lecteurs plusieurs parties de ce travail important, fait avec une grande exactitude (1).

Le tableau principal de la population de Paris, contenu dans cet ouvrage, se compose du nombre des personnes recensées *nominativement* et de celles qui l'ont été *collectivement*. Les habitants de Paris proprement dit ont été recensés *nominativement*. La garnison, les voyageurs, les étrangers, les établissements publics, comme hospices et hôpitaux, et la partie mobile de la population, ont été compris dans le recensement collectif. Voici ce recensement par arrondissements et par chacun de leurs quartiers :

TABLEAU DE LA POPULATION DE PARIS,

PAR ARRONDISSEMENTS ET QUARTIERS.

1er ARRONDISSEMENT.

QUARTIERS.	Nombre des maisons.	Nombre des ménages.	Personnes recensées nominativement.	Personnes recensées collectivement.
Du Roule	649	4,733	14,563	2,621
Des Champs-Elysées	495	2,130	7,358	1,669
De la place Vendôme	574	4,498	15,994	1,487
Des Tuileries	266	2,546	7,942	1,590
Totaux	1,984	13,877	45,854	7,067

Total de la population du 1er arrondissement 52,921

2e ARRONDISSEMENT.

QUARTIERS.	Nombre des maisons.	Nombre des ménages.	Personnes recensées nominativement.	Personnes recensées collectivement.
Chaussée-d'Antin	548	3,880	12,938	866
Palais-Royal	703	7,056	20,663	991
Feydeau	469	4,664	14,327	767
Faubourg Montmartre	524	4,745	14,312	639
Totaux	2,244	20,345	62,240	3,283

Total de la population du 2e arrondissement 65,523

(1) M. le préfet du département de la Seine a eu la bienveillance de m'adresser un exemplaire de cet ouvrage ; et ce don m'est d'autant plus précieux qu'il n'a point été sollicité, et qu'on ne trouve point ailleurs des résultats aussi exacts. Les journaux qui ont transcrit un des principaux tableaux de cette statistique ont omis plusieurs de ses détails et commis quelques erreurs.

3e ARRONDISSEMENT.

QUARTIERS.	NOMBRE des MAISONS.	NOMBRE des MÉNAGES.	PERSONNES recensées nominalivement.	PERSONNES recensées collectivement.
Faubourg Poissonnière	394	3,564	11,046	2,339
Montmartre	373	3,207	9,419	315
Saint-Eustache	332	3,713	10,543	203
Du Mail	336	3,426	9,979	1,190
Totaux	1,435	13,910	40,987	4,047

Total de la population du 3e arrondissement............. 45,034

4e ARRONDISSEMENT.

Saint-Honoré	509	3,964	11,377	288
Du Louvre	525	4,354	12,047	104
Des Marchés	540	3,887	11,124	49
De la Banque	458	3,994	11,019	616
Totaux	2,032	16,195	45,567	1,057

Total de la population du 4e arrondissement 46,624

5e ARRONDISSEMENT.

Faubourg Saint-Denis	339	4,302	12,923	143
Faubourg Saint-Martin	597	4,401	13,806	1,790
Bonnes-Nouvelles	493	4,981	13,410	91
Montorgueil	544	5,094	14,598	168
Totaux	1,973	18,778	54,737	2,194

Total de la population du 5e arrondissement............. 56,931

6e ARRONDISSEMENT.

Porte Saint-Denis	517	5,587	16,698	213
Saint-Martin-des-Champs	733	9,026	25,094	474
Des Lombards	623	5,233	15,466	57
Du Temple	647	4,852	14,152	528
Totaux	2,520	24,698	71,410	1,272

Total de la population du 6e arrondissement............. 72,682

7e ARRONDISSEMENT.

Sainte-Avoie	762	6,072	17,637	43
Mont-de-Piété	628	4,376	13,160	19
Marché Saint-Jean	617	4,604	13,104	1,116
Des Arcis	488	4,011	11,156	30
Totaux	2,495	19,063	55,057	1,208

Total de la population du 7e arrondissement............. 56,265

8e ARRONDISSEMENT.

QUARTIERS.	Nombre des maisons.	Nombre des ménages.	Personnes recensées nominativement.	Personnes recensées collectivement.
Des Marais	675	5,814	16,868	1,665
Popincourt	539	3,396	10,870	773
Saint-Antoine	501	4,300	14,026	203
Quinze-Vingts	794	5,039	16,298	2,055
Totaux	2,509	18,549	58,062	4,696

Total de la population du 8e arrondissement............ 62,758

9e ARRONDISSEMENT.

Ile Saint-Louis	246	2,017	5,696	82
Hôtel-de-Ville	448	4,572	12,561	26
Cité	449	4,265	11,554	1,020
Arsenal	475	3,849	10,908	1,085
Totaux	1,618	14,703	40,719	2,213

Total de la population du 9e arrondissement.............. 42,932

10e ARRONDISSEMENT.

De la Monnaie	745	7,741	21,433	1,233
De Saint-Thomas-d'Aquin	641	6,410	19,714	3,069
Des Invalides	532	4,150	12,163	6,226
Du Faubourg-Saint-Germain	585	5,272	15,451	1,844
Totaux	2,503	23,573	68,761	12,372

Total de la population du 10e arrondissement............ 81,133

11e ARRONDISSEMENT.

Du Luxembourg	716	6,183	16,696	1,677
De l'Ecole-de-Médecine	700	5,552	14,801	594
De la Sorbonne	545	5,247	12,635	1,779
Du Palais-de-Justice	196	1,188	3,273	311
Totaux	2,157	18,170	47,405	4,361

Total de la population du 11e arrondissement............ 51,766

12e ARRONDISSEMENT.

De Saint-Jacques	972	8,828	23,826	2,613
Saint-Marcel	811	3,552	11,181	5,081
Du Jardin-du-Roi	746	5,463	15,717	1,889
De l'Observatoire	752	5,220	15,669	4,103
Totaux	3,281	23,063	66,393	13,686

Total de la population du 12e arrondissement............ 80,079

Il résulte de ce tableau que Paris contient 26,751 *maisons;*

Et 224,922 *ménages;*

De plus, il résulte que :

Les *personnes recensées nominativement* sont au nombre de 657,172;

Les *personnes recensées collectivement* sont :

Dans les 27 hôpitaux ou hospices, au nombre de.	17,926
Dans les 43 établissements militaires, de.	15,549
Dans les 10 prisons, de.	3,233
Dans 692 hôtels garnis, de.	9,484
Et dans divers établissements, de.	11,232
Ce qui donne pour les personnes recensées collectivement, un total de.	57,424
Qu'en ajoutant ce nombre des personnes recensées collectivement à celui des personnes qui l'ont été nominativement, lequel se monte à.	657,172
On aura pour la population totale de Paris au 1er mars 1817, un total de.	714,596(1)

Nombre des voitures publiques de Paris. Il y a aujourd'hui dans Paris 1,775 cabriolets de remise, 980 fiacres, 758 cabriolets de place et numé-

(1) Voici l'état actuel de la population de Paris, d'après le dernier recensement qui a eu lieu en 1856.

Le premier arrondissement compte....................	82,758 habitants.
Le 2e..	90,292
Le 3e..	57,059
Le 4e..	50,123
Le 5e..	82,234
Le 6e..	94,108
Le 7e..	68,407
Le 8e..	82,094
Le 9e..	71,730
Le 10e...	89,173
Le 11e...	58,767
Le 12e...	82,056
Ce qui donne pour tout Paris (la garnison non comprise), un total de....................................	909,126

La population, en 1831, était de 774,338 habitants : la différence entre les deux nombres est donc en plus, pour 1856, de 134,788 ; mais l'augmentation réelle de la population est néanmoins inférieure à cette différence, ce qui vient de ce que le mode de recensement n'a pas été le même aux deux époques. Ainsi, en 1831, on n'a recensé que les personnes habitant réellement Paris, tandis que, d'après les instructions ministérielles, le recensement de 1836 a dû comprendre toutes les personnes absentes pour quelque temps d'un ménage, quelle qu'ait été la cause de cette absence momentanée : il suit de là que dans le chiffre de la population de Paris en 1836, se trouvent compris tous les enfants envoyés en nourrice à la campagne par les habitants de la ville ; et de plus, près de 25,000 enfants sous la tutelle des hospices dont le domicile est à Paris, dans le 9e arrondissement, et placés à la campagne par cette administration, soit en apprentissage, soit en nourrice.

En opérant ces défalcations, on peut évaluer que l'augmentation de la population est d'environ 100,000 habitants.

Voyez le *Compte-rendu* de l'administration du département de la Seine (janvier 1837). Titre 2, p. 16 et 17. (B.)

rotés, 400 omnibus ; total, 3,913 voitures publiques, qui gagnent, terme moyen par jour, chacune 15 francs ; total de la journée, 58,695 francs. C'est par an un mouvement d'argent de 21,423,675 francs.

Les rues, surtout dans le centre de Paris, étant autrefois très-étroites, les voitures ne pouvaient pas y pénétrer. Sous Louis XIV, on en fit élargir plusieurs qui purent dès-lors les recevoir. Les rues des faubourgs Saint-Martin et Saint-Denis et la rue Saint-Antoine étaient à peu près les seules accessibles aux voitures de commerce.

Les carrosses, qu'on nommait *coches*, étaient fort rares avant le règne de Louis XIII : les courtisans allaient au Louvre à cheval, et les dames montées en croupe ou en litière ; les conseillers se rendaient au Palais sur des mules.

Les voitures, commodes aux riches, dangereuses aux piétons, deviennent d'année en année plus nombreuses ; l'accroissement de leur nombre suit la marche progressive de la population (1).

Je vais joindre un tableau présentant divers objets de consommation pendant cinq années consécutives.

(1) On compte à Paris plus de six mille voitures particulières. (B.)

TABLEAU DE LA CONSOMMATION DE PARIS, EXTRAIT DES REGISTRES DE L'OCTROI.

		1815.	1816.	1817.	1818.	1819.	QUANTITÉS.
BOISSONS.	Vins en cercle	642,445	588,546	413,484	519,257	801,521	hectolitres.
	Vins en bouteilles	5,424	4,375	3,822	3,654	4,007	bouteilles.
	Eaux-de-vie	60,694	57,290	44,164	39,639	42,693	hectolitres.
	Eaux-de-vie en bouteilles	1,333	894	686	782	658	id.
	Liqueurs en cercle et en bouteilles	696	....	....	....	....	id.
	Cidre, Poiré, Hydromel	22,545	29,886	33,358	22,950	15,926	id.
	Vinaigres	14,448	14,058	13,137	14,211	20,756	id.
	Bières à l'entrée	414	5,193	3,680	3,308	678	id.
	Fabriquées dans Paris.						
	Bières	79,334	72,813	80,000	80,099	71,348	id.
	Eaux-de-vie	....	....	184	702	503	id.
	Esprits	....	....	43	2	....	id.
	Vins	....	82	....	....	....	id.
	Raisins	....	....	....	....	2,618,566	demi-kilogrammes.
VIANDES.	Bœufs	78,122	71,937	69,955	73,870	70,728	par tête.
	Vaches	11,940	9,176	8,978	9,064	6,481	id.
	Veaux	77,466	74,545	77,036	77,767	67,723	id.
	Moutons	358,502	328,084	255,933	335,616	329,070	id.
	Porcs et Sangliers	81,397	74,490	69,682	62,404	64,822	id.
	Abats et issues	135,405	140,505	134,654	180,901	291,727	kilogrammes.
FOURRAGES.	Foin	10,669,062	7,810,904	8,745,905	7,822,640	....	cent bottes de cinq kilog.
	Paille	11,713,965	12,482.574	11,066,211	10,625,627	11,034,371	
	Avoine	1,138,833	963,956	858,010	869,684	925,029	hectolitres.

COMBUSTIBLES.	Bois dur, neuf ou flotté	940,652	1,114,516	755,790	898,054	723,284	stères.
	Bois blanc, *idem*	159,589	141,065	115,415	122,246	151,655	*id.*
	Fagots	....	....	....	....	3,588,504	cents.
	Charbon de bois	1,021,120	1,055,054	955,270	1,039,561	862,419	voies de deux hectolitres.
	Charbon de terre	....	672,714	406,847	509,372	490,261	hectolitres.
MATÉRIAUX.	Chaux	21,251	28,564	56,596	55,442	50,124	*id.*
	Plâtre	779,195	1,012,420	1,152,112	1,247,700	1,224,818	mètres cubes.
	Moellon brut et piqué	36,522	424	60,747	65,408	62,455	*id.*
	Pierre de taille, marbres, granits	17,492	27,443	31,062	55,535	370,660	milliers.
	Ardoises grandes et petites	....	....	5,710,385	6,216,147	4,791,836	*id.*
	Briques	....	....	2,569,436	2,890,144	2,820,375	*id.*
	Tuiles	....	....	3,386,098	3,770,519	2,652,406	*id.*
	Mottes en terre glaise	....	....	....	....	480,474	cents.
	Carreaux de terre cuite	....	....	3,777,106	4,045,454	3,812,787	milliers.
	Argiles et sables gras	....	....	....	....	5,605	stères.
	Lattes	....	....	80,562	112,852	165,228	cent bottes.
BOIS DE CONSTRUCTION.	Chêne pour charpente	....	22,599	25,471	27,270	35,077	stères.
	Chêne pour sciage	....	2,224,794	2,175,837	24,335	3,005,999	mètres.
	Sapin pour charpente	....	1,485	1,405	2,687	2,614	stères.
	Sapin de sciage	....	2,041,715	3,394,410	3,490,505	33,555	mètres.
	Déchirage de bateaux en chêne	....	251	338	214	180	bateaux.
	Déchirage de bateaux en sapin	....	3,386	3,036	3,676	3,326	
	Chêne en déchirage	528	16,527	23,895	13,458	19,702	mètres carrés.
	Sapin en déchirage	2,896	7,870	7,995	5,559	8,803	*id.*
OBJETS DIVERS.	Fromages secs	....	....	882,271	1,134,115	1,267,564	kilogrammes.
	Orge	134,298	....	....	....	64,053	hectolitres.
	Sel gris et blanc	....	....	122,058	151,998	3,664,557	kilogrammes.
	Houblon	476,482	....	....	....	75,568	*id.*
	Cire et bougie	....	....	95,980	64,804	72,541	*id.*
	Suif en pains et chandelles	....	....	....	....	75,012,950	cent kilogrammes.

Nota. Ces quantités portées dans ces tableaux, extraits des registres de l'octroi, sont d'une exactitude rigoureuse; cependant je dois faire observer que, pour éviter la confusion, j'en ai retranché les fractions (1).

Je dois aussi ajouter que ces quantités, quoique indicatives de la consommation, n'atteignent cependant pas la réalité ; les quantités consommées diffèrent de celles sur lesquelles l'impôt de l'octroi a été perçu, et les surpassent. La fraude est cause de cette différence. Par exemple, la quantité de bière fabriquée dans Paris est portée dans l'un de ces tableaux, à 79 ou 80 mille hectolitres, et en vendémiaire an XII (octobre 1803), les deux plus puissants brasseurs de cette ville proposèrent à la régie de soumissionner la perception d'un impôt sur cette boisson, année commune, à 160 ou 180 mille hectolitres. Ainsi, par l'effet de la fraude, la quantité des bières consommées serait plus du double de la quantité des bières atteintes par l'impôt. Mais ce qui s'applique à cette espèce de boisson n'est pas applicable à toutes les autres, et ne l'est pas du tout à certains objets imposés qui ne se prê-

(1) Voici sur cette matière intéressante le dernier tableau publié :

CONSOMMATION DE LA VILLE DE PARIS PENDANT L'ANNÉE 1835.

Boissons.		
Vins	hectolitres	932,402
Eaux-de-vie	*id*	36,910
Cidre et poiré	*id*	47,024
Vinaigre	*id*	48,575
Bière	*id*	110,621
Comestibles.		
Raisins	kilogrammes	727,129
Bœufs	têtes	71,634
Vaches	*id*	16,459
Veaux	*id*	75,947
Moutons	*id*	364,875
Porcs et sangliers	*id*	86,904
Pâtés, terrines, viandes confites, écrevisses et homards	kilogrammes	242,406
Viandes à la main	*id*	783,024
Charcuterie	*id*	2,554,191
Abats et issues	*id*	1,107,943
Fromages secs	*id*	1,180,421
Marée, montant de la vente sur les marchés	francs	4,469,096
Huîtres	*id*	1,120,562
Poissons d'eau douce	*id*	510,959
Volailles et gibiers	*id*	7,993,800
Beurre	*id*	10,677,673
Œufs	*id*	4,592,424
Fourrages et grains.		
Foin	bottes	7,844,577
Paille	*id*	11,905,606
Avoine	hectolitres	967,885

Les graines et farines vendues à la Halle ne figurent pas dans ce tableau, attendu que ces ventes ne donneraient pas la consommation réelle de la ville, évaluée à 1,580 sacs du poids de 159 kilogrammes, par jour, en temps ordinaire.

Lorsque le prix du pain est plus élevé hors de Paris que dans son enceinte, les dehors n'y apportant pas, et en tirant, au contraire, la consommation journalière n'a plus de règle ; elle est de 1,700 sacs et au-delà.

Ces détails sont extraits de l'*Annuaire du bureau des Longitudes pour l'année* 1837. (B.)

tent guère aux entreprises de la fraude, tels que les bœufs, les moutons, les porcs, les fourrages, les combustibles et les matériaux de construction.

Tableau de la consommation des Hospices et Hôpitaux civils en l'année 1818 (1).

NATURE DES DENRÉES CONSOMMÉES.	MESURES.	QUANTITÉS.
Vin pour les valides	litres.	738,881
Vin de malades	*id.*	416,640
Bière	*id.*	22,175
Pain blanc	kilogrammes.	1,555,449
Pain moyen	*id.*	1,837,652
Viande	*id.*	1,168,029
Légumes secs	hectolitres.	3,675
Légumes frais	kilogrammes.	502,794
Vermicelle	*id.*	1,072
Riz	*id.*	19,224
Farine	*id.*	12,420
Beurre frais	*id.*	7,470
Beurre demi-sel	*id.*	18,650
Pruneaux	*id.*	40,124
Œufs	nombre.	770,479
Lait	litres.	203,735
Fromage de Comté	kilogrammes.	50,044
Fromage de Marolles	*id.*	45,785
Sel	*id.*	7,850
Poivre	*id.*	545
Huile à manger	*id.*	4,572
Vinaigre	litres.	16,556
Cassonade	kilogrammes.	41
Raisiné	*id.*	11,314
Pommes de terre	*id.*	195,106
Poisson	*id.*	17,353
Bois	stères.	10,972
Charbon de bois	hectolitres.	8,691
Charbon de terre	*id.*	19.469
Briquettes	*id.*	581,880
Chandelles	kilogrammes.	7,940
Huile à brûler	*id.*	8,067
Savon	*id.*	6,095
Potasse	*id.*	10,926
Soude	*id.*	356
Sel de soude	*id.*	15,540

Il est des comestibles que le fisc a respectés, et que les octrois n'ont pu placer dans leurs registres. Le *pain* et les *pommes de terre* sont de ce nombre. Les tableaux émanés de la préfecture de Paris donnent à cet égard les résultats suivants :

En 1789, il se consommait par an, d'après les calculs du sieur Lavoisier, 205,312,500 livres de pain ; ce qui revient à 100,500,000 kilogrammes.

En 1818, il s'est consommé environ 1,500 sacs de farine, pesant chacun 159 kilogrammes, et produisant 208 kilogrammes de pain, ce qui donne par jour 238,500 kilogrammes, et en farine 312,000 kilogrammes.

La consommation en farine, par an, s'élève aujourd'hui à 87,052,500 kilogrammes.

(1) Extrait des Recherches statistiques, tableau 58.

Lesquels donnent, par an, 113,880,000 kilogrammes de pain.

Les *pommes de terre* consommées à Paris pendant une année moyenne s'élèvent à 323,610 hectolitres.

La *volaille* et le *gibier* vendus et consommés, suivant un état dressé en 1811, étaient alors de 931,000 pigeons ; 174,000 canards ; 1,289,000 poulets ; 251,000 chapons ou poulardes ; 549,000 dindons ; 228,000 oies ; 131,000 perdrix ; 177,000 lapins et 29,000 lièvres.

En 1817, il fut vendu pour 6,293,337 francs de volaille et gibier ;

En 1818 il en fut vendu pour 6,689,318 francs ;

En 1819, il en a été vendu pour 7,601,402 francs.

Marée. En 1819, il en a été vendu pour 3,165,520 francs.

Poisson d'eau douce. En 1819, il en a été vendu pour 397,270 francs.

Beurre. Il en a été vendu, en 1819, pour 7,105,531 francs.

Œufs. Dans la même année, il en a été vendu pour 3,676,302 francs.

Contributions de Paris (1).

ANNÉES.	Contributions indirectes perçues à Paris.	Contributions directes perçues à Paris.
1815	15,406,931 fr.	25,631,906 fr.
1816	15,827,983	34,948,933
1817	15,522,384	32,725,593
1818	17,682,680	27,440,525
1819	21,650,663	25,680,080
1820	23,098,476	25,543,760
1821	22,898,833	24,182,800

ANNÉES.	Produit brut de la Poste aux lettres (2).	Sommes versées aux bureaux de Loteries (3).
1815	3,801,343 fr.	.... fr.
1816	4,179,517	19,55[illegible],000
1817	4,269,074	21,4[illegible],000
1818	4,456,267	29,371,000
1819	4,375,300	27,524,000
1820	4,353,025	29,056,000

(1) Les contributions indirectes comprennent les droits de circulation de 15 centimes par expédition, de détail à l'enlèvement, de consommation, d'estampille sur les voitures publiques extraordinaires, de navigation, la garantie des matières d'or et d'argent, timbre, droit d'entrée sur les manquants, droits sur les bières, sur les voitures publiques, les cartes, les sels provenant du salpêtre, passages d'eau, locations sur la Seine et ses berges ; dix pour cent sur les droits d'octroi, prélèvement pour frais de casernement, remboursement par les octrois pour frais d'exercices, recettes extraordinaires, amendes, tabacs, poudres à feu, remboursement sur frais administratifs, droits d'entrée sur les boissons et les huiles.

Les contributions directes, sont : la contribution foncière, les portes et les fenêtres, la contribution personnelle et mobilière et les patentes.

(2) On évalue à 81,000 le nombre des lettres et des journaux distribués chaque jour dans Paris. (B.)

(3) On sait que depuis le 1er janvier 1837 la loterie n'existe plus. (B.)

ANNÉES.	Produit de l'Octroi.	Recettes faites à Paris pour les douanes.
1815	18,152,121 fr.	93,056 fr.
1816	20,650,748	133,957
1817	18,560,036	184,045
1818	20,843,682	338,027
1819	24,073,068	274,806
1820	25,142,585	256,622
1821	25,977,790 (1)	362,746

A ces perceptions il faudrait joindre les contributions perçues sur les *enregistrements* des actes, sur les *hypothèques*, sur le *timbre*, sur les *entrepôts des sels*, sur les *ventes mobilières* par autorité de justice, les passe-ports, les diplômes aux écoles, les perceptions sur les spectacles, sur les jeux de hasard, et l'on verrait qu'il n'est que peu d'actions journalières, utiles ou préjudiciables aux individus, qui ne paient une contribution au fisc ou à ses agents.

J'aurais dû, suivant l'opinion de quelques personnes, ajouter à cette statistique des détails sur le *commerce de Paris*; mais l'immensité de ces détails m'aurait rejeté fort au-delà des limites que je me suis prescrites. D'ailleurs ce travail est fait dans l'*Almanach du Commerce* que publie M. Bottin, ouvrage où sont contenues toutes les notions désirables sur cette matière. Rien de ce qui peut intéresser les lecteurs, éclairer les commerçants, n'est omis dans cet ouvrage qui paraît annuellement. Les manufactures, leurs produits, leur nombre, les banquiers, les agents de change, entreposeurs, commissionnaires, fonctionnaires publics, leurs adresses, et tout ce qui se rapporte au commerce de Paris, occupe plus de la moitié de ce volumineux et très-utile almanach qui se recommande à mes lecteurs (2).

(1) En 1835, les produits de l'octroi se sont élevés à 29,048,492 fr., et en 1836, à 29,593,256 fr., d'où résulte une augmentation, pour cette dernière année, de 544,764 fr. Les autres perceptions municipales doivent varier à peu près dans les mêmes proportions. (B.)

(2) *Almanach du Commerce de Paris, des départements de la France et des principales villes du monde*, par M. Bottin, rue J.-J. Rousseau, nº 20.

RÉSUMÉ.

L'état physique de Paris fut, dans tous les siècles, l'image fidèle de l'état moral de ses habitants. Sous la domination romaine, cette ville contenait de vastes édifices et des monuments dont les restes attestent son ancienne magnificence, et prouvent de plus que les arts s'y cultivaient avec succès.

Sous la barbarie des Francs, pendant la première race, ces édifices et monuments furent abandonnés, dégradés ou détruits ; à leur place on éleva quelques oratoires et des temples en pierres ou en bois, alors appelés basiliques et depuis églises. Les maisons particulières, construites en bois, souvent la proie des flammes, étaient habitées par la misère, l'ignorance, la superstition ou le commerce persécuté.

Ces maisons, la plupart couvertes de chaume, étaient séparées par des ruelles boueuses, obscures, malsaines, impénétrables aux voitures. Il n'existait point de pavés, point de quais, point de promenades, point de lanternes, point de fontaines. Plusieurs cloaques exhalaient des vapeurs morbifiques. Tel fut Paris pendant que la féodalité avait acquis son plus haut degré de puissance.

Les rois de la seconde race ne résidèrent point dans cette ville ; leur absence et les ravages des Normands la réduisirent au dernier état de faiblesse. Elle s'enrichit de reliques, la plupart extorquées, et s'appauvrit d'habitants qui gémissaient sous le joug des comtes et des seigneurs ecclésiastiques ; leur condition civile ne différait pas de celle des serfs. Paris, suivant un écrivain de cette époque, était la plus misérable des cités de la Gaule.

Sous la troisième race, et notamment sous le roi Robert, le palais de la Cité et quelques églises ruinées par les Normands furent rétablis sous de nouvelles dénominations.

Des guerres continuelles sur tous les points de la France amenèrent des famines fréquentes et durables. Les hommes se nourrissaient d'herbes, de reptiles, d'animaux immondes : déterraient les cadavres dans les cimetières, tuaient les voyageurs, tuaient même leurs parents ; les mères égorgeaient leurs enfants, les fils leurs mères, pour les dévorer.

Ces famines, dont plusieurs ont duré pendant sept et même douze années

consécutives, rendirent les habitants de la France *anthropophages*, et produisirent d'horribles maladies contagieuses, surtout la maladie *des ardents*, celle de la *lèpre*, inconnues aux siècles civilisés. On craignit la dépopulation entière de la Gaule, et cette crainte fut manifestée dans un concile (1).

Paris, sous un tel régime, d'ailleurs dépouillé de son commerce, peuplé d'esclaves que les agents du fisc, que ses seigneurs, tous ecclésiastiques, ne cessaient d'opprimer, resta pendant quatre ou cinq siècles dans un état de misère et d'abjection.

Cette situation commença à s'améliorer un peu lorsque Philippe-Auguste accrut, par des conquêtes, la puissance monarchique, et la fortifia aux dépens de la puissance des princes et des seigneurs.

Dès lors les rois, plus assurés sur leur trône, eurent moins à redouter les atteintes des grands et des petits vassaux.

Saint Louis, dans des lois assez sages pour le temps, mais mal exécutées, voulant contenir les seigneurs, leur fit de honteuses concessions et légalisa leur tyrannie.

Philippe-le-Bel donna au royaume une organisation nouvelle et forte, qui porta un coup fatal à la féodalité ; il commanda et se fit obéir. Il devint monarque.

Mais si les rois parvinrent à s'affranchir de la puissance des princes et des seigneurs, ils n'en garantirent pas la classe utile : le joug féodal continua d'écraser cette classe (2).

Dans ces temps de barbarie le fisc portait tous les caractères de la féodalité. Chaque fois que les rois, après avoir séjourné dans quelques forteresses, rentraient à Paris, leurs officiers se répandaient dans les maisons des habitants, en enlevaient, sans les payer, les meubles et les denrées qu'elles contenaient, et les transportaient dans le palais du roi, en vertu de l'exaction appelée *droit de prise*.

Une ignorance complète, et, de plus, des erreurs les plus absurdes, les plus révoltantes, joignaient leurs maux à ceux de la double oppression fiscale et féodale.

A cette époque, le clergé de Paris célébrait la fête impie et sacrilége

(1) Tous les faits ici rapportés se trouvent exposés dans le cours de cette histoire, notamment dans les *États civils* et *Tableaux moraux* de la première, seconde, et d'une grande partie de la troisième race.

(2) La langue française n'a pas de terme assez énergique pour peindre l'excès des maux de ces siècles que les ignorants nomment le *bon vieux temps ;* pour peindre les crimes fréquents et horribles des hommes puissants ; pour peindre les malheurs de cette période désastreuse qui est trop méconnue.

Les chroniques et autres écrits de ce temps sont remplis de détails sur le brigandage, les meurtres, les incendies commis ou ordonnés par les princes et seigneurs ; et l'établissement de la *trêve de Dieu*, ses suites, son inutilité, sont des témoignages irréfragables, et qui parlent bien plus hautement des crimes de la noblesse et des malheurs du peuple.

des *sous-diacres*, de l'*évêque des fous*, donnait des spectacles publics caractérisés par la plus révoltante obscénité.

A cette époque, on n'observait de la religion que les pratiques, souvent païennes, et on dédaignait la morale qu'elle enseigne.

A cette époque, les chanoines quittaient l'office divin pour aller, en habit de chœur, boire au cabaret.

A cette époque, les hôpitaux, fondés pour les pauvres, étaient spoliés par des prêtres chargés de les administrer ; ces prêtres en bannissaient les malheureux, pour jouir seuls de leurs biens.

A cette époque, on fabriquait des images de cire que les prêtres baptisaient et oignaient de saint-chrême ; on les torturait, on les perçait à l'endroit du cœur, dans l'intention de faire languir ou mourir les personnes dont ces images portaient le nom.

A cette époque, les prêtres et les moines insultaient à la Divinité en jetant à terre, en plaçant sur des épines les objets sacrés du culte, en frappant les tombeaux et les images des saints.

A cette époque, on ne voyait partout que des diables, des revenants, des miracles, de la magie, des sorciers, des meurtres, des processions et de la débauche, etc.

A cette époque, les seigneurs, les princes, les rois étaient tellement appauvris par le régime féodal, que, pour suffire à leurs dépenses, non-seulement ils pillaient les meubles, les provisions des habitants des villes et des bourgs, en vertu du *droit de prise*, mais encore *allaient à la proie*, c'est-à-dire s'embusquaient sur les routes pour y détrousser les voyageurs et les marchands.

A cette époque, pour découvrir la vérité des accusations, discerner le crime de l'innocence, on ne connaissait pas de moyen plus sûr que celui de faire battre, à coups d'épée, à coups de bâton, l'accusateur et l'accusé. Le plus fort était innocent, le plus faible coupable et puni.

Pour juger du mérite d'une opinion, d'une doctrine, on faisait battre deux champions.

Suivant cette jurisprudence brutale, il était des cas où le plaideur devait se battre contre son adversaire, contre tous les témoins, contre tous les juges.

A cette époque, l'espèce humaine était, à plusieurs égards, inférieure à celle des brutes qui obéissent à leur instinct et non à l'erreur.

C'est cette époque de malheurs et de crimes que des hommes trompés ou mal instruits, comme il a été dit, qualifient encore aujourd'hui de *bon vieux temps*.

Quelles circonstances, quels événements commencèrent à tirer Paris et la France de cet état de souffrances, de crimes et de dégradation ?

Au commencement du douzième siècle, l'école épiscopale de Paris, fort inférieure à celle des autres cités de France, parut sortir de son état d'obscurité. Quelques maîtres, notamment Guillaume de Champeaux, lui donnèrent une réputation dont elle n'avait pas encore joui. Bientôt son élève, le célèbre Abélard, établit dans cette ville une école particulière. Ses talents, sa méthode nouvelle y attirèrent un nombre considérable d'étudiants. Les maisons ne purent suffire à les loger. Ce fut en bravant la routine qu'il améliora son siècle. Ce maître contribua à l'accroissement de la science et à celui de la population de Paris; et ce double accroissement a toujours depuis fait des progrès plus ou moins rapides.

La basilique de Notre-Dame, ou église cathédrale, vers la fin de ce même siècle, ne put suffire à la population toujours croissante. L'évêque Maurice de Sully entreprit la construction d'un édifice plus vaste. Philippe-Auguste, dans le même temps, crut nécessaire d'enserrer les faubourgs agrandis dans un nouveau mur d'enceinte ; et la surface de Paris, qui ne contenait que 113 arpents 44 perches, contint 739 arpents 61 perches, ou 254 hectares 87 ares.

L'impulsion était donnée. Les bénéfices de l'Église devinrent alors assez généralement la récompense du savoir, et chacun, pour en obtenir, bravait le supplice des études. Des colléges nombreux, quoique pauvres et cruellement administrés, contribuèrent à peupler Paris, à y répandre des lumières, et à augmenter le nombre des habitations.

Un corps municipal commença à s'y établir, ainsi qu'un tribunal souverain, appelé *parlement*. Malgré les vices du gouvernement, le régime féodal, les priviléges exorbitants de l'Université, le *droit de prise*, les guerres et les nombreuses dissensions civiles des règnes de Jean, de Charles VI, de Charles VII ; malgré les bûchers ardents de François Ier et de Henri II, les massacres de Charles IX, les crimes de la Ligue et de ses prédicateurs ; malgré les guerres civiles des minorités de Louis XIII et de Louis XIV ; malgré la frivolité et les dissolutions de la régence du duc d'Orléans et du règne de Louis XV ; malgré les échafauds de Robespierre, le mouvement de la population, ainsi que celui de la civilisation depuis Abélard et Philippe-Auguste, quelquefois rapide, quelquefois ralenti, a toujours été progressif.

Les sciences enseignées dans les premiers colléges de Paris étaient fort bornées, mais elles ouvrirent à plusieurs le sanctuaire de la littérature antique ; elles accrurent une source dont les eaux coulèrent sur un sol aride que le temps devait féconder.

Au quinzième siècle, la découverte et l'usage de l'imprimerie rendirent plus facile la propagation des lumières. Elles éclairèrent presque subitement

les vices et les erreurs qui corrompaient toutes les parties du corps social. Cette lumière brusque acquit aux contemporains une réputation d'immoralité et d'ignorance devenue proverbiale; et, toutefois, les hommes du quinzième siècle étaient moins immoraux, moins ignorants que ceux des siècles précédents.

Deux causes, au seizième siècle, favorisèrent la propagation des lumières : d'une part, la réformation de la religion et les discussions qu'elle fit naître ; de l'autre, la prise de Constantinople par les Turcs. Les arts et les lettres, bannis de la Grèce, furent alors refoulés en Italie et même en France.

Les écrits, les monuments de l'antiquité, explorés, discutés, s'offrirent plus épurés à la curiosité publique.

La réformation, en accélérant les progrès des lumières, purifia les mœurs. Ordinairement, les zélateurs des sectes naissantes se piquent d'être, en moralité, supérieurs à leurs antagonistes, et ces antagonistes, craignant de perdre à la comparaison, s'efforcent au moins de les égaler en pureté.

Sous Louis XIV, l'impulsion que donna Colbert à la marche des arts et des sciences, quoique peu durable, fut très-efficace. Sous ce règne on défendit aux tribunaux de condamner des accusés comme *sorciers :* les sorciers disparurent. On établit des séminaires, et les aspirants à la prêtrise y puisèrent de l'instruction et de bonnes mœurs. Sous ce règne aussi s'éleva, comme au seizième siècle, une controverse sur les matières religieuses. Les jansénistes et les molinistes agitèrent plusieurs questions dont les débats tournèrent au profit de la vérité et de la morale. Ce roi, inspiré par les jésuites, prodigua aveuglément sa protection à l'un de ces partis et sa persécution à l'autre. Sa partialité, les discussions qui en résultèrent, exercèrent le jugement du public, apprirent aux individus à penser d'après eux-mêmes, et non d'après les autres.

Sous ce règne, la civilisation surmonta la barbarie, mais ne la détruisit pas entièrement.

Les vices ou les vertus des gouvernants, éclairés par d'abondantes lumières, ont aussi beaucoup contribué à former le jugement du public, et à perfectionner sa raison.

Ainsi, depuis l'arrivée des Francs dans la Gaule jusqu'au douzième siècle, la civilisation fit continuellement des pas rétrogrades, et fut remplacée par la plus horrible barbarie. Elle commença à renaître au treizième : ses développements furent très-lents.

Ceux qui croient que le temps passé était en France l'*âge d'or*, le meilleur des temps, qui le regrettent et s'efforcent de le ramener, manquent certainement, s'ils sont de bonne foi, de l'instruction nécessaire pour juger ce vieux temps. Aveuglés par des intérêts personnels ou de corporation,

ils croient que tout recule vers la dégradation, quand tout avance vers le perfectionnement; ils déplorent la perte de la barbarie, et regrettent ses coutumes dont ils ignorent les désastreux résultats.

Ils préconisent la simplicité des mœurs de nos aïeux, et ne pensent pas que cette simplicité, bien différente de la pureté des mœurs, n'est que la simplicité de la misère, de l'ignorance, et qu'elle résulte de l'absence d'industrie.

Les princes et seigneurs, en détroussant les marchands sur les chemins, tuaient le commerce; en brûlant les maisons et les fermes, en enlevant et emprisonnant les laboureurs, tuaient l'agriculture. Les princes et seigneurs, en recevant le *droit de prise*, en arrachant des maisons particulières les meubles, les lits, les denrées qui s'y trouvaient, tuaient l'industrie. La féodalité détruisait tout, et ne produisait que la misère, les incendies et les maladies contagieuses.

Si l'on demande aux apologistes du temps passé sous quel règne, sous quel siècle a fleuri ce *bon vieux temps*, ils ne savent que répondre.

L'accroissement considérable et toujours progressif de la population et de l'étendue de Paris, accroissement qui ne peut provenir que d'un état prospère et meilleur; les progrès bien évidents des connaissances humaines qui marchent ensemble, ne les touchent point. On croirait que le bien général est un mal pour eux, qu'il leur faut la féodalité, la barbarie et leurs suites épouvantables; qu'il leur faut des erreurs, des déchirements civils, les guerres intestines, la dépopulation, les longues famines, les maladies contagieuses; qu'il leur faut la misère, la servitude du peuple, les mensonges, les ruses politiques, les fraudes pieuses et les jésuites. Enfin, on croirait qu'ils aspirent à cet état de choses où les habitants de la France étaient devenus anthropophages, et qu'ils préfèrent le désordre, la honte et le malheur, à l'empire des lois. D'après ces fausses idées, ils propagent les erreurs, et les opposent aux vérités qui les importunent : ils auront la double honte de tenter le retour du mal, et de le tenter sans succès (1).

(1) Dans tous les siècles il s'est trouvé des écrivains qui ont loué le passé et blâmé le présent; mais ils se sont toujours démentis les uns après les autres. Il résulte de leur opinion que les mœurs d'un siècle, blâmées par des écrivains contemporains, sont devenues des mœurs très-louables et citées comme des modèles par des écrivains du siècle suivant. Ainsi, de siècle en siècle, les mœurs d'une époque se trouvaient tour à tour préconisées et condamnées par différents auteurs.

Si les déclamations faites en faveur du passé et contre le présent étaient fondées, il s'ensuivrait qu'il existerait au monde une progression de mal. Or, l'opinion de cette progression est insoutenable; le fait le démontre. Si cela étoit vrai, dit Montesquieu, *les hommes seroient à présent pires que des ours.* (Montesquieu, *Pensées diverses*, *Variétés.*)

Un auteur du seizième siècle dit à ce sujet : « On ne s'aperçoit pas que, si le monde alloit toujours « en empirant, et que les pères en général fussent toujours meilleurs que leurs enfants, il y a long- « temps que nous serions arrivés au dernier degré du mal qui n'eût plus pu empirer. » (*Diverses leçons de Louis Guyon*, t. I, p. 226.)

« Si ainsi estoit, dit un autre écrivain du même siècle, au long temps que le monde a duré, nous

De cet exposé, je crois qu'on peut conclure que rien, ou presque rien des institutions, usages, opinions, appartenant à la barbarie des temps barbares, ne doit être pris pour modèle, ni cité comme autorité, et que c'est une erreur de dire : *Telle chose est bonne, parce qu'elle parut telle autrefois.*

« serions tous anéantis, il n'y auroit plus rien qui valust entre nous. » (*Considérations sur l'Histoire de France*, par Louis Leroy, imprimées en 1570.)

C'est le sentiment de tous les hommes instruits, et le sentiment contraire est celui de tous les ignorants en histoire.

Le cardinal Jacques de Vitry, persuadé de cette prétendue progression du mal et de la dégradation continuelle de l'espèce humaine, a conclu que le nombre de nos dents diminuait : *imminuti sunt dentes*. Ainsi, depuis six cents ans que l'ouvrage de ce cardinal est composé, il résulterait que nous n'aurions plus aujourd'hui une seule dent. (*Histor. occidental.*, t. II, caput 1.)

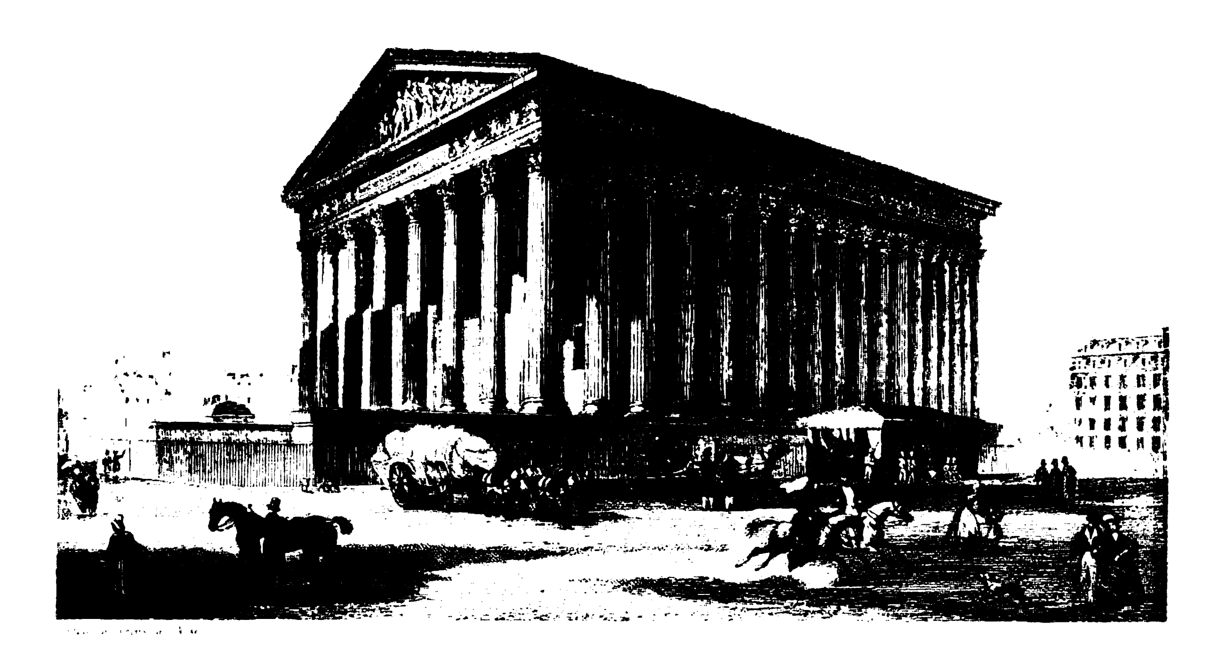
Guyot de Provins, qui partage la sottise commune, dit qu'il s'est opéré un changement funeste ; que les hommes autrefois grands et beaux, sont devenus petits et chétifs ; que l'espèce humaine ira toujours en diminuant, de sorte que les paysans pourront battre à l'aise le blé dans un four, et quatre chevaliers se combattre dans un pot. (*Bible de Guyot de Provins*, vers 285 et suiv.)

Telles sont les conséquences absurdes d'un faux principe que je vois avec peine adopté par plusieurs fonctionnaires publics.

Cette fausse opinion, ce respect pour le passé et ce mépris pour le présent, sont les fruits de notre éducation. Les pères qui ont à regretter les vives jouissances de leur jeunesse, vantent sans cesse le temps où ils pouvaient les sentir, et blâment celui où ils ne les éprouvent plus ; en outre, pour se faire estimer et respecter de leurs enfants, ils ont soin de se montrer à leurs yeux meilleurs qu'ils ne sont en effet.

Les enfants, apercevant ensuite des vices dans la société, semblent les voir croître avec eux, et prennent les progrès de leur expérience pour les progrès du mal. Leurs instituteurs, trompés de même, fortifient par leurs discours l'esprit de la jeunesse dans ces dispositions. Ainsi s'établit une erreur qui ne peut être détruite que par l'étude du passé, étude répugnante à la plupart des hommes, qui trouvent plus commode de croire un mensonge que de s'occuper péniblement à rechercher une vérité.





ÉGLISE DE LA MADELEINE.

APPENDICE.

§ Ier. — Etablissements religieux.

Église de la Madeleine. On a vu précédemment que ce beau monument, l'un des plus remarquables de Paris, avait été commencé en 1764, par Constant d'Ivry. En 1777, l'architecte Couture, son successeur, modifia presque totalement la disposition de cet édifice, dont la construction se trouva suspendue par la révolution.

En 1806, les travaux furent repris; mais le nouvel architecte, M. Vignon, adopta de nouveaux plans. La destination du monument fut également changée : Napoléon voulut en faire le *Temple de la Gloire*.

On ne lira pas sans intérêt la lettre suivante, qui contient l'exposé des intentions de l'empereur touchant cet édifice. Cette lettre est datée du 30 mai 1807 ; elle était adressée de *Finckenstein*, par Napoléon, à M. de Champagny, alors ministre de l'intérieur.

« Monsieur de Champagny,

« Après avoir examiné attentivement les différents plans du monument dédié à la grande armée, je n'ai pas été un moment en doute : celui de M. Vignon est le seul qui remplisse mes intentions. C'est un temple que j'avais demandé et non une église. Que pouvait-on faire dans le genre des églises, qui fût dans le cas de lutter avec Sainte-Geneviève, même avec Notre-Dame, et surtout avec Saint-Pierre de Rome? Le projet de M. Vignon réunit, à beaucoup d'avantages, celui de s'accorder mieux avec le Palais-Législatif, et de ne pas écraser les Tuileries.

« Lorsque j'ai fixé la dépense à trois millions, j'ai entendu que ce temple ne devait pas coûter beaucoup plus que ceux d'Athènes, dont la construction ne s'élevait pas à la moitié de cette somme.

« Il m'a paru que l'entréeide la Cour doit avoir lieu par l'escalier vis-à-vis le trône, de manière qu'il n'y eût qu'à descendre et à traverser la salle pour se rendre au trône. Il faut que, dans les projets définitifs, M. Vignon s'arrange pour qu'on descende à couvert; il faut aussi que l'appartement

soit le plus beau possible (1) : M. Vignon pourrait peut-être le faire double, puisque la salle est déjà trop longue. Il sera également facile d'ajouter quelques tribunes.

« Les spectateurs doivent être placés sur des gradins de marbre formant les amphithéâtres destinés au public; et les personnes nécessaires à la cérémonie seront sur des bancs, de manière que la distinction de ces deux sortes de spectateurs soit très-sensible. Les amphithéâtres garnis de femmes feront un contraste avec le costume grave et sévère des personnes nécessaires à la cérémonie. La tribune de l'orateur doit être fixe et d'un beau travail. Rien dans ce temple ne doit être mobile et changeant; tout, au contraire, doit y être fixe à sa place.

« S'il était possible de placer à l'entrée du temple le *Nil* et le *Tibre*, qui ont été apportés de Rome, cela serait d'un très-bon effet : il faut que M. Vignon tâche de les faire entrer dans son projet définitif, ainsi que les statues équestres, qu'on placerait au dehors, puisque réellement elles seraient mal dans l'intérieur. Il faut aussi désigner le lieux où l'on placera l'armure de François Ier, prise à Vienne, et le quadrige de Berlin.

« Il ne faut pas de bois dans la construction de ce temple. Pourquoi n'emploierait-on pas pour la voûte, qui a fait un objet de discussion, du fer ou même des pots de terre ? Ces matières ne seraient-elles pas préférables à du bois ? Dans un temple qui est destiné à durer plusieurs milliers d'années, il faut chercher la plus grande solidité possible, éviter toute construction qui pourrait être mise en problème par les gens de l'art, et porter la plus grande attention au choix des matériaux : du granit ou du fer, tels devraient être ceux de ce monument. On objectera que les colonnes actuelles ne sont pas de granit ; mais cette objection ne serait pas bonne, puisque avec le temps on peut renouveler ces colonnes sans nuire au monument. Cependant si l'on prouvait que le granit entraînât dans une trop grande dépense et dans de longs délais, il faudrait y renoncer, car la condition principale du projet, c'est qu'il soit exécuté en trois ou quatre ans, et au plus en cinq ans. Ce monument tient en quelque chose à la politique : il est dès lors du nombre de ceux qui doivent se faire vite. Il convient néanmoins de s'occuper à chercher du granit pour d'autres monuments que j'ordonnerai, et qui, par leur nature, peuvent permettre de donner trente, quarante ou cinquante ans à leur construction.

« Je suppose que toutes les sculptures intérieures seront en marbre; et qu'on ne me propose pas des sculptures propres aux salons et aux salles à manger des femmes de banquiers de Paris. Tout ce qui est futile n'est pas

(1) Cet appartement devait servir à recevoir l'empereur et l'impératrice, quand ils se seraient rendus aux cérémonies célébrées dans le Temple de la Gloire.

simple et noble ; tout ce qui n'est pas de longue durée ne doit pas être employé dans ce monument. Il n'y faut aucune espèce de meubles, pas même de rideaux.

« Quant au projet qui a obtenu le prix (1), il n'atteint pas mon but; c'est le premier que j'ai écarté. Il est vrai que j'ai donné pour base de conserver la partie du bâtiment de la Madeleine qui existe aujourd'hui; mais cette expression est une ellipse : il était sous-entendu que l'on conserverait de ce bâtiment le plus possible; autrement il n'y aurait pas eu besoin de programme; il n'y avait qu'à se borner à suivre le plan primitif. Mon intention était de n'avoir pas une église, mais un temple; et je ne voulais ni qu'on rasât tout, ni qu'on conservât tout. Si les deux propositions étaient incompatibles, savoir celle d'avoir un temple et celle de conserver les constructions actuelles de la Madeleine, il était simple de s'attacher à la définition d'un temple; par exemple, j'ai entendu un monument tel qu'il y en avait à Athènes, et qu'il n'y en a pas à Paris. Il y a beaucoup d'églises à Paris; il y en a dans tous les villages : je n'aurais assurément pas trouvé mauvais que les architectes eussent observé qu'il y avait une contradiction entre l'idée d'avoir un temple, et l'intention de conserver les constructions faites pour une église. La première était l'idée principale, la seconde l'idée accessoire. M. Vignon a donc deviné ce que je voulais.

« Quant à la dépense fixée à trois millions, je n'en fais pas une condition absolue. J'ai entendu qu'il ne fallait pas faire un autre Panthéon; celui de Sainte-Geneviève a déjà coûté plus de quinze millions. Mais en disant trois millions, je n'ai pas entendu qu'un ou deux millions de plus ou de moins entrassent en concurrence avec la convenance d'avoir un monument plus ou moins beau. Je pourrai autoriser une dépense de cinq ou six millions, si elle est nécessaire, et c'est ce que le devis définitif me prouvera.

« Vous ne manquerez pas de dire à la quatrième classe de l'Institut, que c'est dans son rapport même que j'ai trouvé les motifs qui m'ont déterminé.

« Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde, etc. »

Quelque longue que soit cette lettre, j'ai cru devoir la transcrire tout entière : car elle est aujourd'hui, ce me semble, un document historique assez curieux, non pas tant à cause du monument qu'elle concerne, qu'à cause de l'homme qui l'a dictée. Il est intéressant, en effet, de connaître de quelle manière Napoléon concevait et dirigeait les immenses travaux que Paris doit à son règne.

Les événements de 1815 rendirent cet édifice au culte catholique; mais

(1) La construction de la Madeleine avait été l'objet d'un concours entre plusieurs architectes, et l'Institut avait donné le prix à un projet qui fut écarté par Napoléon. Le projet de M. Vignon n'avait été, je crois, classé que le quatrième ; ce fut néanmoins celui-là que l'empereur choisit.

la construction n'en fut pas moins continuée d'après les mêmes plans. Aussi l'église de la Madeleine ne présente-t-elle pas l'aspect d'un temple chrétien. Tel est le sort des monuments dont on change sans cesse la destination; ils finissent par n'avoir plus aucun caractère. Toutefois, en faisant abstraction de ce défaut capital, cette église est une des plus remarquables de Paris.

Les marbres les plus précieux, les ornements les plus somptueux, les plus riches peintures concourent à sa décoration. Elle a été inaugurée le 24 juillet 1842.

Sa construction a duré plus de soixante-quinze ans. Mais hâtons-nous de dire à la gloire du temps présent, que c'est de nos jours que la plus grande partie des travaux ont été exécutés. On sait dans quel état la Restauration avait légué cet édifice à la Révolution de Juillet. Dans l'espace de douze ans, le nouveau gouvernement a plus fait que tous les gouvernements qui l'ont précédé depuis 1764.

Nous terminerons cet article par la description du fronton qui décore la façade du côté du midi.

Cette vaste composition, qui représente le jugement dernier, est le plus bel ouvrage de M. Lemaire, sculpteur. Les figures ont 16 pieds de proportion. Au milieu du fronton est le Christ; à sa gauche, la Madeleine, dans une attitude suppliante, semble implorer le pardon des pécheurs placés derrière elle et figurés par les sept Péchés Capitaux. Un ange, armé d'une épée, les repousse. Auprès d'un démon, précipitant un réprouvé dans l'enfer, on lit une inscription portant ces mots : *Væ impio!* (Malheur à l'impie!)

A la droite du Christ, on voit un ange qui vient de sonner la trompette du jugement dernier. Derrière lui sont les Vertus Théologales personnifiées. Auprès d'elles, un autre ange aide un juste à sortir de son tombeau, sur lequel l'artiste a gravé ces mots : *Ecce dies salutis.* (Voici le jour du salut.)

Au-dessous du fronton, on lit l'inscription suivante :

D. O. M. Sub invocatione Sanctæ Magdalenæ.

Le fronton, du côté du nord, n'est pas encore commencé (mai 1843). Derrière ce fronton seront placées les cloches.

Séminaire de Saint-Sulpice, situé sur la place et auprès de l'église Saint-Sulpice, entre les rues Férou et du Pot-de-Fer. La première pierre de cet édifice fut posée le 21 novembre 1820, par M. le comte Siméon, ministre de l'intérieur, et M. l'archevêque de Paris, Talleyrand de Périgord. La façade principale de ce bâtiment, dont l'architecture appartient au style florentin, donne sur la place Saint-Sulpice; elle se compose d'un corps principal au centre, et de deux pavillons en saillie de chaque côté;

elle est percée de 17 fenêtres de face. Chaque pavillon comporte trois croisées. La longueur de cette façade est de 60 mètres.

Au milieu de la façade on a construit un porche élevé de 7 degrés au-dessus du sol de la place. Il est large de 10 mètres et profond de 4 mètres environ; il présente trois arcades au-dessus desquelles règne une terrasse de plain-pied avec le premier étage.

Les bâtiments de ce séminaire forment un parallélogramme, au centre duquel se trouve une vaste cour carrée de 36 mètres, entourée d'une galerie couverte et en arcades. Ces bâtiments se composent d'un rez-de-chaussée construit sur des caves, et de trois étages surmontés, à l'exception de la façade, d'un étage de mansardes. La profondeur totale des bâtiments est de la même dimension que la largeur de la façade.

Le rez-de-chaussée s'élève de 4 pieds au-dessus de la place Saint-Sulpice. Il renferme un vestibule, des parloirs, des réfectoirs, des salles d'exercice et de conférences, et plusieurs escaliers conduisant aux étages supérieurs, destinés à l'habitation, et divisés en 260 chambres.

L'architecture des façades qui donnent sur la cour et des façades latérales extérieures est la même que celle de la façade principale. Les croisées sont entourées d'un chambranle; elles affectent par le haut une forme circulaire. L'entablement supérieur présente une architrave, une frise et une corniche ornée de modillons.

On peut reprocher à ce monument de n'avoir pas le caractère de sa destination. Il ressemble autant à une caserne qu'à un séminaire. Il est d'ailleurs écrasé par le voisinage de l'église Saint-Sulpice.

Le long de la rue Férou et de la rue du Pot-de-Fer, s'étend un mur de clôture haut de 4 mètres environ, construit à 13 mètres en avant des bâtiments.

Chapelle expiatoire, située au coin de la rue d'Anjou-Saint-Honoré et de la rue de l'Arcade. La destination de ce monument est indiquée par l'inscription suivante gravée sur le fronton de la façade principale :

Le roi Louis XVIII a élevé ce monument pour consacrer le lieu
où les dépouilles mortelles du roi Louis XVI et de la reine Marie-Antoinette,
transférées le 21 janvier 1815 dans la chapelle royale de Saint-Denis,
ont reposé pendant 21 ans.
Il a été achevé la deuxième année du règne de Charles X,
l'an de grâce MDCCCXXVI.

La façade principale est percée d'une porte en bronze, ornée de deux cippes funéraires, et surmontée d'un fronton. Elle donne entrée dans un

vestibule élevé de sept degrés au-dessus du sol extérieur. Ce vestibule conduit, par une rampe de neuf degrés, à une espèce de parvis, le long duquel s'étendent des deux côtés des plantations en gazon, entourées de grilles. A droite et à gauche du parvis, entre le vestibule et la chapelle que nous allons décrire, règnent deux portiques, composés l'un et l'autre de neuf arcades voûtées; au fond de chacune de ces arcades s'élève un cippe funèbre. L'entrée de la chapelle s'ouvre à l'extrémité de ce parvis; elle présente un porche précédé de douze degrés, et orné de quatre colonnes d'ordre dorique-romain, qui supportent un fronton surmonté d'une croix latine. La frise est ornée de triglyphes entre lesquels sont sculptés alternativement des rosaces et des sabliers. Cette entrée forme également un porche dans l'intérieur de la chapelle. La porte est à panneaux de bronze à jour.

Au-dessus de la chapelle s'élève une coupole de 24 pieds de diamètre, qui repose sur quatre grands arceaux; une lanterne, pratiquée au centre, éclaire l'édifice. Les pendentifs de cette coupole sont ornés de bas-reliefs qui représentent les mystères de la Trinité et de l'Eucharistie. Un autre bas-relief, représentant la translation des dépouilles mortelles de Louis XVI et de Marie-Antoinette dans la chapelle de Saint-Denis, est placé au-dessus du porche intérieur.

Le 21 janvier 1825, avant l'entier achèvement de cette chapelle expiatoire, on y a célébré, pour la première fois, le service anniversaire de la mort de Louis XVI.

La chapelle est pavée de marbres de différentes couleurs.

L'autel, en marbre blanc, incrusté de bronze doré, occupe une niche vis-à-vis la porte d'entrée. De chaque côté de l'autel sont deux piédestaux de marbre blanc, supportant, l'un le groupe de Louis XVI et de son confesseur, et l'autre, celui de Marie-Antoinette implorant le secours de la Religion. Ce dernier groupe est l'ouvrage de M. Cortot; le premier est de M. Bosio. Sur les faces des piédestaux on a gravé, en lettres d'or, sur des tablettes de marbre noir, les testaments du roi et de la reine.

Deux escaliers à double rampe, pratiqués dans les parties latérales de la chapelle haute, descendent à une crypte voûtée, où s'élève un autel en forme de tombeau, à l'endroit même où ont reposé les restes du roi.

Ce monument a été construit sur les plans de M. Fontaine, architecte du roi, qui en a dirigé les travaux.

Chapelle du cimetière du Père-Lachaise. Elle est située sur la partie la plus élevée de ce cimetière. Sa forme est un parallélogramme de 33 pieds de largeur sur 65 pieds de profondeur. Aux quatre angles extérieurs de ce

monument sont des pilastres d'ordre dorique, qui soutiennent un entablement décoré de modillons et de triglyphes. Au levant et au couchant, c'est-à-dire sur les deux façades antérieure et postérieure de la chapelle, cet entablement est surmonté d'un fronton. On entre, du côté de l'ouest, par une grande porte de bois peint entourée d'un chambranle qui supporte une corniche. De chaque côté du perron de sept marches qui précède cette entrée, sont des trépieds avec des cassolettes en fonte, posés sur des socles de pierre. Le nu des murs extérieurs est décoré de refends.

A l'intérieur règne la plus grande simplicité. L'autel, élevé de deux marches au-dessus du pavé, est en marbre blanc; il est placé vis-à-vis la porte; à droite et à gauche, des socles de marbre bleu turquin supportent des candélabres en marbre blanc.

Le jour pénètre par une ouverture pratiquée au milieu de la voûte.

Ce monument a été construit sur les dessins de M. Godde, architecte. Il a été inauguré au mois de novembre 1834, et est destiné à l'office des morts.

Église Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, rue Beauregard. L'ancienne église de cette paroisse, qui fut bâtie l'an 1624, est aujourd'hui remplacée par une nouvelle basilique construite sur les dessins de M. Godde. Le portail, d'ordre dorique, est décoré de pilastres et de deux colonnes. L'intérieur de cette église est divisé en trois nefs non voûtées, séparées par des colonnes d'ordre ionique. Le maître-autel est placé dans un abside. Ce monument n'offre rien de remarquable.

Église de Saint-Vincent-de-Paul. Cette église, située rue et place Lafayette, est encore en construction (mai 1843); l'extérieur est presque achevé. Son plan forme un rectangle ou carré long. La façade est décorée d'un portique à trois rangs de colonnes ioniques, couronnées par un fronton triangulaire. Un perron de soixante marches conduit à l'entrée principale. L'ensemble de ce monument a un caractère de grandeur qui n'exclut pas l'élégance. Sa position, sur la partie la plus élevée du faubourg Poissonnière, ajoute à son aspect imposant.

Cet édifice, commencé en 1826, est destiné à remplacer la petite église de Saint-Vincent-de-Paul, située rue Montholon.

Église Saint-Denis-du-Saint-Sacrement, rue Saint-Louis, au Marais. Cette église, commencée en 1826 et livrée au culte le jour de Pâques 1835, est construite sur l'emplacement de la chapelle des *Filles du Saint-Sacrement*. La façade est décorée de colonnes. L'intérieur se partage en trois nefs. L'autel est placé sous une voûte, au fond de la nef principale.

Notre-Dame-de-Lorette (1), église paroissiale, située rue Olivier et à l'extrémité septentrionale de la rue Laffitte, autrefois rue d'Artois. Dès 1820, on pensa à faire choix d'un emplacement pour la construction de cet édifice. Le haut du faubourg Montmartre, à l'endroit où commence la rue Saint-Lazare, et où viennent aboutir les rues Coquenard et des Martyrs, fut choisi comme le point le plus central. La rue d'Artois, aujourd'hui rue Laffitte, qui prend naissance au boulevard, ne se prolongeait pas encore au-delà de la rue de Provence : elle y aboutissait vis-à-vis de l'hôtel de Thélusson, qui, par une heureuse disposition architecturale, formait, à son extrémité, un point de vue agréable. On ne pensait pas encore que cet hôtel dût être démoli, et qu'un jour la rue d'Artois pourrait être prolongée. Aussi, lorsqu'il fut décidé qu'une nouvelle église paroissiale, sous l'invocation de Notre-Dame-de-Lorette, serait bâtie sur le point qui vient d'être indiqué, on s'occupa activement de l'acquisition des terrains nécessaires, sans songer à orienter l'édifice projeté de manière à ce qu'il se trouvât établi dans l'axe du prolongement de la rue Laffitte. Ce ne fut que depuis, lorsque l'hôtel de Thélusson fut démoli, et l'ancienne rue d'Artois percée jusqu'à la rue de la Victoire (2), que l'on entrevit la possibilité de la continuer jusqu'à l'église projetée, et que l'on sentit la convenance de donner à ce monument une nouvelle direction, afin qu'il formât, à l'extrémité de la rue Laffitte, ainsi prolongée, un point de vue analogue à celui que présentait l'ancien hôtel de Thélusson.

En conséquence, avant de faire commencer les fouilles de cette église, l'administration de la ville de Paris, au moyen d'échanges, d'indemnités et de nouvelles acquisitions, se procura l'emplacement qu'exigeait cette nouvelle disposition, incomparablement préférable à la première.

En 1823, un concours fut ouvert par M. le préfet de la Seine, entre dix architectes. Une observation jointe au programme, dont les données principales avaient été rédigées d'après les indications de l'archevêque de Paris, informait les concurrents, « que la Ville, par l'organe de M. le préfet, « ayant à distribuer des travaux d'encouragement aux artistes peintres et « sculpteurs, pour ensuite en orner les églises, il serait à désirer, pour le « bien de l'art, pour l'avantage des artistes, enfin pour l'harmonie et le bon « ordre dans la décoration de nos temples, que les tableaux ou statues « fussent faits exprès pour des places destinées d'avance, et non accrochés « comme de simples expositions, et comme n'appartenant en rien a « l'édifice. »

(1) Nous empruntons quelques-uns des détails suivants à la notice, publiée en 1836, sur les renseignements de M. Hippolyte Lebas, membre de l'Institut, architecte de cette église.

(2) Autrefois rue Chantereine. Elle avait déjà porté le nom de rue *de la Victoire*, qui lui fut donné lorsque Napoléon, de retour d'Égypte, vint y loger en 1799.

C'est dans ce but que l'on invitait les concurrents, « qui croiraient convenable d'orner leur église de grandes peintures et de sculptures, à en indiquer la place, afin de diriger l'administration dans la distribution des travaux qu'elle ordonnerait. »

Les projets devaient être désignés chacun par une épigraphe. Ils furent remis dans le courant d'avril 1823, et jugés par une commission composée de cinq architectes, membres de l'Institut, et présidée par M. le préfet de la Seine, assisté du directeur des travaux publics.

Le projet qui obtint les honneurs du concours fut celui dont l'épigraphe était conçue en ces termes :

« Que de l'or le plus pur son autel soit paré,
Et que du sein des monts le marbre soit tiré. »

L'auteur de ce projet, M. Hippolyte Lebas, fut donc chargé de l'exécution du monument qu'il avait conçu. M. Dommey eut l'inspection des travaux.

La première pierre fut posée le 25 août 1823. Les objets qui y furent déposés, sont : 1° une plaque en cuivre sur laquelle sont gravés l'époque de la fondation, les noms des autorités civiles et ecclésiastiques qui y ont participé, le plan, l'élévation et la coupe de l'édifice, et le nom de l'architecte ; 2° une médaille frappée à cette occasion, et sur le revers de laquelle est représentée la façade de l'église ; 3° des pièces de monnaie au millésime de 1823, depuis la valeur de 40 francs jusqu'à celle de 50 centimes.

Les travaux ont été commencés en 1824 et l'édifice terminé en 1836.

Cette église, par sa construction intérieure, et plus encore par les ornements qui la décorent, rappelle les églises d'Italie, que l'architecte semble avoir prises pour modèles. C'est la même recherche, la même parure, le même éclat, le même luxe un peu mondain. On n'y trouve ni la grandeur sévère, ni le recueillement solennel, ni l'obscurité religieuse de nos antiques basiliques. Ici point d'arceaux élancés, point d'ogives délicates et souples, point de clochetons dentelés, point de vitraux aux dessins naïfs et aux brillantes couleurs ; mais des dorures partout, des statues et des tableaux. Cette accumulation d'ornements fatigue des yeux accoutumés à l'architecture austère de nos cathédrales du moyen-âge. Dans nos contrées du nord, l'architecture religieuse a toujours eu, comme la religion elle-même, quelque chose d'âpre et de sombre, dont s'accommoderaient mal les riants climats et les vives imaginations du midi ; mais il faut avouer que nos vieux monuments, comme Notre-Dame de Paris et Saint-Ouen de Rouen, empreints de la majesté des siècles et riches des souvenirs de la foi, parlent bien plus puissamment à nos cœurs que toutes ces églises neuves si bien parées.

Et puis, le grand défaut surtout de ces édifices somptueux construits de nos jours, c'est le manque d'unité dans le système de décoration. Vingt artistes concourent à la fois à l'embellissement d'une église ; chacun y apporte son style, sa manière, sa couleur : il en résulte que, malgré le mérite particulier de chaque ouvrage, cette diversité nuit nécessairement à l'effet général de l'édifice. Autrefois, en Italie, la décoration d'un monument était l'œuvre d'un seul artiste ; et cet artiste, c'était Raphaël ou Michel-Ange. Un seul homme peut en effet donner aux compositions de ce genre l'unité de pensée et de style qui leur convient ; et il fera un beau monument sans être un Michel-Ange ni un Raphaël. Si, au contraire, le monument est confié à plusieurs, quand ce seraient les premiers artistes de leur époque, il y aura dans l'exécution, je le répète, des contrastes fâcheux, des bigarrures heurtées, des rapprochements malheureux.

Ce défaut se remarque dans l'église que nous décrivons. La plupart des tableaux qui la décorent sont dus à des artistes d'un mérite distingué ; mais chacune de ces peintures se fait remarquer par des qualités différentes : s'il en résulte plus de variété, il en résulte aussi parfois des voisinages incommodes. Ajoutons, pour en finir avec ces critiques, que ce qui manque à presque tous ces tableaux, comme à l'édifice lui-même, c'est le caractère religieux.

Cependant il faut dire, pour être juste, que la construction de l'église de Notre-Dame-de-Lorette aura été utile aux arts. L'idée d'exécuter les tableaux sur place, au lieu de les suspendre, comme autrefois, dans des cadres, à la muraille, identifie mieux la peinture à l'édifice, rompt heureusement les lignes de l'architecture, et fortifie, par le choix des sujets, le caractère même du monument.

Ce système de décoration est renouvelé des beaux temps de Léon X, de Sixte-Quint, de François Ier et de Louis XIV.

Description de l'église. Sa largeur est de 32 mètres, et sa longueur de 70 mètres. Elle peut contenir 3,000 personnes.

Des trottoirs et des grilles l'isolent de tous côtés. La façade principale présente, au milieu, un avant-corps de même largeur que la grande nef, et formant un portique orné de 4 colonnes d'ordre corinthien, de 13 mètres de proportion ; ce portique est surmonté d'un entablement, dans la frise duquel est gravée l'inscription suivante, en lettres de bronze doré :

BEATÆ MARIÆ VIRGINI LAVRETANÆ.

Tout cet avant-corps soutient un fronton, dont les trois angles sont décorés de trois statues, représentant la *Foi*, l'*Espérance* et la *Charité*, par

MM. Foyatier, Lemaire et Laitié. Le tympan du fronton est orné d'un bas-relief, ouvrage de M. Nanteuil, qui représente *des Anges en adoration devant la Vierge et l'Enfant Jésus.*

Sous le portique est la grande porte d'entrée principale, et sur les arrière corps, à droite et à gauche, sont deux portes latérales.

L'intérieur de l'église se compose d'un porche d'entrée, au-dessus duquel est placé le buffet d'orgues, dont la partie instrumentale a été exécutée par MM. Cavalié père et fils ; d'une grande nef de 11 mètres 15 centimètres de largeur sur 29 mètres 25 centimètres de longueur ; de deux nefs latérales, ou bas-côtés, et de six chapelles particulières, indépendamment de quatre autres chapelles, consacrées au Baptême, à l'Eucharistie, aux mariages et aux morts, qui occupent les angles des bas-côtés, et sont ornées de peintures dues à MM. Roger, Perrin, Orsel et Blondel (1). Quatre rangs de colonnes d'ordre ionique forment les divisions des trois nefs et des chapelles. La nef principale se termine par un chœur, où sont les stalles, et par un hémicycle, où est placé le maître-autel, qui se compose d'un baldaquin, supporté par quatre colonnes égyptiennes de granit oriental, avec bases et chapiteaux en bronze doré, et surmonté d'un couronnement de sculpture, ouvrage de M. Elschoëcht. On lit, sur la frise du baldaquin, l'inscription *Gloria in excelsis Deo.* Enfin, deux sacristies sont à droite et à gauche du chœur et à l'extrémité des bas-côtés ; elles sont éclairées chacune par une grande croisée en arcade, garnie d'un vitrail coloré de la manufacture de Sèvres.

Les peintures qui décorent les chapelles représentent des sujets tirés de la vie des saintes ou des saints auxquels elles sont consacrées. Ces chapelles se présentent dans l'ordre suivant :

La première, à droite en entrant, dédiée à *saint Hippolyte*, contient trois sujets : le tableau à gauche de la fenêtre représente *la conversion de saint Hippolyte* ; le sujet de celui de droite est *le martyre de ce saint* ; le troisième tableau représente *ses funérailles.* Les deux premiers sont de M. Hesse, et le dernier, de M. Coutan. Le portrait du saint, placé au-dessus de l'autel, est de M. Bézard.

La seconde chapelle est consacrée à *saint Hyacinthe.* On y voit deux tableaux de M. Alfred Johannot : dans l'un, *saint Hyacinthe ressuscite un*

(1) La cuve des fonts placée dans la chapelle du baptême a été exécutée sur les dessins de M. Lebas. La coupe est portée par un piédouche orné de poissons ; au pourtour de la coupe règne une frise composée de coquilles et de têtes d'agneaux supportant des guirlandes. Elle est fermée d'un couvercle divisé en quatre compartiments, dont les milieux sont décorés de croix dorées, se détachant sur un fond d'écailles. Ce couvercle est surmonté d'une petite statue de *saint Jean-Baptiste*, sculptée par M. Duret. Autour de la plinthe qui supporte cette figure, on lit ces mots : *In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti.*

La fonte, exécutée avec une grande perfection, sort des ateliers de M. Quesnel.

jeune homme, à la prière de sa mère éplorée; dans l'autre, *le saint est représenté sortant de son monastère, au milieu d'une ville incendiée par les Tartares : il porte d'une main l'image de la Vierge, et de l'autre le Saint-Sacrement.* Le portrait du saint, placé sur l'autel, est de madame Varcollier.

La troisième chapelle est celle de *sainte Thérèse.* Elle est ornée de trois tableaux : celui à droite de la fenêtre, peint par M. Langlois, représente *cette sainte se vouant à la Vierge, au moment de la mort de sa mère ; l'extase de sainte Thérèse* est le sujet de celui à gauche, du même peintre; M. Caminade a représenté, dans le troisième tableau, *cette sainte recevant l'extrême-onction.* Le portrait de *sainte Thérèse* est de M. Decaisne.

Sous les bas-côtés, à gauche en entrant, la première chapelle est dédiée à *sainte Geneviève.* Des trois tableaux qui la décorent, le premier à gauche, en retour, a pour sujet *saint Germain d'Auxerre, rencontrant sainte Geneviève encore enfant, et lui prédisant sa sainteté future ;* le sujet du second, est *sainte Geneviève guérissant sa mère aveugle;* et celui du troisième est *l'Apothéose de cette sainte.* Le premier de ces tableaux est de M. Dejuinne; les deux autres sont de M. Eugène Devéria. Le portrait de la patronne de Paris est de madame Dehérain.

Les deux tableaux de la seconde chapelle, consacrée à *saint Philibert*, sont de M. Schenetz. Dans celui de droite, *le saint est représenté secourant de pauvres voyageurs ;* celui de gauche le représente *rachetant des captifs.* M. Etex a peint le portrait de saint Philibert.

La troisième chapelle de ce côté est sous l'invocation de *saint Étienne.* On y voit trois tableaux : celui à gauche de la fenêtre a pour sujet *saint Étienne distribuant des aumônes;* celui de droite représente *ce saint condamné à mort, et traîné par le peuple au lieu du supplice.* Ces deux ouvrages sont de M. Champmartin. Le sujet du troisième tableau, peint par M. Couder, est le *martyre de saint Étienne.* Le portrait du saint est de M. Goyet.

D'autres peintures décorent les trumeaux qui séparent les croisées de la nef principale : elles représentent l'histoire de la Vierge; en voici les sujets :

1° *La Naissance de la Vierge*, par M. Monvoisin ;
2° *La Consécration*, par M. Vinchon;
3° *Le mariage de la Vierge*, par M. Langlois ;
4° *L'Annonciation*, par M. Dubois ;
5° *La Visitation*, par M. Coutan ;
6° *L'Adoration des Bergers*, par M. Hesse ;
7° *L'Adoration des Mages*, par M. Granger ;
8° *L'Assomption*, par M. Dejuinne.

Deux grands tableaux, qui font suite à l'histoire de la Vierge, couvrent

les parois des murs du chœur, au-dessus des stalles. Celui de gauche, par M. Heim, a pour sujet : *la Présentation au Temple*. Celui de droite, par M. Drolling, représente *Jésus au milieu des Docteurs*.

Les *quatre Prophètes*, qui occupent les écoinçons des grandes arcades, au-dessus des orgues et à l'entrée du chœur, sont de M. Schnetz.

M. Delorme a exécuté les *quatre Evangélistes*, placés dans les pendentifs qui supportent la coupole, ainsi que la grande peinture dont cette coupole est décorée, et qui a pour sujet : *la Translation de la sainte maison de Lorette* (sancta casa) *par les anges, en présence de la Vierge et de la Cour céleste*.

La peinture sur fond d'or qui occupe le cul-de-four de l'hémicycle, et qui représente *le Couronnement de la Vierge*, est de M. Picot.

Plusieurs morceaux de sculpture, qui ne sont pas encore terminés, doivent orner cette église. M. Cortot est chargé de l'exécution du groupe en bronze doré de *la Pitié*, qui sera placé sous le baldaquin du maître-autel. Les deux *Anges adorateurs*, qui doivent occuper les piédestaux à droite et à gauche de l'autel, seront de M. Nanteuil. La statue en marbre du *Christ*, pour la chapelle de la Communion, sera sculptée par M. Desbœuf; et M. Dumont exécutera une statue de la *Vierge*, destinée à la chapelle des mariages.

Les *Deux Séraphins*, qui supportent l'abat-voix de la chaire à prêcher, sont dus au ciseau de M. Elschoëcht.

Quatre inscriptions latines, placées au-dessus des niches pratiquées dans les tambours des entrées latérales, font connaître : 1° que cette église, sous l'invocation de Notre-Dame-de-Lorette, a été bâtie aux frais de la ville de Paris, et que la première pierre en a été posée le 25 août 1823, sous l'administration de M. le comte Chabrol de Volvic, alors préfet de la Seine ; 2° que sous le règne de Louis-Philippe Ier, elle a été enrichie d'ouvrages d'art, et terminée en 1836, par les soins de M. le comte de Rambuteau, pair de France, préfet de la Seine; 3° qu'elle a été consacrée, le 15 décembre 1836, par M. l'archevêque de Paris, M. de Rolleau étant curé de cette paroisse; 4° qu'elle a été édifiée par suite d'un coucours, par M. Lebas, architecte, qui en a commencé les travaux en 1824, et les a achevés en 1836.

PANTHÉON. Quoique le Panthéon ne soit plus aujourd'hui un monument du culte, telle a été longtemps sa destination, et, à ce titre, nous avons cru devoir en parler ici.

Pour compléter la description que Dulaure en a donnée dans son *Histoire de Paris*, il nous reste à décrire le fronton qui décore sa façade principale depuis 1837.

M. David, sculpteur, chargé de cet immense travail, s'est inspiré de

l'inscription même qui consacre le monument : « *Aux grands hommes la Patrie reconnaissante !* » et il a traduit cette grande pensée avec un rare bonheur. Au milieu du fronton, et montée sur un autel, est une majestueuse figure, le front ceint d'une couronne étoilée ; c'est la Patrie, distribuant des couronnes à tous ceux qui l'ont honorée et servie par leurs vertus, leurs talents ou leur courage. A ses pieds sont assises l'Histoire et la Liberté, l'une inscrivant sur ses tablettes les noms des grands hommes, l'autre tressant les couronnes que la Patrie décerne. A droite, sont les illustrations de l'ordre civil ; à gauche, toutes les gloires militaires. De ce partage si simple du sujet résulte un contraste plein d'effet : d'un côté, le recueillement, le calme et la méditation ; de l'autre, l'action, le mouvement, l'enthousiasme : là, sont Malesherbes, Fénelon, Mirabeau, Laplace, Cuvier, David, etc.; ici, le général Bonaparte, revêtu de l'uniforme républicain, et dominant, par sa position plus que par sa taille, un groupe de soldats de toutes les armes, où l'on retrouve jusqu'au vieux grenadier de la fameuse trente-deuxième demi-brigade, et jusqu'à l'intrépide enfant qui battait la charge au pont d'Arcole. Enfin, les deux angles aigus du fronton sont remplis par des groupes de jeunes gens qui se livrent à des études sérieuses, en attendant qu'ils viennent prendre leur part des récompenses nationales. Quelques-uns d'entre eux portent l'uniforme de l'École Polytechnique. Telle est, à peu près, la distribution de ce beau travail. Rien de plus ferme et de plus accentué n'est sorti du ciseau de M. David.

Mais si le fronton du Panthéon ne laisse rien à désirer sous le rapport de l'exécution, en est-il de même sous le rapport de la composition? Quelque éloges que nous ayons donnés à l'inspiration brillante de l'artiste et à la manière heureuse dont il a dramatisé, en quelque sorte, la destination de ce magnifique monument, nous hasarderons toutefois quelques critiques. Il nous semble que M. David n'aurait pas dû répudier la gloire militaire de l'ancienne France. La Patrie doit couronner tous les courages, tous les hauts-faits; elle ne doit pas oublier les héros qui, avant Bonaparte, ont illustré ses drapeaux. Sans doute, Napoléon est la personnification la plus complète de notre gloire moderne ; mais pourquoi n'avoir point placé à ses côtés quelques grands capitaines de l'ancienne monarchie? Que si l'artiste, préoccupé de la consécration toute moderne de l'édifice, n'a voulu placer dans son fronton que des héros de la France nouvelle, pourquoi alors a-t-il fait, pour le mérite civil, ce qu'il refusait au mérite militaire? Pourquoi J.-J. Rousseau, pourquoi Voltaire, pourquoi Fénelon, se trouvent-ils auprès de David, de Cuvier, de Carnot, de Bichat?

Telles sont les réflexions que fait naître l'examen attentif de ce beau morceau de sculpture, qui, du reste, nous le répétons, est digne, par la

vigueur de l'exécution, par l'énergie et le grandiose de ses proportions, de décorer l'un de nos plus remarquables monuments.

Des travaux assez importants ont été exécutés, pendant ces dernières années, à l'intérieur et à l'extérieur du Panthéon. Ceux du dehors n'étant point achevés, nous ne pouvons en parler avec détail ; ils consistent principalement dans la pose de grilles destinées à entourer l'édifice, et de trépieds supportant des pots-à-feu pour les illuminations dans les solennités.

A l'intérieur, on a placé, au centre du monument, des tablettes de marbre noir, sur lesquelles sont gravées en lettres d'or les noms des citoyens morts pendant les journées des 27, 28 et 29 juillet 1830.

Les quatre grands pendentifs de l'intérieur du dôme, dont l'exécution avait été confiée à M. Gérard, sont aujourd'hui terminés.

Nous pensons devoir faire connaître la disposition générale des dernières quatre grandes compositions de ce grand peintre.

L'artiste a représenté la *Mort*, la *Patrie*, la *Justice* et la *Gloire*.

Le personnage de la *Mort* frappe l'homme dans la force de l'âge : de la main gauche, la *Mort* touche sa victime, tandis que, de la droite, elle indique l'âme du défunt, qui s'élance vers le ciel. Au-dessous de ce groupe en est un autre composé d'une femme, d'un enfant et d'un vieillard; tous trois paraissent émus et épouvantés de la mort de l'homme.

La *Patrie* est représentée couverte d'un voile noir, et près de la tombe d'un grand homme, auquel elle semble rendre les derniers honneurs. Au-dessus de la tombe, la *Renommée* prend son vol pour aller répandre le nom du défunt. A gauche s'avance un groupe où figurent un guerrier, un artisan et un jeune étudiant, venant offrir leurs services à la *Patrie*.

La *Justice*, tenant le glaive et les balances, défend l'approche du Panthéon à la Vanité, à la Calomnie, à l'Envie, au Mensonge. Aux pieds de la Justice est la Vertu, les mains liées derrière le dos, et qui semble avoir été la victime des personnages hideux qui l'entourent.

La *Gloire*, auprès de laquelle est NAPOLÉON, indique au héros le ciel comme le véritable objet des désirs de l'homme. Vers la gauche est un aigle portant la couronne du vainqueur, et, au-dessous, la *Renommée* pleurant celui qu'elle a accompagné si longtemps.

§ II. — Établissements civils.

PONTS DE PARIS. Nous dirons quelques mots de plusieurs ponts construits à Paris depuis l'époque à laquelle Dulaure a cessé de travailler à son *Histoire de Paris*, et dont, par conséquent, il n'a pu parler dans cet ouvrage.

Le Pont de Bercy, situé hors Paris, et près de la barrière de la Gare, communique du quai de la Râpée au quai d'Austerlitz. Il repose sur deux arches de pierres, qui supportent chacune une arcade. De fortes chaînes de fer soutiennent les trois travées de ce pont, qui sert aux piétons et aux voitures : le péage est le même qu'au pont d'Austerlitz, situé plus bas.

Le Pont de l'Archevêché, sur le bras gauche de la Seine, vis-à-vis la rue des Bernardins, communique du quai de l'Archevêché au quai de la Tournelle. Ce pont élégant, formé de trois arches en pierre, a été achevé en novembre 1827, par une compagnie qui y perçoit les droits de péage établis sur les ponts de Paris de construction récente.

Le Pont Louis-Philippe communique du port au Blé à la pointe orientale de l'île de la Cité, en s'appuyant sur la pointe occidentale de l'île Saint-Louis. Le passage qu'il établit entre ces deux îles a rendu presque inutile le pont de la Cité, qui n'en est éloigné que d'une vingtaine de pas. Ce pont suspendu, inauguré le 1er mai 1834, est le premier, à Paris, dans la construction duquel on ait employé des câbles de fil de fer. Les voitures suspendues peuvent seules y passer.

Le Pont d'Arcole, nommé avant 1830 pont de la Grève, est construit sur le bras droit de la Seine ; il communique du quai Napoléon à la place de Grève. Il repose sur un pilier placé au milieu de la rivière ; son plancher, presque horizontal, est supporté par des barres de fer. Ce pont ne sert qu'aux piétons.

Le Pont du Carrousel est construit entre le quai Voltaire et le quai du Louvre. Sa construction est d'une hardiesse remarquable. Il se compose de trois arches de la plus grande ouverture : chaque arche présente cinq travées formées par de longues planches de sapin superposées comme des ressorts de voitures, bien goudronnées et enfermées dans une enveloppe de fonte. Le sol de ce pont est formé d'un cailloutage compacte et solide. On a employé, pour la construction des trottoirs, un bitume provenant des mines de Seyssel, combiné avec du cailloutage : ce nouveau mode de pavage est uni comme du marbre, poli et dur comme du granit. Le pont du Carrousel est ouvert aux piétons et aux voitures moyennant péage.

Le Pont des Invalides communique du quai de la Conférence au quai d'Orsai, au Gros-Caillou. Ce pont élégant, construit en 1825, sous la direction de MM. Vergez et Bayard, consiste en trois travées suspendues par des chaînes de fer. Sa longueur est de 361 pieds, et sa largeur de 26 ; l'ouverture de la principale travée est de 206 pieds. Il sert au passage des plus grosses voitures : on y perçoit les mêmes droits qu'au pont d'Austerlitz.

Depuis la construction des ponts que nous venons de décrire, une ordonnance royale, rendue en 1836, a autorisé l'établissement de deux passerelles

pour le passage des piétons. Elles ont été livrées au public dans le courant de 1837. Ces deux passerelles sont construites à l'extrémité orientale de l'île Saint-Louis : l'une communique du quai des Célestins au quai de Béthune, et l'autre du quai de Béthune au quai Saint-Bernard. L'adjudication de cette entreprise a été faite moyennant la concession, pendant vingt ans, d'un péage fixé à raison de 5 centimes pour le passage d'une personne sur les deux passerelles.

Musées.

Muséum d'Histoire naturelle, et Jardin du Roi. Louis XIII, en fondant ce jardin, l'an 1626, en lui accordant quelques arpents d'une terre ingrate, à l'extrémité du faubourg Saint-Victor, et une butte aride, autrefois environnée d'une voirie ; en y plaçant un petit droguier avec un jardin botanique fort étroit, et seulement trois professeurs et un démonstrateur, était loin de présumer qu'il préparait un temple magnifique aux merveilles de la nature, destiné à devenir un des ornements principaux de la capitale, l'honneur même de la France entière.

Jardin. Son enceinte, de 84 arpents, se divise naturellement en trois parties distinctes pour l'œil : le jardin bas, s'étendant des bords de la Seine aux galeries, consacré à l'étude des végétaux et à leur culture ; le jardin haut, servant uniquement de promenoir, planté d'arbres verts, d'une manière irrégulière, appropriée aux accidents du terrain montueux ; et la Vallée Suisse, contiguë au jardin bas, et distribuée dans le genre pittoresque, suivant la diversité des besoins des animaux paisibles ou non apprivoisés qui l'habitent.

En entrant dans le jardin bas, fermé du côté de la Seine par une grille accompagnée de deux pavillons, il paraît longitudinalement divisé en trois parties. Un large intervalle découvert, laissant voir les galeries du Musée, est accompagné de chaque côté d'une longue allée de tilleuls, puis de marronniers, et bordé par des plantations d'arbres élevés, dont les masses sont partagées en carrés par des allées transversales.

Du côté de la rue de Buffon est d'abord un café dans un réduit ombragé.

Après le café, s'élève une magnifique galerie d'un style tout à fait monumental. Elle est adossée à la rue de Buffon, et destinée à renfermer la bibliothèque et la riche collection de minéralogie qui occupait le premier étage de l'ancienne galerie, dont nous parlerons plus loin. Non loin de cette construction nouvelle est un carré planté d'arbres fleurissant au printemps, séparé des arbres servant d'ornement pour l'été par une allée d'aylanthes, improprement nommées vernis du Japon. Une seconde allée d'érables à

fruit cotonneux le sépare du carré des arbres dont les fleurs ou les fruits se colorent durant l'automne; cette dernière division est séparée elle-même de celle des arbres toujours verts par une allée de mélèzes. Au-delà commence la culture des plantes potagères; puis vient l'*école des plantes en usage dans l'économie domestique*, employées pour la nourriture de l'homme, pour celle des animaux, ou servant aux arts. Sous les ombrages des arbres forestiers se trouve un café. Dans ce bocage croissent, non loin l'un de l'autre, le marronnier venu de l'Inde pour orner nos jardins, l'acacia de l'Amérique du nord, pour border nos allées; le genevrier du Levant, qui a acquis une hauteur de 40 pieds depuis que Tournefort le planta. Dans les premiers parterres placés dans l'intervalle des grandes allées, s'étendant vis-à-vis des galeries, sont d'abord des fleurs et des plantes vivaces; puis un enclos fermé de grilles, dans lequel on acclimate des arbres exotiques et surtout des arbres résineux. Au milieu est une maisonnette à six pans, destinée à l'observation des abeilles. Au-delà, dans un espace enfoncé, se cultivent encore des plantes vivaces; puis vient l'*école de culture des fleurs*. Les carrés les plus voisins de la grille d'entrée sont employés à la culture des plantes médicinales. Tout l'intervalle s'étendant à droite de l'allée des tilleuls jusqu'à la Vallée Suisse, est consacré à l'étude des six cents espèces ou variétés d'arbres fruitiers croissant sur le sol français. Dans un premier enclos sont rassemblées toutes les espèces d'engrais, puis les matières propres à servir de supports aux arbres fruitiers. Au-dessus sont des modèles de haies, de fossés, de clôtures naturelles, de murs artificiels pour former des espaliers, de greffes de toutes natures, présentant les phénomènes les plus singuliers par leur configuration ou par la réunion de divers fruits sur une même tige, etc.

Au-delà est l'*école des arbres fruitiers*, classés d'après leurs fruits à coques, à capsules, à noyaux, à pepins, à osselets, à baies. Au-dessus s'étend l'*école de botanique*, où six mille cinq cents espèces de plantes sont rangées suivant la méthode naturelle de Jussieu. Chacune a une étiquette indicative de son nom, de sa famille, de sa classe. Viennent ensuite les serres de différents degrés, suivant la température du climat sous lequel végètent sur le globe les plantes qu'elles contiennent.

Serres chaudes. Il y a plusieurs serres chaudes, construites à mesure que ce musée s'enrichit des savantes explorations des botanistes, sur les points les plus distants de notre sphère.

Les plus remarquables sont situées à l'extrémité de la rampe qui conduit du jardin bas dans le jardin haut; l'une est placée à droite, et l'autre à gauche de cette rampe. Elles sont construites en fer, présentent beaucoup d'élégance et de solidité, et sont destinées aux végétaux du tropique. On y

remarque le cacaotier, le cactus sur lequel se nourrit la cochenille, le bananier, le mahogoni ou bois d'acajou, le *ficus elasticus*, dont le lait produit la gomme élastique. Parmi les plantes herbacées que l'on y cultive, on remarque le *xilophilla*, dont les fleurs naissent sur le bord de ses feuilles; le sainfoin oscillant, des grenadilles et des bignones étendent leurs flexibles rameaux sur son toit. Dans une autre partie des serres, on voit l'arbre à pain sauvage, le bétel, l'arec, le muscadier et le cacao; le cafier, dont le premier pied, apporté du jardin de Leyde à Louis XIV, fournit des graines qui, envoyées aux Antilles, ont formé l'un des premiers éléments de la richesse de nos colonies. On y voit une des espèces de sagou, des palmiers, des dattiers. La chaleur nécessaire, en hiver, à ces végétaux est de 12 degrés. On voit encore dans ces belles serres le *Cierge du Pérou*, s'élevant dans une lanterne vitrée de 40 pieds de haut, le cycas de l'Inde et celui du Japon, le palmier éventail, le latanier, le *passi flora' elata*, dont les rameaux, de 50 pieds de long, s'étendent sur le toit, et sont, pendant huit mois, chargés de fleurs.

La serre tempérée s'élève parallèlement aux allées du jardin à l'entrée de la Vallée Suisse.

Serre tempérée. Sa longueur est de 200 pieds, sa largeur de 24, sa hauteur de 27. Elle s'élève dans un lieu bas, situé en avant de la première butte. Elle est échauffée seulement quand le thermomètre descend au dehors au-dessous de zéro, et sert d'abri aux arbres croissant dans l'hémisphère boréal, dans la terre de Diémen, dans la Nouvelle-Zélande. Devant la serre, dans un terrain enfoncé de dix pieds au-dessous du sol de l'ancien terrain, est le *jardin de naturalisation*, orné, durant l'été, des arbres de la Nouvelle-Hollande. On y voit près du puits le mûrier à papier. Sur le même niveau est le *jardin des semis*, par lequel s'accroissent et se renouvellent sans cesse les richesses botaniques de ce magnifique établissement.

Entre les deux anciennes orangeries on parvient au jardin haut. A droite est une petite butte, formant une promenade agréable, d'où l'on jouit d'une perspective assez étendue sur le faubourg Saint-Antoine. A gauche est une colline fort rapide, couverte de sapins et d'arbres verts. En gravissant le plateau par des allées formant labyrinthe, on voit un cèdre du Liban, planté en 1734 par le célèbre Bernard de Jussieu, qui l'apporta d'Angleterre. Lorsque l'on est parvenu au kiosque couronnant le monticule, l'œil plane sur une grande partie de Paris, domine sur Vincennes, le cours de la Seine et de la Marne et la plaine d'Ivri. Au sommet de ce kiosque élégant est une sphère armillaire et une méridienne à détonation, où se lit cette inscription : *Horas non numero, nisi serenas*. On remarque, en descendant, une colonne de granit entourée vers sa base d'échantillons de minéraux :

c'est le monument funèbre du célèbre Daubenton, qui consacra cinquante ans d'une vie paisible et laborieuse à étudier la nature dans ce musée, où il fut inhumé. A quelques pas de là est une laiterie. Sur la porte de ce bâtiment élégant et simple, on lit ces inscriptions :

HIC POST LABOREM QUIES.

Hic secura quies, aer, victusque salubris,
Colle super viridi, sunt ova recentia nobis,
Castaneæ molles, et pressi copia lactis.

ASILE DU REPOS.

Ces pins silencieux
Sur la verte colline étendent leur ombrage,
Cet humble toit fournit des œufs et du laitage,
Repas des champs, mais pur comme l'air de ces lieux.

Derrière cette laiterie, et à peu de distance, on aperçoit de nouvelles constructions, destinées à former une entrée nouvelle au Jardin des Plantes, en place de celle qui existe dans la rue de Seine. Puis on voit le bâtiment servant de logement pour l'administration et de magasin pour l'établissement; on circule autour d'un pavillon dans lequel habitent plusieurs professeurs, et l'on se trouve au milieu d'un petit parterre situé devant l'amphitéâtre, où sont placés, durant la belle saison, beaucoup d'arbres superbes de la Nouvelle-Hollande, du cap de Bonne-Espérance et des côtes de Barbarie. L'entrée de cet amphithéâtre élégant, servant aux leçons de chimie, d'anatomie et de médecine, est ornée de deux beaux palmiers de Sicile, de 25 pieds de haut, dont on fit présent à Louis XIV.

Vallée Suisse et Ménagerie. La ménagerie de Versailles fut transportée dans son enceinte en 1794. Elle a 229 toises de longueur et 110 toises de large; sa surface est plane du côté de l'amphithéâtre; variée dans l'intérieur par des enfoncements et des élévations, elle se termine en terrasse sur le quai, et communique avec le jardin par trois entrées. Les animaux paisibles y sont répartis dans quatorze enceintes, six à l'ouest du bâtiment appelé la Rotonde, et huit à l'est vers la Seine; chacune est subdivisée en autant de compartiments que l'établissement possède d'espèces diverses. Rien de plus pittoresque que ce site: mouvement de terrain sans cesse varié; diversité dans les fabriques où sont logés les animaux d'une manière analogue à leur instinct; différence même dans l'enlacement des treillages de châtaignier qui forment les enclos. En entrant dans la vallée Suisse, du côté de l'amphithéâtre, et prenant l'allée qui serpente entre la rotonde, et la volière, le chameau Alpaca, remarquable par la longueur et la finesse

de son poil, est dans la première enceinte avec le mouton d'Afrique à large queue, le mouton du Morvan à longue laine, un bouc et une chèvre de Tartarie et un de l'Inde, dont on emploie le poil dans les schalls, un bouc de la Haute-Egypte, différentes espèces de boucs d'Europe. L'enclos voisin est divisé intérieurement en cinq compartiments; au centre se trouve une cabane circulaire. Dans le premier compartiment est un vaste bassin sur lequel se promènent une multitude d'oiseaux aquatiques; au milieu d'eux sont des tortues. Les quatre autres compartiments sont occupés par des gallinacées, et des oiseaux vivant sur le bord des eaux, et le dernier, par des autruches. Le parc voisin, dont la fabrique ressemble à une ruine, renferme diverses espèces d'animaux et un bassin pour les oiseaux aquatiques. Une écurie, présentant l'aspect d'une maison peinte, sert de retraite aux daims, aux bouquetins, renfermés dans l'enceinte voisine. Tout à côté une rotonde environnée de piliers sert de loge à un mulet de la race du zèbre. D'autres espaces sont occupés par différentes espèces de moutons et de bêtes fauves. Entre la ménagerie des animaux paisibles et le jardin sont, dans les fossés, plusieurs ours et des sangliers. La rotonde, placée dans le milieu de la ménagerie, renferme l'éléphant d'Asie, celui d'Afrique, présent du pacha d'Égypte; la girafe, que l'on n'avait pas encore vue en France; le bison, espèce de bœuf sauvage du nord de l'Amérique; le bœuf et les vaches de l'Inde; deux petits chevaux du cap de Bonne-Espérance. Vis-à-vis, l'on voit une magnifique faisanderie contenant des faisans de tous les pays, même de la Chine. Près d'eux sont les oiseaux de proie, parmi lesquels on remarque le vautour papa, donné au Muséum par le duc d'Orléans; auprès de lui le condor, le vautour sans queue du Sénégal. Puis la famille criarde des perroquets, et la gent imitatrice et malicieuse des singes, qu'on vient de placer dans un beau bâtiment neuf.

Vers le bord de la Seine on a construit, en 1821, une ménagerie pour les animaux féroces; maintenant on voit seulement dans ses vingt et une loges, un guépard, plusieurs lions et lionnes, la plupart provenant de la conquête d'Alger, l'ours à longues lèvres, un loup et une louve, un chacal du Sénégal, un ours des Asturies, une hyène, etc.

La ville ayant acquis les vastes terrains qui s'étendent le long de la rivière jusqu'à la rue de Seine, qui les borne à l'ouest, on les emploie à l'agrandissement du jardin, et de toutes parts on voit s'élever dans ces terrains, qui servaient naguère de chantiers, des fabriques dans le genre de celles qui existent déjà dans la vallée Suisse.

Cabinet d'Histoire naturelle. Il occupe tout le bâtiment à deux étages, se développant sur une façade de 290 pieds, au-delà de la cour, à l'extrémité du jardin opposée à la Seine. Son rez-de-chaussée est occupé par une salle

contenant les instruments employés dans les cultures, ou leurs modèles. On y commence le cours d'agriculture. Le reste de cet étage sert de magasin pour les objets d'histoire naturelle trop volumineux pour être placés dans le cabinet. Son intérieur est divisé en six salles au premier étage, cinq au second. Au premier, sont les collections géologiques et minéralogiques, les reptiles et les poissons; au second, les quadrupèdes, les insectes, les coquillages.

Collection géologique. L'entrée de ce temple consacré aux productions de la nature s'annonce par une magnifique colonne de basalte de la Tour, département du Puy-de-Dôme, surmontée par une superbe pyramide de cristal de roche, de deux pieds six pouces de diamètre à sa base. Auprès sont deux colonnes de basalte, tirées de la chaussée des Géants, en Irlande, et une colonne irrégulière de Saint-Sandoux, dans le Puy-de-Dôme. On aperçoit, dans la première salle, des empreintes de végétaux et d'animaux sans vertèbres, incrustés sur une multitude de pierres. La collection complète des pierres que recèle le sol français se voit aussi dans cette salle. Les végétaux fossiles y sont rangés dans les armoires à gauche, les animaux fossiles à droite. Dans la seconde salle est une riche collection d'animaux vertébrés, et des progrès de leur pétrification; ils sont renfermés dans deux vastes montres placées au milieu de la salle. Les poissons fossiles sont à gauche de l'entrée; les ossements fossiles des quadrupèdes, des oiseaux, des reptiles, sont dans les armoires placées du côté opposé aux fenêtres. On y remarque spécialement ceux trouvés dans les fouilles du canal de l'Ourcq. On s'étonne à l'aspect des dents d'éléphants découvertes à Rome, et surtout d'un morceau de la peau d'un de ces animaux encore garnie de longs poils; cette peau fut enlevée sur le cadavre d'un éléphant découvert dans les glaces de la Léna en Sibérie. La salle suivante est consacrée à une collection systématique des pierres, classées sous le rapport de leur composition et de leur contexture. Auprès, sont les premiers éléments d'une collection géographique des pierres, dans laquelle elles figurent tantôt brutes et tantôt polies. A gauche en entrant sont quatre vases superbes faits avec des laves du Vésuve; une coupe de cristal de roche, une grande table de serpentine verte, un miroir de talc à l'usage des anciens Péruviens. Dans l'armoire suivante sont des coupes de calcédoine, d'agate, de jaspe de différentes couleurs, une de cristal de roche, une seconde colorée en violet par de la chaux fluatée, deux de jade verdâtre, un vase de même matière, et un fort petit de lapis-lazuli. Dans les armoires suivantes sont de petites tables de jaspe, d'agate, de calcédoine; un rang de petites colonnes d'améthyste, puis des coupes d'améthyste, de calcédoines, de chrysoprases; des pierres précieuses taillées, des diamants, du rubis oriental, des saphirs, des

crysolithes, etc. Dans la quatrième armoire est une seconde collection de pierres précieuses polies et de cristal de roche diversement coloré, suivant le jeu de la lumière dans ses facettes. On voit ensuite une collection de pierres précieuses artificielles. Des objets divers par leurs formes et leur substance sont exposés dans les deux armoires suivantes, parmi lesquels on remarque un très-beau morceau d'ambre, une grande table de marbre de Florence, plusieurs haches d'armes de sauvages, une coupe de marbre rouge, une grande cuiller de jade verdâtre. Ces derniers objets sont brillants, sans doute, mais sont-ils aussi utiles à la science que ces empreintes sans éclat d'animaux et de plantes, trouvées dans des contrées bien éloignées de celles qui leur conviennent, archives indélébiles et naturelles du déluge universel?

Collection minéralogique. Les minéraux y sont rangés suivant leurs éléments constitutifs, d'après le système du célèbre Haüy. Dans la première salle on admire un superbe vase de porphyre brèche des Vosges, de larges groupes de cristal coloré par le quartz. La seconde salle contient les substances inflammables et les métaux ; on y remarque un superbe groupe de cristal transparent, de diamants bruts et taillés, de bitumes solides et liquides ; plusieurs morceaux d'ambre dans lesquels sont enveloppés des insectes, du platine, un énorme morceau d'or natif du Pérou, pesant soixante-quatre onces ; un superbe échantillon d'argent natif de Mexico ; diverses combinaisons de l'argent avec le soufre, l'antimoine, les acides muriatique et carbonique ; on y remarque aussi différentes combinaisons du mercure avec plusieurs métaux, puis une nombreuse collection d'aérolithes ou pierres tombées de l'atmosphère. Six armoires contiennent de magnifiques échantillons de fer. On jette un coup d'œil sur les autres métaux, mais bientôt l'on se sent attiré dans la salle voisine par les productions de la nature, qui ne firent pas seulement que s'accroître d'une manière insensible dans le sein de la terre, mais qui participèrent à la vie ; cette salle contient une collection de fruits rares desséchés, comme ceux du baobab, du cocotier, de l'arbre à pain, du cannelier, des tiges de bambou, et une grande variété d'écorces singulières. Une des collections les plus remarquables, parmi ces portions desséchées de végétaux, est celle d'une série de petites planches sciées horizontalement et verticalement dans des arbres de toutes espèces, qui présentent une innombrable variété de nuances, de veinures, d'ondoiements. Là finit la chaîne des êtres dénués d'un mouvement propre, et commence la série immense des êtres jouissant progressivement d'un mouvement spontané, dont l'homme doué de raison, et non pas d'un instinct aveugle, forme le terme le plus élevé.

Collection des poissons. Elle est composée de 5,000 individus, et de

2,500 espèces, conservés avec un art qui a laissé subsister toutes leurs formes extérieures. Au milieu de tant de merveilles apparaît la statue assise du célèbre Buffon, dont le génie sut les peindre avec tant de vérité. La partie la plus brillante de ce Musée est au second étage du cabinet, qui renferme 15,000 *mammifères*, formant 5,000 espèces. On y trouve en outre une collection d'oiseaux composée de 6,000 individus, formant 2,300 espèces, de toutes les nuances, de toutes les couleurs, et 25,000 animaux *invertébrés*.

Galerie de Botanique, dans la cour dont l'entrée est sur la rue de Seine. Dans l'escalier est un palmier entouré d'une liane. Trois salles renferment, la première, des bois ; la seconde, des herbiers ; d'abord l'herbier général, composé de 25,000 espèces de plantes, et beaucoup d'herbiers particuliers ou spéciaux ; une collection de champignons, imités en cire ; des modèles de fruits étrangers en cire ou en plâtre ; la dernière contient la collection des fruits dans vingt armoires vitrées.

Cabinet d'Anatomie comparée, placé entre la rue de Seine et la vallée Suisse. Daubenton, guidé par le génie de Buffon, commença, en 1775, ce cabinet, qui atteignit seulement sa perfection par l'esprit observateur et profond de Cuvier, qui sut tout à la fois découvrir, bien voir et noblement exprimer sa pensée. En y réunissant tous les squelettes des animaux de toute espèce, il ne s'est pas seulement contenté de leur charpente osseuse, il les a comparés entre eux dans la structure et la disposition de leurs divers organes, qu'il a su conserver en les injectant avec un art infini pour toutes leurs parties molles ; il ne s'est pas contenté non plus de comparer l'organisation humaine à celle des divers animaux ; il l'a comparée dans les races européenne, tartare, chinoise, de la Nouvelle-Islande, nègre, hottentote, de plusieurs nations sauvages de l'Amérique, dans les anciennes momies égyptiennes, dans la Vénus hottentote, dans Bébé, le nain fameux du roi Stanislas. On marche de surprise en surprise dans les quinze salles dont ce cabinet se compose. Il est ouvert aux seuls étudiants tous les jours de 11 h. à 2 h., dimanches et jeudis exceptés. Les étrangers ne peuvent y être admis qu'en obtenant la permission de l'un des professeurs du Musée.

Bibliothèque, dans le bâtiment de l'ancienne intendance, vis-à-vis la grille donnant sur la rue du Jardin-du-Roi. Elle se compose de 10,000 volumes, sur toutes les parties de l'histoire naturelle ; des Herbiers de Tournefort et de Levaillant. On y remarque également une magnifique collection de dessins de plantes et d'animaux renfermée dans plus de 100 volumes in-folio. Cette collection, commencée il y a plus d'un siècle, a été continuée par les célèbres Van-Spaendouck et Redouté. Elle est connue sous le nom de *Vélins du Muséum*. Les plantes et les animaux y sont rangés par

familles naturelles. Cette bibliothèque doit être placée dans la nouvelle galerie que l'on vient de construire, près la rue de Buffon.

Jours d'ouverture. Le *jardin* est public tous les jours, depuis l'heure où commencent les travaux, en toute saison, jusqu'à la retraite militaire. La *Ménagerie* est ouverte tous les jours, de 11 h. à 3 h. en hiver, et à 6 h. en été. Le *Cabinet d'Histoire naturelle* est public de 3 h. à 6 h. en été, et jusqu'à la nuit en hiver. Les étrangers, montrant leurs passe-ports, y sont admis les lundis, mercredis, samedis, de 11 h. à 2 h. La *Bibliothèque* est ouverte au public les mêmes jours et aux mêmes heures que le cabinet.

MUSÉES DU LOUVRE. Depuis une douzaine d'années, la riche collection de monuments d'arts, rassemblés au Louvre, s'est considérablement accrue. Plusieurs Musées nouveaux, tels que le *Musée égyptien* (nommé avant 1830 *Musée Charles X*), le *Musée de la Renaissance*, le *Musée espagnol*, le *Musée naval*, le *Musée des dessins des grands maîtres*, etc., ont été réunis aux *Musées de Peintures et de Sculptures*, qui existaient déjà depuis longtemps dans ce magnifique palais.

Nous consacrerons quelques pages à la description de ces nouveaux Musées. Mais nous devons auparavant dire quelques mots du grand escalier de l'ancien *Musée de Peinture*, qui n'a été décrit par Dulaure que sous le rapport architectural.

Cet escalier est situé sous le vestibule dont l'entrée s'ouvre sur la place du Musée, et il conduit d'un côté au *Grand Salon carré* et de l'autre à la *galerie d'Apollon*. Voici la désignation des peintures qui le décorent :

Première partie. Le plafond, peint par M. Abel de Pujol, a pour sujet la *Renaissance des Arts*. Les voussures représentent : *les Ecoles de peinture, française, italienne, flamande et espagnole*. Quatre bas-reliefs en marbre sont encastrés dans le mur, des deux côtés de cet escalier, et représentent : 1° *la Sculpture*, par M. Guersant ; 2° *la Peinture*, par M. Laitié ; 3° *la Gravure*, par M. Guillois, et 4° *l'Architecture*, par M. Caillouet.

Deuxième partie. M. Meynier a figuré, dans le plafond, *la France, sous les traits de Minerve, recevant l'hommage des Beaux-Arts. Le flambeau du Génie les éclaire; une jeune divinité leur présente les emblèmes de l'Abondance et de la Paix.*

Les voussures en bas-relief imitant le bronze, représentent : 1° *l'Europe civilisée par les sciences, les arts et les lettres;* 2° *les Beaux-Arts rendant hommage à la Concorde;* 3° *les portraits en médaillons de Jean Goujon, sculpteur, et de Pierre Lescot, architecte.* Les peintures de ces voussures ont été exécutées par M. Gosse, sur les dessins de M. Meynier.

Troisième partie. Deux bas-reliefs en pierre, de forme cintrée, exécutés par M. Petitot fils, sont placés au-dessus de la fenêtre et de la porte ; ils

représentent : l'un, *Apollon recevant l'hommage des Beaux-Arts*, et l'autre, *Minerve présidant à la distribution des récompenses accordées aux Arts.*

La salle d'entrée, qui précède le *Grand-Salon*, est aussi décorée de peintures, dont voici le détail :

Le plafond, peint par M. Meynier, a pour sujet : *l'Apothéose de Poussin, de Lesueur et de Lebrun. Clio inscrit leurs noms dans les fastes du règne de Louis XIV. Le Génie repousse la faux meurtrière du Temps.* Dans les voussures sont représentés des *attributs relatifs au sujet du plafond, et quelques portraits en médaillons des grands peintres du siècle de Louis XIV.*

Laissons de côté le *Grand-Salon*, l'*ancienne grande galerie des Tableaux* et la *galerie d'Apollon*, dont on a vu précédemment la description, et passons en revue les nouveaux Musées du Louvre.

Nous prendrons pour point de départ la *salle Ronde*, située à l'extrémité septentrionale de la *galerie d'Apollon.*

La décoration de la coupole de cette salle est formée de cinq compartiments représentant le Soleil et les quatre éléments, figurés par des sujets de la fable :

1° (Le soleil). — *La chute d'Icare.*

2° (L'air). — *Éole déchaînant les vents contre la flotte troyenne.*

3° (La Terre). — *Combat d'Hercule et d'Antée.*

4° (L'Eau). — *Achille près d'être englouti par le Xanthe et le Simoïs, irrités du carnage qu'il fait des Troyens.*

5° (Le Feu). — *Vénus recevant de Vulcain les armes qu'il a forgées pour Énée.*

Les deux premiers tableaux sont de M. Blondel, et les trois derniers de M. Couder. Les peintures en grisaille, exécutées dans les pendentifs de la voûte, sont de M. Mauzaisse.

Plusieurs morceaux précieux de sculpture complètent la décoration de cette *Salle Ronde*, qui donne entrée dans une pièce carrée, dite *salle des objets en matières précieuses.*

Le plafond de cette salle a pour sujet : *Le temps montrant les ruines qu'il amène et les chefs-d'œuvre qu'il laisse ensuite découvrir.*

Les voussures représentent les quatre éléments : *le Feu*, *l'Air*, *l'Eau* et *la Terre.*

Au-dessus des armoires, qui renferment une belle collection d'objets précieux de toute espèce, on remarque quatre tableaux, où sont représentés, *les Arts*, *les Sciences*, *le Commerce* et *la Guerre.*

Toutes ces peintures sont de M. Mauzaisse.

Au-dessus de la cheminée est placé un portrait en pied du roi Louis-Philippe.

On voit aussi dans cette salle deux statues, l'une en argent et l'autre en bronze, représentant Henri IV enfant.

En quittant cette salle, on entre dans la *salle* dite *des Sept-Cheminées*, où l'on voyait autrefois les deux plus grands tableaux du baron Gérard, *l'Entrée de Henri IV à Paris* et *la Bataille d'Austerlitz*. Ces deux tableaux ont été transportés au musée de Versailles. Aujourd'hui, la *salle des Sept-Cheminées* est décorée de tableaux des anciennes écoles.

Cette salle donne entrée aux nouveaux Musées.

Musée du Moyen Age et de la Renaissance. Il est situé dans l'aile méridionale du Louvre, vis-à-vis le pont des Arts, et renferme divers meubles curieux, tels que chaises, stalles, armoires, coffrets, bahuts, etc., et plusieurs autres objets fabriqués au moyen âge.

Il contient en outre une grande quantité de tableaux, entre autres, la collection des marines de J. Vernet et celle des tableaux de Lesueur, représentant la vie de saint Bruno, qui faisait autrefois partie de la grande galerie de l'ancien Musée; on y voit aussi plusieurs tableaux du Poussin.

Le Musée du Moyen Age se compose de neuf grandes salles, décorées de plafonds et de voussures, que nous allons décrire, en commençant par la pièce la plus rapprochée de la *salle des Sept-Cheminées*.

1re *Salle. Plafond.* — Le Poussin, arrivant de Rome, d'où il avait été rappelé par ordre de Louis XIII, est présenté par le cardinal de Richelieu au roi, qui le nomme son premier peintre.

Parmi les personnages de la cour, on remarque de Thou, Cinq-Mars, le père Joseph, le marquis de Rivière, etc., etc.

Deux figures allégoriques, placées à droite et à gauche du plafond, représentent la Vérité et la Philosophie, *caractères qui distinguent particulièrement le talent du Poussin.*

Voussures. — Dans les voussures sont rappelés les douze travaux d'Hercule, composition que le Poussin avait peinte dans le Louvre. Ces ouvrages n'existent plus.

(Ces peintures sont de M. Alaux.)

2e *Salle. Plafond.* — Bataille d'Ivry; clémence de Henri IV après la victoire.

Voussures. — Ornements relatifs au sujet du plafond, et médaillons représentant les portraits et les insignes des hommes les plus célèbres du règne de Henri IV.

(Ces peintures sont de M. Steuben.)

3e *Salle. Plafond.* — Le Puget présentant le groupe de Milon de Crotone à Louis XIV, dans les jardins de Versailles, en présence de la reine et de quelques personnages les plus distingués de l'époque.

Voussures. — Suite d'ornements en rinceaux avec des cadres intercalés, représentant les sujets principaux du règne de Louis XIV :

Lebnitz soumettant au roi son projet sur l'Égypte (1699) ;

Première séance de l'Académie des Sciences (1666) ;

Lebrun présentant ses ouvrages à Louis XIV :

Louis XIV posant la première pierre des Invalides.

Entre ces cadres, et dans des médaillons, on a rappelé les principales fondations de Louis XIV :

La Porte Saint-Denis ;

La Porte Saint-Martin ;

Le Palais Mazarin ;

L'Académie de France à Rome ;

L'Observatoire;

Le Val-de-Grâce ;

L'Hôtel des Invalides.

Aux quatre angles sont des médaillons qui rappellent les principaux ouvrages de Puget :

Hercule en repos ;

Les Cariatides de Toulon ;

Alexandre et Diogène ;

Persée et Andromède.

(Ces peintures sont de M. Eug. Devéria.) .

4e *Salle. Plafond.* — François Ier, accompagné de la reine de Navarre, sa sœur, et entouré de sa cour, reçoit les tableaux et les statues rapportés d'Italie par le Primatice.

Voussures. — Génies présidant aux arts.

(Ces peintures sont de M. Fragonard.)

5e *Salle. Plafond.* — La Renaissance des arts en France.

La France, accompagnée du Génie des Arts, offre ses trésors aux Arts, qui accourent au bruit de la Renommée. La Gloire leur présente des couronnes.

Voussures. — Huit tableaux, dont les sujets sont tirés de l'histoire de France, à partir du règne de Charles VIII, époque à laquelle ce prince introduisit en France le goût des arts qu'il avait puisé en Italie, jusques et compris le règne de Henri II, époque de leur grande perfection :

1° Le Pérugin faisant le portrait de Charles VIII ;

2° L'entrée triomphale de Charles VIII à Naples ;

3° La clémence de Louis XII ;

4° François Ier visitant l'atelier de Benvenuto Cellini, à l'hôtel de Nesle ;

5° Léonard de Vinci à son lit de mort ;

6° Le camp du Drap-d'Or;

7° La mort de Bayard;

8° Tournoi de 1559, dans lequel Henri II fut blessé par Montgommery.

(Ces peintures sont de M. Heim.)

6e *Salle. Plafond.* — François Ier armé chevalier par Bayard.

Voussures. — Génies présidant à la chevalerie et à l'art militaire.

(Ces peintures sont de M. Fragonard.)

7e *Salle. Plafond.* — Charlemagne, environné de ses principaux officiers, reçoit Alcuin, qui lui présente des livres manuscrits, ouvrages de ses moines.

Un ambassadeur d'Aroun-al-Raschid assiste à cette cérémonie.

Voussures. — Quatre médaillons, représentant Pierre de Pise, Roland, saint Benoît d'Aniane et Angilbert, en occupent le milieu.

Aux angles sont les Génies des sciences, de la musique ou des arts, de la guerre et de la législation civile et religieuse. Entre ces Génies et les portraits, des médailles indiquent les principales écoles monastiques et épiscopales fondées par Charlemagne.

(Ces peintures sont de M. Schnetz.)

8e *Salle. Plafond.* — Louis XII proclamé père du peuple aux états-généraux tenus à Tours en 1506.

Voussures. — Armes des différentes villes dont les députés ont assisté à la séance.

(Ces peintures sont de M. Drolling.)

9e *Salle. Plafond.* — Les peintures du plafond de cette salle sont consacrées, dans leur ensemble, au souvenir de l'expédition d'Egypte, commandée par Bonaparte.

Le tableau principal représente *les savants et les artistes français se livrant à leurs travaux et à leurs recherches sous la protection de l'armée. Le général en chef, entouré de Kléber, Monge, Berthollet, etc., préside aux combats et aux travaux.*

Les résultats de l'expédition scientifique et militaire sont rappelés dans les deux grands panneaux par des monuments et fragments antiques, et des trophées d'armes et de drapeaux conquis.

Des inscriptions, des instruments d'arts et de sciences, des attributs guerriers ornent les autres panneaux.

L'ensemble est encadré par une frise peinte dans les voussures, représentant, en bas-reliefs, la bataille d'Aboukir, la révolte du Caire et la peste de Jaffa.

(Ces peintures sont de M. Léon Cogniet.)

Cette dernière salle avait été destinée, dans le principe, à contenir une

partie des antiquités égyptiennes, qu'on a réunies dans le Musée dont nous allons parler.

MUSÉE DES ANTIQUITÉS ÉGYPTIENNES, GRECQUES ET ROMAINES (autrefois MUSÉE CHARLES X). Ce Musée, situé derrière le Musée du Moyen Age, dans l'aile méridionale du Louvre, et éclairé sur la cour, se compose de neuf salles, décorées de peintures, dont nous allons donner la description :

1re *Salle.* — M. Gros (le baron). — *Plafond.* Le génie de la France anime les arts, protége l'humanité.

Voussures. — Attributs relatifs au sujet du plafond.

Grisailles. — Six bas-reliefs, peints en grisaille par M. Fragonard.

Les Arts rendent hommage au souverain qui réunit leurs ouvrages dans son palais.

2e *Salle.* — M. Vernet (H.). *Plafond.* — Jules II ordonnant les travaux du Vatican et de Saint-Pierre au Bramante, à Michel-Ange et à Raphaël.

Voussures. — Attributs relatifs au sujet du plafond.

Grisailles. — Médaillons exécutés par M. Abel de Pujol, représentant plusieurs hommes célèbres de ce siècle.

3e *Salle.* — M. Abel de Pujol. — *Plafond.* L'Égypte sauvée par Joseph.

Le Syrinx jette ses feux dans le Nil, le dessèche, et de ses vapeurs naissent les sept années de famine qui se précipitent sur l'Égypte pour la dévorer; elle se réfugie dans les bras de Joseph, qui la sauve.

Pharaon, sous le portique de son palais, admire dans Joseph le génie libérateur de l'Égypte.

Voussures. — Quatre bas-reliefs, imitant le bronze, représentent les quatre principaux traits de la vie de Joseph :

1° Joseph gardant les troupeaux;

2° Joseph vendu par ses frères;

3° Joseph expliquant les songes de Pharaon ;

4° Joseph élevé au gouvernement de l'Égypte.

Les seize enfants qui tiennent des guirlandes de fruits sont l'emblème des seize coudées du Nil d'où dépend la fertilité de l'Égypte. Ils tiennent suspendus les fruits de leur fécondité. Le nilomètre décore le milieu de chaque guirlande.

Grisailles. — Onze bas-reliefs rappelant des scènes de la vie civile des Égyptiens.

4e *Salle.* — M. Picot. — *Plafond.* L'Étude et le Génie dévoilant l'Égypte à la Grèce.

Voussures. — Attributs relatifs au sujet du plafond.

Grisailles, par MM. Vinchon et Gosse :

Sculpteur grec copiant une statue égyptienne;
Apelle peignant d'après nature;
Phidias sculptant d'après nature;
Orphée chantant;
Poëte dramatique faisant répéter un rôle à un acteur;
Origine du chapiteau corinthien;
Origine du dessin;
Décadence des arts dans la Grèce.

5° *Salle.* — M. Gros (le baron). — *Plafond. Tableau du centre.* La véritable Gloire s'appuie sur la Vertu.

Sur la voussure qui encadre ce tableau sont inscrits les noms de la plupart des hommes qui ont illustré la France.

Côté gauche. — Mars couronné par la Victoire, écoutant la Modération, arrête ses coursiers et baisse ses javelots. On aperçoit au loin les colonnes d'Hercule.

Côté droit. — Le Temps élève la Vérité vers les marches du trône; la Sagesse l'y reçoit sous son égide; un Génie naissant l'écoute; les armures royales sont à ses pieds.

Les six compartiments, de forme longue, de cette même salle, représentent les siècles les plus célèbres dans les arts.

Cette salle, décorée de colonnes de marbre blanc, sépare les pièces précédentes destinées aux antiquités égyptiennes, des suivantes destinées aux antiquités grecques et romaines.

6° *Salle.* — M. Picot. — *Plafond.* Cybèle protége contre le Vésuve les villes de Stabia, Herculanum, Pompéia et Retina, que ses feux semblent condamner à une entière destruction.

(Cette salle est destinée à renfermer les antiquités trouvées à Herculanum et dans les villes voisines du Vésuve.)

Grisailles par M. Fragonard.

Les Sciences et les Beaux-Arts rendent hommage à leurs dieux protecteurs.

7° *Salle.* — M. Meynier. — *Plafond.* Les Nymphes de Parthénope, emportant loin de leur rivage les Pénates, images de leurs dieux, sont conduites par la déesse des Beaux-Arts sur les bords de la Seine.

Voussures. — Les voussures sont composées de quatre tableaux dans le genre de ceux d'Herculanum; les deux principaux représentent:

La sirène Parthénope, fondatrice de la ville à laquelle elle a donné son nom;

Pluton et Vulcain repoussant le sacrifice que leur offre la ville d'Herculanum;

Les deux autres, des groupes d'enfants.

Grisailles, par MM. Vinchon et Gosse :

Pline observant le Vésuve ;

Prêtres de Pompéia emportant les instruments sacrés ;

Habitants fuyant de Pompéia ;

Le Vésuve renversant les villes de la Campanie ;

Philosophe cynique ;

Anacréon composant ses odes ;

Jeune fille consultant une sorcière ;

Toilette.

8ᵉ *Salle.* — M. Heim. — *Plafond.* Le Vésuve personnifié reçoit de Jupiter le feu qui doit consumer les villes d'Herculanum, de Pompéia et de Stabia. Ces villes infortunées implorent Jupiter ; Minerve, protectrice des arts, intercède pour elles, tandis qu'Éole tient les vents enchaînés et attend l'ordre du souverain maître des dieux.

Voussures. — Les voussures sont ornées de six tableaux, savoir :

Quatre représentant des scènes de désolation ;

Le cinquième, la mort de Pline l'Ancien ;

Le sixième, Pline le Jeune écrivant ses lettres.

Huit ronds à fond d'or, sur lesquels sont représentés des génies sauvant des objets d'art.

Grisailles, par MM. Vinchon et Gosse, représentant, les unes, différentes scènes de la vie civile des anciens ; et celles des angles, divers débris de meubles trouvés dans les fouilles de Pompéia et d'Herculanum.

9ᵉ *Salle.* — M. Ingres. — *Plafond.* Homère déifié.

Homère, couronné comme Jupiter par la Victoire, reçoit sur le seuil de son temple l'hommage des grands hommes reconnaissants.

Voussures. — Sept villes se disputent la naissance d'Homère.

Apollon admet au nombre des Muses l'Iliade et l'Odyssée.

Grisailles, par MM. Vinchon et Gosse :

Homère chantant ;

Honneurs rendus à Homère ;

Départ d'Ulysse sous la protection de Minerve : sujet tiré de l'Odyssée ;

Ulysse chez Circé : sujet tiré de l'Odyssée ;

Ulysse reconnu par Pénélope : sujet tiré de l'Odyssée ;

Thétis consolant Achille : sujet tiré de l'Iliade ;

Thétis donnant des armes à Achille : sujet tiré de l'Iliade ;

Diomède, guidé par Minerve : après avoir tué Pindarus et pris ses chevaux, blesse Vénus qui était venue secourir Énée : sujet tiré de l'Iliade.

Passage. — M. Fragonard. — *Grisailles.* Deux bas-reliefs, peints en gri-

saille, représentent les Beaux-Arts témoignant leur reconnaissance au Génie protecteur qui les couronne.

Les quatre dernières salles de ce Musée renferment, ainsi qu'on l'a dit déjà, des antiquités grecques et romaines. On voit dans cette collection une quantité considérable de vases étrusques de la plus grande beauté, et beaucoup d'objets trouvés dans les fouilles de Pompéia et d'Herculanum.

Mais c'est surtout la partie égyptienne de ce Musée qui mérite toute l'attention des savants, par la richesse des objets de toute nature qui s'y trouvent, et qui doivent jeter de vives lumières sur la religion, les mœurs, l'industrie, la culture des arts, et, en un mot, sur la civilisation de l'Égypte.

Une des sections de cette collection précieuse est consacrée aux images des divinités égyptiennes, qui y sont classées suivant le rang de chacune d'elles dans le système théogonique.

La plupart des statuettes et figurines dont se compose cette section sont des amulettes ou des objets d'un culte privé, célébré dans l'intérieur des familles; aussi remarque-t-on sur beaucoup de ces statuettes des invocations à la Divinité qu'elles représentent, en faveur de simples particuliers des deux sexes.

Une autre section contient des figurines représentant des rois égyptiens; des scarabées portant des images ou des légendes de plusieurs princes; des contrats originaux portant les dates du règne des rois grecs d'Égypte; des statuettes représentant des membres des diverses castes égyptiennes; des instruments du culte; des objets d'habillement et de toilette, des bijoux, des parures, des ustensiles domestiques, des produits des arts et des métiers, etc.

Enfin, d'autres divisions renferment tous les objets relatifs à l'embaumement des corps humains. Cette pratique, dont le but était à la fois religieux et sanitaire, n'a cessé qu'après l'établissement du christianisme en Égypte : l'embaumement était plus ou moins recherché selon le temps et selon l'importance des individus. Cet art déchut sous la domination des Grecs et des Romains : les momies préparées avec le plus de soin et de recherche appartiennent toutes à l'époque des Pharaons ou rois de race égyptienne.

Ce Musée contient en outre un grand nombre de manuscrits sur *papyrus*; la plupart sont en écriture hiéroglyphique.

Salles historiques du Louvre. Ces salles, qui ont été habitées par plusieurs de nos rois, sont situées dans l'aile orientale du Louvre, derrière la *Colonnade*. Elles séparent le *Musée égyptien* du *Musée espagnol*.

La pièce d'Henri II est digne du temps qui vit élever le château d'Anet et construire la salle de bal de Fontainebleau. Partout se retrouvent, dans

cette salle, le chiffre d'un roi brave et galant, le croissant, la devise, l'image de la duchesse de Valentinois sous les traits de Diane. Les portes en chêne sont ornées de bas-reliefs rehaussés d'or; des armes, des trophées, décorent la voûte, et sur des écussons on lit le millésime de 1559.

Tout rappelle, dans cette salle, les goûts élégants et guerriers du prince qui la fit construire, ainsi que les mœurs, les plaisirs et la crédulité de son temps. Sous ces lambris, Henri II, qui aimait avec passion tous les exercices, eut, en faisant des armes et par un étrange hasard, le malheur de crever un œil à son écuyer; sous ces lambris, les plus jolies femmes de la cour représentèrent ce ballet, si célèbre alors, où parurent les vierges de l'Évangile avec leurs lampes allumées, ballet dans lequel figura la reine Catherine de Médicis elle-même; sous ces lambris, l'astrologue Luc de Gauric prédit au roi qu'il devait *mourir en duel*, et c'est là peut-être aussi qu'au moment du tournoi de la rue Saint-Antoine, il prit les couleurs noire et blanche, couleurs de deuil, que, par une singularité remarquable, Diane de Poitiers, sa maîtresse, conservait fidèlement depuis la mort de Louis de Brézé, son mari. Un jour, l'armure même que portait Henri II dans ce tournoi funeste, sera placée dans cette salle, et l'on verra le trou qu'y fit, au-dessus de l'œil gauche, la lance que dirigeait une main trop puissante.

La salle qui suit réveille de bien plus douloureux souvenirs. Entourée de boiseries dorées comme la salle d'Henri II, la chambre à coucher d'Henri IV porte sur des panneaux dorés la date de sa construction, 1603. Dans le plafond règne une frise autour de laquelle sont sculptés en bas-reliefs des génies, des victoires, des groupes de soldats vaincus. Au-dessus s'élève une légère coupole, où, dans les ornements, on retrouve le sceptre, la main de justice et les fleurs de lis entourés de branches de lauriers. Sous cette alcôve, dont le dais est orné de gracieux arabesques peints sur or, derrière ce balustre qui fermait l'alcôve, fut apporté Henri IV, déjà mort quand le peuple priait pour lui. C'est dans cette chambre enfin que des serviteurs fidèles moururent de douleur en apprenant la perte que faisait la France, et dont triomphait la maison d'Autriche.

Longtemps après, un ministre, non moins heureux qu'habile, devait plus abaisser l'Autriche par un traité, qu'elle ne l'avait jamais été par les armes. Quand Mazarin revint glorieux et triomphant après avoir signé la paix des Pyrénées, et marié Louis XIV à l'infante d'Espagne, la cour habita quelque temps Vincennes. Anne d'Autriche y avait un cabinet magnifique, qu'elle quitta lorsque toute la cour abandonna Vincennes après la mort du cardinal, le 16 mars 1661. La chambre d'Anne d'Autriche existait depuis ce temps dans ce château-fort. Les boiseries, les plafonds, les panneaux qui

la décoraient ont été transférés au Louvre avec un soin si prévoyant, qu'on retrouve, dans les caissons du plafond, jusqu'aux moindres peintures exécutées par Vouet, et qui reprendront bientôt tout leur éclat.

MUSÉE DES TABLEAUX DE L'ÉCOLE ESPAGNOLE. Ce Musée occupe environ la moitié de la galerie orientale du Louvre, dite *galerie de la Colonnade*. Il se compose de 405 tableaux de l'école espagnole, et de 41 tableaux de plusieurs maîtres étrangers à l'Espagne. Parmi les premiers, on compte environ 25 ouvrages de Ribera, dit *l'Espagnolet*, 18 de Vélasquez de Silva et 12 de son école, 80 de Zurbaran, 40 de Murillo, etc. Un Christ de ce dernier maître porte l'inscription suivante : *A Luis Felipe de Orléans, rey de los Franceses, il cabildo de la santa metropolitana y patriarcal yglesia de Sevilla :* ce Christ, en effet, a été offert au roi des Français par le chapitre de Séville.

Les tableaux des maîtres étrangers à l'Espagne appartiennent aux écoles allemande et hollandaise et à l'école d'Italie : on y voit des peintures de Gaspard de Crayer, d'Albert Durer, de Van-Dyck, d'André del Sarte, de Sébastien del Piombo, du Titien, etc., etc.

MUSÉE NAVAL, situé au premier étage, dans la partie septentrionale du Louvre. Ce Musée, riche et fort curieux, se compose de douze salles, que nous allons décrire successivement.

1re *Salle*, dite *salle de Lapérouse*. Au milieu de cette salle s'élève une espèce d'obélisque formé des débris provenant des deux frégates de l'expédition de Lapérouse, et qu'on a retrouvés dans l'île de Vanikoro.

On remarque dans plusieurs armoires vitrées une grande quantité d'objets de toute espèce fabriqués chez les peuplades des îles de la mer du Sud, des mers de l'Inde, de la côte d'Afrique, de l'Islande, du Groënland, du Canada, etc. On y voit aussi des armes de peuples sauvages, et des modèles de costumes de divers pays.

2e *Salle*. Elle renferme plusieurs modèles anciens et nouveaux de l'artillerie de marine, et un modèle, réduit au 10e de la grandeur naturelle, d'une machine à vapeur de la force de 160 chevaux. Cette machine est celle du bâtiment nommé *le Sphinx*, qui fait le service de la Méditerranée.

3e *Salle*. Elle contient les modèles de divers bâtiments composant une flotte française, savoir : un vaisseau à 3 ponts de 120 canons, deux vaisseaux de 80, un de 74, une frégate de 60 canons, deux de 44, deux corvettes, une prame, deux canonnières, un bateau plat et deux péniches. Tous ces modèles sont d'un 48e de la grandeur naturelle.

Il y a aussi dans cette salle une machine à faire les câbles d'après le nouveau système, etc.

4e *Salle*. Au milieu de cette salle est le plan en relief du port de Brest,

réduit à 1 millimètre et demi pour mètre. Divers instruments nautiques, employés depuis 1520 jusqu'à ce jour, sont aussi renfermés dans cette pièce.

5e *Salle*. On y a placé plusieurs modèles de cabestans, et le plan en relief du port de Cherbourg, réduit à un millimètre pour mètre.

6e *Salle*. Dans cette salle sont les modèles de deux vaisseaux à 3 ponts, dont l'un (*le Neptune* en construction à Brest) est de 140 canons, et l'autre de 120 (*l'Océan*, vieux vaisseau); les modèles du bateau à vapeur *le Sphinx*, des deux corvettes *la Créole*, de 24 canons, et *l'Ariane* (corvette de 1er rang, à batterie couverte), de 32 canons, et enfin le modèle de *la Terpsichore*, frégate de 50 bouches à feu.

Tous ces modèles sont d'un 40e de la grandeur naturelle.

7e *Salle*. On y voit le modèle du vaisseau *le Suffren*, de 90 canons, prêt à être lancé à la mer, divers modèles de crémaillères pour rider les haubans, et de cuisines à la Kersaint, etc.

8e *Salle*, dite *salle de Louis XIV*. Au centre de cette pièce se trouve le plan en relief du port de Rochefort, réduit à 2 millimètres pour mètre. On y remarque aussi le beau modèle de la galère *la Réale*, que montait l'amiral des galères. Ce modèle est construit sur une dimension de 8 lignes pour pied de la grandeur naturelle.

Dans cette salle sont encore plusieurs sculptures du célèbre Pujet, qui ont décoré une galère du temps de Louis XIV.

Cette pièce est destinée à recevoir tous les modèles du règne de ce monarque.

9e *Salle*. Elle renferme différents modèles de la marine actuelle; une canonnière, un brick-goëlette, un cutter, etc.; et le modèle du vaisseau *le Rivoli*, prêt à être lancé à la mer (1).

10e *Salle*. Dans cette salle sont les modèles de plusieurs frégates modernes.

11e *Salle*. Au milieu, se trouve le plan en relief du port de Toulon, réduit à 2 millimètres pour mètre. On y remarque en outre des échantillons de câbles-chaînes, de câbles-cordages, et de toiles pour la voilure des vaisseaux.

12e *Salle*. Elle contient le plan en relief du port de Lorient; le modèle de la *forme* ou *bassin* de Rochefort, où l'on radoube les bâtiments, et celui de la machine à curer l'entrée de ce bassin : cette machine est mue par un moulin à vent d'une élégante construction.

Plusieurs des salles de ce Musée sont décorées d'un grand nombre de dessins de marine par Pierre Ozannes, ancien ingénieur.

(1) Ce vaisseau a été construit à Venise. Pour le lancer à la mer, on fut obligé de le soulever au moyen d'appareils appelés *chameaux*, afin de le faire passer par-dessus une barre de sable amoncelé devant le chantier de construction.



Rouargue frères del & sc

ÉCOLE ROYALE DES BEAUX ARTS.

Musée des dessins des grands maitres, situé dans une partie de l'aile septentrionale du Louvre, et dans les salles destinées autrefois au Conseil [illegible] renferme 1,2[illegible] dessins [illegible] 704 [illegible] [illegible] allemande, flamande et hollandaise, [illegible]

[illegible] dessins de l'école d'Italie [illegible] ceux de [illegible] [illegible], des Carrache, du Dominiquin, du [illegible], [illegible] Jules Romain, de Léonard de Vinci, de Michel-Ange [illegible] Pérugin, [illegible] Primatice, de [illegible] [illegible]. On a [illegible] cette [illegible] plusieurs [illegible] espagnols, tels que l'Espagnolet, Murillo, [illegible] Velasquez [illegible], etc.

On remarque dans la série des écoles allemande, flamande et hollandaise les dessins de Philippe de Champagne, d'Albert Durer, [illegible] Van-Dyck, [illegible] de Jordaens, de Van der Meulen, de Rembrandt, de Rubens, de [illegible], de Téniers, etc.

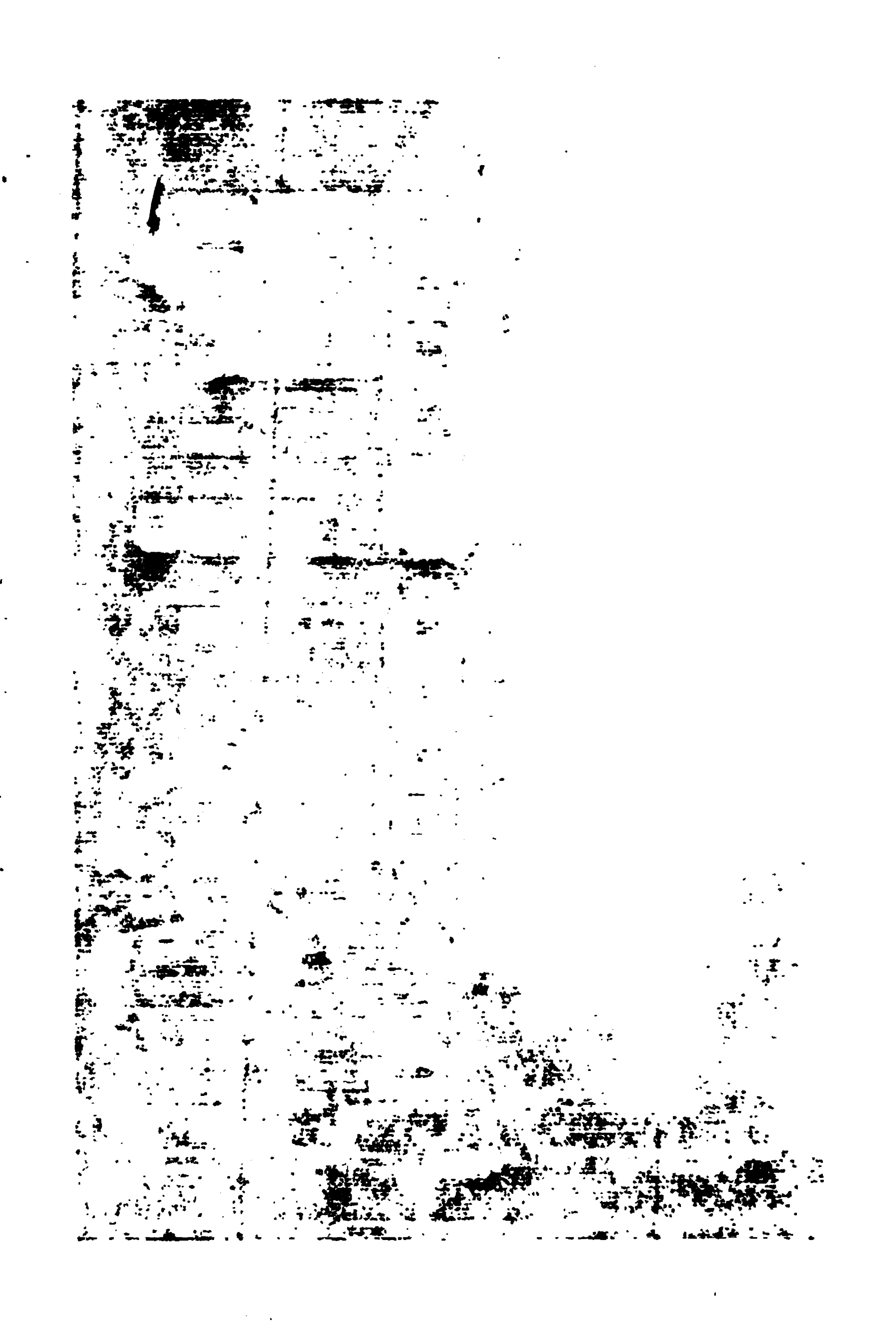
[illegible], dans la collection de l'école française [illegible] dessins [illegible] de Callot, de David, de [illegible], de [illegible], de Claude Lorrain, de Mignard, de Poussin, de Rigaud, [illegible] de Watteau, de [illegible] Gros, de Germain Pilon, etc.

École royale des Beaux-Arts, située [illegible] Petits-Augustins. La [illegible] de ce beau monument consacré aux [illegible], et les chefs-d'œuvre qu'il [illegible] naturellement au nombre des Musées, dont nous donnons la description dans ce paragraphe.

L'École des Beaux-Arts fut commencée en 18[illegible] sur l'emplacement des Petits-Augustins, par M. de Bret, architecte. La disposition primitive de cet édifice fut établie sur un plan beaucoup plus [illegible] que celui d'après lequel il fut continué en 1833, sous la direction [illegible] de M. Duban.

Pendant les quatorze années écoulées depuis le commencement des travaux, des changements notables avaient été [illegible] dans l'organisation de l'École; il était donc nécessaire que les bâtiments qui lui étaient [illegible] fussent érigés dans des proportions plus en rapport avec l'extension [illegible] de l'établissement.

Spécialement destinée à l'enseignement de la [illegible], de la sculpture et de l'architecture, l'école n'avait jamais eu à sa [illegible] puissent convenablement réunir ces trois [illegible]. Le gouvernement a voulu y pourvoir, et a ordonné, outre l'[illegible] des divers bâtiments que ces besoins exigent, celui d'un lieu [illegible], où la réunion des modèles les plus précieux et les plus propres à favoriser les travaux des élèves [illegible] constamment [illegible] meilleurs guides dans les diverses directions [illegible] d'eux doit [illegible].



MUSÉE DES DESSINS DES GRANDS MAITRES, situé dans une partie de l'aile septentrionale du Louvre, et dans les salles destinées autrefois au Conseil d'État. Il renferme 1,298 dessins, dont 704 appartiennent à l'école d'Italie ; 222 aux écoles allemande, flamande et hollandaise, et 372 à l'école française.

Parmi les dessins de l'école d'Italie, nous citerons ceux de l'Albane, d'André del Sarte, des Carrache, du Dominiquin, du Guerchin, du Guide, de Jules Romain, de Léonard de Vinci, de Michel-Ange, de Paul Véronèse, du Pérugin, du Primatice, de Raphaël, de Salvator Rosa, du Tintoret, du Titien, etc. On a classé dans cette division plusieurs ouvrages de peintres espagnols, tels que l'Espagnolet, Murillo, Velasquez de Silva, etc.

On remarque dans la série des écoles allemande, flamande et hollandaise, les dessins de Philippe de Champagne, d'Albert Durer, de Van-Dyck, d'Holbein, de Jordaens, de Vander Meulen, de Rembrandt, de Rubens, de Ruisdael, de Téniers, etc.

Enfin, dans la collection de l'école française figurent les dessins de Boucher, de Callot, de David, de Guérin, de Lebrun, de Lesueur, de Claude Lorrain, de Mignard, de Poussin, de Rigaud, de Vanloo, de Watteau, de Greuse, de Gros, de Germain Pilon, etc.

ÉCOLE ROYALE DES BEAUX-ARTS, située rue des Petits-Augustins. La destination de ce beau monument consacré aux arts, et les chefs-d'œuvre qu'il renferme, le classent naturellement au nombre des Musées, dont nous donnons la description dans ce paragraphe.

L'École des Beaux-Arts fut commencée en 1819, sur l'emplacement des Petits-Augustins, par M. de Bret, architecte. La disposition primitive de cet édifice fut établie sur un plan beaucoup plus restreint que celui d'après lequel il fut continué en 1833, sous la direction habile de M. Duban.

Pendant les quatorze années écoulées depuis le commencement des travaux, des changements notables avaient été introduits dans l'organisation de l'École ; il était donc nécessaire que les bâtiments qui lui étaient destinés fussent érigés dans des proportions plus en rapport avec l'extension nouvelle de l'établissement.

Spécialement destinée à l'enseignement de la peinture, de la sculpture et de l'architecture, l'école n'avait jamais eu à sa disposition des localités qui pussent convenablement réunir ces trois genres d'études. Le gouvernement a voulu y pourvoir, et a ordonné, outre l'établissement des divers bâtiments que ces besoins exigent, celui d'un lieu central, où la réunion des modèles les plus précieux et les plus propres à favoriser les travaux des élèves leur offrît constamment les meilleurs guides dans les diverses directions que chacun d'eux doit suivre.

La tâche imposée à l'architecte chargé de terminer le palais destiné à l'école était difficile. Ce monument, nous l'avons dit, avait été conçu sur un plan très-restreint; les fondations existaient, et un quart environ de l'édifice était élevé.

Le nouveau programme présentait également des difficultés.

Le premier soin de M. Duban fut de coordonner les demandes qui lui étaient faites suivant la nature des divers services.

Ainsi, les localités destinées au service des études journalières furent réunies dans une même division; celles qui exigeaient plus de calme furent disposées dans le bâtiment principal : c'est là que fut aussi placé le *Musée des Études*, et que dans de vastes salles et galeries doivent être classés, par séries d'époques, les principaux monuments légués aux arts par l'antiquité; ainsi, la plastique, la statuaire, les plus riches fragments de l'architecture monumentale, seront offerts aux études sous les nomenclatures des arts égyptiens, grecs et romains. Le moyen âge et la période gothique doivent y être également représentés.

Il eût été désirable que l'époque de la renaissance pût être liée à celle de la décadence de l'art, et que les mêmes galeries pussent présenter le passage de la défaillance des arts à celui de leur résurrection : les dispositions primitives s'y opposèrent. L'époque si curieuse de la renaissance fut installée dans l'ancienne église des Petits-Augustins, et le placement d'une belle copie de l'œuvre colossale de *Michel-Ange*, le Jugement dernier, en a consacré l'inauguration. Là, une précieuse collection des travaux de cet homme extraordinaire, qui fut tout à la fois poëte, peintre, sculpteur et architecte, y sera réunie aux œuvres des grands maîtres qui illustrèrent aussi cette mémorable époque. Ce sera là que les artistes viendront s'inspirer par le grandiose de ces chefs-d'œuvre, en apprenant, par une saine critique, à éviter le défaut de goût que l'on peut quelquefois leur reprocher.

L'entrée de ce sanctuaire des arts du xve et du xvie siècle est heureusement décorée par la façade principale du château d'Anet que Henri II fit élever par Philibert Delorme pour la belle Diane de Poitiers.

Dans le corps de bâtiment comprenant la division des études journalières, deux magnifiques amphithéâtres pour les études d'après nature et d'après l'antique s'annoncent précédés par une vaste salle d'attente; des galeries latérales conduisent aux salles de cours disposées aussi en amphithéâtre, aux salles des modèles et à celles des machines destinées aux divers enseignements de l'architecture.

Telles sont les dispositions des localités au rez-de-chaussée des bâtiments situés dans la cour d'entrée. Cette cour est entièrement livrée aux étudiants, et séparée du bâtiment principal par un fragment du château de Gaillon,

érigé en 1500, sous le règne de Louis XII, par le cardinal Georges d'Amboise : monument digne des soins apportés à sa conservation, et remarquable par le goût et le travail exquis des sculptures dont il est orné.

La seconde cour, dans laquelle le fragment de Gaillon donne entrée, est décorée dans son axe principal d'une cuve circulaire d'un grand diamètre, œuvre du XIIIe siècle, qui provient d'un ancien réfectoire de l'abbaye de Saint-Denis. Les murs à droite et à gauche de l'arc de Gaillon se développent en quart de cercle, et sont ornés de divers fragments dont le plus grand nombre vient du même château de Gaillon, d'autres du château d'Écouen, le reste de divers monuments détruits.

La cour, pavée de compartiments de marbre et close par des grilles, est décorée, dans sa plus grande dimension, par la façade principale du Musée des Études. Cette façade est ornée de colonnes, de médaillons en marbre et en bronze, et de fragments antiques en marbre, disposés dans les niches qui décorent les avant-corps de ce magnifique monument : les noms des plus célèbres artistes de toutes les écoles sont inscrits sur une frise au-dessous de l'ordre corinthien de cette façade. La porte principale du Musée des Études, ornée de sculptures d'une parfaite exécution, est garnie d'ornements en bronze. Au-dessus de la porte on a inscrit en lettres d'or : *Peinture. — Architecture. — Sculpture.* Les portraits en relief de Philibert Delorme et de Jean Goujon sont placés de chaque côté dans des médaillons de bronze à fond d'or. Plus haut on voit ceux de Poussin et de Lesueur.

Deux ouvertures latérales séparent cette cour d'honneur, à gauche, d'une autre cour de service ; à droite, d'un jardin qui isole, du côté du nord, le bâtiment principal des maisons voisines.

L'ouverture, du côté du midi, est fermée par un portique composé de trois arcades soutenues par des colonnes dont les fûts étaient décorés des fleurs de lis de France et des hermines de Bretagne ; les lis ont été détruits en 1793.

L'ouverture, du côté du nord, sera fermée par un portique d'une ordonnance différente ; l'arc du milieu est double et soutient une clé pendante ; les arcades latérales, supportées par des piles carrées, sont ornées de panneaux d'arabesques d'une admirable exécution.

Ces deux fragments curieux proviennent également du château de Gaillon.

La communication ouverte du côté du midi donne entrée dans une cour de service où sont établies les localités utiles pour effectuer les concours mensuels de l'école et les concours annuels des grands prix. Cette partie comprend la troisième division des distributions qu'exigent les travaux périodiques des élèves.

Au centre du Musée des Études est une cour de la forme d'un parallélo-

gramme rectangle, autour de laquelle s'étendent les quatre corps de bâtiments de ce Musée. Cette cour est remarquable surtout par son dallage de marbres de différentes couleurs, symétriquement disposés. Des colonnes adossées aux murs, supportant des bustes, en ornent le pourtour. Les grandes portes situées au milieu des deux principaux corps de bâtiment, qui correspondent avec l'axe de l'arc de Gaillon, sont décorées de magnifiques colonnes en marbre rouge. Les portraits de Périclès, d'Auguste, de Léon X et de François Ier, images des quatre grandes époques de l'histoire des arts, sont placés, deux par deux, de chaque côté de ces portes.

En rentrant dans le bâtiment principal, on parvient aux galeries du premier étage par les escaliers qui conduisent aux ailes de droite et de gauche, et donnent entrée dans une galerie occupant toute l'étendue de la principale façade du palais.

Les galeries de droite sont assignées spécialement aux expositions et aux jugements des concours de la section de peinture et de sculpture; celles de gauche sont destinées à la section d'architecture pour le même service.

La galerie de face du palais contient trois expositions permanentes: 1° des tableaux qui ont mérité à leurs auteurs les grands prix de Rome; 2° une précieuse collection des empreintes des sceaux du royaume depuis Pharamond jusqu'à nos jours: cette collection vraiment nationale, constatant pendant plus de 1400 ans l'état des arts en France, est due aux soins et aux recherches éclairées de M. de Paulis, graveur en médailles; 3° d'une nombreuse et curieuse suite de modèles en talc et en liége de monuments antiques égyptiens, grecs, romains, syriens, mexicains, âsiatiques, etc.

Au centre de cette galerie est pratiqué un escalier à double rampe, conduisant à une galerie supérieure pratiquée dans la hauteur de l'attique, et qui doit recevoir une bibliothèque spéciale des beaux-arts.

Après avoir décrit ce magnifique palais, dont la construction fait le plus grand honneur à M. Duban, il nous reste à dire quelques mots de l'organisation de l'École des Beaux-Arts. Quoique l'enseignement, ainsi que nous l'avons dit au commencement de cet article, y ait subi quelques modifications, et reçu d'assez grands développements depuis la création de cet établissement, les bases principales en sont néanmoins à peu près telles que les a fixées le règlement du 22 juillet 1819, arrêté par M. Decazes, ministre de l'intérieur, et approuvé par Louis XVIII, le 4 août suivant.

L'administration de l'école est dirigée par un conseil composé de cinq membres : la haute surveillance lui appartient. Un agent spécial est chargé de la comptabilité.

Les élèves nationaux et étrangers sont admis aux cours ordinaires jusqu'à l'âge de trente ans, après un examen préalable. Mais les concours pour les



ARC DE TRIOMPHE DE L'ÉTOILE.

grands prix de Rome ne sont ouverts qu'aux artistes français, ou naturalisés, âgés de moins de trente ans. Ces concours concernent la peinture, la sculpture, l'architecture, la gravure et la musique (1).

L'école a un secrétaire perpétuel, qui rédige la correspondance générale et les procès-verbaux des délibérations. Un secrétaire-archiviste est attaché à la section d'architecture. Un conservateur du Musée classe et entretient les collections d'objets d'art.

L'enseignement est divisé en deux sections principales, dont l'une comprend la peinture et la sculpture, et l'autre l'architecture. Dans la première, l'enseignement se compose d'exercices journaliers, qui consistent dans l'étude de la figure humaine, d'après l'antique et d'après nature ; de concours d'émulation appliqués aux diverses parties des études ; enfin de grands concours annuels, donnant aux lauréats le droit d'être entretenus pendant cinq années à l'école française de Rome.

Dans la section d'architecture, l'enseignement se compose de leçons sur la théorie de l'art architectural, sur son histoire, sur les principes de la construction, et sur les mathématiques appliquées à l'architecture ; de concours d'émulation, relatifs aux diverses branches de l'instruction, et de grands concours annuels ayant les mêmes effets que ceux de peinture et de sculpture.

Tel est le régime intérieur de l'École des Beaux-Arts.

Monuments divers.

Arc de Triomphe de l'Étoile, situé hors Paris, à l'extrémité ouest des Champs-Élysées, et auprès de la barrière de Neuilly. Un décret impérial, du 18 février 1806, ordonna la construction de cet arc de triomphe, consacré à perpétuer le souvenir des victoires des armées françaises (2).

Napoléon voulut que ce monument fût gigantesque comme les faits d'armes qu'il devait rappeler à la postérité : aussi ses proportions colossales surpassent-elles de beaucoup celles de tous les arcs connus (3). Sa hauteur est de 49 mètres 483 millim. (152 pieds 3 pouc.); sa largeur, de 44 mètres 820 mill. (137 pieds 11 pouc.); et son épaisseur, de 22 mètr. 210 mill. (68 pieds 4 pouc.).

(1) La musique, comme on sait, n'est pas professée à l'École des Beaux-Arts. L'enseignement de cet art est exclusivement réservé à l'*École royale de Musique*, appelée aussi *Conservatoire*, et située rue Bergère.

(2) Nous empruntons la plupart de ces détails à l'intéressante *Notice historique sur l'Arc de Triomphe de l'Étoile, publiée par MM. Thierry et Coulon, inspecteurs du monument.*

(3) Le plus grand de tous les arcs de triomphe modernes, après celui de l'Étoile, est la porte Saint-Denis, qui a 72 pieds 9 pouc. de hauteur, et 73 pieds 9 pouc. de largeur. Les dimensions de la porte Saint-Martin sont inférieures à celles de la porte Saint-Denis.

A Rome, l'arc de Constantin, qui est regardé comme le plus colossal des arcs antiques, a 65 pieds 10 pouc. de hauteur, 76 pieds de largeur et 20 pieds 5 pouc. d'épaisseur.

Le grand arc qui s'élève sur l'axe de la route de Neuilly a 20 mètres 429 millim. (90 pieds 6 pouces) de hauteur, sur 14 mètres 620 millim. (45 pieds) de largeur.

Les petits arcs latéraux ont 18 mètres 680 millim. (57 pieds 6 pouces), sur 8 mètres 440 millim. (25 pieds 11 pouces.)

Les fondations ont 8 mètres 375 millim. (25 pieds 9 pouc.) de profondeur au-dessus du sol, sur 54 mètres 560 millim. (167 pieds 10 pouc.) de longueur, et 27 mètres 280 millim. (83 pieds 11 pouc.) de largeur.

La première pierre fut posée le 15 août 1806 ; elle porte pour inscription :

L'an 1806, *le quinzième d'août, jour de l'anniversaire de la naissance de Sa Majesté Napoléon-le-Grand, cette pierre est la première qui a été posée. Le ministre de l'intérieur, M. de Champagny.*

Dès le mois de mai de la même année, on avait commencé les fouilles et les fondations. MM. Raymond et Chalgrin avaient d'abord été chargés de rédiger des projets. Celui de ce dernier architecte fut approuvé par Napoléon en 1809.

M. Chalgrin dirigea les travaux de construction jusqu'au-dessus de la corniche du piédestal.

Au mois de janvier 1811, époque de la mort de cet artiste, M. Goust suivit l'exécution du projet jusqu'à la hauteur de l'imposte du grand arc.

Les travaux furent interrompus en 1814, et peu s'en fallut que la Restauration n'abandonnât cette immense construction ; mais, après la guerre d'Espagne de 1823, ils furent repris en exécution de l'ordonnance royale du 9 octobre de la même année, qui, changeant la destination primitive de l'édifice, décida que l'arc de triomphe de l'Étoile consacrerait la mémoire de cette expédition.

MM. Huyot et Goust devaient diriger les nouveaux ouvrages ; mais le premier, ayant présenté un projet qui s'écartait des données acceptées dans le principe, cessa ses fonctions, et M. Goust fut seul chargé de cette direction, sous la surveillance d'une commission composée de quatre architectes, MM. Fontaine, Debret, de Gisors et Labarre. L'arc de triomphe fut élevé alors jusqu'à la première assise de l'architrave de l'entablement.

En 1828, M. Huyot redevint directeur des travaux, et fit exécuter le grand entablement, la voûte ogive destinée à supporter le dallage supérieur, et la sculpture d'ornement de la grande voûte.

Après la révolution de juillet, un des premiers actes de Louis-Philippe, roi des Français, a été de rendre l'arc de triomphe à sa destination première, et d'accélérer l'achèvement de ce superbe monument. L'exécution suivit promptement la noble pensée de ce prince, qui sut ainsi satisfaire à un sentiment d'honneur national.

Le 31 juillet 1832, M. Blouët fut appelé à terminer les ouvrages : c'est depuis cette époque qu'ont été exécutés l'attique, la grande salle voûtée, le dallage de la plate-forme, la balustrade supérieure, et l'acrotère qui surmonte le monument, le pavage sous l'arc principal et les arcs latéraux, et le système d'éclairage et d'illumination par le gaz. C'est aussi sous la direction de M. Blouët qu'ont été faits les travaux de sculpture.

Enfin l'arc de l'Étoile fut inauguré le 29 juillet 1836, anniversaire de notre dernière révolution.

Une revue avait été annoncée pour ce jour-là ; la garde nationale et la troupe de ligne composant la garnison de Paris devaient défiler sous le monument devant le roi, les princes et leur brillant état-major ; autour du rond-point de l'Étoile, des tribunes élégantes, ornées de drapeaux et d'oriflammes aux trois couleurs nationales, avaient été élevées pour recevoir les différents corps constitués de l'État, conviés à cette solennité. Le programme de la fête promettait à la population parisienne une cérémonie intéressante et un imposant spectacle. Mais rien de tout cela ne put avoir lieu. Quelques jours auparavant de sinistres bruits circulèrent dans la capitale : on parla de complots, de tentatives séditieuses, qui devaient éclater pendant la revue. L'autorité parut craindre une catastrophe semblable à celle qui, l'année précédente, avait ensanglanté les fêtes de juillet, et la cérémonie fut contremandée.

L'inauguration fut donc bornée à la découverte des sculptures, qui, jusqu'à ce jour, avaient été cachées à tous les regards. Dès le matin, les toiles qui les enveloppaient furent enlevées, et l'arc de triomphe apparut dans toute sa magnificence. Le soir, une éclatante illumination au gaz versa sur le monument des torrents de lumière. Malgré une pluie abondante, et tandis que de tous côtés les lampions éteints laissaient les autres édifices publics dans la plus profonde obscurité, l'arc de triomphe seul brilla pendant une partie de la nuit de l'éclat de mille feux.

Telle est l'histoire de l'édification de ce monument. On a dépensé, pour le construire et le décorer, la somme de 9,651,115 francs 62 centimes, qui se répartissent ainsi :

Sous l'empire.	3,200,713 f.	56 c.
Sous la restauration.	3,000,778	68
Depuis juillet 1830.	3,449,623	38
Total.	9,651,115 f.	62 c.

Voici maintenant quelques détails sur les sculptures et les ornements qui le décorent.

Décoration extérieure. Les deux grandes faces, traversées par la route, regardent, l'une les Tuileries, et l'autre le pont de Neuilly ; les deux petites faces regardent, l'une à droite (en venant de Paris), la campagne de Clichy; et l'autre, à gauche, le village de Passy.

Chacune des grandes faces présente, dans sa partie inférieure, deux groupes de sculpture de grandes proportions, l'un à droite, l'autre à gauche de la grande voûte. Chaque groupe a 11 mètres 70 centim. (36 pieds) de haut, et les figures 5 mètres 85 centim. (18 pieds).

Sur la face du côté des Tuileries, le groupe de droite, composé et exécuté par M. Rude, représente *le Départ* (1792). Le Génie de la guerre, le glaive à la main, pousse le cri d'alarme. Un chef agite son casque pour appeler à lui les guerriers citoyens. Un jeune homme, plein d'enthousiasme, se serre contre lui ; à droite, un autre personnage se dispose à marcher contre l'ennemi ; il se débarrasse de son manteau, et a déjà tiré l'épée. Derrière cet homme, un vieillard semble adresser des conseils au chef de l'expédition. A gauche, un guerrier assis tend son arc, tandis que derrière lui un guerrier, revêtu d'une cotte de mailles, sonne de la trompette. Derrière encore, mais plus au centre du groupe, on aperçoit la tête d'un jeune cavalier domptant un cheval. Enfin, au-dessus de ces personnages flotte le drapeau national.

Le groupe de gauche, sur la même face, composé et exécuté par M. Cortot, membre de l'Institut, représente *le Triomphe* (1810). L'Empereur est couronné par la Victoire ; la Renommée publie ses hauts faits, tandis que l'Histoire les écrit. Les Villes vaincues viennent faire leur soumission au vainqueur, et des trophées d'armes prises à l'ennemi sont suspendus à un palmier ; plus loin, on voit un prisonnier chargé de fers.

Le groupe de droite, sur la face du côté du pont de Neuilly, par M. Étex, représente *la Résistance* (1814). Un jeune guerrrier défend son pays, envahi par l'ennemi ; son père, blessé, embrasse ses genoux ; sa femme, tenant un enfant dans ses bras, cherche à le retenir. Derrière, un cavalier blessé tombe de cheval ; au-dessus, le Génie de l'avenir, planant sur ce groupe, encourage le jeune homme à combattre.

Enfin, le groupe de gauche, sur la même face, exécuté également par M. Étex, représente *la Paix* (1815). Un soldat remet son épée dans le fourreau. A gauche, une femme caresse son enfant couché sur ses genoux; un autre enfant qui lit s'appuie sur elle. A droite, on voit un homme occupé à un soc de charrue, et un guerrier qui, rentré dans ses foyers, dompte un taureau qu'il destine au labourage. Au-dessus est une figure de Minerve, couronnée de lauriers.

Entre l'imposte du grand arc et l'entablement sont placés deux bas-reliefs

sur chacune des grandes faces, et un seul bas-relief sur chacune des faces latérales.

Le bas-relief de droite, sur la face du côté des Tuileries, représente les funérailles du général Marceau, tué à Hoschsteinball, le 19 septembre 1796. Cet ouvrage est de M. Lemaire.

Le bas-relief de gauche, sculpté par M. Seurre aîné, représente la bataille d'Aboukir, livrée le 24 juillet 1799.

Le bas-relief de droite, sur la face du côté du pont de Neuilly, représente le passage du pont d'Arcole, le 8 novembre 1796. Il est de M. Feuchère.

Celui de gauche, sur la même face, par M. Chaponnière, jeune sculpteur distingué, que la mort a déjà enlevé aux arts, représente la prise d'Alexandrie, le 2 juillet 1798.

Le bas-relief de la face latérale de droite, par M. Gecther, représente la bataille d'Austerlitz, gagnée le 4 décembre 1805.

Celui de la face latérale de gauche, par M. Marochetti, représente la bataille de Jemmapes (6 novembre 1792).

Les Renommées placées dans les quatre tympans des deux grands arcs ont été composées et exécutées par M. Pradier.

Dans la frise du grand entablement, et tout à l'entour du monument, règne un bas-relief représentant, sur la face du côté de Paris, et en retour sur la moitié des deux faces latérales, *le Départ des armées;* et sur la face du côté de Neuilly, et en retour sur l'autre moitié des deux faces latérales, *le Retour des armées.* Cette frise a été exécutée par six artistes : MM. Brun, Laitié, Jacquot, Caillouette, Seurre aîné et Rude.

On a inscrit sur 30 boucliers, placés dans la hauteur de l'attique, trente de nos plus éclatantes victoires. Les voici :

Valmy. — Jemmapes. — Fleurus. — Montenotte. — Lodi. — Castiglione. — Arcole. — Rivoli. — Pyramides. — Aboukir. — Alkmaer. — Zurich. — Héliopolis. — Marengo. — Hohenlinden. — Ulm. — Austerlitz. — Iéna. — Friedland. — Somo-Sierra. — Esling. — Wagram. — La Moskowa. — Lutzen. — Bautzen. — Dresde. — Hanau. — Montmirail. — Montereau. — Ligny.

Telle est la décoration extérieure de l'arc de triomphe de l'Étoile. Je passe à sa décoration intérieure.

Décoration intérieure. Les tympans des petits arcs, sous la grande voûte, représentent *l'Artillerie* et *la Marine*. Le premier de ces deux sujets a été exécuté par M. de Bay ; le second, par M. Seurre jeune.

Inscriptions. Ces inscriptions, destinées à perpétuer le souvenir des hauts faits de nos armées, ont été classées, autant qu'il était possible, par ordre chronologique. Trente noms seulement, ainsi qu'on l'a vu plus haut, avaient pu trouver place dans la décoration extérieure de l'arc de triomphe. Cependant il fallait faire figurer sur ce monument un bien plus grand nombre de batailles, de combats et de siéges mémorables, afin qu'il présentât en réalité le résumé complet de notre gloire militaire. C'est à quoi on a consacré les emplacements que la sculpture avait laissés libres sous la grande voûte. On a divisé la nomenclature en quatre parties, correspondant aux théâtres de la guerre du nord, de l'est, du sud et de l'ouest; et en suivant à peu près l'ordre des faits et des dates, on a classé comme il suit cette longue série d'actions de guerre.

Inscriptions sous la grande voûte.

NORD.	EST.	SUD.	OUEST.
LILLE.	WERTINGEN.	LOANO.	LE BASTAN.
HONDSCHOOTE.	GUNTZBOURG.	MILLESIMO.	LE BOULOU.
WATTIGNIES.	ELCHINGEN.	DEGO.	BURGOS.
ARLON.	DIERNSTEIN.	MONDOVI.	ESPINOSA.
COURTRAI.	HOLLABRUNN.	ROVEREDO.	TUDELA.
TOURCOING.	SAALFELD.	BASSANO.	UCLEZ.
WEISSEMBOURG.	HALLE.	SAINT-GEORGES.	LA COROGNE.
MAESTRICHT.	PRENTZLOW.	MANTOUE.	SARRAGOSSE.
ALDENHOVEN.	LUBECK.	TAGLIAMENTO.	VALLS.
LANDAU.	PULTUSK.	SEDIMAN.	MEDELLIN.
NEUWIED.	EYLAU.	MONT-THABOR.	MARIA-BELCHITE.
RASTADT.	OSTROLENKA.	CHEBREISSE.	ALMONACID.
ETLINGEN.	DANTZIG.	BASSIGNANO.	OCAÑA.
NERESHEIM.	HEILSBERG.	SAN-GIULIANO.	ALBA-DE-TORMES.
BAMBERG.	LANDSHUT.	DIETIKON.	VIQUE.
AMBERG.	ECKMULH.	MUTTATHAL.	LERIDA.
FRIEDBERG.	RATISBONNE.	GÊNES.	CIUDAD-RODRIGO.
BIBERACH.	RAAB.	LE VAR.	ALMEIDA.
ALTENKIRCHEN.	MOHILEW.	MONTEBELLO.	TORTOSE.
SCHLIENGEN.	SMOLENSKO.	LE MINCIO.	GEBORA.
KEHL.	VALONTINA.	CALDIERO.	BADAJOZ.
ENGEN.	POLOTSK.	CASTEL-FRANCO.	TARRAGONE.
MOESKIRCH.	KRASNOÉ.	RAGUSE.	SAGONTE.
HOCHSTETT.	WURSCHEN.	GAETE.	VALENCE.

Inscriptions sous les petites voûtes [1].

NORD.		EST.	
DURSHEIM.	YPRES.	JAFFA.	GRATZ.
DUSSELDORF.	LUXEMBOURG.	PESCHIERA.	C. DE SPRIMONT.
GRAND-PORT.	BRESLAW.	CAIRE.	GRISBERT.
N. JAROSLAWITZ.	BERG-OP-ZOOM.	CAPRÉE.	CHAMPAUBERT.

SUD.		OUEST.	
ADIGE.	NAPLES.	ROSES.	TOULOUSE.
MONTAGNE-NOIRE.	PLAISANCE.	ASTORGA.	MONTE DEL RIOSECCO.
POZZOLO.	MADRID.	GIRONNE.	OPORTO.
LA PIAVE.	MÉQUINENZA.	OLIVENZA.	PUENTE-DOURO.

A côté des tableaux de nos victoires, il fallait inscrire les noms de ceux qui ont contribué à les remporter.

Quatre listes, de dix colonnes chacune, gravées sur les parois intérieures des petits arcs, contiennent les noms qui suivent :

(1) Pour s'orienter avec les quatre points cardinaux, suivant lesquels on a dû classer les différents théâtres de la guerre, on a placé *l'est* dans le premier massif de droite (en venant de Paris); *le nord*, dans le deuxième massif de droite; et par conséquent *le sud* dans le premier massif de gauche, et *l'ouest* dans le second massif de gauche.

Les noms suivis d'un astérisque sont ceux des officiers morts sur le champ de bataille. On les a désignés sur l'arc de l'Étoile, en les soulignant.

SUD.

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
KELLERMANN, F.	RUTY.	ANSELME.	SERRURIER.	BON.*
RIVAUD DE LA R.	SOULT, P.	BRUNET.	MURAT.	LANUSSE.*
FIORELLA.	DIGEON.	BIRON.	E. BEAUHARNAIS.	RUSCA.
FAULTRIER.	LAPLANE.	DUMERBION.	MARMONT.	GARDANNE.
CAFFARELLI, A.	JEANIN.	MONTESQUIOU.	MENOU.	DUBOIS.*
SANSON.	DODE.	DUMAS.	PERRÉE.*	ST-HILAIRE.*
PERNETY.	FABRE.	MASSÉNA.	LAPOYPE.	GARNIER.
LALOWSKI.	DELAMOTTE, A.	BERTHIER.	REYNIER.	DOMBROWSKY.
SARRUT.	CORBÉ.	AUGEREAU.	LAHARPE.*	DOMMARTIN.
ARRIGHI.	STROLZ.	JOUBERT.*	RAMPON.	VERDIER.
DANTHOUARD.	QUIET.	KLÉBER.	BELLIARD.	MÉNARD.
EMERIAU.	REMOND, V.	BRUEYS.*	ANDREOSSI.	FRÈRE.
RAZOUT.	BONNEMAINS.	DESAIX.*	CHASSELOUP.	MIOLLIS.
DERIOT.	ST-GENIES.	BRUNE.	GUYEUX.	DUGUA.
TIRLET.	VILLAUMEZ.	SCHAWEMBOURG.	VAUBOIS.	SERAS.
	LAMORANDIÈRE.	GANTHEAUME.	B. D'HILLIERS.	DESTAING.
		CHAMORIN.		DENNIER.

(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
CHARPENTIER.	POUGET.	GRIGNY.*	MACON.*	BACHELU.
DAMAS.	LASALCETTE.	CHAMPEAUX.*	POITEVIN DE M.	MEUNIER, C.
GAZAN.	SOULÈS.	CHARTON.*	BESSIÈRES, B.	BRICHE.
BEKER.	CAMPREDON.	BAYRAND.*	CAVAIGNAC.	THOUVENOT.
MARCHAND.	CHABRAN.	POINT.*	P. GUDIN.	MERLIN.
DALLEMAGNE.	VIAL.	BOISGERARD.*	DELAITRE.	DEJEAN, A.
CHABERT.	BERTHEZÈNE.	DUPHOT.*	BORELLI.	SUSERVIC.
COLLI.	EXELMANS.	BANEL.*	MONTELEGIER.	BIGARRÉ.
ZAYONSCHECK.	LEDRU-DESSARTS.	STENGEL.*	BERCÉ.	LARREY.
PARTOUNEAUX.	DARRICAU.	VALLONGUE.*	MERLIN, C.	LAMETH, CH.
DUPAS.	CASSAGNE.	SULKOSKI.*	VALAZÉ.	CAUSSE.*
ROGUET.	CAFFARELLI.*	LETURC.*	LUCOTTE.	LAHURE.
MONIER.	DELEGORGUES.*	MIREUR.*	LOVERDO.	ROIZE.*
RICARD.	RAMBAUD.*	DESNOYERS.*	BAURO.	MARISY.*
MAINONI.	CACAULT.*	MARIGNY.*	LAFON-BLANIAC.	MORANGIES.
PACTHOD	PIGEON.*	BLANCHEVILLE.*	DESGENETTES.	BRON.
	ST-LAURENT.			

Armées de Dalmatie, d'Égypte, d'Espagne, de Portugal, d'Andalousie, d'Aragon, de Catalogne, du Midi.

OUEST.

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
DESFOURNEAUX.	CHARBONNEL.	SERVAN.	CLAUSEL.	LESPINASSE.
BERRUYER.	LAMARTINIÈRE.	DUGOMMIER *.	LECLERC.	SAURET.
HÉDOUVILLE.	LATRILLE DE L^es.	SCHERER.	SÉBASTIANI.	MERLE.
MARTIN.	CORBINEAU, S.	MONCEY.	REILLE.	SOLIGNAC.
LAMARTILLIÈRE.	DUVERNET, M.	DEFLERS.	DORSENNE.	MANCUNE.
CAULINCOURT, L.	DROUOT.	DELBECQ.	DUPERRÉ.	GILLY.
LÉRY.	FLAHAUT.	MULLER.	BARBANTANE.	BARBOT.
SAINT-SULPICE.	L. DE LA FERRIÈRE.	PÉRIGNON.	SAHUGUET.	DUBRETON.
LEF. DESNOUETTES.	GUÉHÉNEAU.	DAGOBERT.	FRÉGEVILLE.	THIÉBAUT.
DUROSNEL.	REISET.	VICTOR.	DUBOUQUET.	BRÉNIER.
ORDENER.	PICQUET.	SOULT.	CANCLAUX.	LOISON.
TAVIEL.	CHATEAU *.	DECRÈS.	TRAVOT.	MARANSIN.
GUYOT, C.	HARLET.	SUCHET.	DELABORDE.	FOY.
LEBRUN.	MAUCOMBLE.	JUNOT.	MARBOT.	SÉMÉLÉ.
CHASTEL.	BOUCHER.	DECAEN.	WILLOT.	GOBERT *.
B. DE MONTYON.	VALLETAUX *.	LINOIS.	LAGRANGE.	MILHAUD.
			HUBER.	PILLE.

(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
M^ce MATHIEU.	MUSNIER.	MIRABEL *.	DESAILLY.	LENOURY.
HARISPE.	PECHEUX.	BEAUREGARD *.	TROUDE.	CASTEX.
LAVAL.	BARROIS.	COMPÈRE *.	JOUFFROY.	COLBERT, C.
DARMAGNAC.	AYMARD.	COLBERT *.	BAILLOD.	MAURIN.
DURUTANNE.	QUESNEL.	SENARMONT *.	SAINT-CYR NUGUES.	DAURE.
HABERT.	BRAYER.	SALM *.	BEURMANN, J. F.	NOAILLES *.
ROGNIAT.	RUFFIN *.	GRAINDORGE *.	CRESSOT.	SERCEY.
DELORT.	ORDONNEAU.	FERRY *.	SIMMER.	BONNAMY.
HAXO.	R. REY.	JARDON *.	CHRISTIANI.	LACROIX, P.
LAMARQUE.	LAPISSE *.	WERLE *.	FLAMAND.	D'HÉNIN.
VALÉE.	LIGER BELAIR.	BECHAUD *.	MEYNADIER.	MACON.
SEVEROLI.	TAUPIN *.	THOMIÈRES *.	BOULARD.	RENAUDIN.
ABBE.	KLOPISKI.	LACOSTE *.	WOLF.	PRÉVAL.
SALIGNY.	BERTOLETTI.	HENRY *.	GAUTHIER, C^re.	LHERMITTE.
FRANCESCHI.	LALLEMAND.	BASTE *.	RÉNÉ.	D'ALTON,
DULONG.	PHILIPPON.	PEPIN *.	SCHMITZ.	MONTMARIE, L.
		MIQUEL.		

Armées des Pyrénées-Orientales, des Pyrénées-Occidentales, de l'Ouest, de Réserve, du Camp de Boulogne, Grande Armée.

Après avoir décrit ce magnifique arc de triomphe, qui résume à nos yeux les plus glorieux souvenirs de notre histoire contemporaine, cherchons à nous soustraire, pour un moment, à l'enchantement que produit son ensemble colossal et majestueux, pour dire quelques mots des critiques que les détails de ce monument ont soulevées sous le rapport de l'art.

Et d'abord on peut répéter ici les observations que nous avons déjà faites plus haut à propos de l'église de Notre-Dame de Lorette; c'est qu'il est à regretter que nos grands monuments ne présentent pas, dans leurs détails, assez d'unité, assez d'harmonie : cela vient de ce que l'exécution en est confiée à plusieurs artistes dont le style, le talent, l'imagination, diffèrent essentiellement. Des artistes d'un talent ordinaire peuvent, jusqu'à un certain point, se conformer aux volontés d'un homme supérieur chargé de la direction générale des travaux, comme nous en trouvons des exemples nombreux dans les productions des écoles du moyen-âge, en Italie, et comme cela s'est vu aussi en France, sous le règne de François I[er] et sous celui de Louis XIV. Mais on se trompe étrangement en pensant que des artistes de talent et d'une portée à peu près égale s'entendront assez bien entre eux pour travailler d'après la même idée, dans le même système, sous l'influence du même goût et du même style, et qu'ils pourront faire tellement abnégation de leur individualité, qu'ils se confondent, pour ainsi dire, en une seule âme, en un seul corps. C'est pourtant là l'erreur de notre époque, et, disons-le, c'est un inconvénient qu'il faut nécessairement subir, tout grave qu'il est, parce que le grand nombre des artistes de talent rend à peu près inévitable la répartition égale des travaux entre eux.

Ainsi, il est impossible de ne pas être frappé du défaut d'harmonie qui existe entre les quatre groupes de MM. Rude, Cortot et Étex. Bien que chacun de ces quatre groupes se fasse remarquer par des qualités précieuses, ils sont conçus sur des plans si différents, qu'ils présentent à l'œil de l'observateur des disparates choquantes.

Une autre observation que suggère l'inspection attentive des sculptures de l'arc de triomphe, c'est qu'il semble que l'art de la statuaire s'est jeté dans une mauvaise voie, en sacrifiant ses qualités naturelles, la forme et la beauté, à des ressources et à des combinaisons qui sont exclusivement du domaine de la peinture.

Si l'on a reproché, avec quelque raison, aux peintres de l'empire de faire de la sculpture dans leurs tableaux, on pourrait retourner ce reproche contre quelques sculpteurs de nos jours, qui font de la peinture dans leurs bas-reliefs. Ils doivent se défier de cette tendance dangereuse, quelque original que soit leur talent, quelque facile que soit leur exécution.

Au surplus, la meilleure critique de ce goût pittoresque appliqué à la

statuaire résulte de la comparaison que chacun peut faire de ces quatre groupes avec les quatre *Renommées* de M. Pradier, qui décorent les tympans de l'arc de triomphe. Ce sont là de belles figures, bien conçues, parfaitement exécutées, et qui remplissent toutes les conditions de la sculpture monumentale.

On peut aussi reprocher quelques défauts d'harmonie aux six bas-reliefs historiques de MM. Lemaire, Seurre aîné, Feuchère, Chaponnière, Gecther et Marochetti ; mais ce défaut est ici moins sensible, à cause de la régularité des encadrements et de la symétrie des dimensions.

Malgré ces imperfections, que des critiques habiles ont relevées, mais qui, aux yeux de la multitude, sont plus que compensées par des beautés réelles et incontestables, l'arc de triomphe, par son importance historique, par sa simplicité et sa grandeur majestueuse, est sans contredit l'un des monuments modernes les plus remarquables.

Obélisque de Luxor (ou Louqsor). Avant de parler de ce beau monument, qui décore la magnifique place de la Concorde, nous emprunterons à une curieuse notice de M. Alexandre de Laborde quelques détails intéressants sur les obélisques que les Romains ont, à différentes époques, enlevés à l'Égypte, et sur la destination primitive de ces énormes monolithes.

« A l'aspect de ces monuments, dit M. de Laborde (1), on se demande quels sont les hommes qui ont tiré des carrières des masses aussi gigantesques ; dans quel but et par quels moyens ; que veulent dire ces emblèmes mystérieux, ces caractères magiques, comme dit Lucain, qui couvrent leurs parois ; comment surtout ces chefs-d'œuvre des arts sont-ils parvenus aussi intacts parmi nous. C'est à ces différentes questions que nous allons chercher à répondre.

Tous les peuples ont eu des temples et des palais ; le sanctuaire de la Divinité et l'habitation des rois ont toujours été distingués des demeures particulières ; mais les Égyptiens seuls ont placé devant ces édifices de grands signaux qui en faisaient connaître la destination. Tel était le but des obélisques, sorte de pyramides élancées, de colonnes à pans coupés en forme d'aiguilles, sur lesquelles étaient gravés le nom du souverain qui avait élevé l'édifice, et celui du dieu auquel il était consacré.

« Les formules à cet égard, qui nous ont été transmises par Hermapion, le dernier des Grecs qui paraît avoir eu connaissance de la langue hiéroglyphique, sont d'accord avec l'interprétation nouvelle qu'en a donnée l'illustre auteur de la Grammaire égyptienne, M. Champollion, enlevé naguère à la reconnaissance du monde savant.

(1) *Description des obélisques de Louqsor*, par M. Alexandre de Laborde. Ce précis a été lu par l'auteur à la séance publique de l'Institut, du 3 août 1832.

« Les obélisques sont donc des monuments essentiellement historiques et sacrés; et c'est sans doute sous ce double rapport, et en considération également de leur beauté, qu'ils ont été si longtemps respectés.

« Lorsque le féroce Cambyse renversa les monuments de l'Égypte, sa fureur sembla s'arrêter devant les obélisques, et il fit cesser à Thèbes l'incendie avant qu'il pût les atteindre.

« Auguste alla plus loin : il conçut l'idée de les transporter dans la capitale du monde. Ayant trouvé Rome bâtie en briques, et voulant la laisser en marbre, ainsi qu'il le disait, il dut chercher à l'embellir encore par une nouvelle pierre jusqu'alors inconnue, le granit, qui réfléchissait, disait-on, les rayons du soleil, et semblait parsemée de gouttes d'or.

« Un vaisseau immense fut construit à cet effet, et rapporta d'Alexandrie deux obélisques qui furent placés, l'un dans le Grand-Cirque, l'autre dans le Champ-de-Mars. Ce fut sans doute à cette occasion que les Romains durent rechercher comment les Égyptiens avaient pu tirer des carrières, transporter, élever si facilement des blocs d'une si énorme dimension : mais ce fut en vain, ils n'en retrouvèrent plus la trace; la tradition même en était perdue depuis longtemps.

« L'architecte de Ptolémée-Philadelphe ne trouva d'autre moyen, pour parvenir à transporter un des obélisques de Thèbes à Alexandrie, que de creuser un canal à partir du Nil, jusqu'au-dessous du monument. Là, deux bateaux, à moitié submergés par un poids double de celui du monolithe, et déchargés bientôt de moitié de leur poids, soulevèrent l'obélisque renversé, et le transportèrent par un moyen, comme on le voit, aussi long que dispendieux.

« Diodore de Sicile parle de plans inclinés, de montagnes factices qui servaient à élever les différentes assises de pierres; c'est ainsi que plusieurs peuples de l'Orient, peu avancés dans les arts, parviennent aujourd'hui encore à soulever de pesants fardeaux.

« Enfin, on peut ranger dans le nombre des fables le rapport de Pline, qui suppose qu'il fallut l'emploi de vingt mille hommes pour élever un des obélisques, et qu'on attacha le fils du roi au sommet, afin de donner aux ouvriers plus de courage ou plus d'adresse. C'est faire outrage aux Égyptiens, déjà si avancés dans les arts mécaniques, ainsi que le prouvent les tableaux représentés sur leurs tombeaux, que de les réduire à d'aussi faibles moyens. Non-seulement ils soulevaient avec facilité de semblables monuments, dont le plus grand ne pesait pas sept cents milliers, mais des temples entiers d'une seule pièce, tels que ceux de Saïs et de Butos, du poids énorme de six à huit millions de livres.

« A l'exemple d'Auguste, Caligula transporta à Rome un troisième obé-

lisque ; et le navire, ou radeau, dont il se servit était tellement vaste, qu'il suffit, sous l'empereur Claude, à la fondation d'un des côtés du port d'Ostie.

« Ces obélisques n'étaient cependant pas les plus élevés, et l'on semblait avoir reculé devant la difficulté de remuer les autres.

« Constantin voulut, à cet égard, surpasser ses prédécesseurs, et transporter à Byzance un des grands obélisques de Thèbes. Il réussit à le transporter à Alexandrie ; mais, à sa mort, son fils Constance, changeant sa destination, fit construire, pour le transférer à Rome, un radeau plus grand que tout ce qui avait été imaginé jusqu'alors ; il était conduit par trois cents rameurs, et le mât principal ne pouvait être embrassé par deux hommes.

« Il parvint heureusement jusqu'au bord du Tibre ; mais c'est alors qu'on put juger de l'imperfection des arts mécaniques à Rome à cette époque, par les efforts inouïs qu'il fallut employer pour le mouvoir.

« On éleva, dit Ammien Marcellin, avec les plus grands dangers, une charpente de hautes poutres qui ressemblait à un bois : les solives, les cordes, les câbles, obscurcissaient le ciel; et c'est au milieu de cet appareil que s'éleva cette montagne couverte d'écritures, dit-il, sous les efforts de plusieurs milliers d'hommes.

« L'érection d'un autre obélisque, quelque temps plus tard, sous le règne de Théodose, à Constantinople, suppose encore moins d'habileté ; on mit trente-deux jours à l'élever. L'appareil dont on se servit, sculpté sur le piédestal, présente une plate-forme circulaire, qu'on a prise pour une roue, mais qui n'est évidemment que l'image d'un plan incliné, sur lequel l'obélisque s'appuie et s'élève par l'action d'un petit nombre de cabestans.

« Ces moyens imparfaits prouvent suffisamment qu'on avait perdu toute tradition de la science égyptienne.

« L'invasion des peuples barbares vint ensevelir les obélisques de Rome avec ses autres monuments, et huit siècles s'écoulèrent avant qu'on songeât à les relever de la poussière, avant qu'en effet Rome redevînt la capitale du monde civilisé.

« Sixte-Quint eut le premier la pensée de redresser l'obélisque de Caligula : il mit cette entreprise au concours, plusieurs projets furent présentés ; celui de Fontana eut la préférence ; mais quel projet ! la répétition de la scène décrite par Ammien Marcellin. L'emploi exagéré de huit cents hommes, de quatre-vingts chevaux, de cent cabestans, d'une forêt de charpentes, triple de la force nécessaire ; opération cependant qui passa pour merveilleuse, et que vingt grandes estampes ont transmise à la postérité.

« Depuis cette époque, il ne fut plus question d'obélisques ; on se borna

à l'imitation imparfaite de quelques-uns de ces monuments en plusieurs assises, ce qui en changeait tout à fait le caractère.

« L'Égypte, depuis dix siècles, était retombée dans la barbarie, et à peine quelques voyageurs pouvaient-ils pénétrer sur cette terre où Pythagore et Platon étaient allés demander des inspirations au génie des sciences, lorsqu'un grand homme entreprit de lui rendre l'existence et la gloire. Son armée triomphante, après avoir salué par une victoire les Pyramides, s'avança vers Thèbes; mais là elle s'arrêta tout à coup, et battit des mains à la vue des admirables monuments qu'elle aperçut. Dans son enthousiasme, elle aurait voulu pouvoir les transporter tous dans la capitale avec les drapeaux des ennemis qu'elle venait de vaincre, ou du moins en présenter quelques fragments à l'admiration publique; mais la guerre avec l'Angleterre interceptait toute communication. Trente ans se sont écoulés depuis la prise de possession de cette terre célèbre, et rien de grand ne serait resté de cette expédition, si l'idée n'était venue enfin de transporter en France un des obélisques. A qui appartient cette idée? Nombre de personnes distinguées se la disputent; mais l'honneur principal en est à ceux qui, si habilement, si heureusement, viennent de la mettre à exécution, et la marine française en réclame tout le mérite. »

En 1829, une commission fut nommée pour régler les moyens de transporter en France l'un des obélisques de Luxor. Cette commission se composait de MM. Tupinier, Makau, Biet, de Laborde, Taylor et Livron. Un bâtiment fut construit tout exprès à Toulon; on le nomma *le Luxor*, et on en confia le commandement à M. de Verninhac Saint-Maur, lieutenant de vaisseau, auquel fut adjoint M. Lebas, ingénieur de la marine, chargé des opérations d'abattage et d'embarquement de l'obélisque. Cent vingt hommes composaient en outre l'équipage.

Au mois d'avril 1831, ce bâtiment partit de Toulon, et arriva à Alexandrie le 3 mai. Mais c'est lorsqu'il fallut remonter le Nil que les difficultés commencèrent; il lui fallut cinquante heures pour faire une lieue, sous une chaleur de 38 degrés de Réaumur. Tous les cordages d'amarre, toutes les embarcations pour les remorques furent détruits dans ce pénible trajet, et au dernier coude du fleuve, à cinq lieues de Thèbes, il ne restait plus qu'un seul canot qui tînt à l'eau, et que deux cordages appelés *aussières* presque réduits en étoupes. Enfin, le 16 août on arriva vis-à-vis du palais de Luxor, situé sur une butte factice, à une petite distance du Nil.

On s'occupa d'abord à déblayer les deux obélisques placés à l'entrée du palais, et à découvrir leur socle enterré à une assez grande profondeur. On aperçut alors les deux monuments dans tout leur ensemble. Le plus grand a vingt-cinq mètres ou soixante-quinze pieds de hauteur; l'autre est plus

petit de trois pieds. Pour dissimuler, autant que possible, cette différence, on avait placé le plus petit en avant de l'autre et sur un socle plus élevée ; trois rangées verticales d'hiéroglyphes couvrent les faces de ces deux monuments. La rangée du milieu est creusée à la profondeur de quinze centimètres ; les deux autres sont à peine taillées, et cette différence de relief varie le reflet et le jeu des ombres. Les cartouches multipliés sur les quatre faces présentent tous le nom et le prénom de Rhamessès ou Sésostris, et contiennent ses louanges et le récit de ses travaux.

Le socle mis à découvert présentait sur la partie nord-est et sud-ouest les figures de quatre singes cynocéphales, portant sur leur poitrine la même légende de Rhamessès : *Chéri d'Ammon, approuvé du Soleil*, etc., etc., que l'on retrouve encore sur la base même du monument.

Il est difficile d'assigner l'époque juste et le rang de ce souverain dans la liste des principaux pharaons des dynasties égyptiennes ; mais il est certain que c'est le même guerrier dont les conquêtes, retracées sur les monuments de la Haute-Égypte et de la Nubie, s'étendirent à la Syrie, à l'Éthiopie et même à la Grèce. D'après un passage de Tacite, on ne peut douter de l'identité de ce Rhamessès avec le Sésostris d'Hérodote et de Strabon, et le premier roi de la dix-neuvième dynastie de Manethon. Son portrait, son costume, ses nom et prénoms, se retrouvent sur les plus grands monuments, et principalement sur ceux d'Ipsamboul et de Derri.

La différence de dimension des deux obélisques a dû provenir de la difficulté d'extraire simultanément de semblables masses d'une seule carrière, celle de Syenne qui renferme le plus beau granit rose. Il fallait d'abord trouver dans les montagnes une masse de granit, sans fissures et sans défauts, de quatre-vingt-dix pieds de longueur sur environ douze de largeur ; il fallait dégager cette masse de la carrière, et la mouvoir sans briser son fût si délié, et sans même altérer ses arêtes. Une semblable opération ne pouvait réussir constamment, et c'est une partie des difficultés qu'elle entraînait que M. Lebas dut également surmonter, avec un manque de ressources de tout genre, en bois, fer, cordages, dans un pays presque désert, sous un soleil brûlant, auquel se joignit le fléau du choléra.

M. Lebas choisit le plus petit des obélisques, comme étant d'une conservation plus parfaite et d'un transport plus facile ; et, cependant il estime qu'il pèse deux cent cinquante mille kilogrammes. Il fallut d'abord pratiquer un chemin, ou plan incliné, depuis l'obélisque à transporter jusqu'au navire *le Luxor*, et pour cela trancher deux monticules d'antiques décombres, et démolir la moitié du village qui se trouvait sur la route ; ces tranchées ont demandé le travail de huit cents hommes pendant trois mois. On procéda alors à l'abattage, et, pour y parvenir, M. Lebas se servit d'un

moyen aussi simple qu'ingénieux, et qui prouve notre supériorité dans les conceptions mécaniques sur ceux qui nous ont précédés. L'opération eut lieu par un simple câble d'abattage tenant au haut de l'armature de l'obélisque, et fixé à une ancre très-forte à cent cinquante mètres du monument. Ce câble d'abattage était retenu, en sens opposé, par une poutre assujettie à un fort point de soutènement d'où partait le mouvement.

Le monolithe tournait en s'appuyant sur une pièce de chêne encastrée sous la base, pour préserver son arête inférieure.

Ce cylindre, de vingt centimètres de rayon, a supporté pendant vingt-cinq minutes une pression de cinq cents milliers, sans éprouver la moindre altération. Huit hommes, placés sur les apparaux de retenue, accéléraient ou retardaient, à volonté, la chute du monument, qui est resté suspendu pendant deux minutes sous un angle de trente degrés, et s'est enfin abaissé doucement sur la cale de halage, aux acclamations des habitants et des voyageurs accourus de tous les environs.

Cette opération, qui eut lieu le 31 octobre, ne dura que 25 minutes.

La seconde opération consistait dans l'embarquement. L'obélisque n'étant plus qu'à un mètre de distance de l'étrave du bâtiment, on avait séparé, par un trait de scie, une partie de l'avant du navire. L'ingénieur fit suspendre cette tranche sur deux poutres, mâtées en croix de Saint-André, et le monolithe fut embarqué après une heure et demie de halage, en passant par-dessous. L'avant du bâtiment fut alors remis en place, et toutes les parties furent si bien raccordées, que le trait de scie était moins prononcé qu'avant l'extraction de la tranche.

La dernière opération, moins difficile que les autres, mais plus hasardeuse, consistait à traverser la Méditerranée, l'Océan orageux, et à parvenir sans encombre sur les côtes de France. Cette dernière entreprise a complétement réussi au gré des amis des arts; mais plusieurs mois s'écoulèrent avant que les eaux du Nil fussent assez hautes pour se mettre en route. On ne put partir que le 19 août 1832 ; et ce ne fut que le 1er janvier 1833 que le bâtiment put franchir la barre du fleuve, remorqué par le bateau à vapeur *le Sphinx*. *Le Luxor* mouilla enfin à Toulon le 10 mai. Il en repartit sur-le-champ, et, après s'être arrêté à Gibraltar pour renouveler son approvisionnement de charbon, il reprit la mer et cingla vers le Havre, pour, de là, remonter la Seine jusqu'à Paris, où il arriva le 23 décembre.

Près de trois ans s'écoulèrent avant qu'on dressât l'obélisque au milieu de la place de la Concorde. Ce temps fut employé à disposer l'endroit qui devait le recevoir, à construire les fondations, et à préparer le piédestal du monolithe. Ce piédestal se compose d'un seul bloc de granit, ayant cinq

mètres de haut sur trois de large, et pesant, à lui seul, environ cent mille kilogrammes.

Enfin, le 25 octobre 1836, au milieu d'un immense concours de spectateurs accourus de tous les points de Paris, et en présence de la famille royale, M. Lebas, accomplissant avec le plus éclatant succès la tâche difficile qui lui avait été confiée, procéda à l'érection de l'obélisque.

Cette délicate opération est trop importante, et les mécanismes qu'elle a exigés sont trop curieux, pour que nous n'en parlions pas avec quelques détails. Nous en emprunterons la description à l'analyse savante qu'en a donnée M. Michel Chevalier, habile ingénieur non moins que bon écrivain, dans un article du *Journal des Débats* (1).

« Il semble, au premier abord, dit l'auteur de cet article, que rien ne soit plus simple que de dresser des obélisques : c'est l'affaire de quelques leviers et de quelques cabestans. C'est, en effet, fort simple en théorie, mais dans la pratique c'est une entreprise difficile. Le théoricien qui raisonne sur le papier suppose qu'il a un point fixe, et que toutes les parties de son appareil y sont solidement et indestructivement liées. Or, c'est de la fiction toute pure. Quand Archimède se fut rendu raison de la puissance du levier, il put s'écrier dans un sublime enthousiasme : Qu'on me donne un point fixe et je soulèverai le monde. Avec un point absolument fixe, en effet, un homme suspendu au bout d'un levier long de quelques milliards de milliards de milliards de lieues, pourrait faire équilibre au globe terrestre. Mais le point fixe n'eût supporté rien moins qu'une pression égale au poids de la terre (en supposant que la terre pesât dans l'espace) avec le poids d'Archimède par-dessus le marché, et la question eût été de trouver un point dont la fixité fût en état de résister à cet effroyable fardeau. En général, dans tous les appareils mis en jeu pour mouvoir de lourdes masses, les points d'appui ou points supposés fixes auxquels on se cramponne, et toutes les cordes ou autres parties des mécanismes, supportent des pressions ou des tractions plus ou moins considérables, qui arrachent les points d'appui et rompent les appareils s'ils ne sont pas composés des meilleurs matériaux, exécutés avec précision et de dimensions assez amples. C'est ce qui doit nous donner, dans toutes les opérations de grande mécanique, un grand avantage sur les anciens, parce que nous excellons dans les arts de détail, soit qu'il s'agisse de cordages à fabriquer, soit qu'il y ait des pièces métalliques à forger, à tourner ou à fondre.

(1) Voyez le numéro du 16 octobre 1836. Cet article a été écrit quelques jours avant l'érection de l'obélisque ; par conséquent il décrit les opérations à faire, et non pas les opérations faites ; il n'en est pas moins le récit le plus exact de toutes les opérations qui ont eu lieu le 25 octobre ; et c'est pourquoi nous avons cru devoir le reproduire ici.

« L'appareil employé par Fontana, pour dresser l'obélisque de la place du Vatican, à Rome, consistait dans un vaste échafaudage formé d'immenses madriers placés à droite ou à gauche du piédestal : les sommets des madriers étaient réunis par des traverses auxquelles étaient fixées les moufles. Pour que ces madriers se tinssent parfaitement droits, il avait fallu les étayer par de doubles et triples jambes de force, qui étaient elles-mêmes soutenues par des arcs-boutants. C'était donc toute une forêt descendue des Apennins sur la place du Vatican. Les autres obélisques furent dressés par la même méthode; comme ils étaient brisés, on en éleva successivement les divers morceaux. La colonne Alexandrine a été mise sur pied par un procédé analogue. Dans ce système, il y a un instant où le poids tout entier du monolithe est suspendu aux cordes et se balance, pour ainsi dire, à leur extrémité. Il est aisé alors de le déplacer à droite ou à gauche, de manière à le poser exactement au point déterminé d'avance. Pour éviter à cet égard toute incertitude dans l'érection de la colonne Alexandrine, l'ingénieur qui en était chargé, M. de Montferrand, ancien élève de l'École polytechnique, avait fait creuser au centre de la base de la colonne un trou demi-sphérique; une cavité exactement semblable avait été ménagée dans le piédestal, et un boulet du diamètre des deux demi-sphères y avait été posé. Une fois la colonne soulevée, on l'avait doucement amenée dans la situation convenable pour que la moitié du boulet en saillie se logeât dans le creux de sa base, et on avait alors légèrement lâché les cordes pour abaisser le monolithe au niveau du piédestal.

« Le système employé à Luxor et à Paris est plus simple ; il exige peu de bois. Dix bigues ou mâts de sapin de Riga, hauts de 21 m. (65 pieds), composent toute la charpente, avec deux pièces de bois ou traverses qui les rattachent, l'une par le haut, l'autre par le bas, de manière à former des dix mâts un grand châssis qui peut tourner en se rabattant ou en se relevant, autour de la traverse inférieure, comme autour d'une charnière. L'obélisque est couché sur le mur ou plan incliné qui a été construit pour le conduire de la rivière au piédestal. Il a cinq des bigues à sa droite, cinq à sa gauche. La traverse qui sert de charnière au système des bigues, et sur laquelle les bigues sont fixées par tenon et mortaise, est solidement assise sur un petit mur en moellon, perpendiculaire au plan incliné. Chaque bigue porte à son sommet une caliorne (grosse mouffle) de 5 pieds de haut sur laquelle passera à sept tours et retours une corde qui ira s'enrouler autour d'un cabestan. Il y aura ainsi dix cabestans qui tireront à eux le châssis des bigues de toute la force d'au moins quatre cents vigoureux artilleurs. Chaque bigue de droite sera de plus cravatée à son sommet par un hauban, grosse corde de 9 centimètres (3 1/2 pouces) de diamètre, qui ira saisir l'obélisque vers sa

pointe et se rattacher à une des bigues de gauche. Le châssis des bigues, cédant à l'action des cabestans et se penchant vers eux, soulèvera avec les haubans, comme un polype avec ses bras, la tête de l'obélisque. L'obélisque, tournant autour d'une des arêtes du carré qui forme sa base, se dressera peu à peu, et quand la pointe aura décrit le quart d'un cercle, il sera droit; l'opération sera achevée; M. Lebas dégagé de la responsabilité qui pèse sur ses épaules. Les spectateurs seront au bout de leur angoisse.

« Les cabestans ont 65 cent. (2 pieds de diam.), les barres auxquelles s'appliquent les hommes ont 3 mètres 20 cent. (10 pieds), à partir du centre du cabestan : elles sont au nombre de 16; chacune d'elles peut recevoir au grand complet trois hommes, ce qui ferait quarante-huit par cabestan, et quatre cent quatre-vingts pour l'ensemble. Calculons d'après ce chiffre. Le rayon moyen à l'aide duquel chaque homme agit est de 2 mètres 45 cent, (8 pieds). En évaluant l'effort d'un homme à 15 kilog., l'effort théorique transmis à la corde du cabestan sera, par cabestan, de 48 fois 15 kilog. augmentés dans le rapport de 8 pieds à 2 pieds, c'est-à-dire de 5,040 kilog. L'effet réel, en raison des frottements et de la raideur des cordes, ne sera que de 4,500 kilog. La poulie de retour, qui fait dévier la corde vers la moufle, en absorbe un sixième; reste donc à 3,750 kilog. Les moufles ou caliornes, étant à sept cordons, devraient multiplier ce résultat par sept; en réalité, elles ne le multiplient que par cinq, toujours à cause des frottements et de la raideur des cordes. L'effort communiqué aux haubans et par eux à l'obélisque est donc de 18,750 kil. par cabestan; en raison d'autres menues causes de déperdition de force, rabattons à 15,000 kilog. Dix cabestans tireront donc comme 150,000 kilog. ou 300 milliers. Si, au lieu de 480 hommes, il n'y en avait que 400, leur action équivaudrait encore à une traction sur l'obélisque de 125,000 kilog.; et comme un homme robuste peut produire une action de 20 kilog., au lieu de 15 que j'ai supposés, 400 hommes pourraient à la rigueur surmonter une résistance de 166,350 k.

« L'obélisque, avons-nous dit, pèse environ 250,000 kilog.; mais l'appareil que M. Lebas vient de construire diffère de ceux qui ont été employés avant lui, en ce que l'on n'aura à supporter qu'une partie de ce poids. L'obélisque a été conduit au moyen du plan incliné de manière à toucher le piédestal, et dans une situation mathématiquement déterminée de telle sorte qu'il n'y ait plus qu'à le faire tourner autour d'une des arêtes de sa base pour qu'il soit à sa place définitive. Il reposera, pendant toute la manœuvre de l'érection, sur l'un des coins du piédestal lui même, ou plutôt sur une pièce de bois placée entre deux, afin d'éviter le frottement de granit contre granit. Une partie du poids sera donc supportée par le piédestal; le reste, qui constitue la résistance à vaincre, dépend, comme il est facile de

le concevoir, de l'angle sous lequel l'obélisque sera tiré par son collier de haubans. M. Lebas a pris des dispositions telles, qu'au commencement de l'opération cette résistance ne sera que de 105,000 kilog., et qu'elle ira graduellement en diminuant, parce qu'à mesure que le monolithe se dressera, son centre de gravité se rapprochera de la ligne idéale qui tomberait à plomb sur le centre du piédestal, et ainsi une plus forte proportion du poids du monotithe portera sur le piédestal lui-même.

« Il résulte du calcul précédent que trois cents hommes pourraient suffire à l'opération ; car l'effort qu'ils exerceraient serait de 124,690 kilog., ce qui dépasse la résistance de 20,000 kilog. ; mais avec quatre cents hommes elle sera faite beaucoup plus lestement. »

Les diverses opérations relatives à l'érection de l'obélisque ont eu lieu en effet suivant les prévisions de cet article, et le succès n'a pas été un seul moment douteux ; au bout de trois ou quatre heures de manœuvres, le gigantesque monolithe a été dressé sur son énorme piédestal, et le drapeau tricolore a flotté, en signe de triomphe, sur l'obélisque de Sésostris.

Plusieurs personnes, fort compétentes en fait d'art, ont blâmé le gouvernement d'avoir fait élever ce monument sur la place de la Concorde. Cet endroit ne leur a pas paru avantageusement choisi ; nous partageons cette opinion. Les obélisques ne sont pas destinés à être isolés ; et l'on a vu plus haut que chez les Égyptiens ils étaient toujours placés auprès des palais ou des temples. Ajoutons que l'immensité de la place de la Concorde diminue de beaucoup l'aspect imposant de l'aiguille de Luxor. Il nous semble qu'elle eût été plus convenablement placée au milieu de la cour du Louvre, au centre du musée des arts de toutes les époques, et à proximité surtout du musée égyptien. Cette belle colonne de granit, se détachant de tous côtés sur le fond gris et blanc de l'architecture de nos froids climats, aurait produit l'effet le plus pittoresque, et aurait même ajouté à l'élégance et à la beauté du palais du Louvre, en rompant d'une manière harmonieuse l'uniformité des lignes de ce monument.

C'est ici le lieu de dire quelques mots des embellisements de la place de la Concorde.

La place a conservé son ancienne forme, avec les fossés qui l'entourent ; seulement on a jeté, sur les fossés du côté des Tuileries, des ponts qui répètent les passages correspondants du Cours-la-Reine et de l'avenue Gabrielle. Les huit pavillons placés aux angles de la place sont restaurés et surmontés de statues représentant les villes de Lyon, Marseille, Bordeaux, Rouen, Nantes, Lille, Strasbourg et Brest. Deux belles fontaines monumentales sont construites au nord et au midi de l'obélisque. De larges trottoirs en asphalte, imitant la mosaïque, s'étendent autour de la chaussée. Enfin, des colonnes


Rouargue frères [illegible] sc.

PARIS.
(Place de la Concorde.)

rostrales, ainsi que de riches candélabres, éclairés par le gaz, complètent l'ornement de la place.

MAISON DE FRANÇOIS Ier, AUX CHAMPS-ÉLYSÉES. Ce curieux édifice, quoique n'étant pas un monument public, mais bien une propriété particulière, doit néanmoins trouver ici sa description; car c'est un des chefs-d'œuvre de l'architecture de la renaissance.

Cette maison est située aux Champs-Élysées, sur le Cours-la-Reine. Elle était autrefois à Moret, dans la forêt de Fontainebleau, où elle servait de rendez-vous de chasse; mais elle n'existait pas alors telle qu'on la voit aujourd'hui; la partie qui forme la façade actuelle décorait l'intérieur d'une cour. En 1826, le gouvernement la vendit à un amateur, qui en fit transporter à Paris les précieux matériaux, et qui chargea M. Biet, architecte, de la reconstruire sur un nouveau plan.

Elle forme un carré parfait, et se compose de deux étages élevés sur caves voûtées. La façade principale regarde le midi. Aux quatre angles sont de petits pilastres couronnés de chapiteaux délicatement sculptés. Le rez-de-chaussée est en arcades, au-dessus desquelles règne une frise décorée d'ornements gracieux et de médaillons qui représentent Marguerite, Anne de Bretagne, Diane de Poitiers, et les rois Louis XII, Henri II et François II. L'attique est orné de bas-reliefs qui figurent des génies portant des écussons aux armes de France, enlacés dans des guirlandes de fleurs et de fruits.

On a attribué à Jean Goujon les sculptures qui décorent ce gracieux monument. La date de sa construction et de sa réédification est constatée dans l'inscription suivante, gravée sur la frise de l'entablement supérieur:

Qui scit frenare linguam sensumque domare
Fortior est illo qui frangit viribus urbes.
Inst. 1572 et rest. 1826.

L'intérieur de cette maison n'offre rien de remarquable: il est disposé pour servir d'habitation particulière.

PALAIS D'ORSAY, situé entre les rues de Poitiers, Belle-Chasse, de Lille et le quai d'Orsay.

Cet édifice, où l'on avait d'abord le projet de placer le ministère des affaires étrangères, fut commencé en 1810. Les travaux, jusqu'en 1820, furent payés sur les crédits ouverts à ce département. Les dépenses s'élevaient, à cette dernière époque, y compris l'acquisition des terrains, à la somme de 5,354,101 francs.

En vertu d'une loi du 19 juillet 1820, l'administration des travaux de ce bâtiment fut transférée au ministère de l'intérieur. Il s'agissait encore d'y établir le ministère des affaires étrangères; mais ce projet fut abandonné

en 1821. Depuis, et jusqu'en 1833, une somme de 316,379 francs y a été dépensée.

En 1833, une nouvelle destination fut proposée; de nouveaux fonds furent dépensés pour achever l'édifice, et pour y loger le ministère du commerce et des travaux publics, l'école des mines, les ponts et chaussées, etc. Un crédit de 3,600,000 francs fut ouvert à cet effet; mais il fut insuffisant, et une loi de 1836 alloua une nouvelle somme de 607,000 fr.; en 1838, une somme de 1,570,000 fr. fut encore jugée nécessaire : elle fut accordée par la loi du 18 juillet; enfin, un dernier crédit de 241,000 fr. fut voté par les Chambres en 1841.

En récapitulant ces diverses sommes, on voit que cet hôtel a coûté 11,688,480 fr. Il est aujourd'hui occupé par le conseil d'état et la cour des comptes.

En voici la description extérieure.

Du côté du quai se trouve un corps de bâtiment, double en profondeur, de 103 mètres de longueur sur une largeur de 29 mètres. Un autre corps de bâtiment, orné d'un portique au rez-de-chaussée, et d'une galerie au premier étage, est construit sur la rue de Lille. Ce portique et cette galerie sont à arcades ouvertes et forment l'entrée et la façade principale, qui a 113 mètres de développement. A droite et à gauche sont deux bâtiments en ailes, faisant façade, l'un sur la rue de Poitiers, et l'autre sur la rue Belle-Chasse. Chacune de ces façades est longue de 37 mètres 80 centimètres, et large de 9 mètres 10 centimètres. Enfin, deux autres corps de bâtiments intermédiaires s'élèvent à droite et à gauche d'une cour, entourée de portiques à arcades, qui se trouve au centre de l'édifice, et qui a 38 mètres 20 centimètres de longueur sur une largeur égale; deux autres cours secondaires, longues de 32 mètres 80 centimètres, et larges de 16 mètres, séparent chacun des bâtiments intermédiaires de chacune des deux ailes.

Les divers bâtiments se composent d'un rez-de-chaussée, d'entre-sols, d'un premier étage, d'un second étage en attique et de combles.

Des sculptures décorent les diverses façades; des colonnes soutiennent les galeries et les portiques; de larges escaliers conduisent aux différentes parties de l'édifice, dont l'architecture est à la fois d'un style noble et élégant.

M. Lacornée, habile architecte, a été chargé de la direction des travaux de ce beau monument.

Fontaine Molière. En 1836, le conseil municipal ayant décidé de faire reconstruire la fontaine de Richelieu, située à l'angle de la rue Traversière, M. Régnier, artiste du Théâtre-Français, écrivit au préfet de la

Seine pour rappeler que c'était précisément en face de cette fontaine, au n° 36 de la rue Richelieu, dans la maison du passage Hulot, que Molière avait rendu le dernier soupir, et qu'il serait convenable de profiter de cette circonstance pour élever à ce grand homme un monument que Paris, sa ville natale, s'étonne encore de ne pas posséder ; il terminait sa lettre en proposant d'ouvrir une souscription pour subvenir aux dépenses du monument projeté.

Le préfet de la Seine et le conseil municipal s'associèrent avec empressement au vœu exprimé par M. Régnier ; de nombreuses souscriptions furent recueillies, et la nouvelle fontaine, érigée à l'angle formé par la jonction des deux rues Richelieu et Traversière, fut consacrée à la plus grande des illustrations parisiennes, à Molière !

On la doit à M. Visconti.

Palais-de-Justice. Le conseil-général du département de la Seine a voté, dans sa session de 1835, l'agrandissement et l'isolement du Palais-de-Justice. Nous allons faire connaître le plan des travaux qui doivent être exécutés. Nous en trouvons l'exposé dans le *compte-rendu de l'administration de la ville de Paris pendant* 1836.

Le projet comprend dans son périmètre un vaste îlot, en forme de parallélogramme, limité à l'est par la rue de la Barillerie, où l'architecte a conservé l'entrée principale du palais ; au nord, par le quai de l'Horloge ; et à l'ouest et au sud par deux rues nouvelles, l'une, parallèle à la rue du Harlay, et qui joint le quai de l'Horloge à celui des Orfèvres ; l'autre, qui s'étend de cette dernière rue à celle de la Barillerie, parallèlement au quai des Orfèvres.

Le nouveau projet se divise en deux parties distinctes : l'une a pour objet l'agrandissement de la cour de cassation et de la préfecture de police, subordonnée toutefois au déplacement préalable de la cour des comptes et du dépôt de la préfecture de police. Cette partie du projet ne pourra recevoir son exécution qu'à une époque plus ou moins éloignée.

La seconde partie, destinée à satisfaire immédiatement aux besoins pressants de l'administration de la justice, est celle qui concerne spécialement les améliorations réclamées par le tribunal de première instance et la cour royale.

Avant d'entrer dans l'examen de cette seconde partie du projet, nous allons indiquer sommairement le programme concerté par les magistrats.

Le tribunal de première instance, divisé en deux parties distinctes, *le civil* et *le correctionnel*, a demandé : 1° que les chambres civiles, actuellement au nombre de six, fussent, ainsi qu'une chambre pour les criées, groupées autour de la grande salle, dite des Pas-Perdus ;

2° Que les deux chambres correctionnelles occupassent une localité séparée des chambres civiles, et qu'elles fussent en communication immédiate avec les cabinets des juges d'instruction, ainsi que le dépôt des prévenus qui sont amenés chaque jour au palais, des diverses prisons, pour être interrogés par ces magistrats.

La cour royale a demandé deux nouvelles salles d'audience avec leurs dépendances pour le service des assises, réservant les salles qui ont actuellement cette destination pour le service de la chambre des mises en accusation et celle des appels de police correctionnelle. La cour royale aurait encore désiré, dans l'intérieur des localités occupées par les chambres civiles, des améliorations dont le besoin se fait sentir de plus en plus chaque jour; mais elles ne pourront être entreprises qu'après l'achèvement des nouvelles salles d'assises.

Enfin, le programme comprenait encore le déplacement du tribunal de police municipale et du dépôt central des archives de l'état-civil, dont les localités actuelles sont aussi incommodes qu'insuffisantes pour le service.

D'après la première partie de l'avant-projet rédigé par M. Huyot, architecte, membre de l'Institut, et adopté par le conseil-général du département, la section civile de première instance, les six chambres de cette section et leurs dépendances, sont placées entre la grande salle et le quai de l'Horloge. Les première et cinquième chambres actuelles sont conservées au rez-de-chaussée de la salle des Pas-Perdus. Une troisième salle d'audience sera également construite dans ce rez-de-chaussée. Les trois autres chambres seront placées au-dessus de celles-ci. Un vestibule et un large escalier à deux rampes, qui serviront de communication à ces diverses localités, seront éclairés par une cour qui contribuera à leur assainissement.

Le greffe civil, placé dans l'étage supérieur du même bâtiment, y sera établi d'une manière à la fois vaste et commode. Les audiences des criées, qui se sont tenues jusqu'ici dans la salle de la première chambre, auront aussi une localité spéciale, qui pourra dans tous les temps, et surtout à l'approche des vacances, époque à laquelle les ventes d'immeubles sont le plus nombreuses, donner accès à la foule considérable qui s'y porte, et permettre aux officiers ministériels de communiquer facilement avec leurs clients. La nouvelle salle d'audience des criées sera formée, au moyen de la réunion en une seule, des chambres actuellement occupées par les deuxième et troisième chambres du tribunal de première instance. Mise de cette manière en communication avec la salle des Pas-Perdus, elle répondra à tous les besoins de sa spécialité.

Ainsi se trouvera complétée la section civile du tribunal de première instance et de ses dépendances.

La section correctionnelle sera établie tant sur la rue de la Barillerie, dont les bâtiments seront élargis, que dans un bâtiment à construire dans la cour de la Sainte-Chapelle. L'architecture des façades des nouvelles constructions sur la même cour sera mise en harmonie avec celle du monument de Saint-Louis.

Dans le premier étage du bâtiment actuel de la rue de la Barillerie, et qui, avant 1789, dépendait du Palais-de-Justice, sera placé le procureur du roi avec son parquet; des cabinets seront disposés pour dix-huit juges d'instruction, avec des dépendances appropriées au service de ces magistrats. Le rez-de-chaussée du même bâtiment sera occupé par le tribunal de police municipale. Le dépôt central des archives de l'état civil sera transféré au deuxième étage de ce bâtiment.

Dans le bâtiment projeté, cour de la Sainte-Chapelle, seront établies, au premier étage, les deux salles d'audience de la police correctionnelle; au rez-de-chaussée du même bâtiment l'architecte a placé le dépôt des prévenus appelés à l'instruction, ainsi que le logement du concierge de ce dépôt. Ce dépôt, précédé d'un vestibule pour l'entrée des prisonniers, sera distribué en diverses salles pour les prévenus des deux sexes et les enfants. Des communications faciles et hors de la présence du public seront établies entre ce dépôt, les salles d'audience, et les cabinets des juges d'instruction. Dans l'étage supérieur du même bâtiment on a placé les greffes et les archives de la police correctionnelle.

Enfin une galerie à jour, aboutissant au palier supérieur de l'escalier de la Sainte-Chapelle, établira une communication directe entre le palais et les bâtiments affectés à la police correctionnelle.

Telles sont les dispositions principales qui concernent les deux sections du tribunal de première instance.

La partie du projet qui concerne les améliorations réclamées par la cour royale, et dont l'exécution doit être immédiate, consiste dans la construction de deux salles d'audience pour le service de la cour d'assises. Ces salles seront en communication avec les autres parties de la cour royale et la prison de la conciergerie. Des dépendances commodes pour les magistrats, les jurés et les témoins, satisferont aux convenances du service. De plus, une façade construite sur la cour du Harlay donnera, au moyen d'un péristyle et d'un bel escalier, accès à cette partie toute spéciale de la cour royale.

Ainsi se trouveront séparées et placées dans des localités tout à fait distinctes, la section civile et la section criminelle de cette cour.

Au moyen de ces améliorations, on ne verra plus se reproduire ce spectacle, affligeant pour l'administration de la justice, d'une chambre des appels

de police correctionnelle, empêchée de siéger faute d'une salle d'audience, la sienne étant envahie par une section des assises.

La dépense totale de la seconde partie du projet est évaluée à la somme de 4,126,817 fr.

Prisons.

PRISON DES JEUNES DÉTENUS, dite PRISON-MODÈLE, située rue de la Roquette. Elle était, dans le principe, destinée à servir de maison de correction pour les femmes condamnées dans le département de la Seine; mais jamais elle n'a été employée à cet usage; et à peine les travaux de construction étaient-ils achevés, qu'on changea cette destination. La prison-modèle sert aujourd'hui de maison de correction pour les jeunes garçons détenus par autorité de justice ou sur la réquisition de leurs parents. Ces deux classes de détenus ne sont pas confondues dans l'intérieur de la prison.

Le plan de cet établissement a été conçu dans un système panoptique. Le pourtour des bâtiments est de forme hexagone. Six corps de bâtiments en rayons, séparés par autant de préaux, tendent à un centre commun, d'où la surveillance générale de toutes les parties de la prison peut être exercée par une seule personne. Ce point central est occupé par une vaste cour circulaire, plus basse que le sol de la prison; c'est là que sont établies la cuisine et ses dépendances. Au-dessus, et au même sol que le rez-de-chaussée, sont le parloir public et ceux des détenus; et au-dessus des parloirs, de niveau avec le premier étage, est une grande rotonde consacrée à la chapelle. On communique de chacun des étages des six bâtiments en rayons, tant aux parloirs qu'à la chapelle, par douze ponts en fer jetés sur la cour basse.

Les bâtiments du pourtour de l'hexagone se composent d'un rez-de-chaussée, où sont placés douze ateliers de travail, éclairés sur les préaux, et de trois étages divisés en cellules. A chacun des angles de l'hexagone sont des tourelles contenant des escaliers.

Les bâtiments en rayons se composent d'un rez-de-chaussée, où se trouvent les vestibules communiquant aux diverses parties de l'établissement et quatre grands réfectoires; et de deux étages divisés en cellules et en chambres de punition.

En avant et en arrière de l'hexagone sont deux corps de bâtiments destinés, l'un à l'administration, et l'autre à l'infirmerie. Ils contiennent les pièces nécessaires à ce double service.

Enfin, l'ensemble de tous les bâtiments que nous venons de décrire est entouré par un chemin de ronde aboutissant d'un côté au corps-de-garde,

et de l'autre au logement du concierge, qui sont situés, l'un et l'autre, à l'entrée de la prison.

Des eaux abondantes, provenant d'un puits artésien, sont distribuées dans les diverses parties de l'édifice; et celles provenant des pluies trouvent leur écoulement par un aqueduc qui rejoint celui de l'abattoir de Popincourt.

Cet établissement, par sa construction panoptique, dont le plan est dû à l'habileté de M. Hippolyte Lebas, architecte, qui en a dirigé les travaux, mérite le nom de Prison-Modèle. C'est assurément l'un des plus curieux monuments de ce genre : toutes les conditions de sûreté, de salubrité, de surveillance y sont parfaitement remplies, sans qu'on y ait rien négligé sous le rapport de l'art.

En visitant la maison des jeunes détenus, où l'ordre le plus parfait règne dans les ateliers, toute idée de prison disparaît; l'observateur n'y voit qu'une vaste manufacture, dont les produits variés doivent assurer dans l'avenir des moyens d'existence honorables aux jeunes condamnés libérés. Ainsi se prépare, à la maison des jeunes détenus, l'amélioration morale dont l'œuvre est continuée, avec tant de succès, par le zèle éclairé de la Société du Patronage, à qui ces enfants sont confiés à leur sortie de la prison.

Prison située rue de la Roquette, dite Dépôt des Condamnés. Autrefois les individus condamnés à des peines afflictives et infamantes étaient provisoirement détenus dans une prison qui faisait partie de l'hospice de Bicêtre, jusqu'à ce qu'ils fussent envoyés aux bagnes ou dans les maisons centrales de réclusion. Une prison spéciale vient d'être construite, rue de la Roquette, pour remplacer le dépôt de Bicêtre, dont les bâtiments ont été rendus à l'hospice de la vieillesse et des aliénés.

Ainsi se trouve accompli le vœu formé depuis si longtemps pour que l'asile de la vieillesse et du malheur ne fût plus confondu dans l'opinion avec la répression des crimes commis contre la société.

Le nouveau dépôt des condamnés ne devant contenir que des détenus frappés par la loi d'une peine afflictive et souvent infamante, aucune classification n'était nécessaire dans cette prison. Aussi a-t-on adopté pour son plan la forme la plus simple.

Ce dépôt, renfermé dans une double enceinte, se compose d'un bâtiment carré à quatre étages, au centre duquel est un vaste préau, et dont le rez-de-chaussée est occupé sur deux de ses faces par des ateliers et des promenoirs couverts. Ce bâtiment est spécialement affecté à l'administration et aux détenus valides.

Quoique les condamnés soient destinés à subir leurs peines dans les bagnes, on a cru néanmoins devoir les faire coucher séparément, dans des

cellules dont le nombre est d'environ trois cents. Indépendamment de ces cellules, des dortoirs communs avaient été disposés pour recevoir la population flottante de cette prison, laquelle se compose des condamnés des départements voisins, qui sont amenés à Paris pour être, peu de jours après, dirigés sur les bagnes de Brest ou de Toulon; mais la nouvelle ordonnance royale, relative au mode de transport des condamnés, permettra de donner plus tard une autre destination à ces localités.

Les malades sont traités dans une infirmerie placée à la suite du bâtiment principal, et séparée de ce bâtiment par la chapelle.

Cette prison, dans laquelle, à raison de sa destination, l'architecte, M. Gau, a su habilement concilier la sûreté et la salubrité, a été construite en moins de deux années, et n'a donné lieu cependant qu'à une dépense de 1,245,400 fr.

Nouvelle Maison d'arrêt, en remplacement de celle de la Force. Depuis longtemps l'administration s'occupe de remplacer l'ancienne prison de la Force par une nouvelle maison d'arrêt.

D'après le projet récemment adopté par le conseil général du département, qui est soumis à l'approbation ministérielle, la nouvelle prison, formant un vaste îlot, et renfermée dans une double enceinte, aura son entrée sur la place circulaire de l'hôpital de la Salpêtrière; elle se composera : d'un bâtiment pour l'administration, et de deux autres bâtiments, séparés par une cour, dont l'un servira d'infirmerie, et l'autre formera le quartier des vieillards ; de six autres divisions disposées parallèlement entre elles et perpendiculairement à une rue spacieuse, sur laquelle chacune a son entrée, et destinées spécialement aux adolescents de toutes les catégories, aux prévenus de rixes et accidents, d'escroqueries, de vols simples, de vols qualifiés, et autres crimes justiciables des cours d'assises. La sixième division, désignée sous le titre de *bâtiment réservé*, doit servir à la détention des prévenus de délits ou de crimes politiques.

Les corps de bâtiments réservés aux détenus valides sont simples en profondeur, et élevés d'un rez-de-chaussée et de trois étages : les trois étages des six divisions et du quartier des vieillards sont divisés chacun en un seul rang de cellules, dont le nombre total s'élève à 1,000. Le rez-de-chaussée de chaque division est composé d'un guichet, d'un réfectoire, d'un préau couvert, d'un chauffoir et d'un atelier, où les détenus auront la faculté de travailler.

Des lieux de secret et de punition sont pratiqués dans les combles, ainsi que des dortoirs pour une population flottante ; en sorte que la maison peut contenir, en cas de besoin, environ 1,300 détenus, dont 200 dans l'infirmerie. Chaque quartier ou division a son préau pourvu d'une fontaine.

Toutes les dispositions ont été prises pour que la prison ne laisse rien à désirer sous le rapport de la salubrité et de la sûreté.

Ce projet, dont la rédaction a été confiée à deux architectes. MM. Lecointe et Gilbert aîné, présente une dépense de 3,608,130 fr.

Bassins de la rue Racine. La construction de réservoirs pour l'aménagement des eaux de l'Ourcq dans la rue Racine a été commencée en 1836, et est aujourd'hui terminée. Ces réservoirs, au nombre de trois, contiennent près de 6,000 mètres cubes d'eau.

Le terrain sur lequel sont placés les réservoirs Racine se trouvait anciennement contre l'enceinte de la ville bâtie par Philippe-Auguste, et renfermait des fossés profonds, anciennement comblés. Il présente en effet, dans quelques parties, des masses considérables de remblais, sur lesquelles il n'a pas été possible de poser les fondations. On a été obligé d'en descendre l'assiette de 12 à 14 mètres sur quelques points.

Dans l'établissement de ces bassins, l'administration municipale a fait l'essai d'un nouveau mode de construction qui consiste dans l'emploi du béton pour toutes les parties de ces réservoirs. Ainsi, les piliers de fondation qui soutiennent toute la construction, les voûtes sur lesquelles les réservoirs sont appuyés, et qui servent de magasins, les murs latéraux et le fond, sont coulés comme d'une seule pièce en béton hydraulique.

L'architecture d'un semblable établissement ne pouvait avoir qu'une ordonnance simple et peu monumentale. D'un autre côté, le service auquel il est destiné était peu propre à donner de la vie à cette rue, qu'il aurait frappé au contraire de solitude. Ces considérations ont déterminé l'administration à laisser construire des maisons privées en avant des réservoirs. Ceux-ci n'ont qu'une entrée vers le milieu, et un petit bâtiment pour le fontainier.

Puits de Grenelle. L'un des principaux abattoirs de Paris, celui de Grenelle, manquait d'eau ; on eut l'idée de recourir à un forage artésien. Mais on savait que sous le sol de Grenelle, les *terrains tertiaires* avaient trop peu d'épaisseur pour que l'on dût y rechercher les nappes d'eau que, jusque là, on avait vu jaillir de ces terrains dans les environs de Paris; il fallait traverser la masse entière de la *craie* sur laquelle reposent les terrains tertiaires, et dont on ne connaissait pas encore la puissance, et atteindre, au-dessous de la craie, *les argiles* et *les sables verts* où l'on avait l'espoir de rencontrer une des nappes analogues à celles qui jaillissent de ces *sables* à Elbeuf et à Tours.

Le conseil municipal ayant décidé que ce forage serait exécuté, et qu'il serait poussé jusqu'à 400 mèt. de profondeur, l'adjudication en fut faite à M. Mulot, seul ingénieur qui osa courir les chances d'une entreprise que

l'on regardait alors comme si hasardée. Les travaux commencèrent en 1834; en 1837, la sonde avait dépassé ces 400 mèt., et l'énorme banc de craie, qui forme l'assiette sur laquelle repose le bassin de Paris, n'était point traversé.

Le conseil municipal, après beaucoup d'hésitations, vota de nouveaux fonds pour que le sondage fût porté à 500 mètres.

En 1840, on était parvenu à cette profondeur sans que *les sables verts* eussent été atteints: on avait dépassé la craie; la sonde était alors engagée dans les argiles du *gault*, et le travail était sur le point d'être abandonné lorsque M. Arago fit voir que l'eau de la nappe que l'on cherchait devait arriver jusqu'à la surface du sol, puisque, à Elbeuf, les eaux jaillissantes pouvaient s'élever à une hauteur égale à celle à laquelle se trouve le sol de Grenelle au-dessus du niveau de la mer.

D'un autre côté, M. Walferdin avait reconnu que les sables verts que l'on cherchait à Grenelle, apparaissent à la surface du sol, dans le voisinage de Lusigny, près de Troyes, où ils succèdent aux argiles, et où les eaux qui alimentent les sources artésiennes commencent à s'infiltrer. Il avait constaté que les sables verts y sont situés à 130 mèt. au-dessus du niveau de la mer, et les points où les eaux pénètrent, à l'origine, dans les sables verts étant ainsi de 100 mètres plus élevés que celui où il importait qu'elles se déversassent à Paris, il avait pu en conclure avec assurance que l'eau jaillirait sensiblement au-dessus de la surface du sol de Grenelle qui ne dépasse que de 31 mètres le niveau de l'Océan.

Des observations aussi positives ne permettaient plus d'abandonner ce travail, et il fut de nouveau continué. Enfin le 26 février 1841, une immense colonne d'eau jaillit avec violence à la surface du sol, de la profondeur de 548 mèt. Elle s'est élevée depuis à 33 mèt. au-dessus du sol, hauteur qui lui permet d'atteindre les réservoirs qui viennent d'être construits à l'estrapade, et d'où elle pourra être distribuée sur quelque point que ce soit dans Paris.

L'eau coule maintenant parfaitement limpide; elle est, d'après l'analyse qui en a été faite, plus pure que l'eau de Seine, et donne, à la hauteur de 33 mèt., près de deux millions de litres par 24 heures.

Ce résultat n'est pas le seul que ce forage remarquable ait permis d'obtenir. Dans le cours du travail, des observations précises faites à 400 et 505 mèt. de profondeur, par MM. Arago et Walferdin, avec les thermomètres imaginés par ce dernier, avaient prouvé que, dans le bassin de Paris, la chaleur de la terre croît, en raison de la profondeur, de 1° par 32 mèt., et la température de 27° 67 qu'accuse l'eau qui jaillit de 548 mèt.,



CHEMIN DE FER

de Paris à St Germain

a confirmé rigoureusement les observations ainsi faites avant qu'on n'atteignît à cette dernière profondeur.

La science a donc acquis là une des plus belles démonstrations de la chaleur centrale; et il serait possible d'en tirer aujourd'hui la plus grande utilité. Si, en poursuivant la recherche des autres nappes d'eau souterraines observées à Elbeuf et à Tours, un nouveau forage était porté jusqu'à 8 à 900 mèt., on obtiendrait, à Paris, des jaillissements d'eau dont la température serait de 36 à 39° centigrades, et qui, pourraient servir ainsi à former pour les classes pauvres des bains thermaux, des lavoirs publics, et d'autres établissements utiles, où la température de l'eau serait *naturellement* égale, en tout temps, même en hiver, à la chaleur humaine.

COLONNE DE JUILLET, destinée à perpétuer la mémoire de la révolution de 1830. Elle est située sur la place de la Bastille, entre le canal et la nouvelle gare Saint-Martin, sur l'emplacement que devait occuper la fontaine de l'Éléphant, dont le modèle gigantesque en plâtre gît aujourd'hui sans destination à côté du monument qui l'a remplacé.

Cette colonne s'élève au milieu de deux soubassements en marbre blanc ornés de médaillons en bronze représentant la croix de Juillet et les attributs de la Charte, de la Force et de la Justice.

Les quatre faces du piédestal sont cannelées. Sur la principale, celle qui regarde la rue Saint-Antoine, on lit l'inscription suivante, composée par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres:

A la Gloire
des citoyens français
qui s'armèrent et combattirent
pour la défense des libertés publiques
dans les mémorables journées
des 27, 28 et 29 Juillet 1830.

Un des signes du zodiaque, le Lion, symbole de la puissance populaire, se voit au-dessous de cette inscription. On le doit au ciseau de M. Barye.

La façade opposée présente les armes de la ville de Paris et cette autre inscription:

Loi du 13 X^e^ 1830.

Art. 15.

Un monument sera consacré à la mémoire
des événements de juillet.

Loi du 9 mai 1833.

Art. 2.

Ce monument sera érigé sur la place
de la Bastille.

Les deux faces latérales portent dans des couronnes de laurier les dates des 27, 28 et 29 juillet 1830, enlacées de palmes et de guirlandes.

Au-dessus du piédestal et comme couronnement, se dessinent des guirlandes de chêne retenues aux quatre angles par autant de coqs.

Le fût de la colonne est partagé en trois parties sur lesquelles les noms des morts dans les trois journées, sont inscrits en lettres d'or (1); quatre

(1) Voici la liste de ces noms, arrêtée à 504, par le ministre de l'intérieur, le 14 juillet 1840, et insérée au *Moniteur* du 24 du même mois.

Pierre-Gentil ADER. Nicolas ALBERT. Jean-Baptiste ANDRÉ. Joseph-Armand ANSELIN. Michel-Isidore ARTUS. Onésime-Louis AUBRY. Victor-Pierre AUDÉ. Jean-Baptiste AUDRY.

Auguste-Désiré BALLET. Louis BARBETTE. Jean-Baptiste-Pierre BARBIER. Nicolas BARBIER. Benjamin BARRAU. Nicolas BARETTE. Charles-Didier BARQUAND. Joseph BARTHÉLEMY. Jacques-Braucacc BASTÉLICA. René-Elie BAUDET. Etienne-Marie-Auguste BAUDIN. Guillaume BEAUBIEN. Jean-François BEAUDOIN. Mathieu-François BEAUMET. Jean-Charles-Julien BÉGUIN. Sylvain BELLE. André BENGNOT. Jean-Brutus BENOIT. Charles-Etienne BERCHER. Pierre-Louis BERGER. Liévain-Marie BERGERET. Hippolyte BERBIEUX. Louis-Charles BERTIN. Eugène BERTRAND. François-Thomas BERTRAND. Claude BESANGE. André BESSON. Jean-Léonard BESSONNAUD. Claude-François BEURIER. Philibert-François-Bernard BIMON. François BIRON. Antoine BIRON. François BLIN. Innocent-Denis BOIS. Louis-Auguste-Florentin BOISSEL. Saint-Albin-Louis BONECAZE. Claude BONNAL. Claude-Joseph BONNET. Adrien-Jules-Germeuil BORDE. Victor-Jules-Gabriel BORDE. Etienne BORDEAUX. Jean-Claude BOSSONNIER. Louis-François BOUCOT. Laurent-Charles-Jean BOUGEART. François-Marie BOULLÉE. Jean-Charles-Alphonse BOURDILLAT. Jacques-Auguste BOURDILLAT. François BOURDILLAT. Généreux-François BOURDY. Jean-François BOURGOIN. Elie BOUSQUET. Jacques BOUTREUX. Paul-Marcel BOUVENOT. Antoine-Louis BRASSEUX. Frédéric BRAUN. Valérien BRIAND. Jean-Baptiste BRISEVIN. Joseph BROSSOLETTE. Joseph BROTEL. François-Joseph BROUST. Charles BROUT. Claude-Gérard BRUNET. Adolphe BURTAIRE. Claude BUZENOT.

François CABART. François-Etienne CALLENGE. Pierre-Charles CAMUS. Jean CANDELLIER. Nicolas-Edme-Marie CANLET. Nicolas-Toussaint-Armand CAROUJAT. Thomas CARTY. Jean-Louis CASTIAUX. Pierre-Jacques-Baptiste CATHALA. Anselme-François CATHERINE. Joseph CATTIN. Jean CAURIÈRE. Adolphe CAUSIN. Antoine-Félicité CAVÉE. Jean-Pierre CAZOT. Joseph-François CÉDELLE. Nicolas CÉZAR. André CHABOT. Jules-Antoine CHALAMONT. Jean-Charles CHANDEPIE DE BOIVIERS. Joseph-Nicolas CHAPPE. Mathieu-Alexandre CHAPPUS. Pierre-Marie CHARITÉ. Charles-Marie-René CHENETTE. Jean-Baptiste-Marc CHÉRON. Louis-Constant CHEVALIER. Antoine CHEVALLIER. François CHEVALLIER. Joseph CHEVASSIEUX. Jean-Marie CHEVIRON. Louis-Charles CLÉMENT. Pierre-Alexandre CLÉRY. Pierre-Michel CORREL. Pierre-Augustin-Joseph CORDUANT. Auguste CORMIER. Pierre-Thomas-Joseph CORTILLEUX. Jean-Marie COTTIN. Jacques-Louis COUDÈRE. René COUDRAY. Louis-François COUSIN. Jean-François COUVE. Léonard-Lambert CRAHAY. Jean-Louis CRAMPON. Benoît-Louis CRESPEL. Julien-Gabriel CROUILLIÉ. Jean CROZEL. Antoine CURIER. Auguste CUVIER.

Théodore-Jean DABLIN. Antoine DAISAY. Augustin-Stanislas DALIFAR. Louis-Gilain DAMAS. Louis-Etienne DAMAS. Marie-Gabriel-Léopold DANSE. François DARBOUR. Jean-Joseph DARTOIS. Nicolas-François DAUBERT. André DAUPHIN. Pierre-François-Charles DAUTEUIL. Louis-Michel DAVID. Henri DAVID. Hubert DEBLOND, dit LEBLOND. Louis-Germain DEBOVES. Julien DECOURTY. Joseph DEDIEU. Michel-Prosper DEGOUTTE. Nicolas-Paul-Désiré DEHEURLES. Louis-Joseph-Antoine DEHON. Joseph-Claude DELACOURT. Pierre-François-Xavier DELAMOTTE. Louis-Charles DELATTRE. Antoine DELMAS. Charles-Victor DENANCE. Victor-Emmanuel-Jacques DENANT. Edouard DENOYERS. Valentin-Hubert DEROCHE. Léon-Sévère DESPORTES. Prudent DESPRÉAUX. Louis-Nicolas DESRONDEAUX. Nicolas-Rémy DESVEAUX. Pierre-François DIARD. Théodore-Hyacinthe DIDIER. Claude-Louis DIMANCHE. Bonaventure-Louis-Antoine DOENNEL. Jacques-François DOMMAIN. Joseph DONALDSON. Alphonse-Théodore D'ORCY-MONTZ. Pierre-Henri DOUPAGNE. Jean-Baptiste DROUET. Pierre-Joachim DUBARRY. Alexandre DUBRAY. Louis-Charles DUCHEMIN. Achille DUCROQUET. Benoît DUCROUX. Simon-Claude DUFOURNAUX. Jean-Marie DUGARD. Ignace DUMERGUE. Jean-Pierre-François DUMET. Jean-Jacques DUPONT. Hubert-Etienne DURAND. Claude-François DURAND. Antoine-Denis DUROURE. François-Thomas-René DUTET. Michel-David DUVIN.

François-Marie ESTIVIN.

François FAGLIN. Jean-Georges FARCY. François-Bruno FARNET. Marie-François-Victor FAUVE. Jean-Jacques-Xavier FIACRE. Joseph FONDARY. Jean-Charles FORGERON. Nicolas-Joseph FORIENT. Jean-Antoine FOUNTANGE. Antoine-François FOURGUIAUD. Jean-Pierre FOURNIER. François DE

bracelets ornés de têtes de lion séparent ces trois parties, et c'est par la gueule de ces animaux que l'air et la lumière pénètrent dans l'intérieur de la colonne.

Le chapiteau est formé d'une guirlande de petites feuilles, surmontée par une corbeille avec une grande feuille à chaque angle ; à chaque face une tête de lion, quatre enfants dont les pieds posent sur des ornements inférieurs et dont les têtes se trouvent sous la gueule du lion, soutiennent des guirlandes de fleurs et de fruits, et composent un ensemble qui fait de ce chapiteau un véritable chef-d'œuvre. Au centre de la balustrade qui l'entoure, s'élève la lanterne sur laquelle plane le génie de la liberté tenant d'une main une chaîne brisée et de l'autre une torche allumée.

FRANKEMBERG. Désiré FREMEAU. Joseph-Ernest FRÉVILLE. Félix-Joseph FROMENT. Martin FUHRER.

Jean GADBIN. Jean-Baptiste GAGNA. Claude GAILLARD. Alexandre-Amand GALLOIS. Charles-Antoine-Moïse-Louis GAMBARÉ. Bénédict GAMSIR. Antoine-Désiré GARREAU. Pierre-Eugène GASSION. Jacques-Pierre-Fortuné GATINEAU. François GAUBERT. Joseph GAUDIN. Jean-Claude GAUTIER Pierre-Rose GAUVENET. Louis-Victor-Désiré GAVEAU. Jean-Pierre GENESTE. Louis-Jean GENON. Georges-Philippe-Sébastien GENOUILLE. François GIBERT. Jean-Charles GIRALDON. Pierre-Jules-Alexis GIRARD. Henry GLASSE. Etienne GOBILLOT. Auguste GOICHOT. Jean-Louis GOUBBIT. Jean-Pierre GRAND. Louis GRAVELLE. Pierre-Jacques GREFFE. Alexandre GRENAT. Jean GROSJEAN. Antoine-Louis GRUIÈRE. Pierre-François GUÉPRATTE. Pierre GUÉRIN. François-Léon GUÉRIN. Jean-Claude GUÉRIOT. Jean-Baptiste-Louis GUIGNET-EMO. Denis-Pierre GUILLEMOT. Jean GUILLOT. Antoine GUYS.

Jean-Marie HALLAIS. Jean HALLARD. Félix HAPEL. Frédéric HELL. Philippe-Louis-Pascal HÉRAULT. Jean-Baptiste HERBÉ. Louis-Germain HÉRISSON. Pierre-Joseph HÉROCHAMP. Louis-Augustin HERVIEUX. Etienne-Louis HOUDOUIN. Emile HUMBERT. François HYTIER.

François JACQUET. Jean-Pierre JACQUIER. François JANELLE. Adolphe-Laurent JANIN. François-Bruno JARNET. François JAUDIER. François JEAN, dit BADÈS. Pierre-François JEANNISSON. Alexandre-Louis-Théophile JEANSONNE. Gervais-Jean-Louis JOBET. Julien JOQUET. Claude-Etienne JOLY. Pierre-Désiré JOLY. Jean-Louis-Charles JOSSE. Jacques-François JOUVENCEL. Jean JOUVENTE. Jacques JULIEN. Jean-Michel JUNG.

André-Joseph KESSELMEYER.

Ferdinand-Adolphe LABARBE. Antoine-Marie LABARTHE. Jean-Baptiste LABOSSE. François-Augustin LABSOLU. Etienne-Rose LACHEAUX. Charles-Louis LAFOND. Louis-Pierre LAFRANCE. Philibert LAGRION. Dominique LALLEMANT. Jean-Baptiste LAMBERT. Jean-François LAMOLIÈRE. Antoine-Nicolas LAMY. Louis LANDEMAINE. Alfred-Pierre-Bernard LANGLOIS. Jean LANGLOIS. François-Louis-Bernard LANOY. Etienne LAPLACE. Jacques-Etienne LARCHEVÊQUE. Louis-Hippolyte LASAUVAGÈRE. Marcellin LAUGIER. Auguste LAURIN. Isaac-Jean LAVENUE. Dominique-François LAVIGNE. Augustin-Joseph LEBLANC. Pierre LECRONIER. Louis-Joseph-Armand LEDOUX. Jacques LEDUC. Adrien-Clément LEDUC. Félix-Joseph LÉGÉ. Jean-Baptiste LEGOULT. Dominique-Louis LEGOUX. Jean-Baptiste LEGRAIN. Sébastien-Théodore LEGRIER. Pierre-François LEMONNIER. François LENORMAND. Joseph LEPAS. Victor-Auguste LEPETIT. Pierre-François LEROUGE. Jean-Etienne LEROUX. Claude-Marie-François LEROY. Claude-Auguste LEROY. Nicolas-Vital-Alphonse LETELLIER. Patron LETHIN. Guillaume-Frédéric-Charles LEYPOLDT. Léonard LHUGUET. Gabriel LIBERT. Pierre LIDIÈRE. Pierre-Louis LIÈVRE. Pierre LOIRAUD. Jean-Baptiste LOMBARD. Jean-Claude LOMPY. Philippe-Gabriel LONTREUIL, dit ALEXANDRE. Jean-Laurent LOOTENS. Pierre-Louis LORGET. Jacques-Marie LOUVET. Antoine LURIER.

Jacques-Alexandre MAHOT. Adolphe MAILLARD. Jacques-Henri MAISON. Blaise MAISSE. Charles-Adolphe-Louis MALLABRE. Antoine MANCHON. Nicolas MANDAROUX. Alexandre-Marie MARIGNY. Louis-Alexandre MARION. Louis-Augustin MARNET. Gabriel-Victor MAROTTE. Camille-Charles-Michel MARRE. Jacques-Joseph MARTIN. Prosper-Marie MARTIN. Michel MASSÉ. Alexandre-Joseph MAUBANT. François-Aimé MAUVIEL. Jean MÉGÉVEND. François MÉNARD. Pierre-François MERCIER. Alfred MESNIL. Jacques MEUNIER. Jean MICHELON. Jean-Girard-Pierre MIDDENDORP. Edme-Marie MIEL. Pierre-Joseph MIGNON. François-Etienne MIGNOT. Joseph-Alphonse MILLON. Nicolas MILTGEN. Pierre-François MION. Louis-François MONDON. Jean MONDOT. Louis MONMARQUÉ.

On pénètre dans l'intérieur du monument par une porte en bronze donnant accès dans une galerie circulaire pavée en marbre blanc avec des croix et des étoiles en marbre noir. Quelques marches conduisent à deux caveaux funèbres où sont déposés, dans de vastes sarcophages, les restes des combattants de 1830.

L'escalier qui conduit au sommet de la colonne se trouve sous une sorte de péristyle voûté; il a 205 marches et deux personnes y peuvent aisément monter de front.

Ce monument est entièrement en bronze, il fut fondé en 1831 et terminé en 1840, sous la direction de M. Duc, architecte.

QUAIS. Depuis quelques années, l'administration générale des ponts et

Joseph-Eugène MONPANSIER. Frédéric-André MONSARRAT. Pierre MONSIMIER. Pierre MORAND. Etienne-Charles MOREL. Charles-François MORIN. Nicolas MORISOT. Jean-Baptiste MOROY. Narcisse MORTIER. Pierre MUNIER. Gabriel-Alexandre MUNIER. Joseph MURGIER. Jean-Louis MUZY.

Nicolas-Augustin NANCY. Isidore NICOLLE. Charles NICOT. Pierre NILLES. Simon-Clément NOEL.

Charles-Joseph OCCIDENT. Barbe OLLIVIER. Joseph OUARROQUI. Etienne-François OZANNE.

Jean-Baptiste PACRAUD, dit MOREAU. Nicolas-François PAPU. Pierre-Isidore PAQUET. François PARIS. Pierre-François PARSY. François PASCOT. Amand PASQUET. Pierre-Pascal PASQUIN. Jean-Baptiste PASSEDOUÉ. Antoine PASSENAUD, dit L'ENFANT-ROUGE. Sylvain PATURAUD. François Louis PAUPE. Jean-François PAYMIER. Etienne PELLETIER. Jean-Antoine PELLICIER. Nicolas-François PELTIER. Jean-Baptiste PÉRIN. Nicolas-Honoré PERRIN. Dominique PÉTERMAN. Augustin-Claude PETITPAS. François-Adrien PEUVRET. Jean-Louis PEYMIER. Antoine PEYNAUD. Léon PEZET. Alphonse PICARD. Gabriel-François PICOT. Jean-Baptiste PIGNOL. Jean-Joseph PINART. Floréal-François PINEAU. Jean-Sébastien PINLOCHE. Pierre PINOT. Etienne-François PIQUOT. Victor PLATARET. Jean PLÉCHOT. Eugène POSTANSQUE. Pierre POTTIER. Joseph-Félix POTTIN. Pierre-Charles PRÉVOST. Pierre-Guislain PRONIER. Louis-Bernard PRUDHOMME.

Jean-Baptiste QUIZY. Jean-Claude QURIOT.

Louis RABUT. Antoine RAILLARD. Jean RÉNAL. Henry-Marie RENAUD. Jean RENEVIER. Guillaume-Claude REVÈCHE. Auguste RICHER. Nicolas-Eugène RIGOINE. Louis-Jules RIGOT. François-Marie ROCTON. Antoine-Hippolyte RODILLON-DUCLUSEAU. Louis-Marie ROSSIGNOL. David-François-Marie ROSSIGNOL. Louis ROUCHES. Philippe ROULIN. Victor ROUSSEAU. Jacques-Simon ROUSSEAU. Louis-Victor ROUSSELET. Claude ROUSSELOT. Alexandre-François Balthazard ROUXÉE. Etienne-Henry ROYER.

Joseph SACHÉ. Nicolas-Joseph, dit Charles, SAL. Louis-Edouard SALMON. Charles-Prosper SANCY. Jean-Pierre SANLOT. Jean-Joseph SAUCE. Jean-Girard SAUER. Claude SAULNIER. Georges SAUNIER. Jérôme-Fiacre SAVINAS. Edme-Philibert SAVY. Andréas SCHMIDT. Gaspard SCHMUTTER-MAIER. François-Jean SCHRAM. Louis-Baptiste-Adolphe SÉNÉ. Antoine-François SÉNÉCHAL. Frédéric-Jean-Louis SÉNELLE. Joseph SENGER. Emile-Gabriel SCHOUPSAL. François-Auguste-Marie SERROT. François SIDRAT. Pierre-Noël SIMON. Joseph SIMON. Louis SIMONNEAU. François SIMONNOT. Pierre-Noël SURMONT. Jean-Louis SUISSE.

Pierre-Jean TALET. Julien TARDIF. Charles-Laurent-François TEIGNEUX. François-Nicolas TESTU. Pierre-Jean THÉBERT. Alexandre-Eugène THIBAULT. Jacques-Nicolas THOMAS. Clément THOMASSÉ. Louis Adolphe THORY. Alexandre-Joseph TISON. Pierre-Alcibiade TRÉBUTIN. Jules Joseph TRIDON. Claude TROUILLARD. Jean-Baptiste-Simon-Théodore TROUVÉ. Pierre-Henry TURLURE.

Louis-Antoine VALETTE. Pierre-Noël VALLUCHE. Jacques VANDEUVRE. Antoine-Joseph VANESSE. Louis-Marie-Anne VANNEAU. Louis-Antoine VANNIER. Jean VARENNE. Jacques-François VASSELIN. Simon-Charles VAUFLAIR. Pierre VEAU. Pierre VEILLER. Aster-Apollinaire VERDIN. François VERREYE. Guillaume-Dominique VESCHAMBRES. Antoine Thomas VIAL. Eugène-Frédéric VICQ. Antoine VIDALÈNE. Donast-Auguste-Philémon VIEILLE-MARCHISET. Jean-François VIEUX. Jean-Baptiste VIEVILLE. Jean-Pierre VIGNON. Pierre-Félix VIRAY. Jean-Pierre VIRVOUDET. François-Adolphe VOLLÉE.

Charles WEISSKILLIAN. Jacques-Joseph WILHELM.

chaussées et l'administration municipale se sont activement occupées des travaux de réparation et d'embellissement des quais de Paris.

Les quais de l'Ecole, de la Mégisserie, Lepelletier et de la Grève, ont été entièrement reconstruits, ainsi que le port Saint-Paul.

Sur tous ces quais on a planté une rangée d'arbres le long des trottoirs; et de distance en distance on a placé des bancs pour le délassement des promeneurs.

C'est ainsi que l'on a réparé successivement tous les quais de la rive droite; on s'occupe maintenant des travaux à faire sur ceux de la rive gauche, où déjà quelques reconstructions partielles ont été exécutées, particulièrement sur le quai et le port Saint-Bernard.

Plusieurs bâtiments dépendants de l'Hôtel-Dieu, et obstruant la rivière ont été supprimés. Le Pont-aux-Doubles, ainsi que les abords de la cathédrale, vers le quai de l'Archevêché, ont été déblayés; la travée qui s'étend du Pont-aux-Doubles au Petit-Pont a été démolie, et sur son emplacement on a construit le nouveau quai des Grands-Degrés.

On a vu se réaliser ainsi en peu d'années tous ces grands projets d'utilité publique qui avaient pour but de compléter les magnifiques ouvrages laissés imparfaits par l'empire et la restauration.

Chemins de fer. Paris compte en ce moment trois chemins de fer en activité : celui de Saint-Germain, celui de Versailles (rive gauche), et celui d'Orléans; et un quatrième, celui de la frontière du nord, en construction. Le premier de ces chemins, autorisé par une loi du 9 juillet 1835, a été exécuté avec la plus grande célérité. Moins de deux ans ont suffi pour sa construction.

Son point de départ de Paris est dans la rue Saint-Lazare où une vaste cour et deux élégants pavillons ont été construits pour l'admission des voyageurs.

Les croisées du salon d'attente donnent sur un emplacement découvert, garni des voies de rails, et d'un double plancher placé à hauteur du marche-pied des wagons, pour faciliter l'entrée et la sortie des voyageurs.

Le chemin de Saint-Germain a été longtemps une curieuse nouveauté pour les habitants de la capitale et de ses environs, mais il vient d'acquérir une véritable importance, par ses embranchements avec les chemins de Versailles et de Rouen. Il établit des communications promptes et faciles avec les villes commerçantes de la Seine-Inférieure. L'embranchement de Versailles, par Asnières, Courbevoie, Surenne, Saint-Cloud, Chaville et Viroflay, permet de visiter, sans perte de temps, le magnifique Musée historique qui attire dans cette ville un si grand nombre de curieux. Le chemin de fer de Paris à Versailles, par la rive gauche de la Seine, dessert les com-

munes de Vanves, Clamart, Meudon, Bellevue, Sèvres, Chaville et Viroflay. Son point de départ de Paris est à la chaussée du Maine.

Le chemin de fer de Paris à Orléans a son point de départ sur le boulevard de l'Hôpital ; enfin, le chemin de fer de Paris à la frontière du nord, actuellement en construction, partira de la rue Lafayette.

Plantations. Les plantations, ce puissant moyen d'embellissement et d'assainissement pour la ville de Paris, ont été poursuivies depuis quelques années avec activité pendant des saisons favorables à ce genre de travaux. Les places Mazas et Richelieu, le boulevard Contrescarpe, la place de la Roquette, la place des Grésillons ont été plantées. Tous les quais de la rive droite de la Seine présentent maintenant une ligne non interrompue de plantations. Cet embellissement est en ce moment en cours d'exécution sur la rive gauche de la Seine.

Pour garantir ces plantations du choc des voitures, l'administration a fait établir, au lieu des bornes employées jusqu'à ce jour, qui gênaient la circulation publique en occupant un terrain précieux et ne remplissaient même pas convenablement le but proposé, une ligne non interrompue de bordures en granit, soutenant les terres en forme de trottoir surélevé. Ce système de bordures a été appliqué dans une assez grande étendue, sur les places Mazas et Richelieu, les boulevards Montmartre et des Italiens, etc., etc.

Sur d'autres points de la voie publique, où la circulation est moins active et par conséquent les causes de détérioration des bordures moins nombreuses, l'administration a songé, pour raison d'économie, à remplacer les bordures en granit par des bordures en grès taillé, qui atteindront parfaitement le même but. C'est dans ce système que sont établies les bordures de la place des Grésillons et du boulevard Contrescarpe.

Partout où l'administration a fait ces améliorations, elle a cru devoir, pour ajouter à l'agrément de ces promenades, y placer des bancs, vivement sollicités par la classe nombreuse des promeneurs qui les fréquentent. C'est ainsi que des bancs en fer ont été posés sur toute la ligne des quais de la Mégisserie, de Gèvres et Lepelletier, sur le terre-plein du Pont-Neuf, sur les boulevards Montmartre, des Italiens, Bourbon, sur la place Richelieu, etc.

§ III.

STATISTIQUE

DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE LA VILLE DE PARIS (1).

On verra, sans doute avec intérêt, les tableaux qui vont suivre des recettes et dépenses, faites par le trésorier de la ville de Paris, pendant quarante-quatre ans. Ces tableaux, sur l'exactitude desquels on peut compter, comprennent, sans interruption, tout l'intervalle entre l'an VI de la République (1797) et l'année 1841. Cette époque, si féconde en événements, part du Directoire, traverse le Consulat, l'Empire, la Restauration et le Gouvernement que nous a donné la Révolution de juillet. Il n'était pas possible de remonter plus haut; les comptes antérieurs, s'il y en a eu, n'ont pu présenter que des assignats ou des mandats, qui n'offriraient aucun terme de comparaison. Les chiffres de ces tableaux, jusques et y compris 1830, sont extraits d'un ouvrage de M. Martin Saint-Léon, intitulé : *Résumé statistique des recettes et dépenses de la ville de Paris*, dont l'Académie des Sciences a fait une mention honorable dans sa séance du 8 décembre 1834. Pour les années suivantes, on s'est servi des comptes mêmes publiés par le préfet de la Seine, en élaguant les reports d'exercice à exercice, qui auraient formé double emploi. Le résultat de tous ces comptes présente, au 30 juin 1841, une somme en caisse de 11,826,737 fr. 20 cent., conforme au procès-verbal de vérification, dressé, le même jour, par deux membres du conseil municipal. On a dû se borner, pour les années 1830 et antérieures, à un double tableau totalisé par exercice, et ensuite par chapitre, comme si ces 33 années ne formaient qu'un seul exercice; mais pour les années suivantes, on trouvera le détail, par chapitre, des recettes et des dépenses. Il est à regretter que les bornes de cet ouvrage ne permettent pas d'entrer dans de plus grands développements. En effet, presque tous les actes de l'administration finissent par amener une recette ou une dépense ; les comptes détaillés d'une commune, ou d'un établissement quelconque, en présentent naturellement l'histoire la plus véridique et la plus complète. Mais ici cette multitude de chiffres aurait été fastidieuse, et cette manière, d'ailleurs aride, de raconter, nous aurait entraîné bien au-delà des limites que nous nous sommes imposées.

(1) Les détails donnés par Dulaure sur cette importante matière, dans la statistique qui se trouve dans ce volume, nous ont paru tellement incomplets, que nous avons cru devoir y suppléer par un travail entièrement nouveau. Nous avons réuni ici un ensemble de documents qui ne lui sera, nous l'espérons du moins, rien à désirer touchant les comptes municipaux de la ville de Paris.

TABLEAU GÉNÉRAL

DES RECETTES ET DES DÉPENSES FAITES DE 1797 A 1830.

RECETTES.			DÉPENSES.		
EXERCICES.	TOTAUX par exercices. fr.	c.	EXERCICES.	TOTAUX par exercices. fr.	c.
An 6	503,818	»	An 6	1,970,171	03
7	7,366,467	17	7	5,644,593	72
8 et antér.	10,406,659	56	8 et antér.	12,247,457	64
9	12,530,739	67	9	11,216,117	27
10	11,235,810	23	10	11,872,210	93
11	11,846,564	01	11	11,962,994	90
12	18,773,751	68	12	18,428,640	73
13	22,404,238	11	13	20,682,880	11
14 (100 jours).	4,162,705	54	14 (100 jours).	5,162,304	88
1806	20,602,742	29	1806	21,134,180	42
1807	19,939,504	07	1807	20,231,039	74
1808	22,397,480	82	1808	21,984,323	68
1809	24,569,934	29	1809	22,857,999	76
1810	27,003,145	84	1810	28,264,760	06
1811	34,336,917	57	1811	33,703,105	17
1812	31,716,064	42	1812	30,658,401	31
1813	23,813,988	33	1813	22,667,062	36
1814	31,932,755	46	1814	33,183,376	52
1815	79,008,383	57	1815	78,078,442	56
1816	45,873,167	84	1816	36,534,380	05
1817	59,166,932	36	1817	68,724,218	64
1818	34,399,783	15	1818	32,871,350	85
1819	38,938,820	52	1819	38,728,901	67
1820	40,408,072	72	1820	41,459,794	29
1821	41,654,359	84	1821	43,557,014	67
1822	43,115,349	21	1822	43,695,992	76
1823	56,099,401	90	1823	49,242,011	81
1824	46,889,026	29	1824	50,172,320	99
1825	49,222,598	»	1825	50,179,062	11
1826	45,699,574	87	1826	46,588,696	65
1827	43,276,851	15	1827	44,387,816	12
1828	44,215,074	66	1828	44,597,359	68
1829	49,609,969	08	1829	48,695,224	64
1830	44,020,456	36	1830	45,178,103	74
	1,096,863,351	35		1,096,863,351	35

RÉCAPITULATION PAR CHAPITRES

DES RECETTES FAITES DE 1797 à 1830.

	fr.	c.
Centimes communaux ordinaires	19,303,815	30
Octroi	675,178,524	02
Droits sur les ventes dans les halles et marchés	25,962,413	28
Poids public et mesurage	8,678,154	77
Grande et petite voiries	2,107,852	95
Établissements hydrauliques	7,990,944	61
Caisse de Poissy	28,763,413	39
Abattoirs	12,441,672	87
Entrepôts	7,179,573	17
Locations de places et d'abris dans les halles et marchés	2,861,690	85
Locations d'emplacements sur la voie publique	5,738,952	54
Loyers de propriétés communales	4,186,809	37
Ferme-régie des jeux	92,930,382	96
Créances diverses	13,094,793	43
Expéditions d'actes de l'état civil	1,096,489	95
Taxe des inhumations	2,278,185	60
Concessions de terrain dans les cimetières	5,203,083	66
Revente de terrains, matériaux ou mobiliers	11,120,445	16
Centimes communaux extraordinaires	18,607,966	78
Secours extraordinaires reçus du trésor, etc	15,374,351	08
Emprunts	152,276,470	91
Recettes diverses imprévues	4,182,409	40
Total	1,096,863,351	35

RÉCAPITULATION

PAR CHAPITRES

DES RECETTES FAITES DEPUIS 1830.

NATURE DES RECETTES.	1831.		1832.		1833.		1834.		1835.	
	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
Centimes communaux	475,063	41	592,569	21	658,517	43	485,202	46	484,427	65
Octroi	19,926,384	04	20,435,618	26	26,954,914	95	27,698,455	25	29,065,547	40
Droits sur les ventes dans les halles et marchés	1,101,650	85	1,138,886	26	1,220,641	18	1,340,882	86	1,392,029	60
Poids publics et mesurage	243,580	01	225,663	77	157,598	53	162,471	84	161,439	16
Grande et petite voiries	62,150	60	70,207	63	101,460	60	97,743	24	117,200	22
Établissements hydrauliques	522,915	67	561,561	10	592,961	87	657,296	76	703,394	46
Caisse de Poissy	1,092,947	55	1,186,211	44	1,237,562	27	1,289,516	34	1,313,485	13
Abattoirs	894,466	58	949,881	13	982,279	54	1,042,077	65	1,056,523	47
Entrepôts	474,854	47	415,608	»	580,407	99	405,065	14	435,479	59
Locations de places dans les halles et marchés	192,525	57	207,719	25	206,681	41	195,804	16	481,907	38
Locations d'emplacements sur la voie publique	253,427	20	250,651	50	241,114	50	238,025	55	240,877	58
Loyers de propriétés communales	116,819	27	169,794	64	97,678	27	71,497	24	103,583	79
Ferme-régie des jeux	6,055,400	»	6,016,723	61	6,138,479	44	6,546,319	50	6,630,585	71
Expéditions d'actes de l'état civil	36,846	»	41,504	25	37,769	25	56,095	75	34,869	75
Taxe des inhumations	174,626	»	300,638	65	317,135	»	311,807	50	420,605	»
Concessions de terrains dans les cimetières	441,889	»	813,847	17	513,346	»	457,190	»	589,888	»
Exploitation des voiries	166,000	»	166,000	»	166,000	»	166,000	»	166,000	»
Recettes diverses annuelles	156,504	64	1,101,366	83	1,033,899	27	394,945	03	776,420	50
Total des recettes ordinaires	32,389,738	64	37,584,452	70	41,004,447	»	41,594,594	05	44,191,862	17
Recettes accidentelles	15,977,155	42	22,987,621	11	»		344,171	15	140,824	58
Recettes de l'arriéré	»		790,307	22	819,836	23	122,512	98	687,937	77
Recettes imprévues	»		»		»		»		»	
	48,366,894	06	61,362,381	03	41,824,283	23	42,031,078	18	45,020,624	52

RECAPITULATION

PAR CHAPITRES

DES RECETTES FAITES DEPUIS 1835.

NATURE DES RECETTES.	1836.		1837.		1838.		1839.		1840.	
	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
Centimes communaux	782,848	»	853,897	43	857,576	87	925,018	55	920,785	51
Octroi	29,619,330	49	30,898,277	04	31,930,661	»	30,698,643	78	29,962,740	26
Droits sur les ventes dans les halles et marchés	1,474,726	86	1,470,614	05	1,469,662	59	1,451,642	27	1,941,887	85
Poids public et mesurage	200,993	37	235,667	99	279,720	54	255,918	26	256,585	93
Grande et petite voiries	126,602	47	130,605	11	158,448	88	175,967	76	168,600	54
Etablissements hydrauliques	702,013	26	706,344	»	766,767	40	779,133	55	846,689	50
Caisse de Poissy	1,321,999	59	1,331,596	02	1,309,072	97	1,347,156	90	1,590,563	96
Abattoirs	1,077,330	29	1,082,562	64	1,105,181	45	1,084,132	39	1,098,843	29
Entrepôts	446.729	65	443,636	89	461,523	12	466,026	99	445,865	64
Locations de places dans les halles et marchés	530,956	84	571,077	80	579,982	72	539,469	43	»	
Locations d'emplacements sur la voie publique	310,988	08	354,067	98	325,622	73	323,356	50	355,888	06
Loyers de propriétés communales	103,933	32	117,444	17	121,202	16	121,524	57	130,669	40
Ferme-régie des jeux	6,115,792	47	6,841,846	33	»		»		»	
Expéditions d'actes de l'état civil	91,025	75	89,589	85	90,399	75	88,221	77	90,062	25
Taxe des inhumations	415,435	»	464,820	»	440,765	»	441,830	»	475,750	»
Concessions de terrains dans les cimetières	535,256	»	651,182	50	561,598	»	566,602	»	601,768	»
Exploitation des voiries	124,500	»	166,000	»	166,000	»	166,000	»	166,000	»
Recettes diverses annuelles	674,571	45	943,849	35	961,336	05	1,045,211	35	1,052,984	77
Total des recettes ordinaires	44,657,232	87	47,333,049	15	41,625,520	73	40,457,895	67	39,905,657	35
Recettes accidentelles	114,731	74	116,258	54	80,156	48	21,375	»	»	
Recettes de l'arriéré	374,090	54	272,328	56	239,117	87	166,981	55	136,688	66
Recettes imprévues	»		»		170,235	77	403,190	42	2,336,352	71
	45,146,055	15	47,721,636	25	42,115,030	85	41,049,442	44	42,376,698	72

RÉCAPITULATION PAR CHAPITRES

DES DÉPENSES ACQUITTÉES DE 1787 A 1830.

	fr.	c.
Préfecture, mairie centrale	7,338,146	66
Mairies d'arrondissements	10,260,674	08
Administration des contributions directes	5,341,327	02
Frais d'administration des travaux publics	2,421,526	02
Frais d'exploitation ou de perception	59,712,770	90
Cultes	4,838,632	»
Instruction publique	6,399,872	78
Hôpitaux, hospices et secours à domicile	162,707,731	36
Service militaire de la place	2,535,858	73
Approvisionnement de réserve (conservation de l')	12,747,898	99
Service ordinaire des eaux	8,718,916	28
Entretien et conservation d'établissements communaux	3,857,134	76
Travaux d'entretien dirigés par les ingénieurs	7,494,910	25
Service de la grande voirie	4,610,940	05
Redevances foncières dues aux hospices	1,135,206	29
Dépenses imprévues	628,109	67
Frais d'administration de la police	88,718,656	38
Sapeurs-pompiers	10,778,548	83
Gendarmerie royale de Paris	46,860,015	95
Frais de surveillance et de perception dans les halles et marchés	9,446,458	59
Dépenses imprévues. Police	498,275	35
Amortissement de la dette	132,163,036	51
Charges de la ville envers l'état	229,913,186	07
Acquisitions pour grands travaux	15,094,870	05
Construction et réparation d'édifices communaux	64,524,494	70
Grosses restaurations et distribution des eaux, égouts	13,474,852	57
Élargissement de la voie publique	14,508,060	64
Pavages neufs et trottoirs	3,393,726	63
Navigation. — Canaux de l'Ourcq et Saint-Martin	49,448,612	84
Assainissement de la Bièvre	755,946	01
Secours et subventions extraordinaires	28,886,295	08
Embellissements et objets d'art	749,598	33
Dépenses diverses	5,882,848	95
Frais d'occupation militaire en 1814 et 1815	50,283,583	53
Taxations sur contributions municipales extraordinaires	136,576	»
Pensions municipales. Police	1,217,956	85
Fonds de réserve pour dépenses imprévues extraordinaires. Police	1,934,922	75
Garde nationale	12,436,712	44
Dotation de l'approvisionnement de réserve	6,235,956	98
Fêtes extraordinaires	8,775,503	53
	1,096,863,351	35

RÉCAPITULATION
PAR CHAPITRES
DES DÉPENSES FAITES DEPUIS 1830.

NATURE DES DÉPENSES.	1831.		1832.		1833.		1834.		1835.	
	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
Dette municipale	12,718,317	86	3,704,779	98	4,411,471	50	4,803,079	68	4,832,456	97
État civil	»		40,242	80	48,196	95	33,743	55	53,625	45
Contribution foncière	»		11,453	65	11,196	94	9,202	80	8,317	65
Prélèvements au profit du trésor	10,375,800	31	9,697,036	22	10,557,761	76	10,697,279	68	10,590,960	81
Préfecture, mairie centrale	590,787	54	482,887	45	502,054	98	483,122	18	495,151	39
Mairies d'arrondissements	367,257	74	342,964	90	367,068	27	359,526	30	359,486	21
Frais d'exploitation et de perception	2,741,327	21	2,554,056	24	2,509,717	76	2,514,050	13	2,643,579	15
Instruction primaire	296,935	05	156,325	24	160,142	90	152,087	69	208,412	05
Cultes	193,726	14	62,134	84	65,215	20	60,522	40	58,197	39
Inhumations et cimetières	»		356,974	42	311,257	65	297,485	21	312,127	10
Service militaire, garde nationale	1,004,799	52	902,469	46	934,704	40	913,841	95	890,516	61
Grande voirie	480,260	95	157,509	25	448,668	64	192,335	42	213,494	61
Travaux d'entretien	1,238,698	06	1,221,726	39	1,228,860	69	1,036,362	»	1,118,058	14
Grosses réparations aux édifices communaux	1,274,964	49	255,159	34	148,751	41	79,490	01	121,769	22
Frais de direction des travaux	59,630	64	174,147	78	175,361	69	191,068	21	196,280	42
Dépenses diverses	298,779	22	192,240	87	151,227	60	120,450	25	117,642	07
Hospices et établissements de bienfaisance	5,500,000	»	5,500,000	»	5,238,000	»	5,328,257	»	5,359,265	20
Arriéré	301,184	57	798,482	48	813,460	25	1,890,861	66	68,204	58
Préfecture de police	7,071,203	70	7,338,795	98	6,955,259	23	6,940,565	45	7,023,888	68
Bibliothèques, musées, promenades	20,838	75	50,756	22	61,118	37	22,230	72	65,225	19
Colléges et établissements d'instruction publique	»		152,691	70	155,298	93	126,947	48	124,160	40
Pensions, secours et subventions extraordinaires	1,490,114	46	44,216	35	14,247	16	14,734	66	14,189	08
Fêtes publiques	»		191,313	03	340,975	18	230,845	46	317,905	87
Approvisionnement et fonds de réserve	90,277	12	»		»		»		»	
Dépenses imprévues	25,347	»	445,986	45	461,055	51	196,557	05	256,664	85
Grands travaux neufs	2,729,664	25	2,154,914	04	2,437,496	26	2,652,232	38	3,108,249	14
Totaux	48,566,894	06	36,959,039	46	38,276,435	21	39,555,590	98	38,517,812	19
Dépenses extraordinaires — Exercices antérieurs	»		20,988,654	57	»		»		2,655,815	31
Dépenses extraordinaires — Exercice courant	»				»		»		1,006,458	35
	48,566,894	06	57,947,694	03	38,276,455	21	39,555,596	98	42,180,085	83

RÉCAPITULATION

PAR CHAPITRES

DES DÉPENSES FAITES DEPUIS 1835.

NATURE DES DÉPENSES.	1836.		1837.		1838.		1839.		1840.	
	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
Arrérages de la dette municipale	4,935,944	62	4,988,986	34	4,745,900	54	4,575,525	88	4,575,555	88
Etat civil	35,000	»	35,000	»	35,000	»	36,199	30	37,195	»
Contribution foncière	8,326	47	9,250	38	8,048	75	8,844	50	7,725	92
Prélèvements au profit du trésor	10,556,866	38	10,624,354	87	4,866,205	12	4,900,938	91	4,948,753	64
Préfecture, mairie centrale	504,423	73	512,910	70	525,097	03	533,629	74	541,839	36
Mairies d'arrondissements	357,386	52	557,677	24	534,444	84	369,572	25	363,937	96
Frais d'exploitation et de perception	2,727,215	04	2,773,657	01	2,660,024	34	2,733,826	65	2,794,824	96
Instruction primaire	527,202	27	514,367	68	684,564	90	762,319	55	810,942	57
Cultes	56,189	06	65,292	40	63,770	80	76,176	52	72,970	80
Inhumations et cimetières	304,768	59	314,504	80	542,252	03	323,823	56	354,799	55
Garde nationale et service militaire	881,456	45	914,858	46	912,798	41	878,065	93	875,613	05
Grande voirie	450,797	50	429,744	56	434,469	27	277,877	54	264,345	32
Travaux d'entretien	1,055,594	30	1,107,622	26	1,359,696	95	1,419,435	96	1,558,783	23
Grosses réparations aux édifices communaux	48,087	»	4,600	»	»		50,000	»	134,162	»
Frais de direction de travaux	199,673	07	205,164	79	217,063	24	237,060	66	267,253	68
Dépenses diverses	122,793	83	139,385	18	184,546	17	188,525	35	194,081	41
Hospices et établissements de bienfaisance	5,295,020	»	5,588,909	88	5,075,357	05	5,259,247	35	5,407,887	50
Arriéré	15,546	85	536,862	74	554,076	44	557,299	18	680,783	39
Dépenses portées au budget de M. le préfet de police	7,022,494	98	7,115,468	47	7,296,135	74	7,406,065	61	7,461,744	59
Bibliothèques, musées, promenades	41,629	04	70,719	87	38,069	50	46,596	02	40,675	14
Colléges et établissements d'instruction publique	122,182	58	135,996	67	133,358	02	138,196	30	138,099	56
Pensions et secours	15,509	85	12,740	»	12,454	50	12,382	82	10,699	77
Fêtes publiques	233,491	86	231,670	64	234,456	12	232,493	42	228,994	21
Dépenses imprévues	723,104	42	692,723	79	785,553	29	705,126	44	907,353	14
Grands travaux neufs	2,864,740	55	2,501,552	25	2,508,454	68	3,483,344	56	3,957,564	04
Totaux	38,536,414	65	39,380,676	55	33,491,551	14	35,170,344	20	36,622,419	95
Dépenses extraordinaires..... { Exercices antérieurs	1,352,210	58	1,094,265	46	1,021,348	16	1,723,225	50	1,650,517	99
Dépenses extraordinaires..... { Exercice courant	2,539,256	15	5,559,474	53	6,795,344	32	6,105,016	50	7,821,265	86
	42,427,872	18	46,054,415	32	41,308,243	62	42,998,556	20	46,095,901	60

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

DES

RECETTES ET DES DÉPENSES

FAITES DE 1797 A 1841.

RECETTES.		DÉPENSES.	
EXERCICES.	TOTAUX par exercices.	EXERCICES.	TOTAUX par exercices.
	fr. c.		fr. c.
1797 à 1830	1,096,863,351 35	1797 à 1830	1,096,863,351 35
1831	48,366,894 06	1831	48,366,894 06
1832	61,362,381 03	1832	57,947,694 03
1833	41,824,283 23	1833	38,276,435 21
1834	42,031,078 18	1834	39,553,590 98
1835	45,020,624 52	1835	42,180,085 83
1836	45,146,055 15	1836	42,427,872 18
1837	47,721,636 25	1837	46,034,113 32
1838	42,115,030 85	1838	41,308,243 62
1839	41,049,442 44	1839	42,998,556 20
1840	42,376,698 72	1840	46,093,901 80
Totaux. . .	1,553,877,475 78	Totaux. . .	1,542,050,738 58

SITUATION AU 30 JUIN 1841.

On voit, par les tableaux qui précèdent, que la totalité des recettes, de 1797 à 1840 inclusivement, est de. . . . . 1,553,877,475 fr. 78 c.

Les dépenses, dans le même intervalle, ont été de. 1,542,050,738 58

L'excédant des recettes sur les dépenses est de. 11,826,737 20

FIN DE L'APPENDICE.

TABLE

DES

PÉRIODES ET PARAGRAPHES

CONTENUS DANS LE TOME QUATRIÈME.

FIN DE LA TABLE.

TABLE
GÉNÉRALE DES MATIÈRES.



TABLE

GÉNÉRALE ET ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

DE L'HISTOIRE DE PARIS ET DE L'APPENDICE.

Le chiffre romain indique le tome, et le chiffre arabe la page.

A.

B.

C.

D.

G.

I.

J.

K.

L.

N.

O.

P.

T.

U.

V.

FIN DU TOME QUATRIÈME.

HISTOIRE

PHYSIQUE, CIVILE ET MORALE

DE PARIS.

ATLAS.

IMPRIMERIE DE H. FOURNIER ET Ce,
RUE SAINT-BENOIT, 7.

ATLAS.

Les vignettes et plans destinés à l'intelligence de l'Histoire de Paris, peuvent être indifféremment placés dans les volumes ou réunis en Atlas. Dans ce dernier cas, le lecteur a l'avantage d'avoir constamment sous ses yeux la figure ou le plan qui se rapporte à la période dont il s'occupe.

En voici la nomenclature avec l'indication des volumes et des pages où ils peuvent être placés.

VIGNETTES.

TOME PREMIER.

TOME DEUXIÈME.

TOME TROISIÈME.

TOME QUATRIÈME.

PLANS.

1° Paris sous la domination romaine. Tome Ier, page 41.

Le plan représente Paris, alors contenu dans l'île de la Cité; les monuments et établissements situés au nord et au sud de cette ville, et les routes et chemins qui venaient y aboutir.

2° Paris sous Philippe-Auguste. Tome Ier, page 316.

Ce plan présente les agrandissements de Paris depuis la fin de la domination des Romains jusqu'à l'année 1223. On y voit la trace de la seconde et de la troisième enceinte qui joignirent à l'île de la Cité une partie du territoire voisin, situé sur les deux rives de la Seine, et les premiers établissements civils et religieux fondés pendant cette période.

3° Paris sous François Ier. Tome IIe, page 177.

On voit ici l'accroissement de la ville, les plus nombreuses rues tracées, et les bâtiments construits depuis la fin du règne de Philippe-Auguste jusqu'à la fin de celui de François Ier. On y trouve le mur de clôture élevé dans la partie septentrionale, et les diverses constructions faites hors de la ville, et qui formaient ses premiers faubourgs.

4° Paris sous Louis XIII. Tome IIIe, page 60.

Ce plan offre l'état de la ville à la fin de la domination de ce prince.

5° Plan de Paris en 1838. Tome IVe, *à la fin.*

Pour faciliter l'étude de ce plan, nous donnons ici un tableau ou nomenclature, par ordre alphabétique, contenant toutes les *rues*, tous les *quais*, *boulevards*, *passages*, etc., etc., ainsi que tous les *établissements* (civils, religieux et militaires), *monuments* et *administrations* existant à Paris, avec des renvois au plan. A la suite de cette nomenclature on trouvera la composition du gouvernement, les attributions de chaque ministère, les administrations et établissements qui en dépendent, les jours d'audience des ministres, d'entrée dans les bureaux et dans tous les établissements publics, etc., etc.

Les personnes habituées à l'usage des cartes et des plans trouveront sans peine les rapports de celui-ci avec la nomenclature qui lui sert de développement, et le parti qu'on peut en tirer pour se diriger facilement vers tous les points de cette immense ville : c'est donc pour le petit nombre de lecteurs inexpérimentés que nous donnons l'instruction suivante.

Manière de se servir du Plan.

Ce plan est coupé par des lignes formant des colonnes verticales, et par des lignes formant des bandes horizontales, qui, en se croisant, divisent toute sa surface en petits carrés.

Les colonnes verticales sont indiquées, en haut et en bas du plan, par des lettres A, B, C, D, etc., et les bandes horizontales sont indiquées à leurs deux extrémités par des chiffres 1, 2, 3, 4, etc. Ces lettres et chiffres se rapportent à la colonne de la nomenclature ayant pour titre *renvois au plan*, et servent à indiquer le carré où se trouvent situés la rue, le passage, la place, le monument, etc., qui les précèdent dans la colonne des noms.

Exemples. Pour trouver la rue Roquépine, suivie dans la nomenclature des lettre et chiffre F 3, il faut suivre la colonne F du plan jusqu'à sa rencontre avec la bande 3; et, dans le carré que forme leur intersection, on trouvera la rue cherchée.

L'église Sainte-Geneviève, portant l'indication K 9, se trouvera dans la bande horizontale 9 à sa rencontre avec la colonne verticale K.

Souvent le lieu cherché est coupé par les lignes tracées sur le plan, et se trouve ainsi dans plusieurs carrés, ce qui est indiqué dans la nomenclature par des doubles lettres ou des doubles chiffres.

Exemple. La rue de Ménilmontant est indiquée dans la nomenclature N 6 P 5, parce que l'une des extrémités se trouve sur le plan dans le carré N 6 et l'autre dans le carré P 5.

Les rues, places, passages, etc., dont le peu d'étendue n'a pas permis d'écrire les noms sur le plan, sont indiqués par des chiffres qui renvoient au tableau placé à l'angle inférieur gauche de ce plan.

ABRÉVIATIONS EMPLOYÉES DANS LA NOMENCLATURE.

Abb.	Abbaye.	Hos.	Hospice.
Ad.	Administration.	Imp.	Impasse.
Arr.	Arrondissement.	Mar. *ou* march.	Marché.
Av.	Avenue.	Minist.	Ministère.
Bar.	Barrière.	N.	Nouvelle *ou* nouveau.
Boul.	Boulevard.	Pass.	Passage.
Car.	Carrefour.	P.	Pont.
Ch.	Champ.	P. la r.	Près la rue.
Che.	Chemin.	Pl.	Place.
C. de r.	Chemin de ronde.	Q.	Quai.
D.	De *ou* des.	R.	Rue.
Egl.	Église.	S...	Saint *ou* sainte.
F.	Faubourg.	Succ.	Succursale.
Font.	Fontaine.	V. *ou* Voy.	Voyez.
Hôp.	Hôpital.	V. à v.	Vis-à-vis.

NOTA. Nous avons cru, pour abréger, ne pas devoir faire précéder les noms des rues du mot *rue;* ainsi donc, *Saint-André-des-Ars*, veut dire *rue Saint-André-des-Ars; de Richelieu*, veut dire *rue de Richelieu*, etc.

RUES, PLACES, PASSAGES, QUAIS, PONTS, ETC.	ARROND.	TENANTS.	ABOUTISSANTS.	RENVOIS AU PLAN.
A.				
Abatis (cuisson des).	10	du P. de la Triper.		D 6
Abattoir (de l').	5	faub. Saint-Denis.	Abattoir de Montmartre.	K 4-L 2
Abattoirs. V. à leurs noms.				
Abbaye-aux-Bois (église de l'), succ.	10	de Sèvres.		G 8
Abbaye (fontaine de l').	10	d'Erfurt.	Childebert.	H 8
Abbaye St.-Martin (passage de l').	6	Saint-Martin.	Royale.	L 5
Abbaye (prison de l') pour les délits militaires.	10	Sainte-Marguerite.		H 8
Abbaye (de l').	10	de l'Echaudé.	St.-Germ.-d.-Prés.	H 8
Aboukir (d'). V. Bourbon-Villeneuve.	5			
Acacias (Neuve des).	10	Plumet.	de Sèvres.	E 9
Acacias (petite rue des).	10	boul. des Invalides.	Place de Breteuil.	E 9
Académie de Paris.	11	à la Sorbonne.	de Sorbonne.	K 9
Accouchement (hospice de l').	12	de la Bourbe.		I 12
Acrobate (spectacle).	6	boul. du Temple.		N 5
Affaires étrangères (minist. des).	1	boul. des Capuc.		G 4
Aguesseau (marché d').	1	de la Madeleine.	Ch. du Rempart.	G 4
Aguesseau (passage du marché d').	1	boul. de la Madel.	de la Madeleine.	F 4-G 4
Aguesseau (d').	1	du faub. St.-Honoré.	de Surène.	F 4
Aigle (fontaine de l').	12	marché aux Chev.		M 11
Aignan (hôtel Saint-).	7	Sainte-Avoie.		L 6
Aiguillerie (de l').	4	pl. Ste.-Opportune.	Place Gastine.	K 6
Albouy.	5	des Marais.	des Vinaigriers.	M 3
Albret (cour d').	12	des Sept-Voies.	p. la r. des Carmes.	K 9
Alençon (quai d'). V. Bourbon.				
Alexandre (Saint-).	6	enclos de la Trinité.		L 5
Alger (d').	1	de Rivoli.	Saint-Honoré.	G 5
Aligre (passage de l'hôtel d').	4	de Bailleul.	Saint-Honoré.	I 6
Aligre (d').	8	de Charenton.	Marché Beauveau.	O 9-P 6
Allée (passage de la Longue).	6	du Ponceau.	Neuve-St.-Denis.	L 4
Alouette (du Champ de l').	12	de Lourcine.	Croulebarbe.	K 12
Alpes (des). V. Beaujolais.				
Amandiers (barrière des).	6	Ménilmontant.		Q 6
Amandiers (chemin de ronde des).	8	barr. des Amand.	Barr. de Ménilmont.	P 5-Q 5
Amandiers (des).	8	barr. des Amand.	Popincourt.	O 6-Q 6
Amandiers (des).	12	des Sept-Voies.	de la M.-Ste.-Gen.	K 9
Ambigu (théâtre de l').	5	boul. Saint-Martin.		M 4
Amboise (d').	2	Favart.	de Richelieu.	I 4
Amboise (cul-de-sac d').	12	place Maubert.	vis-à-vis la rue de la Bûcherie.	K 8
Ambroise (église de St.-), succursale.	8	de Popincourt.		O 6-P 6
Ambroise (Saint-).	8	Saint-Maur.	Popincourt.	O 6
Amelot.	8	Saint-Sébastien.	Place St.-Antoine.	N 7-N 8
Amsterdam (d').	1	Saint-Lazare.	Place de Rivoli.	G 3
Anastase (Saint-).	8	Thorigny.	Saint-Louis.	M 6-N 6
Anastase (Neuve-Saint-).	8	des Prêt.-St.-Paul.	Saint-Paul.	M 8
Anatomique (Musée).	11	Ecole de Médecine.	Ecole de Médecine.	I 8
Ancienne Comédie (de l').	10	carref. de l'Odéon.	Carrefour de Bussy.	I 8
Ancre royale (passage de l').	6	Bourg-l'Abbé.	Saint-Martin.	L 5
André (Saint-).	8	Folie-Regnault.	Barrière d'Aunay.	Q 6
André-des-Ars (place Saint-).	11	rue de ce nom.	Hautefeuille	I 8
André-des-Ars (Saint-).	11	de Bussy.	Pl. du P. St.-Michel.	I 8-K 8
André-des-Ars (du Cimetière St.-).	11	place Saint-André-des-Ars.	de l'Éperon.	I 8
Anges (des Deux-). Supprimée.	10	Jacob.	Saint-Benoît.	H 7
Angevilliers (d').	4	de l'Oratoire.	des Poulies.	I 6
Anglade (de l').	2	Traversière.	de l'Evêque.	H 5
Anglais (cul-de-sac des).	7	Beaubourg.	p. la rue du Maur.	L 6
Anglais (des).	12	Galande.	des Noyers.	K 8
Anglaises (des).	12	de Lourcine.	du Petit-Champ.	K 12
Angoulême (place d').	6	des Fossés-du-Temple.		N 5
Angoulême (d').	1	avenue de Neuilly.	du Faub. du Roule.	D 4-E 3
Angoulême (d').	6	boul. du Temple.	Folie-Méricourt.	N 5
Anjou (quai d').	9	Saint-Louis.	Pont-Marie.	M 8
Anjou (d').	1	de la Pépinière.	du F.-St.-Honoré.	F 3-F 4
Anjou (d').	7	d'Orléans.	du Grand-Chantier.	M 6
Anjou (d').	10	Dauphine.	de Nevers.	I 7
Anne (Sainte-).	2	Neuve-St.-Augustin.	de l'Anglade.	H 5-I 4

RUES, PLACES, PASSAGES, QUAIS, PONTS, ETC.	ARROND.	TENANTS.	ABOUTISSANTS.	RENVOIS AU PLAN.
Anne (passage Sainte-).	2	Sainte-Anne.	Passage Choiseul.	H 4
Anne (Sainte-).	11	Quai des Orfèvres.	Cour de la Sainte-Chapelle.	K 7
Antin (allée d').	1	Cours-la-Reine.	Avenue de Neuilly.	E 5
Antin (fontaine d').	2	Port-Mahon.		H 4
Antin (d').	2	Neuve-des-Petits-Champs.	Neuve-St.-Augustin.	H 4
Antin (cité d').	2	de Provence.		H 3
Antinoüs (fontaine d').	11	de Sèvres.	près des Incurables.	F 9
Antiquités (cabinet d') à la Bibliothèque royale.	2	de Richelieu.		I 5
Antoine (boulevard Saint-).	8	Place de la Bastille.	du Pont-aux-Choux.	N 6-N 7
Antoine (hôpital Saint-).	8	du F.-St.-Antoine.		P 9
Antoine (passage du faub. Saint-).	8	du F.-St.-Antoine.	de Montreuil.	Q 8
Antoine (passage du Petit-Saint-).	7	Saint-Antoine.	du roi de Sicile.	M 7
Antoine (Saint-).	9	Place de la Bastille.	Place Beaudoyer.	L 7-N 8
Antoine (du faubourg Saint-).	8	Place de la Bastille.	Barrière du Trône.	O 8-R 9
Apothicaires (jardin des).	12	de l'Arbalète.		K 11
Apolline (Sainte-).	6	Saint-Denis.	Saint-Martin.	L 4
Apport-Paris (place de l').	7	p. celle du Châtelet.		K 7
Arbalète (de l').	12	des Charbonniers.	Mouffetard.	K 11
Arbre-Sec (de l').	4	Saint-Honoré.	Place de l'Ecole.	I 6
Arc-de-Triomphe.	1	Barrière de Neuilly.		B 3
Arc-aux-Armées.	1	Place du Carrousel.		H 6
Arcade (de l').	1	de la Madeleine.	Saint-Lazare.	G 3-G 4
Arche-Marion (de l').	4	Quai de la Mégisser.	St.-Germ.-l'Auxerr.	K 7
Arche-Pépin (de l').	4	St.-Germ.-l'Auxerr.	la Seine.	K 7
Archest (passage de l').	7	des Arcis.	de la Tacherie.	K 7
Archevêché (bureaux de l').	9	Chanoinesse, 10.		L 8
Archevêché (quai de l').	9	Pont de la Cité.	Pont au Double.	K 8-L 8
Archiépiscopal (palais).	9	Quai de l'Archev.		L 8
Archives (palais des).	7	Paradis.	du Chaume.	M 6
Arcis (quartier des).	7			
Arcis (des).	6 / 7	de la Verrerie.	St.-Jacq.-la-Bouch.	K 7
Arcole (passage de la rue d').	2	Beaujolais.	Neuve-des-Petits-Champs.	I 5
Arcole (pont d').	9	Quai de la Cité.	Place de l'Hôtel-de-Ville.	L 7
Arcole (d'). V. Beaujolais.				
Arcole (d').	9	Pl. du Parvis N.-D.	Quai de la Cité.	K 7 et 8
Arcueil (barrière d').	12	Bourg-la-Reine.	Sceaux, Verrière.	H 11
Argenson (cul-de-sac d').	7	Vieille r. du Temple.	près la rue du Roi de Sicile.	M 7
Argenteuil (cul-de-sac d').	1	Saint-Lazare.	p. la r. du Rocher.	G 3
Argenteuil (d').	2	des Frondeurs.	Neuve-St.-Roch.	H 5
Ariane (place).	5	de la grande et petite Truanderie.		K 6
Arras (d').	12	Clopin.	Saint-Victor.	L 9
Arsenal (avenue de l').	9	de Sully.	N.-d.-la-Cerisaie.	N 8
Arsenal (bibliothèque de l'). V. de Monsieur.	9			N 8
Arsenal (cour de l'). V. de Sully.	9			N 8
Arsenal (quartier de l').	9			
Artillerie (dépôt central d').	10	Place St.-Thomas-d'Aquin.		G 7
Artillerie (musée d').	10	*Idem.*		G 7
Artistes (musée des).	11	de Sorbonne.		I 9
Artois (d').	2	de Provence.	Boulev. des Italiens.	I 3-I 4
Arts-et-Métiers (conservatoire des).	6	Saint-Martin.		L 5
Arts (pont des).	4 / 10	Palais du Louvre.	Palais des Beaux-Arts.	H 7-I 6
Arts (des).	6	Enclos de la Trinité.		L 5
Assas (fontaine). Projetée.	11	de Vaugirard.	d'Assas.	
Assas (d').	11	du Cherche-Midi.	de Vaugirard.	G 8-G 9
Astorg (d').	1	de la Ville-l'Evêque.	de la Pépinière.	F 3-F 4
Athénée des Arts.	4	de l'Oratoire.		I 6
Athénée de Paris.	4	Louvois.		I 6
Aubert (passage).	5	Saint-Denis.	Sainte-Foi.	L 4
Aubry-le-Boucher.	6	*Idem.*	Saint-Martin.	K 6-L 6

RUES, PLACES, PASSAGES, QUAIS, PONTS, ETC.	ARROND.	TENANTS.	ABOUTISSANTS.	RENVOIS AU PLAN.
Audrelas (impasse).	12	Mouffetard.	près la rue Pierre-Lombard.	L 11
Audriettes (des).	9	Quai de la Grève.	de l'Hôtel-de-Ville.	L 7
Audriettes (Vieilles).	7	du Chaume.	du Temple.	M 6
Augustin (Neuve-Saint-).	2	de Richelieu.	Boulev. des Capuc.	H 4-I 4
Augustins (quai des).	11	Pont Saint-Michel.	Pont-Neuf.	I 7-K 7
Augustins (des Grands-).	11	St.-André-des-Ars.	Quai des Augustins.	I 7-I 8
Augustins (des Petits-).	10	Quai Malaquais.	Jacob.	H 7
Augustins (des Vieux-).	3	Montmartre.	Coquillière.	I 5-K 5
Aumaire (passage).	6	Billy.	Aumaire.	L 5
Aumaire.	6	Saint-Martin.	Frépillon.	L 5
Aumont (impasse d').	9	de l'Hôtel-de-Ville.	près la rue Geoffroy-l'Asnier.	M 8
Aunay (barrière d').	8	Mont-Louis, etc.		Q 6
Aunay (chemin de ronde d').	8	Barrière d'Aunay.	Barr. des Amand..	Q 6
Austerlitz (pl. d'). V. Museum.				
Austerlitz (pont d'). V. Jardin du Roi.				
Austerlitz (quai d').	12	Barrière de la Gare.	Place Valhubert.	N 10-O 11
Austerlitz (d').	12	Barrière d'Ivry.	Boulev. de l'Hôpital.	M 12
Austerlitz (d').	10	de Grenelle-St.-G.	Quai d'Orsay.	E 6
Austerlitz. V. Esplanade des Invalides.				
Auvergnats (passage des).	8	F. St.-Antoine.	Charonne.	P 8
Aval (d').	8	de la Roquette.	Amelot.	O 7
Ave-Maria (caserne de l').	9	des Barres.		M 8
Aveugles (hospice des).	8	de Charenton.		O 8
Aveugles (institution royale des jeunes).	12	Saint-Victor.		L 9
Aveugles (des). V. du Petit-Bourbon.				
Avignon (d').	6	Saint-Denis.	de la Savonnerie.	K 7
Avocat (cul-de-sac du Pré de l').	12	de la Santé.	près la rue Méchain.	I 11-K 11
Avoine (cul-de-sac de Longue-).	12	du F. St.-Jacques.	près la rue Leclerc.	H 12
Avoie (fontaine de Sainte-).	7	Sainte-Avoie.	en face la Synagogue mère.	L 6
Avoie (quartier Sainte-).	7			
Avoie (Sainte-).	7	Neuve-St.-Merry.	des Vieil.-Audriettes	L 6
Avoie (passage Sainte-).	7	Sainte-Avoie.	Passage du Chaume.	
B.				
Babillards (impasse des).	3	Boul. Bonne-Nouv.		L 4
Babille.	4	de Viarmes.	des Deux-Écus.	I 6
Babylone (caserne de).	10	de Babylone.		F 8
Babylone (de).	10	Boulev. des Inval.	du Bac.	E 8-G 8
Babylone (Neuve de).	10	Place Fontenoy.	Avenue de Villars.	D 8-E 8
Bac (du).	10	de Sèvres.	Pont Royal.	G 6-G 8
Bac (du Petit-).	10	*Idem*.	du Cherche-Midi.	G 8-G 9
Bacchus (fontaine de).	12	Censier.		L 11
Bagneux (de).	10	de Vaugirard.	du Cherche-Midi.	G 9
Baillet.	4	de l'Arbre-Sec.	de la Monnaie.	I 6
Bailleul.	4	des Poulies.	de l'Arbre-Sec.	I 6
Baillif.	4	Croix-des-Petits-Champs.	des Bons-Enfants.	I 6
Bailly.	6	Saint-Henri.	Saint-Paxant.	L 5
Ballets (des).	7	Saint-Antoine.	du Roi de Sicile.	M 7
Banquier (du).	12	du Marché aux chevaux.	Mouffetard.	L 12-M 12
Banquier (du Petit-).	12	du Banquier.	Boul. de l'Hôpital.	L 12-M 12
Banque de France.	4	de la Vrillière.		I 5
Banque de France (quartier de la).	4			
Barbe (collége Sainte-).	12	de Reims.		K 9
Barbe (Sainte-).	5	Beauregard.	Boul. B.-Nouvelle.	K 4
Barbet de Jouy.	10	de Varennes.	de Babylone.	F 7-8
Barbette.	8	Vieille r. du Temple.	des Trois-Pavillons.	M 6-M 7
Barillerie (de la).	9 11	Pont au Change.	Pont Saint-Michel.	K 7
Barnabites (cour des).	9	Passage de ce nom.	près le Palais de Justice.	K 7
Barnabites (passage des).	9	Pl. du Pal. de Just.	de la Calandre.	K 7

RUES, PLACES, PASSAGES, QUAIS, PONTS, ETC.	ARROND.	TENANTS.	ABOUTISSANTS.	RENVOIS AU PLAN.
Barouillière.	10	de Sèvres.	du Cherche-Midi.	P 9
Bar-du-Bec.	7	de la Verrerie.	Saint-Merry.	L 6-L 7
Barres (des).	9	Quai de la Grève.	Place Beaudoyer.	L 7
Barrés (des).	9	Saint-Paul.	du Fauconnier.	M 8
Barrière des Gobelins (de la).	12	C. de r. de la Barr. d'Ivry.	Boul. de l'Hôpital.	M 12
Barrière d'Italie (place de la).	12	Barrière d'Italie.	Mouffetard.	L 13
Barrière Poissonnière (de la).	3	Faub. Saint-Denis.	Barr. Poissonnière.	L 1 et 12
Barrière Saint-Denis (de la).	6	Lafayette.	Barr. Saint-Denis.	L 2-M 1
Barthélemy.	10	Avenue de Breteuil.	Chemin de ronde.	E 9
Basfour (impasse).	6	Saint-Denis.	près la rue Guérin-Boisseau.	L 5
Basfour (passage).	6	Impasse Basfour.	Grenétat.	L 5
Basfroid (fontaine de).	8	de Charonne.	Basfroid.	P 8
Basfroid.	8	de la Roquette.	de Charonne.	P 7-P 8
Bassins (barrière des). Fermée.	1			B 4
Bassins (chemin de ronde des).	1	Barr. des Bassins.	Barrière de Long-Champ.	B 4-B 5
Bassins (des).	1	C. de r. de la barr. de Neuilly.	Newton.	B C 4
Bastille (cour de la).	9	près la place de ce nom.		N 8
Bastille (impasse de la petite).	4	de l'Arbre-Sec.	près la rue des Fossés-St.-Germain.	I 6
Bastille (place de la).	9	F. Saint-Antoine.		N 8
Batailles (carrefour des).	1	de Chaillot.	Av. des Batailles.	B 5
Batailles (des).	1	Ruelle Ste.-Marie.	de Long-Champ.	B 4
Batave (cour).	6	Saint-Denis.	Passage de Venise.	K 6
Batave (passage de la cour).	6	*Idem.*	*Idem.*	K 6
Batave. V. Montpensier.				
Batave. V. Valois.				
Batavie (fontaine de).	5	Cour Batave.		K 6
Battoir (du).	11	de l'Eperon.	Hautefeuille.	I 8
Battoir (du).	12	Copeau.	Place du Puits de l'Ermite.	L 10
Baudin (impasse).	1	Saint-Lazare.	p. la r. du Rocher.	G 3
Bavière (cour de) non publique.	12	Bordet.		K 9
Baville (de).	11	Cour du Harlay.	Cour Lamoignon.	K 7
Bayard.	1	Cours-la-Reine.	Allée des Veuves.	D 5
Bayard.	10	Duguesclin.	Kléber.	C 8
Bazar.	5	Boul. Poissonnière.		K 4
Beaubourg.	7	Simon-le-Franc.	Michel-le-Comte.	L 6
Beauce (de).	7	de la Corderie.	d'Anjou.	M 6
Beauce (Saint-Jean de).	4	de la Gr.-Friperie.	de la Cordonnerie.	K 6
Beaudoyer (place).	7 9	Marché-St.-Jean.		L 7
Beaudroyrie (impasse).	7	de la Corroierie.	p. la r. Beaubourg.	L 6
Beaufort (impasse).	6	Passage Beaufort.	près la rue Salle-au-Comte.	L 6
Beaufort (passage).	6	Quincampoix.	Impasse Beaufort.	L 6
Beaujolais (de).	6	de Bretagne.	Forez.	M 5-M 6
Beaujolais.	4	de Chartres.	de Valois.	H 6
Beaujolais.	2	Montpensier.	de Valois.	I 5
Beaujolais (passage).	2	Beaujolais.	Richelieu.	I 5
Beaujon (chapelle de).	1	Faub du Roule.		D 3
Beaujon (hôpital).	1	du Faub. du Roule.		D 3
Beaujon (jardin).	1	Avenue de Neuilly.		C 3
Beaumarchais (boulevard).	8	Pont-aux-Choux.	Pl. de la Bastille.	N 7
Beaune (de).	10	Quai Voltaire.	de l'Université.	G 7-H 6
Beauregard.	5	Poissonnière.	de Cléry.	K 4-L 4
Beauregard (ruelle de).	2	des Martyrs.	les Champs.	I 1-I 2
Beaurepaire.	5	des Deux-Portes.	Montorgueil	K 5
Beausire (impasse Jean).	8	Jean Beausire.	près le boulevard Saint-Antoine.	N 7
Beausire (Jean).	8	Saint-Antoine.	Boul. St.-Antoine.	N 7
Beautreillis.	9	Neuve-St.-Paul.	Saint-Antoine.	M 8-N 8
Beauvais (Saint-Jean-de).	12	Saint-Hilaire.	des Noyers.	K 8-K 9
Beauveau (fontaine).	8	Marché Beauveau.		P 9
Beauveau (marché).	8	Daligre.		P 9
Beauveau (place).	1	Faub.Saint-Honoré.		F 4
Beauveau.	8	Marché Lenoir.	de Charenton.	P 9
Beauvilliers (passage de).	2	Montpensier.	de Richelieu.	I 5

RUES, PLACES, PASSAGES, QUAIS, PONTS, ETC.	ARROND.	TENANTS.	ABOUTISSANTS.	RENVOIS AU PLAN.
Beaux-Arts (Ecole royale des).	10	des P.-Augustins.		H 7
Beaux-Arts (palais des).	10	Quai Conti.		J 7
Beaux-Arts (des).	10	de Seine-St.-Germ.	des P.-Augustins.	H 7
Beaux-Arts (place du palais des).	10	Quai Conti.		
Bellard.	10	des Paillassons.	chemin de ronde.	D 9
Belleville (barrière de).	5	Faub. du Temple.	Romainville.	O 4
Belleville (chemin de ronde de la barrière de).	5	Barr. de Belleville.	Barr. de la Chopin.	O 3
Bel-Air (avenue du).	8	Avenue St.-Mandé.	Pl. du Trône.	R 9-S 9
Belle-Chasse (place de).	10	de Grenelle-Saint-Germain.	St.-Dominique-St.-Germain.	F 7
Belle-Chasse (de).	10	Quai d'Orsay.	de Grenelle.	G 6-G 7
Belle-Chasse (Neuve de).	10	Saint-Dominique.	de Grenelle.	F 7
Bellefond (de).	2	du F. Poissonnière.	Rochechouard.	K 2
Bellièvre (de).	12	Quai d'Austerlitz.	Bruant.	N 12-O 11
Benoît (carrefour Saint-).	10	Sainte-Marguerite.	Cour du Dragon.	H 8
Benoît (cloître Saint-).	11	des Mathurins.	Saint-Jacques.	K 9
Benoît (cour Saint-).	8	dés Charbonniers.	près la rue de l'Arbalète.	K 11
Benoît (impasse Saint-).	7	de la Tacherie.	de la Coutellerie.	L 7
Benoît (place du Cloître-Saint-).	11	rue de ce nom.		K 9
Benoît (passage Saint-).	11	du Cl. St.-Benoît.	de Sorbonne.	K 9
Benoît (passage Saint-).	10	Saint-Benoît.	Place de l'Abbaye.	H 8
Benoît (Saint-).	6	Royale.	Saint-Vanne.	L 5
Benoît (Saint-).	10	Jacob.	Taranne.	H 7-H 8
Benoît (du Cloître-Saint-).	11	des Mathurins.	Passage St.-Benoît.	K 8-K 9
Benoît (cimetière Saint-).	12	Saint-Jacques.	Fromentel.	K 9
Bercy (barrière de).	8	Bercy, Conflans.	Carrières.	P 11
Bercy (chemin de ronde de).	8	Barrière de Bercy.	Barr. de Charenton.	P 11-Q 11
Bercy (pont de).	12	Quai d'Austerlitz.	Quai de la Rapée.	O 11
Bercy (de).	8	Contrescarpe.	Barrière de Bercy.	N 9-P 11
Bercy (de).	7	Marché Saint-Jean.	Vlle. r. du Temple.	L 7
Bergère.	2	du F. Poissonnière.	du F. Montmartre.	K 3-K 4
Bergère (Cité).	2	Bergère.	*Idem.*	K 4
Berlin.	1	d'Amsterdam.	Place de l'Europe.	G 2
Bernard (impasse Saint-).	8	Saint-Bernard.	p. la r. St.-Antoine.	P 8
Bernard (fontaine Saint-).	12	des Fossés-St.-Bern.		L 9
Bernard (port Saint-).	12	Quai St.-Bernard.	des Foss. St-Bern.	M 9
Bernard (quai Saint-).	12	Pont d'Austerlitz.	de Charonne.	L 9-M 10
Bernard (Saint-).	8	du F. St.-Antoine.	Saint-Victor.	P 8
Bernard (des Fossés-Saint-).	12	Quai St.-Bernard.	des Bernardins.	L 9
Bernardins (passage du Cloître des).	12	de Pontoise.	Saint-Victor.	L 9
Bernardins (des).	12	de la Tournelle.	de Bretagne.	K 9-L 8
Berry (de).	7	de Poitou.	Avenue de Neuilly.	M 6
Berry (neuve de).	1	du F. du Roule.		D 3-D 4
Berthaud (impasse).	7	Beaubourg.		L 6
Bertin-Poirée.	4	St.-G.-l'Auxerrois.	des Bourdonnais.	K 6-K 7
Béthune (quai de).	6	Blanche-de-Castille.	Pont de la Tournelle	L 8-M 8
Bétisy (carrefour de).	4	des Bourdonnais.	Bétizy.	K 6
Bétizy.	4	du Roule.	des Bourdonnais.	K 6
Beurre (marché au).	4	des Piliers.		K 6
Beurrière.	11	du V.-Colombier.	du Four St.-Germ.	H 8
Bibliothèque (de la).	4	Saint-Honoré.	Place de l'Oratoire.	I 6
Bicêtre (hospice de) pour les hommes fous, pauvres.		Extra muros.		
Bichat.	5	Faub. du Temple.	rue St.-Louis.	N 4
Biches (pont aux).	12	Censier.	Fer à Moulin.	L 11
Biches (pont aux).	6	Neuve-St.-Laurent.	N.-D.-de-Nazareth.	M 5
Bienfaisance (fontaine de la).	8	de Popincourt.		
Bienfaisance (de la).	1	du Rocher.	Barr. Monceau.	F 3
Biette (passage).	6	Ménilmontant.	Crussol.	N 5
Bièvre (pont de la).	12	Quai de l'Hôpital.		N 10
Bièvre (de).	12	des Grands-Degrés.	Saint-Victor.	K 8-L 8
Bignon (quai) actuellement Saint-Michel.	11	Petit-Pont.	Pont St-Michel.	K 8
Billard (passage du).	9	du Marché-Neuf.	de la Calandre.	K 7
Billettes (des).	7	de la Verrerie.	Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie.	L 7
Billettes (temple des).	7	des Billettes.		L 7
Billy (quai de).	1	Cours-la-Reine.	Barrière de Passy.	B 6-C 5
Biragues (fontaine).	8	Saint-Antoine.	v.-à-v. l'égl. St.-Paul	M 7

RUES, PLACES, PASSAGES, QUAIS, PONTS, ETC.	ARROND.	TENANTS.	ABOUTISSANTS.	RENVOIS AU PLAN.
Biragues (place de).	8 9	Saint Antoine.		M 7
Biron (de).	12	du F. St.-Jacques.	de la Santé.	I 12
Bissy. V. Montfaucon.				
Bizet (impasse).	1	Saint-Lazare.	p. de la r. du Rocher.	G 3
Bizet.	1	Quai Debilly.	de Chaillot.	C 5
Blanche (barrière).	2	Saint-Ouen.	Epinay, St.-Gratien.	H 1
Blanche (chemin de ronde de la barrière).	2	Barrière Blanche.	Barrière de Clichy.	H 1-C 1
Blanche.	2	Saint-Lazare.	Barrière Blanche.	H 1-H 2
Blanche de Castille. V. Saint-Louis.	9			
Blanchisseuses (impasse des).	1	des Blanchisseuses.	p. la r. des Gourdes.	C 5
Blanchisseuses (des).	1	Allée des Veuves.	de Chaillot.	C 5
Blanchisseuses (ruelle des).	1	Quai Debilly.	*Idem.*	C 5
Blancs-Manteaux (église Notre-Dame des), succursale.	7	des Blancs-Mant.		L 6
Blancs-Manteaux (fontaine des).	7	des Blancs-Mant.	des Guillemites.	M 7
Blancs-Manteaux (des).	7	Sainte-Avoie.	V. rue du Temple.	L 6-M 7
Blancs-Manteaux (marché).	7	V. rue du Temple.	Hospital St-Gervais.	M 7
Blé (port au).	9		Quai de la Grève.	L 7
Blés (halle aux).	4	de Viarmes.		I 6
Bleu.	2	du F. Poissonnière.	Cadet.	K 3
Bleues (cour des).	6	Grenétat.	Saint-Denis.	L 6
Bœuf (impasse du).	7	Neuve-St.-Merry.	p. la r. Ste.-Avoie.	K 9
Bœufs (impasse des).	12	des Sept-Voies.	p. la r. des Carmes.	K 9
Bois-de-Boulogne (passage du).	5	Neuve-d'Orléans.	du Faub. St.-Denis.	L 4
Bochart de Sarron.	2	Avenue-Trudaine.	Barr. Rochechouart.	
Bon (Saint-).	7	Jean-Pain-Mollet.	de la Verrerie.	L 7
Bon-Puits (impasse du).	12	Traversière.	p. la rue du Bon-Puits.	L 9
Bondy (de).	5	du F. du Temple.	Porte St.-Martin.	L 4-M 4
Bonne-Graine (impasse de la)	8	F. Saint-Antoine.		O 8
Bonne-Nouvelle (boulevard).	3 5	Saint-Denis.	Poissonnière.	K 4-L 4
Bonne-Nouvelle (église Notre-Dame de), succursale.	5	N.-Bonne-Nouvelle.	de la Lune.	K 4
Bonne-Nouvelle (quartier).	5			
Bonne-Nouvelle (Neuve de).	2	Beauregard.	Boul. B.-Nouvelle.	I 5
Bons-Enfants (passage des).	2	Bons-Enfants.	de Valois.	I 5
Bons-Enfants (des).	2 4	Saint-Honoré.	N.-des-P.-Champs.	I 5
Bony (cour).	1	Saint-Lazare.		
Borda.	6	Montgolfier.	de la Croix.	M 5
Bordet (carrefour de la porte).	12	Descartes.	Mouffetard.	K 9
Bordet. V. Descartes.	12			
Bornes (des Trois).	6	Folie-Méricourt.	Saint-Maur.	O 5
Bossuet.	9	Chanoinesse.	Pont de la Cité.	L 8
Boucher.	4	de la Monnaie.	Thibautodé.	I 6-K 6
Boucherat (fontaine).	6	Boucherat.	Charlot.	N 5
Boucherat.	6	des Filles-du-Calvaire.	Charlot.	N 5-N 6
Boucherie des Invalides (de la).	10	de l'Université.	Saint-Dominique.	E 6
Boucheries (passage des Petites-).	10	Neuve de l'Abbaye.	Ste-Marguerite.	H 8
Boucheries (des).	10 11	des Fossés Saint-Germain.	Ste-Marguerite.	H 8-I 8
Bouclerie (de la Vieille).	11	Saint-Severin.	Pl. du P.-St.-Michel.	K 8
Boudreau.	1	Caumartin.	de Trudon.	G 4
Boufflers (avenue de).	10	Av. de Tourville.	Pl. de Fontenoy.	D 8
Boufflers (passage).	12	Choiseul.	Italiens (boulev.).	
Boulainvilliers (marché de).	10	du Bac.	de Lille.	G 7
Boulainvilliers (pass. du marché).	10	du Bac.	de Beaune.	G 7
Boulangerie génér. des Hôpit.	12	du Fer-à-Moulin.		L 11
Boulangers (des).	8	des Fossés St.-Vict.	Saint-Victor.	L 9
Boule-Blanche (pass. de la).	3	de Charenton.	du F. St.-Antoine.	O 8
Boule-Rouge (pass. de la).	3	du F.-Montmartre.	Richer.	I 3-K 3
Boule-Rouge (de la).	3	*Idem.*	*Idem.*	I 3
Boules (des Deux).	4	Bertin-Poirée.	des Lavandières.	K 6
Boulets (des).	8	de Charonne.	de Montreuil.	Q 7-Q 8

RUES, PLACES, PASSAGES, QUAIS, PONTS, ETC.	ARROND.	TENANTS.	ABOUTISSANTS.	RENVOIS AU PLAN.
Bouloy (du).	4	Croix-des-Petits-Champs.	Coquillière.	I 5
Bouquet de Longchamp.	1	de Longchamp.	Ch. de ronde de la barr. des Bassins.	B 5
Bouquet de Longchamp (imp. du).	1	de Longchamp.	de la Croix-Boissière.	B 5
Bourbe (de la).	12	d'Enfer.	du Faub. St-Jacques.	I 11
Bourbon (collége).	1	Neuve-Ste-Croix.		G 3
Bourbon (place du Palais-).	10	de Bourgogne.		F 6
Bourbon (quai).	9	Saint-Louis.	Pont-Marie.	L 8
Bourbon (de).	10	des Saints-Pères.	de Bourgogne.	F 6-H 7
Bourbon (le Château-).	4	de l'Echaudé.	de Bussy.	H 8
Bourbon (du Petit-).	11	Place St-Sulpice.	de Tournon.	H 8
Bourbon-Villeneuve.	5	Saint-Denis.	du Petit-Carreau.	K 4-L 4
Bourdaloue (de).	2	Olivier.	Saint-Lazare.	I 3
Bourdon (boulevard).	9	Quai Morland.	Saint-Antoine.	N 8-N 9
Bourdonnaie (avenue de la).	10	de l'Université.	Avenue de la Motte-Piquet.	C 6-D 7
Bourdonnaie (de la).	10	Av. de Boufflers.	Av. de Tourville.	D 8
Bourdonnais (impasse des).	4	des Bourdonnais.	de la Limace.	K 6
Bourdonnais (passage des).	4	Imp.d.Bourdonnais.	Tirechape.	K 6
Bourdonnais (des).	4	Bétizy.	Saint-Honoré.	K 6
Bourgeois-S.-Michel (des Francs-).	11	de Vaugirard.	Place St-Michél.	I 9
Bourgeois (des Francs-).	7 8	Vieille-rue-du-Temple.	Payenne.	M 7
Bourgeois-St.-Marcel (des Francs-).	12	des Fossés-St-Marc.	Place de la Collég.	L 12
Bourg-l'Abbé.	6	aux Ours.	Grenétat.	L 5
Bourg-l'Abbé (Neuve-).	6	Saint-Martin.	Bourg-l'Abbé.	L 5
Bourg-l'Abbé (passage).	6	Bourg-l'Abbé.	Saint-Denis.	L 5
Bourgogne (de).	10	Quai d'Orsay.	de Varennes.	F 6-F 7
Bourgogne (cour de).	8	Faub. St-Antoine.		
Bourguignons (des).	12	Ch. des Capucins.	de Lourcine.	I 11-K 11
Bourse (palais de la).	2	Saint-Thomas.	N.-D. dés Victoires.	I 4
Bourse (place de la).	2	Vivienne.		I 4
Bourse (de la).	2	Pl. de la Bourse.	de Richelieu.	I 4
Bourtibourg.	7	Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie.	Marché-Saint-Jean.	L 7
Boutebrie.	11	de la Parcheminerie.	du Foin.	K 8
Bouteille (impasse de la).	5	Montorgueil.	p. la r. Tiquetonne.	K 5
Bouton (ruelle de Jean).	8	de Charenton.	des Charbonniers.	O 9-P 9
Bouvart (impasse).	12	Saint-Hilaire.	vis-à-vis la rue d'Ecosse.	K 9
Boyauterie (barrière de la).	5	Réceptacle des immondices.	buttes St-Chaumont.	N 2
Boyauterie (chemin de ronde de la barrière de la).	5	Barr. de la Boyaut.	Barr. de Pantin.	N 1-N 2
Boyauterie (de la). V. de la butte Chaumont.	5			N 2
Brady (passage).	5	F. Saint-Martin.	F. St-Denis.	L 4
Braque (de)	7	Sainte-Avoie.	du Chaume.	L 6-M 6
Brasserie (impasse de la).	2	Traversière.	près de la rue l'Anglade.	H 5
Brave (du). V. rue de Seine.	11			I 8
Bréda.	2	de la Bruyère.	Frochot.	I 2
Bréda (Neuve).	2	des Martyrs.	Bréda.	I 2
Bretagne (de).	6 7	de Beauce.	d. Filles-du-Calv.	N 6-M 6
Bretagne (Neuve de).	8	Boul. des Filles-du-Calvaire.	Saint-Louis.	N 6
Breteuil (avenue de).	10	Place Vauban.	barrière de Sèvres.	E 8-E 9
Breteuil (place de).	10	près les Invalides.		E 9
Breteuil (de).	6	Royale.	Marché St-Martin.	L 5
Breton (passage du).	2	Montpensier.	Richelieu.	I 5
Bretonnerie (Ste-Croix de la).	7	Sainte-Avoie.	Vlle r. du Temple.	L 6-M 7
Bretonvilliers.	9	Saint-Louis.	Quai de Béthune.	M 8
Briare (impasse).	2	de Rochechouart.	pr. la r. Coquenard.	K 2
Briare (passage).	2	Neuve-Coquenard.	Rochechouart.	I 2
Brière (passage).	8	Faub. St-Antoine.	Montreuil.	2 8
Brisemiche.	7	du Cl.-Saint-Merry.	Neuve-St-Merry.	L 6

RUES, PLACES, PASSAGES, QUAIS, PONTS, ETC.	ARROND.	TENANTS.	ABOUTISSANTS.	RENVOIS AU PLAN.
Brodeurs (des).	10	de Babylone.	de Sèvres.	F 8-F 9
Bruyère (la).	2	La Rochefoucault.	N.-D.-de-Lorette.	H 2
Bûcherie (de la).	12	du Petit-Pont.	Place Maubert.	K 8
Buffault (de).	2	du F. Montmartre.	Coquenard.	I 3
Buffon (de).	12	Boul. de l'Hôpital.	du Jarin du Roi.	L 10-M 10
Buisson-Saint-Louis.	5	Saint-Maur.	Barr. de la Chop.	O 3-O 4
Bureau A de la Poste aux lettres.	4	Saint-Honoré.		K 6
B	7	Saint-Louis.		M 7
C	7	des V.-Audriettes.		M 6
D	5	de l'Echiquier.		K 4-L 4
E	1	Desèze.		G 4
F	10	de Beaune.		H 7
G	11	de S.-And.-des-Arts.		I 8
H	12	r. des F.-St.-Victor.		H 8
Bussy (carrefour de).	10	de Bussy.	Dauphine.	I 8
Bussy (de).	10	Mazarine.	Ste-Marguerite.	H 8-I 8
Buttes (des).	8	de Reuilly.	Picpus.	Q 10-R 9
Buvette (ruelle de la).	1	Allée des Veuves.	les Jardins.	D 4-D 5
Byron (lord) avenue.	1	Neuve de l'Oratoire.	A. de Chateaub.	C 3
C.				
Cadet.	2	Bleu.	du F. Montmartre.	I 3-K 3
Cadran (du).	3	du Petit-Carreau.	Montmartre.	K 5
Café de Foi (passage du).	2	Montpensier.	Richelieu.	I 5
Café de Malte (passage du).	6	Saint-Martin.	Boul. St.-Martin.	L 4
Café du Parnasse (passage du).	4	des Prés-St.-Germ.-l'Auxerrois.	Quai de l'Ecole.	I 6-I 7
Caffarelli.	6	de Bretagne.	Place de la rotonde du Temple.	M 5
Caillou (pompe du Gros-).	10	Quai d'Orsay.		D 6
Caire (passage du).	5	Saint-Denis.	Place du Caire.	K 4-L 5
Caire (passage du).	5	des Filles-Dieu.	*Idem.*	K 4
Caire (place du).	5	Bourbon-Villeneuv.		K 4
Caire (du).	5	Saint-Denis.	*Idem.*	K 4-L 5
Caisse des dépôts et consignations.	4	de l'Oratoire.		I 6
Caisse de Poissy.	3	du Grand-Chantier.	n. 25.	M 6
Caisse syndicale des boulangers.	3	*Idem.*	n. 19.	K 4
Calandre (de la).	9	de la Cité.	de la Barillerie.	K 4-K 8
Calvaire (boul. des Filles-du-).	8	du P.-aux-Choux.	d. Filles-du-Calv.	N 6
Calvaire (car. des Filles-du-).	7 8	des Filles-du-Calv.	Boul. du Temple.	N 6
Calvaire (des Filles-du-).	6 8	Saint-Louis.	Boul. du Temple.	N 6
Cambrai (place de).	12	Saint-Jacques.	v.-à-v. St-Benoît.	K 9
Campagne première.	11	Boul. d'Enfer.	B. du Mont-Parnas.	H 11
Campement et équipement militaires (administration centrale).	10	de Vaugirard.		F 9
Canal de l'Ourcq (pompe du).	5	Barr. de la Villette.		N 1
Canal Saint-Martin (du).	5	Quai de Valmy.	F. St-Martin.	N 2
Canettes (des).	11	Place St-Sulpice.	du Four.	H 8
Canettes (des Trois).	9	de la Licorne.	des Deux-Ermites.	K 8
Canivet (du).	11	Férou.	Servandoni.	H 8
Capucines (boulevard des).	1	N.-des-Capucines.	de la pl. Vendôme.	G 4-H 4
Capucins (fontaine des).	1	v.-à-v. la pl. Vend.	Saint-Honoré.	G 5
Capucins (Pl. du Champ des).	12	de la Santé.	du F. St-Jacques.	I 11
Capucins-des-Champs (des).	12	du F.-St.-Jacques.	Champ-des-Capuc.	I 11
Capucines (Neuve-des-).	1	B. de la Madeleine.	de la Paix.	G 4
Cardinale.	10	de l'Echaudé.	de Furstemberg.	H 8
Carême-Prenant.	5	quai Jemmapes.	de l'Hospice-Saint-Louis.	N 3-N 4
Cargaisons (impasse des).	9	des Cargaisons.	près la rue de la Calandre.	K 8
Cargaisons (des).	9	Marché-Neuf.	de la Calandre.	K 7-K 8
Carmélites (caserne des).	10	de Grenelle.		F 7
Carmélites (impasse des).	12	Saint-Jacques.	pr. le Val-de-Grâce.	L 10
Carmélites (fontaine des).	12	du F. St.-Jacques.	*Idem.*	
Carmes (carrefour des).	12	Saint-Victor.	Place Maubert.	K 9

RUES, PLACES, PASSAGES, QUAIS, PONTS, ETC.	ARROND.	TENANTS.	ABOUTISSANTS.	RENVOIS AU PLAN.
Carmes (église des).	11	de Vaugirard.		H 9
Carmes (marché des).	12	M.-Ste.-Geneviève.	des Noyers.	K 9
Carmes (des).	12	des Noyers.	Saint-Hilaire.	K 8-K 9
Caron.	8	Marché Ste-Cather.	de Jarente.	M 7
Carpentier.	11	Cassette.	du Gindre.	H 8
Carreau (du Petit).	3 5	du Cadran.	de Cléry.	K 5
Carrières (des).	5	les Champs.	Carr. des Batailles.	B 5
Carrousel (place du).	1	v.-à-v.l es Tuileries.		H 6
Carrousel (du).	1	Place du Carrousel.	Place du Muséum.	H 6
Cascade (fontaine de la).	5	Boul. Saint-Martin.	Samson.	M 4
Cassette.	11	de Vaugirard.	du V.-Colombier.	H 8-H 9
Cassini (impasse).	11	Cassini.		H 11
Cassini.	12	du F. St-Jacques.	Impasse de l'Observatoire.	H 11-I 11
Castellane.	1	de Tronchet.	de l'Arcade.	G 3
Castex.	9	de la Cerisaie.	Saint-Antoine.	N 8
Castiglione (de).	1	de Rivoli.	Saint-Honoré.	N 8
Catacombes.	12	Barrière d'Enfer.		H 12
Catacombes (dép. des cartes).	12	d'Enfer.		I 11
Catherine (cour Sainte-).	5	Saint-Denis.	vis-à-vis la rue du Ponceau.	L 5
Catherine (cul-de-sac Sainte-).	5	Saint-Denis.	*Idem.*	L 5
Catherine (fontaine Sainte-).	8	Cul-de-sac de la Poissonnerie.		M 7
Catherine (marché Sainte-).	8	d'Ormesson.	Cult.-Ste-Catherine.	M 7
Catherine (place du Marché Ste-).	8	*Idem.*	Jarente.	M 7
Catherine (Culture Sainte-).	7 8	Saint-Antoine.	du Parc-Royal.	M 7
Catherine (Sainte-).	11	Saint-Dominique.	Saint-Thomas.	I 9
Catherine (Neuve-Sainte-).	8	Payenne.	Saint-Louis.	M 7-N 7
Caumartin.	1	Basse-du-Rempart.	N.-des-Mathurins.	G 3-G 4
Célestins (caserne des).	9	du Petit-Musc.		M 8-N 8
Célestins (quai des).	9	P. de Grammont.	Saint-Paul.	M 8
Cendrier (impasse du).	1	Pass. du Cendrier.	près la rue Basse-du-Rempart.	H 4
Cendrier (passage du).	1	Basse-du-Rempart.	N.-des-Mathurins.	H 3-H 4
Cendrier (du).	12	des Foss. St-Marcel.	du Marché-aux-Chevaux.	L 11
Censier.	12	Mouffetard.	du Jardin-du-Roi.	L 10-L 11
Cerf (passage du Grand-).	5	du Ponceau.	Saint-Denis.	L 5
Cerf (passage de l'ancien Grand-).	5	Saint-Denis.	des Deux-Portes.	K 5
Cerisaie (de la).	9	Cour des Salpêtres.	du Petit-Musc.	N 8
Cerisaie (Neuve de la).	9	Boulev. Bourdon.	Lesdiguières.	N 8
Cérutti. V. Laffitte.				
Chabannais.	2	N.-d.-P.-Champs.	Sainte-Anne.	I 5
Chabrol (de).	3	Faub. St-Denis.	Lafayette.	L 2 et 3
Chabrol (Neuve).	5	Faub. St-Martin.	F. Saint-Denis.	M 3
Chaillot (pompe de).	1	Quai Debilly.		C 5
Chaillot (de).	1	de Longchamp.	Avenue de Neuilly.	B 5-C 4
Chaise (passage de la Petite-).	7	Planche-Mibray	Saint-Jacques-de-la-Boucherie.	K 7
Chaise (de la).	10	de Sèvres.	de Grenelle-St-G.	G 8
Chamont.	11	B. Mont-Parnasse.	N.-D.-des-Champs.	H 10
Champ-de-Mars.	10	v.-à-v. l'Ec. Milit.		C 7
Champ (du Petit).	12	du Champ-de-l'Alouette.	de la Glacière.	K 12
Champ de l'Alouette.	12	Croullebarbe.	de Lourcine.	K 12
Champs (Croix-des-Petits-).	3 4	Saint-Honoré.	Place des Victoires.	I 5-I 6
Champs-Elysées (avenue des).	1	Place Louis XV.	Etoile des Champs-Elysées.	E 4-F 5
Champs-Elysées.	1	Place Louis XV.	Faub. St-Honoré.	
Champs-Elysées (prom. des).	1	Place Louis XV.	Etoile d. C.-Elysées.	
Champs-Elysées (quartier des).	1			E 5-F 5
Champs (des).	1	de Longchamp.	de Lubeck.	B 5
Champs (Neuve des Petits-).	1 2 3	Neuve-des-Bons-Enfants.	de la Paix.	H 4-I 5

RUES, PLACES, PASSAGES, QUAIS, PONTS, ETC.	ARROND.	TENANTS.	ABOUTISSANTS.	RENVOIS AU PLAN.
Champs (des Petits-).	7	Beaubourg.	Saint-Martin.	L 6
Chandeliers (ruelle des Trois-).	8	des Quatre-Chem.	Montgallet.	Q 10-Q 11
Chandeliers (des Trois-).	11	de la Huchette.	Quai St.-Michel.	K 8
Change (pont au).	4 7 9 11	Place du Châtelet.	de la Barillerie.	K 7
Chanoinesse.	9	de la Colombe.	Bossuet.	L 8
Chantier (cour du).	7	Guérin-Boisseau.		L 5
Chantier de l'Ecu (passage).	1	Basse du Rempart.	Ferme des Mathur.	G 4
Chantier (du Grand-).	6	Vieilles-Audriettes.	Pastourelle.	M 6
Chantre (du).	4	Saint-Honoré.	Pl. de l'Oratoire.	I 6
Chantres (des).	9	Basse-des-Ursins.	Chanoinesse.	L 8
Chanvrerie (de la).	4 5	Saint-Denis.	Mondétour.	K 6
Chapelle (de la).	5	Château-Landon.	Ch. de r. de la barr. Verte.	M 1-M 2
Chapelle (cour de la Sainte-).	11	de la Barillerie.	Palais de Justice	K 7
Chapelle (église de la Sainte-).	11	Cour de la Sainte-Chapelle.		K 7
Chapon.	6 7	du Temple.	Transnonain.	L 5-M 6
Charbonniers (impasse des).	8	des Charbonniers.	près la rue de Charenton.	O 9
Charbonniers (des).	8	de Charenton.	de Bercy.	O 9-O 10
Charbonniers (des).	8	des Bourguignons.	des Lyonnais.	K 11
Charenton (barrière de).	8	Charenton.		Q 11
Charenton (chemin de ronde de la barrière).	8	Barr. de Charenton.	Barrière de Bercy.	R 11
Charenton (de).	8	Place St.-Antoine.	B. de Charenton.	O 8-Q 11
Chariot-d'Or (passage du).	6	Grenétat.	du Gr.-Hurleur.	L 5
Charité (hôpital de la).	10	des Saints-Pères.		H 7
Charité (fontaine de la).	10	Taranne.	pr. la r. des Saints-Pères.	H 7
Charité (de la).	5	Saint-Laurent	Pl. de la Fidélité.	M 5
Charlemagne (collége).	9	Saint-Antoine.		M 7
Charlemagne (passage).	9	Saint-Antoine.	Prêtres-St.-Paul.	
Charles (cité Saint-).	10	Saint-Dominique.		E 6
Charles (pont Saint-).	9	dans l'Hôtel-Dieu.		K 8
Charlot.	6	de Bretagne.	Boul. du Temple.	M 6-N 5
Charnier-des-Innocents (pass. du).	4	de la Lingerie.	Saint-Denis.	K 6
Charonne (de).	8	barr. Fontarabie.	du F. St.-Antoine.	O 8-R 7
Charost (passage de l'hôtel).	3	des Vieux-August.	Montmartre.	K 5
Charte.	1	Avenue de Neuilly.	du F. du Roule.	C 3
Chartière.	12	du M. St.-Hilaire.	de Reims.	K 9
Chartres (barrière de).	1	Parc de Monceau.		D 2
Chartres (de).	3	Pl. du Carrousel.	Pl. du Palais-Royal.	H 6
Chartres (de).	1	de Monceau.	Barr. de Courcelles.	D 2-D 3
Chartreux (passage des).	3	de la Tonnellerie.	Traînée	K 6
Chat-Blanc (impasse du).	6	St.-Jacques-de-la-Boucherie.	pr. la r. St.-Denis.	K 7
Chateaubriand.	1	Avenue de Beaujon.	Aven. de Gabrielle.	I 5
Château-d'Eau (fontaine du).	4	Pl. du Palais-Royal.		L 7
Château-Frileux. V. Frileuse.				
Château-Landon (de).	5	du F. St.-Martin.	Barr. des Vertus.	M 2-N 1
Chat qui Pêche (du).	11	de la Huchette.	Quai St.-Michel.	K 8
Châtelet (place du).	4 7	p. le P. au Change.		K 7
Châtillon.	5	Ch. de r. de la barr. de la Chopinette.	de l'hôp. St.-Louis.	N O 3
Chauchat.	2	de Provence.	de la Victoire.	I 5
Chaudron (fontaine du).	6	du Chemin-de-Pantin.		N 1
Chaudron (du).	5	Château-Landon.	du F. St.-Martin.	N 4
Chaume (du).	7	des Blancs-Mant.	de Braque.	L 6-M 6
Chaume (passage du).	7	Chaume.	Pecquay (impasse).	
Chaumière (de la Grande-).	11	Boulevard du Mont-Parnasse.	N.-D.-des-Champs.	H 10
Chaumont (cour des Dames-Saint-).	6	Saint-Denis.	du Ponceau.	L 4

RUES, PLACES, PASSAGES, QUAIS, PONTS, ETC.	ARROND.	TENANTS.	ABOUTISSANTS.	RENVOIS AU PLAN.
Chaumont (pass. des Dames St-).	6	Saint-Denis.	du Ponceau.	L 5
Chaumont (de la butte).	5	du F. Saint-Martin.	Barr. du Combat.	N 2
Chaussée-d'Antin (quart. de la).	2			
Chaussée-d'Antin (de la).	1 2	Saint-Lazare.	B. des Capucines.	H 3-H 4
Chaussée-des-Minimes (de la).	8	Place Royale.	Neuve-St.-Gille.	N 7
Chaussée du Maine (impasse).	11	Chaussée du Maine.		
Chauveau-Lagarde.	1	Madeleine.	Tronchet.	G 4
Chemin de fer de Paris à St.-Germain.	1	Place de l'Europe.		F 1-G 2 et 3
Chemin de Versailles (du).	1	Barr. des Bassins.	Avenue de Neuilly.	B C 4
Chemin-de-Lagny (du).	8	des Ormeaux.	du F. St.-Antoine.	R 9
Chemin-de-Pantin (du).	5	Barrière de Pantin.	du F. St.-Martin.	N 1
Chemin de la Chopinette (du).	5	St.-Maure-Popinc.	B. de la Chopinette.	O 3
Chemin-Vert (du).	8	Popincourt.	Boul. St.-Antoine.	N 7-O 6
Chemin-de-la-Voirie (du).	5	de la Chapelle.	du Chât.-Landon.	M 1
Chemin (des Quatre-).	8	de Marengo.	de Reuilly.	Q 10-Q 11
Cheminées (carr. des Quatre-).	2	d'Anglade.	Sainte-Anne.	H 5
Cherche-Midi (du).	11 10	rue de Vaugirard.	Place de la Croix-Rouge.	G 8 et 9-F 9
Cheval-Rouge (passage).	6	Ponceau.	Saint-Martin.	L 5
Cheval-Vert (du). V. rue des Irlandais.				
Chevalier-du-Guet (impasse).	3	du Chev.-du-Guet.	pr. la r. St.-Denis.	K 7
Chevalier-du-Guet (place du).	3	rue de ce nom.		K 7
Chevalier-du-Guet (du).	4	des Lavandières.	Pl. du Chevalier-du-Guet.	K 6-K 7
Chevaux (avenue du Marché aux).	12	du M. aux Chevaux.	Boul. de l'Hôpital.	M 11
Chevaux (impasse du Marché aux).	12	du Marché aux Chevaux.	près la rue du Cendrier.	L 11
Chevaux (marché aux).	12	Boul. de l'Hôpital.		M 11
Chevaux (du Marché aux).	12	Niveau.	Boul. de l'Hôpital.	L 11-M 12
Chevert (de).	10	Boul. de la Tour-Maubourg.	Av. de Tourville.	D 8-E 7
Chevert (petite rue de).	10	de Chevert.	Av. de la Motte-Piquet.	D 7
Chevreuse (de).	11	Boulev. Mont-Parnasse.	Notre-Dame-des-Champs.	H 10
Childebert.	10	d'Erfurth.	Sainte-Marthe.	H 8
Chilpéric.	4	de l'Arbre-Sec.	Place St.-Germain-l'Auxerrois.	I 6
Chinois (Bains).	2	Boul. des Italiens.		H 4
Choiseul.	2	*Idem.*	N.-St.-Augustin.	H 4
Choiseul (passage).	2	N. d. Petits-Champs.	Neuve-St.-Augustin.	H 4-3
Cholets (des).	12	Saint-Etienne-des-Grès.	de Reims.	K 9
Chopinette (barrière de la).	5	Buisson-St.-Louis.	Butte-St.-Chaumont.	O 3
Chopinette (chem. de ronde de la barr. de la).	5	Barr. de la Chop.	Barr. du Combat.	O 2-O 3
Chopinette (de la).	5	Saint-Maur.	Barr. de la Chop.	N 3-O 3
Christine.	11	des Gr.-Augustins.	Dauphine.	I 7
Christophe (Saint-).	9	Pl. du Parv. N.-D.	de la Cité.	K 8
Cirque (passage du).	1	Saint-Honoré.	du Mont-Thabor.	G 5
Ciseaux (des).	10	Sainte-Marguerite.	du Four.	H 8
Cité (île de la). V. du Palais.	9 11			I 7-L 8
Cité (pont de la).	9	Saint-Louis.	Bossuet.	L 8
Cité (quai de la) ou Napoléon.	9	Pont Notre-Dame.	Pont de la Cité.	K 7-L 8
Cité (quartier de la).	9			
Cité (passage du théâtre de la).	9	Quai Desaix.	de la V.-Draperie.	K 7
Cité (passage de la).	9	de la Barillerie.	*Idem.*	K 7
Cité (de la).	9	Petit-Pont.	de la Pelleterie.	K 7-8
Clairvaux (impasse).	7	Saint-Martin.	près la place de la Réunion.	L 6
Clamart (carr. de la croix de).	12	du Jardin du Roi.	Fer-à-Moulin.	L 11
Claude (impasse Saint-).	2	Montmartre.	vis-à-vis la rue du Cadran.	K 5

RUES, PLACES, PASSAGES, QUAIS, PONTS, ETC.	ARROND.	TENANTS.	ABOUTISSANTS.	RENVOIS AU PLAN.
Claude (impasse Saint-).	8	Saint-Claude.	pr. la r. St.-Louis.	N 6
Claude (impasse Saint-).	5	Montmartre.		N 9
Claude (Saint-).	5	de Cléry.	Sainte-Foy.	L 4
Claude (Saint-).	5	Saint-Louis.	Boul. St.-Antoine.	N 6
Clef (de la).	12	Copeau.	d'Orléans.	L 10
Clément.	11	Mabillon.	de Seine.	H 8
Cléry (de).	5 / 3	Montmartre.	Porte-Saint-Denis.	K 5-L 4
Clichy (barrière de).	2	Clichy, Asnières.	Argenteuil.	G 1
Clichy (chem. de ronde de la bar. de).	1	Barr. de Clichy.	B. de Monceau.	F 1-G 1
Clichy (de).	1 / 2	Saint-Lazare.	Barr. de Clichy.	G 1-H 3
Cliniques (hospice des).	11	Pl. de l'Ec.-de-Méd.		I 8
Cloche-Perche.	7	Saint-Antoine.	du Roi de Sicile.	M 7
Clopin (impasse).	12	Descartes.	vis-à-vis la rue des Prêtres.	K 9
Clopin (impasse).	12	d'Arras.	vis-à-vis la rue Clopin.	L 9
Clopin.	12	des Fos.-St.-Victor.	d'Arras.	K 9-L 9
Clos-Georgeot (du).	2	Traversière.	Sainte-Anne.	H 5
Clos-Payen (passage du).	12	du Petit-Champ.	Barr. des Gobelins.	K 12-K 13
Clotilde.	12	Vieille-Estrapade.	Clovis.	K 9-K 10
Clovis.	12	Fossés-Saint-Victor.	Place du Carré Ste-Geneviève.	K 9
Cluny (hôtel de).	11	des M.-S.-Jacques.		K 8
Cluny (de).	11	des Grés.	Place Sorbonne.	I 9
Cocatrix.	9	Arcole.	des Trois-Canettes.	K 8
Cœur-Volant (du).	11	Des Quatre-Vents.	des Boucheries.	I 8
Cœur-Volant (du).	1	de Chaillot.	les Champs.	B 5
Coches (cour des). V. Cour du Retiro.	1			
Coches (passage de la cour des). V. du Retiro.	1			
Cochin (hôpital).	12	du F.-St.-Jacques.		I 12
Colbert (fontaine).	2	Colbert.	derrière la Bibliothèque Royale.	I 4
Colbert (de l'hôtel)	12	Bucherie.	Galande.	K 8
Colbert.	2	Vivienne.	de Richelieu.	I 4
Colbert (passage).	3	N.-des-P.-Champs.	Vivienne.	L 5
Collége (fontaine du).	12	Place Cambray.	Collége de France.	K 9
Collégiale (place de la).	12	près la place Saint-Marcel		L 11
Colombe (de la).	9	Basse-des-Ursins.	des Marmouzets.	L 7
Colombier (du Vieux-).	11	Carref. de la Croix-Rouge.	Place St.-Sulpice.	H 8
Colombier (Neuve du).	8	Saint-Antoine.	M. Ste-Catherine.	M 7
Colonne de la grande armée.	1 / 2	Place Vendôme.		G 5
Colonne de Médicis.	4	de Viarmes.		I 5
Colonnes (des).	2	Neuve-des-Filles-Saint-Thomas.	Feydeau.	I 4
Colysée (du).	1	du F.-St.-Honoré.	Avenue de Neuilly.	D 4-E 4
Combat (barrière du).	5	Spect. du combat du taureau.	Route de Meaux.	N 2
Combat d'animaux. (Spect.).	5	Barr. du Combat.		N 2
Combat (ch. de ronde de la b. du).	5	Barr. du Combat.	B. de la Boyauterie.	N 1-N 2
Comédie (passage de la).	1	Saint-Honoré.	de Richelieu.	H 5-H 6
Comédie (de l'ancienne).	10 / 11	Carrefour Bussy.	Carref. de l'Odéon.	I 8
Comète (de la).	10	Saint-Dominique.	de Grenelle.	D 6-D 7
Commerce (du).	6	Enclos de la Trinité.	Grenéta.	L 5
Commerce (cour du).	6	Enclos du Temple.		
Commerce (marché de la cour du).	6	des Ecrivains.		
Commerce (passage et cour du).	11	St.-André-des-Ars.	de l'Ecole-de-Médecine.	I 8
Commerce (pass. de la cour du).	6	Saint-Jacques-de-la-Boucherie.	des Ecrivains.	K 7
Commerce (passage du).	6	Frépillon.	Phélippeaux.	M 5
Commerce (tribunal de).	2	Palais de la Bourse.		I 4

RUES, PLACES, PASSAGES, QUAIS, PONTS, ETC.	ARROND.	TENANTS.	ABOUTISSANTS.	RENVOIS AU PLAN.
Concert Musard.	2	Vivienne.		I 4
Concert Valentino.	1	Saint-Honoré.		
Conciergerie (prison de la).	11	Cour du Palais-de-Justice.		K 7
Concorde (place de la). V. Louis XVI.	1			
Concorde (pont de la). V. Louis XVI.	1, 10			
Condé (de).	11	Carref. de l'Odéon.	de Vaugirard.	I 8-I 9
Conférence (quai de la).	1	Place Louis XV.	Allée des Veuves.	
Conseils de guerre (hôtel des).	11	du Cherche-Midi.		G 9
Conservatoire (fontaine du).	6	Place du Marché-S.-Martin.		L 5
Conservatoire de musique et de déclamation.	2	Bergère.		K 3
Constantine (de).	9	de la Cité.	aux Fèves.	K 7
Constantine (pont de).	9	Q. Saint-Bernard.	Quai de Béthune.	M 9
Constantinople (de).	1	Pl. de l'Europe.	Barr. de Monceau.	F 2
Conté.	6	Montgolfier.	Vaucanson.	L 5
Conti (place).	10	Quai de Conti		I 7
Conti (quai de).	10	Pont-Neuf.	Pont des Arts.	I 7
Conti (impasse).	10	Quai de Conti.	Hôtel des Monnaies.	I 7
Contrat-Social.	3	des Prouvaires.	de la Tonnellerie.	K 6
Contrescarpe.	11	Dauphine.	St.-André-des-Arts.	I 8
Contrescarpe.	12	N.-Ste-Geneviève.	des Fossés-Saint-Victor.	K 10
Contrescarpe (de la).	9	Quai Morland.	de Charenton.	N 8-N 9
Copeau.	12	Saint-Victor.	Mouffetard.	L 10-K 10
Coq-Saint-Honoré (du).	4	Pl. de l'Oratoire.	Saint-Honoré.	I 6
Coq-Saint-Jean (du).	7	Tixeranderie.	de la Verrerie.	L 7
Coq-Heron.	3	Coquillière.	Pagevin.	I 5
Coquenard (neuve).	2	Coquenard.	Avenue de Trudaine.	I 2-I 3
Coquenard.	2	du F.-Montmartre.	Rochechouart.	I 3-K 3
Coquenard (cité).	2	rue N.-Coquenard.		
Coquerelle (impasse).	7	des Juifs.	vis-à-vis la rue des Rosiers.	M 7
Coquilles (des).	7	Tixeranderie.	de la Verrerie.	L 7
Coquillière.	3, 4	Croix-des-Petits-Champs	Place St.-Eustache.	I 5-K 5
Corbeau.	5	Saint-Maur.	Bichat.	N O 4
Cordelières (des).	12	Saint-Hippolyte.	du Ch. de l'Alouette.	K 12
Cordeliers (fontaine des).	11	Éc.-de-Médecine.	près la r. du Paon.	I 8
Corderie (impasse de la).	2	de la Corderie.		H 5
Corderie (place de la).	6, 7	de Beauce.	du Temple.	M 5
Corderie (cour de la).	6	Petit-Thouars.	Dupuis-Vendôme.	M 5
Corderie (de la).	2	Marc. des Jacobins.	Neuve-St.-Roch.	H 5
Cordiers (des).	11	Saint-Jacques.	de Cluny.	I 9-K 9
Cordonnerie (de la).	4	Marché aux Poirées.	de la Tonnellerie.	K 6
Cornes (des).	12	Banquier.	des Fossés-Saint-Marcel.	L 11-L 12
Corneille.	11	Place de l'Odéon.	de Vaugirard.	I 9
Corps-Législatif (place du). V. Palais Bourbon.				
Corroierie (de la).	7	Beaubourg.	Saint-Martin.	L 6
Cossonnerie (de la).	4	Saint-Denis.	Place du carré de la Halle.	K 6
Cotte (de).	8	Saint-Antoine.	Marché Lenoir.	P 8-P 9
Coupe (fontaine de la).	11	Cour latérale du Palais des Pairs.		I 9
Cour des Comptes.	11	Cour de la Sainte-Chapelle.	Palais-de-Justice.	K 7
Courbaton (impasse).	4	de l'Arbre-Sec.	près la r. des Fossés-St-Germ.-l'Auxer.	I 7-I 6
Courcelles (barrière de).	1	Chartres-du-Roule.	la Planche.	D 2
Courcelles (chemin de ronde de la barrière de).	1	Barr. de Courcelles.	Barrière du Roule.	C 6
Courcelles (de).	1	de la Pépinière.	Monceau.	D 3-E 3
Couronne (passage de la).	6	des Bourdonnais.	Tirechape.	K 6
Couronne d'or (passage de la).	4	Bourdonnais.	Tirechape.	

RUES, PLACES, PASSAGES, QUAIS, PONTS, ETC.	ARROND.	TENANTS.	ABOUTISSANTS.	RENVOIS AU PLAN.
Couronnes (barrière des Trois-).	6	Pré Saint-Gervais.	Romainville.	P 4
Couronnes (chemin de ronde de la barrière des Trois-).	6	Barr. des 3 Cour.	B. de Ramponneau.	P 4
Couronnes (des).	6	Saint-Maur.	Barr. des 3 Cour.	O 3-P 4
Couronnes (des Trois-).	12	Carr. St.-Hippolyte.	Mouffetard.	L 11
Courtalon.	4	Saint-Denis.	Pl. Ste-Opportune.	K 6
Courtille (caserne de la).	6	du F. du Temple.		O 4
Coutellerie (de la).	7	des Arcis.	Jean-de-l'Epine.	L 6
Coutures-Saint-Gervais (des).	8	Vieille r. du Temple.	Thorigny.	M 6
Cours-la-Reine (avenue du).	1	Place Louis XV.	Quai Debilly.	C 5-F 5
Courty (de).	10	de Lille.	de l'Université.	F 6
Coypet (impasse). V. Cour des Deux-Sœurs).				I 3
Crébillon (de).	11	Condé.	Place de l'Odéon.	I 8
Croissant (du).	3	du Gros-Chenet.	Montmartre.	K 4
Croix (impasse Sainte-).	7	des Billettes.	p. la r. Ste-Croix-de-la-Bretonn.	L 7
Croix-Boissière (de la).	1	des Champs.	c. de r. de la Barr. des Bassins.	B 5
Croix du Roule (de la).	1	Faub. du Roule.	de Chartres.	C 2
Croix (place Sainte-).	1	Rue de ce nom.		G 3
Croix-Blanche (pass. de la).	6	Saint-Denis.	Bourg-l'Abbé.	L 5
Croix-Blanche (impasse de la).	7	V. rue du Temple.	Bourtibourg.	L 7
Croix (passage de Sainte-).	7	Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie.	Impasse Sainte-Croix.	L 7
Croix (de la).	6	Neuve St.-Laurent.	Phelipeaux.	M 5
Croix (Sainte-).	9	Gervais-Laurent.	de la V.-Draperie.	K 7
Croix (Neuve-Sainte-).	1	Saint-Lazare.	Saint-Nicolas.	G 3
Croix-Blanche (de la).	7	Vieille r. du Temple.	Bourtibourg.	L 7
Croix-Clamart (pont de la).	12	du Jard.-d.-Plantes.		L 11
Croix-Rouge (carrefour de la).	10 11	de Sèvres.	du Four.	H 8
Croulebarbe (barrière de).	12	Gentilly.	Bicêtre, Villejuif.	K 13
Croulebarbe (pont de).	12	B. des Gobelins.		K 13
Croulebarbe.	12	Mouffetard.	Boul. des Gobelins.	K 12-L 12
Crucifix (du Petit-).	6	St.-J.-de-la-Bouch.	Cloître St.-Jacques-de-la-Boucherie.	K 7
Crussol (de).	6	des - Fossés - du - Temple.	Folie-Méricourt.	N 5-O 5
Cuirs (halle aux).	6	Mauconseil.		K 5
Cunette (barrière de la).	10	Plaine de Grenelle.		A 7
Cuvier.	12	Quai St.-Bernard.	Jardin du Roi.	L 10-M 9
Cygne (du).	5	Mondétour.	Saint-Denis.	K 5-K 6
Cylindre (fontaine du).	11	Cour de la Sainte-Chapelle.		K 7
Cylindre (fontaine du).	2	des Moineaux.	des Moulins.	H 5

D.

RUES, PLACES, PASSAGES, QUAIS, PONTS, ETC.	ARROND.	TENANTS.	ABOUTISSANTS.	RENVOIS AU PLAN.
Dalayrac.	2	Méhul.	Monsigny.	H 4
Dame (église Notre-).	9	Ile de la Cité.		K 8
Damiette (de).	5	Bourb.-Villeneuve.	Cour des Miracles.	K 4-K 5
Damiette (pont de).	9	quartier d'Anjou.	Quai des Célestins.	M 8
Dany (passage).	1	rue du Rocher.		F 2
Daudrelas (impasse).	12	Mouffetard.		L 11
Dauphin (du).	1	de Rivoli.	Saint-Honoré.	H 5
Dauphine (place).	11	Pl. du Pont-Neuf.		I 7
Dauphine.	10 11	Pont-Neuf.	Carrefour Bussy.	I 7-I 8
Dauphine (passage).	10	Dauphine.	Mazarine.	I 7
Dauphins (fontaine des).	5	Saint-Antoine.	de Charonne.	O 8
Debilly (quai de).	1	Allée des Veuves.	Barrière de Passy.	A 7-C 5
Delessert (passage).	5	des Ecluses-St-Mart.	du canal St.-Martin.	N 2

RUES, PLACES, PASSAGES, QUAIS, PONTS, ETC.	ARROND.	TENANTS.	ABOUTISSANTS.	RENVOIS AU PLAN.
Déchargeurs (des).	4	des Mauv.-Paroles.	de la Ferronnerie.	K 6
Degrés (des).	5	Beauregard.	de Cléry.	L 4
Degrés (des Grands-).	12 12	de la Bûcherie.	Quai de la Tournelle.	K 8-L 8
Delaunay (impasse).	8	de Charonne.	près la rue de la Muette.	Q 7
Delorme (passage de la galerie).	1	de Rivoli.	Saint-Honoré.	H 5
Delta (du).	2	du F. Poissonnière.	Abatt. Montmartre.	K 1
Demi-Saint (du).	4	Chilpéric.	des Foss.-St.-Germ.-l'Auxerrois.	I 6
Denis (boulevard Saint-).	5 6	Porte St-Martin.	Porte Saint-Denis.	L 4
Denis (barrière Saint-).	5	Saint-Denis.	Montmaur. Ecouen.	M 1
Denis (chemin de ronde de la barrière Saint-).	5	Barr. St.-Denis.	Barr. Poissonnière.	L 1-M 1
Denis (église Saint-), succursale.	8	Saint-Louis.		N 6
Denis (Saint-).	5 4	St.-Jacques-de-la-Boucherie.	Porte Saint-Denis.	K 7-L 4
Denis (Saint-).	8	du F. St.-Antoine.	de Montreuil.	Q 8-R 9
Denis (du Faubourg Saint-).	3	Porte Saint-Denis.	Barr. Saint-Denis.	L 4-M 1
Denis (Neuve-Saint-).	6	Saint-Denis.	Saint-Martin.	L 4
Denis (passage Saint-).	6	Grenétat.	Saint-Denis.	L 5
Derville.	12	du Champ-de-l'Alouette.	des Anglaises.	K 12
Desaix (fontaine).	11	Place Dauphine.		I 7
Desaix (quai).	9	Pont au Change.	Pont Notre-Dame.	K 7
Desaix.	10	Suffren.	Barr. de Grenelle.	B 7-B 8
Descartes.	12	de la Montagne-Ste-Geneviève.	desFossés-S.-Victor.	K 9
Desèze.	1	N. des Mathurins.	Madeleine.	
Désir (passage du).	5	du F. St.-Martin.	du Faubourg-Saint-Denis.	L 3-L 3
Dessin (école gratuite de) pour les garçons.	11	de l'Ec.-de-Médec.		I 8
Dessin (école gratuite de) pour les jeunes personnes.	11	de Touraine.		I 8
Dette (prison de la).	2	de Clichy.		G 2
Deux-Moulins (des).	12	ch. de r. de la barr. de la Gare.	Boul. de l'Hôpital.	M 12
Deux-Sœurs (passage des).	2	F. Montmartre.	Coquenard.	I 3
Diable (fontaine du).	1	Saint-Louis.	de l'Echelle.	H 5
Diamants (des Cinq-).	6	des Lombards.	Aubry-le-Boucher.	K 6
Diorama.	5	Samson.		M 4
Domaines (passage des).	4	Bouloy.	Coquillière.	I 5
Dominique (impasse Saint-).	12	St.-Dominique.	près la rue Sainte-Catherine.	I 9
Dominique (Saint-).	10	des Saints-Pères.	Avenue de Labourdonnaye.	G 7-H 7
Dominique (Saint-).	11 12	d'Enfer.	du F.-St.-Jacques.	I 9
Dorée.	8	Saint-Gervais.	Saint-Louis.	N 6
Doubles (pont aux).	9 12	Quai de l'Archevêché.	de la Bûcherie.	K 8
Douze-Maisons (ruelle des).	1	Allée des Veuves.	de Marbeuf.	C D 5
Douze-Portes (des).	8	Neuve-St.-Pierre.	Saint-Louis	N 6
Doyenné (imp.). En démolition pour la réunion du Louvre aux Tuileries.	1			
Doyenné (du) en démolition, *Idem*.	1			
Dragon (cour du).	10	du Dragon.	Carref. St-Benoît.	H 8
Dragon (passage du).	10	de l'Egout.	du Dragon.	H 8
Dragon (du).	10	Taranne.	de Gren.-St.-Germ.	H 8
Draperie (de la Vieille-).	9	Place du Palais-de-Justice.	de la Cité.	K 7
Droit (école de).	12	Place du Panthéon.		K 9
Duguay-Trouin.	11	Madame.	de Fleurus.	H 9
Duguesclin.	11	Bayard.	Dupleix.	C 8
Duphot.	1	Boulev. de la Madeleine.	Saint-Honoré.	G 4

RUES, PLACES, PASSAGES, QUAIS, PONTS, ETC.	ARROND.	TENANTS.	ABOUTISSANTS.	RENVOIS AU PLAN.
Dupleix (place).	11	Barr. de Grenelle.		B 8-C 8
Dupleix.	10	Av. de Lam.-Piq.	Place Dupleix.	C 8-9
Dupont.	1	Basse-St.-Pierre.	Gr. r. de Chaillot.	B 5-C 5
Dupuis.	1	de Vendôme.	enclos du Temple.	M 5
Dupuytren (quai).	12	Quai Montebello.	Quai St.-Michel.	K 8
Duras (de).	1	du Marché.	du F. St.-Honoré.	F 4
Ourestein. V. Echaudé (de l').	1			
E.				
Echarpe (de l').	8	de l'Egout.	Place Royale.	N 7
Echaudé (fontaine de l').	7	Vile r. du Temple.	de Poitou.	M 6
Echaudé (de l').	7	*Idem.*	*Idem.*	M 6
Echaudé (de l').	10	Sainte-Marguerite.	de Seine.	H 8-I 7
Echelle (de l').	1	de Rivoli.	Sainte-Honoré.	H 5
Echiquier (impasse de l').	7	Vile r. du Temple.	près la rue Pastour.	M 6
Echiquier (de l').	3	du F. Poissonnière.	du F. Saint-Denis.	K 4-L 4
Ecluses Saint-Martin (des).	5	de l'hôp. St.-Louis.	F. Saint-Martin.	N 2
Ecole anatomique des Hôpitaux.	12	du Fer à Moulin.		L 11
Ecole spéciale de Pharmacie.	12	de l'Arbalète.		K 11
Ecole royale des Beaux-Arts.	10	des Petits-August.		H 7
Ecole de Droit.	12	Place du Panthéon.		K 9
Ecole de Médecine (Bibliothèque de l').	11	Ecole-de-Médecine.		I 8
Ecole de Médecine (Cliniques).	11	Place de l'Ecole-de-Médecine.	de l'Observance.	I 8
Ecole de Méd. (quartier de l').	11			
Ecole de Médecine (de l').	11	de la Harpe.	Carr. de l'Odéon.	I 8
Ecole de Médecine (place de l').	11	Ecole-de-Médecine.		
Ecole de Natation (pour l'été).	10	Quai d'Orsay.		F 6
Ecole de Natation (pour l'hiver).	10	Pompe à feu.	Gros-Caillou.	D 6
Ecole Militaire (barrière de l').	10	Meudon.		C 9
Ecole Militaire (caserne de l').	10	Place Fontenoy.		D 8
Ecole Militaire (chemin de ronde de la barrière de l').	10	Barr. de l'Ec.-Milit.	Barr. de Grenelle.	B 8-C 9
Ecole (passage du quai de l').	4	Quai de l'Ecole.	des Prêtres.	I 6
Ecole (place de l').	4	Quai de ce nom.		I 6
Ecole (port de l').	4	Quai du Louvre.	Quai de l'Ecole.	I 7
Ecole (quai de l').	4	Pont-Neuf.	Quai du Louvre.	I 6-I 7
Ecole (impasse).	2	Neuve Coquenard.		I 2
Ecosse (d').	12	Saint-Hilaire.	du Four.	K 9
Ecouffes (des).	7	du Roi de Sicile.	des Rosiers.	M 7
Ecrivains (des).	6	de la Vile-Monnaie.	des Arcis.	K 7
Ecuries du Roi.	1	Faub. du Roule.		D 3
Ecuries (cour des Petites-).	3	des Petites-Ecuries.	du F. Saint-Denis.	L 3
Ecuries (passage des Petites-).	3	du F. Saint-Denis.	des Petites-Ecuries.	L 3
Ecuries (des Petites-).	3	du F. Poissonnière.	du F. Saint-Denis.	K 3-L 3
Ecus (des Deux-).	3 / 4	de Grenelle Saint-Honoré.	des Prouvaires.	I 6-L 6
Eglise (de l').	10	de Grenelle.	Saint-Dominique.	D 6-D 7
Eglises (des Deux-).	12	du F. St.-Jacques.	d'Enfer.	I 10
Egout (impasse de l').	5	du F. St.-Martin.	près la porte Saint-Martin.	L 4
Egoût (de l').	10	du Four-St.-Germ.	Sainte-Marguerite.	H 8
Egout (de l').	8	Neuve-Ste-Cather.	Saint-Antoine.	M 7-N 7
Egyptienne (fontaine).	10	de Sèvres.		F 9
Elisabeth (église Ste-), succursale.	7	du Temple.		M 5
Elisabeth (Sainte-).	7	Neuve-St.-Laurent.	des Fontaines.	M 5
Eloi (Saint-).	9	de la Vieille-Draperie.	de la Calandre.	K 7
Elysée-Bourbon (avenue de l').	1	rue des Ch.-Elysées.	Aven. de Marigny.	F 5
Elysée-Bourbon (palais de l').	1	du F. St.-Honoré.		F 4
Elysées (promenade des Champs-).	1	Place Louis XV.	Place de l'Etoile.	F 4-F 3
Empereur (passage de l').	4	la Vile-Orangerie.	Saint-Denis.	K 7
Enfant Jésus (impasse).	10	Vaugirard.		E 10
Enfants malades (hôpital des).	10	de Sèvres.		E 9
Enfants-Rouges (fontaine des).	7	Place du marché des Enfants-Rouges.		M 6
Enfants-Rouges (marché des).	7	de Bretagne.		M 6

RUES, PLACES, PASSAGES, QUAIS, PONTS, ETC.	ARROND.	TENANTS.	ABOUTISSANTS.	RENVOIS AU PLAN.
Enfants-Rouges (des).	7	Pastourelle.	Molay.	M 6
Enfer (barrière d').	12	Montrouge.	Bagneux.	H 12
Enfer (boulevard d').	11, 12	Boulevard du Mont-Parnasse.	Barrière d'Enfer.	H 10-H 12
Enfer (chemin de ronde de la barrière d').	11	Barrière d'Enfer.	Barrière du Mont-Parnasse.	G 11-H 12
Enfer (d'). V. Basse-des-Ursins.				
Enfer (d').	11, 12	Place St.-Michel.	Barrière d'Enfer.	I 9-H 12
Enghien (d').	3	du F.-Poissonnière.	du F.-St.-Denis.	K 3-L 4
Entrepôt (de l').	5	des Marais.	de Lancry.	M 4
Entrepôt des sels.	8	Boul. Beaumarchais.		N 7
Entrepôt des Douanes.	5	Quai Valmy.	rue de l'Entrepôt.	N 4
Entrepôt général des glaces.	6	Saint-Denis.		L 5
Entrepôt des huiles.	12	de Pontoise.		L 9
Entrepôt des vins.	12	Quai St.-Bernard.		L 9-N 10
Epée-de-Bois (de l').	12	Mouffetard.	Gracieuse.	K 10-L 10
Eperon (de l').	11	Saint-André-des-Ars.	du Jardinet.	I 8
Erfurth (d').	10	Sainte-Marguerite.	Childebert.	H 8
Ermites (des Deux).	9	des Marmouzets.	Cocatrix.	K 7-K 8
Esprit (séminaire du Saint-).	12	des Postes.		K 10
Essai (de l').	12	Poliveau.	Marché aux Chev.	M 11
Estampes (cabinet des).	2	Bibliothèque royale.		I 5
Est (de l').	11, 12	d'Enfer.	Boul. du Mont-Parnasse.	I 10
Est (voirie de l').	8	de la Petite-Voirie.	Ménilmontant.	O 5
Estrapade (place de l').	12	des Fossés-St-Jacq.		K 10
Estrapade (de la Vieille-).	12	Place de l'Estrapade.	Place de Fourcy.	K 10
Estrées (d').	10	Place de Fontenoy.	Boul. des Invalides.	D 8-E 8
Etat-Major général de la division.	10	de Bourbon.		H 7
Etat-Major général (hôtel de l').	1	Place Vendôme.		G 5
Etat-Major gén. de la garde nation.	1	Place du Carrousel.		H 5
Etienne (impasse Saint-).	12	Mont. Ste.-Genev.	Fermé.	K 9
Etienne-du-Mont (église Saint-).	12	Place du carré-Ste.-Geneviève.		K 9
Etienne.	4	Boucher.	de Bétisy.	K 6
Etienne (Neuve-Saint-).	12	Contrescarpe.	Copeau.	K 10-L 10
Etienne (Neuve-Saint-).	5	Beauregard.	B. Bonne-Nouvelle.	K 4
Etienne-des-Grès (Saint-).	12	Saint-Jacques.	Pl. Ste.-Geneviève.	K 9
Etienne-du-Mont (des Prêtres-St.-).	12	P. S-Etienne-du-M.	Descartes.	K 9
Etoile (barrière de l'). V. barrière de Neuilly.				
Etoile (impasse de l').	5	Thévenot.	près la cour des Miracles.	K 5
Etoile (impasse de l').	10	Saint-Dominique.	Esplanade des Invalides.	E 6
Etoile (passage de l').	5	Impasse de l'Etoile.	du Petit-Carreau.	K 5
Etoile (place de l').	1	Barr. de Neuilly.		E 4
Etoile (de l').	9	Quai des Ormes.	des Barres.	M 8
Etroites ruelles (des).	12	d'Austerlitz.	Boul. de l'Hôpital.	M 12
Etuves (impasse des).	6	des Deux-Ecus.	près la rue des Lombards.	K 6
Etuves (des Vieilles-).	4	Beaubourg.	Saint-Martin.	L 6
Etuves (des Vieilles-).	4	des Deux-Ecus.	Saint-Honoré.	I 6
Europe (place de l').	2	de Londres et de Rome.	de Constantinople et de Vienne.	G 2
Eustache (église Saint-), cure.	3			K 5
Eustache (impasse Saint-). V. Passage Saint-Eustache.	3			
Eustache (quartier Saint-).	3			
Eustache (passage Saint-).	3	l'égl. St.-Eustache.	Montmartre.	K 5
Eustache (place Saint-).	3, 5	en face le portail.		K 5
Eustache (place de la pointe Saint-).	3	Traînée.	Montmartre.	K 6
Eustache (Neuve-Saint-).	3	du Petit-Carreau.	*Idem.*	K 5

RUES, PLACES, PASSAGES, QUAIS, PONTS, ETC.	ARROND.	TENANTS.	ABOUTISSANTS.	RENVOIS AU PLAN.
Evêché (l').	9	Place du Parvis Notre-Dame.	Pont-aux-Doubles.	K 8
Evêque (l').	2	des Orties.	d'Anglade.	H 5
F.				
Faron (impasse Saint-).	7	de la Tixeranderie.	p. la r. des Mauvais-Garçons.	L 7
Fauconnier (du).	9	des Barres.	d. Prêtres-St.-Paul.	M 8
Favart.	2	Grétry.	Boul des Italiens.	I 4
Felibien.	11	Lobineau.	Clément.	H 8
Femme-sans-Tête (de la).	9	Quai Bourbon.	Saint-Louis.	H 8-L 8
Fénelon (place).	9	Bossuet.	du Cloître-N.-D.	L 8
Fer à Moulin.	12	Mouffetard.	d. Fossés-St.-Marc.	L 11
Ferdinand.	6	des Trois-Couron.	de l'Orillon.	O 4
Ferdinand-Berthoud.	6	Montgolfier.	Vaucanson.	L 5-M 5
Ferme-des-Mathurins (de la).	1	B. de la Madeleine.	Saint-Nicolas.	G 3-4
Fermes (hôtel et passage des).	4	de Grenelle.	du Bouloi.	I 5
Fermes (passage de l'hôtel des).	5	cul-de-sac de l'Etoile.	du Petit-Carreau.	I 5
Féronnerie (de la).	4	de la Lingerie.	Saint-Denis.	K 6
Férou (impasse).	11	Férou.	p. la pl. St-Sulpice.	H 9
Férou.	11	Pl. St.-Sulpice.	de Vaugirard.	H 8-H 9
Féraille (marché à la).	4	Quai aux Fleurs.		K 7
Fers (aux).	4	Saint-Denis.	Marc. aux Poirées.	K 6
Feuillade (de la).	3, 4	Pl. des Victoires.	Neuve-des-Petits-Pères.	I 5
Feuillants (passage des).	4	de Grenelle-St.-H.	du Bouloi.	I 6
Feuillantines (impasse des).	12	Saint-Jacques.		I 10
Fèves (aux).	9	de la Vieille-Draperie.	de la Calandre.	K 7
Feydeau (quartier).	2			
Feydeau.	2	Montmartre.	de Richelieu.	I 4
Fiacre (impasse Saint-).	6	Saint-Martin.	p. la rue Ognard.	L 6
Fiacre (Saint-).	3	Boul. Poissonnière.	des Jeûneurs.	K 4
Fidélité (place de la).	5	dev. Saint-Laurent.		M 3
Fidélité (de la).	5	du F.-Saint-Martin.	du F. Saint-Denis.	L 3-M 3
Fidélité (Neuve de la).	5	de la Fidélité.	Neuve-St.-Jean.	L M 3
Figuier.	9	des Prêt.-St.-Paul.	de l'Hôtel-de-Ville.	M 8
Filles-du-Calvaire (boul. des).	8	des Filles-du-Calv.	du P.-aux-Choux.	N 6
Filles-du-Calvaire (des).	6, 8	Vieille rue du Temp.	Boul. du Temple.	N 6
Filles-Dieu (cul-de-sac des).	3	Basse P.-St.-Denis.	p. la r. Hauteville.	L 4
Filles-Dieu (des).	5	Bourbon-Villeneuv.	Saint-Denis.	K 4-L 4
Filles-Saint-Thomas (des).	2, 3	de Richelieu.	Notre-Dame-des-Victoires.	I 4
Fléchier.	2	Olivier.	Saint-Lazare.	I 3
Fleurs (fontaine aux).	9	Quai aux Fleurs.		K 7
Fleurs (marchés aux).	1	B. de la Madeleine.	*tient mardi et vend.*	
	5	Boulev.-St.-Martin.	*tient lundi et jeudi.*	
	9	Quai aux Fleurs.	*tient merc. et sam.*	
Fleurus (de).	11	N.-D.-des-Champs.	Madame.	G 9-H 9
Florentin (Saint-).	1	de Rivoli.	Saint-Honoré.	G 5
Foi (fontaine Sainte-).	5	Saint-Denis.	p. la rue Sainte-Foi.	L 4
Foin (marché au).	12	Quai de la Tournel.	*Tous les jours*	L 8
Foin (du).	11	Saint-Jacques.	de la Harpe.	K 8
Foin (du).	8	Saint-Louis.	de la Chaussée des Minimes.	N 7
Folie-Méricourt (de la).	6	du F.-du-Temple.	de Menilmontant.	N 4-O 5
Folie-Regnault.		des Amandiers.	de la Muette.	Q 6-Q 7
Fontaine au Roi.	6	Saint-Maur.	Folie-Mericourt.	N 4-O 4
Fontaine.	2	Pigale.	Barrière Blanche.	H 1 et 2
Fontaine (de la).	12	du Puits-l'Hermite.	d'Orléans.	L 10
Fontaines (cour des).	2	de Valois.	des Bons-Enfants.	I 5-I 6
Fontaines (passage de la cour des).	2	des Bons-Enfants.	de Valois.	I 5-I 6

RUES, PLACES, PASSAGES, QUAIS, PONTS, ETC.	ARROND.	TENANTS.	ABOUTISSANTS.	RENVOIS AU PLAN.
Fontaines (des).	6	de la Croix.	du Temple.	M 5
Fontainebleau (barrière de). V. Italie.				
Fontarabie (barrière de).	8	Charonne, etc.		R 7
Fontarabie (chemin de ronde de la barrière de).	8	Barr. Fontarabie.	Barr. des Rats.	R 7
Fontenoi (place de).	10	aven. de Boufflers.	aven. de Lowendal.	D 8
Force (prison de la Grande-). Hommes prévenus de délits.	7	du Roi-de-Sicile.		M 7
Force (prison de la Petite-). Filles publiques.	7	Pavée.		M 7
Forez (du).	6	Marc. au vieux linge.	Charlot.	M 5
Forge royale (impasse de la).	8	du F.-St.-Antoine.	près la rue Sainte-Marguerite.	P 8
Forges (des).	5	Damiette	Place du Caire.	K 5
Fortunée (avenue).	1	Avenue de Neuilly.	aven. de Chateaub.	C 3
Fouarre (du).	12	de la Bûcherie.	Galande.	K 8
Four (du).	12	des Sept-Voies.	d'Ecosse.	K 9
Four-Saint-Germain (du).	10 / 11	Sainte-Marguerite.	Carref. de la Croix-Rouge.	H 8
Four-Saint-Honoré (du).	3	Traînée.	Saint-Honoré.	I 6-K 6
Fourcy (impasse de).	9	de Jouy.	p. la r. de Fourcy.	M 7
Fourcy (place de).	12	pr. la r. de ce nom.		K 10
Fourcy (de).	9	Saint-Antoine.	de Jouy.	M 7
Fourcy (de).	12	Mouffetard.	P. de Fourcy.	K 10
Fourreurs (des).	4	Pl. Ste-Opportune.	des Lavandières.	K 6
Fourneaux (barrière des).	11	Vaugirard.		E 10
Fourneaux (ch. de r. de la barr. des).	11	B. des Fourneaux.	Barr. Vaugirard.	E 10
Fourneaux (des).	11	B. des Fourneaux.	de Vaugirard.	E 10-F 10
Fourrages (marché aux).	5	du F.-St.-Martin.	*Tous les jours.*	M 5
Fourrages (marché aux).	8	du F.-St.-Antoine.		Q 9
Fourrages (marché aux).	12	Boul. d'Enfer.		G 10
Fourrages militaires.	8	Q. de la Rapée.		O 11
Foy (passage Sainte-).	5	des Filles-Dieu.	Place du Caire.	K 4
Foy (Sainte-).	5	Saint-Denis.	des Filles-Dieu.	K 4-L 4
Français (Théâtre-).	2	de Richelieu.	Palais-Royal.	H 5
Française.	5	Pavée.	Mauconseil.	K 5
France (caserne de la Nouvelle-).	3	du F. Poissonnière.		K 3
France (collége royal de).	12	Pace Cambray.		K 9
François Ier (place de).	1	Champs-Elysées.		D 5
François d'Assise (église Saint-), succursale.	7	du Perche.		M 6
François-Xavier (église Saint-), succursale, ou des Missions étrangères.	10	du Bac.		G 8
François (Neuve-Saint-).	8	Vieil. r du Temple.	Saint-Louis.	M 6-N 6
Franconi (théâtre de).	6	boul. du Temple.		N 5
Franconi (cirque de).	1	Champs-Elysées.		E 4
Francs-Bourgeois au Marais (des).	7 / 8	Vieil. r. du Temple.	Payen et Pavée.	M 7
Francs-Bourgeois Saint-Marcel (des).	12	Cloître St.-Marcel.	des F. St.-Marcel.	L 11
Francs-Bourgeois Saint-Michel (des).	11	Mons. le Prince.	Pl. St.-Michel.	I 9
Franklin (barrière de).	1	Passy.	B. de Boulogne.	B 6
Franklin (chemin de ronde de la barrière de).	1	Barr. Franklin.	Barr. Ste-Marie.	A 6-B 6
Frépillon (passage).	6	Frépillon.	Pass. du Commerce.	M 5
Frépillon.	6	Aumaire.	Phélippeaux.	L 5-M 5
Frères (impasse des Trois-).	8	Traversière.	près la rue de Charenton.	O 9
Frères (des Trois-).	2	Chantereine.	Saint-Lazare.	H 3
Frileuse.	9	Quai de la Grève.	de l'Hôtel-de-Ville.	L 7
Friperie (de la Grande-).	4	du M. aux Poirées.	de la Tonnellerie.	K 6
Friperie (de la Petite-).	4	de la Lingerie.	*Idem.*	K 6
Fromagerie (de la).	4	Marché aux Poirées.	*Idem.*	K 6
Froidmanteau.	4	Saint-Honoré.	Place du Muséum.	I 6
Fromentel.	12	Chartière.	du Cimet. St.-Benoît.	K 9
Frondeurs (des).	2	C. d. 4 Cheminées.	Saint-Honoré.	H 5
Fruits (port aux). V. Mail.				
Funambules (théâtre des).	6	Boul. du Temple.		N 5
Furstemberg (de).	10	Jacob.	N.-de-l'Abbaye.	H 7-H 8
Fuseaux (des).	4	St.-Germ.-l'Aux.	Quai de la Mégisserie.	K 7

RUES, PLACES, PASSAGES, QUAIS, PONTS, ETC.	ARROND.	TENANTS.	ABOUTISSANTS.	RENVOIS AU PLAN.
G.				
Gabrielle (avenue).	1	av. de Marigny.	Allée des Veuves.	E 4
Gaillard (passage).	1	Marbœuf.	Allée des Veuves.	D 5
Gaillon (carrefour).	2	Gaillon.	Neuve-St.-Augustin.	H 4
Gaillon.	2	N.-d-Petits-Champs.	*Idem.*	H 4-H 5
Gaieté (pass. du théâtre de la).	6	Boul. du Temple.	des Fos.-du-Temple.	N 5
Gaieté (théâtre de la).	6	Boul. du Temple		N 5
Galande.	12	Saint-Jacques.	Place Maubert.	K 8
Galerie du Commerce et de l'Indust.	4	Boul. Bonne-Nouv.		L 4
Garancière.	11	de Vaugirard.	du Petit-Bourbon.	H 8-H 9
Garçons (des Mauvais-).	10	de Bussy.	des Boucher.-St.-G.	H 8-I 8
Garçons (des Mauvais-) Saint-Jean.	7	de la Tixeranderie.	de la Verrerie.	L 7
Garde-Meuble.	1	Place Louis XVI.		F 5-G 5
Garde municipale (caserne de).	5	Faub. Saint-Martin.		M 4
Garde municipale (caserne de).	3	N.-D.-des-Victoires.		I 8
Garde municipale (caserne de).	11	de Tournon.		I 8
Garde municipale (caserne de).	12	rue Mouffetard.		K 10
Garde municipale (caserne de).	8	des Minimes.		N 7
Garde municipale (caserne de).	11	des Grés.		K 9
Garnisons (des Vieilles).	7	de la Tixeranderie.	Cloître-St.-Jean.	L 7
Gare (barrière de la).	12	Quai d'Austerlitz.		O 11
Gare (Neuve).				
Gare (ch. de r. de la barr. de la).	12	Barr. de la Gare.	Barrière d'Ivry.	N 12
Gasté.	1	de Chaillot.	Basse-St.-Pierre.	B 5
Gastine (place).	4	Saint-Denis.		K 6
Gaz (usine pour l'éclairage par le).	11	d'Enfer.		I 9
Gaz (usine à).	2	F. Poissonnière.		K 2
Gaz (usine à).	2	av. de Trudaine.		I 2
Gazomètre (du).	2	Place Lafayette.	F. Poissonnière.	L 2
Gendarmerie départementale.	8	des F.-Bourgeois.		M 7
Gênes (de).	1	de Clichy.		
Geneviève (bibliothèque Sainte-).	12	de Clovis.		K 9
Geneviève (de la montagne Sainte-).	12	Saint-Victor.	pl. du C. Ste-Genev.	K 9
Geneviève (fontaine Sainte-).	12	de la Mont.-Sainte-Geneviève.		K 9
Geneviève (place du Carré Sainte-).	12	devant St.-Etienne-du-Mont.		K 9
Geneviève (Sainte-).	1	de Chaillot.	Chem. de Versailles.	C 4
Geneviève (Neuve-Sainte-).	12	de la V.-Estrapade.	des Postes.	K 10
Gentilly (du Petit-).	12	Mouffetard.	Boul. des Gobelins.	L 12-L 13
Genty (passage).	8	Quai de la Rapée.	de Bercy.	O 10
Geoffroy-l'Angevin.	7	Sainte-Avoye.	Beaubourg.	L 6
Geoffroy-l'Asnier.	9	Saint-Antoine.	Quai de la Grève.	L 8-M 7
Geoffroy-Marie.	2	Faub. Montmartre.	Richer.	
Georgeot (du clos).	2	Traversière.	Helvétius.	H 5
Georges (Saint-).	2	Saint-Lazare.	de Provence.	I 3
Georges (Neuve-Saint-).	2	*Idem.*	Place St.-Georges.	I 2
Georges (place Saint-).	2	Neuve-St.-Georges.		
Gérard-Boquet.	9	Neuve-St.-Paul.	des Lions.	M 8
Germain-l'Auxerrois (église Saint-).	4	Place St.-Germain-l'Auxerrois.		I 6
Germain-l'Auxerrois (place Saint-).	4	vis-à-vis l'église de ce nom.		I 6
Germain-l'Auxerrois (Saint-).	4	Place des 3 Maries.	Saint-Denis.	I 6-K 7
Germain-l'Auxerrois (des Foss.-St.-).	4	Place du Louvre.	de la Monnaie.	I 6
Germain-des-Prés (église Saint-), succursale.	10	Place St.-Germain-des-Prés.		H 8
Germain (marché Saint-).	11	de Lobineau.	Clément.	H 8
Germain-le-Vieux (passage Saint-).	9	du Marché-Neuf.	de la Calandre.	K 7-K 8
Germain-des-Prés (place Saint-).	10	vis-à-vis l'église de ce nom.		H 8
Germain-des-Prés (Saint-).	10	Jacob.	Place St.-Germain-des-Prés.	H 7
Germain-l'Auxerrois (des Prêtres-Saint-).	4	Place St.-Germain-l'Auxerrois.	de la Monnaie.	I 6
Gervais (caserne).	11	du Foin.		K 8
Gervais (église Saint-), 2e succursale de Notre-Dame.	9	Jacques de Brosse.	du Pourtour-St.-G.	L 7
Germain du Monceau Saint-). V. François Miron.				
Gervais (Saint-).	8	des Coutures Saint-Gervais.	N.-St.-François.	M 6

RUES, PLACES, PASSAGES, QUAIS, PONTS, ETC.	ARRONDᵗ.	TENANTS.	ABOUTISSANTS.	RENVOIS AU PLAN.
Gervais (passage Saint-).	9	François Miron.	de la Tixeranderie.	L 7
Gervais-Laurent.	9	de la Cité.	du Marché aux Fleurs.	K 7
Gervais (passage des Dames-Saint-).	7	des Rosières.	des Fr.-Bourgeois.	M 6
Gèvres (quai de).	7	Pont Notre-Dame.	Pont au Change.	K 7
Gibier (halle au).	11	Quai des Augustins.	des Gr.-Augustins.	I 7
Gilles (Neuve-Saint-).	8	Saint-Louis.	Boul. St.-Antoine.	N 7
Gilles (petite rue Neuve-Saint-).	8	Boul. St.-Antoine.	Neuve-St.-Gilles.	N 7
Gindre (du).	11	du V.-Colombier.	Mézière.	H 8
Gît-le-Cœur.	11	St.-André-des-Ars.	Quai des Augustins.	I 8
Glacière (de la).	12	de Lourcine.	Boul. St.-Jacques.	L 12-K 13
Glatigny (de).	9	des Marmouzets.	Quai Napoleon.	K 7
Gobelins (barrière des). V. d'Italie.	12			
Gobelins (boulevard des).	12	Barrière d'Italie.	Barr. de Lourcine.	K 13-L 13
Gobelins (manufacture royale des tapisseries des).	12	Mouffetard.		L 12
Gobelins (pont des).	12	Croulebarbe.		K 13
Gobelins (des).	12	Mouffetard.	rivière de Bièvre.	L 12
Godot-de-Mauroy.	1	Boul. de la Madel.	N.-des-Mathurins.	G 3-G 4
Gourdes (des). V. Marbeuf.				
Grâce (Notre-Dame-de-).	1	d'Anjou.	de la Madeleine.	F 5-G 5
Gracieuse.	12	Copeau.	d'Orléans.	L 10-L 11
Graine (cour et passage de la Bonne).	8	Faub. St.-Antoine.	Charonne.	O 8
Grammont (pont de).	9	Quai des Celestins.	Ile Louviers.	M 8
Grammont (de).	2	Neuv.-St.-Augustin.	Boul. des Italiens.	H 4
Grammont (impasse).	1	de Clichy.		G 2
Grand-Prieuré (du).	6	de Ménilmontant.	de la Tour.	N 5
Granges-aux-Belles.	5	des Marais.	barr. du Combat.	M 4-N 5
Grange-Batelière.	2	Boul. Montmartre.	du F. Montmartre.	I 5-I 4
Grange-Batelière (Neuve-). V. Grange-Batelière.				
Gravilliers (des).	6	du Temple.	Transnonain.	L 5-M 5
Greffulhe.	1	Castellane.	N. des Mathurins.	G 4
Grenelle (abattoir de).	10	Place de Breteuil.		D 9-E 9
Grenelle (barrière de).	10	Dupleix.	Plaine de Grenelle.	B 8
Grenelle (chemin de ronde de la barrière de).	10	Barr. de Grenelle.	Barr. de la Cunette.	B 8
Grenelle (impasse de).	10	de Grenelle.	p. la r. de la Comète.	E 7
Grenelle (fontaine de).	10	*Idem.*		G 7
Grenelle (parc de). V. Gymnase normal.				
Grenelle-Saint-Germain (de).	10	Carr. de la Croix-Rouge.	Avenue de la Bourdonnaie.	D 7-G 7
Grenelle-Saint-Honoré (de).	4	Coquillière.	Saint-Honoré.	I 5-I 6
Grenelle (de la ferme de).	10	A. de Lamothe-Piq.	Avenue de Suffren.	C 8-9
Grenétat (impasse).	6	du Commerce.	Enclos de la Trinité.	L 5
Grenétat (fontaine).	6	Saint-Denis.	Grenétat.	L 5
Grenétat.	6	Saint-Martin.	Saint-Denis.	L 5
Grenier de réserve.	9	Boulev. Bourdon.		N 8-N 9
Grenier-Saint-Lazare.	7	Beaubourg.	Saint-Martin.	L 6
Grenier-sur-l'Eau.	9	Geoffroi-l'Asnier.	des Barres.	L 7-6
Grès (des).	11	de la Harpe.	Saint-Jacques.	I 9-K 9
Grésillons (des). V. Laborde.				
Grétry.	2	Favart.	Grammont.	I 4
Grève (place de).	7 9	Voyez Hôtel-de-Ville.		L 7
Grève (quai de la).	9	Place de l'Hôtel-de-Ville.	Geoffrey-l'Asnier.	L 7-L 8
Gril (du).	12	Censier.	d'Orléans.	L 10
Grille (passage). V. Cendrier.				
Grognerie (impasse de la).	4	de la Cordonnerie.		K 6
Gros-Caillou (hôpital du).	10	St.-Dominique.		C 7-D 7
Gros-Caillou (port du).	10	Quai d'Orsay		D 6
Gros-Chenet (du).	5	des Jeûneurs.	de Cléry.	K 4
Grosse-Tête (impasse de la).	5	Saint-Spire.	p. la foire du Caire.	L 4
Grotte (fontaine de la).	11	Luxembourg.		I 9
Guémenee (impasse).	8	Saint-Antoine.		N 7-N 8
Guénégaud.	10	Mazarine.	Quai Conti.	I 7
Guépine (impasse).	9	de Jouy.	p. la rue Geoffrey-l'Asnier.	M 7
Guerre (ministère de la).	10	Saint-Dominique.		F 6

RUES, PLACES, PASSAGES, QUAIS, PONTS, ETC.	ARROND.	TENANTS	ABOUTISSANTS.	RENVOIS AU PLAN.
Guérin-Boisseau.	6	Saint-Martin.	Saint-Denis.	L 5
Guillaume (cour Saint-).	2	Richelieu.	Traversière.	H 5
Guillaume (passage Saint-).	2	*Idem.*	*Idem.*	H 5
Guillaume.	9	Quai d'Orléans.	Saint-Louis (île).	L 8
Guillaume (Saint-).	10	de Grenelle.	des Saint-Pères.	G 7-H 7
Guillaume (cour Saint-).	2	Neuve Coquenard.		I 2
Guillemain (Neuve-).	11	du Four.	du V.-Colombier.	H 8
Guillemites (des).	7	de Paradis.	des Blancs-Manteaux.	M 6-M 7
Guilleri (carrefour de).	7	de la Coutellerie.	Jean-Pain-Mollet.	L 7
Guisarde.	11	des Canettes.	Mabillon.	H 8
Guntzbourg (de). V. Cardinale.	10			
Gymnase-Dramatique (théâtre du).	5	Boulevard Bonne-Nouvelle.		
Gymnase musical militaire.	2	Blanche.		K 4
Gymnase normal militaire.	10	place Dupleix.		H 2
H.				
Halle au beurre, œufs, fromage.	4	Carreau de la Halle.		K 6
Halle au poisson.	4	*Idem.*		K 6
Halle (grande).	4	Saint-Denis.		K 6
Halle (place du carreau de la).	4	de la Tonnellerie.		K 6
Hambourg (de).	1	de Valois.	de Clichy.	E F G 2
Hamelin.	2	Blanche.	*Idem.*	H 2
Hanovre.	2	Louis-le-Grand.	Choiseul.	H 4
Harcourt. V. Collége Saint-Louis.				
Harengerie (de la Vieille-).	4	du Cheval.-du-Guet.	de la Tabletterie.	K 6
Harlay (cour et pass. de la cour de).	11	de Harlay.	Palais-de-Justice.	K 7
Harlay (de) du Palais.	11	Quai des Orfèvres.	Quai de l'Horloge.	I 7
Harlay (de) au Marais.	8	Saint-Claude.	Boul. St-Antoine.	N 6
Harpe (de la).	11	Saint-Séverin.	Place St.-Michel.	I 9-K 8
Haudriettes (des).	9	Quai de la Grève.	de l'Hôtel-de-Ville.	L 7
Haudriettes (des Vieilles).	9	du Chaume.	Sainte-Avoie	M 6
Hautefeuille.	11	St.-André-des-Ars.	de l'Ec.-de-Médec.	I 8
Hauteville.	5	Boulevard Bonne-Nouvelle.	Chemin de ronde de la barr. St.-Denis.	K 4-L 12
Hasard (du).	2	Saint-Anne.	Traversière.	H 5
Hautefort (impasse).	12	des Bourguignons.	près la rue de Lourcine.	K 11
Haumerie (impasse).	6	de la Heaumerie.		K 6-K 7
Heaumerie (de la).	6	Saint-Denis.	de la V.-Monnaie.	K 6-K 7
Hébrard (ruelle des).	8	Ch. de ronde de la barr. de Bercy.	de Charenton.	P 10
Helder (du).	2	Boul. des Italiens.	Taitbout.	H 3-H 4
Helvétius. V. Sainte-Anne.				
Henri (cour de).	1	de la Madeleine.	Marc. d'Aguesseau.	G 4
Henri I (de).	6	Bailly.	Royale.	L 5
Henri IV (collége de).	12	pl. du c. Ste-Genev.		K 9
Henri IV (place de).	11	Pont-Neuf		I 7
Henri IV (statue de).	11	Terre-Plain du Pont-Neuf.		I 7
Henri IV (passage de).	2	des Bons-Enfants.	Cour des Fontaines.	I 6
Hermites (des Deux-).	9	Cocatrix.	des Marmousets.	K 7
Hilaire (cour Saint-).	2	Coquenard.		I 2
Hilaire (du Mont-Saint-).	12	St.-J. de Beauvais.	des Sept-Voies.	K 9
Hillerin-Bertin.	10	de Grenelle-St.-G.	de Varennes.	F 7
Hippolyte (carrefour Saint-).	12	Saint-Hippolyte.	des 3 Couronnes.	L 11
Hippolyte (pont Saint-).	12	*Idem.*		K 12
Hippolyte (Saint-).	12	des 3 Couronnes.	de Lourcine.	K 12
Hirondelle (de l').	11	Gît-le-Cœur.	Place du Pont-St.-Michel.	I 8-K 8
Histoire naturelle (muséum d'). V. Jardin-du-Roi.	12			
Homme-Armé (de l').	7	Ste-Croix-de-la-Bretonnerie.	des Blancs-Mant.	L 6-L 7
Honoré (marché Saint-).	2	du Marc. St-Honoré.		H 5
Honoré (du Marché Saint-).	2	Saint-Honoré.	Neuve-des-Petits-Champs.	H 5
Honoré (passage Saint-).	2	Saint-Honoré.	de la Sourdière.	H 5
Honoré (passage du Cloître Saint-).	4	Croix-des-Petits-Champs.	des Bons-Enfants.	I 6

RUES, PLACES, PASSAGES, QUAIS, PONTS, ETC.	ARROND.	TENANTS.	ABOUTISSANTS.	RENVOIS AU PLAN.
Honoré (Saint-).	1 2 3 4	Royale.	de la Lingerie.	G 4-K 6
Honoré (quartier Saint-).	4			
Honoré-Chevalier.	11	du Pot-de-Fer.	Cassette.	H 9
Honoré (du faubourg Saint-).	1	d'Angoulême.	porte St.-Honoré.	E 3-G 4
Hôpital (du boulevard de l').	12	pl. de Walhubert.	barrière d'Italie.	L 12-N 10
Hôpital (place de l').	12	hôpital de la Salpêtrière.		M 10-M 11
Hôpital (pont de l') sur Bièvre.	12	boul. de l'Hôpital.		M 10
Hôpital (port de l').	12	quai d'Austerlitz.		N 10-O 11
Hôpital (quai de l') ou d'Austerlitz.	12	place Valhubert.		N 10-O 11
Hôpital de la Salpêtrière.	12	boul. de l'Hôpital.	barrière de la Gare.	M 11-N 11
Hôpital Saint-Louis (de l'). V. Grange-aux-Belles.				
Hôpital général (de l').	12	d'Austerlitz.	boul. de l'Hôpital.	M 12
Hôpital de Lourcine.	12	de Lourcine.		K 12
Hôpital du Midi.	12	Ch. des Capucins.		L 11
Horloge (cour et passage de l').	1	Faubourg du Roule.	de Courcelles.	E 3
Horloge (quai de l').	11	pl. du Pont-Neuf.	pont au Change.	I 7-K 7
Hospitalières (impasse des).	8	de la Chaussée des Minimes.	du Foin au Marais.	N 7
Hospitalières Saint-Gervais (des).	7	des Rosiers.	des Fr.-Bourgeois.	M 7
Hôtel Colbert (de l').	12	Galande.	quai Montebello.	K 8
Hôtel-de-Ville (de l').	9	de l'Etoile.	Place de l'Hôtel-de-Ville.	L 7-M 8
Hôtel-de-Ville (place de l').	7 9	quai Pelletier.	quai de la Grève.	L 7
Hôtel-de-Ville (quartier de l').	9			
Hôtel-Dieu (hospice de l').	9	pl. du Parvis-N.-D.		K 8
Houssaye (du).	2	de la Victoire.	de Provence.	H 3
Hubert (Jean).	12	des Cholets.	des Sept-Voies.	K 9
Huchette (de la).	11	du Petit-Pont.	Vieille-Bouclerie.	K 8
Hugues (Saint-).	6	Royale.	Bailly.	L 5
Hurleur (du Grand-).	6	Saint-Martin.	Bourg-l'Abbé.	L 5
Hurleur (du Petit-).	6	Bourg-l'Abbé.	Saint-Denis.	L 5
Humanité (fontaine de l').	9	place du Parvis-Notre-Dame.		K 8
Hyacinthe (passage Saint-).	11	Saint-Hyacinthe.	Saint-Thomas.	I 9
Hyacinthe (Saint-) St.-Honoré.	2	du Marc.-St.-Hon.	de la Sourdière.	H 5
Hyacinthe (Saint-) St.-Michel.	11	Saint-Jacques.	place St.-Michel.	I 9
Hyacinthe (ruelle).	9	quai de la Grève.	de l'Hôtel-de-Ville.	L 7
I.				
Iéna (pont d').	1 10	quai d'Orsay.	quai Debilly.	B 6
Iéna (d').	10	Esplan. des Invalid.	quai d'Orsay.	E 6
Ile St.-Louis (quartier de l').	9			
Ile des Cygnes (de l').	10	Entrepôt du Gros-Caillou.	*Idem.*	C 6
Imprimerie royale.	7	Vlle. r. du Temple.		M 6
Incurables hommes (hospice des).	5	du Faub. St.-Martin.		M 3
Incurables femmes (hospice des).	10	de Sèvres.		F 9
Industrie (passage de l').	5	Faub. St.-Martin.	Faub. Saint-Denis.	L 4
Infirmerie royale.	1	Faub. du Roule.		D 3
Innocents (fontaine des).	4	place du Marché des Innocents.		K 6
Innocents (marché des).	4	place de ce nom.		K 6
Innocents (place du marché des).	4	Saint-Denis.	de la Lingerie.	K 6
Innocents (du Charnier des).	4	*Idem.*	*Idem.*	K 6
Innocents (passage du Charnier des).	4	*Idem.*	*Idem.*	K 6
Institut de France.	10	Palais des Beaux-Arts.	vis-à-vis le pont des Arts.	I 7
Intérieur (ministère de l').	10	de Grenelle.		F 7
Invalides (boulevard des).	10	*Idem.*	de Sèvres.	E 7-F 9
Invalides (cour des).	10	hôtel des Invalides.	esplan. des Inval.	E 7
Invalides (esplanade des).	10	*Idem.*	quai d'Orsay.	E 6
Invalides (fontaine des).	10	esplan. des Invalid.		E 6
Invalides (hôtel des).	10	place des Invalides.		E 7

RUES, PLACES, PASSAGES, QUAIS, PONTS, ETC.	ARROND.	TENANTS.	ABOUTISSANTS.	RENVOIS AU PLAN.
Invalides (place des).	10	devant l'hôtel.		E 7
Invalides (pont des).	10	quai d'Orsay.	q. de la Conférence.	E 6
Invalides (quartier des).	10			
Ivry (barrière d').	12	rue d'Austerlitz.		M 12
Ivry (d').	12	du Banquier.	boul. de l'Hôpital.	M 12
Ivry (petite rue d').	12	c.de r. de la b.d'Ivry.	de Villejuif.	M 12
Ivry (chem. de ronde de la barr. d').	12	barrière d'Italie.	barrière d'Ivry.	L 12-L 13
Irlandais (collége des).	12	des Irlandais.		K 10
Irlandais (des).	12	des Postes.	de la Vlle-Estrapade.	K 10
Italie (barrière d').	12	Mouffetard.		L 13
Italiens (boulevard des).	2	Richelieu.	Louis-le-Grand.	H 4-I 4
Italiens (place des).	2	Favart.	Marivaux.	I 4
Italiens (théâtre des).	2	Salle Ventadour.		H 4
J.				
Jabach (passage des).	7	Saint-Merry.	Saint-Martin.	L 6
Jacinthe.	12	Galande.	des Trois-Portes.	K 8
Jacob.	10	de Seine-St.-Germ.	des Saints-Pères.	H 7
Jacques de Brosse.	9	quai de la Grève.	François-Miron.	L 7
Jacques (boulevard Saint-).	12	barr. de Lourcine.	barrière d'Enfer.	H 12-I 13
Jacques-du-Haut-Pas (église Saint-), succursale.	12	Saint-Jacques.	des Deux-Eglises.	I 10
Jacques (quartier Saint-).	12			
Jacques (des Fossés-Saint-).	12	Saint-Jacques.	pl. de l'Estrapade.	K 9
Jacques (Saint-).	11 / 12	du Petit-Pont.	de la Bourbe.	I 11-K 8
Jacques (du faubourg Saint-).	12	de la Bourbe.	barrière d'Arcueil.	H 12-I 11
Jacq.-la-Bouch. (cour et marché St.-).	6	des Arcis.	des Ecrivains.	K 7
Jacques-de-la-Boucherie (pass. St-).	6	St-Jacq.-de-la-Bouc.	pl. St.-Jacques-la-B.	K 7
Jacques-de-la-Boucherie (place de Saint-).	6 / 7	des Ecrivains.		K 7
Jacques-la-Boucherie (Saint-).	6 / 7	Saint-Denis.	Planche-Mibray.	K 7
Jacques-de-l'Hôpital.	5	Mauconseil.	de la g. Truanderie.	K 5
Jardin des Plantes. V. Jardin du Roi.				
Jardin du Roi (quartier du).	12			
Jardin du Roi.	12	du Jardin du Roi.	place Walhubert.	L 10-M 10
Jardin du Roi (bibliothèque du).	12	Jardin du Roi.		L 10
Jard. du Roi (pont du) ou d'Austerlitz.	8 / 12	place Mazas.	place Walhubert.	M 10
Jardin du Roi (du).	12	du Fer à Moulin.	Cuvier et Copeau.	L 10 et 11
Jardinet (du).	11	Mignon.	de l'Eperon.	I 8
Jardiniers (impasse des).	8	Amelot.	près la petite rue Saint-Pierre.	N 6
Jardiniers (ruelle des).	8	de Charenton.	ch. de r. de la barr. de Bercy.	Q 10
Jardins (des) Saint-Paul.	9	des Prêt.-St.-Paul.	des Barres.	L 7
Jarente (de).	8	Neuve-Ste-Catherine.	de l'Egout.	M 7
Jean (arcade Saint-). Supprimée.	9	pl. de l'H.-de-Ville.		L 7
Jean (fontaine Saint-).	7	place du Marché Saint-Jean.		L 7
Jean (marché Saint-).	7	de la Verrerie.	place Baudoyer.	L 7
Jean (quartier Saint-).	7			
Jean (Saint-). Au Gros-Caillou.	10	Saint-Dominique.	de l'Université.	D 6
Jean (Neuve-Saint-).	5	du Faub. St.-Martin.	du F.-St-Denis.	L 5-L 4
Jean-Baptiste (Saint-).	1	Saint-Michel.	de la Pépinière.	F 3
Jean-Bart.	11	de Vaugirard.	de Fleurus.	H 9
Jean-Beausire (impasse).	8	Jean-Beausire.		N 7
Jean-Beausire.	8	boul. St.-Antoine.	Saint-Antoine.	N 7-N 8
Jean de Beauce.	4	de la Cordonnerie.	de la Pet.-Friperie.	K 6
Jean-de-Beauvais (Saint-).	12	des Noyers.	St.-Jean-de-Latran.	K 8-K 9
Jean-Goujon.	1	Allée d'Antin.	Allée des Veuves.	D 5
Jean-Hubert.	12	des Cholets.	des Sept-Voies.	K 9

RUES, PLACES, PASSAGES, QUAIS, PONTS, ETC.	ARROND.	TENANTS.	ABOUTISSANTS.	RENVOIS AU PLAN.
Jean-de-l'Epine.	7	de la Coutellerie.	de la Vannerie.	L 7
Jean-de-Latran (passage Saint-).	12	place Cambrai.	St.-J.-de-Beauvais.	K 9
Jean-de-Latran (cour Saint-).	12	*Idem.*	*Idem.*	K 9
Jean-Lantier.	4	Bertin-Poirée.	des Lavandières.	K 6
Jean-Pain-Mollet.	7	des Arcis.	de la Coutellerie.	K 7-L 7
Jean-Robert.	6	Saint-Martin.	Transnonains.	L 5
Jean-Tison.	4	des Fossés-St.-Germain-l'Auxerrois.	Bailleul.	I 6
Jeannisson.	2	Saint-Honoré.	de Richelieu.	H 5
Jemmapes (quai de).	5 6	place Saint-Antoine.	barrière de Pantin.	N 1-2-3 O 5-6-7
Jérôme (Saint-).	7	quai de Gèvres.	de la V.-Tannerie.	K 7
Jérusalem (impasse de). Supprimé.	9	Saint-Christophe.	p. la r. de la Licorne.	K 8
Jérusalem (passage de l'impasse de). Supprimé.	9	Neuve-Notre-Dame.	imp. de Jérusalem.	K 8
Jérusalem (de).	11	de Nazareth.	quai des Orfèvres.	K 7
Jésus (cour du Nom de).	8	du F.-St.-Antoine.		Q 9
Jet-d'Eau (fontaine du).	6	du Ponceau.		L 4
Jeu de Boule (passage du).	6	des Fos.-du-Temple.	de Malte.	N 5
Jeu de Paume (passage du).	6	de Vendôme.	boulev. du Temple.	N 5
Jeûneurs (des).	3	Montmartre.	du Sentier.	K 4
Jeux (carré des).	4	Champs-Elysées.		E 5
Joaillerie (de la).	4 7	place du Châtelet.	Saint-Jacques-de-la-Boucherie.	K 7
Joquelet.	3	N.-D.-des-Victoires.	Montmartre.	I 4
Joseph (cour et passage Saint-).	8	de Charonne.	près la rue du Faub. Saint-Antoine.	O 8
Joseph (marché Saint-).	3	Montmartre.		K 4
Joseph (Saint-).	3	*Idem.*	du Gros-Chenet.	K 4
Joubert.	4	de la Ch.-d'Antin.	Sainte-Croix.	G 3-H 3
Jour (du).	3	Montmartre.	pl. Saint-Eustache.	K 5
Jouy (carrefour).	7 9	de Jouy.	Saint-Antoine.	M 7
Jouy (de).	9	Saint-Antoine.	de Fourcy.	M 7
Judas.	12	des Carmes.	de la Montagne-Ste-Geneviève.	K 9
Juifs (des).	7	des Rosiers.	du Roi de Sicile.	M 7
Juiverie (cour de la).	8	de la Contrescarpe.	p. la r. de Charonne.	N 8
Juiverie (de la). V. Cité.				
Jules (Saint-).	8	de Montreuil.	du F.-St.-Antoine.	P 8
Julien-le-Pauvre (Saint-).	12	de la Bûcherie.	Galande.	K 8
Julienne.	12	de Lourcine.	Pascal.	K 12
Jussienne (cour et passage de la).	3	de la Jussienne.	Montmartre.	K 5
Jussienne (de la).	3	Montmartre.	Coq-Héron.	K 5
Justice (cour du Palais de)	11	pl. du Palais de Just.		K 7
Justice (Palais de).	11	de la Barillerie.		K 7
Justice (pass. ou galerie du Palais de).	5	de Harlay.	place du Palais de Justice.	K 7
K.				
Kléber.	10	quai d'Orsay.	avenue de Suffren.	B 7-C 8
L.				
Laborde (impasse de).	1	pl. de Laborde.		F 3
Laborde (de).	1	du Rocher.	de Miromesnil.	F 3
Laborde (de). V. Chabrol.				
Laborde (place de).	1	de Laborde.		F 3
Laborde (de la Place de).	1	pl. de Laborde.	de la Bienfaisance.	F 3
Labourdonnaye (avenue de).	10	Avenue de la Motte-Piquet.	quai d'Orsay.	C 6-D 7
Lacaille.	12	boulevard d'Enfer.	d'Enfer.	H 12
Lacasse.	5	de l'Entrepôt.	Albouy.	M 4
Lacuée.	8	place Mazas.	de Bercy.	N 9

RUES, PLACES, PASSAGES, QUAIS, PONTS, ETC.	ARROND.	TENANTS.	ABOUTISSANTS.	RENVOIS AU PLAN.
Lafayette.	6	Faub. Saint-Martin.	Faub. Poissonnière.	L 2-M 2
Lafayette (place).	6	Lafayette.	Hauteville.	L 2
Laferrière.	2	N.-D.-de-Lorette.	de Breda.	I 2
Laffitte (passage).	2	Lepelletier.	Laffitte.	I 3
Laffitte.	2	boulev. des Italiens.	Olivier.	I 3-I 4
Lagny (du Chemin de).	8	aven des Ormeaux.	du Faub. St.-Ant.	R 9
Laiterie (de la).	6	p. la rue Grenétat.	enclos de la Trinité.	L 5
Lamoignon (cour de).	11	quai de l'Horloge.	du Pal. de Justice.	K 7
Lamoignon (passage de la cour de).	11	*Idem.*	de Harlay.	K 7
Lamotte-Piquet (avenue de).	10	de Grenelle.	barr. de Lamotte-Piquet.	C 9-E 7
Lamotte-Piquet (barrière de).	10	av. de Lamotte-Piq.		C 9
Lancry (de).	5	des Marais.	de Bondy.	M 4
Landry (Saint-)	9	quai Napoléon.	des Marmouzets.	K 8
Langlade (de).	2	Traversière.	des Frondeurs.	H 5
Lanterne (de la).	7	des Arcis.	Saint-Bon.	L 7
Lanterne (de la Vieille-).	7	Saint-Jérôme.	vlle pl. aux Veaux.	K 7
Langues orientales (cours des).	2	Bibliothèque royale.	de Richelieu	I 5
Lappe (de). V. St.-Philippe.				
Lappe (rue Neuve de).	8	de Charonne.	de la Roquette.	O 7
Lard (au).	4	de la Lingerie.	Lenoir.	K 6
Lard (impasse au).	4	Lenoir.	près la rue au Lard.	K 6
Las-Cases (de).	10	de Belle-Chasse.	place Belle-Chasse.	F 7
Latérale.	5	de l'Entrepôt.	quai Valmy.	M 4
Latour-Maubourg (boulevard de).	10	avenue de Lamotte-Piquet.	avenue de Tourville.	E 7
Laurent (impasse Saint-).	5	boulevard Bonne-Nouvelle.		L 4
Laurent (marché Saint-).	6	Neuve-Chabrol.	Saint-Laurent.	M 3
Laurent (du Marché Saint-).	6	*Idem.*	*Idem.*	M 3
Laurent (église Saint-), paroisse.	5	place de la Fidélité.		M 3
Laurent (Saint-).	5	du Faub. St.-Denis.	du Faub. St.-Martin.	L 3-M 3
Laurent (Neuve-Saint-).	6	de Sainte-Croix.	du Temple.	M 5
Laurette.	10	N.-D.-des-Champs.	de l'Ouest.	H 10
Laval.	2	Pigalle.	des Martyrs.	I 2
Lavandières (des) Ste-Opportune.	4	pl. Ste-Opportune.	St.-G.-l'Auxerrois.	K 6-K 7
Lavandières (des). Place Maubert.	12	des Noyers.	place Maubert.	K 8
Lavoisier.	1	d'Anjou.	d'Astorg.	F 3
Lazare (fontaine Saint-).	3	du Faub. St.-Denis.		L 3
Lazare (prison de Saint-).	3	*Idem.*	de Paradis.	L 3
Lazare (Saint-).	1 2	du F. Montmartre.	de l'Arcade.	G 3-I 3
Leclerc.	12	boul. St.-Jacques.	du Faub. St.-Jacq.	H 12
Léda (fontaine de).	10	du Regard.		G 9
Légion-d'Honneur (palais de la).	10	de Bourbon.		G 6
Lemoine (passage).	6	Saint-Denis.	passage de la Longue-Allée.	L 4
Lemoine (du Cardinal).	12	Saint-Victor.	quai de la Tournelle.	L 9
Lenoir.	8	du Faub. St.-Ant.	marché Beauveau.	P 8-P 9
Lenoir.	4	de la Poterie.	Saint-Honoré.	K 6
Lepelletier.	2	de Provence.	boul. des Italiens.	I 3-I 4
Lesdiguières (de).	9	de la Cerisaie.	Saint-Antoine.	N 8
Leu St.-Gilles (église St.-), succursale.	6	Saint-Denis.	Salle-au-Comte.	K 6
Leu (fontaine Saint-).	6	Salle-au-Comte.		L 6
Levrette (de la). V. Lobau.				
Licorne (de la).	9	Saint-Christophe.	des Marmousets.	K 7-K 8
Lilas (ruelle des.)	8	petite r. St.-Pierre.	quai Valmy.	N 6
Lille (de).	10	Saints-Pères.	Bourgogne.	F G 6-H 7
Limace (carrefour de la).	4	de la Limace.	des Bourdonnais.	K 6
Limace (de la).	4	des Déchargeurs.	*Idem.*	K 6
Limoges (de).	7	de Poitou.	de Bretagne.	M 6
Linge (marché au vieux).	6	du Petit-Thouars.	vieille rue du Temple.	M 5
Lingerie (de la).	4	Saint-Honoré.	de la G.-Friperie.	K 6
Lion-St.-Paul (fontaine du).	9	des Lions.		M 8
Lion (du Petit-) St.-Sauveur.	5	Saint-Denis.	des Deux-Portes.	K 5
Lion (du Petit-) St.-Sulpice.	11	de Condé	de Tournon.	I 8
Lions-du-Creuzot (fontaine des).	10	pal. des Beaux-Arts.		I 7
Lions (des) St.-Paul.	9	du Petit-Musc.	Saint-Paul.	M 8

RUES, PLACES, PASSAGES, QUAIS, PORTS, ETC.	ARROND.	TENANTS.	ABOUTISSANTS.	RENVOIS AU PLAN.
Lisbonne (de).	1, 2	de Miromesnil.	de Valois.	E 2-F 2
Lobau.	9	quai de la Grève.	de la Tixeranderie.	L 7
Lobineau.	11	Mabillon.	de Seine.	H 8
Lombards (quartier des).	6			
Lombards (des).	6	Saint-Martin.	Saint-Denis.	K 6
Londres (de).	1	de Clichy.	place de l'Europe.	G 2
Longchamp (barrière de).	1	bois de Boulogne.	Longchamp.	A 5
Longchamp (chemin de ronde de la barrière de).	1	barrière de Longch.	barrière Ste-Marie.	A 5-A 6
Longchamp (de).	1	barrière de Longch.	de Chaillot.	B 5
Longitudes (bureau des).	12	à l'Observatoire.		H 11
Longpont (de). V. Jacq. de Brosse.				
Longue Allée (passage de la).	6	du Ponceau	Neuve-St.-Denis.	L 4
Longue-Avoine (impasse).	12	du faub. St.-Jacques.		H 12
Louis-le-Grand (collége).	12	Saint-Jacques.		K 9
Louis (collége Saint-).	11	de la Harpe.		I 9
Louis (cour et passage Saint-).	8	du faub. St.-Antoine	Louis-Philippe.	O 8
Louis (impasse Saint-).	5	de Bichat.		N 4
Louis (impasse et passage Saint-).	8	Saint-Paul.	Eglise Saint-Louis.	M 7
Louis (église Saint-).	9	rue et île St.-Louis.		M 8
Louis (église Saint-), succursale.	1	Sainte-Croix.		G 5
Louis et Saint-Paul (église Saint-), succursale).	9	Saint-Antoine.		M 7
Louis (hôpital Saint-).	5	Carême-prenant.		N 5
Louis (île Saint-).	9	pont de la Tourn.	Pont-Marie.	L 8-M 8
Louis (marché Saint-).	9	St.-Louis en l'île.		M 8
Louis XVI (place).	1	pont Louis XVI.		F 7
Louis XVI (pont).	1, 10	place Louis XVI.	Ch. des Députés.	F 5-F 6
Louis XIV (statue de).	3	place des Victoires.		I 5
Louis-le-Grand.	1, 2	Neuve-des-Petits-Champs.	boul. des Capucines.	H 4
Louis (Saint-).	1	de l'Echelle	Saint-Honoré.	H 7
Louis (Saint-).	8	des Filles-du-Calv.	de l'Echarpe.	N 6-N 7
Louis (Saint-), en l'île.	9	pont de la Cité.	quai de Béthune.	L 8-M 8
Louis-Philippe.	9	de Charonne.	de la Roquette.	O 8
Louis-Philippe (Pont).	9	quai de la Cité.	quai de la Grève.	L 8
Lourcine (barrière de).	12	boul. St.-Jacques.	de la Glacière.	K 15
Lourcine (caserne de).	12	de Lourcine.		K 11
Lourcine (de).	12	Mouffetard.	de la Santé.	L 12-K 11
Lourcine (passage de).	12	de Lourcine.	*Idem.*	K 12
Louviers (île).	9	quai Morland.	quai des Célestins.	M 8-N 9
Louviers (port de l'île).	9	île Louviers.		M 8-N 9
Louvois.	2	Sainte-Anne.	de Richelieu.	I 4
Louvre (palais du).	4	quai du Louvre.	place du Muséum.	I 6
Louvre (passage de la cour du).	4	palais du Louvre.		I 6
Louvre (place du).	4	quai de l'École.	des Poulies.	I 6
Louvre (pont du) ou du Carrousel.	1, 10	quai Voltaire.	quai du Louvre.	H 6
Louvre (port du).	4	quai du Louvre.		I 6
Louvre (quai du).	1, 4	quai de l'École.	Pont-Royal.	H 6-I 6
Louvre (quartier du).	4			
Lowendal (avenue de).	10	barr. de l'Éc.-Milit.	Av. de Tourville.	D 9-E 8
Lubeck (de).	1	barr. Sainte-Marie.	de la Cr.-Boissière.	A 6-B 5
Lully.	2	de Louvois.	Rameau.	I 4
Lune (de la).	5	Poissonnière.	boul. Bonne-Nouv.	K 4-L 4
Lunettes (quai des). V. Horloge.				
Luxembourg (jardin du). V. Jardin du palais de la Chambre des Pairs.	11	de Vaugirard.	de l'Ouest et d'Enfer.	H 9-10
Luxembourg (musée du).	11	palais de la Chambre des Pairs.	de Vaugirard.	I 9
Luxembourg (palais du). V. Palais de la Chambre des Pairs.	11			
Luxembourg (quartier du).	11			
Luxembourg (Neuve-de-).	1	de Rivoli.	b. de la Madeleine.	G 4-G 5
Lycée (fontaine du).	1	Sainte-Croix.		G 5

RUES, PLACES, PASSAGES, QUAIS, PONTS, ETC.	ARROND.	TENANTS.	ABOUTISSANTS.	RENVOIS AU PLAN.
Lycée (passage du).	2	des Bons-Enfants.	de Valois.	I 5
Lycée (du). Voy. de Valois.				
Lyonnais (des).	12	des Charbonniers.	de Lourcine.	K 11
M.				
Mabillon.	11	du Four.	du Petit-Bourbon.	H 8
Mably (de). V. d'Enghien.				
Mâcon.	11	de la Vieille-Bouclerie.	St.-André-des-Arts.	K 8
Maçons (des).	11	des Mathurins.	place Sorbonne.	I 8-I 9
Madame.	11	Mézière.	de l'Ouest.	H 9
Madeleine (boulevard de la).	1	boul. des Capucines.	Royale.	G 4
Madeleine (église de la).	1	Saint-Honoré.	Castellane.	G 5
Madeleine (nouvelle église de la).	1	boul de la Madel.		G 4
Madeleine (passage de la).	9	de la Cité.	de la Licorne.	K 7
Madeleine (place de la).	1	au pourt. de l'église.		G 4
Madeleine (de la).	1	du faub. St.-Honoré.	de l'Arcade.	F 4-G 3
Madeleine (marché de la).	1	place de la Madel.		G 4
Madelonnettes (prison des), femmes prévenues de délit.	6	des Fontaines.		M 5
Mademoiselle (petite rue de).	10	de Babylone.	Plumet.	F 8
Madrid (de).	1	du Rocher.	place de l'Europe.	F 2
Magasin général des hôpitaux militaires.	12	St.-Jean-de-Beauv.		K 8
Magasins (des).	3	de Chabrol.	Lafayette.	L 2
Magdebourg (de).	1	des Batailles.	quai Debilly.	B 6
Magloire (impasse Saint-).	6	Saint-Magloire.	vis-à-vis la r. Salle-au-Comte.	K 6
Magloire (passage Saint-).	6	Saint-Denis.	Imp. S.-Magloire.	K 6
Magloire (Saint-).	6	*Idem.*	Cour-au-Comte.	K 6
Mahon (du Port-).	2	Louis-le-Grand.	Neuve-Saint-Augustin.	H 4
Mail (port aux fruits).	12	quai de la Tournelle.		L 8
Mail (quartier du).	5			
Mail (du).	5	Vide-Gousset.	Montmartre.	I 5-K 5
Main d'Or (cour de la).	14	faub. St.-Antoine.		O 8
Maine (chaussée du).	8	de Vaugirard.	barrière du Maine.	F 10
Maine (barrière du).	11	chaussée du Maine.		F 10
Maine (chemin de ronde de la barrière du).	11	barrière du Maine.	b. des Fourneaux.	F 10
Maison d'arrêt de la garde nationale.	12.	Neuve-de-la-Gare.		N 10
Maison-Neuve.	1	de Laborde.	de la Pépinière.	F 3
Maison des FF. de la Doctrine chrétienne.	5	faub. Saint-Martin.		M 2
Malaquais (port). V. des Sts.-Pères.	10			H 7
Malaquais (quai).	10	des Saints-Pères.	de Seine.	H 7
Malar.	10	Saint-Dominique.	de l'Université.	D 6
Mallebranche (impasse). V. Sandrié.				
Malte (cour de).	2	Traversière-St-Hon.	Cour St.-Guillaume.	H 5
Malte (de).	6	de la Tour.	de Ménilmontant.	N 5
Malte (de). V. de Chartres.				
Mandar.	3	Montorgueil.	Montmartre.	K 5
Mandé (avenue de Saint-).	8	de Picpus.	Barr. S.-Mandé.	R 9-S 10
Mandé (barrière de Saint-).	8	Saint-Mandé.	Vincennes.	S 10
Mandé (chemin de ronde de la barrière de Saint-).	8	barrière St.-Mandé.	bar. de Vincennes.	S 9
Mandé (ruelle de Saint-).	8	aven. de St.-Mandé.	de Picpus.	R 9
Manége (passage du).	10	du Cherche-Midi.	de Vaugirard.	G 9
Manutention des vivres.	1	quai Debilly.		C 5
Marais (quartier du).	8			
Marais (des).	10	de Seine.	des Pet.-Augustins.	H 7
Marais (des).	5	du faub. du Temple.	du Four-St-Martin.	M 5-N 4
Marbeuf (allée).	1	avenue de Neuilly.	de Marbeuf	C 4-D 4
Marbeuf (de).	1	Bizet.	avenue de Neuilly.	D 4
Marc (carrefour Saint-).	2	Saint-Marc.	Montmartre.	I 4
Marc (Saint-).	2	Feydau.	Richelieu.	I 4
Marc (Neuve-Saint-).	2	place des Italiens.	*Idem.*	I 4
Marceau. V. de Rohan.				
Marcel (place du cloître Saint-).	12	Saint-Marcel.		L 11

RUES, PLACES, PASSAGES, QUAIS, PONTS, ETC.	ARROND.	TENANTS.	ABOUTISSANTS.	RENVOIS AU PLAN.
Marcel (quartier Saint-).	12			
Marcel (Saint-).	12	pl. de la Collégiale.	Mouffetard.	L 11
Marcel (théâtre Saint-).	12	Pascal.		K 11
Marcel (des Fossés-Saint-).	12	Mouffetard.	Fer-à-Moulin.	L 11-L 12
Marcel (cloître Saint-).	12	*Idem.*	Saint-Marcel.	L 11
Marchand (passage).	4	des Bons-Enfants.	Cloître-St.-Honoré.	I 6
Marche (de la).	7	de Bretagne.	de Poitou.	M 6
Marche (collége de la).	12	de la M.-Ste-Genev.		
Marché (du).	1	d'Aguesseau.	des Saussayes.	F 4
Marché-aux-Fleurs (du).	11	de la Vieille-Draper.	de la Pelleterie.	K 7
Marché-Neuf.	9	du Marché-Neuf.		K 8
Marché-Neuf (du).	9	de la Cité.	de la Barillerie.	K 8
Marché-Neuf (passage du).	9	du Marché-Neuf.	de la Calandre.	K 8
Marché-St.-Jean (quartier du).	7			
Marché Saint-Honoré.	1	du Marché-St.-Hon.	de la Corderie.	H 5
Marché-Palu. V. Cité.				
Marchés (quartier des).	4			
Marcou (Saint-).	6	Royale.	Bailly.	L 5
Marguerite (église Sainte-), cure.	8	Saint-Bernard.		P 8
Marguerite (place Sainte-).	10	de Bussy.	Sainte-Marguerite	H 8
Marguerite (place Sainte-).	8	Saint-Bernard.		P 8
Marguerite (Sainte-).	8	du faub. St.-Antoine.	de Charonne.	P 8
Marguerite (Sainte-).	10	de l'Egout.	des Boucheries.	H 8
Marie-Thérèse (infirmerie de).	11	d'Enfer.		H 12
Marie (barrière Sainte-).	1	de Lubeck.	Passy.	A 6
Marie (ch. de ronde de la bar. Ste-).	1	barr. de Franklin.	barr. Ste-Marie.	A 6
Marie (passage Sainte-).	10	du Bac.	de Gren.-St.-Germ.	G 7
Marie (passage Sainte-).	8	de Charonne.	passage Thieré.	O 7
Marie (pont).	9	des Nonaindières.	des Deux-Ponts.	M 8
Marie (Sainte-).	10	de Verneuil.	de Lille.	H 7
Marie (Sainte-).	1	de Lubeck.	des Batailles.	B 5-B 6
Marie (avenue Sainte-).	1	ch. de r. de la barr. du Roule.	du faub. du Roule.	C 5
Marie-Stuart.	5	Montorgueil.	des Deux-Portes.	K 5
Maries (place des Trois-).	4	quai de l'Ecole.		I 5
Marigny (avenue et rue de).	1	av. des Ch.-Elysées.	faub. St.-Honoré.	E 5
Marigny (carré).	1	Champs-Elysées.		E 4
Marine (impasse Sainte-).	9	d'Arcole.	vis-à-vis la rue Cocatrix.	K 8
Marine (pass. de l'impasse Sainte-).	9	du Cloître N.-D.	impasse Ste-Marine.	K 8
Marine (ministère de la).	1	Royale.		F 5-G 5
Marion (de l'Arche).	4	St.-G.-l'Auxerrois.	q. de la Mégisserie.	K 7
Marivaux (de).	2	Grétry.	boul. des Italiens.	I 4
Marivaux (de).	6	des Ecrivains.	des Lombards.	K 6-K 7
Marivaux (petite rue de).	6	de la V.-Monnaie.	de Marivaux.	K 7
Marmite (passage de la). V. passage du Commerce.				
Marmouzets (des).	9	de la Cité.	de la Colombe.	K 7
Marmouzets (des).	12	Saint-Hippolyte.	des Gobelins.	K 12-L 12
Marquefey.	5	du Gr-St.-Michel.	des Ecl.-St.-Martin.	N 2
Mars (Champ-de-).	10	Ecole-Militaire.	quai d'Orsay.	C 7-C 8
Mars (fontaine de).	10	Saint-Dominique.		C 7
Marsollier.	2	de Méhul.	de Monsigny.	H 4
Martel.	3	des Petites-Ecuries.	de Paradis.	L 5
Marthe (Sainte-).	10	Childebert.	pass. de l'Abbaye.	H 8
Martial (impasse Saint-).	9	Saint-Eloi.	près la rue de la Vieille-Draperie.	K 7
Martin (barrière Saint-). V. barrière de la Villette.	5			L 4-M 5
Martin (du canal Saint-).	5	du faub. St.-Martin.	quai Valmy.	N 2
Martin (cour Saint-). V. rue Royale dont elle fait partie.	6			L 5
Martin (impasse Saint-).	6	Royale.	cour St.-Martin.	L 5
Martin (boulevart Saint-).	5 6	du Temple.	Saint-Martin.	M 4
Martin (fontaine Saint-).	6	Saint-Martin.	au coin de la rue du Verbois.	L 5
Martin (marché Saint-).	6	Frépillon.	encl. St.-Martin.	L 5
Martin (passage de l'abbaye Saint-).	6	Saint-Martin.	Royale.	L 5
Martin (quartier Saint-).	6			
Martin (Saint-).	5 6	des Lombards.	Porte St.-Martin.	L 6-L 4

RUES, PLACES, PASSAGES, QUAIS, PONTS, ETC.	ARROND.	TENANTS.	ABOUTISSANTS.	RENVOIS AU PLAN.
Martin (du marché Saint-).	5	place de ce nom.		L 3
Martin (du faubourg Saint-).	5	Porte St.-Martin.	barr. de la Villette.	L 4-N 4
Martin (des Fossés-Saint-).	6	de la Chapelle.	du faub. St.-Denis.	M 4
Martin (Neuve-Saint-).	9	Saint-Martin.	du Pont-aux-Biches.	L 4-M 5
Martyrs (barrière des).	2	des Martyrs.	Montmartre.	I 4
Martyrs (chemin de ronde de la barrière des).	2	barr. des Martyrs.	bar. de Montmartre.	I 4
Martyrs (des).	2	Saint-Lazare.	barr. des Martyrs.	I 4-I 2
Masseran.	10	Neuve-Plumet.	de Sèvres.	E 9
Massillon.	9	Chanoinesse.	du Cloître-N.-Dame.	L 8
Masure (de la).	9	quai des Ormes.	de l'Hôtel-de-Ville.	M 8
Maternité (hospice de la).	11	de la Bourbe.		I 11
Mathurins (de la Ferme-des-).	1	Saint-Nicolas.	b. de la Madeleine.	G 3
Mathurins (des).	11	Saint-Jacques.	de la Harpe.	I 8-K 8
Mathurins (Neuve-des-).	1	de la Madeleine.	de la Ch.-d'Antin.	G 3-H 3
Matignon.	1	Allée des Veuves.	du faub. St.-Honoré.	E 4
Maubert (fontaine).	12	place Maubert.		K 8
Maubert (marché de la Place).	12	*Idem.*		K 8
Maubert (place).	12	Galande.	des Noyers.	K 8
Maubuée (fontaine).	7	Saint-Martin.	au coin de la rue Maubuée.	L 6
Maubuée.	7	Saint-Martin.	du Poirier.	L 6
Mauconseil (impasse).	5	Saint-Denis.	p. la r. St-Sauveur.	K 5-L 5
Mauconseil.	5	*Idem.*	Montorgueil.	K 5
Maur (fontaine Saint-).	6	Saint-Maur.		N 5
Maur (marché Saint-).	5	Saint-Maur.		O 3
Maur (Saint-), Popincourt.	5 6 8	des Amandiers.	Grange-aux-Belles.	N 3-P 6
Maur (Saint-).	10	du Cherche-Midi.	de Sèvres.	G 9
Maur (Saint-).	6	Sainte-Vannes.	Royale.	L 5
Maure (du).	7	Beaubourg.	Saint-Martin.	L 6
Maures (cour des).	2	Saint-Honoré.	Palais-Royal.	I 6
Maures (des Trois-).	6	de la Reynie.	des Lombards.	K 6
Maures (ruelle des Trois-).	9	quai de la Grève.	de l'Hôtel-de-Ville.	L 7
Mauvais-Garçons (des).	10	des Boucheries.	de Bussy.	I 8
Mauvais-Garçons (des).	7	de la Verrerie.	Tixeranderie.	L 7
Mauvaises-Paroles (des).	4	des Lavandières.	des Bourdonnais.	K 6
Mayet.	10	du Cherche-Midi.	de Sèvres.	F 9
Mazarine (bibliothèque).	10	Palais des B.-Arts.		I 7
Mazarine.	10	St.-André-des-Arts.	de Seine.	I 7-I 8
Mazas (place).	12	pont du Jardin du Roi.	quai de la Râpée.	N 7
Mécaniques (des).	6	enclos de la Trinité.	des Arts et du Com.	L 5
Méchain.	12	de la Santé.	du faub. St-Jacques.	I 12
Médard (carrefour Saint-).	12	Mouffetard.		K 10
Médard (église Saint-), succursale.	12	*Idem.*	d'Orléans.	L 4
Medard (pont).	12	*Idem.*		L 4
Medard (Neuve-Saint-).	12	Gracieuse.	Mouffetard.	K 10-L 10
Médailles (monnaie des).	10	Guénégaud.		I 7
Médecine (Ecole de).	11	de l'Ec. de Médec.		I 8
Médecine (place de l'Ecole de).	11	rue de ce nom.		I 8
Médecine (de l'Ecole de).	11	de l'Anc.-Comédie.	de la Harpe.	I 8
Méderic (Neuve-Saint-). V. S.-Merri.				
Médicis (fontaine et colonne de).	4	de Viarmes.		I 6
Mégisserie (quai de la).	4	Pont-Neuf.	pont au Change.	I 7-I 7
Mégisserie (port de la).	4	q. de la Mégisserie.		K 7
Méhul.	2	N.-des-P.-Champs.	Marsoll. et Daleyrac.	H 5
Ménages (hospice des).	1	de la Chaise.	de Sèvres.	G 8
Ménars (de).	2	de Richelieu.	de Grammont.	I 4
Ménétriers (des).	7	Beaubourg.	Saint-Martin.	L 6
Ménilmontant (abattoir de). V. Popincourt.				P 6
Ménilmontant (barrière de).	8	Menilmontant.		P 5
Ménilmontant (chemin de ronde de la barrière de).	6	bar. de Ménilmont.	bar. des 3 Couron.	P 4-P 5
Ménilmontant (de).	6 8	*Idem.*	boul. des Filles-du-Calvaire.	N 6-P 5
Ménilmontant (Neuve-de-).	8	boulev. des Filles-du-Calvaire.	Saint-Louis.	N 6
Mercier.	4	de Viarmes.	de Grenelle.	I 6

RUES, PLACES, PASSAGES, QUAIS, PONTS, ETC.	ARROND.	TENANTS.	ABOUTISSANTS.	RENVOIS AU PLAN.
Merri (église Saint-), cure.	7	Saint-Martin.		L 6
Merri (du cloître Saint-).	7	de la Verrerie.	Saint-Martin.	L 6-L 7
Merri (hospice Saint-).	7	Cloître-Saint-Merri.		L 6
Merri (Neuve-Saint-).	7	Bar-du-Bec.	Saint-Martin.	L 6
Meslay.	6	du Temple.	*Idem.*	L 4-M 5
Messageries royales.	3	Montmartre.	N.-D.-des-Victoires.	L 4
Messageries générales de France.	4	Saint-Honoré.	Grenelle-St.-Honoré.	
Messageries générales de France (passage des).	4	d'Orl.-St.-Honoré.	*Idem.*	I 6
Messageries françaises.	3	Montmartre.		I 4
Messageries Touchard ou des environs de Paris.	3	faub. Saint-Denis.		L 4
Messageries royales (passage des).	3	N.-D.-des-Victoires.	Montmartre.	I 4
Messageries (des).	3	de Paradis.	du F. Poissonnière.	K 3-L 3
Messine (de).	1	abatt. du Roule.	Valois.	E 2 et 3
Métiers (des).	6	encl. de la Trinité.	Grenétat.	L 5
Mézière.	11	du Pot-de-Fer.	Cassette.	H 8
Michel (impasse du Grand-Saint-).	5	du faub. St.-Martin.	p. la rue des Morts.	M 2
Michel (fontaine Saint-).	11	de la Harpe.	place St.-Michel.	I 9
Michel (place Saint-).	11	d'Enfer et de la Harpe.	des Francs-Bourgeois-St.-Michel.	I 9
Michel (place du Pont-Saint-).	11	quai St.-Michel et des Augustins.	de la Huchette.	K 8
Michel (pont Saint-).	11	de la Barillerie.	pl. du P.-St-Mich.	K 8
Michel (quai Saint-).	11	pont Saint-Michel.	petit Pont.	K 8
Michel (Saint-).	1	St-Jean-Baptiste.	Maison-Neuve.	F 3
Michel-le-Comte.	7	Transnonain.	Sainte-Avoye.	L 6
Michodière (de la).	2	boul. des Italiens.	carrefour Gaillon.	H 4
Mignon.	11	du Jardinet.	du Battoir.	I 8
Milan (de).	1	de Clichy.	d'Amsterdam.	G 2
Minéralogie (cabinet de).	10	Hôtel des Monnaies.		I 7
Mines (école royale des).	11	d'Enfer.		I 10
Minimes (des).	8	des Tournelles.	Saint-Louis.	N 7
Miracles (cour des).	5	Damiette.	impass. de l'Etoile.	K 5
Miracles (cour des).	8	de Reuilly.	p. la r. Montgall.	Q 10
Miracles (cour des).	8	des Tournelles.	Jean Beausire.	N 7
Miracles (passage de la cour des).	8	Damiette.	impass. de l'Etoile.	K 4-K 5
Miracles (passage de la cour des).	8	des Tournelles.	Jean Beausire.	N 7
Miromesnil.	1	de Valois.	place Beauveau.	E 3-F 4
Miron (François).	9	Lobau.	Jacques de Brosse.	L 7
Mobilier de la couronne (conserv. du).	2	Bergère.	faub. Poissonnière.	K 3
Moine (du Petit-).	12	de Scipion.	Mouffetard.	I 11
Moineaux (passage des).	2	des Moineaux.	pass. d'Argenteuil.	H 5
Moineaux (des).	2	des Orties.	Neuve-Saint-Roch.	H 5
Molay.	7	Portefoin.	de la Corderie.	M 5
Molière (passage).	6	Saint-Martin.	Quincampoix.	L 6
Molière.	11	de Vaugirard.	place de l'Odéon.	I 6
Monceau-S.-Gervais (du) V. F. Miron.				
Monceau (de).	1	du Faub. du Roule.	de Courcelles.	D 3
Monceau (barrière de).	1	du Rocher.		F 2
Monceau (chemin de ronde de la barrière de).	1	bar. de Monceau.	barrière de Courcelles.	F 2-D 2
Monceau (jardin de).	1	faub. du Roule.		D 2-E 2
Mondétour.	4 5	du Cygne.	des Prêcheurs.	K 5-K 6
Mondovi (de).	1	du Mont-Thabor.	de Rivoli.	G 5
Monnaie (impasse de la).	10	quai Conti.	derrière l'hôtel de la Monnaie.	I 7
Monnaie (port de la).	10	quai de la Monnaie.		I 7
Monnaie (quai de la). V. Quai Conti.	10			
Monnaie (quartier de la).	10			
Monnaie (de la).	4	des Fossés-St.-Germain-l'Auxerrois.	St.-Germ.-l'Auxerr.	I 6
Monnaie (de la Vieille-).	6	des Lombards.	des Ecrivains.	K 6-K 7
Monnaies (hôtel de l'administ. des).	10	quai de Conti.		I 7
Monsieur (de).	10	de Babylone.	Plumet.	F 8
Monsieur-le-Prince.	11	Carref. de l'Odéon.	de Vaugirard.	I 8
Monsigny.	2	rues Marsollier et Daleyrac.	Neuve-St.-Augustin.	H 4
Montaigne.	1	Champs-Elysées.	du F. St.-Honoré.	E 4

RUES, PLACES, PASSAGES, QUAIS, PONTS, ETC.	ARROND.	TENANTS.	ABOUTISSANTS.	RENVOIS AU PLAN.
Montaigu (hôpital de).	12	des Sept-Voies.		K 9
Montaigu (prison de). Discipline militaire.	12	des Sept-Voies.		K 9
Montagne-Sainte-Geneviève.	12	Place Maubert.	place du Carré-Ste-Geneviève.	K 9
Mont-Blanc. V. Chaussée-d'Antin.				
Montebello (quai).	12	p. de l'Archevêché.	Petit-Pont.	K-L 8
Mont-de-Piété.	7	de Paradis.		M 6
Mont-de-Piété (passage du).	7	des Blancs-Mant.	de Paradis.	M 6
Mont-de-Piété (quartier du)	7			
Montesquieu (passage des Galeries).	4	Cloître-St.-Honoré.	Montesquieu.	I 6
Montesquieu.	4	des Bons-Enfants.	Croix - des - Petits-Champs.	I 6
Montfaucon (voirie de).		Extra muros.	p. la b. du Combat.	O 2
Montfaucon.	11	Pl. Ste.-Marguerite.	marché St.-Germ.	H 8
Montgallet.	8	de Charenton.	de Reuilly.	Q 10
Montgolfier.	6	Conté.	Ferdinand - Berthould.	L 5-M 5
Montholon (place).	2	de Montholon.	Papillon et Ribouté.	K 3
Montholon.	2	Rochechouart.	du faub. Poissonn.	K 3
Montmartre (abattoir).	2	*Idem.*		I 4-K 2
Montmartre (barrière).	2	Pigale.		I 1
Montmartre (chemin de ronde de la barrière).	2	b. de Montmartre.	barrière Blanche.	H 1
Montmartre (cimetière).		Extra muros.	barr. Montmartre.	I 1
Montmartre (fontaine).	3	Montmartre.	en face la rue Feyd.	I 4
Montmartre (des Fossés).	3	place des Victoires.	Montmartre.	I 5-K 5
Montmartre (du faubourg).	2	boul. Montmartre.	Saint-Lazare.	I 3-I 4
Montmartre (boulevard).	2	Montmartre.	Richelieu.	I 4
Montmartre (quartier).	3			
Montmartre.	2 / 3	place de la Pointe-St.-Eustache.	boul. Montmartre.	I 5-K 5
Montmorency.	7	Saint-Martin.	du Temple.	L 5-M 6
Montmorency (Neuve-).	2	Feydeau.	Saint-Marc.	I 4
Montorgueil.	5 / 5	place de la Pointe-St.-Eustache.	du Petit-Carreau.	K 5
Montorgueil (quartier).	5			
Montpensier.	2	de Richelieu.	Beaujolais.	H 5
Mont-Parnasse (barrière du).	11	du Mont-Parnasse.		G 10
Mont-Parnasse (boulevard du).	11	de Sèvres.	d'Enfer.	F 9-H 11
Mont-Parnasse (chemin de ronde de la barrière du).	11	barrière du Mont-Parnasse.	barr. du Maine.	F 10-G 10
Mont-Parnasse (impasse).	11	boulevart du Mont-Parnasse.	près la rue du Mont-Parnasse.	G 10
Mont-Parnasse (du).	11	N.-D.-des-Champs.	barrière du Mont-Parnasse.	G 10
Montpensier.	1	de Valois.	de Rohan.	H 6
Montreuil (barrière de).	8	Montreuil.		S 8
Montreuil (chemin de ronde de la barrière de).	8	barr. de Montreuil.	barrière de Fontarabie.	R 7-S 8
Montreuil (passage de la rue de).	8	du faub. St.-Antoine.	de Montreuil.	Q 8
Montreuil (de).	8	*Idem.*	barrière de Montreuil.	Q 8-S 9
Mont-Thabor (du).	1	d'Alger.	Mondovi.	G 5
Moreau.	8	Lacuée.	de Charenton.	N 9-O 8
Morland (quai).	9	Pont de Grammont.	Contrescarpe.	M 8-N 9
Mortagne (impasse).	8	de Charonne.	près la rue Sainte-Marguerite.	P 8
Morts (des). V. Ecluses Saint-Martin.				
Mortellerie (de la). V. Hôtel-de-Ville.				
Mosaïques (manufacture de).	11	bar. des Fourneaux.		
Mouffetard.	12	Fourcy.	barrière d'Italie.	K 10-L 12
Moulin (du Haut-).	6	du faub. du Temple.	de la Tour.	N 4-N 5
Moulin (du Haut-).	9	de la Cité.	Glatigny.	K 7
Moulin Joly (ruelle du).	6	des 3 Couronnes.	les Vignes.	P 4
Moulins (barrière des Deux-) Supprimée.				

RUES, PLACES, PASSAGES, QUAIS, PONTS, ETC.	ARROND.	TENANTS.	ABOUTISSANTS.	RENVOIS AU PLAN.
Moulins (des).	8	barrière de Reuilly.	Picpus.	S 10-R 10
Moulins (des).	2	des Orties.	Thérèse.	H 5
Moussy (de).	7	de la Verrerie.	Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie.	L 7
Mouton (du).	7 6	place de l'Hôtel-de-Ville.	de la Tixeranderie.	I 7
Muette (de la).	8	de la Roquette.	de Charonne.	P 7-Q 7
Mulets (ruelle des).	2	d'Argenteuil.	des Moineaux.	H 5
Mûrier (du).	12	Traversière.	Saint-Victor.	K 9
Murs-de-la-Roquette (des).	8	de la Muette.	de la Roquette.	P 7
Musc (du Petit-).	9	quai des Célestins.	Saint-Antoine.	M 8-N 8
Muséum (place du).	4	Froidmanteau.	devant le Muséum.	I 6
N.				
Napoléon (quai).	9	Pont de la Cité.	pont Notre-Dame.	K 7
Navarin (de).	2	des Martyrs.	de Bréda.	I 2
Nayade (fontaine de la).	7	desVlles-Haudriett.		M 6
Nazareth.	11	de Jérusalem.	Cour de la Sainte-Chapelle.	K 7
Necker (hôpital).	10	de Sèvres.		E 9
Necker.	8	d'Ormesson.	Jarente.	M 7
Néréides (fontaine des).	8	Saint-Louis.		N 6
Nemours (galerie de).	2	Saint-Honoré.	Cour du Palais-Royal.	I 6
Neuf (Pont-).	4 11	place des 3 Maries.	Dauphine.	I 7
Neuilly (avenue de).	4	Etoile des Champs-Elysées.	barr. de Neuilly.	C 3-D 4
Neuilly (barrière de).	1	Neuilly.	Saint-Germain.	C 3
Neuilly (chemin de ronde de la barrière de).	1	barrière de Neuilly.	barr. des Bassins.	B 4
Neuve-de-la-Gare.	12	chemin de ronde de la b. de la Gare.	boul de l'Hôpital.	N 10 et 11
Nevers (impasse de).	10	d'Anjou.	vis-à-vis la rue de Nevers.	I 7
Nevers (de).	10	quai Conti.	d'Anjou.	I 7
Newton.	1	du Chemin de Versailles.	chemin de ronde de la b. de Neuilly.	C 4
Nicaise (Saint-).	1	Saint-Honoré	de Rivoli.	H 6
Niche (fontaine de la).	11	Garancière.		H 9
Nicolas (impasse Saint-).	5	Royale.	près la cour Saint-Martin.	L 5
Nicolas-des-Champs (église), succursale.	6	pl. St.-Nicolas-des-Champs.	Saint-Martin.	L 5
Nicolas-des-Champs (place Saint-).	6	vis-à-vis l'église.		L 5
Nicolas (port Saint-).	1	quai du Louvre.		H 6
Nicolas (du cimetière Saint-).	7	Saint-Martin.	Transnonain.	L 5
Nicolas (Saint-).	8	du faubourg Saint-Antoine.	de Charenton.	O 8
Nicolas (Saint-).	1	de l'Arcade.	de la Ch.-d'Antin.	G 3-H 3
Nicolas (Neuve-Saint-).	6	Samson.	du faubourg Saint-Martin.	M 4
Nicolas du Chardonnet (église de Saint-), succursale.	12	des Bernardins.		L 9
Nicolas du Chardonnet (Saint-).	12	Traversine.	Saint-Victor.	K 9
Nicolet.	10	quai d'Orsay.	de l'Université.	E 6
Noir (passage).	2	Neuve-des-Bons-Enfants	de Valois.	L 5
Nonaindières (des).	9	de Jouy.	quai des Ormes.	M 7-M 8
Nord (du).	3	barr. Poissonnière.	des Magasins.	L 1 et 2
Nord-Ouest (carrefour du).	1	Verte.		E 4
Normandie (de).	6	Boucherat.	Charlot.	N 5-N 6
Notaires (chambre des).	4	pl. du Châtelet.		K 7
Notre-Dame (parvis).	9	vis-à-vis la Cathédrale.		K 8
Notre-Dame (pompe).	7	sur le pont Notre-D.		K 7

RUES, PLACES, PASSAGES, QUAIS, PONTS, ETC.	ARROND.	TENANTS.	ABOUTISSANTS.	RENVOIS AU PLAN.
Notre-Dame (pont).	7 / 9	Planche-Mibray.	de la Cité.	K 7
Notre-Dame-Bonne-Nouvelle.	5	Beauregard.	boul. Poissonnière.	K 4
Notre-Dame-de-Grâce.	1	d'Anjou.	de la Madeleine.	F 3-G 3
Notre-Dame-de-Lorette (église succursale de).	2	Olivier.		I 3
Notre-Dame-de-Lorette.	2	Saint-Lazare.	Pigale.	I 2
Notre-Dame-de-Nazareth.	6	Pont aux Biches.	du Temple.	M 5
Notre-Dame-de-Recouvrance.	5	Beauregard.	boul. Poissonnière.	K 4
Notre-Dame-des-Champs.	11	d'Enfer.	de Vaugirard.	G 9-H 11
Notre-Dame-des-Victoires.	2 / 3	pl. des Pet.-Pères.	Montmartre.	I 4-I 5
Notre-Dame (du Cloître-).	9	place du Parvis.	Bossuet.	K 8-L 8
Notre-Dame (Neuve-).	9	place du Parvis.	du Marché-Palu.	K 8
Notre-Dame (Vieille-).	12	Censier.	d'Orléans.	K 10-L 11
Nourrices (bureau des).	6	Ste.-Apolline, n. 18.		L 4
Noyers (des).	12	Saint-Jacques.	place Maubert.	K 8
O.				
Oblin.	4	Coquillière.	de Viarmes.	K 6
Observatoire royal.	12	de Cassini.		H 11-I 11
Observance (de l').	11	place de l'Ecole de Médecine.	Mons. le Prince.	I 8
Observatoire (avenue de l').	12	d'Enfer.	de Cassini.	I 11
Observatoire (carrefour de l').	12	d'Enfer.	de l'Est et de l'Ouest.	I 11
Observatoire (quartier de l').	12			
Odéon (carrefour de l').	11	de l'Odéon et de Condé.	de l'anc. Comédie.	I 8
Odéon (place de l').	11	v.-à-v. le théâtre.		I 8
Odéon (de l').	11	place de l'Odéon.	carr. de l'Odéon.	I 8
Odéon (théâtre de l').	11	place de l'Odéon.		I 9
Ogniard.	6	Saint-Martin.	des 5 Diamants.	L 6
Oiseaux (des).	7	des Enfants-Rouges.	de Beauce.	M 6
Olivet (d').	10	des Brodeurs.	Traverse.	F 9
Olivier.	2	faub. Montmartre.	Saint-Georges.	I 3
Opéra (galeries de l').	2	boul. des Italiens.	Pinon et G.-Batel.	I 3
Opéra (théâtre de l').	2	Lepelletier.		I 3
Opéra-Comique (théâtre de l').	2	Place des Italiens.		I 4
Opéra-Comique (galerie de l').	2	Neuve des Petits-Champs.	Marsolier.	H 5
Opportune (impasse Sainte-).	5	Grange-aux-Belles		M 4
Opportune (place Sainte-).	4	des Fourreurs.		K 6
Opportune (Sainte-).	4	pl. Ste.-Opportune.	de la Ferronerie.	K 6
Orangerie (de l').	12	d'Orléans.	Censier.	L 11
Oratoire (Neuve-de-l').	1	aven. de Neuilly.	du faub. du Roule	C 4-D 3
Oratoire (place de l').	4	de la Bibliothèque	des Poulies.	I 6
Oratoire (de l').	4	Saint Honoré.	pl. de l'Oratoire.	I 1
Oratoire (temple protestant).	4	Saint-Honoré.		I 6
Orfèvres (quai des).	11	pl. du Pont-Neuf.	pont Saint-Michel.	I 7-K 7
Orfèvres (des).	4	St.-Germ.-l'Auxer.	Jean-Lantier.	K 7
Orillon (de l').	6	Barrière de Ramponeau.	Saint-Maur.	O 4-P 4
Orléans (quai d').	9	pont de la Cité.	pont de la Tourn.	L 8
Orléans (d').	4	Saint-Honoré.	des Deux-Ecus.	I 6
Orléans (d').	7	des Quatre-Fils.	de Poitou.	M 6
Orléans (d').	12	du Jardin-du-Roi.	Mouffetard.	K 11-L 10
Orléans (cité d').	2	Saint-Lazare.		H 2
Orléans (cité d').	5	boul. St.-Denis.		L 4
Orléans (galerie d').	2	Palais-Royal.		I 5
Orléans (Neuve-d'). V. boulevard Saint-Denis.				
Orme (de l').	8	Saint-Antoine.	de Sully.	N 8
Ormes (avenue des).	8	place du Trône.	de Montreuil.	R 8-R 9
Ormeaux (des).	8	de Montreuil.	place du Trône.	R 8-R 9
Ormes (quai des)	9	Geoffroy-l'Asnier.	de l'Etoile.	L 8-M 8
Ormes (port aux).	9	quai des Ormes.		M 8
Ormesson (d').	8	Culture-Sainte-Catherine.	de l'Egout.	M 7

RUES, PLACES, PASSAGES, QUAIS, PONTS, ETC.	ARROND.	TENANTS.	ABOUTISSANTS.	RENVOIS AU PLAN.
Orphelins (hospice des).	8	du F. St.-Antoine.		O 8
Orsay (quai d').	10	Pont-Royal.	barr. de la Cunette.	B 7-G 6
Orsay (port d').	10	quai d'Orsay.		G 6
Orties (des).	2	d'Argenteuil.	Sainte-Anne.	H 5
Oseille (de l').	8	Saint-Louis.	rue vieille du Temp.	M 6-N 6
Ouest (de l').	11	carrefour de l'Observatoire.	de Vaugirard.	G 9-H 10
Ourcine. V. Lourcine.				
Ourcq (canal de l').		barr. de la Villette.	la Seine.	N 1-N 9
Ours (aux).	6	Saint-Martin.	Saint-Denis.	K 5-L 6
P.				
Pagevin.	5	des Vieux-Augustins.	de la Jussienne.	I 5
Paillassons (barrière des), fermée.				
Pairs (palais de la Chambre des).	11	de Vaugirard.		I 9
Pairs (jardin du palais des).	11	de Vaugir. et Mad.	de l'Ouest et d'Enf.	H 9-I 9
Paix (fontaine de la).	11	Marché St.-Germain.		H 8
Paix (de la).	1	Neuve-des-Capucin.	boul. des Capucines.	H 4
Palais de Justice (cour du).	9	pl. du Pal.-de-Just.		K 7
Palais de Justice (place du).	9 / 11	de la Barillerie.	Vieille-Draperie.	K 7
Palais de Justice (île du).	9 / 11	du Pont-Neuf	au Pont de la Cité.	I 7-L 8
Palais de Justice (quartier du).	11			
Palais-Royal (jardin du).	2	Palais-Royal.		I 5
Palais-Royal (place du).	1 / 4	Saint-Honoré.		H 6
Palais-Royal (quartier du).	2			
Palatine.	11	Servandoni.	Garancière.	H 8
Palu (du Marché). V. Cité.				
Panier-Fleuri (passage du). V. pass. de l'impasse des Bourdonnais.				
Panoroma.	5	des Marais-du-Temple		M 4
Panoramas (passage des).	2	boul. Montmartre.	Saint-Marc, Montmartre et Viv.	I 4
Panthemont (caserne de).	10	de Grenelle.		F 7
Panthéon (marché du).	12	Soufflot.		K 9
Panthéon (place du).	12	devant le Panthéon.		K 9
Panthéon (théâtre du).	12	Saint-Jacques.	place du Cloître-St.-Benoît.	K 9
Pantin (barrière de).	5	du chem. de Pantin.	route de Meaux.	N 1
Pantin (chemin de ronde de la barrière de).	5	barrière de Pantin.	barr. de la Villette.	N 1
Paon (impasse du).	11	du Paon.	près la rue du Jardinet.	I 8
Paon (du).	11	du Jardinet.	de l'Ecole de Médecine.	I 8
Paon (du).	12	Saint-Victor.	Traversine.	L 9
Paon-Blanc (du).	9	quai des Ormes.	de l'Hôtel-de-Ville.	M 8
Papillon.	2	place Montholon.	Bleue.	K 3
Paradis (de).	3	du F. Saint-Denis.	du Faub. Poissonn.	K 3-L 3
Paradis (de).	7	du Chaume.	rue vieille du Temp.	M 5
Parcheminerie (de la).	11	Saint-Jacques.	de la Harpe.	K 8
Parc-Royal (du).	8	de Thorigny.	Saint-Louis.	M 6-N 6
Parmentier (avenue).	8	Saint-Ambroise.	des Amand.-Popinc.	O 6-P 6
Parvis-Notre-Dame (place du).	9	en face l'église.		K 8
Pas de la Mule (du).	8	place Royale.	boul. St.-Antoine.	N 7
Pascal.	12	Saint-Hippolyte.	du Champ de l'Alouette.	K 11 et 12
Passy (barrière de).	1	quai Debilly.		A 7
Pastourelle.	7	du Temple	du Grand Chantier.	M 6
Patriarches (marché des).	12	des Patriarches.		L 11
Patriarches (passage des).	12	Mouffetard.	des Postes.	K 10
Patriarches (des).	12	d'Orléans St.-Marc.	de l'Epée de Bois.	L 10

RUES, PLACES, PASSAGES, QUAIS, PORTS, ETC.	ARROND.	TENANTS.	ABOUTISSANTS.	RENVOIS AU PLAN.
Patriarches (pass. du marché des).	12	Mouffetard.	d'Orléans-S-Marcel.	K 11-L 11
Paul (impasse et passage Saint-). V. St.-Louis.				
Paul (des Prêtres-Saint-).	9	des Nonaindières.	Saint-Paul.	M 7-M 8
Paul (Neuve-Saint-).	9	Saint-Paul.	Beautreillis.	M 8
Paul (port Saint-).	9	quai Saint-Paul.		M 8
Paul (quai Saint-).	9	Saint-Paul.	de l'Etoile.	M 8
Paul (Saint-).	9	Saint-Antoine.	quai des Célestins.	M 8
Pauquet.	1	de Chaillot.	chem de ronde de la barr. de Neuilly.	C 4
Pavée au Marais.	7	Saint-Antoine.	N.-Ste-Catherine.	M 7
Pavée-Saint-André-des-Ars.	11	St.-André-des-Ars.	quai des Augustins.	I 7-I 8
Pavée-Saint-Sauveur.	5	Montorgueil.	du Petit-Lion.	K 5
Pavillons (passage des).	2	Beaujolais.	N. des Pet.-Champs.	I 5
Pavillons (des Trois).	8	du Parc-Royal.	des Fr.-Bourgeois.	M 6-M 7
Paxent (Saint-).	6	Royale.	Bailly.	L 5
Payen (passage du clos).	12	du Petit-Champ.	barr. des Gobelins.	K 12-K 13
Payenne.	8	N.-Ste-Catherine.	du Parc-Royal.	M 7
Pecquet (passage).	7	des Blancs-Mant.	pass. du Chaume et pass. Ste-Avoye.	L 6
Peintres (impasse des).	6	Saint-Denis.	pr. la rue aux Ours.	L 5
Pélagie (prison de Sainte-).	12	de la Clef.		L 10
Pèlerins-Saint-Jacques (des).	5	Mondétour.	Cloître-Saint-Jacques.	K 5-K 6
Pélican (du).	4	de Grenelle-St.-Honoré.	Croix-des-Petits-Champs.	I 6
Pellée (ruelle).	8	petite r. St.-Pierre.	quai Valmy.	N 6
Pelleterie (de la)	9	de la Barillerie.	de la Cité.	K 7
Pelletier (quai).	9	pl de l'Hôt.-de-Vill.	Pont Notre-Dame.	K 7-L 7
Pépinière (avenue de la).	11	Jardin du Luxemb.	pl. de l'Observatoire	I 10-I 11
Pépinière (caserne de la).	1	de la Pépinière.		F 3
Pépinière (de la).	1	du faub. St.-Honoré.	du Rocher de l'Arcade et St.-Lazare.	F 3-G 3
Percée.	9	des Prêtres-St.-Paul.	Saint-Antoine.	M 7
Percée.	11	de la Harpe.	Hautefeuille.	K 8
Perche (du).	7	d'Orléans.	vieille du Temple.	M 6
Perdue.	12	place Maubert.	des Grands Degrés.	K 8
Pères (port des Saints-).	10	quai Malaquais.		H 7
Pères (des Saints-).	10	*Idem.*	de Gren.-St.-Germ.	H 7
Pérignon.	10	ch. de ronde de la barr. de Sèvres.	avenue de Saxe.	D 9-E 9
Père-la-Chaise (cimetière du).	8	barrière d'Aunay.	extrà muros.	O 6
Périgueux (de).		de Bretagne.	Boucherat.	N 8
Périne (Ste.-). V. Sainte-Geneviève				
Périne (hospice Sainte-), pour les vieillards.	1	de Chaillot.		C 4
Perle (de la).	8	Thorigny.	Vieille du Temple.	K 7
Pernelle. V. Lobau.				
Perpignan (de).	9	des Marmouzets.	des Trois-Canettes.	L 7
Perrée.	6	place de la Rotonde du Temple.	du Temple.	M 5
Perrin-Gasselin.	4	Saint-Denis.	Vieille Harengerie.	K 7
Perron (passage du).	2	Palais-Royal.	Vivienne.	I 5
Petit-Champ (du).	12	du Champ de l'Alouette.	de la Glacière.	K 12
Petits-Pères (carrefour des).	3	du Mail.	des Petits-Pères.	I 5
Petits-Pères (caserne des).	3	N.-D.-des-Victoires.		I 5
Petits-Pères (passage des).	3	Neuve-des-Petits-Champs.	Notre-Dames-des-Victoires.	I 5
Petits-Pères (place des).	3	en face l'église de ce nom.		I 5
Petits-Pères (des).	3	Vide-Gousset.	de la Feuillade.	I 5
Petit-Pont.	11 12	de la Cité.	du Petit-Pont.	K 8
Petit-Pont (du).	11 12	quai Saint-Michel.	Galande.	K 8
Petite-Halle (fontaine de la).	8	du faub. St.-Ant.	de Montreuil.	P 8
Petrelle.	2	du F. Poissonnière.	Rochechouart.	K 2
Phelipeaux.	6	du Temple.	Frépillon.	M 5
Philibert (cour).	6	du faub. du Temple.	de l'Orillon.	O 4
Philippe-du-Roule (église St.-).	1	du Roule.		E 3

RUES, PLACES, PASSAGES, QUAIS, PONTS, ETC.	ARROND.	TENANTS.	ABOUTISSANTS.	RENVOIS AU PLAN.
Philippe (passage Saint-).	1	du faub. S.-Honoré.	de Courcelles.	E 3
Philippe (Saint-).	5	de Cléry.	Bourb.-Villeneuve.	K 4
Philippe (Saint-).	6	Royale.	Bailly.	L 5
Picpus (barrière de).	8	de Picpus.	Saint-Maur.	S 11
Picpus (chem. de ronde de la bar. de).	8	barrière de Picpus.	barr. de St.-Mandé.	S 10-S 11
Picpus (de).	8	du faub. S.-Antoine.	barr. de Picpus.	R 9-S 11
Pied-de-Bœuf (du).	1	place du Châtelet.	de la Tuerie.	K 7
Pierre (passage St.-). V. passage des Messageries royales.				
Pierre (impasse Saint-).	8	Neuve-St.-Pierre.	p. la r. N.-St.-Gilles.	N 7
Pierre (église Saint-).	1	de Chaillot.		C 5
Pierre (église Saint-).	10	St.-Dominique.	au Gros-Caillou.	D 6
Pierre (passage Saint-).	9	Saint-Antoine.	Saint-Paul.	M 8
Pierre (passage Saint-).	4	de la Tacherie.	des Arcis.	K 7
Pierre (basse Saint-).	1	de Chaillot.	quai Debilly.	C 5
Pierre (Neuve-Saint-).	8	des Douze-Portes.	Neuve-St.-Gilles.	N 7
Pierre (Saint-).	8	de Ménilmontant.	Saint-Sébastien.	N 6
Pierre Saint-).	3	Montmartre.	N.-D.-des Victoires.	I 5-K 5
Pierre (petite rue Saint-).	8	Amelot.	du Chemin-Vert.	N 6-N 7
Pierre-Assis.	12	St.-Hippolyte.	Mouffetard.	L 11
Pierre-au-Lard.	7	du Poirier.	Neuve-St-Méry.	L 6
Pierre-Lescot.	4	place du Muséum.	Saint-Honoré.	I 6
Pierre-Levée.	6	de Menilmontant.	Fontaine-au-Roi.	N 5
Pierre-Lombard.	12	Mouffetard.	anc. cloît. S.-Marcel.	L 11
Pierre-a-Poissons.	4	de la Saunerie.	place du Châtelet.	K 7
Pierre-Sarrazin.	11	de la Harpe.	Hautefeuille.	I 8
Pierres de Saint-Leu (port aux).	1	quai de la Confér.		D 8
Pigalle.	2	Blanche.	barr. Montmartre.	H 2-H 4
Piliers Potiers-d'Etain.	4	place du Carreau de la Halle.		K 6
Pinon.	2	Neuve-Grange-Batelière.	Laffitte.	I 5
Pirouette.	4 / 5	place du Carreau de la Halle.	Mondétour.	K 6
Pistolets (des Trois).	9	du Petit-Muse.	Beautreillis.	M 8
Pitié (hospice de la).	12	Copeau.		
Pitié (carrefour de la).	12	Copeau et Cuvier.	S.-Viet. et J. du Roi.	L 9
Placide (Sainte-).	10	du Cherche-Midi.	de Sèvres.	G 8-G 9
Planche (de la).	10	de la Chaise.	du Bac.	G 6
Planche-Mibray.	7	St.-Jacq.-la-Bouch.	pont Notre-Dame.	K 7
Planchette (impasse de la).	6	Saint-Martin.	p. de la rue Meslay.	L 4
Planchette (de la).	8	des Terres-Fortes.	de Charenton.	N 8
Planchette (ruelle de la).	8	mur de clôture.	*Idem.*	Q 10-Q 11
Plantes (Jard. des). V. Jard. du Roi.				
Plat-d'Etain (du).	4	des Lavandières.	des Déchargeurs.	K 6
Plâtre (du).	12	des Anglais.	Saint-Jacques.	K 8
Plâtre (du).	7	de l'Homme-Armé.	Sainte-Avoye.	L 6
Plumet (impasse).	10	des Brodeurs.	v.-à-v. la r. Plumet.	F 8
Plumet.	10	boul. des Invalides.	des Brodeurs.	E 9-F 8
Plumet (Neuve-).	10	boul. des Invalides.	avenue de Breteuil.	E 9
Plumets (des).	9	de l'Hôtel-de-Ville.	quai de la Grève.	L 7
Pointe-St.-Eustache (place de la)	5	de la Tonnellerie.	Trainée.	K 6
Poirées (des).	11	Neuve-des-Poirées.	des Cordiers.	K 9
Poirées (Neuve-des-).	11	des Poirées.	Saint-Jacques.	K 9
Poirées (du marché aux).	4	de la Petite Friperie.	de la Tonnellerie.	K 6
Poirier (du).	7	Simon-le-Franc.	Neuve-St.-Méry.	L 6
Poissonnerie (impasse de la).	8	Jarente.	près le marché Ste-Catherine.	M 7
Poissonnière (barrière).	2 / 3	du F. Poissonnière.	Montmartre.	K 4
Poissonnière (boulevard).	3 / 2	Poissonnière.	Montmartre.	K 4
Poissonnière (chem. de ronde de la barrière).	2	barr. Poissonnière.	barr. Rochechouart.	K 4
Poissonnière.	3 / 5	boul. Poissonnière.	de Cléry.	K 11
Poissonnière (de la barrière) ou du Nord.	3	des Magasins.	barr. Poissonnière.	L 3 et 3

RUES, PLACES, PASSAGES, QUAIS, PONTS, ETC.	ARROND.	TENANTS.	ABOUTISSANTS.	RENVOIS AU PLAN.
Poissonnière (du Faubourg-).	2 3	boul. Poissonnière.	barr. Poissonnière.	K 1-K 4
Poissons (marché aux).	4	Carreau de la Halle.		K 6
Poissy (de).	12	quai de la Tournelle.	Saint-Victor.	L 8-L 9
Poitevins (des).	11	du Battoir.	Hautefeuille.	I 8
Poitiers (de).	10	quai d'Orsay.	de l'Université.	G 6-F 7
Poitou (de).	7	d'Orléans.	Vieille du Temple.	M 9
Polissart.	7	des Hosp.-St.-Gerv.	*Idem.*	M 7
Poliveau (de).	12	du M.-aux-Chevaux et du Jard.-du-Roi.	boul. de l'Hôpital.	L 11-M 11
Pologne (carref. de la Petite-).	1	de la Pépinière.	de l'Arcade.	G 3
Polytechnique (Ecole royale).	12	de la Montagne-Ste-Geneviève.		K 9
Pommes-de-Terre (Marché-aux-).	4	du Marché-aux-Poirées.		K 6
Pompe (impasse de la).	5	de Bondy.	pr. la p. St.-Martin.	L 4
Pompe (passage de la).	4	passage Marchand.	cloître St.-Honoré.	I 6
Pompe-à-Feu (passage de la).	1	quai Debilly.	de Chaillot.	C 5
Pompe (de la).	10	de l'Université.	quai d'Orsay.	D 6
Pompiers (caserne des).	1	de la Paix.		H 4
Pompiers (caserne des).	7	Cult.-Ste-Catherine.		M 7
Pompiers (caserne des).	11	du V.-Colombier.		H 8
Pompiers (caserne des).	5	faub St.-Martin.		M 3
Pompiers (état-major-général des).	11	quai des Orfèvres.		K 7
Ponceau (fontaine du).	6	Saint-Denis.	du Ponceau.	L 5
Ponceau (du).	6	Saint-Denis.	Saint-Martin	L 4-L 5
Ponceau (passage du).	6	du Ponceau.	Saint-Denis.	L 5
Pont-aux-Biches (impasse du).	6	vis-à-vis le Pont-aux-Choux.		M 5
Pont-aux-Biches.	12	Censier.	du Fer-à-Moulins.	L 11
Pont-aux-Biches.	6	Neuve-St.-Laurent.	N.-D. de Nazareth.	M 5
Pont-aux-Choux (du).	8	Saint-Louis.	boul. St.-Antoine.	N 6
Pont-de-Lodi (du).	11	Dauphine.	des Gr.-Augustins.	I 7
Ponthieu (de).	1	Neuve-de-Berri.	allée des Veuves.	D 4-E 4
Pont-Louis-Philippe (du).	9	quai de la Grève.	St.-Antoine.	L 7
Pont-Neuf (place du). V. de Henri IV.				
Pont-Neuf (passage du).	10	Mazarine.	de Seine.	I 7
Pontoise (de).	12	quai de la Tournelle.	Saint-Victor.	L 8-L 9
Ponts (des Deux-).	9	pont Marie.	pont de la Tournelle.	P 6
Popincourt (abattoir de).	8	Saint-Ambroise.	des Amandiers.	O 6
Popincourt (caserne de).	8	Popincourt.		O 6
Popincourt (impasse de).	8	de Popincourt.		O 5
Popincourt (quartier de).	8			
Popincourt (marché).	8	de Ménilmontant.		
Popincourt (de).	8	*Idem.*	de la Roquette.	O 5-P 7
Popincourt (Neuve-de-)	8	de Popincourt.	de Ménilmontant.	O 5-6
Porcs (marché aux).	12	boul. de l'Hôpital.		M 11
Porcherons (carrefour des).	2	Saint-Lazare.	des Martyrs.	I 3
Port-Mahon (de).	2	carrefour Gaillon.	Louis-le-Grand.	H 4
Porte Saint-Antoine (Théâtre de la).	8	boul. Beaumarchais		N 7
Porte-Foin.	7	du Temple.	des Enfants-Rouges.	M 5
Porte Saint-Denis (arc de triomphe).	5	boul. Saint-Denis.		L 4
Porte Saint-Denis (quartier de la).	6			
Porte Saint-Martin (arc de triomphe).	5	boul. Saint-Martin.		L 4
Porte Saint-Martin (quartier de la).	5			
Porte Saint-Martin (théâtre de la).	5	boul. Saint-Martin.		L 4
Portes (des Deux-).	7	de la Verrerie.	de la Tixeranderie.	L 7
Portes (des Deux-).	11	de la Harpe.	Hautefeuille.	I 8
Portes (des Deux-).	5	du Petit-Lion.	Thévenot.	K 5
Portes (des Douze-).	8	Neuve-St.-Pierre.	Saint-Louis.	N 6
Portes (des Trois-).	12	place Maubert.	de l'Hôtel-Colbert.	K 8
Poste aux Chevaux.	2	de la Tour-des-Dam.		H 2
Postes aux Lettres (hôtel de l'administration des).	3	J.-J. Rousseau.		K 5
Postes (des).	12	pl. de l'Estrapade.	de l'Arbalète.	K 10-K 11
Pot-de-Fer (fontaine du).	12	Mouffetard.	du Pot-de-Fer.	K 10
Pot-de-Fer-Saint-Marcel.	12	des Postes.	Mouffetard.	K 10
Pot-de-Fer-Saint-Germain.	11	du Vieux-Colomb.	de Vaugirard.	H 8-H 9
Poterie (de la).	4	de la Tonnellerie.	de la Lingerie.	K 6
Poterie (de la).	7	de la Tixeranderie.	de la Verrerie.	L 7

RUES, PLACES, PASSAGES, QUAIS, PONTS, ETC.	ARROND.	TENANTS.	ABOUTISSANTS.	RENVOIS AU PLAN.
Poules (des).	12	de la Vile. Estrapad.	du Puits qui parle.	K 10
Poulies (des).	4	place du Louvre.	Saint-Honoré.	I 6
Poultier.	9	quai d'Anjou.	quai de Béthune.	M 8
Poupée.	11	Hautefeuille.	de la Harpe.	K 8
Pourtour (du).	9	place Beaudoyer.	François Miron.	L 7
Prado (passages du).	9	Barillerie et de la Vieille-Draperie.	de la Pelleterie.	K 7
Prêcheurs (des).	4	Place du Carreau de la Halle.	Saint-Denis.	K 6
Préfecture du département.	7 / 9	place de l'Hôtel-de-Ville.		L 7
Préfecture de Police.	11	de Jérusalem.		K 7
Prêtres-Saint-Nicolas (impasse des).	6	Saint-Martin.	vis-à-vis la rue Grenetat.	L 5
Prieuré (du Grand-).	10	de la Tour.	Ménilmontant.	N 5
Prince (Hospice-le-).	10	St.-Dominique.	au Gros-Caillou.	D 6
Princesse.	11	du Four.	Guisarde.	K 8
Prix-Fixe (passage du).	2	de Richelieu.	de Montpensier.	I 5
Propylée de Saint-Martin.	5	près le bassin de la Villette.		N 1
Prouvaires (passage des)	5	de la Tonnellerie.	des Prouvaires.	K 6
Prouvaires (des).	5	Traînée.	Saint-Honoré.	K 6
Provence (de).	2	de la Ch.-d'Antin.	du F. - Montmartre.	H 3-I 3
Provençaux (impasse des).	4	de l'Arbre-Sec.	derrière Saint-Germain-l'Auxerr.	I 6
Puits (du).	7	des Blancs-Mant.	Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie.	L 7-M 6
Puits (impasse du Bon-).	12	Traversine		L 9
Puits (du Bon-).	12	Saint-Victor.	Traversine.	L 9
Puits-Certain (du). V. St.-Hilaire.				
Puits-l'Hermite (place du).	12	du Puits de l'Herm.		L 10
Puits-l'Hermite.	12	Gracieuse.	du Batt.-St.-Marcel.	L 10
Puits-de-Rome (passage et cour du).	6	des Gravilliers.	pass. du Comm.	L 5-M 5
Puits qui parle.	12	Sainte-Geneviève.	des Postes.	K 10
Putigneux (impasse des).	9	Geoffroy-l'Asnier.	près la rue de l'Hôtel-de-Ville.	L 7
Pyramides (des).	1	Saint-Honoré.	place de Rivoli.	
Q.				
Quatre-Fils (des)	7	Vieille-du-Temple.	du Gr.-Chantier.	M 6
Quatre-Vents (des)	11	de Condé.	de Seine.	I 8
Quenouilles (des).	4	quai de la Mégiss.	St.-Germ.-l'Auxerr.	K 7
Quincampoix.	6	Aubry-le-Boucher.	aux Ours.	L 6
Quinze-Vingts (égl. des) succursale.	8	de Charenton.		O 8
Quinze-Vingts (hospice des).	8	*Idem.*		O 8
Quinze-Vingts (passage des).	1	Saint-Honoré.	Saint-Louis.	H 6
Quinze Vingts (quartier des).	8			
Quinze-Vingts (des).	1	de Rohan.	de Valois.	K 6
R.				
Racine.	11	Place de l'Odéon.	de la Harpe.	I 8
Radziwill (passage).	2	de Valois.	Neuve des Bons-Enf.	I 6
Rambouillet (de).	8	de Bercy.	de Charenton.	O 10-P 10
Rameau.	2	de Richelieu.	Sainte-Anne.	H 4-I 5
Rambuteau.	12	Saint-Victor.	de Jussieu.	L 10
Rambuteau.		Chaume.	Montorgueil.	
Ramponeau (barrière de).	6	de l'Orillon.		P 4
Ramponeau (chemin de ronde de la barrière de).	6	barr. Ramponeau.	barr. de Belleville.	O 4-P 4
Râpée (barrière de la).	8	quai de la Râpée.		O 11
Râpée (chemin de ronde de la barrière de).	8	barr. de la Râpée.	barr. de Bercy.	O 11-P 11
Râpée (port de la).	8	quai de la Râpée.		N 10-O 11
Râpée (quai de la).	8	Traversière.	barr. de la Râpée.	N 10-F 11

RUES, PLACES, PASSAGES, QUAIS, PONTS, ETC.	ARROND.	TENANTS.	ABOUTISSANTS.	RENVOIS AU PLAN.
Rats (barrière des). Fermée.	8	des Rats.		B 7
Rats (chem. de ronde de la barr. des).	8	barr. des Rats.	barr. d'Aunay.	Q 6-Q 7
Rats (des). V. rue de l'Hôtel-Colbert.				
Rats (des).	8	Folie-Regnault.	anc. barr. des Rats.	Q 7
Ravel. V. Saint-Romain.				
Réale (de la).	5	de la Gr.-Truander.	de la Tonnellerie.	K 6
Recueillage (port du) ou des Saints-Pères.	10	quai Voltaire.	quai Malaquais.	H 7
Récollets (fontaine des).	5	du Faub. St.-Martin.	près les Incurables.	M 5
Récollets (des).	5	Grange-aux-Belles.	du Faub. St.-Martin.	M 5-N 5
Recouvrance (Notre-Dame-de-).	5	Beauregard.	boul. Bonne-Nouv.	K 4
Reculettes (ruelle).	12	Croulebarbe.	du Petit-Gentilly.	L 12
Regard (du).	10, 11	du Cherche-Midi.	de Vaugirard.	G 9
Regnard.	11	place de l'Odéon.	de Condé.	I 6
Regrattière.	9	quai d'Orléans.	Saint-Louis.	L 8
Reims (de).	12	des Cholets.	des Sept-Voies.	K 9
Reine-Blanche (de la).	12	Mouffetard.	des Foss.-St.-Marcel	L 11-L 12
Reine-de-Hongrie (pass. de la).	3	Montorgueil.	Montmartre.	K 5
Reine (cours de la).	1	quai Debilly.	place Louis XVI.	D 5-F 5
Rempart (Basse-du-).	1	Caumartin.	de la Ch.-d'Antin.	G 4-H 4
Rempart (du).	2	Saint-Honoré.	de Richelieu.	H 5
Rempart (du Chemin-du-). V. Place de la Madeleine.				
Renard (du).	5	Saint-Denis	des Deux-Portes.	K 5-L 5
Renard (du).	7	de la Verrerie.	Neuve-St.-Merri.	L 6-L 7
Renault-le-Fèvre.	7	place Baudoyer.	Marché-St.-Jean.	L 7
Reposoir (du Petit-).	3	place des Victoires.	des V.-Augustins.	I 5
Réservoirs (barrière des), ou des Bassins. Fermée.				B 4
Réservoirs (impasse des).	1	de Chaillot.	vis-à-vis le passage de la Pompe à feu.	B 5-C 5
Retiro (cour du).	1	Saint-Honoré.	de Surêne.	F 4
Retiro (passage de la cour du).	1	du faub. St.-Honoré.	*Idem.*	F 4
Reuilly (barrière de).	8	de Reuilly.	le Grand-Puits.	R 11
Reuilly (carrefour de).	8	*Idem.*	du F. St.-Antoine.	Q 8
Reuilly (chemin de ronde de la barrière de).	8	barr. de Reuilly.	barr. de Picpus.	R 11-S 11
Reuilly (impasse de).	8	pet. rue de Reuilly.		Q 9
Reuilly (de).	8	Saint-Antoine.	barr. de Reuilly.	Q 9-R 11
Reuilly (petite rue de).	8	de Charenton.	de Reuilly.	P 10-Q 9
Réunion (passage de la).	7	Saint-Martin.	du Maure.	L 6
Reynie (de la).	6	des Cinq-Diamants.	Saint-Denis.	K 6
Ribouté.	2	Bleue.	Montholon.	K 3
Richelieu (fontaine de).	2	de Richelieu.	Travers.-St-Honoré.	H 5
Richelieu (de).	2	Saint-Honoré.	boul. Montmartre.	I 4-H 4
Richelieu (Neuve-de).	11	Place Sorbonne.	de la Harpe.	I 9
Richepanse.	1	Saint-Honoré.	Duphot.	G 4
Richer.	2	du F.-Montmartre.	du F.-Poissonnière.	I 3 K 3
Rivoli (place de).	1	de Rivoli.	des Pyramides.	H 5
Rivoli (de).	1	de Rohan.	Saint-Florentin.	G 5-H 6
Roch (église Saint-), cure.	2	Saint-Honoré.		H 5
Roch (passage Saint-).	2	*Idem.*	d'Argenteuil.	H 5
Roch (Neuve-Saint-).	2	*Idem.*	Neuve-des-Petits-Champs.	H 5
Roch (Saint-).	3	du Gros-Chenet.	Poissonnière.	K 4
Rochechouart (barrière de).	2	de Rochechouart.	Montmartre.	K 1
Rochechouart (chem. de ronde de la barrière de).	1	Barrière de Rochechouart.	barr. des Martyrs.	I 1-K 1
Rochechouart.	2	Montholon.	barr. Rochechouart.	K 1-K 3
Rochefoucault (la).	2	Saint-Lazare.	barr. Montmartre.	H 2-I 1
Rocher (du).	1	de la Pépinière.	barr. Monceau.	F 2-G 3
Rohan (cour de).	11	Impasse de la cour de Rohan.	passage de la cour du Commerce.	I 8
Rohan (impasse de la cour de).	11	de l'Éperon.	cour de Rohan.	I 8
Rohan (passage de la cour de).	11	Cour du Commerce.	impasse de la cour de Rohan.	I 8
Rohan-Rochefort (hôtel de).	10	de Varennes.		F 7
Rohan (de).	1	Saint-Honoré.	de Valois.	H 6
Roi (Jardin du).	12	du Jardin du Roi.	place Walhubert.	L 10-M 10

RUES, PLACES, PASSAGES, QUAIS, PONTS, ETC.	[illegible]	TENANTS.	ABOUTISSANTS.	RENVOIS AU PLAN.
Roi-de-Sicile.	7	Vieille du Temple.	des Ballets.	M 7
Roi doré ou Dorée.	8	Saint-Gervais.	Saint-Louis.	N 6
Rolin-prend-Gage (impasse).	4	des Lavandières.	près la rue des Fourreurs.	K 6
Romain (Saint-).	10	de Sèvres.	du Petit-Vaugirard.	F 9
Rome (impasse du Puits de).	6	Frépillon.	vis-à-vis la rue Aumaire.	I 5
Rome (pass. de l'impas. du Puits de).	6	Frépillon.	passage du Puits de Rome.	L 5-M 5
Rome (de).	1	de Stockholm.	place de l'Europe.	G 2
Roquépine.	1	de la Ville-l'Évêque.	d'Astorg.	F 3
Roquette (impasse de la).	8	de la Roquette.	pr. la rue Basfroid.	O 7-P 7
Roquette (de la).	8	place Saint-Antoine.	de la Muette.	O 8-P 7
Rosiers (des).	7	des Juifs.	Vieille-du-Temple.	M 7
Rotonde-du-Temple.	6	place de la Rotonde.		M 5
Rotonde (place de la).	6	Forez.	du Petit-Thouars.	M 5
Rouge (de la Boule-).	2	du faub. Montmart.	Richer.	K 3
Roule (abattoir du).	1	de Miromesnil.		E 3
Roule (barrière du).	1	du faub. du Roule.	Saint-Germain.	C 2
Roule (chemin de ronde de la barrière du).	1	barr. du Roule.	barr. de Neuilly.	C 2-C 3
Roule (fontaine du).	1	près la rue de Monceau.	du Faub. du Roule.	D 3
Roule (quartier du).	1			
Roule (du).	4	des Prouvaires.	Bétizy.	K 6
Roule (de la Croix du).	1	de Chartres.	du Faub. du Roule.	C 2-D 3
Roule (du faubourg du).	1	d'Angoulême.	barr. du Roule.	C 2-E 3
Rousseau (Jean-Jacques-).	3	Montmartre.	Coquillière.	I 5-K 5
Rousselet.	10	Plumet.	de Sèvres.	F 8-F 9
Rousselet.	1	de Montaigne.	Allée des Veuves.	E 4
Royal (Palais-).	2	Saint-Honoré.		I 6
Royal (Pont-).	4, 10	palais des Tuileries.	du Bac.	G 6-H 6
Royal (Musée).	4	au Louvre.		I 6
Royale (Bibliothèque).	2	de Richelieu.		I 5
Royale (Place).	8	de l'Echarpe.	du Pas de la Mule, et Royale.	N 7
Royal (place du Palais-).	1, 2, 4	Saint-Honoré.		I 6
Royale Saint-Honoré.	1	place Louis XVI.	Saint-Honoré.	F 5-G 4
Royale Saint-Antoine.	8	Saint-Antoine.	place Royale.	N 7-N 8
Royale Saint-Martin.	6	marché St-Martin.	cour Saint-Martin.	L 5

S.

RUES, PLACES, PASSAGES, QUAIS, PONTS, ETC.	[illegible]	TENANTS.	ABOUTISSANTS.	RENVOIS AU PLAN.
Sabin (impasse et passage Saint-).	8	Saint-Sabin.	de la Roquette.	O 7
Sabin (Saint-).	8	d'Aval.	du Chemin Vert.	O 7
Sabot (du).	10	du Four.	Pet. Taranne.	H 8
Sabres (Ruelle des Trois-).	8	barr. de Reuilly.	ruelle des 4 Chem.	R 11
Saintonge (de).	6	boul. du Temple.	de Bretagne.	M 6-N 5
Saints-Pères (des).	10	quai Voltaire.	de Grenelle.	G 8-H 6
Salembrière (impasse).	11	Saint-Séverin.	vis-à-vis l'église.	K 8
Salle-au-Comte.	6	aux Ours.	Saint-Magloire.	L 6
Salpêtre (cour du).	9	de la Cerisaie.	près le boul. Bourd.	N 8
Samson.	5	des Mar. du Temple.	de Bondy.	M 4
Samson (Neuve).	5	des Mar. du Temple.	quai Valmy.	N 4
Sans Nom (passage).	4	Grenelle.	Mercier.	N 8
Sandrié (passage et impasse).	1	Basse du Rempart.	N. des Mathurins.	H 3 et 4
Santé (barrière de la).	12	boul. Saint-Jacques.		I 13
Santé (de la).	12	des Bourguignons.	boul. Saint-Jacques.	I 11-I 12
Santé (impasse de la).	12	de la Santé.		I 11
Sartine (carrefour de).	4	J.-J. Rousseau.	de Grenelle.	I 5
Sartine (de).	4	de Viarmes.	Coquillière.	I 5-I 6
Saucède (passage).	6	Bourg-l'Abbé.	Saint-Denis.	L 5
Saumon (passage du).	3	Montorgueil.	Montmartre.	K 5
Saunerie (de la).	4	quai de la Mégisser.	St-Germ.-l'Auxerr.	K 7
Saunier (passage).	2	Richer.	Bleu.	K 3
Saussayes (des).	1	du Faub. St-Honoré.	de Surêne.	F 4
Sauveur (Saint-).	5	Saint-Denis.	Montorgueil.	K 5-L 5
Sauveur (Neuve-Saint-).	5	du Petit-Carreau.	Damiette.	K 4-K 5

RUES, PLACES, PASSAGES, QUAIS, PONTS, ETC.	ARROND.	TENANTS.	ABOUTISSANTS.	RENVOIS AU PLAN.
Savoie (de).	11	des Gr.-Augustins.	Pavée-St.-André-des-Arts.	I 7-I 8
Savonnerie (manufacture roy. de la).	12	aux Gobelins.		
Savonnerie (de la).	6	Saint-Jacques-la-Boucherie.	de la Heaumerie.	K 7
Saxe (avenue de).	10	place Fontenoy.	de Sèvres.	D 8-E 9
Scipion (place de).	12	rue de ce nom.	du Fer-à-Moulin.	L 11
Scipion (de).	12	des Fr.-Bourgeois.	du Fer-à-Moulin.	L 11
Sebastien (impasse Saint-).	8	Saint-Sebastien.	pr. la r. St.-Pierre.	N 6-O 6
Sébastien (Saint-).	8	Saint-Pierre.	de Popincourt.	N 7-O 6
Ségur (avenue de).	10	place Vauban.	avenue de Saxe.	D 8-E 8
Seine (St-Victor de). V. Cuvier.				
Seine (de).	10	quai Malaquais.	du Petit-Bourbon.	H 7-I 8
Séminaire Saint-Louis (caserne de Véterans).	11	d'Enfer.		I 9
Séminaire diocésain (Saint-Sulpice).	11	place St.-Sulpice.		H 8
Séminaire (Petit-) Saint-Nicolas-du-Chardonnet.	12	rue Saint-Victor.		
Séminaire des Missions étrangères.	10	rue du Bac.		
Sentier (du).	3	Saint-Roch.	boul. Poissonnière.	K 4
Sept-Voies (des).	12	St.-Etien.-des-Grès.	Saint-Hilaire.	K 9
Sépulcre. V. du Dragon.				
Serpente.	11	de la Harpe.	Hautefeuille.	I 8-K 8
Servandoni.	11	Palatine.	de Vaugirard.	H 8-H 9
Séverin (carrefour Saint-).	11	Saint-Jacques.	Saint-Séverin.	K 8
Séverin (église Saint-).	11	Saint-Séverin.		K 8
Séverin (fontaine Saint-).	11	Saint-Jacques.	Saint-Séverin.	K 8
Séverin (passage Saint-).	11	pourtour de l'église.	de la Parcheminerie.	K 8
Séverin (Saint-).	11	de la Harpe.	Saint-Jacques.	K 8
Séverin (des Prêtres-Saint-).	11	Saint-Séverin.	de la Parcheminerie.	K 8
Sèvres (barrière de).	10	de Sèvres.		E 10
Sèvres (chemin de ronde de la barrière de).	10	barr. de Sèvres.	barr. de l'Ec. Milit.	D 9
Sèvres (de).	10	carref. de la Croix-Rouge.	barrière de Sèvres.	E 10-G 8
Sifflet (passage).	7	impasse de Briare.	Neuve-Coquenard.	
Simon-Finet (ruelle de).	7	de la Tannerie.	quai Pelletier.	L 7
Simon-le-Franc.	7	Beaubourg.	Sainte-Avoye.	L 6
Singes (des).	7	des Blancs-Manteaux.	Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie.	M 7
Singes (passage des).	7	des Singes.	Vieille-du-Temple.	M 7
Sœurs (cour des Deux-).	6	de Charonne.	pr. la r. St.-Philippe.	O 8
Sœurs (cour des Deux-).	2	du F. Montmartre.	pr. la rue Buffault.	I 3
Sœurs (impasse des).	12	des Fr.-Bourgeois-Saint-Marcel.	près la rue Scipion.	L 11
Soleil-d'Or (passage du).	1	de la Pépinière.	du Rocher.	G 3
Soly.	3	des V.-Augustins.	de la Jussienne.	I 9-K 9
Sorbonne (place).	11	de Sorbonne.		I 9
Sorbonne (quartier de la).	11			
Sorbonne (de).	11	des Mathurins.	place Sorbonne.	I 9-K 8
Soubise (fontaine de).	6	du Chaume.	de Paradis.	M 6
Soufflot.	2	Saint-Jacques.	place du Panthéon.	K 9
Sourdière (passage de la).	2	Neuve-Saint-Roch.	de la Sourdière.	H 5
Sourdière (de la).	2	Saint-Honoré.	de la Corderie.	H 5
Sourdis (passage).	4	des Fossés-St.-Germain-l'Auxerrois.	pr. la pl. du Louvre.	I 6
Sourds et Muets (Institution des).	12	Saint-Jacques.		I 10
Spire (Saint-).	5	Sainte-Foi.	des Filles-Dieu.	L 4
Stanislas.	11	boulevart du Mont-Parnasse.	N.-D.-des-Champs.	G 10
Stockholm.	1	de Londres.	du Rocher.	E 11
Sud (cimetière du).		barrière du Mont-Parnasse.	extra muros.	G 11
Sud-Ouest (voirie du).	11	des Fourneaux.	barr. des Fourn.	E 11
Suffren (avenue de).	10	aven. de Lowendal.	quai d'Orsay.	B 7-D 9
Suifs (marché aux).	12	de Pontoise.		L 8
Sully (de).	9	quai des Célestins.	de l'Orme.	M 8-N 9
Sulpice (église Saint-).	11	place St.-Sulpice.		H 8
Sulpice (place Saint-).	11	devant l'église.		H 8
Surène (de).	1	de la Madeleine.	des Saussayes.	F 4-G 4

RUES, PLACES, PASSAGES, QUAIS, PONTS, ETC.	ARROND.	TENANTS.	ABOUTISSANTS.	RENVOIS AU PLAN.
T.				
Tabacs (Manufacture royale des).	10	quai d'Orsay.	de l'Université.	D 6
Tabletterie (de la).	4	Vile-Harengerie.	Saint-Denis.	K 6
Tacherie (de la).	7	Jean-Pain-Mollet.	de la Coutellerie.	K 7-L 7
Taille-Pain.	7	Brise-Miche.	du cloître St.-Merri.	L 6
Tait-Bout.	2	de Provence.	boul. des Italiens.	H 3-H 4
Tannerie (de la).	7	place de l'Hôtel-de-Ville.	Planche-Mibray.	K 7-L 7
Tantale (fontaine de).	3	place de la Pointe-Saint-Eustache.		K 6
Taranne.	10	des Saints-Pères.	Saint-Benoît.	H 7-H 8
Taranne (petite rue).	10	du Sabot.	de l'Egout.	H 8
Teinturiers (des).	9	de la Vannerie.	de la Tannerie.	K 7
Temple (boulevard du).	6	des Filles-du-Calv.	du Temple.	N 5
Temple (fontaine du).	6	du Temple.	près la rue de Vendôme.	M 5
Temple (marché du).	6	*Idem.*		M 5
Temple (quartier du).	6			
Temple (des Fossés du).	6	du Faub. du Temple.	de Ménilmontant.	N 5-N 6
Temple (du).	6, 7	des Haudriettes.	boul. du Temple.	M 5-M 6
Temple (du Faubourg du).	5, 6	boul. du Temple.	barr. de Belleville.	N 4-O 4
Temple (Vieille du).	7, 8	Saint-Antoine.	Saint-Louis.	L 7-N 6
Terres-Fortes (des).	8	de la Contrescarpe.	Moreau.	N 8-O 9
Tessé (hôtel).	10	de Varennes.		F 7
Thabor (du Mont-).	1	de Mondovi.	d'Alger.	G 5
Théologie, Sciences et Lettres (Faculté de).	11	à la Sorbonne.		I 9
Thérèse.	2	Ventadour.	Saint-Anne.	H 5
Thermes (reste de l'ancien palais des).	11	de la Harpe.		K 8
Thévenot.	5	du Petit-Carreau.	Saint-Denis.	K 5-L 5
Thibault-aux-Dez.	4	St.-Germ.-l'Auxer.	des Deux-Boules.	K 6-K 7
Thierré (passage).	8	impasse Ste-Marie.	de la Roquette.	O 7
Thionville (place). V. Dauphine.				
Thionville. V. Dauphine.				
Thiroux.	1	Neuve-des-Mathur.	Saint-Nicolas.	G 5
Thomas-d'Aquin (église St.-).	10	place Saint-Thomas-d'Aquin.		G 7
Thomas-d'Aquin (place St.-).	10	devant l'église.		G 7
Thomas-d'Aquin (quartier St.-).	10			
Thomas-d'Aquin (Saint-).	10	St.-Dominique.	place St.-Thomas-d'Aquin.	G 7
Thomas (Saint-).	11	d'Enfer.	Saint-Hyacinthe.	I 9
Thomas du Louvre (Saint-).	1	place du Pal.-Royal.	galerie du Louvre.	H 6
Thorigny.	8	du Parc-Royal.	Saint-Anastase.	M 6
Thouars (du Petit-).	6	du Temple.	place de la Rotonde.	M 5
Timbre (administration du).	1	de la Paix.		H 4
Tiquetonne.	5	Montmartre.	Montorgueil.	K 5
Tirechappe.	4	Bétizy.	Saint-Honoré.	K 9
Tiron.	7	Saint-Antoine.	du Roi de Sicile.	M 7
Tixeranderie (de la).	7, 9	de la Poterie.	place Beaudoyer.	L 7
Tivoli (Jardin de).	1	de Clichy.	Blanche.	G-H 2
Tivoli (passage de).	1	Saint-Lazare.	de Londres.	G 3
Tivoli (de).	1	de Clichy.	de Londres.	G 2
Tonnellerie (de la).	4	Saint-Honoré.	pl. du Car. de la Halle.	K 6
Tour (de la).	6	du Faub. du Temple.	Folie-Méricourt.	N 5
Tour-d'Auvergne (de la).	2	des Martyrs.	Rochefoucault.	I 2-K 2
Tour-des-Dames (de la).	2	Blanche.	*Idem.*	H 2
Touraine (de) Saint-Germain.	11	de l'Ecole-de-Méd.	de M. le Prince.	I 8
Touraine (de) au Marais.	7	du Perche.	de Poitou.	M 6

RUES, PLACES, PASSAGES, QUAIS, PONTS, ETC.	ARROND.	TENANTS.	ABOUTISSANTS.	RENVOIS AU PLAN.
Tournelle (pont de la).	9 12	des Deux-Ponts.	quai de la Tournelle.	L 8
Tournelle (port de la).	12	quai de la Tournelle.		L 8
Tournelle (quai de la).	12	de la Tournelle.	des Fossés-St.-Bern.	L 8-L 9
Tournelle (de la).	12	de Bièvre.	de Pontoise.	L 8
Tournelles (fontaine des).	8	des Tournelles.	Saint-Antoine.	N 8
Tournelles (des).	8	Neuve-St.-Gilles.	*Idem.*	N 7-N 8
Tourniquet (du) St.-Jean. V. Lobau.		(Supprimée.)		
Tournon (de).	11	de Seine.	de Vaugirard.	I 8-I 9
Tourville (avenue).	10	avenue de la Motte-Piquet.	boul des Invalides.	D 8-E 8
Toustain.	11	Félibien.	de Seine.	I 8
Tracy (de).	6	du Ponceau.	Saint-Denis.	L 4
Trainée.	3	du Four-St.-Hon.	pl. de la Pointe-St.-Eustache.	L 6
Transnonain.	6 7	Aumaire.	Grenier-St-Lazare.	L 5-L 6
Trahoir (fontaine du).	4	au coin de la rue de l'Arbre-Sec.		I 6
Traverse.	10	de Sèvres.	Plumet.	F 8-F 9
Traversière-Saint-Honoré.	2	de Richelieu.	Saint-Honoré.	H 5
Traversière-Saint-Antoine.	8	du Faub. St-Antoine.	quai de la Râpée.	N 10-O 8
Traversine.	12	d'Arras.	de la Montagne Ste-Geneviève.	K 9-L 9
Treille (impasse de la).	4	Chilpéric.	près l'église Saint-Germ.-l'Auxer.	I 6
Treille (passage de la).	11	March.-St-Germain.	des Boucheries.	H 8-I 8
Treille (passage de l'impasse de la).	4	Chilpéric.	des Fossés-Saint-Germ.-l'Auxer.	I 6
Trévise (de).	2	Richer.	Bleu.	K 3
Trinité (enclos de la).	6	Grenétat.	Saint-Denis.	L 5
Trinité (passage de la).	6	Saint-Denis.	Grenétat.	L 5
Triomphes (avenue des).	8	place du Trône.	barr. de Vincennes (ch. de ronde de la).	R 8-S 8
Triperet.	12	Gracieuse.	de la Clef.	L 10
Triperie des Invalides (de la).	10	de l'Université.	Entrepôt du Gros-Caillou.	D 6
Tripes (pont aux).	12	Mouffetard.		L 11
Trois-Visages (impasse des).	4	Thibault-aux-Dez.		K 6
Trognon.	6	d'Avignon.	de la Heaumerie.	K 7
Tronchet.	1	place de la Madel.	N.-des-Mathurins.	G 3 et 4
Trône (barrière du).	8	du Faub. St-Antoine.	Vincennes.	S 9
Trône (chemin de ronde de la barrière du).	8	barr. du Trône.	barr. de Montreuil.	S 8-S 9
Trône (place du).	8	*Idem.*		R 9
Troussevache. V. la Reynie.				
Trouvée.	8	de Charenton.	Marché-Beauvau.	O 9
Truanderie (de la Grande-).	5	Montorgueil.	Saint-Denis.	K 5-K 6
Truanderie (de la Petite-).	5	Mondétour.	de la Grande-Truanderie.	K 6
Trudaine (avenue de).	2	des Martyrs.	de Rochechouart.	K 4
Trudon.	1	Boudreau.	N.-des-Mathurins.	G 3
Tuerie (de la).	7	Saint-Jérôme.	place du Châtelet.	K 7
Tuileries (cour du Palais des).	1	Arc-de-Triomphe.	palais des Tuileries.	H 6
Tuileries (impasse des Vieilles-).	10	du Cherche-Midi.	vis-à-vis la rue Ste-Placide.	G 9
Tuileries (Jardin des).	1	palais des Tuileries.		G 5-H 6
Tuileries (Palais des).	1	quai des Tuileries.	de Rivoli.	H 5
Tuileries (quai des).	1	Pont-Royal.	pont Louis XVI.	F 5-H 6
Tuileries (quartier des).	1			
Tuileries (des Vieilles-). V. Cherche-Midi.				
Turenne. V. Saint-Louis.				
Turgot.	8	de Rochechouart.	aven. de Trudaine.	
U.				
Ulm (d').	12	des Ursulines.	Vieille-Estrapade.	K 10
Université (palais de l').	10	de l'Université.		F 6
Université (de l').	10	des Saints-Pères.	av. de Labourdonn.	E 6-H 7

RUES, PLACES, PASSAGES, QUAIS, PONTS, ETC.	ARROND.	TENANTS.	ABOUTISSANTS.	RENVOIS AU PLAN.
Ursins (Basse-des-).	9	d'Arcole.	quai Napoléon.	K 7
Ursins (Haute-des-).	9	de Glatigny.	Saint-Landry.	K 7
Ursins (Milieu-des-).	9	quai Napoléon.	Haute-des-Ursins.	F 10-K 10
Ursulines (des).	12	Saint-Jacques.	d'Ulm.	I 2
V.				
Val-de-Grâce (hôpital de).	12	Saint-Jacques.		I 11
Val-de-Grâce (du).	12	d'Enfer.	Saint-Jacques.	I 10
Valère (église Sainte-), succursale.	10	de Bourgogne.		E 7
Vallée (marché de la) à la volaille.	11	quai des Augustins.		I 7
Valmy (quai de).	6 9	place St.-Antoine.	barr. de Pantin.	N 1-2-3 4-5-6-7
Valois (de) Saint-Honoré.	1	Saint-Honoré.	de Rohan.	H 6-I 6
Valois (de) du Monceau.	1	de Courcelles.	du Rocher.	G 3-F 2
Valois (de) Palais-Royal.	2	Saint-Honoré.	Beaujolais.	I 5-I 6
Vanneau.	10	de Babylone.	de Varennes.	K 8
Vannerie (de la).	7	Plauche-Mibray.	place de l'Hôtel-de-Ville.	K 7-I 7
Vannes (place Saint-).	6	rue Conté.		
Vannes (de).	4	de Viarmes.	des Deux-Ecus.	L 5
Vannes (Saint-). V. Conté.				
Varennes (de).	3	des Deux-Ecus.	de Viarmes.	F 6
Varennes (de).	10	du Bac.	boul. des Invalides.	E 7-G 8
Variétés (passage des).	2	Saint-Honoré.	Palais-Royal.	H 5-H 6
Variétés (théâtre des).	4	boul. Montmartre.		I 4
Vase (fontaine du).	10	Place de l'Ecole.		I 6
Vauban (fontaine de).	10	derr. les Invalides.		E 8
Vauban (place).	6	aven. de Tourville.		E 8
Vaucanson.	3	Conté.	Ferd. Berthoud.	L 5
Vaudeville (théâtre du).	5	b. de B.-Nouvelle.		L 4
Vaugirard (barrière de).	10	de Vaugirard.		E 10
Vaugirard (ch. de ronde de la barr.).	10	barr. de Vaugirard.	barr. de Sèvres.	E 10
Vaugirard (cimetière de).		*Idem.*	Extra muros.	E 10
Vaugirard (de).	10 11	des Fr.-Bourgeois-Saint-Michel.	barr. de Vaugirard.	E 10-L 9
Vaugirard (du Petit-).	10	de Bagneux.	de Vaugirard.	H 10
Vavin.	11	N.-D.-des-Champs.	de l'Ouest.	G 10
Veaux (halle aux).	12	de Poissy.	de Pontoise.	L 9
Veaux (place aux).	12	de Pontoise.	de Poissy.	
Veaux (de la vieille place aux).	7	Planche-Mibray.	place du Châtelet.	K 7
Vendeuil passage).	6	(Supprimé).		
Vendôme (passage).	6	de Vendôme.	boul. du Temple.	N 3
Vendôme (place).	1 2	Saint-Honoré.	de la Paix.	G 5-H 5
Vendôme (de).	6	du Temple.	Charlot.	M 5-N 5
Vendôme (quartier de la place).	1			
Vénériens (hôpital des).	12	champ des Capucins.		I 11
Venise (impasse de).	6	Quincampoix.	vis-à-vis la r. Venise.	K 6-L 6
Venise (passage de).	6	impasse de Venise.	cour Batave.	K 6-L 9
Venise (de).	6	Saint-Martin.	Quincampoix.	L 6
Ventadour.	2	Neuve-des-Petits-Champs.	Thérèse.	H 5
Vents (passage des Quatre-).	11	(Supprimé).		
Vents (impasse des Quatre-).	11	de Seine.		F 8
Verdelet.	3	Coq-Héron.	J.-J.-Rousseau.	K 5
Verderet.	5	de la G.-Truanderie.	Mauconseil.	K 5-K 6
Verdure (marché à la).	4	Tonnellerie.	du M. aux Poirées.	K 6
Verneuil (de).	10	de Poitiers.	des Saints-Pères.	G 7-H 7
Véro-Dodat (passage).	4	du Bouloi.	de Gren.-St-Hon.	I 6
Verrerie (de la).	7	Saint-Martin.	Marché-Saint-Jean.	L 7-L 7
Versailles (impasse de).	12	Traversine.	vis-à-vis la rue de Versailles.	L 9
Versailles (de).	12	*Idem.*	Saint-Victor.	L 9
Vert-Bois (du).	6	Saint-Martin.	du Pont-aux-Biches.	L 5-M 5
Vert-Buisson (du).	10	de l'Université.	quai d'Orsay.	C 6
Verte (Grande rue).	1	du F.-St-Honoré.	de la Ville-l'Évêque.	E 3-F 3
Verte (Petite rue).	1	*Idem.*	Verte.	F 3-E 4

RUES, PLACES, PASSAGES, QUAIS, PORTS, ETC.	ARROND.	TENANTS.	ABOUTISSANTS.	RENVOIS AU PLAN.
Verte (caserne de la rue).	1	Verte.		E 3
Vertus (barrière des).	5	de Château-Landon.	des Vertus.	N 1
Vertus (ch. de ronde de la barr. des).	5	Barr. des Vertus.	barr St-Denis.	M 1-N 1
Vertus (des).	6	des Gravilliers.	Phelippeaux.	M 5
Veuves (allée des).	1	Cours-la-Reine.	de Matignon.	D 5-E 4
Viande (halle à la).	4	des Prouvaires.		K 6
Viarmes (de).	4	au pourtour de la Halle aux Blés.		I 6-K 6
Victoire (fontaine de la).	2	place du Châtelet.		H 1-H 3
Victoire (de la).	2	du Faub.-Montmart.	de la Ch.-d'Antin.	I 5
Victoires (église N.-D. des).	3	pl. des Petits-Pères.		
Victoires (fontaine des).	3	passage des Petits-Pères.	au coin de la r. N.-D.-des-Victoires.	I 5
Victoires (place des).	3 / 4	Croix-des-Petis-Champs.		I 5
Victor (carrefour Saint-).	12	des Fossés-Saint-Victor.	des Fossés-Saint-Bernard.	L 9
Victor (Saint-).	12	place Maubert.	Copeau.	K 9-L 10
Victor (des Fossés-Saint-).	12	Saint-Victor.	Fourcy.	K 10-L 9
Vide-Gousset.	3	pl. des Victoires.	du Mail.	I 5
Vienne.	1	du Rocher.	Chem. de ronde de la barr. de Clichy.	F 2-G 1
Vieux-Linge (Halle au).	6	du Temple.		M 5
Vigan (passage du).	4	des Vieux-August.	des Fossés-Montmartre.	K 5
Vierge (de la).	10	de l'Université.	Saint-Dominique.	C 6-D 6
Vignes (impasse des).	12	des Postes.	vis-à-vis de la rue du Pot-de-Fer.	K 10
Vignes (des).	12	du Banquier.	boul. de l'Hôpital.	L 12
Vignes (des).	1	Gr. r. de Chaillot.	avenue de Neuilly.	C 4
Vignes (cour) ou des Auvergnats.	8	du F.-St.-Antoine.	cour St.-Joseph.	O 8
Villars (avenue de).	10	place Vauban.	boul. des Invalides.	E 8
Villas (hospice de).	10	du Regard.		G 9
Villedot.	2	Sainte-Anne.	de Richelieu.	H 5
Ville (Bibliothèque de la)	9	Hôtel-de-Ville.		L 7
Ville (Hôtel-de-).	9	place de l'Hôtel-de-Ville.		L 7
Ville-l'Evêque (carrefour de la).	1	de la Ville-l'Evêque.	des Saussayes.	F 4
Ville-l'Evêque (passage de la).	1	de Surêne.	de l'Arcade.	G 4
Ville-l'Evêque (de la).	1	de l'Arcade.	de la Pépinière.	F 5-G 4
Villefosse.	5	de la Chopinette.	Grange-aux-Belles.	N 1-2
Villejuif (abattoir de).	12	barrière d'Ivry.		M 12
Villejuif (de).	12	de l'Hôpital-génér.	de la barr. des Gob.	M 12
Villette (barrière de la).	5	du Faub.-St-Martin.		N 1
Villette (chemin de ronde de la barrière de la).	5	barr. de la Villette.	barr. des Vertus.	N 1
Villiot.	8	quai de la Râpée.	de Bercy.	O 10
Vinaigriers (des).	5	du Faub.-St-Martin.	quai Valmy.	M 3
Vincennes (avenue de).	8	barr. de Vincennes.	place du Trône.	R 9
Vincennes (barrière de). V. du Trône.	8			S 9
Vincent-de-Paul (église Saint-), succursale.	2	Montholon.		K 3
Vincent-de-Paul (Saint-).	10	du Bac.	place Saint-Thomas-d'Aquin.	G 7
Vingt-Neuf-Juillet (du).	1	de Rivoli.	Saint-Honoré.	H 5
Vins (Halle aux).	12	quai St-Bernard.		M 9
Vins (port aux).	12	*Idem.*		M 9
Violet (passage).	3	Faub. Poissonnière.	Hauteville.	K 3
Virginie (passage).	2	Palais-Royal.	Saint-Honoré.	H 6
Vivienne.	3 / 2	Neuve-des-Petits-Champs.	boul. Montmartre.	I 4-I 5
Vivienne (passage).	3	*Idem.*	Vivienne.	I 5
Voie-Creuse (de la). V. des Cornes.				
Voirie (de la).	5	Château-Landon.	de la Chapelle.	M 1
Voirie (de la). V. Laborde.				
Voirie (de la Petite-). V. rue de la place Laborde.	5			
Voirie (du Nord-Est).	5	Château-Landon.	du Chemin-de-la-voirie.	M 1

RUES, PLACES, PASSAGES, QUAIS, PONTS, ETC.	ARROND.	TENANTS.	ABOUTISSANTS.	RENVOIS AU PLAN.
Voirie (du Sud-Ouest).	11	rue et barrière des Fourneaux.		E 10
Voirie (de Montfaucon).		Extrà muros.	barr. du Combat.	O 2
Volaille et au Gibier (marché à la).	11	quai des Augustins.		I 7
Voltaire (quai).	10	Pont-Royal.	des Pet.-Augustins.	H 6-H 7
Voltaire.	11	de M.-le-Prince.	place de l'Odéon.	I 8
Vosges (place des). V. Royale.				
Vrillière (de la).	4	de la Feuillade.	Croix-des-Petits-Champs.	I 5
Vrillière (petite rue de la).	4	de la Vrillière.	place des Victoires.	I 5
W.				
Walhubert (place de).	12	quai St-Bernard.	quai d'Austerlitz.	N 10
Washington (passage).	4	de la Bibliothèque.	du Chantre.	I 6
Wauxhall (bal du).	5	boul. St-Martin.		M 4
Wauxhall (passage du). V. rue Samson.	5			
Wertingen. V. de Furstemberg.	10			
Z.				
Zacharie (passage).	11	Zacharie.	Saint-Séverin.	K 8
Zacharie	11	Saint-Séverin	de la Huchette.	K 8

NOMS

DES

RUES, PLACES, PONTS ET QUAIS

CHANGÉS SOUS LA RESTAURATION

ET NOUVEAUX NOMS

DONNÉS DEPUIS LA RÉVOLUTION DE 1830.

NOTA. L'astérisque * indique que le nom a été repris; les deux ** désignent ceux donnés par la révolution de 1830.

Places.

* Concorde, *voyez* Louis XV ou Louis XVI, 1er arrondissement, ainsi nommée en mémoire de l'union des Français.

Desaix, *voyez* Dauphine, 11e arrondissement; en mémoire du général mort à la bataille de Marengo.

** Lafayette, rue du faubourg-Poissonnière, 3e arrondissement; en l'honneur du général Lafayette.

Marengo, *voyez* Oratoire (de l'), 4e arrondissement; en mémoire de la bataille gagnée par Bonaparte sur les Autrichiens (1800).

** Pologne (de la), rues de l'Arcade et Saint-Lazarre, 2e arrondissement; en mémoire de la résistance de la nation polonaise aux armées russes en 1831.

Panthéon (du), *voyez* Geneviève (Sainte-), 12e arrondissement.

Ponts.

** Arcole (d'), *voyez* Hôtel-de-Ville (de l'), 9e arrondissement; en mémoire d'un jeune citoyen, nommé Arcole, qui, le 28 juillet 1830, à l'attaque de l'Hôtel-de-Ville, vint placer, malgré le feu des Suisses, l'étendard trico-

lore sur l'arcade au milieu du pont, et périt percé de plusieurs balles.

Austerlitz (d'), *voyez* Jardin du Roi (du), 8ᵉ et 12ᵉ arrondissements ; en mémoire de la bataille gagnée sur les Autrichiens et les Russes, le 2 décembre 1805.

* Concorde (de la), *voyez* Louis XVI, 1ᵉʳ et 10ᵉ arrondissements.

* Iéna *voyez* Invalides, 1ᵉʳ et 10ᵉ arrondissements ; en mémoire de la bataille gagnée sur les Prussiens, le 14 octobre 1806.

Quais.

Bonaparte. *voyez* Orsay (d'), 10ᵉ arrondissement.

Catinat, *voyez* Archevêché (de l'), 9ᵉ arrondissement ; Napoléon, qui honorait toutes les renommées, fit donner à ce quai, terminé en 1813, le nom du vainqueur de Staffarde et de la Marsaille.

** Jemmapes, sur le canal, entre les rues du Faubourg-du-Temple et Grange-aux-Belles ; en mémoire de la bataille gagnée sur les Autrichiens, le 7 novembre 1792.

** Liberté (de la), sur le canal, entre les rues du Faubourg-du-Temple et d'Angoulême ; en mémoire des trois jours (1830).

Monnaie (de la), *voyez* Conti, 10ᵉ arrondissement.

Montebello, *voyez* Michel (Saint-), 11ᵉ arrondissement · en mémoire du maréchal Lannes, duc de Montebello.

Napoléon, *voyez* Cité (de la), 9ᵉ arrondissement.

Union (de l'), *voyez* Anjou (d') et Bourbon, 9ᵉ arrondissement ; ces deux quais furent réunis sous un seul nom de 1792 à 1815.

** Valmy, sur le canal ; en mémoire de la bataille gagnée sur les alliés au mois de septembre 1793.

Rues.

Abbaye (de l'), *voyez* Bourbon-le-Château, 10ᵉ arrondissement.

Abbaye (Neuve de l'), *voyez* Abbaye, 10ᵉ arrondissement.

Aboukir (d'), *voyez* Bourbon-Villeneuve, 5ᵉ arrondissement ; en mémoire de la bataille gagnée sur les Turcs (1799).

Alpes (des), *voyez* Beaujolais, 6ᵉ arrondissement ; en mémoire du passage des Alpes par l'armée française (1800).

Arcole (d'), *voyez* Beaujolais, 6ᵉ arrondissement ; en mémoire de la bataille gagnée sur les Autrichiens (15 novembre 1796).

Batave, *voyez* Valois-Saint-Honoré, 1ᵉʳ arrondissement, en mémoire de la réédification de la république Batave (Hollande), 1795.

Benjamin-Constant, *voyez* comtesse d'Artois, 3ᵉ et 5ᵉ arrondissements ;

en mémoire de la constance de ce courageux écrivain à défendre les intérêts du peuple.

Bonaparte, *voyez* Germain-des-Prés (Saint-), 10[e] arrondissement; percée sous le consulat, Bonaparte lui donna son nom.

Cisalpine, *voyez* Valois-du-Roule, 1[er] arrondissement; en mémoire de la fédération de la république cisalpine, depuis royaume d'Italie, maintenant royaume Lombardo-Vénitien.

Concorde (de la), *voyez* Royale, 1[er] arrondissement; en mémoire de l'union des Français.

Convention (de la), *voyez* Dauphin (du), 1[er] arrondissement; ainsi nommée parce qu'elle conduisait au manége où la Convention nationale tenait ses séances.

Durnstein, *voyez* (Échaudé de l'), 10[e] arrondissement, en mémoire de la victoire remportée sur les Autrichiens (11 novembre 1805).

Fréjus (de) *voyez* Monsieur, 10[e] arrondissement; nom du port où les Français débarquèrent à leur retour d'Égypte.

Guntzbourg, *voyez* Cardinale, 10[e] arrondissement; en mémoire du combat de Guntzbourg, où les Autrichiens furent battus (1805).

Helvétius, *voyez* Anne (Sainte-), 2[e] arrondissement; en l'honneur du célèbre auteur du livre de l'*Esprit*.

Hoche, *voyez* Beaujolais-Saint-Honoré, 1[er] arrondissement; en l'honneur du célèbre pacificateur de la Vendée.

Impériale, *voyez* Carrousel (du), 1[er] arrondissement.

Jacobins (des), *voyez* Marché-Saint-Honoré (du), 2[e] arrondissement; elle doit son nom au couvent des Jacobins, sur l'emplacement duquel elle a été percée.

Jardin des Plantes (du), *voyez* Jardin du Roi, 12[e] arrondissement.

** Laffitte, *voyez* Artois (d'), 2[e] arrondissement; en l'honneur du citoyen qui sacrifia sa fortune et exposa ses jours pour le succès de la révolution de 1830.

** Lafayette, *voyez* Charles X, 5[e] arrondissement; en l'honneur du patriarche de la liberté.

* Lille (de), *voyez* Bourbon, 10[e] arrondissement; en mémoire de l'héroïque défense de la ville de ce nom, bombardée par les Autrichiens (22 sept. au 8 oct. 1792).

Lion (continuation de la rue du Petit-), *voyez* Bourbon (du Petit-), 11[e] arrondissement.

Lycée (du), *voyez* Valois-du-Palais, 2[e] arrondissement; la réunion du Lycée (aujourd'hui Athénée), qui tient encore ses séances au n° 2, lui a donné son nom.

Magdebourg, quai Debilly, 1er arrondissement; en mémoire de la prise de Magdebourg, le 8 novembre 1806.

Mantoue (de), *voyez* Chartres-du-Roule, 1er arrondissement; en mémoire de la prise de Mantoue, en 1797, par l'armée commandée par Bonaparte.

Mably, *voyez* Enghien (d'), 3e arrondisssement; en l'honneur de l'abbé Mably.

Marceau, *voyez* Rohan, 1er arrondissement; en l'honneur d'un des braves généraux de l'armée française.

Mont-Blanc (du), *voyez* Chaussée-d'Antin (de la), 2e arrondissement; en mémoire de la réunion à la France de cette partie des Alpes, sous le nom de département du Mont-Blanc.

Napoléon, *voyez* Paix (de la), 1er arrondissement.

Parc-National (du), *voyez* Parc-Royal (du), 2e arrondissement.

Quiberon, *voyez* Montpensier, 2e arrondissement; en mémoire de la défaite des Vendéens (29 juillet 1795).

Thionville, *voyez* Dauphine, 10e et 11e arrondissements; en mémoire de l'héroïque résistance de cette ville à l'armée prussienne (1792).

Turenne, *voyez* Louis (Saint-), 8e arrondissement.

Union (de l'), *voyez* Angoulême (d'), 1er arrondissement.

** Vanneau, *voyez* Mademoiselle, 10e arrondissement; en mémoire d'un brave élève de l'école Polytechnique, mort à la prise de la caserne de Babylone (29 juillet 1830).

Vendôme (de la Place), *voyez* Louis-le-Grand, 1er arrondissement.

Victoire (de la), *voyez* Chantereine, 2e arrondissement; ainsi nommée parce qu'à son retour d'Égypte, Bonaparte logea dans une maison de cette rue.

** Vingt-neuf juillet (du), *voyez* Duc de Bordeaux (du); en mémoire de la prise des Tuileries sur les troupes de Charles X (1830).

Vosges (des), *voyez* Royale, 8e arrondissement.

Wertingen, *voyez* Furstemberg, 10e arrondissement; en mémoire d'un combat où les Autrichiens furent battus complétement (8 octobre 1805).

GOUVERNEMENT.

ADMINISTRATION DE LA VILLE DE PARIS.

Paris, capitale du royaume, est le siége du gouvernement, la résidence ordinaire du souverain, des ministères et des principales administrations publiques.

Le roi habite le château des Tuileries.

CONSEIL DES MINISTRES.

Il se compose des ministres secrétaires d'État, qui se rassemblent, ou devant le roi, ou sous la présidence d'un ministre nommé à cet effet. Il délibère sur les matières de haute administration, sur la législation administrative, sur tout ce qui tient à la police générale, à la sûreté du royaume et du trône, au maintien de l'autorité royale.

CONSEIL PRIVÉ.

Il ne s'assemble que sur convocation spéciale, et faite d'après les ordres du roi: le nombre des membres de ce conseil est illimité; il ne discute que les affaires qui lui sont spécialement soumises.

CONSEIL D'ÉTAT (1).

Il se compose de toutes les personnes auxquelles il a plu au roi de conférer le titre de conseiller d'État, ou celui de maître des requêtes, soit en

(1) Il tient ses séances au palais d'Orsay. Elles sont publiques pour le jugement des affaires contentieuses.

Les Comités du Contentieux, de Législation, de l'Intérieur et de l'Instruction publique, du Commerce, de l'Agriculture et des Travaux publics, s'assemblent au palais d'Orsay.

Le Comité des Finances s'assemble rue de Rivoli, nº 48, au ministère des finances.

Le Comité de la Guerre s'assemble au ministère de la guerre et au ministère de la marine.

service ordinaire, en service extraordinaire ou honoraire. Les membres composant le service ordinaire sont répartis en six comités, savoir : les comités de législation, du contentieux, de l'intérieur et de l'instruction publique, du commerce, des finances, de la guerre et de la marine et des colonies. Le Conseil d'État délibère sur tous les projets de loi ou ordonnances portant règlement d'administration publique, qui lui sont renvoyés par les ministres ; il est présidé par le roi, par le président du conseil des ministres ou par le garde-des-sceaux.

Chambre des Pairs.

Au palais du Luxembourg.

La Chambre des Pairs est une portion essentielle de la puissance législative. Elle est convoquée par le roi en même temps que la Chambre des Députés des départements. La session de l'une commence et finit en même temps que celle de l'autre. La nomination des pairs de France appartient au roi, qui ne peut les choisir que dans les notabilités désignées dans l'article 23 de la Charte de 1830.

Le nombre des pairs est illimité. Leur dignité est conférée à vie et n'est pas transmissible par droit d'hérédité. Les pairs ont entrée dans la Chambre à vingt-cinq ans, et voix délibérative à trente ans seulement.

La Chambre des Pairs, formée en Cour des Pairs, connaît des crimes de haute trahison et des attentats à la sûreté de l'État.

Chambre des Députés des Départements.

Au palais Bourbon.

La Chambre des Députés est composée de 459 députés élus par les colléges électoraux. Chaque département a un nombre de députés déterminé d'après sa population.

Les députés sont élus pour cinq ans, et la Chambre est renouvelée intégralement. Aucun député ne peut être admis dans la Chambre, s'il n'est âgé de trente ans, et s'il ne paie une contribution directe de 500 francs. Le président est nommé par le roi, sur une liste de cinq membres présentée par la Chambre. Le roi convoque chaque année la Chambre ; il la proroge et peut la dissoudre ; mais, dans ce cas, il doit en convoquer une nouvelle dans le délai de trois mois.

Ministère de la Justice et des Cultes.

Place Vendôme, n° 17.

Bureaux, *rue Neuve-du Luxembourg*, n° 22.

Le ministre donne des audiences particulières, sur la demande qui lui en est faite par écrit, en indiquant l'objet dont on désire l'entretenir ; le public n'est point admis dans les bureaux ; il est reçu, par les directeurs, les vendredis, depuis deux jusqu'à quatre heures.

Le bureau des légalisations est ouvert tous les jours non fériés, de midi à deux heures.

Attributions. — L'organisation de l'ordre judiciaire, du notariat ; la correspondance avec les cours royales, la cour de cassation ; les lettres de grâce, de naturalisation ; l'imprimerie royale, etc. La justice est rendue au nom du roi, par les juges de paix, les tribunaux de commerce, de première instance, les cours royales, la cour de cassation ; les affaires concernant les cultes, les dépenses du clergé, les édifices diocésains, etc.

Ministère des Affaires étrangères.

Boulevart des Capucines.

Le ministre donne des audiences particulières lorsqu'on lui en fait la demande par écrit, en indiquant l'objet dont on veut l'entretenir.

Le bureau des passeports est ouvert au public tous les jours de la semaine, de dix à cinq heures.

Attributions. — La correspondance avec les puissances étrangères ; le maintien et l'exécution des traités ét conventions politiques et de commerce, les ambassadeurs, chargés d'affaires et consuls.

Ministère de la Guerre.

Rue Saint-Dominique, n° 86.

Le ministre donne des audiences particulières lorsqu'on lui en fait la demande par écrit, en indiquant l'objet dont on veut l'entretenir.

Le public est admis à la section de l'enregistrement et des renseignements, les mercredis et vendredis, de deux à cinq heures.

Attributions. — La correspondance avec les autorités civiles et militaires, pour tout ce qui concerne la sûreté de l'État ; le mouvement des troupes, la police militaire, les manufactures d'armes, poudres et salpêtres ; l'habil-

lement et l'armement des troupes, les fortifications, les casernes et établissements militaires, les hôpitaux militaires, l'hôtel royal des Invalides, etc.

Ministère de la Marine et des Colonies.

Rue Royale, n° 3.

Le ministre donne des audiences particulières, sur la demande qui lui en est faite par lettre indiquant l'objet dont on veut l'entretenir.

Les bureaux sont ouverts au public le jeudi de deux à quatre heures.

Attributions. — Les ports et arsenaux, les chiourmes, le mouvement des forces navales, les subsistances de la marine, la direction des colonies, finances, approvisionnements et service militaire.

Ministère de l'Intérieur.

Rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 101.

Le ministre donne des audienees lorsqu'on en fait la demande par écrit, en désignant l'objet dont on désire l'entretenir. Le sous-secrétaire d'État donne également des audiences, sur demandes spéciales.

Les directeurs, chefs de division et de section reçoivent les mardis, jeudis et samedis, de deux à quatre heures.

Le bureau d'enregistrement du secrétariat donne aux mêmes heures, tous les jours (dimanches exceptés), tous les renseignements qui peuvent être demandés sur les affaires transmises au ministère.

On entre à la division de la comptabilité, pour retirer les lettres d'avis de paiement, les lundis et jeudis, de midi à trois heures.

Attributions. — Le personnel des préfets, sous-préfets et maires, des membres des conseils généraux, conseils d'arrondissement, conseils municipaux et autres fonctionnaires; l'administration départementale et communale, les hospices et institutions de bienfaisance, les prisons; l'exécution des lois et règlements en matière de police administrative, la surveillance des passeports, port d'armes, etc.; l'organisation et l'administration des gardes nationales; les sapeurs-pompiers, le recrutement, la garde municipale, et autres affaires militaires dans lesquelles intervient l'autorité civile, les lignes télégraphiques; les théâtres, les journaux et feuilles périodiques, les contraventions aux lois et règlements relatifs aux publications par la voie de la presse ou par tout autre moyen.

Ministère des Travaux publics.

(Rue Saint-Dominique, n. 58 et 60.

Le ministre donne des audiences, lorsqu'on lui en fait la demande par écrit, en indiquant l'objet dont on veut l'entretenir. Le sous-secrétaire d'État donne également des audiences sur demandes spéciales.

Les bureaux sont ouverts au public les mardis et vendredis, de deux à quatre heures.

Attributions. — Les ponts et chaussées, la navigation, les ports de commerce, les desséchements, les chemins de fer, les mines, les bâtiments civils et monuments publics.

Ministère de l'Agriculture et du Commerce.

Rue de Varennes, n. 26. — Bureaux, rue de Grenelle-Saint-Germain, n. 105.

Le ministre donne des audiences lorsqu'on lui en fait la demande par écrit, en indiquant l'objet dont on désire l'entretenir. Le secrétaire général donne également des audiences sur demandes spéciales.

Les directeurs et les chefs de division reçoivent le public les mercredis et samedis, de midi à quatre heures.

Attributions. — Statistique générale de la France ; travaux d'agriculture ; l'administration générale du commerce et des manufactures, les établissements d'arts et métiers, la délivrance des brevets d'invention, les règlements relatifs aux professions industrielles, et les encouragements à l'agriculture, les écoles vétérinaires, défrichements et desséchements ; les subsistances, l'importation et l'exportation des grains, les règlements de boulangerie, boucherie, etc. ; les haras et dépôts d'étalons.

Ministère de l'Instruction publique.

Rue de Grenelle-Saint-Germain, n. 116.

Les bureaux sont ouverts les jeudis, de deux à quatre heures.

Attributions. — La nomination des divers fonctionnaires des Académies, Facultés de droit, de médecine, des sciences, des lettres, etc. ; l'autorisation d'ouvrir de nouvelles institutions et pensions. Établissements scientifiques et littéraires. Bibliothèques.

Ministère des Finances.

Rue de Rivoli, n. 48 (entrée principale); rue de Castiglione, n. 4 *bis*; rue Monthabor, n. 4 et 15, et rue Neuve de Luxembourg, n. 2, 2 *bis* et 2 *ter*.

Le ministre donne des audiences particulières sur la demande qui lui en est faite par lettre indiquant l'objet dont on veut l'entretenir.

Le bureau des renseignements est ouvert au public, tous les jours, de deux à quatre heures, excepté les dimanches et fêtes.

Attributions. — Administration des revenus publics, de la dette inscrite et des monnaies; comptabilité des finances de l'État. Etablissement et règlement du budget général de chaque exercice. Répartition et perception des impôts directs et indirects. Exploitation des domaines et des bois, des postes, des tabacs, du timbre, etc., etc. Surveillance des établissements et régies et entreprises qui donnent un produit au trésor. Mouvement général des fonds; rentes, pensions et cautionnements. Cour des comptes. Agents de change.

Préfecture de la Seine.

Place de l'Hôtel-de-Ville.

Bureaux ouverts tous les jours (dimanches et fêtes exceptés), de deux à quatre heures.

Préfecture de Police.

Quai des Orfèvres, rue de Jérusalem, n. 7.

Le préfet tient ses audiences les mardis, à deux heures, et tous les jours, de onze heures à midi. Les bureaux sont ouverts tous les jours, de neuf à quatre heures. Le bureau de sûreté est ouvert jour et nuit.

Administrations et Établissements dépendants des Ministères.

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.

Direction du sceau, au ministère.

Cour de cassation, au Palais-de-Justice.

Cour des comptes, au palais d'Orsay, rue de Lille, n° 66.

Cour royale de Paris, au Palais-de-Justice.

Tribunal de première instance, au Palais-de-Justice.

Bureau de l'état civil, au Palais-de-Justice, cour du Midi.

Tribunal de commerce, au palais de la Bourse.

Administration des cultes, place Vendôme, à la chancellerie.

Justices de paix de Paris.

Juges de paix : du 1[er] arrondissement, rue d'Anjou-Saint-Honoré, n. 9. — du 2[e], rue Pinon, n. 2. — Du 3[e], rue de l'Echiquier, n. 34. — Du 4[e], place du Chevalier-du-Guet, n. 4. — Du 5[e], rue de Bondi, n. 20. — Du 6[e], rue du Puits-Vendôme, n. 9. — Du 7[e], rue du Roi-de-Sicile, n. 32. — Du 8[e], place Royale, n. 14. — Du 9[e], rue Saint-Antoine, n. 88. — Du 10[e], rue de Grenelle-Saint-Germain, n. 7. — Du 11[e], rue Garancière, n. 10, à la mairie. — Du 12[e], rue Saint-Jacques, n. 161.

Tribunal de police municipale, au Palais-de-Justice.

Imprimerie royale, rue Vieille-du-Temple, n. 89. (Les personnes qui désirent visiter l'imprimerie royale y sont admises les jeudis à trois heures, sur l'autorisation du directeur.)

Chambre des notaires, place du Châtelet.

Chambre des commissaires-priseurs, place de la Bourse, n. 2.

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Grande-Chancellerie de l'ordre royal de la-Légion d'Honneur, rue de Lille, n. 70.

Comité consultatif d'état-major, rue de l'Université, n. 61.

Comité consultatif de l'artillerie, place Saint-Thomas-d'Aquin, n. 3.

Commission mixte des travaux publics, rue Saint-Dominique, n. 80.

Comité des fortifications, rue Saint-Dominique, n. 80.

Comité consultatif de l'infanterie et de la cavalerie, rue de l'Université, n. 61.

Hôtel des Invalides, place des Invalides.

Dépôt central d'artillerie, atelier de précision et Musée d'Artillerie, place Saint-Thomas-d'Aquin, n. 3.

Ecole royale d'application du corps d'état-major, rue de Grenelle-Saint-Germain, n. 136.

Gymnase musical militaire, rue Blanche, n. 12.

Gymnase normal militaire, civil et orthosomatique, place Dupleix, entre la barrière de Grenelle et le Champ-de-Mars.

Direction des poudres et salpêtres, à l'Arsenal.

Raffinerie de Paris, à l'Arsenal.

Fabrique des capsules de guerre.

Conseil de santé des armées, rue Saint-Dominique, n. 82.

1re *Division militaire* (chef-lieu à Paris), rue de Lille, n. 1.

État-major de la place, place Vendôme, n. 7.

Dépôt du recrutement de la Seine, rue du Cherche-Midi, n. 39.

Hôpital militaire, rue Saint-Dominique, au Gros-Caillou, n. 212.

Hôpital militaire, rue Charonne, n. 97.

Hôpital du Val-de-Grâce, rue Saint-Jacques, n. 277.

Pharmacie centrale des hôpitaux militaires, rue du Cherche-Midi, n. 84.

Subsistances militaires, quai Debilly.

Habillement et campement, quai d'Orsay, n. 65.

Conseils permanents de révision. — 1er *et* 2e *conseils de guerre*, rue du Cherche-Midi, n. 39.

Prisons militaires. — *L'Abbaye*, rue Sainte-Marguerite. — *L'Hôtel des conseils de guerre.*

Dépôt de la guerre pour les cartes et plans, rue de l'Université, n. 61.

École royale Polytechnique, rue Descartes, Montagne Sainte-Geneviève.

Casernes (Voyez la nomenclature).

DU MINISTÈRE DE LA MARINE.

Amirauté de France, rue Royale, n. 2.

Dépôt des cartes et plans de la marine et des colonies. — *Dépôt des fortifications des colonies*, rue de l'Université, n. 13.

Conseil d'amirauté. — *Direction des ports.* — *Direction des colonies.* — *Direction de la comptabilité et fonds des Invalides.* — *Direction des subsistances.* — *Commission supérieure de l'établissement des invalides de la marine.* — *Commission supérieure pour le perfectionnement de l'enseignement de l'école navale.* — *Commission pour la répression de la traite des noirs.* — *Commission de législation coloniale*, rue Royale, n. 2.

Surveillance de la fourniture des bois propres aux constructions navales, rue de l'Arcade, n. 38.

DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Direction de la police générale du royaume, rue de Grenelle-Saint-Germain, n. 126.

Préfecture de la Seine, à l'Hôtel-de-Ville.

Préfecture de police, rue de Jérusalem.

Direction de l'administration départementale et communale, rue de Grenelle-Saint-Germain, n. 103.

Direction des beaux-arts, rue de Grenelle-Saint-Germain.

Administration des lignes télégraphiques, rue de Grenelle-Saint-Germain, n. 103.

Archives du royaume, rue du Chaume, n. 12.

Ecole royale des Beaux-Arts, rue des Petits-Augustins, n. 16.

École royale gratuite de mathématiques et de dessin, rue de l'Ecole-de-Médecine, n. 5.

Ecole royale spéciale et gratuite de dessin pour les jeunes personnes, rue de Touraine Saint-Germain, n. 7.

Conservatoire de musique et déclamation, faubourg Poissonnière, n. 11.

Mairies.

Premier arrondissement, rue d'Anjou-Saint-Honoré, n. 9. Composé des quartiers des Tuileries, des Champs-Elysées, de la place Vendôme et du Roule.

Deuxième arrondissement, rue Pinon, n. 2. Composé des quartiers Feydeau, de la Chaussée-d'Antin, du Palais-Royal et du Faubourg Montmartre.

Troisième arrondissement, place des Petits-Pères. Composé des quartiers du Faubourg Poissonnière, Montmartre, Saint-Eustache et du Mail.

Quatrième arrondissement, place du Chevalier-du-Guet, n. 4. Composé des quartiers Saint-Honoré, du Louvre, des Marchés et de la Banque de France.

Cinquième arrondissement, rue de Bondi, n. 20. Composé des quartiers de Bonne-Nouvelle, Montorgueil, du Faubourg Saint-Denis et de la porte Saint-Martin.

Sixième arrondissement, abbaye Saint-Martin-des-Champs, rue Saint-Martin, n. 208 et 210. Composé des quartiers des Lombards, de Saint-Martin-des-Champs, du Temple et de la Porte Saint-Denis.

Septième arrondissement, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, n. 20. Composé des quartiers Sainte-Avoye, du Mont-de-Piété, du Marché Saint-Jean et des Arcis.

Huitième arrondissement, place Royale, n. 14. Composé des quartiers des Quinze-Vingts, du Marais, de Popincourt et du Faubourg Saint-Antoine.

Neuvième arrondissement, rue Geoffroy-Lasnier, n. 25. Composé des quartiers de l'Hôtel-de-Ville, de la Cité, de l'Ile-Saint-Louis et de l'Arsenal.

Dixième arrondissement, rue de Grenelle-Saint-Germain, n. 7. Composé des quartiers du Faubourg Saint-Germain, de la Monnaie, de Saint-Thomas d'Aquin et des Invalides.

Onzième arrondissement, rue Garancière, n. 10. Composé des quartiers de la Sorbonne, du Luxembourg, de l'Ecole-de-Médecine et du Palais-de-Justice.

Douzième arrondissement, rue Saint-Jacques, n. 262. Composé des quartiers Saint-Jacques, du Jardin-du-Roi, Saint-Marcel et de l'Observatoire.

Établissements nationaux.

Hôpital royal des Quinze-Vingts, rue de Charenton, n. 38.

Institution royale des jeunes aveugles, boulevard des Invalides, ci-devant rue Saint-Victor, n. 68.

Institution royale des sourds-muets, rue Saint-Jacques, n. 256.

Maison royale de Charenton, pour les aliénés des deux sexes, à Charenton.

Société des établissements charitables, parvis Notre-Dame.

Sociétés maternelles de France, rue Richelieu, n. 89.

Société pour le patronage des jeunes libérés du département de la Seine, rue Chanoinesse, n. 2.

Société pour le placement en apprentissage des jeunes orphelins, à l'Hôtel-de-Ville.

Société générale de prévoyance, rue de Lille, n. 73.

Société helvétique de bienfaisance, rue de l'Oratoire du Louvre, à l'Oratoire.

Société protestante de prévoyance et de secours mutuels de Paris, rue de l'Arbre-Sec, n. 46.

Asile royal de la Providence, barrière des Martyrs, n. 15, *extra muros.*

Administration des Hospices, rue Neuve-Notre-Dame, n. 2.

Hôtel-Dieu (*hôpital*), parvis Notre Dame, et rue de Charenton (*annexe*).

Hôpital de la Pitié, rue Copeau, n. 1, quartier Saint-Victor.

Hôpital de la Charité, rue Jacob, n. 17.

Hôpital du Faubourg Saint-Antoine, à l'ancienne abbaye de ce nom, rue du Faubourg-Saint-Antoine, n. 208.

Hôpital Cochin, rue du Faubourg-Saint-Jacques, n. 45.

Hôpital Necker, rue de Sèvres, n. 151.

Hôpital Beaujon, rue du Faubourg-du-Roule, n. 45.

Hôpital des enfants (*Enfant-Jésus*), rue de Sèvres, n. 149.

Hôpital Saint-Louis, rue des Récollets.

Hôpital du Midi, Champ-des-Capucins, rue Saint-Jacques.

Hôpital de l'Oursine, rue de l'Oursine.

Hôpital des cliniques, rue de l'Observance.

Maison de santé, rue du Faubourg-Saint-Denis, n. 112.

Maison d'accouchement (Maternité), rue de la Bourbe, n. 3.

Hospice des enfants trouvés et orphelins réunis, rue d'Enfer, n. 74.

Hospice de la vieillesse (femmes), Salpétrière, boulevard de l'Hôpital, rue Poliveau, n. 7.

Hospice de la vieillesse (hommes), à Bicêtre.

Hospice des incurables (femmes), rue de Sèvres, n. 54.

Hospice des incurables (hommes), faubourg Saint-Martin, n. 150.

Institution de Saint-Périne (*hospice*), rue de Chaillot, n. 99.

Hospice des ménages, rue de Sèvres.

Hospice de Villas, rue du Regard, n. 17.

Hospice Saint-Michel, avenue de Saint-Mandé, barrière du Trône.

Hospice de La Rochefoucauld, au petit Montrouge, n. 9, route de Fontainebleau.

Hospice d'Enghien, rue Picpus, n. 8.

Infirmerie de Marie-Thérèse, rue d'Enfer, n. 86.

Hôpital Saint-Merry; cloître Saint-Merry.

Hospice le Prince [1], rue Saint-Dominique, au Gros-Caillou, n. 145.

Hôpital de la Reconnaissance, au petit l'Étang, commune de Garches.

Société philantropique, rue de l'Épée-de-Bois, n. 11.

Société de la Providence, rue des Pyramides, n. 5.

Société de la morale chrétienne, rue Taranne, n. 12.

Société de médecine pratique, à l'Hôtel-de-Ville, *vaccination gratuite*, tous les mardis, de midi à deux heures, rue du Bouloy, n. 8.

Amphithéâtre d'anatomie des hôpitaux de Paris, à la Pitié, rue d'Orléans-Saint-Marcel, n. 2.

Établissement de filature, maison hospitalière, impasse des Hospitalières, n. 2, place Royale.

Caisse d'épargne et de prévoyance, rue Coq-Héron, ci-devant hôtel de la Banque.

Secours à domicile. (Il y a un bureau dans chaque arrondissement.)

Bureau de bienfaisance, 1er arrondissement, Grande rue Verte, n. 22. — 2e, rue Pinon, n. 2. — 3e, Place de Petits-Pères, n. 7, à la mairie. — 4e, Place du Chevalier-du-Guet, n. 4, à la mairie. — 5e, rue de la Lune, n. 14. — 6e rue Saint-Martin, n. 208, à la mairie. — 7e, rue Sainte-Croix

(1) Ces quatre derniers établissements ne font point partie de l'administration des hospices.

de la Bretonnerie, à la mairie. — 8e, rue de la Chaussée-des-Minimes, n. 4. — 9e, rue Geoffroy-Lasnier, n. 25. — 10e, rue de Varennes, n. 9. — 11e, rue Saint-André-des-Ars, n. 49. — 12e, rue des Ursulines, n. 12.

Etablissement en faveur des blessés indigents, rue du Petit-Musc, n. 9.

Secours aux noyés et aux asphyxiés, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n. 19. (Il y a, sur les deux rives de la Seine, cinquante dépôts de boîtes fumigatoires et autres objets de secours.)

Mont-de-Piété, rue des Blancs-Manteaux et rue de Paradis, au Marais; *sa succursale*, rue des Petits-Augustins, n. 10. *Bureaux auxiliaires*, rue de la Pépinière, n. 37, et rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, n. 24.

Bureau de la direction des nourrices, rue Sainte-Appoline, n. 18.

Maison centrale de nourrices, rue du Temple, n. 36.

Bureaux de nourrices, rue Pascal, n. 9. — Rue des Petites-Ecuries, n. 6. — Rue des Ecouffes, n. 5. — Faubourg Saint-Denis, n. 42. — Rue Neuve-du-Luxembourg, n. 6 — Rue du Ponceau, n. 38.

Caisse de Poissy, à l'Hôtel-de-Ville.

Administration des Tontines, rue Sainte-Anne, n, 16.

Caisse municipale, à l'Hôtel-de-Ville.

État-major de la garde nationale de Paris, place du Carrousel.

Garde municipale de Paris. Ce corps est sous les ordres de M. le préfet de police. *Casernes* (Voyez la nomenclature).

Sapeurs-pompiers, état-major, quai des Orfèvres, n. 20. *Casernes* (Voyez la nomenclature).

Théâtres.

Opéra, Académie royale de musique, rue Lepelletier. — Genre : grand opéra, ballets.

Théâtre-Français, rue de Richelieu. — Genre : comédie, tragédie, drame.

Opéra-Italien, place Ventadour.

Opéra-Comique, salle Favart, place des Italiens.

Odéon, second Théâtre-Français, place de l'Odéon.

Vaudeville, ci-devant rue de Chartres-Saint-Honoré et rue Saint-Thomas-du-Louvre. — Genre : vaudeville, drame mêlé de couplets. (Après l'incendie de la salle de la rue de Chartres, le Vaudeville s'est établi provisoirement dans la salle du café-spectacle, boulevart Bonne-Nouvelle ; il est actuellement au théâtre de la Bourse.

Gymnase-Dramatique, boulevart Bonne-Nouvelle. — Genre : vaudeville, comédie, drame.

Variétés, boulevart Montmartre, à côté du passage des Panoramas. — Genre : vaudeville et pièces grivoises, poissardes et villageoises.

Théâtre du Palais-Royal, Palais-Royal. — Genre : vaudeville et comédie.

Porte Saint-Martin, boulevart Saint-Martin. — Genre : mélodrame, comédie, vaudeville, drame, ballets et pantomimes.

Gaité, boulevart du Temple. — Genre : mélodrame, drame, comédie, vaudeville, ballets et pantomimes.

Ambigu-Comique, boulevart Saint Martin. — Genre : mélodrame, drame, comédie, vaudeville, ballets et pantomimes.

Cirque-Olympique, Franconi, boulevart du Temple et Champs-Élysées. — Genre : mélodrame, drame, vaudeville, ballets, pantomimes équestres, exercice de chevaux et de voltige.

Folies-Dramatiques, boulevart du Temple, emplacement de l'ancien Ambigu-Comique. — Genre : drame, mélodrame, vaudeville et comédie.

Théâtre Beaumarchais, boulevart Beaumarchais. — Genre : mélodrame, drame, vaudeville et comédies mêlées de chant.

Théâtre du Panthéon, cloître Saint-Benoit. — Genre : drame, mélodrame, vaudeville et comédie.

Théâtre Saint-Marcel, rue Pascal, près les Gobelins. — Genre : mélodrame, drame, vaudeville.

Théâtre des petits Acteurs, ou de M. Comte, physicien du roi, passage Choiseul. — Genre : comédie, vaudeville, scènes de magie, ventriloquie et fantasmagorie.

PETITS SPECTACLES.

Gymnase enfantin, passage de l'Opéra. — Tableaux mécaniques, comédie, vaudeville, joués par des enfants.

Théâtre du Luxembourg, rue de Madame, n. 7. — Même genre que les théâtres du boulevart.

Délassements comiques, théâtre de madame Saqui, boulevart du Temple. — Pantomime dialoguée, drame et vaudeville.

Funambules, boulevart du Temple. — Pantomime, arlequinades et travestissements; drame, vaudeville.

Théâtre de Séraphin, Palais-Royal, galerie de pierre. — Marionnettes et ombres chinoises.

Spectacle du Petit-Lazari, boulevart du Temple, n. 58. – Genre : comédie mêlée de couplets.

CONCERTS.

Concerts Saint-Honoré, rue Saint-Honoré, n. 350.
Concerts Vivienne, rue Neuve-Vivienne.
Jardin Turc, boulevart du Temple.

THÉATRES DE LA BANLIEUE.

On y joue tous les genres.
Montmartre, boulevart extérieur, entre les barrières des Martyrs et Rochechouart.
Belleville, Grande-Rue.
Mont-Parnasse, barrière Mont-Parnasse.
Grenelle, entre Beau-Grenelle et Vaugirard.
Les Thernes, barrière du Roule.
Les Batignolles, boulevart de Monceaux.
Le Ranelagh, bois de Boulogne, près la grille de Passy.
Saint-Denis, Grande-Rue.
Saint-Cloud, avenue du Château.

PRISONS ET MAISONS DE DÉTENTION.

Dépôt des condamnés, rue de la Roquette. Cette prison a remplacé celle de Bicêtre.
Conciergerie, au Palais-de-Justice.
Force, rue du Roi-de-Sicile, n. 2.
Madelonnettes, rue des Fontaines, n. 14.
Saint-Lazare, rue du Faubourg-Saint-Denis, n. 117.
Sainte-Pélagie, rue de la Clef, n. 14.
Détention pour dettes, rue de Clichy, n. 68.
Maison de correction de jeunes garçons (dite *Prison-Modèle*), rue de la Roquette.
Maison d'arrêt pour la garde nationale, quai d'Austerlitz.

DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Dépôt des cartes et plans, rue Saint-Dominique, n. 58.
Conseil général des ponts et chaussées, au ministère.
École des ponts et chaussées, rue Hillerin-Bertin, n. 10.
Commission des chemins de fer, au ministère.
Commission des phares, au ministère.
Conseil général des mines, au ministère.
École des mines, rue d'Enfer, n. 54.
Cabinet de minéralogie, rue d'Enfer, n. 34.
Conseil général des bâtiments civils, et conservation générale des monuments publics, rue Saint-Dominique, n. 58.

DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

Conseil général d'agriculture, au ministère, rue de Varennes, n. 36.
Conseil supérieur de commerce, au ministère, rue de Varennes, n. 36.
Conseils généraux du commerce et des manufactures, au ministère, rue de Varennes, n. 36.
Conservatoire des arts et métiers, rue Saint-Martin, n. 208.
Ecole royale des arts et métiers, au Conservatoire.
Commissaires experts pour la vérification des marchandises présentées en douane, et jury assermenté pour l'examen des marchandises prohibées, rue de Provence, n. 26.

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Comité pour la publication des monuments inédits de l'histoire de France, rue de Grenelle-Saint-Germain, n. 116 *bis*.
Comité historique des arts et des monuments, rue de Grenelle-Saint-Germain, n. 116 *bis*.
Commission des hautes études de droit, rue de Grenelle-Saint-Germain, n. 116 *bis*.
Commission supérieure des salles d'asile, rue de Grenelle-Saint-Germain, n. 116 *bis*.

Institut royal de France, quai Conti, n. 41, en face le pont des Arts.
Académie française, à l'Institut.
Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à l'Institut.
Académie des Sciences, à l'Institut.

Académie des Beaux-Arts, à l'Institut.

Académie des sciences morales et politiques, à l'Institut.

Observatoire, rue Cassini [1].

Bureau des longitudes, à l'Observatoire.

Académie royale de médecine, rue de Poitiers, n. 8.

Université de France, rue de Grenelle Saint-Germain, n. 116 *bis*.

Conseil de l'Instruction publique, rue de Grenelle-Saint-Germain, n. 116 *bis*.

École normale, rue Saint-Jacques, n. 115.

Académie de Paris, rue de Sorbonne, n. 11, à la Sorbonne.

Conseil académique, à la Sorbonne.

Faculté de théologie, à la Sorbonne.

Faculté de droit, place du Panthéon, n. 8.

Faculté de médecine, rue de l'École-de-Médecine.

Faculté des sciences, à la Sorbonne.

Faculté des lettres, à la Sorbonne.

Collége royal de Louis-le-Grand, et école des langues orientales, rue Saint-Jacques, n. 123.

Collége royal de Henri IV, rue de Clovis, n. 11.

Collége royal de Saint-Louis, rue de La Harpe, n. 94.

Collége royal de Charlemagne, rue Saint-Antoine, n. 120.

Collége royal de Bourbon, rue Neuve Saint-Croix, n. 5.

Collége Rollin, rue des Postes, n. 34.

Collége Stanislas, rue Notre-Dame-des-Champs, n. 34.

Fondations anglaises, rue des Postes, n. 22.

Fondations écossaises, rue des Fossés Saint-Victor, n. 25.

Fondations irlandaises, rue des Irlandais, n. 3.

Collége royal de France, Place Cambrai, n. 1.

Cours d'archéologie, à la bibliothèque, rue Richelieu, n. 58.

École royale des Chartes, à la bibliothèque, rue Richelieu, n. 58.

École de pharmacie, rue de l'Arbalète, n. 13.

École communale supérieure de la ville de Paris, rue Blanche, n. 19 *bis*.

Muséum d'histoire naturelle, au Jardin du roi.

(1) Il y a encore deux *Observatoires*, l'un à l'École-Militaire, l'autre à la Bibliothèque du Panthéon.

Bibliothèque royale, rue Richelieu, n. 58.

École royale et spéciale des langues orientales vivantes, à la Bibliothèque royale.

Bibliothèque Sainte-Geneviève, place Sainte-Geneviève.

Bibliothèque Mazarine, à l'Institut.

Bibliothèque de l'Arsenal, rue de Sully.

Bibliothèque de la ville, à l'Hôtel-de-Ville.

Bibliothèque du Muséum, rue du Jardin du roi.

Société d'encouragement pour l'industrie nationale, rue du Bac, n. 42.

Société royale des antiquaires de France, rue Taranne, n. 12.

Société de géographie, rue de l'Université, n. 23.

Société royale et centrale d'agriculture, à l'Hôtel-de-Ville.

Société géologique de France, rue du vieux Colombier, n. 26.

Académie de l'industrie française, agricole, manufacturière et commerciale, place Vendôme, n. 22.

Société française de statistique universelle, place Vendôme, n. 22.

Athénée royal, rue de Valois, n. 2.

Athénée des arts, à l'Hôtel-de-Ville.

Athénée musical, à l'Hôtel-de-Ville.

Société philotechnique, rue Notre-Dame-des-Victoires, n. 16.

Société des amis des arts, au Louvre.

Société philomatique, rue d'Anjou-Dauphine, n. 6.

Société pour l'instruction élémentaire, rue Taranne, n. 12.

Société de linguistique de Paris, rue des Mathurins-Saint-Jacques, n. 18.

Société de l'histoire de France, à la Bibliothèque royale, rue Richelieu.

Société asiatique, rue Taranne, n. 12.

Société d'horticulture, rue Taranne, n. 12.

DU MINISTÈRE DES FINANCES.

Direction des postes, hôtel des Postes, rue J.-J. Rousseau et rue Coq-Héron.

Poste aux chevaux, rue Pigale, n. 2.

Administration de l'enregistrement et des domaines, rue de Castiglione, n. 1 *bis*.

Direction de l'enregistrement, rue de la Paix, n. 3, hôtel du Timbre.

Administration des forêts, rue Neuve-de-Luxembourg, n. 2 *ter*.

Direction du timbre et des domaines, rue de la Paix, n. 3, hôtel du Timbre.

Administration des douanes et sels, rue Mont-Thabor, n. 29.

Bureau principal des douanes de Paris, place des Marais, rue de la Douane.

Entrepôt des sels de Paris, quai Jemmapes.

Entrepôt des marchandises de toutes sortes, place des Marais.

Administration des contributions directes, rue de Rivoli.

Administration des contributions indirectes, rue Neuve-de-Luxembourg, n. 2.

Direction des contributions indirectes du département de la Seine, rue Duphot, n. 10.

Direction des contributions directes du département de la Seine, rue Poulletier, n. 7 (île Saint-Louis).

Conservation des Hypothèques pour Paris, rue Paradis-Poissonnière, n. 40.

Commission des monnaies et médailles, quai Conti, n. 11.

Administration des tabacs, rue Neuve-de-Luxembourg, n. 2.

Manufacture royale des tabacs, quai d'Orsay, n. 57.

Administration de l'octroi de Paris et direction des droits d'entrée perçus au profit du Trésor public, rue Pinon, n. 2.

Commission de la répartition des contributions directes, place de l'Hôtel-de-Ville, n. 3.

Recette centrale du département de la Seine, rue Louis-le-Grand. n. 23.

Bureau de la marque d'or et d'argent, rue Guénégaud, n. 10.

Caisse d'amortissement, des dépôts et consignations, rue et maison de l'Oratoire.

Banque de France, rue de la Vrillière.

Bourse de Paris, place et palais de la Bourse.

Maison du Roi.

Attributions. L'expédition des provisions, brevets et commissions; l'administration générale des capitaux et revenus composant la liste civile, les musées de Paris et de Versailles, les théâtres royaux, manufactures royales, etc., la haute police et l'administration générale des domaines, châteaux et maisons royales; les honneurs du Louvre, les voyages du roi et des princes, et les honneurs à leur rendre.

Administrations et Établissements dépendants de la maison du Roi.

Intendance générale du trésor de la liste civile, place Vendôme, n. 9.

Direction des domaines et du contentieux, rue de l'Oratoire, n. 2.

Trésor de la couronne, place du Carrousel, près de l'Etat-Major de la garde nationale.

Conservation du mobilier de la couronne, rue Bergère, n. 2.

Conservation des forêts de la couronne, rue de l'Oratoire, n. 2.

Archives de la couronne, au Louvre.

Musée royal, au Louvre.

Musée royal du Luxembourg, palais du Luxembourg.

Direction des musées royaux, au Louvre.

Conservation des palais, maisons et résidences royales, aux Tuileries.

Bibliothèques de la couronne à Paris, aux Tuileries, au Louvre et au Palais-Royal.

Domaine privé du roi, rue Saint-Honoré, n. 216.

Administration des biens du duc d'Aumale, au palais Bourbon.

Manufactures royales des tapisseries des Gobelins et de la Savonnerie, rue Mouffetard, n. 270.

Manufacture royale de porcelaines, à Sèvres.

Manufacture royale des tapisseries de Beauvais, à Beauvais.

Manufacture royale de mosaïques, barrière des Fourneaux.

THÉATRES ROYAUX.

Académie royale de musique, rue Le Pelletier.

Théâtre-Français, rue de Richelieu.

Opéra-Italien, place Ventadour.

Théâtre royal de l'Opéra-Comique, place des Italiens.

Théâtre royal de l'Odéon, place de l'Odéon.

École royale de musique et de déclamation, rue Bergère.

Églises et Établissements ecclésiastiques.

Notre-Dame, dans la Cité, église métropolitaine.

1er ARRONDISSEMENT.

Paroisse. *La Madeleine*, place de la Madeleine.

Succurs. *Saint-Louis*, rue Neuve-Sainte-Croix, n. 5.
— *Saint-Philippe*, faubourg du Roule, n. 10.
— *Saint-Pierre*, rue de Chaillot, n. 52.

2e ARRONDISSEMENT.

Paroisse. *Saint-Roch*, rue Saint-Honoré.
Succurs. *Notre-Dame-de-Lorette*, Place de Notre-Dame-de-Lorette.

3e ARRONDISSEMENT.

Paroisse. *Saint-Eustache*, rue Traînée.
Succurs. *Notre-Dame-des-Victoires*, place des Petits-Pères.
— *Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle*, rue de ce nom.

4e ARRONDISSEMENT.

Paroisse. *Saint-Germain l'Auxerrois*, en face la colonnade du Louvre.

5e ARRONDISSEMENT.

Paroisse. *Saint-Laurent*, faubourg Saint-Martin, n. 123.
Succurs. *Saint-Vincent-de-Paul*, rue Montholon, n. 6.

6e ARRONDISSEMENT.

Paroisse. *Saint-Nicolas-des-Champs*, rue Saint-Martin, n. 202.
Succurs. *Saint-Leu-Saint-Gilles*, rue Saint-Denis, n. 184.
— *Sainte-Élisabeth*, rue du Temple, n. 109.

7e ARRONDISSEMENT.

Paroisse. *Saint-Méry*, rue Saint-Martin, n. 4.
Succurs. *Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux*, rue de ce nom.
— *Saint-Jean-Saint-François*, rue du Perche, n. 13.
— *Saint-Denis-du-Saint-Sacrement*, rue Saint-Louis, n. 50.

8e ARRONDISSEMENT.

Paroisse. *Sainte-Marguerite*, rue Saint-Bernard, n. 28.
Succurs. *Quinze-Vingts*, rue de Charenton, n. 38.
— *Saint-Ambroise* de Popincourt, rue Saint-Ambroise.

9e ARRONDISSEMENT.

Paroisse. *Notre-Dame*, place du Parvis.

Succurs. *Saint-Louis-en-l'Ile*, rue Saint-Louis, n. 15.
— *Saint-Gervais-Saint-Protais*, rue du Monceau.
— *Saint-Paul-Saint-Louis*, rue Saint-Antoine, n. 120.

10e ARRONDISSEMENT.

Paroisse. *Saint-Thomas-d'Aquin*, place de ce nom.
Succurs. *Abbaye-aux-Bois*, rue de Sèvres, n. 16.
— *Missions étrangères*, rue du Bac, n. 120.
— *Sainte-Valère*, rue de Bourgogne.
— *Saint-Pierre-du-Gros-Caillou*, rue Saint-Dominique.

11e ARRONDISSEMENT.

Paroisse. *Saint-Sulpice*, place de ce nom.
Succurs. *Abbaye-Saint-Germain-des-Prés*, place de ce nom.
— *Saint-Séverin*, rue de ce nom.

12e ARRONDISSEMENT.

Paroisse. *Saint-Etienne-du-Mont*, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève.
Succurs. *Saint-Nicolas-du-Chardonnet*, rue Saint-Victor, n. 106.
— *Saint-Jacques-du-Haut-Pas*, rue Saint-Jacques, n. 254.
— *Saint-Médard*, rue Mouffetard, n. 161.

Saint-Louis des Invalides, à l'Hôtel.

Séminaire diocésain, place Saint-Sulpice, n. 17.

Petit-Séminaire (1re division), rue Saint-Victor, n. 102; (2e division), à Conflans-Charenton.

Séminaire des missions étrangères, rue du Bac, n. 120.

Temple des luthériens, rue des Billettes, nos 16 et 18.

Temple des calvinistes, rue Saint-Antoine, nos 214 et 216.

Temple des protestants anglais, rue Saint-Honoré, à l'Oratoire.

Chapelle anglaise, rue de Chaillot, n. 68.

Chapelle Wesleyenne (anglaise), rue Royale-Saint-Honoré, n. 23 *bis*; — (française), rue de Ménilmontant, n. 3; — (angl. et franç.) boulevart Mont-Parnasse, n. 31.

Temple grec (chapelle de la légation russe), rue Neuve de Berry, n. 4, aux Champs-Elysées.

Culte israélite (synagogue), rue Neuve-Saint-Laurent, n. 14.

Entreprise des Pompes funèbres.

Rue du Faubourg Saint-Denis, n. 183, et succursales dans toutes les mairies. — Bureaux ouverts tous les jours, de sept heures du matin à sept heures du soir.

Bureau des funérailles, rue des Saints-Pères, n. 68. — On s'y charge, moyennant cinq pour cent de la dépense, de toutes les démarches pour les inhumations, tant aux mairies qu'aux églises, aux pompes funèbres, etc.

Compagnie générale de sépultures. — Elle se charge de l'érection des tombeaux, monuments, etc. — Rue Saint-Marc, n. 18.

Cimetières.

Cimetière de l'Est ou du *Père La Chaise*, faubourg Saint-Antoine. Remarquable par le nombre et l'architecture des tombeaux qu'il renferme.

— *du Nord* ou *Montmartre*, entre les barrières Rochechouart et Clichy.

— *de Vaugirard*, barrière de Sèvres (fermé depuis 1824).

— *du Sud* ou *du Mont-Parnasse*, entre les barrières d'Enfer et du Mont-Parnasse.

— *de Sainte-Catherine*, rue des Francs-Bourgeois-Saint-Marcel (fermé depuis longtemps).

— *des Hospices*, près celui du Mont-Parnasse.

Nota. Les inhumations des 1er, 2e, 3e et 4e arrondissements doivent se faire au *Cimetière du Nord*.

Celles des 5e, 6e, 7e, 8e et 9e arrondissements, au *Cimetière de l'Est*.

Celles des 10e, 11e et 12e arrondissements, au *Cimetière du Sud*.

On n'a le choix du cimetière que pour les concessions perpétuelles.

Prix des terrains concédés.

	fr.	c.		fr.	c.
1 mètre	268	25	4 mètres	1,805	25
2 mètres	532	75	5 mètres	2,389	23
3 mètres	1,063	»	6 mètres	3,184	»

Chaque mètre au-dessus de six mètres coûte 1,000 fr.

Un mètre suffit pour un enfant de sept ans ; au-dessus de cet âge, il faut deux mètres. Toute famille possédant deux mètres a le droit de faire construire un caveau en maçonnerie.

Musées royaux, Galeries particulières et Manufactures royales.

(EXHIBITIONS D'OBJETS D'ARTS.)

Musée royal au Louvre.— Tableaux et dessins des grands maîtres de toutes les écoles.

Musée des Antiques au Louvre. — Statues et antiquités grecques et romaines.

Musée Égyptien, au Louvre. — Statues et antiquités égyptiennes.

Musée Espagnol, au Louvre.

Musée Standisch, au Louvre.

Musée naval, au Louvre. — Modèle de vaisseaux, de machines à l'usage de la marine, plans en relief des ports; tableaux représentant les faits d'armes des marins français; armes, habillements et ustensiles des peuples sauvages, etc.

(Se visite avec des billets.)

Les quatre premiers jours de la semaine, le lundi excepté, ouverts aux artistes, pour leurs études. Le dimanche, de dix à quatre heures, ouvert au public. Les étrangers munis de passeports sont admis les jours d'étude.

Musée royal du Luxembourg, rue de Vaugirard, n. 19. — Tableaux et statues des artistes vivants de l'école française.

Ouvert au public les dimanches, lundis et fêtes; aux artistes, et aux étrangers munis de passeports, tous les jours, excepté le samedi.

Monnaie royale des médailles, rue Guénégaud, n. 8. — Collection de carrés et poinçons de médailles depuis François Ier; médailles de l'histoire de France.

Ouverte tous les jours, excepté les premiers du mois, dimanches et fêtes.

Musée monétaire, quai Conti, n. 11. — Coins de monnaies, et monnaies françaises et étrangères.

Ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes.

Muséum d'histoire naturelle, Jardin des Plantes. — Jardin botanique; galeries contenant la collection des trois règnes de la nature, galerie d'anatomie; galerie de botanique; serre; ménagerie, etc.

Les *galeries d'histoire naturelle*, ouvertes au public les mardis et vendredis, de 3 à 6 heures; aux étudiants, les lundis, jeudis et samedis, de 11 heures à 2 heures.

La *galerie d'anatomie*, ouverte, sur billets, les lundis et samedis, de 11 heures à 2 heures.

La *galerie de botanique*, ouverte, sur billets, les jeudis, de 11 heures à 2 heures.

Musée d'artillerie, place Saint-Thomas-d'Aquin, n. 3. — Armes, armures, machines de guerre de toutes les époques. On y voit le poignard qui assassina Henri IV, et l'épée du général Bonaparte.

Ouvert, sur billets, les samedis, de 1 à 4 heures.

Galerie des plans en relief des forteresses de France, à l'Hôtel des Invalides.

On peut la visiter avec une permission du ministre de la guerre.

Conservatoire des Arts-et-Métiers, rue Saint-Martin, n. 208. — Modèles en grand ou réduits des machines, appareils, instruments, etc., propres à l'agriculture et aux arts mécaniques.

Ouvert les dimanches et jeudis de 2 à 4 heures; aux étrangers tous les jours.

Cabinet de minéralogie, rue d'Enfer, n. 34.

Ouvert les lundis et jeudis, de 11 à 3 heures, et tous les jours aux étudiants et étrangers.

Cabinet d'anatomie, à l'École-de-Médecine.

Ouvert les lundis et vendredis, de 10 à 2 heures.

Cabinet de physique, au collége de France, place Cambrai, n. 1.

Ouvert les lundis, mercredis et vendredis, à 9 heures et demie.

Cabinet de médailles antiques et pierres gravées (à la Bibliothèque), rue de Richelieu, n. 58.

Ouvert les mardis et vendredis, de 10 à 2 heures.

Garde-Meuble de la Couronne, rue des Champs-Elysées, n. 5. — Ameublements, vases et joyaux précieux. — On y est admis sur une carte d'entrée de l'intendant du Garde-Meuble.

Galerie de M. Dusommerard, hôtel de Cluny, rue des Mathurins-Saint-Jacques. — On peut y être admis sur demande écrite.

Galerie du maréchal duc de Dalmatie, rue de l'Université, n. 57. — Tableaux de l'École espagnole. — On y est admis sur demande écrite.

Nouveau Diorama, rue Neuve-Samson, près le Château-d'Eau, boulevart du Temple.

Panorama national, aux Champs-Elysées.

Ouvert tous les jours de 10 à 5 heures.

Parmi les autres collections particulières qu'il est possible de visiter, en faisant la demande écrite au propriétaire, nous citerons :

Le *Musée d'antiquités* de M. de Blacas (pierres gravées, vases étrusques, médailles grecques et romaines, pierres gravées arabes, persanes et turques, vases musulmans, médailles, etc.).—Les *Cabinets d'antiquités* de M. le comte Pourtalès, de M. le baron Roger. — La *Collection de vases grecs* de

M. Durand. — La *Collection d'antiquités* de M. Lamare Picquot. — La *Collection de tableaux des XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles*, de M. le chevalier Artaud. — La *Collection des monuments perses et assyriens* de M. le marquis de Fortia d'Urban. — La *Collection botanique* de M. Delessert. — L'*Herbier* de M. Adrien de Jussieu. — L'*herbier cryptogamique* de M. Bory-de-Saint-Vincent. — La *Collection de coquilles* et la *Galerie d'oiseaux* de M. le duc de Rivoli. — La *Collection de coquilles terrestres et fluviales* de M. de Férussac. — La *Collection de Coléoptères*, de M. le général Dejean. — Le *Cabinet minéralogique* de M. Gilet de Laumont. — Les *Collections minéralogiques* de MM. Brochant de Villiers, Cordier, Brongniart et Lelièvre. — Les *Collections craniologiques* de M. Esquirol et de M. Gamma-Machado. — Et enfin, la *Collection de portraits* de M. Long, plus complète que celle du roi.

Manufactures royales.

Manufacture royale des Gobelins et de la Savonnerie, rue Mouffetard, n. 270, faubourg Saint-Marcel. — Tapisseries et tapis précieux.

Ouverte sur billets, les mercredis et samedis, de 2 à 4 heures.

Manufacture royale de porcelaine de Sèvres. — Dépôt, rue de Rivoli, n. 18. — On peut visiter tous les jours, les dimanches exceptés, l'établissement de Sèvres.

Le dépôt de Paris est ouvert au public.

Bibliothèques.

Bibliothèque du Roi, rue de Richelieu, n. 58. — 900,000 livres et brochures imprimés, — 60,000 manuscrits, — 100,000 médailles, — 1,600,000 estampes, — 300,000 cartes et plans. — On y voit le zodiaque de Dendérah. — Vacances du 1er septembre au 15 octobre, et pendant la quinzaine de Pâques.

Ouverte tous les jours (dimanches et fêtes exceptés) aux lecteurs et aux étrangers, de 10 à 3 heures; aux curieux, mardis et vendredis, de 10 heures à 3 heures.

— *de l'Arsenal*, rue de Sully. — 180,000 volumes et 6,300 manuscrits. — Vacances du 15 septembre au 3 novembre.

Ouverte tous les jours non fériés, de 10 à 3 heures.

— *royale de Sainte-Geneviève*, rue Clovis, n. 2. — 150,000 volumes, 30,000 manuscrits. Vacances du 1er août au 15 septembre.

Ouverte tous les jours non fériés, de 10 à 3 heures.

Bibliothèque Mazarine, à l'Institut, quai Conti, n. 23. — 100,000 volumes, 4,500 manuscrits. — Vacances du 15 août au 1er octobre.

Ouverte tous les jours non fériés, jeudis exceptés, de 10 à 4 heures.

— *de la Ville*, Hôtel-de-Ville. — 48,000 volumes. — Vacances du 1er septembre au 15 octobre.

Ouverte tous les jours non fériés, mercredis exceptés, de midi à 4 heures.

— *de l'École-de-Médecine*, place de l'École-de-Médecine, n. 14. 30,000 volumes. — Vacances du 15 août au 1er novembre.

Ouverte les jeudis au public, et tous les jours non fériés aux élèves, de 11 à 3 heures.

— *du Muséum d'histoire naturelle*, rue de Seine-Saint-Victor, n. 35. — 13,000 volumes.

Ouverte tous les jours non fériés, mercredis exceptés, de 11 à 3 heures.

— *de l'Ecole des Mines*, rue d'Enfer, n. 34. — 6,000 volumes.

Ouverte les lundis et jeudis, de 11 à 3 heures, et tous les jours aux étudiants et étrangers.

Outre ces bibliothèques publiques, il y a d'autres bibliothèques entretenues avec les deniers de l'Etat, où l'on peut être admis facilement sur une demande écrite.

Institut (80,000 volumes), quai Conti, n. 23.
Cabinet du Roi (55,000 volumes), galerie du Louvre, quai du Louvre.
Cour de Cassation (36,000 volumes), Palais-de-Justice.
Conseil d'Etat (5,000 vol.), palais d'Orsay.
Chambre des Députés (44,000 volumes), rue de l'Université, n. 116.
Chambre des Pairs (22,000 volumes), rue de Vaugirard, n. 19.
Conservatoire des Arts-et-Métiers (12,000 volumes), rue Saint-Martin, n. 208.
Université (30,000 volumes), rue de la Sorbonne.
Invalides (25,000 volumes), Hôtel des Invalides.
Ecole Polytechnique (26,000 volumes), rue Descartes, n. 1.
Tribunal de première instance (4,000 volumes), Palais-de-Justice.
Ordre des Avocats (7,000 volumes), Palais-de-Justice.
Ministère de la Justice (10,000 volumes), place Vendôme, n. 13.
Ministère des Affaires étrangères (16,000 volumes), rue Neuve-des-Capucines.

Ministère de l'Intérieur (14,000 volumes), rue de Grenelle-Saint-Germain, n. 103.

Ministère des Finances (3,500 volumes), rue Rivoli, n. 48.

Dépôt des cartes et plans de la guerre (19,000 volumes, 8,000 manuscrits), rue de l'Université, n. 61.

Dépôt des Cartes de la marine (15,000 volumes), rue de l'Université, n. 13.

Dépôt central de l'artillerie (6,800 volumes), place Saint-Thomas-d'Aquin, n. 3.

Préfecture de police (4,000 volumes), rue de Jérusalem, n. 7.

Séminaire Saint-Sulpice (20,000 volumes), place Saint-Sulpice.

Faculté de Théologie (40,000 volumes), à la Sorbonne.

École de Droit (8,000 volumes), place Sainte-Geneviève.

École des Ponts-et-Chaussées (5,000 volumes), rue Hillerin-Bertin, n. 10.

École de musique et de déclamation (5,000 volumes); rue Faubourg-Poissonnière, n. 11.

Cour des Comptes, (6,000 volumes), palais d'Orsay.

Observatoire (4,500 volumes), rue Cassini.

Société royale et centrale d'Agriculture (4,000 volumes), rue François-Miron, n. 8.

Bibliothèque du Commerce, palais de la Bourse.

Bibliothèque du Palais-Royal (30,000 volumes), rue Saint-Honoré, n. 204.

Inscription des Rues.

Cette inscription, portant le nom en blanc sur un fond bleu, est placée aux coins de toutes les rues, ruelles, impasses, etc., etc.

NUMÉROS DES MAISONS.

Ils sont rouges dans les rues parallèles à la rivière de la Seine, et noirs dans celles qui lui sont perpendiculaires. Le n° 1 est toujours placé au bout le plus près des barrières de la Râpée et de la Gare, qui sont pour Paris les deux points les plus élevés de la Seine; et dans les rues perpendiculaires il est toujours placé au bout le plus près des rives de la Seine, soit au nord, soit au midi. En partant du bout où se trouve le n° 1, dans toutes les rues, les numéros pairs sont à droite, et les impairs à gauche.

VOITURES EXPLOITÉES DANS PARIS.

Voitures de place.

Bureau de Police, rue Guénégaud, n. 31. — Ouvert de 9 à 4 heures.

FIACRES, CABRIOLETS ET COUPÉS.

	Fiacres.	Cabriolets de place.	Coupés à 1 cheval.	Cabriolets de régie.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Pour chaque course	1 50	1 »	1 25	1 50
Pour la première heure	2 50	1 50	1 75	2 »
Pour chacune des heures suivantes	1 75	1 25	1 50	1 75
DE MINUIT A SIX HEURES DU MATIN.				
Pour chaque course	2 »	1 65	2 »	2 »
Pour chaque heure	3 »	2 50	3 »	2 75
Pour aller à Bicêtre	4 »	3 »	Pour les coupés, et les cabriolets de régie, prix à faire entre les particuliers et les cochers.	
Pour y aller, y rester une heure, et revenir.	6 »	5 »		

Nombre des fiacres et coupés. 913

Fiacres supplémentaires marchant seulement les dimanches et fêtes. 200

Cabriolets de place. 733

Cabriolets de régie (numéros rouges). Le nombre n'est pas limité; on peut présumer qu'il en circule. 700

Cabriolets de l'extérieur, dits *Coucous*. 200

Voitures à 30 centimes

Dites du Transport en commun.

Nota. Il est ordonné aux cochers et conducteurs, lorsqu'ils ont à prendre ou à déposer des voyageurs sur la voie publique, d'arrêter leurs voitures à droite des rues, ou à gauche, si quelque obstacle les empêche de se diriger vers la droite.

Quand les lignes correspondent entre elles, on peut passer d'une voiture dans une autre, et suivre deux lignes sans payer double course.

La correspondance n'a pas lieu les dimanches et fêtes, du 1er avril au 1er novembre.

BATIGNOLAISES.

Du cloître Saint-Honoré à la barrière de Clichy, par les rues Saint-Honoré, Neuve-Saint-Roch, Gaillon, du Port-Mahon, Louis-le-Grand, de la Chaussée d'Antin, Saint-Lazare, de Clichy.

BÉARNAISES.

De la place de la Bastille à l'esplanade des Invalides, au coin de la rue Saint-Dominique-Gros-Caillou, par les rues Saint-Antoine, de Fourcy, des Nonandières, le Pont-Marie, la rue des Deux-Ponts, le pont de la Tournelle, les rues des Bernardins, Saint-Victor, des Noyers, Saint-Jacques, des Mathurins, de l'Ecole-de-Médecine, le carrefour de l'Odéon, les rues du Petit-Lion, du Petit-Bourbon, place Saint-Sulpice. la rue du Vieux Colombier, la Croix-Rouge, les rues de Grenelle, des Saints-Pères, Saint-Dominique et esplanade des Invalides.

De la place Saint-Sulpice à la Bourse, par les rues du Petit-Bourbon, de Seine, de Bussy. Dauphine, le Pont-Neuf, la place des Trois-Maries, les rues de la Monnaie, des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, de l'Arbre-Sec, Saint-Honoré, Croix-des-Petits-Champs, place des Victoires, rues Vide-Gousset et Notre-Dame-des-Victoires.

(*En venant de la Bourse, au lieu des rues Notre-Dame-des-Victoires et Vide-Gousset,* les rues Vivienne, Neuve-des-Petits-Champs, Lafeuillade, place des Victoires, etc.)

CITADINES.

De la place Dauphine à la barrière de Belleville, par la place Dauphine, rue du Harlay, le quai de l'Horloge, le Pont-au-Change, les quais de Gèvres, Pelletier, place de l'Hôtel-de-Ville, les rues des Coquilles, Bar-du-Bec, Sainte-Avoie, du Temple et du Faubourg-du-Temple.

De la place des Petits-Pères à la barrière de Belleville, par les rues Vide-Gousset, des Fossés-Montmartre, Neuve-Saint-Eustache, Bourbon-Villeneuve, Saint-Denis, boulevard Saint-Denis, rues Saint-Martin, Neuve-Saint-Martin, Notre-Dame-Nazareth, du Temple, et du Faubourg-du-Temple.

CONSTANTINES.

De la Villette à Chaillot, par les rues du Faubourg Saint-Martin, Saint-Denis, de Paradis, Papillon, Montholon, Coquenard, Saint-Lazare, de la Pépinière, d'Anjou-Saint-Honoré, de la Madeleine et du Faubourg-Saint-Honoré, allée de Marigny, avenue des Champs-Elysées, grande rue de Chaillot et de Longchamp.

DAMES RÉUNIES.

De la Bastille au Père-Lachaise, par la place de la Bastille et la rue de la Roquette jusqu'au cimetière.

De la place Saint-Sulpice à la barrière de la Villette, par la place Saint-Sulpice, les rues du Petit-Bourbon, des Quatre-Vents, le carrefour de l'Odéon, les rues de l'Ancienne-Comédie, Saint-André-des-Ars, le pont Saint-Michel, la rue de la Barillerie, le quai aux Fleurs, le pont Notre-Dame, les rues Planche-Mibray, des Arcis, Saint-Martin et du Faubourg-Saint-Martin jusqu'à la barrière de la Villette.

De Grenelle à la place de l'église Saint-Laurent, au pied de la Tour, par les avenues de Lowendal et de la Bourdonnaie, les rues Neuve-de-l'Eglise, de Grenelle prolongée, l'Esplanade des Invalides, les rues de Grenelle-Saint-Germain, Neuve-de-Belle-Chasse, Saint-Dominique-Saint-Germain, du Bac, le pont Royal, le quai des Tuileries, la place du Carrousel, les rues du Musée, Saint-Thomas-du-Louvre, la place du Palais-Royal, les rues Saint-Honoré, de Grenelle-Saint-Honoré, Coquillière, Coq-Héron, de la Jussienne, Montmartre, le boulevart Poissonnière, les rues du Faubourg-Poissonnière, de l'Echiquier, Hauteville, des Petites-Ecuries, Martel, de Paradis, du Faubourg Saint-Denis, de la Fidélité jusqu'à la place de l'église Saint-Laurent.

(*En venant de la place de l'église Saint-Laurent, au lieu des rues de la Jussienne, Coq-Héron et Coquillière*, les rues Jean-Jacques-Rousseau, de Grenelle-Saint-Honoré, etc.)

De la place de l'église Saint-Laurent à la barrière de Pantin, par les rues du Faubourg-Saint-Martin et le chemin de Pantin jusqu'à la barrière.

DILIGENTES.

De la rue Saint-Lazare, au coin de celle de la Chaussée d'Antin à la barrière de Charenton, par les rues de la Chaussée-d'Antin, Louis-le-Grand, marché Saint-Honoré, rues Saint-Honoré, de la Féronnerie, Sainte-Opportune, de l'Aiguillerie, des Lombards, de la Verrerie, marché Saint-Jean, rue Renaud-Lefèvre, place Baudoyer, rue Saint-Antoine, place de la Bastille et rue de Charenton, jusqu'à la barrière de ce nom.

De la rue du 29 Juillet à la barrière Monceaux, par les rues Saint-Honoré, Duphot, de la Ferme-des-Mathurins, Neuve-des-Mathurins, de l'Arcade, du Rocher, de Vienne, de Constantinople, barrière Monceaux, jusqu'à la rue des Dames (Batignolles).

FAVORITES.

De la rue des Martyrs, avenue de Trudaine, aux Gobelins, par les rues des Martyrs, du Faubourg-Montmartre, Montmartre, Traînée, des Prouvaires, du Roule, de la Monnaie, la place des Trois-Maries, le Pont-Neuf, la place Dauphine, la rue du Harlay, le quai des Orfèvres, le pont Saint-Michel, le quai Saint-Michel, les rues du Petit-Pont, Saint-Jacques, Galande, place Maubert, les rues Saint-Victor, du Jardin-du-Roi, des Fossés-Saint-Marcel et des Gobelins.

De la barrière de la Chapelle à la barrière d'Enfer, par les rues du Faubourg-Saint-Denis, Saint-Denis, place du Châtelet, le Pont-au-Change, la rue de la Barillerie, le pont Saint-Michel, les rues de la Vieille-Bouclerie, de La Harpe, la place Saint-Michel, la rue d'Enfer et la barrière de ce nom.

De la rue Saint-Lazare, bains de Tivoli, à la barrière de Sèvres, par les rues Sainte-Croix, Thiroux, Caumartin, Neuve-des-Capucines, Neuve-des-Petits-Champs, place des Victoires, les rues Coquillière, Traînée, des Prouvaires, du Roule, de la Monnaie, la place des Trois-Maries, le Pont-Neuf, la place Dauphine, le Pont-Neuf, les rues Dauphine, de Bussy, Sainte-Marguerite, Taranne, du Dragon, place de la Croix-Rouge, rue de Sèvres, et barrière de ce nom.

De la place de l'École-de-Médecine à la rue Lafayette, par la place et la rue de l'École-de-Médecine, les rues de l'Ancienne-Comédie et Dauphine,

le Pont-Neuf, le quai de l'École, la place du Louvre, les rues du Coq, Saint-Honoré, Croix-des-Petits-Champs et place des Victoires, les rues Vide-Gousset, du Mail, de Cléry, Poissonnière, Faubourg-Poissonnière.

GAZELLES.

Du Carrousel au chemin de fer d'Orléans, par les quais des Tuileries, du Louvre et de l'École, le Pont-Neuf, les quais des Augustins et Saint-Michel, les rues de la Bûcherie, des Grands-Degrés et de la Tournelle, les quais de la Tournelle, Saint-Bernard, de l'Hôpital, boulevart de l'Hôpital.

HIRONDELLES.

De la barrière Rochechouart à la barrière Saint-Jacques, par les rues Rochechouart, Cadet, du Faubourg-Montmartre, boulevart Montmartre, rue Neuve-Vivienne, place de la Bourse, rues Vivienne, Neuve-des-Petits-Champs, Neuve-des-Bons-Enfants, des Bons-Enfants, Saint-Honoré et de l'Arbre-Sec, place de l'École, quais de l'École, de la Mégisserie, Pont-au-Change, quai aux Fleurs, rue de la Barillerie, pont et quai Saint-Michel, rues du Petit-Pont, Saint-Jacques, des Mathurins, de Sorbonne, de Cluny, des Cordiers, Saint-Jacques et du Faubourg-Saint-Jacques.

(*En venant de la barrière Saint-Jacques, au lieu de la rue Vivienne*, les rues Neuve-des-Petits-Champs, de Richelieu, de la Bourse, place de la Bourse, etc.)

De la barrière de la Glacière à la barrière Rochechouart, par les rues Pascal, Mouffetard, du Fer-à Moulin, du Jardin-du-Roi, Saint-Victor, des Fossés-Saint-Bernard, la Halle aux Vins, le quai de la Tournelle, pont de la Tournelle, Pont-Marie, rues des Nonandières, de Jouy, Saint-Antoine, place Baudoyer, marché Saint-Jean, rues Bourtibourg, Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, Sainte-Avoie, du Temple, des Gravilliers, Jean-Robert, Saint-Martin, boulevart Saint-Denis, rues du Faubourg-Saint-Denis, des Petites-Écuries, du Faubourg-Poissonnière, Bleu, Cadet et Rochechouart.

OMNIBUS.

De la Madeleine à la place de la Bastille, par les boulevarts.

De la barrière du Trône au Carrousel, par la rue du Faubourg-Saint-Antoine, la place de la Bastille, la rue Saint-Antoine, la rue du pont Louis-

Philippe, les quais Pelletier, de Gèvres, de la Mégisserie, de l'École, du Louvre et des Tuileries, la place du Carrousel, la rue de Rohan.

Du pont de Neuilly à la barrière du Roule et à la Madeleine, par l'avenue de Neuilly, le chemin de la Révolte, les Thernes, la barrière du Roule, la rue du Faubourg-du-Roule, la place Beauvau, la rue du Faubourg-Saint-Honoré, la rue Royale, la place de la Madeleine, le boulevart de la Madeleine, n. 17.

De la place de la Bastille à Bercy, par le boulevart Beaumarchais, n. 2, la place de la Bastille, la rue de la Contrescarpe, le quai de la Râpée, la barrière de la Râpée, le boulevart extérieur, la rue de Bercy *extra muros*.

De la barrière du Roule au boulevart des Filles du Calvaire, par les rues des Filles-du-Calvaire, de Bretagne, de la Corderie, du Temple, Phélippeaux, Frépillon, Royale-Saint-Martin, Grenétat, Saint-Denis, Mauconseil, Montorgueil, Traînée, du Four-Saint-Honoré, Saint-Honoré, la place du Palais-Royal, les rues de Valois-Batave, des Quinze-Vingts, de Rivoli, Saint-Nicaise, Saint-Honoré, Duphot, le boulevart de la Madeleine, la place de la Madeleine, la rue Royale, les rues du Faubourg-Saint-Honoré, du Faubourg-du-Roule, barrière du Roule, n. 108.

De la place de la Bastille au chemin de fer de Saint-Germain, par le boulevart Beaumarchais, n. 2, la rue du Pas-de-la-Mule, la place Royale, les rues de l'Écharpe, Sainte-Catherine, des Francs-Bourgeois, Vieille-du-Temple, des Quatre-Fils, Vieilles Haudriettes, Michel-le-Comte, Grenier-Saint-Lazare, Saint-Martin, aux Ours, Saint-Denis, du Petit-Lion-Saint-Sauveur, Tiquetonne, Montmartre, de la Jussienne, Coq-Héron, Coquillière, Croix-des-Petits-Champs, de la Vrillière, Petite rue de la Vrillière, place des Victoires, rues Vide-Gousset, Notre-Dame-des-Victoires, des Filles-Saint-Thomas, place de la Bourse, rue des Filles-Saint-Thomas, Neuve-Saint-Augustin, boulevart des Capucines, rues Caumartin, Saint-Lazare.

De l'Odéon à la barrière Blanche, par les rues de Vaugirard, de Tournon, du Petit-Bourbon, place Saint-Sulpice, rue du Vieux-Colombier, la Croix-Rouge, rues du Dragon, Taranne, des Saints-Pères, les quais Malaquais, Voltaire, le pont Royal, le quai des Tuileries, la place du Carrousel, les rues de Rohan et de Richelieu, le boulevart des Italiens, les rues Laffite, Neuve-Laffite, Olivier, Bourdaloue, Saint-Lazare, Notre-Dame-de-Lorette, place Saint-Georges, les rues Notre-Dame-de-Lorette, Fontaine, barrière Blanche, boulevart du cimetière Montmartre.

De la place du Carrousel à la barrière de Passy, par la rue de Rohan, n. 2, la place du Carrousel et les quais de la rive droite.

ORLÉANAISES.

De la place de l'Oratoire, près du Louvre, à la barrière de l'Étoile, par la place de l'Oratoire, les rues du Coq, Saint-Honoré, place du Palais-Royal, les rues Saint-Honoré, Saint-Nicaise et de Rivoli, place de la Concorde, grande avenue des Champs-Élysées, la barrière de l'Étoile, avenue de Neuilly jusqu'au pont de Neuilly.

De la place de l'Oratoire, près du Louvre, à la barrière de la Râpée, par la place de l'Oratoire, la place du Louvre, les quais de l'École et de la Mégisserie, la place du Châtelet, les quais de Gèvres, des Ormes, Saint-Paul, des Célestins, Morland, et de la Râpée jusqu'à la barrière de ce nom.

PARISIENNES.

De l'École Polytechnique à la rue Chauchat, par les rues Clovis, Soufflot, Saint-Jacques, Saint-Dominique, d'Enfer, place Saint-Michel, rues des Francs-Bourgeois, des Fossés-Monsieur-le-Prince, Racine, de l'Odéon, des Quatre-Vents, de Seine, du Petit-Bourbon, place Saint-Sulpice, rues des Cannettes, du Four, la Croix-Rouge, rues de Grenelle, de Bourgogne, pont Louis XVI, place de la Concorde, rues de Rivoli, de Castiglione, de la Paix, boulevart des Capucines, rues de la Chaussée d'Antin, de Provence, Chauchat.

Du boulevart du Temple à la barrière Mont-Parnasse, par les boulevarts Saint-Martin, Saint-Denis, les rues Saint-Denis, Bourbon-Villeneuve, place du Caire, les rues Neuve-Saint-Eustache, des Fossés-Montmartre, la place des Victoires, les rues Croix-des-Petits-Champs, Coquillière, de Grenelle, Saint-Honoré, de l'Arbre-Sec, la place et le quai de l'Ecole, le Pont-Neuf, quai Conti, place de l'Institut, quai Malaquais, les rues des Petits-Augustins, Jacob, Saint-Benoît, Taranne, des Saints-Pères, de Grenelle, la Croix-Rouge, les rues du Cherche-Midi, du Regard, Notre-Dame-des-Champs, du Mont-Parnasse, jusqu'à la barrière de ce nom.

De l'église de Vaugirard au parvis Notre-Dame, par les rues de Vaugirard *extra muros*, de Vaugirard, de Madame, Mézière, du Pot-de-Fer, place Saint-Sulpice, rues du Petit-Bourbon, de Seine, place de l'Institut, quais Conti, des Augustins, Saint-Michel, le Petit-Pont, la rue Neuve-Notre-Dame, et le parvis de ce nom.

TRICYCLES.

De la rue de Cléry à la barrière du Maine, par les rues de Cléry, Montmar-

tre, des Fossés-Montmartre, place des Victoires, rues Croix-des-Petits-Champs, Montesquieu, des Bons-Enfants, Saint-Honoré, place du Palais-Royal, rue de Chartres, place du Carrousel, quai des Tuileries, pont Royal, les rues du Bac, de Sèvres, boulevart des Invalides, chaussée du Maine, jusqu'à la barrière de ce nom.

Messageries.

Messageries royales, rue Notre-Dame-des-Victoires.
Messageries générales (Laffite, Caillard et compagnie), rue Saint-Honoré.
Chemins de fer de Saint-Germain, Rouen, Versailles (rive droite), rue Saint-Lazare, n. 120.
Chemin de fer de Versailles (rive gauche), chaussée du Maine.
Chemin de fer d'Orléans, boulevart de l'Hôpital, n. 16.

Voitures des environs de Paris.

MONTROUGIENNES.

De Montrouge à la rue de l'Arbre-Sec, par la rue d'Enfer, la place Saint-Michel, les rues de Vaugirard, de l'Odéon, de l'Ancienne-Comédie, Dauphine, le Pont-Neuf, les rues de la Monnaie, des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois et de l'Arbre-Sec.

Arnouville, Faubourg Saint-Denis, n. 50.
Arpajon et routes, rue Mazarine, n. 36 ; rue Saint-Dominique-d'Enfer, n. 15.
Bercy, place du Louvre, service des Orléanaises.
Brie, rue Cloche-Perche, n. 7.
Boissy-Saint-Léger, rue Saint-Antoine, n. 26.
Bondy et Livry, rue Sainte-Apolline, n. 12.
Bicêtre et Gentilly, quai de la Cité, n. 29.
Chaillot, rue de Rohan, n. 18.
Charenton et environs, rue des Tournelles, n. 17 ; place de la Bastille.
Claye et direction, rue Saint-Martin, n. 247.
Corbeil, rue du Martoy, n. 24.
Courbevoie, Neuilly, rue de Rohan, n. 18 ; place de la Concorde.

Choisy et Vitry, place Dauphine, n. 1 ; Marché-Neuf, n. 52 et 54.

Clermont et Creil, Faubourg Saint-Denis, n. 50.

Coulommiers, rue Jean-Pain-Mollet, n. 12.

Dammartin, rue Sainte-Apolline, n. 11 ; rue Saint-Martin, n. 247.

Dreux et route, rue des Deux-Ecus ; rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, n. 26 ; rue du Bouloi, n. 5.

Donnemarie, rue de la Verrerie, n. 83.

Écouen, Faubourg Saint-Denis, n. 25.

Étampes, rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, n. 26.

Ermenonville, Faubourg Saint-Denis, n. 25.

La Ferté-sous-Jouarre, rue Saint-Martin, n. 247.

La Ferté-Gaucher, rue Saint-Denis, n. 166 ; rue Jean-Pain-Mollet, n. 12.

Fontainebleau et route, rue Croix-des-Petits-Champs, n. 12 ; rue Dauphine, n. 26.

Fontenay-aux-Roses, *Châtillon*, rue Contrescarpe-Dauphine, n. 5 ; passage Dauphine, n. 16.

Gonesse, *Garges*, Faubourg Saint-Denis, n. 50.

Harblay, rue des Prouvaires, n. 43.

L'Isle-Adam, Faubourg Saint-Denis, n. 51.

Juilly et route, rue de Bondy, n. 56.

Joigny et route, rue des Nonandières, n. 26 ; rue Saint-Paul, n. 28.

Louvres, carré Saint-Martin, tous les jours à quatre heures ; impasse de la Planchette ; rue Neuve-d'Orléans, n. 7 ; Faubourg Saint-Denis, n. 12 et 50.

Livry, rue du Petit-Musc, n. 19.

Lonjumeau, *Antoni*, rue Contrescarpe-Dauphine, n. 5 ; quatre départs par jour.

Luzarches, Faubourg Saint-Denis, n. 25.

Melun, *Montereau*, rue des Nonandières, n. 6 ; rue Saint-Paul, n. 40.

Mortefontaine, rue Saint-Martin, n. 247 ; même rue, n. 256 ; Faubourg Saint-Denis, n. 50.

Montreuil, Faubourg Saint-Denis, n. 25.

Montmorency, faubourg Saint-Denis, n. 50 ; Faubourg Saint-Denis, n. 25.

Montmorency, *et les environs*, Faubourg Saint-Denis, n. 12, 25 et 50 ; rue de l'Echiquier, n. 15.

Meudon, place Dauphine, n. 1.

Meru, rue Saint-Martin, n. 217.

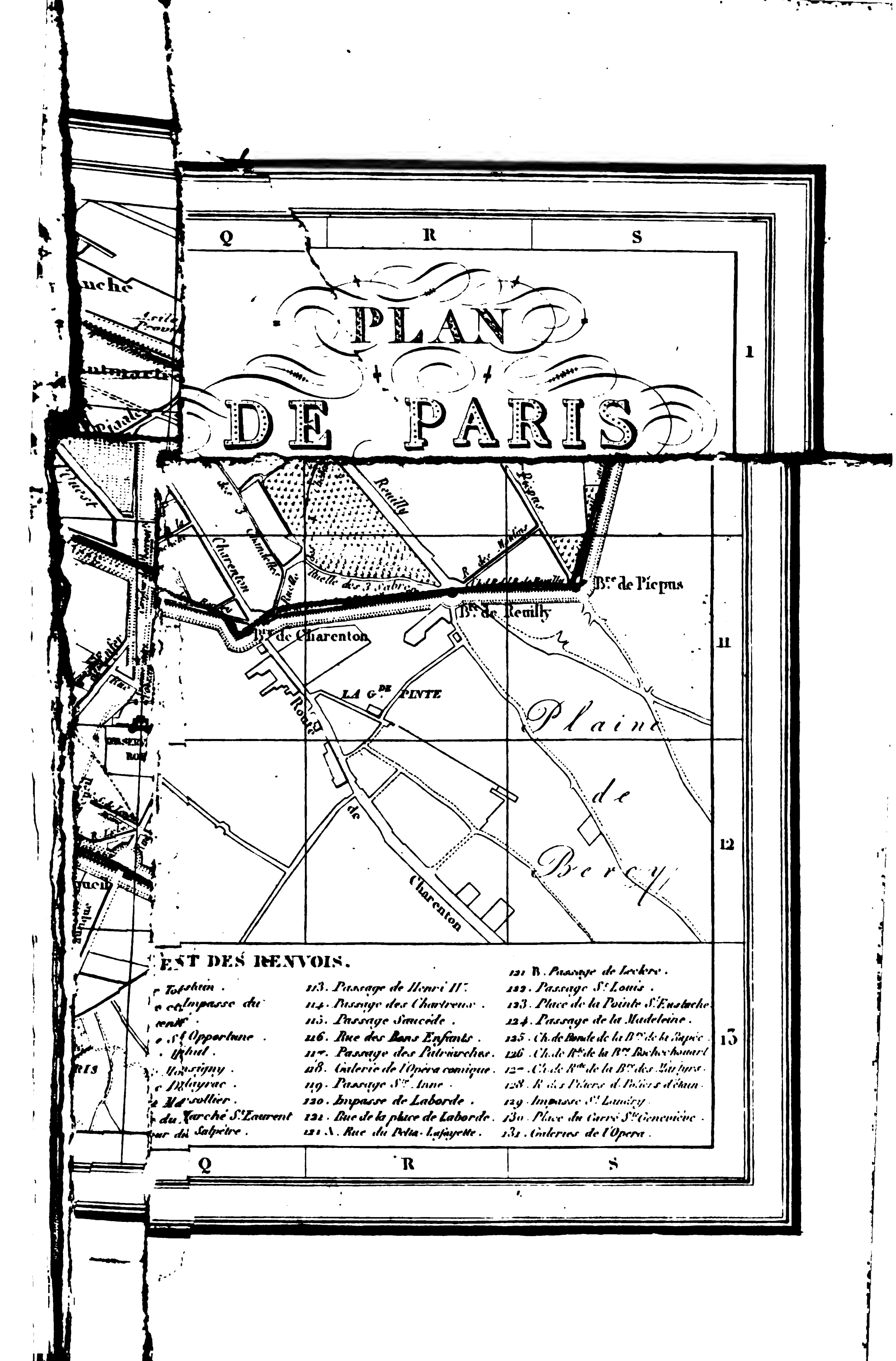
Meaux, *Montmirail*, rue Saint-Martin, n. 247.

Montargis, *Nemours*, rue Dauphine, n. 26.

Moisselles, rue Bourg-l'Abbé, n. 9.

Maisons-sur-Seine, carré Saint-Martin, impasse de la Planchette
Montreuil-sous-Bois, rue Neuve-Samson, n. 2.
Pierrefite, faubourg Saint-Denis, n. 255.
Poissy, rue Saint-Thomas-du-Louvre, n. 36; rue Montpensier, n. 2 et 4.
Pithiviers, rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, n. 26.
Pontoise et route, rue Montorgueil, n. 49; rue des Prouvaires, n. 16, et rue Montmartre, n. 53.
Pantin, rue Saint-Martin, n. 285; huit départs par jour.
Passy, rue de Valois-Batave, n. 8 : tous les quarts d'heure.
Palaiseau et Orsay, rue Saint-Dominique-d'Enfer, n. 15.
Saint-Brice, faubourg Saint-Denis, n. 25, et rue Montorgueil, n. 49.
Sens, rue des Nonaindières, n. 6; rue Saint-Paul, n. 28.
Saint-Denis, faubourg Saint-Denis, n. 12; porte Saint-Denis.
Sarcelle, faubourg Saint-Denis, n. 25.
Sceaux et environs, cul-de-sac Conti, n. 1; place Saint-Michel.
Savigny, place Dauphine, n. 1 et 3.
Saint-Cloud, place du Carrousel; chemin de fer.
Saint-Germain et route, accélérées, rue de Rohan; chemin de fer.
Saint-Chéron, rue des Prouvaires, n. 16.
Stains, faubourg Saint-Denis, n. 50.
Sézanne, rue Jean-Pain-Mollet, n. 12.
Torcy, rue des Lions, n. 14.
Versailles, rue de Rivoli, n. 4; rue Saint-Nicaise, n. 1; chemins de fer.
La Villette, rue Saint-Denis, n. 166 : d'heure en heure.
Villeneuve-Saint-Georges et route, rue Geoffroy-Lasnier, n. 17.
Vincennes, *Saint-Mandé et route*, rue du Bouloy, n. 9; place de la Bastille.

FIN DE L'ATLAS.


Q
R
S
PLAN
DE PARIS
1
Reuilly
Picpus
Charenton
R. des Moulins
Ruelle des 3 Sabres
Bre de Picpus
Bre de Reuilly
Bre de Charenton
11
LA Gde PINTE
Route
de
Charenton
Plaine
de
Bercy
12
13
EST DES RENVOIS.
113. Passage de Henri IV.
114. Passage des Chartreux.
115. Passage Saucède.
116. Rue des Bons Enfants.
118. Galerie de l'Opéra comique.
120. Impasse de Laborde.
121. Rue de la place de Laborde.
121 A. Rue du Petit-Lafayette.
121 B. Passage de Leclerc.
122. Passage St. Louis.
123. Place de la Pointe St. Eustache.
124. Passage de la Madeleine.
131. Galeries de l'Opera.
Q
R
S